

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

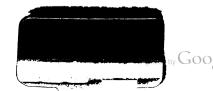
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





BCU - Lausanne



1094754812

HISTOIRE

DI

L'EMPIRE OTTOMAN.

SE TROUVE ÉGALEMENT:

à BRUXELLES,

chez J.-P. Meline, Cans et Cie.

Amsterdam,

Lutchmann et fils.

LA HATE,

Les frères Vancleef. Jügel.

FRANCFORT,

Yves-Gravier.

Gâmes, Florence.

J. Piatti.

LEIPZIG,

Brockhauss.
Jh. Boeca.

Tuam,

Rohrman et Schweigerd.

VIENNE, VARSOVIE.

E. Glucksberg.

Moscovi,

A. Semen.

Ve Gautier et fils.

ODESSA.

Ch. Urbain et Cie.

CONSTANTINOPLE,

J. Sauron.
J.-B. Dubois.

IMPRIMERIE DE HERRI DUPUY, II, RUE DE LA MONNAIE.

HISTOIRE

DE

L'EMPIRE OTTOMAN

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. DE HAMMER.

OUVRAGE PUISÉ AUX SOURCES LES PLUS AUTRENTIQUES ET REDICÉ SUR DES DOCUMENS ET DES MANUSCRITS LA PLUPART INCOMPUS EN EUROPE:

Craduit de l'Allemand

PAR J. J. HELLERT;

ACCOMPAGNÉ D'UN ATLAS COMPANÉ DE L'EMPIRE OTTOMAN, CONTENANT 21 CARTES ET 15 PLASS DE DATAILLES DRESSÉS PAR LE TRADUCTEUR.

TOME DIXIÈME.

DEPUIS L'AVÈMEMENT D'IDRAEIM I, JUSQU'A LA NOMINATION DE KOEPRILI MOHAMMED-PASCHA A LA DIGNITÉ DE GRAED-VIZIR.

1640 - 1656.



PARIS

BELLIZARD, BARTHÈS, DUFOUR ET LOWELL, 1 bis, rue de verneuil.

Condres.

Saint-Pétersbourg.

BOSSANGE, EARTHÈS ET LOWELL, 14, Great Marlborough Street. Fd. BELLIZARD ET Cie, LIBRAIRES

M DCCC XXXVII

HISTOIRE

DE

L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE XLIX.

Rapports de l'homme et de la femme dans l'Orient. — Ibrahim annonce son avènement aux puissances de l'Europe, et renouvelle les anciennes capitulations avec la Pologne, Venise et l'Autriche. - Ambassadeurs russe, polonais, ragusain, transylvanien et persan. - Naissance de plusieurs princes. - Incendie, tremblement de terre. - Refonte des monnaies. — Cadastre. — Prise d'Azov. — Exécution du favori de Mourad, — Naissance de deux princes. — Punition de quelques rebelles et brigands. - Rébellion du fils de Nassouh-Pascha; son exécution. -Gouverneurs d'Egypte. — Exécution de Soulfikar et de Faik-Pascha. — Triumvirat de Sultanzadé Mohammed, du silihdar et du précepteur du Sultan. — Exécution du grand-vizir Kara Moustafa-Pascha. — Arrivée du nouveau grand-vizir. — Exécution du kapitan-pascha Pialé et de Narkhdji Hasan. — Kasim le Fou. — Fête de la nativité du Prophète. — Construction d'un palais pour Djindji-Khodja et Schekerboli. - Voyage du Sultan à Andrinople. - Destitution de Mohammed-Ghiraï et nomination d'Islam-Ghiraï. - Rapports diplomatiques avec la Pologne, la Russie et la Transylvanie. - Guerre de Rakoczy. - Messages à Constantinople et Ofen. — Ambassade du baron de Czernin.

En passant des sanglantes horreurs du règne de Mourad à la vie efféminée d'Ibrahim, on éprouve une sensation analogue à celle du voyageur qui, après avoir traversé d'apres montagnes et s'être blessé les pieds

Digitized by Google

aux pierres aiguës du sentier, se trouve tout d'un coup transporté dans un voluptueux harem, où il repose sur de moelleux tapis. Ibrahim n'était pas cruel comme Mourad IV, imbécile comme Moustafa Ia; il ne laissa pas, ainsi que Mourad III, cent enfans comme témoignage de sa vigueur; ses débauches effrénées marquent seules sa place dans l'histoire. Lorsque des tempéramens ardens et de fortes natures s'abandonnent avec entraînement à la volupté, sans laisser pour cela souffrir les affaires du gouvernement, les contemporains et la sévère histoire elle-même leur pardonnent aisément des vices qui n'exercent aucune influence facheuse sur l'Etat; mais le mépris des contemporains et de la postérité pèse justement sur un prince qui. énervant à la fois son corps et son esprit par l'abus des plaisirs, ne sait pas échapper à la domination des femmes et des favoris. La polygamie, qui détruit le calme de l'intérieur et toute unité domestique, a été considérée, dès les temps les plus reculés, en Asie et en Afrique, comme un moyen de suprématie absolue pour l'homme, et surtout pour les princes; en effet, là où l'amour de l'homme se distribue entre plusieurs femmes, aucune d'elles n'est exclusivement son épouse et la compagne de sa vie, mais toutes sont réduites au même degré d'infériorité. Cette barbare institution repose sur une double erreur, ainsi que nous le démontrent d'irréfragables raisonnemens confirmés du reste par l'histoire: car il arrive souvent que, malgré les dispositions législatives qui consacrent la polygamie, une seule épouse prend le pas sur toutes les favorites et est

considérée comme la véritable souveraine (cette histoire en donne un exemple éclatant dans Roxelane); dans un autre cas, on voit souvent les femmes se disputer les affections incertaines d'un faible souverain et se partager entre elles les lambeaux du pouvoir royal, comme le règne d'Ibrahim en offre la preuve. Le degré hiérarchique où la femme se trouve placée vis-à-vis de l'homme est clairement défini dans les langues asiatiques et européennes ; mais les premières n'ont point de mot pour désigner la maîtresse de la maison, la ménagère; elles n'en ont que pour nommer le chef de la famille que les Persans appellent ketschoda (le maître du mariage); quant aux termes qui servent à caractériser les autres rapports de la femme avec l'homme, ils emportent l'idée d'une séquestration absolue, ou d'une chambre soustraite à toute indiscrétion étrangère. Le mot arabe harem, auquel les Européens ont improprement donné la signification d'appartement consacré aux plaisirs, veut dire un sanctuaire inviolable; le schebistan des Persans signifie chambre de nuit ou chambre à coucher; l'odalk des Turcs (dont on a fait odalisque) trouve un équivalent dans le mot allemand Frauenzimmer (chambre des femmes). Ainsi l'Oriental considère la femme non comme une personne, non comme une chose, mais comme un sanctuaire de volupté inaccessible aux étrangers, comme une chambre réservée seulement à l'époux. Il en est autrement de la mère du souverain et de la sultane favorite; le nom de la première est Walidé, c'est-à-dire celle qui enfante; celui de la seconde *Khasseki*, c'est-à-dire la plus intime; la première a le gouvernement du harem, la seconde partage la vie intime du Sultan; toutes deux souvent deviennent les souveraines de l'empire par l'influence exclusive qu'elles exercent, soit ensemble, soit séparément sur l'esprit du prince.

L'ancienne Perse, ce berceau du despotisme et de l'esclavage, nous donne plusieurs exemples de femmes qui régnèrent non seulement sur le harem et sur leurs époux, mais sur l'Etat et sur les peuples. Le chiffre quatre, auquel l'Islamisme fixe le nombre des épouses légitimes, se trouve déjà dans les quatre épouses de Darius (Atossa, Artystone, Parmys et Phaïdyme); avant la Roxelane turque, il y a eu la Roxelane persane (Ruschen, c'est-à-dire la brillante); le règne sanglant de Parysatis 2 (née d'une Péri) a, d'après les annalistes orientaux, devancé celui de Perizadé. La valeur de Rhodogune 3 qui, surprise par la nouvelle de l'approche des ennemis, s'élança à cheval les cheveux en désordre et ne se remit à sa toilette qu'après avoir vaincu, trouve un pendant dans le courage de Kœsem, qui sut maintenir sa domination par l'armée. Dans les histoires turcomane, tatare et turque, brillent plusieurs noms de femmes célèbres, qui, comme mères ou favorites, ont partagé avec leurs fils ou leurs époux le

[·] Hérodote, III, 88. Atossa et Phaïdyme se retrouvent dans les noms persans Atesch et Fatima.

² Perizadé.

³ Polyænus, VIII, 27. La Rhodogune de Polyène paraît être la Phrotogune d'Hérodote et la Rodabé du Schahnamé.

pouvoir royal 1. Les annales arabes sont les seules qui citent à peine une ou deux femmes ayant joué un rôle politique 2; mais par compensation elles mentionnent un grand nombre de femmes pieuses et savantes ou de femmes poëtes³, qui sont l'idéal romantique de la beauté et de l'amour 4. La tyrannie des khalifes ne le cédait en rien à celle des schahs de Perse qui prenaient le titre de rois des rois, et cependant l'Arabe a pour les femmes cette courtoisie qui. importée en Europe par les Croisés et les Maures, a adouci la rudesse de la chevalerie européenne. De ces faits, il résulte d'une part que l'intervention des femmes dans le gouvernement peut se concilier avec le despotisme le plus absolu, et d'autre part que les hommages respectueux qui leur sont rendus par la galanterie, ne leur donnent pas le droit de s'arroger la direction des affaires; en outre que le despotisme asiatique ne dérive pas, ainsi que l'ont pensé quelques historiens estimés, du système de contrainte adopté à leur égard par la réclusion dans le harem, et réciproquement que ce système de contrainte n'est pas la conséquence du despotisme. La preuve en est que

Outre les neuf épouses de Timour, les plus célèbres des souveraines turques sont : Tourakina, mère de Kayoukkhan, petit-fils de Djenghiz-khan; Dilschad Khatoun, petite-fille d'Emir Tschopan, épouse d'Ebou-Saïd, fils d'Oldschatiou; et sa fille Satibeg, épouse d'Arpakhan, de la dynastie Tschopan.

² Aïsché, l'épouse de Mohammed le Prophète; la sœur de Hakembiemrillah, Sittol Melik; et l'esclave turque Schedjreteddür, en Egypte.

³ Rabia Aadouyé et Sittet Nefise, deux poëtes espagnoles.

⁴ Abla, Selma, Leïla, Balkis.

chez les Grecs, constitués en république, les femmes étaient reléguées dans le gynécée, et que dans les harems orientaux et sous le joug de la tyrannie des khalifes et des émirs, on a vu se développer cette fleur de courtoisie chevaleresque, cultivée depuis en Europe. D'après les mœurs arabes, aux femmes légitimes appartient l'hommage des plus nobles sentimens de l'homme, le pouvoir de dominer toutes ses passions par l'ascendant de leur amour et une prépondérance incontestée sur leurs rivales, mais en aucune façon le gouvernement, qui est la prérogative de l'homme par le droit du plus fort et par l'antique usage. La délicatesse de la galanterie arabe est inconnue chez les Turcs, et cependant l'histoire ottomane nous montre souvent les sultans dominés par les esclaves, et le diwan sous la dépendance du harem. Nous avons vu déjà la Russe Roxelane, la Vénitienne Baffa, et la Grecque Kœsem régner sur Souleïman, Mourad III et Ahmed I^{er} et par eux sur l'empire; mais les conséquences de ce règne d'une seule femme étaient un bonheur en comparaison des résultats qu'amena sous Ibrahim l'exercice simultané du pouvoir par plusieurs favorites.

Lorsqu'après la mort de Mourad, les grands dignitaires se précipitèrent avec des cris de joie vers la cage (l'appartement des princes), pour annoncer au nouveau Sultan son avenement, Ibrahim tira le verrou de la porte, craignant que le vieux tyran ne respirat encore et ne se servit de cette ruse pour lui faire expier par le dernier supplice le tort d'être le seul de ses frères qui existat encore. On dut employer la vio-

lence pour briser la porte, mais on y mit tout le respect possible; Ibrahim ne voulut ajouter foi à la sincérité des félicitations qu'on lui adressait, que lorsque sa mère, la sultane Kœsem, lui affirma ellemême la mort de Mourad, et lui en donna une preuve irréfragable en faisant apporter devant l'appartement du prince le cadavre du Sultan. Ibrahim se rendit alors dans la salle du trône; après avoir requ les hommages des dignitaires du diwan, des oulémas et des agas, il porta le corps de son frère jusqu'à la porte du seraï; puis, selon l'ancienne coutume, il ceignit l'épée à la mosquée d'Eyoub. La sultane-mère, Kœsem, fidèle à ses promesses, maintint les vizirs dans leurs places, et ne songea qu'à réveiller la vigueur épuisée de son fils par une succession toujours nouvelle de belles esclaves. Chaque vendredi, jour qui, dans l'antiquité, était consacré au culte de Vénus aphrodite, et qui, dans l'Islamisme, est considéré comme spécialement destiné à une chaste et religieuse union, ainsi que l'indique d'ailleurs son nom Djouma 1 (jour de l'union), Kœsem, accompagnée des vizirs, amenait de nouvelles victimes à l'impuissante et insatiable luxure de son fils; Ibrahim se flattait de l'espoir qu'une grande quantité de femmes ranimeraient en lui les forces qu'il ne trouvait plus auprès d'une seule. Cette cérémonie hebdomadaire, qui imposait aux grands de la cour l'obligation de conduire tous les vendredis une nouvelle esclave au lit du Sultan, ne fut maintenue que

Djouma, congregatio; Djimaa, coitus.

pendant le règne d'Ibrahim; après la mort de ce prince, on remit en vigueur un ancien usage d'après lequel, dans une des sept nuits sacrées de l'année, la nuit de Kadr, où le Koran, suivant la tradition, descendit du ciel, les grands dignitaires, portant des lanternes de noces aux couleurs variées, accompagnaient le Sultan à son retour d'Aya-Sofia jusqu'au seraï; on célébrait ainsi la nuit que le souverain devait passer avec une vierge nouvelle, dans l'espoir que Dieu enverrait un héritier à la dynastie d'Osman, comme dans une nuit semblable il avait envoyé le Koran à Mohammed.

Le diwan fit annoncer l'avenement d'Ibrahim aux puissances européennes : un tschaousch reçut la mission de se rendre en France, en Hollande et en Angleterre: le mouteferrika Mohammed partit pour Venise: un aga, avec soixante chevaux, fut expédié à Vienne, où, le septième jour après son arrivée, il offrit, en audience solennelle, à l'empereur la continuation de la paix sous la condition qu'on ne prêterait aucun secours aux Polonais. Du vivant encore de Mourad, la Pologne avait accrédité Adalbert Miaskowski auprès du diwan pour aplanir les différends qui s'étaient élevés à l'occasion de la construction de la forteresse de Koudak sur les frontières de l'empire. A son entrée à Constantinople, l'ambassadeur trouva Ibrahim sur le trône; le Sultan accueillit les propositions de paix qui lui furent faites, et il écrivit à Wladislas par un tschaousch et par le courrier Pzandota Dzierzki qui retournait en Pologne, pour le détourner d'une alliance avec

les Russes 1. Deux ambassadeurs russes vinrent également à Constantinople féliciter Ibrahim de son avènement et lui donner l'assurance que leur maître resterait neutre entre les Cosaques et les Tatares, alors en guerre pour la possession d'Azov. Le chargé d'affaires de Venise, Pietro Foscarini, qui remplaça le baile Aloïsio Contarini, renouvela les capitulations 2: l'ambassadeur français, M. de La Haye, et l'ambassadeur anglais Sakville, qui avaient succédé au comte de Cési et à sir Peter Wich, recurent l'assurance que les anciens traités seraient maintenus. La paix avec la Pologne fut confirmée sous les conditions déjà connues, dont la principale stipulait la protection réciproque des frontières à la fois contre les Cosaques et contre les Tatares, et l'obligation imposée aux Polonais de payer un tribut annuel à ces derniers. L'ambassadeur persan Ibrahimkhan fut admis à présenter ses présens au Sultan dans une audience solennelle; il eut la consolation, en partant, d'emmener avec lui les prisonniers de sa nation qui avaient été enfermés dans les Sept-Tours, et d'avoir vu exécuter Emirgoune³, le compagnon de débauches de Mourad IV,

r Histoire de Wladislas IV, par Kwiakowski: Dzieje Narodu Polskiego za Panowania Władislawa IV. Varsovie, 1823, p. 241. D'après Florus Polonius ab Hirtemberg, 442-445, edit. Gedanensis, 1679. La notification de l'avènement d'Ibrahim au roi de Pologne se trouve dans l'Inscha du reis-efendi Mohammed, n° XL.

² Cette capitulation renouvelée, déposée aux Archives vénitiennes et insérée dans l'Inscha du reïs-efendi Mohammed, manque dans Martens.

³ Naima, II, p. 3. Raouzatoul-ebrar, f. 427. Emirgune strangolato 7 Ottobre in casa del G. Vesir. Le Fezliké donne pour raison de son exécution : « Parce que sa présence n'était pas nécessaire. »

coupable de tant de trahisons envers la Perse (14 juillet 1641). Emirgoune a laissé son nom à un village sur les bords européens du Bosphore, où s'élevait le magnifique palais, théâtre de sa vie licencieuse. Ibrahim donna ce palais à son grand-vizir, après en avoir fait enlever le trône qu'y avait placé Emirgoune pour Mourad IV.

Les relations diplomatiques avec l'Autriche et le renouvellement de la paix toujours troublée par de nouvelles hostilités, ne laissèrent pas de rencontrer d'assez grandes difficultés. Les Turcs envahirent la Basse-Styrie, réduisirent à l'obéissance les villages d'Imelnizen et d'Istrakhof, que la Mur seule séparait des fiefs du comte Draschkoviz Luttenberg, occupèrent Wistiza à un demi-mille de Luttenberg, levèrent des contributions en grains et en farines, pillèrent toute la contrée jusqu'à Ratisbonne, et forcèrent les villages voisins de cette dernière ville, Dominzen et Vordrinzen, à reconnaître la domination de la Porte; le conseil aulique assemblé à Gratz fut d'autant plus effrayé des progrès des Ottomans, que l'époque des vendanges approchait, et que le produit des magnifiques vignobles de Ratisbonne et de Luttenberg courait le risque de devenir la proie de l'ennemi. Sur ces entrefaites, la diète de Ratisbonne agréa la proposition faite par le conseiller aulique de Questenberg d'accréditer un Hongrois ou un Allemand auprès du diwan, en qualité d'internonce, pour féliciter le nouveau Sultan de son avenement [1]; cette mission fut confiée à un Hongrois, Iszdency, qui arriva à Constantinople le

29 avril 1641. Comme l'interprète de la Porte, Soulfikar, était malade, ce fut le médecin italien Grassi qui fut chargé de traduire les lettres de créance. L'aga Mohammed, envoyé en retour par le Sultan à Ratisbonne, était un Hongrois de Temeswar, qui avait passé trente années de sa vie à combattre dans les rangs des Turcs contre sa patrie. Mohammed fit son entrée à Ratisbonne avec une suite de cinquante cavaliers, et fut reçu par la diète en audience solennelle (7 octobre 1641). Le grand-vizir se contenta de répondre aux plaintes qui lui furent adressées par l'internonce Iszdency et le résident Schmid sur la dernière incursion en Styrie: « Ce qui est arrivé est arrivé. » Cependant les akindjis de Kanischa, de Vesenz et de Wobotsch avaient surpris la palanque d'Egerszek, en avaient massacré les habitans sans distinction d'âge ni de sexe, avaient fait trois cents prisonniers, et brûlé toutes les maisons situées en dehors de l'enceinte des fortifications. Hasan, pascha de Kanischa, descendant de Sokolli, ordonna à tous les villages situés sur la Mur et la Raab de lui envoyer un tribut, menaçant les habitans en cas de refus de leur faire couper à tous le nez et les oreilles (5 janvier 1641). L'aga de Costanovicz écrivit au capitaine-général de Petrinia qu'il avait reçu du pascha de Bosnie l'ordre de s'abstenir de toute incursion, que cependant il avait à se plaindre des courses faites l'hiver précédent à Dubicza, et de l'expédition dirigée contre Novi par le jeune comte de Tersacz; Mousa-Pascha adressa aussi au conseiller aulique baron de Questenberg, et au président du conseil aulique, comte de Schlick, un rapport dans lequel il exposa que, pendant la trève conclue en attendant le commissaire nommé pour la délimitation des frontières, Bathyany avait traversé le lac Balathon, brûlé la palanque d'Igol dépendante de Koppan, et ravagé trois villages (4 avril 1641). Cet état continuel d'alarmes faisait désirer vivement à l'Autriche le renouvellement de la paix; mais le grand-vizir ne voulait y consentir qu'à la condition du paiement de deux cent mille écus à titre de présent d'honneur. L'empereur tira des archives diplomatiques le dernier traité, dans lequel il était expressément dit que l'Autriche paierait deux cent mille écus une fois pour toutes. Le grand-vizir répondit qu'on avait abusé de la jeunesse du sultan Mourad, lors de la ratification des dernières capitulations, et que Dieu avait donné trois choses aux Ottomans, la foi, le tribut et le sabre. Cependant la paix fut enfin signée, au nom de l'empereur, par le baron de Questenberg, assisté de deux Hongrois, et au nom du Sultan par le kapidji-baschi Osmanaga et trois agas, dans la ville même de Szœn, où quinze ans auparavant le traité de Sitvatorok avait été renouvelé; ce traité fut, encore cette fois, confirmé en neuf articles, mais les questions litigieuses, relatives à Bolondwar et aux villages récemment conquis par les Turcs, furent renvoyées à une commission des frontières. Il est remarquable que le septième article du texte latin concerne seulement les jésuites, tandis que l'article correspondant du texte turc parle des confesseurs de la religion de Jésus en général.

Quelques semaines après la conclusion de la paix avec l'Autriche, un ambassadeur russe arriva à Constantinople; ses instructions lui prescrivaient de présenter des excuses au diwan pour le meurtre du tschaousch envoyé par la Porte à Moscou, et de donnér l'assurance que le czar était prêt à rendre Azov, pourvu que le Sultan s'engageât à arrêter les incursions des Tatares sur le territoire russe. Un ambassadeur de Raguse et quatre envoyés de Transylvanie apportèrent dans le courant du mois de mai les tributs ordinaires. Trois des chargés d'affaires transylvaniens représentaient les trois peuples de leur pays, les Hongrois, les Saxons et les Szekeliens; le quatrième était envoyé par Rakoczy, qui voulait assurer à son fils l'héritage de sa principauté. Avant la fin de l'année, un second ambassadeur de Rakoczy, Etienne Karossi de Warad, apporta un tribut et des présens; il était en outre porteur de deux mille écus pour l'interprète de la Porte, le renégat hongrois Soulfikar, à qui l'ambassadeur impérial n'en avait remis que deux cents. Un nouvel ambassadeur persan, Makssoudkhan, arriva le 22 novembre à Constantinople avec une suite de cent cinquante personnes, et fut introduit dans la ville par quatre-vingt-quatre tschaouschs chargés de le recevoir. Il apportait la nouvelle de l'avènement de Schah-Abbas II, monté sur le trône le 14 mai 1642 (14 safer 1052), après avoir fait assassiner son père, Schah-Saffi; il était chargé de demander, en vertu des clauses du traité existant, la destruction du château de Melet, dans les montagnes de Wan. Ses riches présens, qui

lui valurent l'accueil le plus gracieux, consistaient en soixante pièces d'étoffes d'or, de deux aunes chacune, vingt pièces de drap d'or brodé de fleurs de velours, soixante-cinq pièces de soie brochée d'or, soixante-quatorze dülbends ou pièces de mousseline indienne pour turban, soixante-quatorze pièces de soie et de taffetas, sept flacons remplis d'ambre et de musc, trente-quatre lames de sabre, quarante-quatre housses en soie, vingt-huit arcs, soixante plats de porcelaine, vingt-six grands tapis, cinquante chameaux avec des harnais enrichis d'or, dix dromadaires et quatorze chevaux de race.

Le 2 janvier 1642 (30 ramazan 1051), il naquit au Sultan un fils, qui régna plus tard sous le nom de Mohammed IV; le 15 avril suivant fut marqué également par la naissance d'un prince qui fut appelé Souleiman, et qui monta par la suite sur le trône après la mort de son frère Mohammed. Quelque heureux que fût le jour de la naissance du prince Mohammed (un jeudi, le jour le plus heureux de la semaine), les devins, chargés de dresser le thême de nativité, virent néanmoins un mauvais présage dans le tremblement de terre qui s'était fait sentir à Constantinople la nuit qui suivit la prière des jeunes (teravih), et dans l'incendie qui quelques jours auparavant avait occasioné l'explosion de la poudrière de la caserne des janissaires. Des tremblemens de terre et des incendies, des comètes et des pluies de cendres avaient déjà alarmé les esprits lorsqu'Ibrahim était monté sur le trône. Son avènement avait à peu près coïncidé avec un grand

tremblement de terre, qui avait détruit de fond en comble la plus grande partie de la ville de Tebriz et le magnifique mausolée de l'empereur mongol Schenbghazan, dont les ruines sont encore aujourd'hui un sujet d'étonnement pour le voyageur; trois mois après. un incendie avait éclaté à Galata. Les tristes pressentimens qu'avaient fait naître ces diverses circonstances furent en partie effacés par l'illumination solennelle de la ville, qui dera trois jours, en l'honneur de la naissance de Mohammed, et qu'on appelle en turc donanna. Ce mot a la triple signification de fête, flotte et illumination, et est employé pour désigner, lors des fêtes publiques ordonnées à l'occasion d'une victoire ou de la naissance d'un prince, les riches tentures des maisons de la ville, l'exposition de tous les pavillons sur les mâts de la flotte, les salves d'artillerie et les feux d'artifice.

Le grand-vizir Kara-Moustafa, Hongrois de naissance, qui de simple janissaire était devenu koulkiaya et seghban-baschi, qui lors du siége d'Eriwan avait été élevé à la dignité d'aga, et après la conquête de Bagdad nommé grand-vizir en remplacement de Mohammed-Tayyar, mort dans l'assaut de cette place, administra l'empire avec un amour sévère de l'ordre et de la discipline; mais l'événement ne justifia pas les espérances qu'avaient fait concevoir ses tentatives de réorganisation. Kara-Moustafa donna toute son attention à trois objets importans, l'amélioration de la monnaie, les réglemens des marchés et le cadastre de l'empire. La piastre et le ducat qui avaient atteint une valeur

fictive, la première de cent vingt aspres, le second de deux cent cinquante aspres, furent réduits, par l'émission d'une nouvelle monnaie, à leur cours primitif; la piastre forte fut fixée à quatre-vingts aspres, l'écu du lion à soixante-dix, et le ducat à cent soixante. Les réglemens de police furent étendus non seulement aux marchés des vivres, mais encore aux marchés de chevaux et d'esclaves, et l'inspecteur Hasan les exécuta avec tant de rigueur, qu'il fit périr beaucoup de délinquans en leur infligeant la peine du bonnet de bois, c'est-à-dire en leur mettant sur la tête un énorme morceau de bois dont le poids les affaissait à terre et les écrasait. Les commissaires nommés pour le cadastre des provinces d'Europe et d'Asie remplirent leur mandat avec une sévérité moins cruelle; ils firent le dénombrement exact de la population, et cherchèrent à établir une plus juste répartition des impôts, car depuis le dernier recensement fait sous Mohammed II dans la Roumilie et l'Anatolie, certains lieux avaient été dépeuplés, d'autres au contraire avaient vu croître leur population, et leurs contributions n'avaient point été modifiées proportionnellement aux changemens survenus dans leur état respectif. Cependant les salutaires réformes qu'on introduisit à cette époque dans l'assiette de l'impôt ne furent pas de longue durée; car trente ans après, l'historien Mohammed Ben Housein Ben Nassouh se plaint des abus qui vicient le système des impositions, par suite des franchises accordées aux wakfs des vizirs et des sultanes. Comme on n'avait pas rapporté la loi par laquelle Mourad avait interdit

l'usage du tabac à fumer, sous les peines les plus sévères, au nombre desquelles se trouvait la peine de mort en cas de récidive, les amateurs des jouissances irritantes que procure le tabac éludèrent la pénalité existante en prenant du tabac à priser, afin, dit l'auteur du Choix des histoires, de se donner le plaisir de l'éternuement; les annales ottomanes signalent dans le cours de cette année 1642 (1052) l'introduction du tabac à priser dans l'empire. L'impartiale justice du grand-vizir se manifesta encore en faveur d'une église chrétienne qu'avaient dévastée les habitans de Brousa, sur les instigations du juge Khodjazadé Mesoud. Ce juge avait interdit la construction d'une nouvelle église grecque, en alléguant que les lois de l'Islamisme s'y opposaient; le grand-vizir le destitua, et nomma une commission chargée d'instruire le procès des auteurs des ravages exercés sur l'église et sur le cloître que les chrétiens avaient commencé à bâtir: la rigueur de Kara Moustafa provoqua parmi les Musulmans orthodoxes un mécontentement général, qui eut pour suite la dévastation de trois autres églises. Le juge déposé, Khodjazadé Mesoud-Efendi, condamné à l'exil, reçut cependant la permission de vivre retiré dans sa maison de plaisance. Khodjazadé était fils de Moustafa-Efendi, précepteur du sultan Ahmed Ier; vingt ans auparavant, il avait rempli les fonctions de mouderris; nommé juge de Haleb, il avait été destitué, et était resté dix années sans place avant d'obtenir le poste de juge de Brousa. Le moufti Yahya-Efendi, qui avait coutume de vendre les diplômes de juge au prix

Digitized by Google

T. X.

de cinquante mille aspres, prit en considération le long espace de temps pendant lequel Khodjazadé-Efendi avait été privé de revenus, et l'investit gratuitement de la dignité de juge de Brousa. Yahya-Efendi, qui avait rempli à trois reprises différentes les plus éminentes fonctions de la loi, mourut l'année suivante en laissant la réputation d'un homme plein d'activité et d'un versificateur de mérite; il composa un diwan, une imitation du panégyrique du Prophète (Borda), un traité sur l'hérédité, et un livre sur la médecine intitulé: les Jardins, toutes œuvres rimées: il traduisit en outre la galerie des portraits historiques de Gaffari, et fonda une medrésé qui porte son nom, et auprès de laquelle il est enseveli. Son successeur fut Ebou Saïd Mohammed, fils d'Esaad, petit-fils de Seadeddin, qui fut également trois fois élevé aux fonctions de moufti.

Dans la seconde année du règne d'Ibrahim, on prépara une expédition par terre et par mer contre Azov, qui depuis cinq ans était au pouvoir des Cosaques. Siawous-Pascha fut nommé commandant de la flotte en remplacement du kapitan-pascha Housein, qui cumulait avec ce titre le gouvernement d'Ocsakov; Housein, promu au rang de serdar des troupes de terre, reçut l'ordre d'agir de concert avec les Tatares conduits par le khan Behadir-Ghiraï. Trentehuit grandes galères fournies par les begs de l'Archipel, et portant quelques milliers de janissaires et de sipahis ¹, débouchèrent du Canal dans la Mer-

[·] Naima, II, p. 6, dit cinq cents janissaires et quelques sipahis; Leves-

Noire, après avoir été retenues trente jours sous les murs des châteaux du Bosphore par les vents contraires, et avoir donné au peuple de Constantinople le spectacle de l'exécution d'un esclave russe, qui, attaché aux offices du grand-vizir, s'était enfui, et s'était mélé parmi les rameurs de la flotte, dans l'espérance de réussir ainsi à retourner dans sa patrie. A bord des galères étaient tous les bostandjis du serai. et les hommes de l'arsenal sous les ordres du kiaya de l'amirauté, Pialé le Long. Les troupes feudataires de la Roumilie étaient commandées par le gouverneur de Silistra, Mohammed-Pascha, surnommé Sultanzadé. parce qu'il était par sa mère petit-fils d'une sultane. Azov était défendu par quatorze mille hommes en état de porter les armes, et huit mille femmes qui partageaient les passions belliqueuses de leurs maris; mais les assiégés trouvèrent des alliés plus puissans encore dans l'inhabileté des Turcs, dans la désunion qui régnait entre le khan des Tatares et le kapitanpascha, dans la famine et les épidémies qui décimaient le camp ennemi. Aussi, après un siége de trois mois, les Ottomans furent-ils contraints de se retirer avec une perte de sept mille janissaires et de huit cents soldats ordinaires, sans compter les Valaques, les Moldaves et

2*

que, IV, p. 28, vingt janissaires. Ewlia, qui du reste exagère toujours, dit cinquante frégates, deux cents caïques, les contingens de vingt-huit sandjakbegs, et quarante mille Tatares de Bessarabie, quarante mille Valaques et Moldaves, vingt mille Transylvaniens et quatre-vingt mille Tatares de la Crimée: toutefois il convient de la retraite des troupes ottomanes, malgré leurs forces numériques.

les Tatares qui avaient succombé; lorsque la flotte fit voile pour le Bosphore, une partie des galères échoua à l'embouchure du Don, et fut capturée par les Cosaques. A son arrivée à Constantinople, Pialé le Long fut nommé kapitan-pascha à la place de Siawousch, tombé en disgrâce. Le khan des Tatares, Behadir-Ghiraï, mourut peu de temps après son retour d'Azov. Son frère cadet, Mohammed-Ghiraï, qui jusque-là avait été retenu prisonnier à Rhodes, lui succéda dans sa principauté; Schahin-Ghiraï, également captif à Rhodes, avait été préalablement mis à mort sur l'ordre du Sultan par Moustafa-Pascha, qui avait mouillé devant l'île en se rendant dans son gouvernement d'Egypte. L'année suivante (1642), une nouvelle expédition fut dirigée contre Azov; Mohammed-Pascha Sultanzadé, surnommé aussi Djovan-kapidji-baschi (le jeune chambellan), qui avait été appelé du gouvernement d'Egypte à celui de Silistra, et avait, en cette qualité, assisté à la dernière campagne, eut le commandement des troupes de terre, et le kapitan-pascha Pialé celui des forces maritimes. Le Sultan envoya, selon la coutume, au khan des Tatares, par le chambellan Hasan, douze mille ducats d'argent de bottes, pour l'indemniser de ses frais de guerre. Dans les premiers jours du printemps, Mohammed-Ghiraï partit pour Azov à la tête de cent mille Tatares [11], afin de recommencer le siége en attendant l'arrivée de Sultanzadé. Les Cosaques, convaincus qu'ils ne pourraient résister aux armées réunies, abandonnèrent la ville, après l'avoir inondée et l'avoir livrée aux flammes, de sorte qu'elle fut détruite à la fois par l'eau et par le feu. Trois jours après, Mohammed Sultanzadé joignit l'armée tatare, et, s'il ne put conquérir Azov, il eut du moins le mérite de la relever de ses ruines. L'histoire de Crimée cite comme des événemens également glorieux le siége d'Azov par Deli-Housein, la conquête de cette ville par les Tatares, et sa reconstruction par Mohammed Sultanzadé. Ce dernier marcha ainsi sur les traces des khans de la Horde-Dorée, des khans de Crimée et des Génois, qui, trois siècles auparavant, étaient venus s'établir à Azov. On laissa pour garnison dans la place vingt compagnies de janissaires, six de canonniers, dix d'armuriers, sept mille Tatares, sept sandjakbegs, en tout vingt-six mille hommes, et un parc nombreux d'artillerie; Islam-Pascha fut nommé gouverneur. Dans la suite de Housein-Pascha lors du siége d'Azov, et dans celle du khan de Crimée lors de la conquête de cette place, se trouvait, en qualité de muezzin, Ewlia, le plus célèbre des voyageurs ottomans. L'année même de l'avènement d'Ibrahim, Ewlia commença ses voyages qui 'devaient durer pendant quarante ans; il parcourut l'Asie jusqu'en Perse et en Arabie, l'Afrique jusqu'en Nubie, et traversa une partie de l'Allemagne et de la Suède. Il a fait le récit de ses excursions en quatre volumes. C'était un habile administrateur, versé surtout dans les affaires du ressort des gouverneurs qu'il accompagna long-temps comme muezzin ou secrétaire. Ewlia nous a laissé de précieux documens sur les événemens dont il a été témoin oculaire; cependant il ne faut le consulter

qu'avec précaution, à cause de son amour bien prononcé pour les exagérations, et surtout n'accepter que sous les plus prudentes réserves ses assertions sur l'histoire ancienne; en retour il est de la plus sévère exactitude dans la description des lieux qu'il a visités.

L'année même de la conquête d'Azov, le grandvizir Kara Moustafa s'était débarrassé d'un rival dangereux dans la personne du silihdar Moustafa, ancien favori de Mourad IV. Le premier symptôme du déclin de la puissance du silihdar Moustafa fut l'exécution de son protégé et compatriote Kinaoghli, dont les révoltes dans la contrée de Tekké et d'Aïdin étaient restées impunies sous Mourad IV, mais qui, nommé depuis au gouvernement de Siwas, avait été, sur les plaintes des habitans, transféré à Constantinople, dépouillé de ses biens, et pendu sur la place d'Aya-Sofia, devant un étal de boucher (20 janvier 1642 — 18 schewal 1051). Ce traitement infligé à son protégé pouvait bien faire pressentir à Moustafa le sort qui le menaçait. Immédiatement après l'avènement d'Ibrahim, Moustafa avait été élevé à la dignité de pascha d'Ofen; mais avant même qu'il fût parti pour ce gouvernement, l'un des plus importans des frontières, on le fit permuter avec Mousa-Pascha, qui fut ainsi nommé pour la troisième fois beglerbeg d'Ofen, et dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours dans la place de Mousa Pascha Palanka, à laquelle il ajouta de nouveaux ouvrages de fortification [111]. Moustafa fut envoyé à Temeswar, ville qui, ainsi que nous l'avons vu dans le cours de cette histoire, avait toujours été mortelle aux favoris puissans et redoutés, tels que Dianboulad et autres. L'ancien confident de Mourad IV avait amassé, aux jours de sa faveur, de grandes richesses: il s'était même rendu coupable, entre autres méfaits, de la soustraction de quatre-vingt mille ducats, montant du tribut annuel de l'île de Chypre, qu'il aurait dû employer à l'entretien de ses troupes. Le grand-vizir prit occasion de cette ancienne infidélité du silihdar Moustafa dans le maniement des deniers publics, pour ordonner une enquête sur son administration; l'instruction fut poussée avec vigueur, et les efforts de Kara-Moustafa furent servis indirectement par les intrigues de Mewkousatdii Mohammed-Efendi, homme d'affaires de la princesse Kia-Sultan. Mohammed-Efendi agissait de son côté auprès de la sultanemère pour obtenir le retour de Moustafa, et faciliter son mariage avec la princesse Kia-Sultan, mariage qui avait été projeté par Mourad IV. L'enquête n'eut pour tout résultat que de faire entrer dans les caisses du trésor cinquante mille piastres, équivalent de la fortune avouée par le silihdar; mais le grand-vizir ayant appris, par quelques mots échappés à la sultane Walidé, les projets de mariage, en prit occasion pour demander au Sultan une sentence de mort contre Monstafa. Le bostandji-baschi d'Andrinople, Sinanaga, fut chargé, conjointement avec quarante bourreaux, d'exécuter le sanguinaire kattischérif. Une riche vaisselle d'or et d'argent de la valeur de cinq mille bourses, et de fortes sommes que l'ancien silihdar avait tenues cachées dans sa maison de Constantinople, furent acquises au fisc. Kara Moustafa donna ensuite une fête brillante au Sultan dans le palais d'Emirgoune (1er såfer 1052 — 1er mai 1642), qu'il avait reçu en présent, et qu'avait occupé autrefois le secrétaire d'Etat Feridoun, collecteur des pièces d'Etat. Vers ce même temps, fut terminée la construction de la mosquée et des bains fondés par la sultane Walidé, à Scutari. Bien que le silihdar eût été étranglé contre la volonté de la sultane-mère [1v], cependant le grand-vizir put encore se maintenir quelque temps dàns sa toute-puissance. L'année suivante, qui vit en trois semaines la naissance de deux princes, Ahmed (qui régna plus tard comme second de ce nom) et Mourad (qui mourut au bout de dix mois), fut aussi témoin de la chute de Kara Moustafa (1er moharrem 1053 — 22 mars 1643).

L'exécution du grand-vizir fut précédée de celle d'un rebelle redoutable pris les armes à la main, et de quelques paschas convaincus d'exactions dans leurs gouvernemens. La sévérité de Kara Moustafa avait jusqu'alors tenu comprimé l'esprit de révolte tant dans les provinces qu'à Constantinople. Houseïn-Pascha, envoyé de Silistra en Bosnie, avait puni les rebelles de son nouveau gouvernement; Derwisch Mohammed, pascha de Bagdad, avait battu les Arabes insurgés, et expédié plus de six cents têtes à la capitale de sa province. On avait fait marcher contre les Heïduques, ramassis de brigands qui infestaient les routes entre Andrinople et Salonique, les chasseurs ou janissaires qui accompagnaient dans l'origine le Sultan à la

chasse, mais qui par la suite furent distribués comme gardes des frontières (nobetdiis), entre Belgrade, Kanischa, Erlau et Ofen; avec le secours de ce corps, des bostandjis et des seghbans, le bostandji-baschi d'Andrinople attaqua les Heïduques à Kirkkilisé et les défit. Le 19 août 1642 (23 djemazioul-ewwel), eut lieu à Constantinople un grand tremblement de terre qui fut considéré comme le présage de graves événemens politiques, et cette interprétation sembla se justifier par la lutte qui s'engagea bientôt après entre la Porte et le fils de Nassouh, cet ancien grandvizir, si orgueilleux de sa naissance et de ses richesses. Housein Nassouh-Paschazadé, fier de sa descendance, s'était permis des paroles inconsidérées contre le grand-vizir, le traitant de tschorbadji-baschi ou grand cuisinier des soupes, parce qu'il était parti des derniers rangs de la milice des janissaires, et lui reprochant de ne savoir ni lire ni écrire; en outre il refusait d'obéir aux ordres qui interdisaient aux paschas des frontières de délivrer des fermans revêtus du chiffre du Sultan. L'aga du grand-vizir lui ayant été envoyé pour lui signifier de se conformer désormais aux réglemens sur cette matière, il le congédia en ces termes : « La délivrance de fermans au chiffre du Sul-» tan est mon héritage, à moi qui suis vizir, fils de » vizir, et non pas un aventurier albanais comme ton » pascha. » L'aga, qui avait été ainsi injurié publiquement, ne manqua pas, à son retour à Constantinople, de faire remarquer au grand-vizir le danger que courrait l'empire, si Nassouh voulait renouveler à Erze-

roum le rôle d'Abaza. En conséquence de ces représentations, Kara Moustafa nomma Nassouh-Paschazadé au gouvernement de Haleb. Mais à peine Nassouh eut-il pris possession de ses nouvelles fonctions, qu'il fut remplacé par Kamalik Siawousch-Pascha. Comme alors déjà les places se vendaient régulièrement. Nassouh refusa de céder l'administration de Haleb au moutesellim (représentant) de son successeur, avant du moins que son compétiteur eût acheté sa nomination au prix de cinquante bourses. Le moutesellim, revenu à Constantinople sans avoir pu remplir sa mission, se plaignit de la conduite arbitraire de Nassouh; un kattischérif fut donc expédié, qui nommait Nassouh gouverneur de Siwas, et ordonnait de le réduire par la force des armes en cas de rébellion. Le grand-vizir adressa en même temps à Ibrahim-Pascha, surnommé le defterdar borgne, élève d'Abaza, et que Nassouh devait remplacer, une lettre conçue en ces termes: « Ton » gouvernement n'a été donné qu'en apparence et par » suite de nécessités pressantes au fils de Nassouh; s'il » vient pour en prendre possession, anéantis-le par » quelque moyen que ce soit. » Ibrahim-Pascha marcha à la tête de ses troupes contre Nassouh, qui s'avançait avec les seghbans et les saridjés rassemblés à Haleb. Les deux compétiteurs se rencontrèrent dans les environs de Kaïssariyé; Ibrahim-Pascha fut battu et tué; Nassouh, dédaignant de prendre possession de son gouvernement, et nourrissant une plus haute ambition, écrivit à ses amis de Constantinople et aux paschas des provinces sur la route de la capitale, qu'il

se rendait à la Porte pour vider ses différends avec le grand-vizir en présence même du Sultan. Cette nouvelle jeta Constantinople dans la consternation; les boutiques furent fermées, et les fauteurs de troubles cherchèrent à exploiter la panique qui s'était emparée de la ville. Kara Moustafa fit rouvrir les magasins, interdit toute espèce de discours sur la marche de Nassouh-Pascha, ordonna un grand nombre d'arrestations et fit pendre dans différentes rues de la capitale une douzaine des plus séditieux pour effrayer les autres. Le beglerbeg d'Anatolie, Tschifteli Osman-Pascha, fut envoyé en qualité de serdar contre Nassouh.

Cependant Nassouh-Paschazadé s'était avancé jusque dans les environs de Nicomédie; à cette nouvelle, le grand-vizir fit embarquer sur le Bosphore des corps de janissaires et de bostandjis pour cette ville; luimême vint se poster sur la route de Constantinople pour empêcher la pointe audacieuse du rebelle. Le préfet de la capitale, Schaabanaga, reçut la mission de rassembler les milices d'Asie dans la plaine de Troie. Les troupes expédiées de Constantinople, sous les ordres de Kaïtasaga, se réunirent à celles de Schehzouwarbeg, sandjak de Hamid, dans la plaine du Khodja, non loin de Nicomédie. Les retards que mit Osman-Pascha à attaquer Nassouh-Paschazadé le firent soupconner d'être d'intelligence avec le rebelle, et les gens de Kaïtas l'en accusèrent hautement. Osman, cédant à l'impatience générale, livra bataille près du village d'Ali-Fakih; mais il tomba dans la mêlée, ainsi que Kaïtas et quelques centaines de soldats. Nassouh-Paschazadé défendit de faire des prisonniers ou de poursuivre les fuyards, et continua sa marche sur Scutari sans rencontrer d'obstacles. Il campa le 3 juin 1643 (rebioul-ewwel 1053) sur la hauteur de Boulghourli, magnifique point de vue, d'où l'œil embrasse la Mer-Noire et la mer de Marmara, le Bosphore, Constantinople assise sur ses sept collines, et le port, appelé la Corne-d'Or, décrivant des courbes gracieuses au sein de la capitale. Si, profitant de l'indécision des généraux ottomans, Nassouh-Paschazadé se fût avancé immédiatement sur Scutari, il s'en serait emparé avec quelques cavaliers, tant était grande la stupeur dont était frappée Constantinople; mais il était entouré d'intrigues et d'embuches; trop confiant dans l'avis des gens intéressés à le perdre, qui lui avaient écrit qu'il recevrait le sceau de l'empire aussitôt qu'il serait en face de Scutari, il négligea de profiter de ses avantages, et passa trois semaines à attendre la réalisation de ces promesses. Son kiava Bekir mit tous ses soins à le bercer de ces inutiles espérances. Nassouh-Paschazadé avait souvent reçu de son frère Ali de salutaires avertissemens sur les trahisons du kiaya; mais il n'avait jamais voulu y ajouter foi. Cependant, pour calmer les vives inquiétudes de son frère, il destitua Bekir, en lui faisant grâce toutefois de la vie, et il donna sa place à Moslim Mohammedaga, homme corrompu qui avait autrefois été au service d'Abaza. Le grandvizir, non content des fausses lettres envoyées à Nassouh-Paschazadé, fit encore servir d'autres instrumens à sa ruine. Il ordonna à un ancien favori du rebelle, sous peine de la vie, de se rendre auprès de son protecteur et de l'engager à passer de l'autre côté du Canal, où il recevrait aussitôt le diplôme de gouverneur de Roumilie. Nassouh-Paschazadé tomba dans le piége; il écrivit une lettre de soumission à Kara Moustafa, et traversa le Bosphore; mais lorsqu'il vit qu'on ne l'investissait pas du gouvernement qu'avait espéré sa trop confiante crédulité, lorsque ses propres capitaines eurent renversé ses étendards dans le camp qu'il avait abandonné, et furent venus se jeter aux pieds du grand-vizir, il prit la fuite avecson fils, et se réfugia à Paravadi, accompagné seulement de dix cavaliers : il laissa son fils dans la ferme de Suna, et partit lui-même pour Rousdjouk, dans l'espoir de pouvoir se rendre de là auprès du khan des Tatares. Au moment où il allait atteindre Rousdjouk, il fut rejoint par le bostandji-baschi à la tête de quarante bostandjis; on le conduisit chargé de chaînes à Constantinople, tandis que son fils, à peine âgé de seize ans, fut enlevé de la ferme de Suna par le kiaya du grand-vizir (juillet 1643 — rebioul-akhir 1053). Nassouh-Paschazadé, amené en présence de Kara Moustafa, fut, s'il faut en croire quelques historiens, gravement injurié par lui, et mis à mort au milieu des plus affreuses tortures. Le lendemain matin, sa tête fut exposée devant la porte du serai; son frère Ali fut embarqué pour Tschekmedjé, où il fut étranglé; ses deux autres frères Yousouf et Omer furent emprisonnés; son kiaya Bekir, saisi à Gallipoli, fut exécuté,

et le successeur de ce dernier, Deli Moslim, ainsi que le secrétaire Baki-Aga, jetés dans les fers. Le fils de Nassouh-Paschazadé, Mohammed, et son cousin, fils d'Ali, furent incorporés dans les rangs des pages du seraï, comme autrefois les fils de Djanboulad et de Fakhreddin après le supplice de leurs pères. Mohammed, fils de Nassouh-Paschazadé et petit-fils du grand-vizir Nassouh, s'acquit par la suite une gloire plus modeste et moins dangereuse que celle de son père et de son grand-père. Il écrivit l'histoire des trente années qui suivirent l'avènement du sultan Ibrahim, et donna à son ouvrage le titre de Choix des histoires. Il se distingue par une connaissance approfondie des affaires et une rare impartialité; il parle de l'exécution de son père sans qu'aucun terme violent vienne révéler sa haine filiale contre les meurtriers, et il montre toujours une modération qui lui était naturelle ou que lui conseillait la prudence 1.

Parmi les changemens administratifs qui eurent lieu après l'exécution de Nassouh-Paschazadé, il faut remarquer l'élévation des deux gouverneurs d'Egypte, Bostandji Moustafa-Pascha et Sultanzadé Mohammed-Pascha, à la dignité de vizirs de la coupole. Nous avons déjà parlé de Sultanzadé Mohammed à l'occasion de l'expédition qu'il commanda contre Azov. Son successeur dans le gouvernement d'Egypte, Bostandji Moustafa-Pascha, avait été rappelé à Constantino-

¹ Le précieux manuscrit de l'Histoire de Mohammed Sultanzadé, un des plus rares, se trouve à la Bibliothèque de Dresde parmi les manuscrits orientaux.

ple lors de l'avènement d'Ibrahim, jeté en prison et condamné envers le trésor à une amende de huit millions d'aspres; après avoir été remis en liberté et avoir subi une nouvelle confiscation de trois millions d'aspres, il avait été gracié et nommé vizir de la coupole. Makssoud-Pascha, que le grand-vizir avait nommé gouverneur d'Egypte en remplacement de Nakkasch Moustafa-Pascha, contrairement à la volonté de la sultane Walidé, administra avec un grand amour de la justice, et supprima les surtaxes imposées. les années précédentes pour les besoins de la guerre de Perse, ou au profit de la rapacité des gouverneurs; il n'abolit pas moins de quarante de ces impôts. Mais les bienfaits de l'administration de Makssoud furent contrebalancés par l'invasion de la peste; le fléau sévit avec une telle force, qu'au Kaire, en un seul jour. on célébra dans la seule mosquée Ezher (la plus florissante) plus de quatre-vingt-douze fois l'office des morts, et que les cercueils se succédaient sur la place. au dire des historiens du temps, comme les rangs serrés des chameaux d'une caravane; deux cent trente villages furent entièrement dépeuplés; les troupes furent également décimées au point qu'il revint au fisc sur les soldes arriérées deux cent soixante-dix mille ducats. Cette dernière circonstance donna lieu à une rébellion des inspecteurs et fermiers publics; ils refusèrent de donner le tiers des fermages annuels qui devait être payé à l'avance, et demandèrent qu'on le prit sur les revenus qui avaient afflué au trésor par suite des décès multipliés causés par la peste; mais leurs réclamations

n'ayant pas été accueillies, ils déposèrent Makssoud-Pascha. Pendant l'année de son administration, un vendredi qu'on avait lancé un vaisseau à la mer, et au moment où la population priait dans les mosquées, cent cinquante des six cents esclaves chrétiens de l'arsenal brisèrent leurs chaînes, s'emparèrent d'une grande galère et gagnèrent la haute mer sans être atteints par les embarcations qu'on envoya à leur poursuite. Lorsque le Sultan apprit la déposition de Makssoud par les troupes, il se tourna vers l'époux de la nourrice du sultan Mourad, le vieux vizir Eyoub-Pascha, qui était présent, et lui dit : « Je te donne le » gouvernement d'Egypte. »-Eyoub baisa la terre et s'excusa de ne point accepter la faveur du Sultan, en alléguant son incapacité pour un tel emploi; Ibrahim répondit : «Ce qui est donné est donné; va et agis. » Eyoub dut en conséquence se rendre au Kaire; mais il ne fut qu'un instrument entre les mains de son secrétaire et de son kiaya, qui rétablirent tous les impôts abolis par son prédécesseur. Le kiaya était Mewkoufatdji Mohammed-Efendi, procureur de la sultane Kia, qui avait été fiancée au silihdar récemment exécuté. Le grand-vizir Kara Moustafa n'était pas faché d'éloigner ce machinateur d'intrigues, en lui donnant des fonctions auprès du vizir Eyoub.

Un des principaux adhérens de Nassouh-Paschazadé, Soulfikar-Pascha, reçut vers cette époque le prix de sa rébellion. Destitué de son gouvernement de Safed, et séduit par les lettres de Nassouh, il s'était avancé jusqu'à Koniah pour aller rejoindre son complice. Mais la politique du diwan arrêta sa marche. en lui envoyant le diplôme de gouverneur de Chypre et l'ordre de se rendre immédiatement à son nouveau poste: c'était là une de de ces mesures dilatoires, dictées par la ruse, et dont on s'était déjà servi dans une occasion semblable, lorsqu'on avait conféré à Nassouh-Paschazadé le gouvernement de Siwas, et enjoint en même temps au titulaire de cette dignité de fermer les portes à son successeur. Ainsi, dans cette occasion, on transmit au juge et à l'aga des troupes de Chypre des instructions secrètes qui leur prescrivaient d'interdire à Soulfikar-Pascha l'accès dans l'intérieur de l'île; le préfet du marché, Schâbanaga, partit en même temps pour Chypre avec la mission apparente de prendre le commandement des janissaires de l'île, mais avec l'ordre secret d'exécuter la sentence d'Ibrahim sur la personne de Soulfikar. Șchâbanaga endormit par des flatteries les défiances du nouveau gouverneur jusqu'à l'arrivée du kapitan-pascha Pialé, qui, après une expédition de six mois sur les côtes de Calabre, aborda en Chypre avec deux vaisseaux pirates, deux tartanes, deux cents prisonniers et un riche butin. Sur la proposition de Schabanaga, Pialé invita Soulfikar sur son vaisseau-amiral à une fête, d'où il ne devait pas revenir; au milieu du festin, on lui coupa la tête, et Schâban partit immédiatement pour Constantinople avec cette preuve sanglante de son obéissance aux ordres du Sultan. Une exécution non moins importante à mentionner fut celle du gouverneur de Roumilie. Faïk-Pascha, descendant de Toura-

Digitized by Google

khan, général on chef de l'expédition contre la Morée sous Mohammed II, et dont on voit encore le tombeau à Malghara. Faik-Pascha avait été, à plusieurs reprises. accusé de concussions; sous le règne de Mourad IV, le grand-vizir Khosrew-Pascha ne lui avait pas infligé moins de mille coups de bâton pour le punir de ses rapines. Bien que possédant trente mille piastres de revenu annuel, et quoique son âge avancé semblat devoir lui ôter toute idée de thésauriser, Faik-Pascha ne mit point de bornes à ses exactions; pour le faire révoquer, le juge de Sofia, Mouizeddin Sindjari Mohammed-Efendi, porteur des plaintes du pays, se rendit à Constantinople. Sur les ordres du Sultan, Faik y fut amené chargé de chaînes, par le chambellan Schehbas; tous les efforts tentés en sa faveur par le grand-vizir, auquel il avait rendu d'utiles services contre Nessouh-Paschazadé, furent inutiles. Faik-Pascha n'espérait plus, pour contrebalancer les accusations du juge, que dans le témoignage de Dilawer-Pascha, son prédécesseur dans le gouvernement de Roumilie. Mais Dilawer-Pascha, soit par amour de la vérité, soit par prévision de la chute prochaine du grand-vizir, affirma que le juge était un honnête homme, jouissant de l'estime de tout le pays. Le moufti Yahya-Efendi, auquel on avait demandé un fetwa, répondit que l'exécution de Faik aurait dû avoir lieu déjà depuis trente ans ; en conséquence, Faik, le descendant de Tourakhan, ent la tête tranchée au milieu de la cour du serai (16 mars 1643 — 25 silhidjé 1052).

Quelque juste que fût cette exécution, elle ne fut

pourtant point l'œuvre de l'équité du Sultan ni de colle du grand-vinir; celui-ci prit au contraire le part; de son protégé, au point d'offrir sa démission, lorsqu'il vit échoner les tentatives qu'il avait faites pour le seuver. La punition de Faik-Pascha ne fut que le résultat d'un plan ourdi contre Kara Moustafa, car ses ennemis voulaient qu'en vovant tomber la tête de son favori, il tremblat pour la sienne. Le complet ayait été curdi par trois hommes puissans, qui des lors partageaient l'administration réelle des affaires ayec la sultane-mère Kœsem. Ce triumviret, agissant sons l'influence d'une femme et au nom d'un sultan efféminé, se composait de Sultanzadé Mohammed-Pascha, vizir de la coupole, de Yousouf, écuyer du Sultan, et de Djindji, khodja du Sultan, le plus mal famé de tous ceux qui dans l'empire ottoman ont ocempé ces fonctions. Mohammed-Pascha, surnommé Sultanzadé, parce qu'il était allié des sultanes, épouses de Roustem-Pascha (sous Souleiman) et de Pielé-Pascha (sous Sélim II), était sorti du seraï avec le titre de chambellan, à l'époque où Osman II était parti pour l'expédition de Chocim, et avait gardé depuis, à cause de son caractère courtisanesque, le nom de le jeune chambellan Sultanzadé. Gouverneur d'Egypte sous le sultan Ibrahim, puis beglerbeg de Roumilie, commandant en chef de la seconde expédition contre Azov, et enfin vizir de la coupole, il avait été relégué dans le gouvernement de Damas par le grand-vizir, qui craignait, non sans raison, de trouver en lui un rival et un successeur. Kara Moustafa avait un adver-

saire encore plus redoutable dans la personne de l'écuyer Yousouf, que ses fonctions appelaient sans cesse auprès du Sultan; imitant les imprudentes prodigalités de son frère Mourad, Ibrahim avait nommé Yousouf moussahib (confident en titre) et pascha à trois queues. Toutes les faveurs qu'avait obtenues l'ancien favori de Mourad, furent accordées à Yousouf, auquel on permit même de s'adjoindre un kiaya. Mais le plus puissant ennemi du grand-vizir, et l'homme historiquement le plus remarquable du triumvirat ottoman, était Houseïn Djindji-Khodja, fils d'un scheïkh de Safranbourli, village de l'Asie-Mineure, et descendant du grand-scheikh mystique Sadreddin de Koniah. Il avait fait ses études à Constantinople, mais il n'était pas monté bien haut dans l'échelle des oulémas, parce qu'il s'occupait plutôt de sciences magiques et de formules de conjuration pour les maladies que d'études législatives, tellement que ses professeurs, et son frère qui suivait aussi la carrière de la magistrature, avaient honte de lui. Mais ce qui rendait Housein Djindji méprisable aux yeux des oulémas fit sa fortune à la cour. Sa mère, par quelques-unes de ses amies dans le seraï, avait su faire insinuer à la sultane Walidé qu'il avait hérité de son père des formules magiques à l'aide desquelles il avait opéré des cures merveilleuses, et qu'il pourrait guérir le Padischah, dont les attaques d'apoplexie et l'impuissance avaient déjoué tous les efforts des médecins. Le Sultan fut instruit du pouvoir surnaturel que possédait Housein Djindji, et voulut le mettre à l'épreuve; s'étant trouvé bien

du premier essai qu'il fit de la science du prétendu magicien, soit qu'il fût dupe du travail de son imagination, soit que réellement un changement se fût opéré dans son état, il combla de faveurs son heureux médecin. Il lui fit présent de pièces d'argenterie et de riches étoffes, lui assigna les revenus des places vacantes de kapidjis et de mouteferrikas; et bien que le nouveau favori ne fût encore que dans la catégorie des quarante (mouderris recevant un traitement de quarante aspres par jour), il lui donna la première place des soixante dont il put disposer. Le moufti Yahva-Efendi représenta au Sultan que cette nomination était tout-à-fait contraire à l'ordre établi; mais, malgré cet avertissement, un kattischérif éleva quelques jours après Djindji à la dignité de mouderris de la Souleïmaniyé, et ensuite à celle de khodja; Djindji reçut depuis lors des savans et du peuple le surnom de Djindji-Khodja. Les sages représentations d'un vizir dont le nom ne nous est pas parvenu, mais qui dans son livre du Conseil nous a laissé de précieux documens sur la constitution de la cour et de l'administration ottomanes à cette époque, ne purent lutter contre l'influence de ce triumvirat, qui tendait à annihiler le pouvoir du Sultan [v].

Les trois ennemis du grand-vizir se réunirent pour le perdre; lui-même aida leurs efforts par des actes qui déplurent autant au harem qu'à Ibrahim; et, dans le moment même où il croyait préparer la chute de ses adversaires, il ne faisait que hâter la sienne. La suppression successive des places qui venaient à vaquer



dérer comme de mince importance ce qui avait pu paraître de quelque valeur au Sultan. « N'est-ce point » par amour pour lui; dit Kara Moustafa, que je lui » ai dit la vérité? Dois-je le flatter? Mieux vaut mourir » libre que de vivre esclave. » Résolu à ruiner la fortune d'Yousouf, Kara Moustafa remit au kiaya des janissaires cent bourses, avec mission de les distribuer aux officiers des janissaires, pour les engager, lors de leur prochaine revue au seraï, à ne pas toucher au riz qui leur serait présenté, et à indiquer comme sujet de leur mécontentement la prééminence du silikidar sur l'autorité du grand-vizir. Mais cette intrigue tourna au détriment de son auteur. Les officiers des janissaires, depuis long-temps mécontens du grandvizir, se consultèrent avec Moussliheddin, un de leurs conseillers les plus sages, qui mit l'aga dans le secret de l'affaire. Celui-ci avant dénoncé au Sultan le projet de Kara Moustafa, Ibrahim fit appeler devant lui Moussiheddin, se fit raconter le complot, et lui demanda: « Si je faisais mettre à mort mon Lala (le » grand-vizir), mes esclaves seraient-ils fâchés contre n moi? — Dieu merci! non! s'écria Moussliheddin, » les cous de tes esclaves ne sont pas assez forts pour » supporter le poids de ta colère; ils sont tous minces » comme le tranchant de ton épée, auquel ils sont » soumis. La mort du grand-vizir les comblera de » joie. » Le jour suivant (22 mars 1643 — 1er moharrem 1053), le Sultan assista à la séance du diwan derrière la fenêtre grillée; quelques plaintes s'étant élevées contre l'injustice de l'administration, il frappa

contre le grillage pour donner le signal de clore la délibération. Le grand-vizir ayant voulu se rendre à l'audience qu'il avait d'ordinaire à l'issue du diwan. l'accès des appartemens secrets lui fut interdit. Instruit de l'état des choses par un de ses confidens, Kara Moustafa se rendit à son palais, prit un Koran dans son sein, et revint par la porte de fer dans le seraï, où il trouva le Sultan qui se promenait. « Mon Lala! » s'écria celui-ci avec colère, je t'admire de venir ainsi » chez moi comme chez ton père, sans y être invité. » Le grand-vizir entreprit de justifier sa conduite : il avait jusque-là tenu les janissaires en bride; et si maintenant ils se révoltaient, c'est qu'ils n'ignoraient pas que sa puissance déclinait. « Tu mens! lui répondit » Ibrahim, c'est toi qui as fomenté la rébellion; je » trouverai quelqu'un plus digne que toi du sceau de » l'empire; » et se tournant vers le bostandji-baschi qui était présent : « Prends-le, » lui dit-il ; et il se retira. Le bostandji-baschi, qui ne savait si ces paroles se rapportaient au sceau ou à la personne même de Kara Moustafa, les interpréta dans le sens le plus favorable à ce dernier. Kara Moustafa retourna donc chez lui, poursuivi par la crainte de la mort; il prit à la hâte un déguisement, et s'enfuit par le toit de son harem. Lorsque le bostandji-baschi revint en présence du Sultan, en lui rapportant seulement le sceau impérial, il s'irrita violemment de ce malentendu, et s'écria: « Rapporte-moi promptement la tête du traî-» tre! » Le bostandji-baschi se rendit immédiatement avec cinq cents bostandjis à la maison du grand-vizir;

l'ayant trouvé fermée, il fit enfoncer les portes, et envoya ses gens à la poursuite du fugitif. Kara Moustafa s'était caché sous une meule de foin à côté de la mosquée Naali, située derrière son harem; son projet était de s'échapper pendant la nuit; mais un bostandji, qui regardait par le toit du seraï du grandvizir, s'aperçut que le foin remuait, et courut avec quelques-uns de ses compagnons sur l'endroit suspect. Kara Moustafa tira son sabre; mais après une inutile défense, il dut céder au nombre; sur les ordres réitérés du Sultan, on le conduisit garrotté sur la place de Khodja-Pascha, où il fut étranglé devant la fontaine par le bourreau Kara-Ali. Le cadavre de Kara Moustafa fut porté devant Ibrahim, puis enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait construire.

On fit des perquisitions dans le palais de l'infortuné grand-vizir, et on trouva dans une valise trente mille ducats; mais les recherches n'amenèrent la découverte de rien de bien précieux, si ce n'est d'un trône caché dans un cabinet, et sur lequel étaient fixés, par des clous d'acier, cinq portraits, celui de Kara Moustafa et des quatre autres grands-dignitaires de l'empire. La superstition populaire regarda ce trône comme une œuvre magique; en effet, on brûla un Moghreb ou Maure qui passait pour avoir donné des leçons de sorcellerie au grand-vizir. Que ces portraits eussent été réunis dans un but d'enchantement, c'est ce que rend assez vraisemblable la foi qu'on avait alors à la cabale, à l'astrologie et à la puissance des talismans, non seulement en Asie, mais en Europe. Cependant il est

possible aussi que Moustafa, qui était amateur de la peinture, eût caché ces portfaits, comme choses défendues, dans un cabinet retiré. L'Islamisme interdit sépèrement toute œuvre plastique tendant à reproduire la nature humaine; il considère ces images comme une profanation du chef-d'œuvre de la création, et enseigne qu'au jugement dernier les tableaux et les statues demanderont à leurs auteurs l'ame qu'ils n'ont pu leur donner dans ce monde. Nous ajouterons encore quelques traits au tableau que nous avons tracé de Kara Moustafa. C'était surtout dans l'énergie de sa haine que se manifestait son caractère; c'est ainsi qu'il vous une inimitié implacable à Nassouh-Pascha pour avoir fait mettre à mort en Albanie un de ses parens, accusé d'exactions. Kara Moustafa ne trafiquait point de places; il ne recevait pour celles qu'il conférait que la rétribution d'usage. Housein-Efendi le trouva un jour très-irrité contre son maître des requêtes, Ahmed-beg, qui avait osé prélever de l'argent sur des diplômes d'investiture. Houseïn-Efendi intercéda pour le coupable, en représentant au grandvizir que c'était un écrivain très-habile et pouvant travailler toute la journée sans se fatiguer ; cédant à ces sollicitations. Kara Moustafa consentit à rendre à Ahmedbeg ses fonctions, qui avaient déjà été conférées à un autre. Housein-Efendi était sur le point de se retirer : « Arrête, lui cria le grand-vizir, ce bâtard » a encore un grand défaut; lorsqu'il vient au diwan » ou chez moi, il est vêtu avec tant de négligence, » qu'on voit sous son surtout la ceinture de son pan» talon. Je t'en prie, au nom du ciel, apprends-lui » l'art de s'habiller convenablement, » Les talens administratifs de Kara Moustafa, ses institutions, ses fondations n'ont pas laissé son nom sans gloire. A l'avènement d'Ibrahim, il exigea de Venise le paiement d'une somme de deux cent cinquante mille ducats, en réparation de l'insulte et des dommages faits par les vaisseaux vénitiens au port de Valona, dont les minarets avaient été détruits. N'étant encore que kapitan-pascha, il fit d'importantes économies dans les dépenses de la marine, et fixa à quarante le nombre des galères en station dans l'Archipel; promu au grand-vizirat, il réduisit les cadres des sipahis à douze mille hommes, et ceux des janissaires à seize mille; il s'occupa également du cadastre et de l'amélioration des monnaies. Sous son administration, tous les trois mois les troupes recevaient régulièrement leur solde en doubles piastres (de quatre-vingts paras); il chargea le diwan du paiement des pages du nouveau seraï, et tira du trésor l'argent de kaftan qui leur revenait annuellement; enfin, dans l'espace de cinq ans, il augmenta l'épargne publique de six mille bourses. Bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, il n'en sentait pas moins combien des connaissances aussi élémentaires étaient indispensables à un grand-vizir; il avait coutume de dire: « J'avoue que je ne suis pas digne de la place » que je remplis et que je n'y suis parvenu que parce » qu'il ne s'est pas trouvé d'autres hommes plus ca-» pables. » Il établit sa gloire non seulement par des institutions qui servirent de règle à son successeur,

mais encore par ses fondations pieuses. A la Mecque, il fit tailler et élargir le Rocher-Noir, qui n'offrait qu'un débouché de six pouces aux eaux descendant de la montagne d'Aarafa; il éleva, près de la source de Sarka, un château pour l'entretien duquel il envoyait tous les ans deux mille cinq cents ducats à la Mecque. Dans le faubourg de Galata, il changea en mosquée l'église située près du Magasin de Plomb, qu'on avait fait fermer: il réédifia à Tokat et à Siwas les khans de Mohammed-Pascha qui étaient tombés en ruines; il établit à Ortakabad une colonie de cinq cents familles, qui fut appelée la nouvelle Siwas; il donna plus de mille piastres pour la réparation du pont de Mikhalbeg à Andrinople, et substitua des ponts de pierre aux ponts de bois au-delà de Tschorli et à celui de Kouroutschai (entre Philippopolis et Tatarbazardjik); à Erlau, il fonda des bains et une école; à Constantinople, il bâtit une médresé, une fontaine, et le tom-. beau dans lequel il repose.

Le sceau de l'empire fut envoyé à Sultanzadé, alors pascha de Damas; Kenan-Pascha, nommé kaïmakam jusqu'à son arrivée, fut chargé d'expédier les affaires courantes; mais il ne devait point s'occuper de celles qui présentaient quelque gravité, non plus qu'ouvrir le trésor. Le kiaya de Kara Moustafa fut étranglé au moment où il prenait du café, et pendu devant la Porte de l'aga des janissaires. L'architecte Kasim, l'inspecteur de l'arsenal Narkhdji Hasan, le secrétaire de la chambre Houseïn, le maître des requêtes Ahmedbeg, le kiaya récemment nommé, Mohammed, et le cham:

bellan Redjeb, tous connus pour être confidens de l'ancien grand-vizir, furent jetés en prison; les deux derniers cependant furent relâchés presque immédiatement. Le moufti Yahya reçut un kaftan de zibeline et mille ducats pour le fetwa qu'il avait rendu, ou du moins pour son silence officieux sur l'exécution de Kara Moustafa. Le vieil eunuque Dilawer était arrivé à Constantinople deux jours avant le meurtre de Kara Moustafa, avec les plaintes de l'Egypte contre le gouverneur Makssoud. Mais il n'avait pas osé, par crainte du grand-vizir, présenter les suppliques dont il était porteur; questionné par le Sultan sur ses papiers, il avait répondu qu'ils étaient entre les mains de quelques Egyptiens qui devaient arriver sous peu de jours. Mais ceux-ci ayant déclaré que les suppliques étaient dans la possession de Dilawer, ce dernier courut danger de la vie. Ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait été appelé par Kara Moustafa pour prendre la . place de chef des eunuques du seraï; il ne sauva sa tête que sur le témoignage rendu en sa faveur par les envoyés égyptiens.

Parmi les nombreux changemens administratifs qui eurent lieu vers cette époque, il faut remarquer la destitution de Siawousch-Pascha, gouverneur de Haleb, qui, rappelé à Constantinople à cause de ses exactions, obtint bientôt après la main de Safiyekhan, fille de la sultane Ghewehr, épouse de Redjeb-Pascha. Le bostandji-baschi d'Andrinople, Sinanaga, qui chargé sous Mourad IV de conduire en exil des criminels de lèze-majesté, avait étranglé plus de quatre

mille d'entre eux, pour s'approprier ce qu'ils possédaient, eut à subir une enquête sur la fortune qu'il s'était acquise par d'aussi odieux moyens, et fut envoyé comme sandjak à Tirhala; l'aga des janissaires fut banni en Bosnie: le kiava de celui-ci, au moment où il sortait avec son maître de la porte d'Andrinople, fut rappelé pour recevoir trois cents coups de bâton; à la suite de ce supplice on l'emporta à demi-mort dans un tapis. Le nouveau grand-vizir arriva de Damas à Constantinople (10 mars 1644 — 1° moharrem 1054); le troisième jour après son entrée dans la ville, il siégea au diwan et prit diverses mesures administratives: Gourdii Mohammed-Pascha fut nommé gouverneur de Damas; le kaïmakam Kenaan-Pascha, gouverneur d'Anatolie; le tschaousch-baschi Teriaki-Aga, gouverneur de Karamanie, et le vizir Osman-Pascha, gouverneur d'Ofen. Le kapitan-pascha Pialé, lors de sa dernière expédition à Tripoli sur le littoral africain, avait demandé au dev Mohammed de venir lui rendre visite; mais celui-ci craignant le traitement que le kapitan-pascha Khalil avait infligé en pareille circonstance au dey Sefer, éluda cette dangereuse invitation et racheta par de riches présens la visite qu'on sollicitait de lui. Il envoya à Pialé, par le capitaine de la flotte, Himaroghli (fils de l'âne), deux services de table en or et deux en argent, et en outre plusieurs boulets d'or pur; les deux services d'or étaient marqués au chiffre du Sultan; sur l'un des deux services en argent étaient gravées également les armes d'Ibrahim, et sur le second le nom du grand-vizir. A son

arrivée, Pislé ne donna au Sultan qu'un service d'or et un service d'argent; il remit au grand-vizir celui qui lui reveneit, et garda pour lui-même le second service d'or, ainsi que les boulets destinés à Ibrahim. Himaroghli, depuis quelque temps irrité contre Pialé, son bienfaiteur, parce que celui-ci l'avait condamné à la bastormade pour une infraction à la discipline, et lui avait refusé la place d'intendant de l'arsenal, commit (ce sont les propres paroles de Naima) l'anerie de dénoncer son bienfaiteur, pour obtenir, par l'entremise du juge de Galata, Djindji, le poste qu'il ambitionnait. Par suite de la trahison de Himaroghli, Pialé fut appelé en présence du Sultan; les perquisitions qu'on fit en même temps chez lui ayant amené la découverte du service de table au chiffre d'Ibrahim, il fut immédiatement étranglé. Bekir-Pascha hérita de la dignité de Pialé, mais loin de donner les fonctions d'intendant à Himaroghli, il les conféra à Kourd Tschelebi, wardian-baschi, c'est-à-dire gardien du port. Quelques jours après la nomination de Bekir-Pascha, le Seltan alla le visiter dans l'arsenal; Ibrahim étant parti, le kapitan-pascha lui envoya quatre mille dueats nouvellement frappés et dix bourses d'argent, « comme présent, dit Naïma, pour avoir anobli le » sol de l'arsenal en y posant son pied impérial. » Narkhdii-Hasan, collecteur d'impôts qui, sous le dernier grand-vizir, avait acquis une si triste renommée par ses implacables rigueurs, et qui, lors de l'exécution de son protecteur, avait pu, grâce à l'intercession du silibdar, échanger la peine de mort contre un bannissement à Rhodes, fut condamné au dernier supplice, sur les insinuations du defterdar Mewlewi Mohammed-Pascha; cependant ses biens furent conservés à son fils, enfant de huit ans, le moufti ayant représenté qu'il n'était pas permis de confisquer la fortune des orphelins.

Jusqu'alors, la place d'architecte de la cour et de la ville avait été conférée à vie. Sous Ibrahim, on dérogea à cet usage pour la première fois, en déposant l'architecte Kasim. Un des homonymes de l'architecte, connu sous le nom de Deli Kasim, attira l'attention du Sultan d'une manière plus heureuse pour lui. Ibrahim, qui alors habitait le palais d'été de Daoud-Pascha, passa dans une promenade à cheval devant la métairie de Kasim, située devant la porte de Siliwri, dont il avait fait autrefois détruire le jardin. Le vieux Kasim se précipita aux pieds du Sultan; mais celui-ci lui dit: « Vieux fou! cet entêté d'Albanais, Kara Moustafa, » n'était-il pas un bien singulier patron? — Mon Pa-» dischah! il était ainsi dès sa jeunesse. — Que sais-tu » donc sur sa jeunesse? — Mon Padischah, il a été » pendant six ans à mon service comme garçon d'é-» curie. — Mais depuis quand donc me sers-tu? — » Depuis soixante ans sur quatre-vingts que je compte, » mon Padischah. Et cependant tu as été injuste en-» vers moi, et tu as fait détruire mon jardin. Chez qui » dois-je chercher secours contre toi? — Ne te cha-» grine pas, lui répondit Ibrahim; je le ferai rétablir, » et il s'appellera désormais Kasim, quoiqu'il n'y ait » point de sultan de ce nom, » En effet, le jardin visà-vis de la porte de Siliwri est désigné encore aujourd'hui comme jardin de Kasim, qu'il ne faut pas confondre avec le faubourg de Kasim-Pascha, ainsi appelé du vizir de Sélim I^{er}.

Le 19 mai 1644 (12 rebioul-ewwel 1054), la fête de la nativité du Prophète fut célébrée avec la solennité accoutumée; à cette occasion, l'ordre de préséance suivi par les oulémas fut interverti. Djindji-Khodja, qui n'avait que le rang de juge d'armée d'Anatolie, et qui, par conséquent, devait céder le pas à tous ceux qui jouissaient du titre de juge d'armée de Roumilie, les précéda au contraire, et fut placé dans la mosquée immédiatement auprès du moufti à gauche du mirhab; à droite était le grandvizir; le Sultan occupait la tribune, où il fit venir pendant la cérémonie le moufti et Sultanzadé: il s'entretint assis avec le premier, debout avec le second qui eut l'honneur de recevoir une poignée de main impériale. Le juge d'armée de Roumilie, Mouïd Ahmed-Efendi, offensé de la prééminence que s'était arrogée Djindji-Khodja, envoya, dans le cours de la prédication, son kiaya au grand-vizir pour lui exprimer son mécontentement. Sultanzadé, pensant qu'il pouvait spéculer sur l'irritation du juge d'armée et lui faire acheter à prix d'argent le rang qui lui était dû, lui fit répondre : « Il n'y a pas d'autre moyen d'ob-» vier à cela que de devenir moufti. » Mouïd Ahmed, comprenant la portée des paroles du grand-vizir, lui fit présent de soixante-dix bourses d'argent. Mais Sultanzadé ajourna indéfiniment l'accomplissement de

4

sa promesse; cependant, lorsque par la suite il partit pour la Candie, il recommanda l'affaire au favori d'Ibrahim, le silihdar Yousouf-Pascha; celui-ci exigea trente bourses en sus, et Mouïd Ahmed, élevé ainsi la la dignité de moufti, obtint le pas sur Djindji-Khodja. Yousouf-Pascha, qui avait été nommé depuis peu au couvernement de Damas et qui le faisait administrer par un moutesellim, fut promu aux fonctions de kapitan-pascha en remplacement de Bekir. L'ancien samsoundii Hamsa-Aga et l'intendant de l'arsenal Housein furent bannis à Khios, le premier pour n'avoir pas voulu accepter la place d'yayabeg (capitaine de fantassins), et s'être permis des paroles inconsidérées au · sujet de cette dégradation imméritée; le second parce que le kapitan-pascha ne le trouva pas un jour à son poste à l'arsenal; l'absence d'un moment lui fit perdre ainsi le fruit de longs services; mais il fut gracié par la suite et rappelé à Constantinople. Mousa-Paschia, qui avait été déjà trois fois gouverneur d'Ofen, fut relégué dans le gouvernement de Siwas, parce qu'il fut accusé d'avoir prétendu à la dignité de grand-vizir. Trois perturbateurs depuis long-temps signalés à la justice du Sultan, Yousouf le Long, qui avait été au service de Khosrew-Pascha, l'antien bostandji, Matrakdji Sélim, et le kiaya des rebelles, Kinaoghli, qui abandonna trop tôt sa retraite, furent exécutés. Un pareil traitement fut infligé au brave gouverneur de Kaffa, Islam-Pascha, qui, après la conquete d'Azov, s'était signalé par de brillans faits d'armes contre les Gosagues. Une injustice qu'il aurait commisé etivers Tscherkesaga fournit le prétexte de son supplice; mais sa valeur, que ne pouvait lui pardonner l'indolente et voluptueuse vie du Sultan, en fut le motif réel. Le Moghrebi qui avait été accusé d'avoir donné des lecons de magie à Kara Moustafa et avait été puni du bannissement, fut mis à mort pour avoir voulu, comme autrefois à Tunis, s'attribuer le droit de partager le butin fait sur les navires chrétiens capturés. Le serdar des janissaires de Belgrade, Alibeg, s'étant refusé à exécuter quelques ordres du diwan, fut conduit chargé de chaines à Constantinople. Le jardin de Daoud, où sélournait alors le Sultan, fut témoin de son exécution. pendant laquelle on enlevait à l'infortuné des lanières de chair sur les épaules; sa tête fut jetée dans la chambre des recrues des janissaires, pour que ce sanglant exemple de la vengeance impériale les instruisit à l'obéissance. Makssoud, gouverneur d'Egypte, contre lequel s'étalent élevées de nombreuses plaintes, bien qu'il eût aboli une quantité d'impôts, mais qui n'avait pas satisfait aux exigences des troupes, aborda devant les murs du seraï, au moment où le Sultan se trouvait dans le kæschk du rivage. Ibrahim s'était écrié plus d'une fois lorsqu'on lui adressait des réclamations contre Makssoud : « J'en atteste Dieu! sitôt que je le ver-» rai, le le ferai mettre à mort. » Il tint rigoureusement ce serment: au moment où Makssoud mettait pied à terre, il fut salsi par le bourreau qui l'étrangla sans lui permettre de dire un mot. Des brigands qui avaient ravagé une ferme dans les environs de Kirk-Kilisé et de Tschataldje, rôti le propriétaire à

la broche, étendu sa femme sur des plaques de métal rougi au feu, et posé des fers à cheval brûlans sur le sein de sa fille, pour les forcer à découvrir leurs bijoux cachés, furent poursuivis et atteints près de la montagne d'Ostranidjé; la plupart furent tués, les autres empalés. Un brigand arabe, Khaled Oudjadj, c'est-à-dire le boiteux, de la tribu d'Abourisch qui n'était elle-même qu'une branche de la tribu de Taï, après s'être établi sur la route entre Bagdad et Haleb et avoir mis au pillage plusieurs caravanes, fut surpris et tué par un jeune négociant mamlouk; ce meurtre ramena la tranquillité dans cette partie de l'empire.

Cependant l'influence de Djindji-Khodja s'accroissait de jour en jour, et ses créatures obtenaient de l'avancement au détriment de ceux qui, par leur âge et leur rang, avaient plus de droit aux faveurs du Sultan. C'est ainsi qu'il fit accorder une place des plus importantes au scheikh Djerrah, par cela seul que le père de celui-ci avait été un ami du sien; c'est ainsi qu'Osman-Tschelebi, après avoir refusé une médresé que lui avait offerte le moufti, fut nommé mouderris de la Souleimaniyé, en passant par-dessus tous les grades intermédiaires. Djindji-Khodja fit réintégrer dans ses fonctions l'architecte de la cour, Kasim, auquel il avait sauvé la vie lors de l'exécution de Kara Moustafa, moyennant un exil temporaire à Gallipoli; il gardait à Kasim de la reconnaissance pour l'intérêt que celui-ci lui avait témoigné autrefois en lui faisant un présent de cent ducats, et en l'introduisant auprès du grand-vizir Kara Moustafa. Le rappel de Kasim eut lieu à l'occasion de la construction d'une écurie, dont on avait pris le modèle, par ordre du Sultan, sur une écurie bâtie précédemment par Kasim lui-même. Le devis du nouvel architecte montait à quinze mille piastres; le khodia fit remarquer à Ibrahim que l'autre écurie n'avait pas, à beaucoup près, autant coûté. La comparaison des comptes ayant montré que le premier devis ne s'élevait qu'à trois mille cinquante piastres, entraîna la destitution de l'architecte et la réintégration de Kasim. Un magnifique palais fut construit pour le khodja aux frais du trésor public; et le Sultan lui fit présent en outre de deux millions d'aspres. pour le meubler. La favorite Schekerbouli reçut également un palais et un jardin, et on attacha à son service, en qualité de kiaya, l'intendant de la ville, qui obtint successivement les places de général des sipahis, de général des janissaires, de defterdar avec le titre de vizir, et de moussahib ou confident intime du prince. Le nouveau vizir fit nommer son gendre kiava de la favorite Schekerbouli; ce dernier fut élevé quelques jours après aux dignités de chambellan et d'aga des janissaires avec le rang de vizir; innovation sans exemple, car jusqu'alors aucun général des troupes n'avait été revêtu du vizirat. Djindji-Khodja et la favorite Schekerbouli déterminèrent Ibrahim à un voyage de plaisir à Andrinople, dans lequel il ne serait accompagne par aucun grand dignitaire, excepté par le khodja lui-même, le reïs-efendi Hasan Hilmi et le kapitan-pascha-silihdar Yousouf-Pascha.

Lorsqu'Ibrahim fut arrivé à Haramidéré, première station hors de Constantinople, il fut rejoint par le grand-yizir, qui vint lui demander la permission de l'accompagner, mais il lui répondit: « Je vais à la » chasse pour me divertir; les vizirs et les kadiaskers » attireraient de tous côtés le peuple sur mes pas; mes » confidens les plus intimes sont les seuls qui m'accom-» pagneront. » A l'arrivée du Sultan à Kinikli, dans le voisinage d'Eregli, le confident Mir Adjem se détacha du cortége, et, prenant les devans, il alla prier le naïb, ou substitut du juge d'Eregli, de représenter à Ibrahim que le lieu où était dressée la tente impériale était malsain et dépourvu d'eau. Le naïb refusa, en disant qu'outre que le fait était inexact, cela ne le regardait point. « Si par la suite, répliqua Mir Adjem, » ce séjour déplaît au Sultan, tu t'en repentiras. » A cette menace, le naib écrivit sur une feuille de papier les observations demandées; mais lorsqu'Ibrahim en eut pris connaissance, il fit venir le naïb, et lui demanda si ces lignes étajent écrites de sa main. Sur la réponse affirmative de celui-ci, il s'écria avec colère: « As-tu donc la prétention, toi semblant de naïb, de » me dire où je dois m'asseoir dans mes royaumes?» Puis s'adressant aux bostandjis: «Prenez-le et tuez-le,» leur dit-il. Cet ordre allait être exécuté, lorsque le silihdar, se prosternant aux pieds du Sultan, obtint pour le naib grâce de la vie. Le juge de Tschorli fut si effrayé de cet événement, qu'il s'enfuit sans attendre l'arrivée d'Ibrahim; sa place fut conférée à un vieillard décrépit. A Andrinople, le Sultan fit exécuter

quelques brigands dont on s'était emparé. Un d'entre eux, lorsque le bourreau mit la main aur lui, cria : « Je suis janissaire! » Ibrahim lui répliqua : « Je suis » Padischahl » puis il lui fit briser les mains et les pieda, et le fit jeter sur la place du marché. Avant eu l'idée, ou ayant entendu dire que le bois d'Andrinople ne brâlait pas aussi bien que celui de Constantinople, Ibrahim ordonna d'en faire venir de la capitale, ce qui ne laissa pas d'exciter quelques rumeurs. Le grand-- vizir saisit cette occasion pour engager le Sultan à presser son retour; il lui affirma que dans les rues et dans les places on avait trouvé des écrits incendiaires, qui faisaient craindre une rébellion dans la mosquée du Centre, foyer ordinaire des révoltes des janissaires. lbrahim revint immédiatement sur ses pas : le grandvizir alla à sa rencontre jusqu'à Scutari, et lui offrit de riches présens. Pour confirmer les bruits qu'il avait fait courir sur l'explosion possible d'une révolte, il avait tiré de prison quinze à vingt criminels, qu'à son retour à Constantinople il représenta comme fauteurs des futurs désordres; ces malheureux furent décapités, leurs troncs jetés à la mer, et leurs têtes exposées sur les divers marchés de la ville.

Pendant que le Sultan passait le temps à Andrinople dans les plaisirs de la chasse et du harem, le gouverneur de Haleb, Ibrahim-Pascha, sous prétexte d'inviter à une fête l'émir Ozaf, de la tribu d'Abourisch, prince indépendant du Désert, l'avait attiré dans un guet-apens; au moment où l'émir franchissait le seuil de la tente de son hôte, les gardes-du-corps de celui-oi,

qui avaient mis double charge dans leurs fusils, firent feu trois fois sur lui; mais les balles ayant rebondi sur la triple cotte-de-mailles qu'il portait sous ses vêtemens, il fut immédiatement entouré par ses fidèles serviteurs, qui réussirent à lui sauver la vie. De retour sous ses tentes qui n'étaient pas très-éloignées, Ozaf abandonna à ses troupes le camp du pascha; elles se précipitèrent sur l'ennemi en poussant le terrible cri de bataille des enfans du Désert. Ibrahim-Pascha s'enfuit avec peine jusqu'à Haleb, après avoir perdu un grand nombre de ses compagnons et toute la vaisselle du festin; les principaux habitans de Haleb, qui étaient sortis de la ville pour assister à la fête donnée par Ibrahim au roi du Désert, furent pillés par les Arabes. Ibrahim-Pascha fut déposé pour s'être rendu coupable de trahison envers Ozaf, ou plutôt pour n'avoir pas réussi; l'émir reçut un vêtement d'honneur et une lettre du Sultan, dans laquelle ce dernier le félicitait sur la conservation de ses jours (août 1644 - djemazioul-akhir 1054). A son retour d'Andrinople, Ibrahim donna en mariage à Tirnakdji Melek Ahmed-Pascha, rappelé de la garnison d'Erzeroum, sa nièce, la sultane Kia, précédemment fiancée au tout-puissant favori de Mourad IV. La naissance de deux princes (Sélim et Osman) vint offrir de nouveaux gages à la durée de la famille d'Osman.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Mohammed-Ghiraï, fils cadet de Selamet-Ghiraï, occupait le trône de Crimée. Le frère de Mohammed-Ghiraï, Islam-Ghiraï, plus âgé que lui, avait été, sous le règne de leur

ainé Behadir-Ghiraï, revêtu de la dignité de kalgha. D'après l'ordre de succession établi par Djenghizkhan, Islam aurait pu espérer d'arriver au pouvoir souverain après la mort de Behadir; mais il avait trouvé dans la volonté du grand-vizir Kara Moustafa un obstacle invincible à son avènement. Depuis la perte de ses espérances, il habitait le château de Sultania, sur le rivage européen des Dardanelles. Il fut visité, dans ce séjour, par le fils de Scharihoul Minar (éclaireur du phare); dans ses entretiens, l'historien tatare parla avec lui de la possibilité de monter sur le trône de son père Selamet-Ghiraï; il fondait son opinion sur ce que, pendant sa captivité en Pologne, le prince ayant occupé la même prison que son père, il devait aussi s'asseoir sur le même trône. Islam-Ghiraï, ayant ouvert au hasard le Diwan de Hafiz pour consulter le sort, tomba sur un vers qui répondait parfaitement à son désir et à la prédiction de Scharihoul Minarzadé. Mais lorsqu'après l'exécution du grand-vizir, Islam-Ghiraï sollicita, par l'entremise de son chargé d'affaires Seferaga, le trône de son père, Mohammed-Ghiraï, mettant en mouvement ses agens près de la Porte, fit bannir à Rhodes le maître et le serviteur, en les accusant d'avoir fomenté des troubles en Crimée. Mohammed avait à redouter à la fois son frère et les Kalmouks, qui menaçaient d'envahir la Crimée par le Volga; mais ceux-ci furent battus par Alaik, chef des tribus de la Grande et de la Petite-Kabartai: dans cette bataille, Selanasch Mirza, que le khan des Tatares avait envoyé au secours des Tscherkesses

contre les Kalmouks, fut tué d'un coup de flèche, Deux frères. Hakaschmakheg et Antonakheg, se disputaient alors la dignité de prince des Tscherkesses: leur inimitié avait commencé déjà lors du règne de Behadir-Ghiraï; celui-ci, voulant leur faire honneur à tous les deux, leur avait envoyé à chacun un aga avec cinquante seghbans; mais il avait en outre chargé Antonakheg de l'éducation de son propre fils, encore mineur. Antonak marcha à main armée contre Hakaschmak, gui s'enfuit chez Siawousch-Pascha, gouverneur d'Azov. Malgré les réclamations d'Antonak, Siawousch-Pascha refusa de lui livrer son compétiteur; Hakaschmak fut envoyé à Constantinople, où il obtint la confirmation du diplôme par lequel le sultan Ahmed Ier l'avait investi du titre de prince des Tscherkesses. Islam-Pascha, gouverneur de Kaffa, fut mis à mort sous la raison apparente ou réelle qu'il avait dévasté le territoire des Tscherkesses; le khan de Crimée, Mohammed, fut déposé comme complice des entreprises d'Islam-Pascha, et exilé à Rhodes à la place d'Islam-Ghiraï, qui fut rappelé pour être revêtu de la souveraineté de la presqu'île. Lorsque le nouveau khan se rendit à l'audience solennelle, où il devait recevoir l'investiture de sa dignité, il trouva le Sultan se promenant sur les bords d'un bassin, sans turban et avec une simple calotte. Islam-Ghiraï s'étant prosterné à terre et ayant gardé quelque temps le silence, Ibrahim lui dit: « Ecoute, Islam; écoute, je t'ai fait khan; » sois désormais l'ami de mes amis et l'ennemi de » mes ennemis. » Le khan se prosternant de nouveau:

« Que Dieu, s'écria-t-il, garde la vie du Padischah » de tout danger; je ne négligerai rien pour cela, si » Dieu veut et si les bons souhaits de mon empereur » et roi m'accompagnent. — Ils sont avec toi, répliqua » le Sultan; sers-moi fidèlement, et n'écoute d'autre » parole que la mienne. » Il lui demanda ensuite quel age il avait. Le khan lui répondit : « Quarante ans, et » c'est seulement d'aujourd'hui que je commence à » monter à cheval; mais j'espère cependant bien con-» duire mon coursier de bataille pour le service de » mon Padischah. » Islam - Ghiraï fut revêtu d'un kaftan de fourrures de zibeline, garni de drap d'or. et ceint d'un sabre étincelant de pierreries (juin 1644 - rebioul-akhir 1054), Fier des paroles du Sultan, il dit au grand-vizir Sultanzadé Mohammed, en sortant de l'audience : « Puisque vous m'avez fait khan des » Tatares, j'espère que vous vous en tiendrez à ce » que je vous écrirai, et que vous ne vous ingérerez » pas de me marquer la conduite que j'aurai à tenir » avec les infidèles; ne vous mêlez donc pas secrète-» ment des affaires de mon pays; je sais ce que j'ai à » faire. Yous n'avez pas à craindre une alliance entre » moi et les infidèles; entre moi et eux, il ne peut y » avoir que le tranchant du sabre. » Sultanzadé Mohammed, homme de mœurs polies, répondit à cette intempestive sortie: « Dieu vous guide dans sa voie! » nous ne voulons nous mêler de rien. » A son arrivée à Gœzlewé, Islam fit exécuter l'intendant de la ville, Souleïman-Tschelehi, accorda sa protection à Antonak, qu'il reconnut prince des Tscherkesses, et condamna à mort Hakaschmak. Islam-Ghiraï donna le titre de kalgha à son frère Kasim-Ghiraï, et confirma Ghazi-Ghiraï dans ses fonctions de noureddin. Seferaga, qui avait intrigué si activement à Constantinople pour l'installation d'Islam sur le trône de Crimée, fut nommé baschaga, c'est-à-dire général en chef des troupes. Le kalgha n'ayant pas tardé à mourir, sa dignité échut au noureddin Ghazi-Ghiraï, qui eut pour successeur dans la sienne son frère Aadil-Ghiraï. Sous le règne de Behadir-Ghiraï, frère de Mohammed et d'Islam-Ghiraï, qui s'était distingué, ainsi que son épouse Khanzadé-Khanüm, par un esprit cultivé et des œuvres poétiques, nous avons oublié de mentionner la mort du moufti de Crimée, Afizeddin; c'est Afizeddin qui avait, dans un fetwa, déclaré légitime l'extermination de la tribu de Manssour, extermination à laquelle Islam - Ghiraï, alors kalgha de Behadir-Ghiraï, avait pris la part la plus active.

Sur les frontières européennes de l'empire, la paix avec la Pologne et la Russie fut sérieusement menacée par les Cosaques et les Tatares, et la bonne harmonie avec l'Autriche le fût plus gravement encore par les intrigues du prince de Transylvanie Rakoczy, véritable brandon de discorde. Immédiatement après l'avènement d'Ibrahim, le khan des Tatares avait envoyé une ambassade au roi Vladislas pour réclamer de lui le présent honoraire stipulé sous Sigismond III, et qui consistait en deux mille peaux de bélier, en draps fins et six mille paires de bottes. Vladislas retint les députés tatares à Gosdyn, et se plaignit au Sultan,

par l'entremise d'Alexandre Otfinowsky, de la démarche injurieuse du khan. Ibrahim, dans sa réponse, informa le roi qu'il avait donné au khan l'ordre de s'abstenir de ces demandes; il sollicita en même temps le libre passage à travers le territoire polonais pour une armée turque destinée contre la Russie; mais il échoua dans cette négociation. Trois ans après, le châtelain de Cracovie envoya à Constantinople un de ses officiers, Chmielecki, pour se plaindre des courses des Tatares, et menacer de représailles de la part des Cosaques Zaporogues. En 1644, Nicolas Bieganowsky fut chargé par le commandant de la forteresse de porter à Constantinople la nouvelle de la victoire remportée à Okhmatow sur les Tatares; il entra dans la capitale avec une suite de cent quatre-vingts personnes; mais, comme il n'avait point de présens à offrir, on ne lui fit qu'une froide réception. Lorsque les Cosaques eurent quitté Azov, le czar Michel écrivit au grand-vizir pour l'assurer du maintien de la paix, et se plaindre des ravages exercés sur son territoire par les Tatares et les troupes turques de Kaffa. En 1645, le nouveau czar, Alexis Michailowicz, envoya à Constantinople Etienne Wassili et un employé des finances, avec des présens, et la nouvelle de son avènement. Les ambassadeurs furent accueillis avec distinction, et un mouteferrika les accompagna à leur retour en Russie pour offrir au czar les félicitations du Sultan, et lui renouveler les assurances de son amitié [vi]. « Vous devez, lui disait Ibrahim dans sa lettre, tenir » en bride les Cosaques sur les bords de la Mer-Noire,

» et payer au khan de Crimée, Islam-Ghiraï, le tribut » payé anciennement par les czars de Moscou '. »

Un arrangement avec l'Autriche rencontrait plus d'obstacles. L'année qui suivit le renouvellement de la paix à Szcen, Rakoczy avait conclu, avec le général en chef de l'armée de Suède, Torstenson, par l'entremise de son chancelier Jean-Henri Bisterfeld et du négociateur suédois Jacques Rebenstock, une alliance offensive et défensive en sept articles 2 contre l'empereur Ferdinand et il avait fait demander à la Porte par son chargé d'affaires, par les ambassadeurs suédois et français, la permission de porter la guerre dans les Etats autrichiens. Lorsque Rakoczy se fut mis en possession de Kaschau, Eperies et Lewency, il négocia auprès de la Porte pour obtenir la souveraineté de la Hongrie-Supérieure, promettant, outre le tribut de dix mille ducats pour la Transylvanie, un second tribut du double et des présens annuels pour les sept vizirs. Sultanzadé Mohammed

¹ Krim Chani Islamgirai Chan damet seadetouhouyé kadimden Moskow Tscharleri tarafterinden gonderilen wergülert moutad üsre wakt ou semanitle irsal eyleyesis.

² Ce traité qu'on peut voir dans Catona, XXXII, p. 211, et dans les Archives impériales, écrit en latin, en allemand, en hongrois, fut signé à Welssembourg le 16 septembre 1645, et confirmé par Torstenson dans son camp de Tobitschau, en Moravie. On trouve, dans les Archives, toute la correspondance entre Rakoczy et Torstenson, et les lettres interceptées de Rébenstock, de La Haye et de Bisterfeld. Voyez les lettres suivantes: Rakoczy à Torstenson, Weissembourg, 4 mai 1643; Bisterfeld au même, 12 mai 1643; Torstenson à Rakoczy, Tobitschau, 8 et 11 juillet 1643; Rebenstock à Torstenson, Fogarasch, 10 et 26 septembre 1643; Rakoczy à Torstenson, 16 novembre; Rebenstock au même, à la même date, etc.

lui répondit qu'il lui enverrait le diplôme d'investiture, sitot que le premier paiement des vingt mille ducats stipulés aurait été effectué. Les possesseurs des fiefs de cavalerie (siamet et timar) furent convoqués pour être dirigés sur les frontières de Hongrie. La réalisation des projets ambitieux de Rakoczy fut encore favorisée par les progrès de Torstenson, qui s'avanca victorieusement à travers la Moravie et l'Autriche jusqu'aux portes de Vienne. Mais la défaite de Rakoczy par Puchaimb, et l'arrivée si long-temps attendue de l'ambassade que l'empereur avait chargée de porter à Constantinople la ratification de la paix de Szeen, vinrent changer la face des choses. Appuyês par Lapul, prince de Moldavie, gagné aux intérêts de l'Autriche, les envoyés impériaux obtinnent qu'on interdit aux paschas des frontières de soutenir plus long-temps Rakoczy, et qu'on ordonnat à Rakoczy lui-même de cesser tout acte d'hostilité. La paix fut conclue à Vienne, sous la condition qu'au lieu des quatorze comitats demandés par le prince de Transylvanie, il lui serait abandonné en propriété viagère les sept comitats possédés par Bethlen; que deux de ces derniers, savoir ceux de Szathmar et de Szabolcz, seraient reversibles sur la tête de ses fils, qui en jouiraient leur vie durant; qu'en outre on lui laisserait la possession de biens considérables en Hongrie, tels que Tokay, Tarczal, Regetz et Etzed (8 août 1645). La Porte se rendit à la demande que lui fit Rakoczy d'abaisser à dix mille ducats le tribut de la Transylvanie, éleyé récemment à quinze mille.

Immédiatement après le renouvellement de la paix de Szœn. la Porte avait réclamé de l'Autriche l'envoi d'une grande ambassade; mais les dispositions de Rakoczy rendant encore douteux le maintien du traité, l'empereur se borna à remplacer à Constantinople le résident Schmidt par Alexandre Greifenklau de Wollrath, qui avait figuré dans tous les troubles, et entre autres dans la conjuration de Wallenstein. L'abbé de Fœldwar, George de Szeleptsényi, fut adjoint à Greifenklau pour le réglement des affaires de Transylvanie. Les instructions de Greifenklau lui prescrivaient de négocier la restitution des places conquises et l'échange réciproque d'une ambassade. Les présens qu'il apportait ne consistaient qu'en un bahut d'argent de la valeur de treize cent cinquante écus : le jour de son audience, la tête de Houseïn-Pascha fut exposée sur une pique aux regards de la capitale (10 juin 1643). Ibrahim répondit aux avances de l'empereur, en lui envoyant une lettre par l'entremise d'Osmanaga (2 août 1643). A son retour à Vienne, Szeleptsényi fut, ainsi que Jean Semleki et Etienne Chanko, ambassadeurs du palatin, chargé d'une mission pour Mousa, pascha d'Ofen, afin de le détourner de prêter son appui à Rakoczy (avril 1644). Mousa 1 lui répondit que Rakoczy n'avait point pris les armes pour conquérir la Hongrie, mais pour se venger de l'insulte que lui avait faite Homonay, en l'appelant

r Mousa-Pascha fut destitué dans le cours de cette même année, et son successeur Osman-Pascha annonça à l'empereur, au mois d'août 1644, son arrivée à Ofen.

cocher et fils de cocher, et en traitant sa femme de prostituée; que, du reste, il lui importait peu à lui Mousa que l'empereur fût ou non en paix avec les princes de l'empire, mais que le Sultan avait à Pest, Sofia, Belgrade et Erlau, cinquante mille soldats avec lesquels il pourrait mettre à la raison tout l'empire romain. Pour vaincre les intrigues de Michel Maurer et de Balthazar Sedesi, agens de Rakoczy, le secrétaire du conseil aulique, Sattler, fut envoyé à Constantinople en ambassade extraordinaire. Enfin. le baron de Czernin, qui, vingt-huit ans auparavant, chargé de la ratification de la paix de Vienne, était entré à Constantinople, le premier de tous les ambassadeurs, musique en tête et enseignes déployées, fut accrédité auprès de la Porte pour maintenir l'observation du traité de Komorn déjà renouvelé quatre fois, et lutter contre les démarches de Rakoczy, qui étaient fortement appuyées par le gouverneur d'Ofen. Mousa-Pascha. Parmi les présens apportés par le baron de Czernin, on remarquait une fontaine artificielle qu'on montait comme une pendule, avec des clefs, toutes les fois que le jet d'eau était épuisé; trente plats d'argent, des bassins, des aiguières et autres vases du même métal. Le jour fixé pour l'audience du baron de Czernin fut pluvieux. Les présens avaient été dirigés sur le seraï, lorsque le tschaouschbaschi pressa l'ambassadeur de se mettre en marche: mais celui-ci refusa à cause de la pluie : « Par une telle » boue et une telle pluie, dit-il au tschaousch-baschi, » les présens feront peu de sensation; vous devriez

» ajourner la cérémonie, si ce n'est pour moi, du » moins pour vous.» Un des tschaouschs les plus anciens, Piritschaousch, connu pour la libre franchise de ses paroles, lui répondit : « Nous savons bien que » les cortéges et les présens attirent bien plus les yeux » de la foule par un beau temps que par un mauvais; » mais la parole du Padischah, qui a fixe l'audience à » ce jour, ne saurait être révoquée. Lorsque votre » demande d'une audience lui a été présentée, il a dit » gracieusement : — L'ambassadeur a supporté assez » de désagrémens; il ne faut pas qu'un homme comme » lui, habitué à mener une vie libre dans les jardins » et les campagnes, s'ennuie plus long-temps entre les » murs du Khan: qu'il vienne mardi à l'audience, et » il pourra ensuite commencer tranquillement son » voyage. - Maintenant le Padischah vous attend: ét » si vous ne voulez pas vous rendre à nos prières, » votre obstination coûtera la têté au grand-vizir. » Qu'il soit fait comme vous le voulez, répondit le » baron de Czernin; mais vous n'auriez pas du me » presser ainsi. » Piritschaousch prit de nouveau la parole avec le secours de l'interpréte : «Le Padischah » vous attend depuis long-temps; tarder davantage, » ce serait compromettre voire vie; et si nous vous » sollicitons de vous presser, c'est par intéret pour » vous-même. » Le baron de Czernin adressa à Ibrahim une harangue en allemand; le Sultan lui fit de violens reproches sur les longs retards que la cour d'Autriche avait mis à l'envoyer en ambassade : 'a Qu'est-ce donc que ceci! lui dit-il. Pourquoi n'étesDE L'EMPIRE OTTOMAN. 67

» vous pas venu plus tôt? votre empereur ne sait donc » pas que depuis cinq ans je suis monté sur le trône? Ce » n'est pas agir en ami. Avez-vous au moins les pleins-» pouvoirs nécessaires pour commencer les négocia-» tions? » Les chambellans, chargés d'assister l'ambassadeur, mesurèrent leur conduite aux paroles du Sultan : ils le forcèrent si violemment de se prosterner à terre, lui firent faire des mouvemens si brusques. qu'un anneau d'une valeur de quatre mille ducats lui tomba du doigt. Le lendemain de l'audience, le baron de Czernin vit arriver un officier du palais qui lui rapporta son anneau; il ne put s'empêcher de se plaindre à lui de la différence qu'il y avait entre sa réception de la veille et celle qui lui avait été faite lors de sa première mission. Dix jours après son audience, Czernin présenta ses demandes par écrit; elles stipulaient : l'envoi réciproque d'une ambassade solennelle; l'ordre à Rakoczy de rompre son alliance avec la Suède: l'échange des ratifications de la paix renouvelée à Szœn, et la nomination d'une commission des frontières. Ces diverses demandes furent acqueillies: mais celle que fit l'ambassadeur des clefs de Jérusalem, à son audience de congé, lui fut refusée. On lui répondit qu'on ne pouvait pas enlever les lieux saints aux Grecs, que le Prophète lui-même leur en avait assuré la possession. Les Grecs fondaient leur droit de propriété sur le prétendu traité de Mohammed, lequel avait été renouvelé sept ans auparavant à Constantinople.

Au printemps de 1645, Czernin retourna à Vienne,

accompagné d'un ambassadeur ottoman, Ibrahim-Pascha ¹. L'empereur d'Autriche assigna à ce dernier, pour son entretien et celui de sa suite, des provisions de bouche d'une valeur de deux cents florins, et deux cent trente florins d'argent comptant ². Les démonstrations amicales de la Porte à l'Autriche, et la répression des intrigues de Rakoczy, purent bien être dictées à la politique du Diwan par l'explosion de la guerre vénitienne, dont nous raconterons la cause et les circonstances dans le livre suivant.

- ¹ Czernin écrit à l'empereur, à la date du 5 mars 1645: Dan ich bishero dreyen R. Kaisern getreulichen zur hechster Regulatur gedient und niemals von dessen leblichsten Erzhaus gewichen, wie auch alhier grossen namen verlassen, und solite ich anjezo in E. M. Diensten zu Konstantinopel die Suppen verschütten, das wolle Gott nit.
- ² Les lettres de récréance de Czernin se trouvent dans l'*Indja* de l'Académie orientale, celle du Sultan sous le numéro 7, celle du grand-vizir sous le nº 22, et dans l'*Indja* du reis-efendi sous le nº 52. Outre les nombreux rapports faits par le résident Schmidt, et cités dans le cours de ce livre, nous devons mentionner un rapport général que le même agent adressa à l'empereur en 1643, vers la fin de sa mission, rapport qui figure dans la collection des *Archives pour l'Histoire*, au mois de mars de la vingtième année de l'apparition de ce Recueil.

LIVRE L.

Débauches d'Ibrahim. — Le kislaraga est jeté en prison. — Padre Ottomano. — Description et histoire de l'île de Crète. — Prise de S. Todero et de Canée. — Événemens à Constantinople. — Le grand-vizir est déposé. — Exécution du kapitan-pascha. — Changement de plusieurs églises en mosquées. — Ambassadeurs de France et d'Angleterre. — Le résident impérial Greifenklau. — Conduite du grand-vizir envers les princes d'Imirette, de Mingrelie, de Moldavie, de Transylvanie, le khan des Tatares, la Pologne et la Russie. — Khattischérif mémorable. — Le serdar Mohammed meurt en Crète, où les armées ottomanes font la conquête de Retimo. — Noces de Fazli-Pascha. — Anniversaire de la naissance du Prophète. — Disgrace de Djindji-Khodja. — Trafic des places de juga: et de gouverneur. — Le faux Abaza. — Troubles en Crimée, en Chypre, dans l'Anatolie et à Gallipoli. — Le grand-vizir Salih. — Règne du harem et noces d'Ibrahim. - Rebelles de Hamid, de Siwas et de Bagdad. -Siège de Candie. — Exécution d'Ammarzadé. — Wardar-Pascha bat Kæpruli-Pascha, et tombe victime de la politique de la Porte. — Chute de Klis. — Plaintes de la Pologne et de la Russsie contre le khan des Tatares. — Impôts sur les fourrures de zibeline et l'ambre. — Exil de la sultane Walide. - Signes astrologiques et tremblement de terre. - Les janissaires et les oulémas se rassemblent dans la mosquée du Centre, et demandent la destitution du grand-vizir. — Ahmed-Pascha est étranglé. - Déposition, emprisonnement et exécution d'Ibrahim.

Ibrahim, dont les désirs éternellement renaissans appelaient sans cesse des voluptés nouvelles, se plongeait de plus en plus dans toutes les débauches que pouvait inventer son imagination, et que la souveraine

puissance lui permettait de réaliser. Au commencement de son règne, lorsqu'il était encore le seul descendant de la race d'Osman, tous les vizirs crurent devoir favoriser son penchant pour les femmes, et rivaliser d'empressement à lui offrir de belles esclaves. Lui-même, toutes les fois qu'il faisait une promenade à cheval hors la ville ou qu'il se rendait à une partie de plaisir, donnait aux gardes des portes quatre à cinq hourses, pour qu'ils priassent Dieu de lui accorder des enfans. La naissance d'une demi-douzaine de fils avant depuis détruit sa crainte de mourir sans postérité, ne diminua en rien son goût pour les plaisirs; et à mesure que l'influence des femmes s'éleva, la sienne dechut, Lorsque l'ardent et robuste jeune homme, parvenu à sa vingt-quatrième année, eut à sa disposition un harem nombreux, ses forces servaient si fidèlement ses désirs immodérés, que vingt-quatre esclaves pouvaient successivement visiter sa couche dans l'espace de vingt-quatre heures. Son organisation tout entière ne tarda pas à ressentir les suites de pareils exces . Le médecin Hammalzadé-Efendi, qui, consulté par Ibrahim sur l'énervement, la mé-

[·] Soubdet, f. 2. Hata kan yeldi, c'est-à-dire donec sanguis venerit.

² Le résident Greifenklau dit dans son rapport de l'année 1644: Il gran Signor avanzando nella robustezza della complessione, vi persistono però le impressioni motioni del capo e della mani, sicome anché a intervalli viene molestato d'una melanconica kipocondria contratta nella lunga sua prigione per continui timori e terrori ch'ebbe delle violenze di Murad; som il presente Cadi di Galata chiamato Huzein (Djindji-Khodja) si fa inquezi la faccia del Ra, gli legge sopra la faccia alcune preghiere, affinche credasi remoti i spiriti.

lancolie et les autres souffrances, résultat de ses dé-bauches, ne lui conseilla d'autres remèdes que la modération et le repos, fut disgracié et banni dans l'île des Princes. La place de Hammalzadé fut donnée à Isa-Efendi, qui avait sans doute une science plus complaisante. Mohammed le Prophète avait coutume de dire que Dieu avait mis sa joie et ses plaisirs en trois choses: la prière, les parfums et les femmes. Un poëte, commentant ces paroles de Mohammed, avait dit que, de même que la prière et les parfums montent au ciel, de même les femmes, qui viven entre les parfums et la prière comme des êtres pieux et voilés sous de suaves nuages d'odeurs, élèvent les hommes au séjour céleste. Ibrahim pensait à peu de chose près comme le Prophète; il aimait par-dessus tout les femmes, les parfums et les fourrures; le harem n'était pour lui qu'un lit de voluptés, exhalant des émanations enivrantes, et garni de riches et moelleuses fourrures. Ibrahim ne calculait point lorsqu'il s'agissait d'acheter des esclaves, de l'ambre et des pelleteries; le prix des esclaves monta à un tel point sous son règne, qu'aucune ne se vendit au-dessous de cinq cents piastres, et que les plus belles se payèrent jusqu'à deux mille; l'ambre qu'il respirait comme parfum, ou qu'il buvait dissous dans du café brulant pour se fortifier les nerfs, atteignit le prix énorme de quinze à vingt piastres par miskal (une dragme et demie). Une nuit, à une heure avancée, l'ambre ayant manqué dans le harem, un officier de la cour raconta qu'un negociant anglais de Galata en avait un mor-

ceau en forme de pyramide, le plus gros qu'il eût jamais vu. On envoya immédiatement à Galata des messagers qui arrachèrent au sommeil le négociant effrayé, et le conduisirent, deux heures avant le jour, à la porte du seraï, où il dut attendre le lever du soleil; mais admis ensuite en présence du Sultan, il conclut pour son morceau d'ambre le marché avantageux de treize mille piastres. Ibrahim portait si loin le luxe des fourrures, que le petit-gris de Sibérie, le lynx et l'hermine passèrent de mode, et que le prix de la zibeline s'éleva au décuple. Le goût du Sultan pour les femmes, les parfums, les fourrures de zibeline, ainsi que pour les fleurs, la somptuosité des vêtemens et les jeux, alla toujours en augmentant. Ibrahim aimait les fleurs, comme symbole des femmes par leur délicatesse, leur éclat et leurs suaves odeurs. Au lieu de panaches de héron montés sur des agrafes de diamans, parure ordinaire du turban impérial, il entrelaçait des fleurs dans ses cheveux et derrière ses oreilles, ce qui passait pour inconvenant en Turquie, attendu que c'était là la mode des Cynèdes.

Ibrahim imagina un vêtement pour les orgies, garni extérieurement et intérieurement de fourrures de zibeline; il en inventa un autre pour son usage exclusif, dont les boutons incrustés de pierres précieuses valaient chacun huit mille piastres. La somptuosité des robes des femmes du harem éclipsa tout ce qu'on avait vu auparavant et tout ce qu'on vit depuis; les draps anglais les plus fins, les soies de France les plus moelleuses, les velours et les draps d'or de Venise les plus

riches, étaient prodigués dans le seraï avec une libéralité splendide. Dès qu'on apprenait à Constantinople qu'un navire chargé de belles étoffes était arrivé aux Dardanelles, si par hasard le vent du nord l'empêchait d'entrer dans le port, les esclaves du Sultan s'empressaient d'envoyer vers le navire désiré des messagers qui souvent enlevaient les marchandises de vive force, sans payer. L'ambassadeur anglais ayant à se plaindre de pareils actes de violence commis au préjudice de quelques négocians de sa nation, chercha à en avoir satisfaction. En Orient, l'esclave a deux moyens de faire connaître à l'inaccessible majesté du souverain les tyrannies de ses agens. Lorsque le schah ou le sultan sort de son palais pour monter à cheval, l'opprimé se présente à lui, couvert d'un kaftan de papier; cela veut dire que si on écrivait sur ce papier les plaintes de celui qui en est revêtu, l'espace manquerait encore; ou bien on se présente avec une lampe allumée sur la tête, ce qui figure, d'après le langage symbolique des Orientaux, les soupirs arrachés par la douleur et montant au ciel pour crier vengeance. L'ambassadeur anglais choisit cette dernière forme pour manifester son mécontentement. Il fit retirer les canons des treize vaisseaux qui stationnaient dans le port et ordonna de fermer leurs sabords et d'allumer des lampes sur leurs vergues. Cette flottille ainsi illuminée alla jeter l'ancre devant le seraï. Le directeur des douanes, qui le premier vit cette illumination flottante, en avertit en toute hate le grand-vizir; celui-ci s'empressa d'envoyer des négociateurs à bord des navires, avec la promesse solennelle de satisfaire aux réclamations des marchands anglais. Après avoir tenu conseil avec ses compatriotes, l'ambassadeur fit éteindre les feux et la flotte retourna à Galata, sans qu'on l'eût aperçue du serai, ou du moins sans qu'on eût voulu l'aperçevoir.

Tout le temps qu'Ibrahim ne passait pas avec les femmes, il le donnait à la société des joueurs de fifre, de flûte et de tambour basque, des chanteurs et des baladins. Dans un moment de folle humeur, il nomma aga des janissaires le Bohémien Ahmed, un de ses bouffons, et conféra le titre de kapitan-pascha à l'artificier Kær Moussellioghli, qui avait représenté dans un feu d'artifice un siège et un combat naval. Heureusement pour leur sûreté, Ahmed et Moussellioghli refusèrent le dangereux honneur qui leur était accordé, craignant non sans raison d'être mis en pièces par les janissaires et les matelots; cela n'empêcha pas qu'ils n'expiassent sur les galères de l'Etat lors de l'avenement de Mohammed IV, non pas l'acceptation de la place qu'on avait voulu leur conférer, mais la simple intention manifestée à leur égard par Ibrahim. C'est dans une telle compagnie que le Sultan consumait ses journées; la nuit, accompagné de porte-flambeaux, il sortait du serai de Daoud-Pascha, parcourait les rues de la ville, et se rendait au grand-serai, volant toujours d'un lieu à un autre, d'un plaisir à un plaisir nouveau. Sept des femmes du harem portaient le titre de khasseki (favorite intime), titre qui fut par la suite dévolu exclusivement à la célèbre Telli. Chacune de ces sept favorites avait sa cour, son kiaya, recevait les

revenus d'un sandjak, comme argent de pantoufle, et possédait des barques et des voitures garnies de pierres précieuses. Outre les sultanes favorites, Ibrahim avait des esclaves favorites, dont les deux plus célèbres étaient Schekerpara et Schekerbouli. Les sultanes favorites avaient des gouvernemens pour leur argent de pantoufle ; les esclaves favorites s'étaient réservé la nomination des plus hautes charges de l'État. Bien que les plaisirs se repouvelassent éternellement pour le Sultan, son imagination restait toujours insatiable. Dans une promenade à cheval près de Scutari, il vint en idée à Ibrahim que l'étendue de la volupté devait être en proporțion avec celle de la forme. Des émissaires furent envoyés immédiatement à la recherche d'une femme la plus grande et la plus grasse possible; ils finirent par trouyer une Arménienne gigantesque qu'ils amenèrent au serai. La nouvelle favorite fit de si rapides progrès dans les bonnes grâces du Sultan que son crédit surpassa bientôt celui de toutes ses rivales. Elle demanda et obțint pour elle le gouvernement de Damas, qu'elle fit administrer par un délégué. Mais la sultane Vyalidé, jalousant l'influence toujours croissante de l'Arménienne, l'invita à un festin dans lequel elle la fit étrangler; le Sultan,

r Soubdet, f. 3. Aucuns documens sur ces détails ne sont aussi explicites et aussi dignes de foi que ceux du fils de Nassouhpaschazadé, qui, après l'exécution de son père, fut, en qualité de page du Sultan, témoin des scènes intérieures du seraï. Il paraît avoir ajouté d'autres détails à ceux que nous avons déjà; car, dans son manuscrit autographe déposé à la Bibliothèque de Dresde, la moitié de la seconde page de la troisième feuille est déchirée.

qui demeura persuadé qu'elle était morte d'une apoplexie foudroyante, se montra inconsolable de sa perte.

A l'avenement d'Ibrahim, la place de kislaraga (gouverneur du harem), l'une des plus importantes de la cour, et dont l'influence ne pouvait que grandir encore sous un sultan esclave des voluptés, était entre les mains du vieil eunuque Sünbüllü (riche en hyacinthes). Sünbüllü est un des mots qui servent le plus communément à désigner les eunuques dont les noms sont empruntés à des fleurs telles que les hyacinthes, les tulipes et les narcisses 1, ou à des parfums, comme l'ambre, le musc, le camphre 2; il semble qu'on ait voulu compenser l'effet désagréable que produisait sur les femmes la vue de leurs gardiens, par les idées riantes qu'éveillaient leurs noms. Le vieil eunuque Sünbüllü avait un harem qui lui était parfaitement inutile, comme on peut bien le penser; mais c'était là un luxe qui convenait à sa haute position, d'après les idées accréditées en Orient dès la plus haute antiquité. C'est ainsi que, si on en croit les traditions arabe, persane et turque, le grand-trésorier de Pharaon, Putifar, était un eunuque; ce qui explique surabondamment l'amour brûlant 3 de sa femme Souleïkha

¹ Sünbül, Lalé, Nerkis. Il est parlé de cet usage dans les histoires orientales de l'antiquité. Narcisse, eunuque de l'empereur romain Claudius, fut le fayori de Messaline et son dénonciateur.

² Anber, Mizk, Kafour.

³ La fleur Lychnis chalcedonica, appelée par les Allemands amour brûlant, est désignée en Orient sous le nom de Housni Yousouf, beauté de Joseph.

pour le bel Yousouf (Joseph). En Perse, à la cour du roi des rois, non seulement les places de gouverneur de la cour et du harem, mais encore celles de grandtrésorier et de grand-chambellan, n'étaient confiées qu'à des eunuques, parce que, d'après les anciennes coutumes orientales, la chambre du trésor était à côté de la chambre à coucher, et que l'accès de ces appartemens ne pouvait être permis qu'à des eunuques. Cette vieille institution de l'Orient, qui veut que des eunuques seuls soient nommés aux quatre plus hautes dignités de la cour, s'est transmise aux Ottomans (sauf ce qui regarde le grand-chambellan); car le grand-gouverneur de la cour (kapouaga), le gouverneur du harem (kislaraga), et le trésorier du Sultan (khazinedar), sont nécessairement eunuques. Les tristes conditions auxquelles ces hauts dignitaires devaient acheter leur intimité auprès du Sultan, pouvaient consoler les vizirs de ne pas jouir d'une aussi libre entrée dans les appartemens intérieurs, surtout si leurs adversaires joignaient au manque de qualités viriles celui des qualités intellectuelles. La question de prépondérance entre les eunuques et les femmes, ou, en restreignant le cercle davantage, entre les favorites et la sultane Walidé, est tranchée par le plus ou moins d'habileté des divers concurrens, par le caractère ou les caprices du souverain. Tant que la femme qui règne sur le Sultan (Walidé ou favorite) vit en bonne intelligence avec le chef des eunuques, le repos du harem est assuré; mais si, sous un prince débauché comme Ibrahim, les favorites combattent

les unes contre les autres ou contre la sultane Walide, pour se disputer l'esprit du Sultan, il arrive souvent que le chef des eunuques succombe avec le parti vaincu. Tel fut le cas de Sünbüllüaga. Peu après l'avenement d'Ibrahim, il avait acheté au prix de quatre cent cinquante piastres une belle esclave, qu'il avait prise pour une jeune vierge, mais qui ne tarda pas à accoucher d'un garçon: il recommanda cette esclave pour servir de nourrice au prince Mohammed, né à cette époque. Ibrahim conçut un tel attachement pour le fils de la jeune nourrice, qu'il le préféra hautement à son propre fils. Cette prédilection du Sultan irrita violemment la sultane, mère du premier né, contrè l'esclave et son protecteur Sünbüllüaga. Un jour qu'Ibrahim se livrait avec ses femmes et ses enfans à son divertissement favori, les jetant tour à tour dans un des bassins du jardin, la sultane Khasseki, mère du jeune sultan Mohammed, laissa déborder en paroles injurieuses sa haine long-temps contenue contre la nourrice de son fils. Ibrahim, dans un accès de fureur, arracha des bras de la sultane Khasseki son fils Mohammed, et le jeta en jurant dans une citerne, où il aurait infailliblement péri, si on ne lui avait porté de prompts secours. Le front du jeune prince, meurtri dans sa chute, garda une cicatrice qui resta comme l'ineffaçable accusation de la barbarie de son père. Le kislaraga; pensant qu'en de telles circonstances sa dignité ne pourrait manquer de lui devehir fatale, sofficita la permission de faire un pélerinage à la Mecque et de se retirer en Égypte, refuge ordinaire des gouis

verneurs du harem; la place de chef des eunuques fut donnée à Taschyataraga. Sunbulluaga, emmenant avec lui les trésors qu'il avait amasses sous le règne de trois sultans, l'esclave et son fils, Mohammed-Efendi de Brousa, nommé juge du Kaire, et d'autres pelerins de la Mecque, s'embarqua sur un vaisseau nouvellement construit par le reis Ibrahim Tschelebi. Il partit si précipitamment qu'il ne voulut pas attendre l'entier équipement du vaisseau, qui fut mis à la mer armé seulement de quatre canons, et accompagné de deux autres navires et de sept caïques. Six galères maltaises donnèrent la chasse à cette petite escadre. et l'attaquèrent à la hauteur de Carpathos; le reis Ibrahim Tschelebi et Sünbüllüaga tomberent en combattant; les trésors de l'eunuque, trente femmes, trois cent cinquante esclaves, le juge du Kaire et le fils de la nourrice devinrent la proie des vainqueurs. Ces deux derniers parvinrent par la suite à la célébrité par deux voies différentes. Le juge du Kaire, racheté de sa captivité, s'éleva de dignité en dignité jusqu'à celle de moufti: le fils de la nourrice, dont les Maltais firent un prince ottoman, et qui fut élevé dans la réligion chrétienne aux frais de l'Ordre et du Sultan, prit le froc des dominicains et passa dans toute l'Europe, sous le nom de Padre Ottomano 1, pour un descendant de la race impériale d'Osman. C'est le troisième aventurier que les historiens européens ont transformé en prince

100 × 12-0

¹ Vita del P. M. F. Domenico di S. Tomaso detto primo Sultan Osman Ostomano figlio d'Itraim Imp. di Turchi. Libri X. di F. Ottaviano Bulgarini. Rapoli, 1689.

turc; il importait à la politique des princes contemporains de favoriser de telles croyances, pour opposer aux sultans, en cas de nécessité, des prétendans au trône des Ottomans. Trente années auparavant, le fils d'une Grecque, nommé Yahya, s'était donné pour le frère d'Ahmed Ier, et avait visité en cette qualité Varsovie, Prague, Florence, Naples et Rome. C'est ainsi qu'en remontant au quinzième siècle, nous voyons un prétendu frère de Mohammed le Conquérant recevoir le baptème des mains de Calixte III, trouver un accueil des plus favorables auprès de l'empereur Frédéric III, l'accompagner dans tous ses voyages, obtenir de lui les revenus de Bruck sur la Leitha, et mourir au moment d'épouser sa fiancée, une demoiselle de la famille de Hohenfeld: cet aventurier. célèbre par la faveur de l'empereur, par sa prétendue parenté avec le Sultan et sa parenté spirituelle avec le pape, est connu dans l'histoire sous le nom de Calixtus Ottomanus 1.

L'escadre maltaise, après avoir capturé les vaisseaux de Sünbüllü, avait mouillé dans la rade de Kalismène, sur les bords méridionaux de l'île de Crète, alors au pouvoir des Vénitiens, pour prendre du biscuit et se débarrasser des chevaux. Cette circonstance détermina le Sultan à déclarer la guerre à la république; il était depuis long-temps sollicité à se constituer en état d'hostilité avec Venise, par le silihdar



[:] Fugger, Ehrenspiegel (Généalogie des osterr. Adels). Barante, Histoire des ducs de Bourgogne. Voyez aussi les Collections du baron d'Enenkel, dans les Archives des États de la Basse-Autriche.

et le kapitan-pascha: cette vengeance indirecte entrait mieux dans ses vues politiques, parce que la conquête de Crète était plus facile que celle de Malte; d'ailleurs le débarquement des chevaux ottomans à Kalismène, présage infaillible du futur triomphe du Sultan sur le sol crétois, suffisait pour disposer favorablement le peuple à la guerre. Quelque temps avant la conquête de Rhodes et celle de Chypre, un vaisseau ottoman avait abordé dans chacune de ces îles et y avait débarqué des chevaux; le même fait s'étant renouvelé au moment de l'ouverture des hostilités entre la Porte et Venise, la superstition populaire prophétisa la victoire des armées ottomanes en Crète, parce que le sol foulé par les chevaux musulmans appartient par cela même aux défenseurs de la foi. Nous avons vu dans le cours de cette Histoire que le désir de la conquête de l'île de Chypre avait été inspiré à Sélim II par le juif Don Joseph Nassi; ce fut encore un étranger, Joseph Maskovich, de Vrana en Dalmatie, devenu kapitan-pascha sous le nom d'Yousouf, dont les conseils valurent à l'empire la conquête de Crète. Joseph Maskovich, esclave de naissance d'Ali-Aga, qui tenait en fief Vrana et le pays entre Zara et Sebenico, eut à essuyer bien des traverses dans les premiers temps de sa vie; garçon d'écurie au service de Sinan, beg de Nadin, il était dans un tel état de dénuement, qu'un jour une vieille femme lui donna par charité une paire d'opanques ou bottines. Pendant son séjour à Bosnaseraï, sa figure pleine de grâce et d'esprit fut remarquée par un chambellan qui vint à T. X.

Digitized by Google

passer par la ville; introduit par delui-ci au seraï avec une place de portier et sept aspres de revenu quetidien, il devint bientôt baltadji et bestandii. H succéda au silibdar Moustofe dans la faveur du Sultan, et, après l'exécution du grand-vizir Moustafa, il vit grandir encore son crédit par sa nomination aux diguités de vizir et de kapitan-pascha. Alibeg et Sinan ses premiers maîtres nourrirent sa haine contre Venise par de faux rapports. Yousouf, qui avait envoyé à son ancienne bienfaitrice de Nadin cina cents piastres en reconnaissance de son présent d'opanques, avait donné l'ordre en même temps de construire une mosquée à Vrana, lieu de sa naissence. Comme on lui demendait s'il faudrait faire venir de la Pouille ou de la Hongrie les tuiles destinées à la toiture de la mosquée, il répondit que, lorsqu'il serait temps, il porterait lui-même les tuiles néessaires. Ces paroles furent rapportées au diwan par le baile vénitien comme faisant pressentir une violation de la paix; la haine d'Yousouf contre Venise n'en devint que plus violente, et la prise de l'escadre de Sünbüllüaga lui présenta une belle occasion de réaliser son mauvais vouloir contre la république. Yousouf toujours prêt à exécuter les conseils qu'il donnait, fut nommé généralissime des forces de terre et de mer rassemblées en apparence contre Malte; et le Sultan, gioutant encore de nouvelles faveurs aux anciennes, lui frança sa fille Fatima, agée de deux ans et demé. Des ordres furent expédiés aux begs de Roumilie pour qu'ils eussent à se trouver dans les premiers jours du printemps avec leurs contingens à Salonique, Dars

la partie asiatique de l'empire, les sandiaks de Kirschehri, Nikdé, Akseraï, Siwas, Tschorum, Amassia, Bozouk, recurent des fermans qui leur enfoignaient de se réunir au port de Tscheschmé, en face de Khios. A Constantinople, on embarqua sur la flotte quinze mille quintaux de poudre, cinquante mille boulets. cinquante gros canons, des houes, des pelles, et toutes sortes d'instrumens de siège. Les devs (chess des milices) barbaresques, dont l'esprit turbulent avait excité dans les derniers temps le mécontentement de la Porte, et qui, loin de respecter les gouverneurs chargés de les faire rentrer dans l'ordre, les avaient retenus comme prisonniers ou ôtages, envoyèrent des ambassadeurs au Sultan pour l'assurer de leur dévouement à son service. Les derniers députés des devs avaient été mai recus par le sultan Ibrahim, qui leur avait dit en pleine audience : « Paysans corvéables des districts » de Phocée et de Karabouroun, vous qui avez aban-» donné ves fovers pour vous établir sur le rivage » africain, pourquoi vous donnez-vous en speciacle » comme des Pharaons? » Malgré cette admonition, les milices barbaresques et le dey n'avaient pas montré plus de soumission à la Porte; ils avaient retenu cinquante jours à Alger le kinya du gouverneur Ibrahim, Khîzraga, qui demandait tous les jours dans le diwan qu'on laissat partir son maître (le gouverneur); îls ne lui avaient accordé sa demande que forsqu'un tschaousch fut arrivé avec des ordres qui leur prescrivaient de se préparer à la guerre; ainsi l'espoir de prochains brigandages opéra plus sur eux que les paroles sévères



ses arcs, la troisième pour ses coings; Praisos, où un temple fut fondé en l'honneur de Jupiter Dictéen, né dans la fameuse caverne du mont Dicté, laquelle fut visitée par les philosophes Epiménide et Pythagore; Kaeno, patrie de la nymphe chasseresse Britomartis. fille de Jupiter et de la nymphe Karina, qui, pour échapper aux poursuites amoureuses de Minos, se jeta dans la mer, et qui, ayant été recueillie par Diane dans des filets, éleva un temple à sa libératrice sous le nom de Diane Diktynna, c'est-à-dire qui jette les filets '; Amnisos, où on voyait la caverne et le temple de Lucine, et l'arsenal de Minos; Aptera, où les sirènes, vaincues par les muses dans un combat de chant, se dépouillèrent de leurs ailes; et enfin Phaistos, bâtie comme Knossos et Kydonia par Minos, où l'on adorait Latone Phytia 2 (la féconde) et Aphrodite Scotia (la mystérieuse); les habitans de Phaistos sont connus pour la vivacité de leurs saillies, et ils étaient dès leur enfance disciplinés à la plaisanterie et au sarcasme. Nous parlerons des villes modernes de Crète au fur et à mesure de la conquête de l'île par les Ottomans. Ses montagnes les plus célèbres sont le mont Ida, qui se trouve à peu près au centre, et est couvert de neige la plus grande partie de l'année; le mont Dicté,

² Britomartis était vénérée non seulement à Kaeno, lieu de sa naissance, mais encore dans deux autres villes de Crète, savoir Cheronesos et Olus, où l'on voyait sa statue sculptée en bois par Daidalos, architecte du labyrinthe de Crète

² On célébrait, dans le temple de Latone, la fête du voile, parce que c'était là que Galatée, changée en garçon, avait laissé tomber son voile.

dans la partie orientale, ainsi appelé de la nymenho Dicté, mère de Britomartis; et plus à l'est les Montagnes-Blanches (aujourd'hui Sfakia), dont les habitans sont dignes d'être comparés aux Maïnotes pour leur fière indépendance et leurs mœurs belliqueuses. L'île projette seize promontoires dans la mer, et les divise entre les quatre points cardinaux : au nord, s'élèvent les promontoires de Psakon, Kiamon, Drepanon, Rhitymna, Dion, Zephyrion, Ketion, aujourd'hei. Capo-Spada, Melecca, Drepano, Betimo, Sassuso, S. Zuane, Sidero; à l'est, dans la men Carpathienne. ainsi nommée de l'île Carpathos (Scarpantho), les promontoires de Samonium, Ampelus et Egythraum, . aniourd'hui Salomo, Xacro et Diagndro; au sud, en face de l'Afrique, les promontoires de Leondi, Metala et Trivadi; et à l'ouest enfin, dans la mer Ionienne, le promontoire le plus grand de tous, appelé Kriu, Metapon ou le front de bouc, parce qu'il présente à la mer une face large et aplatie. Nous remarquerons en, passant qu'une raison semblable a fait désigner par la même appellation le promontoire de Topkhané dans le Bosphore, et celui de la Tauride, et que le nom aetuel de cette péninsule, Crimée, pourrait bien dériver. de la première partie du mot Kriu Metapore, plutôti que de celui des Cimbres. Vis-à-vis du promontoire Kriu Metapon, à quatre ou cinq milles de distance, se trouve l'île Claude, appelée depuis Gozzo, et de nos jours Gavdos. Immédiatement après le promontoire Capocrio vient celui de Cheronesos, aujourd'hui Capo Corbo, lequel est suivi de celui de Kimaros, dont le

nom, madasno est. Capa Kanshusst. Las fartilité de la Crote lui avait valu les nome de la grance, la rioba en pâturages, la fécande, et elle justifiait cette réputation par l'abondance de ses cèdres, de ses coignessiere, de ses, vigues,, de ses figuiers et de ses blés. Les Créteis: disputaient aux Athéniens l'honneur d'avoir sait les premières semailles, et à Prométhée celui d'avoir découvert le feu; ils prétendaient que Démétrius avait le premier, dans l'île, arraché aux entrailles de la terre. de riches moissons, et que les Dactyles avaientiles premiers, sur le mont Berekvathos, fait jaillir le fon du: sein des cailloux. Les vins de Crète étaient très estimés. surtout les vins cuits : les abeilles du mont Ida n'avaient pas à craindre le rivelité des sheilles du mont Hybla pour la suavité de leur miel; parmi les plentes: odorantes produites par le sol, on nemarquait surtout, le dictame, qu'on pensait être un antidote puissant contre le poison des sergens, et qui en effet semblait avoir fait fuir de l'île tous les animaux venimeux, seuf une: espèce particulière d'araignées; il y avait au contraire: richesse d'animaux domestiques, tels que les chèvres et les chiens, qui avaient été consacrés: en cuselous: sorte par la tradition mythologique, puisque:les premières avaient été les nourrices, les seconds les gardiens de Jupiter dens la caverne du mont Dicté. L'île n'avait ni renards ni loss (Hercule les avait tous cuterminés); mais on trouvait des cerés et des sanglises. à Kydonia, et à Gorthynia des béliers à poil roux et à quatre cornes. Les chevaux de Crète étaient comparables à ceux de Toscane, de Sicile et d'Achaie; il

y avait aussi dans l'île une espèce de pierre précieuse, mouchetée d'or, qui passait pour un talisman contre la piqure des araignées et des scorpions.

Les plus anciens habitans de Crète, connus d'Homère sous le nom d'Etéocrètes, se donnaient comme originaires de l'île même. Les Dactyles de l'Ida, et leurs descendans les Curètes et Corybantes, paraissent avoir émigré de Phrygie, où l'on trouve également un mont Ida et des Dactyles et Corybantes au service de Rhea Phrygia. Ils apprirent aux possesseurs primitifs du sol à chasser au javelot, à dompter les animaux et à labourer la terre. Des Thraces, des Pélasges, des Hellènes et peut-être aussi des Phéniciens abordèrent dans l'île et fondirent leurs diverses théologies en un système mythologique commun; c'est ainsi que la Crète devint peu à peu le berceau de toutes les divinités de la Grèce. Par la suite, Minos et Radamanthe attachèrent leurs noms à la législation de l'île; mais leurs sages institutions n'empêchèrent pas les habitans de mériter une triste célébrité, sous la domination des Grecs comme sous celle des Romains, pour leurs mensonges et leur perfidie. Crétoiser était synonyme de mentir, et la soi crétoise n'avait rien à envier à la foi punique. Ce fut sur le mont Ida qu'on fondit le fer pour la première fois, qu'on forgea les sabres et les casques, et qu'on inventa la catapulte appelée le scorpion crétois. Les habitans exerçaient leur corps par des jeux gymnastiques et se livraient à des combats de chant et de poésie; ils prétendaient avoir les premiers écrit leurs vers sur des feuilles de palmier. Jupiter

était adoré par eux sous les noms suivans : Hetaireos, c'est-à-dire protecteur des alliances; Hecatombaios (le peuple lui immolait tous les ans une hécatombe, peut-être à cause des cent villes); Arbios, Talaios et Biennios; sur le mont Dikté on voyait sa statue sans oreilles et sans barbe. Hermès était vénéré sous le nom d'Édas, c'est-à-dire dispensateur de tous les biens: Phœbus sous celui de Dromaios ou coureur. Des sacrifices solennels étaient offerts à Mars dans les fêtes d'Hecatomphonia, et à Europa dans celles appelées Ellotia. Mithras, Cadmus, Epiménide et Diognète avaient aussi leurs autels. Malgré tous ces cultes, malgré la sage législation qui régissait l'île, les mœurs étaient très-corrompues. Non seulement le mariage entre frères et sœurs était permis, mais il en était de même du rapt des jeunes garçons; de sorte qu'après avoir servi pendant deux mois aux plaisirs de leurs maîtres, ils étaient rendus solennellement à leurs parens. La démarcation des différentes classes des habitans, des esclaves et des hommes libres était strictement fixée. Les esclaves étaient du domaine public ou dans la possession des particuliers; les premiers s'appelaient Mnoites, les seconds Aphamiotes, et aussi Klarotes, parce qu'ils étaient distribués aux habitans par la voie du sort. Les Aphamiotes ou Klarotes étaient à Crète ce que les Hotes étaient à Sparte ; le jour de la fête de Mercure, qui correspondait à celle des saturnales chez les Romains, les esclaves commandaient et leurs maîtres leur obéissaient et les servaient à table. Les hommes libres étaient répartis en catégories de

jeunes garçons, bourgeois, chevaliers, vieillards et fonctionnaires. Les jeunes garçons, distribués en diverses classes (agele), recevaient une éducation sévère, et maniaient avec beaucoup d'habileté l'arc et la fronde. Les catégories de bourgeois s'appelaient hétairies (sociétés), et chaque ville comptait deux édifices publics, l'un appelé andreion, c'est-à-dire maison des hommes pour les citoyens, l'autre nommé koïmeterion et destiné aux étrangers. Les chevaliers et les vieillards ou conseillers avaient la même autorité et jouissaient des mêmes prérogatives que les chevaliers et les conseillers de Sparte; et les Kosmos correspondaient aux Ephores de cette ville, si ce n'est que les premiers étaient en nombre double des seconds, c'est-à-dire dix.

Les habitans des diverses parties de la Crète étaient presque toujours en guerre entre eux; mais sitôt que la défense contre l'ennemi commun l'exigeait, ils oubliaient toute inimitié personnelle et formaient une ligue appelée synkretismos. Outre les dieux que les Crétois prétendaient être tous nés dans leur île, outre les grands législateurs Minos et Radamanthe, les rois Idoménée et Mérion, alliés d'Agamemnon, les chefs Eutinos, Teucer, Dardanos, Miletos, Sarpedon, Staphylos qui établirent des colonies en Sicile, en Dardanie, à Milet, Magnésie, Khios, Peparethus et Xanthos, nous devons mentionner parmi les noms historiques de Crète: Nylon, un des sept sages; Epiménide, un des plus grands philosophes de l'antiquité; Héraclide, auteur d'une histoire des villes grecques; Pyrrhichius, inventeur de la danse et du rythme qui

porte son norn; Chrysothemis qui le premier chanta, revêtu d'un habit de fête, un palan à Phoebus; Ktesiphon; l'architente du temple de Bianc à Ephèse; Aristomène, qui après avoir tué cent ennemis, célébra le premier la fête d'Hecatomphonia en l'homneur d'Arès; les statueires Khirisophos et Aristoplès; Zeno, le danseur favori du roi de Perse Artanerxès, et Philopides, courrier d'Alexandre-le-Grand. Après la convension de ses habitans au christianisme par saint Paul; l'île vit, naître des évêques et des martyus, dont les moms sont cités dans l'histoire caclésiastique et les martypologes.

A dater de la conquête de Treis; l'histoire de Crête, comme cella de tous les Etats grecs, est moins obscurcie par le voile mageux de la mythologie. Après la mort d'Idoménée et de Mérica, la forme du gouvernement fut chargée en une anstocratie à laquelle Lyourgue et Zalencus empruntèrent en partie les lois qu'ils donnérent à Sparte et à Locris. La gloire des législateurs de l'île., Minos et Radamanthe, a passé de comande dans l'antre, où ils remplissent aux enfens l'office de juges. Leur législation était guervière, et en cela conforme à l'esprit des habitans. L'histoire gregque parle avec éloges de l'ordre de bataille des Crétois. Avant le combat, ils paraient les plus beaux de leurs jeunes garçons et les sacrifiaient à Eros. L'histoire nous montre les Crétois tantôt en guerre contre les engemis extérience, tantôt se combattant entre eux; lour esprit belliqueux ne pouvait se résignen au ropos. On compte six guerres intestines : la pre-

mière fut celle où les Knosses soumirent presque toute l'île et détruisirent Lyktos, en punition de sa résistance: la seconde eut lieu entre les Knosses et Gortyniens, mais l'intervention de l'envoyé romain Appius amena une pacification générale; la troisième, entre les mêmes peuples, fut apaisée momentanément grace à la médiation du consul Municius, mais elle reprit avec une vigueur nouvelle six mois après; la quatrième fut terminée par le Spartiate Kharmidas, et la cinquième par des ambassadeurs d'Athènes; dans la sixième, les Knosses et les Gorthyniens se liguèrent entre eux contre les habitans de Raukos pour les anéantir. Les ennemis étrangers, combattus successivement par les Crétois, furent d'abord les Athéniens, sur lesquels ils avaient à venger la mort d'Androgée, un des capitaines grecs au siége de Troie, et les Siciliens qu'ils voulaient forcer à l'extradition de Dédale. Après le meurtre de Minos par Dédale, les Crétois, à l'exception des habitans de Palichni et de Praisos, firent une expédition en Sicile, et assiégèrent pendant cinq ans Kamikos; mais la famine les ayant forcés à la retraite, ils se rembarquèrent; une tempête dispersa la flotte, et ceux qui, jetés au rivage, ne purent retourner en Crète, fondèrent les colonies d'Iapigia et de Messapia (aujourd'hui Mesagna) en Calabre. Les habitans de Praisos et d'autres Grecs occupèrent la Crète dépeuplée. Les Crétois ne prirent aucune part à la guerre des Grecs contre les Perses, parce que l'oracle de Delphes qu'ils avaient consulté leur avait fait cette réponse, achetée probablement par

l'or persan : « Insensés, n'attribuez qu'à vous-mêmes » les maux que vous envoie Minos pour la défense de » Ménélas. » Les Crétois eurent avec les Spartiates une guerre dans laquelle Epiménide fut pris et tué; ils combattirent aussi les Rhodiens: mais il est difficile de dire contre quels ennemis ils firent deux autres expéditions, dont parlent les historiens grecs. Dans la guerre entre les deux petits-fils du roi de Syrie Antiochus. les Crétois prirent parti pour le vaillant Démétrius contre l'efféminé Alexandre. Les secours qu'ils prêtèrent à Mithridate attirérent sur eux la haine des Romains; Antoine, père du triumvir, chargé d'une expédition dans l'île, se croyait si sur de la victoire qu'il emmena avec lui quelques navires chargés de chaînes pour ses futurs prisonniers. Mais les Crétois se vengèrent de cette présomptueuse arrogance; ils coulèrent bas sa flotte, pendirent aux vergues les Romains pris dans le combat, et revinrent ainsi en triomphe. Quelque temps après, Métellus ravagea toute l'île par le fer et le feu; il saccagea, entre autres, Knossos, Erythrée et la mère des villes, Kydonia. Sa cruauté était telle que beaucoup d'habitans des places conquises s'empoisonnèrent, pour échapper aux tortures dont ils étaient menacés, et que les autres envoyèrent leur soumission à Pompée, de sorte que Métellus ne rapporta de sa victoire que les honneurs du triomphe et le surnom de Crétois, qui du reste avait déjà été donné à Antoine malgré sa défaite. Les Romains établirent une colonie dans l'île pour veiller sur leur conquête : Knossos devint le siége du gouverneur romain,

Antoine voulet donner sex Créteis la liberté, sont au contraire de son aïeul qui avait voulu leur imposer l'esclavage. Brutus et Cassius, lorson'ils virent l'accroissement de la puissance d'Octave, abandonnérent la Crète pour la Syrie; Antoine, qui d'abord avait voulu déclarer la Orète libre, la donna en propriété; ainsi que la Phénicie, la Palestine, la Syrie et l'île de Chypre, aux enfans nés de son commerce avec Cléopatre. Lorsque Tibère, ayant assis solidement son despotisme, rendit une ombre de pouvoir au sénat, en l'autorisant à statuer sur les demandes que l'aisaient les villes de l'empire, afin d'obtenir la statue de divin Auguste, et d'être ainsi érigées en asiles inviolables, les Crétois sollicitèrent la faveur ambitionnée par le servilisme universel. A la mort de chaque préfet, l'administration était provisoirement gérée par le questeur et ses assesseurs. Pætus Thrasca, un des derniers défenseurs de la liberté expirante, eut, sous Néron, le courage de se porter accusateur du tontpuissant et superbe Claudius Timarchus, et de le faire bannir de l'île. Lors du partage de l'empire sous Constantin, la Crète échot à Constance. Les annales musulmanes parlent de la première descente des Arabes en Crète sous la conduite de Moawia, général du khalife Osman, à la date de l'année 653 de l'ère chrétienne. Sous Michel Balbus, les Arabes de la tribu de Rabdh, chassés de Cordone, vinvent se fixer pendant quelque temps à Alexandrie, puis ils s'établirent en Crète, où ils se maintinrent pendant hult cent treatequatre ans. Cinq ans avant leur expulsion (956 - 345),

des Arabes buinhent dans les caux de l'île une floite grecque; milis sous Romanus, petit-fifs de Basile le Macédenien, le général Picéphore Phocas les chassa entièrement de Crète. Après la conquete de Constan-Theple par Baudouin et Dandolo, 1 le tomba en partagé au premier, plus tand effe devint la profe de pirates génois, manquels Bonifice, duc de Montferrat, d'enleva pour la vendre ensuite aux Vénitiens. Le sénat de la republique la partagea en deux fiefs militaires dont tent treme-deux furent attribués à des cavaliers. et quarante-fruit à des fantassins [1]. La dommation des Ventiens füt troublée de temps en temps par des révoltes; ta plus timpereuse fot celle d'Alexis Kalergos, qui devint une guerre véritable, et ne fut terminée que par ma traffé de paix formel entre la république ci l'homeux rebelle [ri]. Cinquante ans plus tard, les Vénitions entern encore à réprimer deux insurrections qui telaterent saccessivement dans l'espace de cinq ans; then que secourue secretement par les Grecs et les Génois, l'île fut réduite à l'obéissance, et l'histoire des trois succes suivans ne présente aucun événement remarquable fusqu'à l'époqué de la conquete des Ottomans.

Ibrahim assigna à la flotte destinée à transportéries troupes d'Asie et d'Europe, pour premier point de rassemblement, Khios, et pour second Karystos, à la pointe la plus méridionale de Négrepont. Dans le trajet de Khios à Karystos, les navires ottomans fureix dispersés par une tempéte, et jetés, les uns à Micone, les autres à Tiné; le beg de Matylène, Welibeg, recit

l'ordre de réunir de nouveau la flotte dess la rade de Termis, à l'ouest du promontoire de Sykla en Morée. Quatre-vingt-dix-huit vaisseaux abordèrent à Termis avec les troupes de Roumilie; le serdar Yousouf-Pascha, après avoir reçu au baise-main les begs et les agas de l'armée, et récompensé Karabatakbeg de la prise d'un vaisseau franc en le faisant revêtir d'un kaftan d'honneur, se remit en route pour la Crète. A la hauteur de Monembasia ou Napoli de Malvoisie, le vent du nord souffla avec une telle force que la flotte dut chercher à gagner le port; ceux des vaisseaux qui ne purent opérer cette manœuvre se dirigèrent, les uns vers le promontoire de Maïna, les autres vers Cerigo. Neuf galères et un galion, qui jetèrent l'ancre en face de cette dernière ville, expédièrent un messager au provéditeur vénitien pour lui demander les présens ordinaires de sucre et de café, qui leur furent accordés sans difficulté. Jusqu'alors rien n'avait pu faire pressentir la destination de la flotte; mais la capture d'un vaisseau envoyé par Venise avec des provisions à Retimo, trahit le secret de l'expédition, quoiqu'il ne fût pas avoué; l'équipage fait prisonnier fut réparti sur les galères. Le 28 mai 1645 (2 rebioul-akhir 1055), Bekir, fils de l'ancien kapitan-pascha, fut envoyé par Yousouf en qualité de beglerbeg à Tunis. La flotte entra ensuite dans le port de Navarin avec une pompe royale. Le serdar donna l'ordre à dix-sept galions qui étaient à l'ancre devant la ville de mettre à la voile pour Malte; il fit débarquer les troupes pour qu'elles se refissent à terre; lorsque les beglerbegs de

Tunis et de Tripoli furent arrivés avec huit galères. il recut au baise-main les divers chefs de l'armée, et leur distribua des kaftans d'honneur. Après un séiour de trois semaines, le 20 juin (25 rebioul-akhir), Yousouf mit de nouveau à la voile : mais, avant d'avoir atteint la haute mer, il rassembla les capitaines de la flotte, leur lut le kattischérif, tenu secret jusqu'alors, qui assignait pour but à l'expédition la conquête de l'île de Crète, et leur donna l'ordre de se diriger sur le promontoire de Canée. Poussée par un vent favorable, la flotte passa dans la plus belle ordonnance devant Cerigo, près de laquelle elle jeta l'ancre (23 juin - 28 rebioul-akhir). Le soir du jour suivant, elle vit poindre à l'horizon les montagnes de Crète; les lanternes des vaisseaux furent allumées, et comme le vent soufflait avec force dans la direction désirée. Yousouf arriva la nuit même à l'île déserte de Sikelia, où les Vénitiens avaient établi des postes d'observation. Quelques troupes débarquées sur le rivage eurent bientôt raison des sentinelles vénitiennes, et les amenèrent au camp. Le 24 juin, les Ottomans doublèrent le promontoire de Capo Spada, et entrèrent dans la baie de Gogna, située à dix-huit milles au-dessous de Canée. Pendant la nuit, les Ottomans marchèrent sur Canée, et, le lendemain matin, ils campèrent sur les collines en face de la ville, à la grande terreur des habitans, qui virent tout-à-coup surgir devant eux un danger aussi imminent qu'imprévu.

Au nord-ouest de Canée, et à une faible distance, se trouve une petite île de trois à quatre milles de cir-

Digitized by Google

cuit, appelée anciennement Koite, aujourd'hui S. Todero; elle était défendue par deux petits forts distans l'un de l'autre d'un mille, entourés chacun d'un rempart haut de douze aunes et large de six, et pourvus d'artillerie. La nuit même où l'armée ottomane, débarquée sur le rivage, se dirigea sur Canée, Ahmed-Pascha, sandjak d'Amassia, Ahmedbeg, beg de Tirhala, à la tête des janissaires et des contingens barbaresques, s'embarquèrent pour S. Todero, où ils occupèrent immédiatement le fort supérieur que les Vénitiens avaient abandonné. A la pointe du jour, ils investirent le second fort; la garnison, qui consistait ordinairement en quarante hommes et à laquelle le provéditeur Navagiero avait envoyé un secours de vingt-cinq soldats, ne pouvait résister aux Ottomans, qui avaient pour eux une immense supériorité de nombre; le capitaine Biagio Giuliani, dédaignant de se rendre, mit le feu à une mine qui, en faisant explosion, coûta la vie à cinq cents assaillans. Après la prise de S. Todero, toute la flotte, forte de quatre-vingts galères, entra dans le port de Canée, qui était défendu par le fort même dont les Ottomans venaient de s'emparer. Le 27 juin 1645, l'artillerie de siège et toutes les munitions furent débarquées, et on commença à ouvrir les tranchées sur la colline de Constantin, qui commande la ville.

Le beglerbeg de Roumilie, Hasan-Pascha, s'était posté sur les hauteurs de Constantin avec les begs d'Aladjahissar, d'Awlona et d'Ilbessan, et sept groscanons de siége; protégé par le feu de cette artillerie.

Mourad, klaya des janissaires, occupait les tranchées; sur l'aile droite s'étendaient les begs de Tirhala, de Gustendil et d'Iskenderiyé avec quatre canons, et sur l'aile gauche en face de la mer, les begs d'Ouskoub, Selanik, Okhri, Wouldjterin avec six canons; sur la première ligne étaient le khasseklaga et le samsoudjibaschi à la tête de leurs janissaires. Le sandjakbeg de Doukaghin, Alibeg, ayant sous ses ordres les sipahis, les volontaires et les troupes burbaresques, était posté en observation dans le golfe de la Suda pour intercepter les secours en hommes ou en provisions qu'on pourrait envoyer à la place.

Canée, l'ancienne Kydonia, troisième capitale de Crète, tire son nom actuel (Khandak) du rempart que les Sarrasins d'Espagne élevèrent à leur descente dans l'île, et qu'ils appelèrent Khandak, imitant en cela l'exemple du Prophète, qui désigna par ce même mot de Khandak le rempart au pied duquel il livra une mémorable bataille la cinquième année de l'hégire. Les Sarrasins, connus sous la dénomination de Rabss ou Robss, donnérent ce nom, non seulement à la ville qu'ils fortifièrent, mais encore à toute l'île, qui dans le moyen age fut généralement désignée sous l'appellation de Korypsus. Le fait seul du débarquement sur le même point où huit cents ans auparavant avaient flotté les premiers étendards musulmans, était pour les Ottomans un heureux présage de la conquête de l'île entière. Sous la domination vénitienne, Canée était par son importance et ses fortifications la quatrième place de l'île et la capitale d'un district appelé 7*

Casalia, dans lequel étaient comprises les villes d'Apricorno, Chisamo, Selino, S. Nichita, Sfakhia, et deux cent quarante-quatre villages. La forteresse formait un rectangle défendu par sept boulevards, sur chacun desquels étaient braqués vingt canons : derrière chaque boulevard s'élevaient neuf bastions (cavaliers) armés de quinze canons chacun; devant et derrière les remparts, on avait fait des terrassemens dont chacun était défendu par vingt canons; les casemates avaient abondance de plomb et de poudre. Les murs étaient assez larges pour que cinq cavaliers pussent y passer de front, et les terrassemens adossés à ces murs pouvaient livrer passage à vingt cavaliers; le fossé était profond de quinze aunes et large de soixante-douze. L'arsenal, situé du côté de la mer, comptait vingt-trois magasins et chantiers revêtus de plomb. Le provéditeur vénitien fit de redoutables préparatifs de défensé avec l'aide de l'habile ingénieur Vuert. Les portes de Sabionera et de Retimo furent barricadées et maconnées avec de la terre; les parties des fortifications qui étaient en mauvais état furent réparées; les parapets tombaient malheureusement presque partout en ruines. Les Ottomans établirent une première batterie de six canons sur la hauteur en face de l'église de Constantin, pour renverser la porte de Retimo. Trois jours après, trois autres batteries, l'une sur le cimetière des Juifs, la seconde à Saint-Lazare, et la troisième également sur la hauteur de Saint-Constantin, mais plus près de la ville, ouvrirent leur feu contre les remparts. Le dix-septième jour du siège (13 juillet 1645 - 19 djemazioul-ewwel 1055), cinquante vaisseaux algériens portant des secours aux Ottomans parurent à la hauteur de l'île; la flotte turque alla à leur rencontre en les saluant de nombreuses salves d'artillerie. Les troupes d'Alger passèrent sous le feu de la forteresse. pour aller se poster dans la rade de Suda. Le 17 juillet (23 djemazioul-ewwel), une troupe auxiliaire de cinq cents hommes que le généralissime de l'île, Cornaro, envoya sous les ordres du comte Fenarolo, au secours des assiégés, fut battue par les Turcs. Après que les assiégeans se furent établis sur la contrescarpe du boulevard S. Démétrius, les provéditeurs de la ville, Morosini, Badero, Cornaro, défendirent vaillamment les trois boulevards de Retimo, Sabionera et S. Démétrius, contre lesquels étaient dirigées les principales forces des assaillans. Le courage des Ottomans fut encore animé par l'arrivée d'un kattischérif de félicitations, que le Sultan envoya au serdar avec deux kaftans de drap d'or doublés de zibeline, pour lui témoigner sa satisfaction du débarquement de l'armée en Crète. Le 27 juillet, une mine turque habilement pratiquée sous le boulevard S. Démétrius fit explosion et ouvrit une brèche, sur laquelle les assiégeans s'élancèrent, mais vainement, pour pénétrer dans la ville. Trois jours après, une mine semblable éclata sans de meilleurs résultats, et une lettre dans laquelle on sommait les assiégés de se rendre, et qui fut jetée dans Canée au moyen d'une flèche, n'obtint point de réponse. Du 6 au 17 août, les Ottomans donnèrent deux assauts furieux qui furent repoussés; le serdar,

affaibli par des pertes successives, envoya des galères sons les ordres de Schâbanbeg à Constantinople. pour demander des renforts; mais la garnison n'attendit pas une troisième attaque; elle arbora le drapeau blanc. Après l'échange des ôtages, on signa une capitulation qui stipulait la libre retraite des habitans et garantissait leur vie et leurs biens (17 août — 24 djemazioul-akhir). Comme Yousouf-Pascha exigeait que le provéditeur Navagiero vînt en personne lui offrir les clefs de la ville, Antonio Zancorolo, condottiere de la cavalerie feudataire, fut envoyé au camp pour obtenir du serdar qu'il renonçat à cette prétention: il fut présenté par l'aga des janissaires au général ottoman. A son entrée dans la tente, on lui servit du vin exquis dans deux coupes d'argent. Le 22 août, trois galères turques et deux vaisseaux barbaresques furent chargés des bagages des assiégés, qui le lendemain sortirent de la ville avec leurs femmes et leurs enfans. et passèrent au milieu de l'armée ottomane rangée en double haie sur leur passage, sans recevoir le moindre outrage. Le 25 août 1645 (3 redieb 1055), la cathédrale de Canée, S. Nicolo, et deux autres églises, furent consacrées au culte de l'Islamisme, et appelées, la première, mosquée de l'Empereur, les deux autres, mosquées d'Yousouf et de Mousa; le même jour, le grand-chambellan Housein, et le colonel des janissaires, Omeraga, furent envoyés à Constantinople avec l'heureuse nouvelle de la reddition de la ville.

La conquête de Canée fut célébrée à Constantinople, pendant trois jours et trois nuits, par des fêtes et des illuminations. Le grand-chambellan eut ordre de retourner auprès du serdar pour lui offrir, au nom du Sultan, un kaftan garni de zibeline et un sabre enrichi de pierreries. Des lettres de victoire furent expédiées au khan des Tatares et à tous les gouverneurs de l'empire. Yousouf-Pascha s'occupa d'assurer le sort de sa conquête en réparant les murs de la ville, et en y laissant des troupes, des armes, des provisions de bouche et des munitions. Parmi les nominations qui furent faites à l'occasion de la victoire des Ottomans, nous devons mentionner celle de Fakhribeg, descendant de Piribez, élevé à la dignité de defterkiava de Roumilie, et historien du siège de Canée. Un mois après la reddition de la place (26 septembre — 5 schaban), le grand-chambellan revint avec des présens d'honneur qui furent distribués dans un diwan solennel. Les flottes vénitiennes commencèrent seulement alors à se montrer; celle de Crète, sous les ordres de Marin Capello, après être restée long-temps inactive dans le port de la Suda, mit enfin à la voile: une forte escadre, conduite par l'amiral Girolamo Morosini, croisa entre Milo et Argentiera, et entre Nègrepont et Malvoisie, sans pouvoir atteindre la flotte ottomane qui l'évita constamment. Les renforts envoyés de Constantinople arrivèrent à Canée, après quelques escarmouches et sans avoir eu dans leur traversée d'engagemens sérieux. Quatre mille sipahis, quatre mille janissaires nouvellement enrôlés, des artilleurs et des armuriers, quatre mille soldats destinés à l'entretien des fortifications, furent mis sous les or-

dres de Hasan-Pascha et désignés pour former la garnison de Canée; les autres troupes furent embarquées, et les contingens d'Alger, de Tunis et de Tripoli congédiés, après que leurs principaux chefs eurent été revêtus de kaftans d'honneur. Le 21 octobre 1645 (1er ramazan 1055), le serdar mit à la voile et dirigea la flotte vers Karystos où il licencia ses troupes. Pendant qu'Yousouf était retenu par les vents contraires à Karystos, Ahmed-Pascha aborda à Canée avec deux galères et huit galions chargés de riz, de blé, de biscuit et autres provisions. Des navires égyptiens apportèrent également des vivres et en telle abondance, que le prix du kilo de riz descendit à vingt-huit aspres; mais les maladies qui se déclarèrent dans les équipages des vaisseaux et dans l'armée vinrent faire un facheux contraste avec cette richesse. On ne tarda pas à apprendre que l'ancien beglerbeg d'Ofen, Deli Housein, avait été nommé gouverneur de Canée et était arrivé à Monembasia. Yousouf-Pascha fit voile de Karystos pour Khios; mais le temps n'étant pas assez favorable, il laissa la flotte dans cette île, et partit pour Constantinople avec deux galères. Arrivé le jour du Beïram, il fut gracieusement reçu par Ibrahim et admis à baiser l'étrier impérial. Six jours après, la flotte qui était restée à Khios arriva dans le Bosphore sous la conduite de Mousa-Pascha, et eut l'honneur d'être visitée par le Grand-Seigneur. Deli Houseïn-Pascha, à qui l'ancien gouverneur du Diarbekr, l'époux de la sultane Khanzadé, avait succédé dans le gouvernement d'Ofen, fut retenu par une tempête à

Monembasia; ayant voulu sortir malgré la mer furieuse, il fut contraint de rentrer au port non sans avoir à regretter la perte de quelques vaisseaux. Sur la nouvelle que plus de soixante galères et vaisseaux pirates interceptaient toute communication avec l'île de Crète, il retourna de Monembasia à Napoli di Romania. d'où il manda sa pénible situation à la Porte. On envoya à son secours Ammarzadé, kiaya de l'arsenal, avec sept galères; malgré les temps orageux qui l'assaillirent à sa sortie des Dardanelles, Ammarzadé arriva à Napoli di Romania le 28 janvier 1646 (11 silhidjé 1055); Housein-Pascha fit voile immédiatement pour la Crète, où il aborda, après une traversée de cinq jours, à la grande joie de la garnison. La disette était devenue telle dans l'île que l'okka de biscuit était monté de quarante aspres à cent neuf. Mais la distribution de vingt-cinq mille boisseaux de blé, de farine et de biscuit, fit renaître l'aisance première. L'ancien gouverneur Hasan-Pascha s'embarqua pour Constantinople; son remplaçant Housein, le lendemain même de son arrivée, répandit la terreur dans l'île par une excursion du côté de Suda.

Pendant l'expédition de Canée, le moufti Ebousaïd avait été destitué à Constantinople et sa place donnée au juge d'armée Mouïd-Efendi. Djindji-Khodja, qui avait été le principal instigateur de la guerre avec Venise, avait vu son crédit baisser au commencement de la campagne, lorsque la flotte et l'armée avaient souffert du manque de vivres, au point que quelques nominations qu'il avait faites avaient été déclarées

nulles par le grand-vizir : mais la conquête de Canée l'avait mis de nouveau en faveur. L'influence du harem obtint du Sultan de nouvelles promotions contraires à toutes les règles suivies jusqu'alors. L'aga des janissaires ayant été destitué à cause d'une mutinerie de ses troupes, Mousaaga, maître-d'hôtel de la favorite Schekerpara, fut nommé à ce poste ; élevé en outre à la dignité de pascha à trois queues, il reçut des biens de la couronne qu'avait possédés autrefois Kamlik Siawousch-Pascha, Lea fiefs antérieurement accordés à Mousa-Pascha revinrent au baltadji Housein, chambellan de la favorite Khadidjé Khatoun. Taschyatar, chef des eunuques, fut déposé et sa place donnée à Djelali Ibrahimaga; le beg de galère, Torghoudbeg, fut étranglé. L'ancien rebelle Ghalatali Mousellim, qui avait été le principal instigateur de la marche de Nassouh-Paschazadé sur Scutari, eut la tête tranchée.

Vers le même temps, un violent incendie ravagea pendant trente heures une grande partie de Constantinople; là ne s'arrêta pes l'inclémence des élémens; des météores sinistres, des ouragans, des inondations vinrent aussi porter la terreur dans la ville! A la

¹ Narratione delli prodigiosi portenti et impressioni meteorologiche occorsi nella citta di Constantinopoli nelli 18 di Marzo sino alli 7 di Maggio del presente anno 1646, dans Napoli et Milano. Deux écrits, qui parurent dans la même année, célèbrent la conversion du fils aîné du dey de Tunis au christianisme: Copia di una lettera dalla quale si vede l'arrivo in detta Isola del figlio del Re di Tunesi venuto alla santa fede; et: Relatione della venuta alla Christianità et in Palermo di Mamet figliuolo primogenito di Amat Bay Re di Tunesi fatta in Patermo per il

Mecque, les eaux couvrirent la sainte maison de la Kaaba, et la rendirent inaccessible pendant trois jours.

Le plus important changement administratif qui eut lieu à cette époque dans l'empire, fut, après la destitution du moufti Ebousaïd, la déposition du grandvizir Sultanzadé Mohammed. Au commencement de son administration. Sultanzadé s'était mis au service des passions du Sultan, lui donnant des sommes énormes, sans toutefois s'oublier lui-même. Il avait vécu d'abord en bonne intelligence avec l'écuyer favori Yousouf-Pascha; mais bientôt, jaloux de son influence, il ne négligea aucune occasion de lui nuire; son inimitié contre le silihdar s'était encore accrue depuis que celui-ci, de concert avec Djindji-Khodja, avait fait résoudre contre son avis l'expédition de Crète. Après l'heureuse issue de la campagne, Sultanzadé pensa à éloigner le silihdar, qui revenait de Crète avec l'ascendant que donne une victoire récente; mais il ne put réussir à l'envoyer en Égypte avec le titre de gouverneur. Yousouf-Pascha n'ayant apporté au Sultan pour tous présens que quelques prisonniers et deux colonnes de granit égyptien, le grand-vizir l'accusa d'avoir secrètement reçu des Vénitiens des sommes énormes pour laisser la garnison se retirer avec tous ses trésors, et ajouta que les caisses de l'État avaient été épuisées par la prise d'un misérable château, dont la garde entraînerait annuellement des frais considérables. Ibrahim, cédant

P. Fra Donata Ciantar Maltese, dell' Ordine di S. Agostino à 4 di Maggio 1646.

aux suggestions de Sultanzadé, avait déjà ordonné l'emprisonnement du prétendu coupable, lorsque la sultane Walidé et Djindji-Khodja lui représentèrent combien il serait injuste de récompenser par la prison l'homme qui venait d'ajouter une nouvelle possession à l'empire, et accusèrent le grand-vizir d'avoir vendu pour la somme de soixante mille ducats au baile vénitien son opposition contre la campagne de Crète, et d'avoir empêché toute conquête ultérieure, en refusant à Yousouf des hommes et de l'argent. Ibrahim appela en sa présence le silihdar et Sultanzadé pour les entendre dans leurs plaintes réciproques. Le grand-vizir, se fiant à la toute-puissance dont l'investissait sa dignité, se permit contre son adversaire d'orgueilleuses et insultantes paroles, et lui dit entre autres : « Cesse donc de faire le jeune seigneur 1, » allusion inconvenante aux rapports qui avaient existé entre le favori et le Sultan, et aussi maladroite qu'imprudente dans la bouche de Sultanzadé, à qui sa vie antérieure avait mérité le surnom de jeune chambellan. Le grand-vizir se rendit ensuite au diwan, et il était sur le point de se mettre à table, lorsque le grandchambellan vint lui redemander le sceau de l'empire; le grand-vizirat, refusé par Yousouf-Pascha, fut conféré au defterdar Salih-Pascha, avant même que les vizirs eussent terminé leur repas dans la salle du conseil (17 décembre 1645 — 28 schewal 1055). Salih-Pascha, Bosnien de naissance et protégé de Kara

Djelebiligi ko. Naima, p. 90.

Moustafa, s'était rapidement élevé dans l'administration intérieure jusqu'au grade d'intendant de la chambre (defter-emini); contrairement aux dispositions du Kanoun, il avait été nommé ensuite aga des janissaires et promu plus tard, par une violation plus flagrante encore des lois d'avancement, à la dignité de defterdar. Mousa-Pascha, aga des janissaires, dut, au crédit de sa femme Schekerpara, esclave du harem. d'obtenir la place laissée vacante par Salih-Pascha. L'influence de cette même Schekerpara fit encore donner la dignité d'aga des janissaires à Pirindjizadé, c'est-à-dire fils d'un marchand de riz ; Kiayabeg recut le titre de lieutenant-général des janissaires (samsoundji-baschi). Un mois s'était à peine écoulé depuis l'élévation de Salih-Pascha au grand-vizirat, que la capitale et l'empire retentirent de la mort tragique du conquérant de Canée, Yousouf-Pascha (21 janvier 1646-4 silhidjé 1055). Le silihdar, à qui l'on pouvait reprocher une trop grande intempérance de langue, pava de sa vie une guerelle avec le Sultan, dont la cruauté et le penchant à la luxure ne faisaient que s'accroître, et justifiaient bien l'application du mot de Suétone sur Tibère: Boue cimentée avec du sang. Ibrahim fit un jour appeler Yousouf, et lui ordonna de se mettre en mer avec trente vaisseaux pour aller terminer la conquête de l'île de Crète. Le silihdar lui répondit que les vaisseaux étaient dans les chantiers, et qu'on se trouvait au milieu de l'hiver. Ibrahim, que ce refus irrita et fit souvenir de ses anciens griefs, lui reprocha violemment d'avoir laissé partir les infidèles de Canée avec leurs trésors et de ne les avoir pas exterminés, comme c'était son devoir de bon musulman. Yousouf réplique qu'il avait fait ce qui lus avait été possible, et qu'il était loisible à un autre d'aller en Crète et de faire mieux que lui. « Pars, te dis-je, » ou je te tue, » s'écria le Sultan dans le paroxisme de sa colère. Mais Yousouf, oubliant sa situation actuelle pour ne se ressouvenir que des anciens rapports qui l'avaient lié au Sultan et de son alliance avec lui, répondit : « Mon Padischah, vous ne connaissez. » rien aux affaires de la mer; nous n'avons point de » rameurs, et sans rameurs les galères ne peuvent » marcher. — Maudit! prétends-tu m'apprendre les » affaires de la mer! » et se tournant vers le bostandjibaschi: « Apporte-moi vite sa tête, » s'écria le Sultan. Le bostandji-baschi n'accomplit pas immédiatement : l'ordre impérial; mais il conduisit le malheureux Yousouf dans la Maison des moineaux, prison ordinaire des vizirs condamnés à l'exil ou à la mort. Le grandvizir Salih-Pascha et lè defterdar Mousa-Pascha se jetèrent aux pieds d'Ibrahim, et implorèrent, mais vainement, la grâce du silihdar. Yousouf écrivit luimême au Sultan dont il était gendre, pour lui annoncer qu'il lui était né un enfant dans la nuit même, et le prier, au nom de la sultane sa fille et des princes ses petits-fils, de lui faire grace de la vie et de l'envover dans un gouvernement de l'empire. Le bostandji-baschi présenta la supplique au Sultan, au péril de sa vie. Mais l'inflexible Ibrahim renouvela sa sentence, et Yousouf fut étranglé! Par un caprice étrange qui

prenait sa source dans son caractère voluptueux et cruel, il se fit apporter le cadavre, et voyant les joues du beau jeune homme sur lesquelles fleurissaient encore les roses de la jeunesse, il s'écria en soupirant : « Hélas! hélas! quel dommage pour ces belles joues » de rose! hélas! hélas! » C'est ainsi que mourut l'ancien favori du Sultan, Yousouf, allihdar, kapitanpascha et conquérant de Canée, homme franc et droit, qui ne partageait pas le fanatisme de ses coreligionnaires, et auquel on ne peut reprocher que d'avoir coopéré à la chute et à la mort de Kara Moustafa. Le Sultan avait prononcé son arrêt de mort moins pour le punir de sa trop grande franchise, que parce qu'il espérait trouver de grands trésors dans sa maison. Les ennemis d'Yousouf dans le harem, qui avalent vaine-. ment espéré des présens à son retour de Canée, avaient répandu le bruit que s'il avait fait don au Sultan de deux colonnes de granit, il avait gardé pour lui une colonne d'or. Après l'exécution du silihdar, il se trouva que cette colonne d'or n'était qu'une colonne de marbre jaune tachetée de rouge, qui servit par la suite à étayer la tribune du Sultan dans la nouvelle mosquée hâtie par la mère de Mourad IV.

Le fanatisme et la cruauté d'Ibrahim s'étaient manifestés déjà à l'époque de la prise de l'escadre des pélerins par les Maltais et au commencencement de la guerre avec Venise. Lorsqu'il apprit qu'une flotte vénitienne avait abordé successivement à Patras, à Modon et à Koron, et avait fait cinq mille prisonniers, il ordonna, dans un premier mouvement de fureur, un massacre général des chrétiens 1. Le moufti Ebousaïd, qui avait rendu pour l'expédition de Crète un fetwa en tout semblable à celui par lequel Ebousououd avait sous Sélim II autorisé la guerre de Chypre, refusa de déclarer légitime le meurtre des chrétiens dans tout l'empire, et montra au Sultan, par les registres d'impôts de la capitale, qu'à Constantinople seulement se trouvaient deux cent mille Grecs et Arméniens. Le Sultan, effrayé de ce nombre immense de victimes qu'il avait voulu dévouer à la hache du bourreau, se résigna à épargner la vie des chrétiens ses sujets, mais il résolut de mettre à mort tous les Francs, en commençant par le baile vénitien. Ce ne fut qu'à grand'peine que les représentations réunies du grand-vizir, du moufti, du bostandji-baschi et de l'aga des janissaires, purent lui faire retirer son ordre sanguinaire. Deux fois les habitans de Galata se préparèrent à une mort certaine dans ' les deux églises qui leur restaient encore 2. Lorsque les craintes qu'avait fait concevoir le projet d'un massacre général des chrétiens et des Francs se furent dissipées, Ibrahim eut la pensée de se venger de la capture de ses vaisseaux par les Maltais en faisant emprisonner tous les ecclésiastiques, parce que, se disait-il, le pape,



Rapport de Greifenklau. Naïma, II, p. 79, qui porte les forces arrivées devant Balibadra (Patras) à quarante galères, quatre mahones et trente frégates. Fezliké, f. 374. Greifenklau dit trente-cinq galères.

² L'église de S. Antonio avait été fermée et scellée sous le règne de Mourad; sous Ibrahim, une femme du serai brisa le sceau, se baigna dans l'Ayasma et scella de nouveau les portes; le grand-vizir d'alors, Kara Moustafa, irrité de cette violation du ferman impérial, changea cette église en mosquée, et fit subir la même transformation à celle de S. Francesco.

en sa qualité de chef de l'Eglise, était aussi le chef des chevaliers des différens ordres chrétiens. Les jésuites, qui voulaient enlever aux franciscains la possession des lieux saints, paraissent n'avoir pas été étrangers à cette résolution; ils pouvaient d'autant mieux intriguer contre leurs adversaires, que ceux-ci étaient pour la plupart Espagnols ou Vénitiens, et par conséquent ennemis nés des Turcs '. Ce fut à cette époque que la demeure des résidens et ambassadeurs des puissances chrétiennes fut fixée à Galata et à Pera; le khan des ambassadeurs à Constantinople, qu'avaient jusqu'alors occupé les représentans des nations étrangères, fut désormais affecté exclusivement aux chargés d'affaires des Etats tributaires de Moldavie, Valachie, Transvlvanie et de Raguse. Cette résolution du Sultan était d'autant plus significative que le moufti et le grandvizir avaient été destitués; ces deux hauts dignitaires avaient constamment pris la défense des chrétiens, et avaient même compromis leur crédit par l'impartialité dont ils avaient, plus d'une fois, fait preuve en leur faveur. La navigation de France et d'Angleterre recut de graves atteintes; mais la considération et les relations commerciales des négocians anglais souffrirent surtout des différends qui s'élevèrent entre l'ambassadeur de leur nation, Sackville Crew, et lá Compagnie du commerce du Levant. Les deux parties adressèrent des plaintes réciproques à la Porte; mais la faveur du diwan étant toujours acquise à la plus forte somme

Digitized by Google

Ordre à Greifenklau, daté du 3 mars 1646, de soutenir les franciscains contre les jésuites.

d'argent, les deux adversaires cherchèrent mutuellement à enchérir l'un sur l'autre. C'est ainsi que, si l'ambassadeur offrait soixante mille pièces de monnaie de la valeur de huit aspres, la Compagnie en offrait deux cent mille. Enfin, ces pénibles débats furent terminés par le rappel de Sackville qui fut remplacé par Sir T. Bendish, plénipotentiaire de Charles Ier, et qui s'embarqua pour Smyrne avec sa femme et ses enfans. La France, bien qu'elle favorisat sous main les Turcs, comme ennemis de l'Autriche, eut à subir plusieurs outrages; la médiation de M. de Varennes entre la Porte et Venise réussit d'autant moins qu'elle n'était point sincère. Le bruit s'étant répandy, au moment de l'arrivée de l'ambassadeur français, qu'il apportait beaucoup d'argent, on lui enleva toutes ses caisses et dix mille écus qui s'y trouvaient; il ne put en obtenir la restitution que par l'intervention du grand-vizir !. Un aventurier espagnol, nommé Don Juan Menesses, arriva vers le même temps à Constantinople, et offrit à la Porte la possession d'une province arménienne qui n'était habitée que par des juifs ; malgré ses offres, il fut jeté en prison; mais ayant été relâché quelque temps après par suite de sa conversion à l'Islamisme, il fut tué dans sa propre maison par le résident impérial Greifenklau². Ce dernier fut emprisonné ainsi que

² Rapport de Greisenklau. Flassan ne dit rien de cette amhassade extraordinaire: la réponse du Sultan et celle du grand-vizir au roi de France se trouvent dans l'Inscha de l'Académie orientale, nos 10, 14 et 15.

² Rapport de Panajotti et Histoire de la guerre de Candie, par Valiero, p. 64.

le Gree Panajotti, qui était au service de l'Empereur en qualité d'interprète depuis l'ambassade de Czernin; Panajotti retissit à force d'habileté à obtenir sa liberté et celle de son compagnon d'infortune. Avant que les plaintes du grand-vizir eussent obtenu de la cour de Vienne la punition du meurtre de Don Juan, un hasard suppléa à la justice humaine 2: Gréifenklau fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans une promenade à cheval [m].

La guerre contre Venise détermina Ibrahim à éviter tout ce qui pourrait troubler la paix avec l'Autriche, et à interdire à Rakoczy tout acte d'hostilité contre l'Empereur. Le tschaousch Mohammedbegzadé, chargé des lettres du Sultan à Rakoczy, se rendit à Ofen, où le gouverneur de la ville, Deli-Plousein, lui adjoignit un de ses officiers, et l'envoya au paseha d'Erlan. Mohammedbegzadé partit de cetté place, accompagné de l'aga des sipahis, Moukhtar, et se hata d'autant plus que Rakoezy avait déjà ravagé Szendrov, et se dirigent sur Fülek. Les envoyés de la Porte et des gouverneurs d'Ofen et d'Erlau rencontrèrent à Rima-Szombath le prince de Transylvanie, qui justifia ses courses en alléguant son alliance avec la Suède, et continua sa marche dévastatrice. Les brigandages de Rakoczy eurent de facheux résultats pour la Porte : les habitans de plusieurs vil-

Par la promesse d'un présent de quinze mille piastres au grand-vizir.

² On trouve, dans les Archives, une lettre, datée du 25 août 1646, du gouverneur Moustafa-Pascha, envoyée, par le tschaousch Alf, au conseiller aulique Annibal Gonzaga.

lages appartenant aux châteaux de Neograd, Szolnok, Hatwan et Szeczeny, se dispersèrent, et ne payèrent plus d'impôts; les caisses publiques d'Ofen et d'Erlau furent en conséquence frustrées d'environ un million d'aspres, et les possesseurs des fiefs de cavalerie eurent à subir une diminution notable dans leurs revenus. Après avoir conclu la paix avec l'Autriche par l'intermédiaire du plénipotentiaire de l'Empereur, Jean Tœrœs, Rakoczy envoya à Constantinople son conseiller Etienne Szalanczi de Szent-Tamás 1, avec le tribut de Transylvanie et des présens pour les vizirs. Lorsque Szalanczi fut reçu en audience au seraï, le Sultan, irrité qu'il n'eût point apporté avec lui les vingt mille écus stipulés pour les sept comtés de Hongrie, lui adressa ces paroles sévères : « Ton maître m'a pro-» mis, il n'y a pas long-temps, vingt mille écus pour la » possession des sept comitats hongrois; dis-lui qu'il » ne se fie pas à ma guerre avec Venise, et qu'il ne » pense pas qu'elle occupe toutes mes forces; je l'at-» taquerai un jour à l'improviste et je donnerai la » Transylvanie à un autre. Il doit aussi ne pas conti-» nuer ses hostilités contre mon frère, l'Empereur. » As-tu bien entendu?» Le ton furieux avec lequel s'exprima Ibrahim effraya tellement l'ambassadeur, qu'il en tomba malade. Un député de Raguse, à qui le Sultan avait reproché en termes violens d'être un espion au service de Venise, mourut des suites de sa frayeur

² Expedientes ad fulgidam Portam Ottomanicam cum annuali regni pensione et consuetis honorariis nostris fidelem nobis sincere dilectum Generosum Stephanum, etc.

quatorze jours après. Le grand-vizir Salih écrivit lettres sur lettres à Rakoczy, pour réclamer de lui les vingt mille écus formant le tribut des sept comtés. Il lui disait dans une de ces lettres: « Crois-tu me faire » oublier par des présens ton insistance à éluder le » paiement des vingt mille ducats? Outre que j'ai été » defterdar sous le grand-vizir Mohammed-Pascha, » et que je suis parfaitement instruit de l'administra-» tion financière de l'empire, j'ai entre mes mains » tous les traités qui sont relatifs à cette affaire, et » dans lesquels nos droits sont expressément stipulés. » Alexandre, prince du Atschoukbasch ou de l'Imirette. n'ayant envoyé que trois mille piastres au lieu de quatre mille, montant de son tribut (cinq cent mille aspres, d'après le cours d'alors 1), Salih-Pascha exigea de lui avec rigueur le paiement des mille soixante-dix piastres restantes; il lui promit en retour d'ordonner aux princes de Gouriel et de Mingrelie de respecter ses frontières: ce qu'il fit en effet 2. Mais le prince de Mingrelie n'en ayant pas moins inquiété l'Imirette et le territoire ottoman, les paschas voisins entreprirent contre le rebelle une expédition sur laquelle le géographe Ewlia nous a laissé, en qualité de témoin oculaire, une relation intéressante. Il n'y eut pas moins de sept paschas qui prirent part à cette campagne; c'étaient Mohammed-Pascha, fils du grand-vizir Sa-

¹ La lettre, dans l'*Inscha* du rels-efendi Mohammed, nos 56 et 42, dit cinq cent mille à quatre mille soixante-dix piastres : la piastre valait alors cent vingt-trois aspres au lieu de cent vingt.

² La lettre au Dadian se trouve dans l'Inscha de l'Académie orientale, nº 20.

lib, gouverneur d'Erzeroum, dont nous ne tarderons pas à avoir occasion de parler; Ketendji Omer-Pascha, ancien gouverneur d'Orfa, lutteur vélèbre, qui, un ionr devant Ewlia, lutta avec Sidih-Pascha au moment du dîner, pour se conformer à l'ancienne coutume de Perse, d'après laquelle on ne se met pas à table avant d'avoir provoqué la transpiration par un exercice violent: Sidih-Pascha 1, issu d'une tribu caucasienne dans le Daghistan; Ketghadi Ahmed-Pascha, de la tribu tscherkesse de Poultkaï, précédemment sandiak de Hama, Tripoli, Himss en Syrie, qui avait anéanti les Arabes du Désert sur l'Oronte, et élevé avec leurs ossemens de petites collines auxquelles resta son nom; Dilawer-Pascha, Géorgien de l'Imirette, ancien maître d'exercice des janissaires sous Mourad IV, et prédécesseur de Ketghadj-Pascha dans le sandjak de Tor-

[·] Il était très-habile à lancer le djirid. Un jour, dans le seraï, se fivrant à cet exercice, il faillit atteindre un favori d'Ibrahim, et fut pour ce fait condamné à mort par le Sultan. Les pages du seraï demandèrent vainement à Ibrahim sa grâce, en lui représentant combien on aurait à regretter la mort d'un homme innocent qui à lui seul avait dompté douze chevaux sauvages. Mais au moment où le Sultan fit aux muets le signe fatal, Sidi, s'élançant sur un cheval, prit la fuite et alla se cacher dans un quartier de la ville. Rentré en grace quelques jours après, il obtint le sandjak de Simontornya, d'où il ne cessa d'inquiéter les environs de Koppan, Egerwer et du lac Balathon; nommé ensuite sandjakheg de Stuhlweissenbourg, il fit des courses jusque sur les rives de la Raab et de la Rabnitz, emmenant des prisonniers de Tata, Papa, Wessprim, Ujwar, S. Marton, Raab et Komorn. Mais comme des plaintes arrivèrent à la Porte sur les continuelles violations de la paix commises par Sidi-Pascha, il fut envoyé en qualité de sandjak à Tortoum, sur les frontières de Perse, et fit l'expédition de Mingrelie, dans laquelle il se distingua au siège des châteaux de Schouschek et de Gonia.

toum; Baki-Pascha et Sefer-Pascha, gouverneurs du Tschildir. Les forces réunies des sept paschas eurent bientot soumis le prince de Mingrelie.

Le voievode de Moldavie, Lupul, amena enfin la pacification de la Transylvanie, en faisant signifier par la Porte l'ordre formel à Rakoczy de s'abstenir de toute incursion dans les Etats de l'empereur (1645). Lupul, s'étant chargé de payer les dettes de l'église patriarcale de Constantinople s'élevant à deux cent soixante bourses, obtint en retour le corps de sainte Paraskeve; il dépensa en outre trois cents autres bourses pour le faire transporter à Yassi, où il est encore vénére. Des lettres particulières du grand-vizir exhortèrent Lupul à exercer une surveillance active sur les frontières i ; il fut également recommandé au khan des Tatares de veiller sur tous les mouvemens des Cosaques 2. Le khan ayant adressé un rapport à la Porte, pour lui faire savoir qu'il avait fait une incursion sur le territoire russe et en avait ramené plus de cent Cosaques, Salih-Pascha lui répondit que ce qui était passé était passé 3, mais que désormais il aurait à suspendre toute course, attendu que le nouveau czar de Russie, Alexis Michaelowicz, avait échangé des ambassadeurs avec le Sultan. Quelque temps après, le khan des Tatares manda au diwan que les Russes avaient commencé à relever les fortifications de Tscher-

[·] Voyez l'Inscha du reïs-efendi Mohammed, nº 59.

² Les deux lettres de Salih au khan sont datées du mois de redjeb 1056 (août 1646).

³ Cette lettre porte la date du mois de sâfer 1056 (mai 1646).

kes Kerman, et demanda la permission de les attaquer à main armée. L'autorisation lui en fut donnée par un kattischérif revêtu du chiffre du Sultan. La lettre dans laquelle il écrivit à Ibrahim l'heureux succès de son attaque contre la garnison de Tscherkes Kerman, recut en réponse un ferman de félicitation. Le roi de Pologne s'étant plaint des incursions des Tatares, on lui répondit qu'on prendrait les mesures convenables pour que de tels désordres ne se renouvelassent pas, et qu'il n'aurait rien à craindre tant qu'il exécuterait fidèlement les traités et paierait exactement les tributs. Les ambassadeurs russes, qui vinrent exposer à la Porte les griefs du czar, ne furent pas accueillis avec la même bienveillance. Ibrahim voulut leur faire trancher la tête en sa présence; mais le grand-vizir obtint qu'ils seraient seulement emprisonnés : des lettres du khan des Tatares vinrent ajouter encore au mécontentement d'Ibrahim et prolonger leur détention '. Vers le même temps arrivèrent à Constantinople deux aventuriers russes: l'un nommé Jean Kerias Vlodomirski. fils supposé du prétendu grand-prince Szinski, qui, sous Sigismond III, avait été jeté en prison avec un

Die moscovitische Gesandte haben vom Sultan abschidt gehabt, und wahre inen ein soldanischer Gesandter fürnemer Capigibassi zugeordnet, welcher sie zu irem Herrn in die Moskau accompagniren, demselben zu restablirung des Friedens cortesaische Brieff und Geschenkh abgeben solle, aber dann noch sich der Soltan bei irer Lycentzyrung nicht hat enthalten kænnen, darumb, weil sie sich wider die Tataren beschweren theten, dass sie alsbald in seiner Gegenwart enthaubtet worden, den Henkher zu ruffen, welches der Grosswesir ein verstandiger Regent nicht ohne difficultet verhindert und abgewent.

métropolitain grec, et était mort probablement dans les fers; l'autre, prétendu petit-fils de Démétrius, qui avait été pendant six ans au service du khan des Tatares. Tous deux demandèrent qu'on les investit de la souveraineté de la Russie: le premier promit de céder en retour Kasan et Astrakhan à la Porte.

Cependant Sultanzadé Mohammed, qui, après avoir été déposé du grand-vizirat, avait été nommé serdar des troupes d'expédition contre la Crète, en remplacement de Hasan-Pascha, et le nouveau kapitanpascha, Mousa, s'apprétaient à mettre à la voile pour Canée. Mousa-Pascha avait succédé au silihdar dans les faveurs impériales. Le second vizir Fazli-Pascha le remplaça, et devint le confident et le gendre du Sultan par ses fiançailles avec la princesse Fatima, âgée seulement de trois ans. Il reçut en présent un des châteaux qu'avait possédés Ibrahim-Pascha récemment exécuté, et qui avait été successivement occupé par les plus puissans grands-vizirs de l'empire: Ibrahim, favori de Souleiman Ier; Ibrahim, conquérant de Kanischa; Ahmed-Pascha, gendre de Roustem; Moustafa-Pascha, écuyer et favori de Mourad IV. Le palais de l'avant-dernier grand-vizir, Kara Moustafa-Pascha, fut donné à l'épouse de Redjeb-Pascha, la sultane Gewher. Pirindji-Oghli, que Schekerpara avait élevé au grade d'aga des janissaires, fut nommé confident intime (moussahib) et troisième vizir. On conféra au prince Mohammed, âgé de cinq ans, le gouvernement de Magnésie : bien que la coutume voulût que les princes héréditaires administrassent cette province par eux-mêmes, on y envoya un moutesellim. Un pareil système d'administration fut adopté pour les sandjaks que les sultanes favorites avaient obtenus, grâce aux complaisances serviles du grand-vizir récemment destitué. Tous les historiens ottomans accusent Sultanzadé d'avoir été la principale cause de la corruption d'Ibrahim, en flattant ses plus vicieuses passions. Pendant son grand-vizirat, Kara Moustafa avait eu quelquefois le courage de s'opposer aux caprices insenses du tyran; aussi Ibrahim, se rappelant les résistances de Kara Moustafa, ne put-il s'empêcher de demander un jour au grand-vizir Mohammed Sultanzadé comment il pouvait toujours approuver ses actions bonnes ou mauvaises. « Mon Padischah! lui » répondit l'esclave sans pudeur, vous êtes le khalife, » l'ombre de Dieu sur la terre, et tout ce qui vous » vient dans l'esprit est une revélation divine; vos » ordres mêmes, qui peuvent paraître déraisonnables, » ont un sens secret que votre esclave doit respecter, » lors même qu'il ne le comprend pas. » Ces flagorneries, répétées jusqu'à satiété, donnérent à Ibrahim la conviction que les plus monstrueuses aberrations de ses passions sanguinaires et luxurieuses étaient des inspirations du ciel; et il avait coutume de répondre à toutes les observations que lui faisaient quelques personnes du harem, et entre autres la sultane Walidé, par les paroles du grand-vizir. Un pareil servilisme ne pouvait avoir que des suites déplorables. Un jour que Mohammed Sultanzadé avait invité le grand-juge Abdoul-Halim, père de l'historien Scharihoul Minarzadé, à un festin secret, dans lequel ils devaient se donner le plaisir défendu de fumer quelques pipes de tabac, il lui montra un kattischérif qui est une preuve plus irrécusable de l'extravagante dépravation du Sultan que tous les témoignages des historiens. Il est impossible de transcrire ici la totalité de cette lettre, unique dans les fastes de la chancellerie ottomane. Elle commençait par ces grossières apostrophes: « Hé! » entremetteur; hé! drôle; hé! courtier de prostitu-» tion 1! (et autres allocutions énergiques qu'on ne » saurait reproduire). Mes aïeux ont envoyé beau-» coup d'argent et de bijoux à la Mecque et à Médine; » rends-les moi tout de suite, autrement je t'arrache la » peau; je la remplis de paille, et j'en fais un épou-» vantail pour les oiseaux. » — « Vois, dit le grand-» vizir à son confident le grand-juge, où j'en suis ré-» duit par suite des volontés insensées d'un ramassis » d'esclaves russes, polonaises, hongroises et fran-» caises: Dieu sait comment tout ceci finira. » Mais sa destitution vint bientôt le tirer des embarras qu'il s'était créés à lui-même par sa fatale soumission à toutes les folies du Sultan. Dès qu'on apprit à Constantinople que les Vénitiens avaient opéré une descente à Tenedos et sur le rivage de Troie, le kapitanpascha Mousa et le serdar de l'expédition contre Crète, Sultanzadé, partirent immédiatement avec la flotte. De Gallipoli, où il aborda le 7 avril 1646 (20 safer 1056), Sultanzadé se rendit immédiatement à Sultania,

¹ Bre Mouteweli yapouli kadesch, bre karpouz kiafelli Pezewenk. Nalma, 11, p. 104.

château sur les rives asiatiques du Bosphore, leva à ses frais cinq cents arquebusiers, à raison de cinq piastres d'enrôlement par homme, et les envoya dans la plaine de Troie pour forcer les Vénitiens à se rembarquer, ce qu'ils firent en effet. Mais Mousa-Pascha n'étant pas en parfaite intelligence avec le serdar, qui voulait toujours agir avec une autorité souveraine, comme s'il était encore grand-vizir, il n'y eut aucun engagement sérieux entre les vaisseaux de la Porte et ceux de la république, mais seulement d'insignifiantes rencontres: les deux flottes passèrent l'une à côté de l'autre, en évitant toute bataille décisive. Les Ottomans abordèrent (le 26 mai 1646 — 10 rebioul-akhir 1056) à Crète, où le serdar mourut de la fièvre deux mois après.

Avant l'arrivée de Mohammed Sultanzadé, la campagne s'était ouverte en Crète par la reddition volontaire de Kisamo; quatre conts femmes et jeunes filles de cette ville n'en avaient pas moins été emmenées en esclavage. Sur l'ordre du capitaine-général Jérôme Morosini, le chef des troupes de Candie, Cornaro, avait conduit la flotte crétoise dans la rade de Suda, pour livrer combat à celle des Turcs stationnée devant Canée; mais les deux partis n'en vinrent point aux mains par prudence ou par crainte : ce qui fut attribué, d'après les idées d'alors, à une influence magique. Entre Suda et Canée était un cloître fortifié, près de quelques citernes, et dans les environs duquel les avant-postes se battirent fréquemment. Dans l'un de ces combats partiels, les Turcs coupèrent soixante-

dix-huit têtes, firent vingt-trois prisonniers, et s'emparèrent du grand étendard de Saint-Marc, ainsi que de l'officier qui le portait (8 avril 1646 — 21 sâfer 1056). Trois jours après, un capitaine hollandais sortit du Cloître-des-Citernes, avec soixante-dix-sept hommes, et passa du côté des Turcs; il leur promit la reddition de ce fort; mais quelques Albanais qu'il avait laissés dans les murs, et qui restèrent fidèles aux Vénitiens, le firent manquer à sa parole.

L'étendard de Saint-Marc, le plan des places fortes crétoises, et le capitaine hollandais furent envoyés à Constantinople; au dire de l'historien Naïma, le baile vénitien, retenu en captivité, invita le transfuge à un festin dans sa prison, l'empoisonna, et fut puni de ce meurtre par la Porte. Quelques engagemens eurent lieu près d'Apricorno et de Cladisso; le seghbanbaschi Mourad repoussa une sortie faite par la garnison d'Apricorno (27 avril 1646 — 11 rebioul-ewwel 1056); dans le voisinage de Cladisso, située sur une montagne à quatre lieues au sud de Canée, les Ottomans prirent à l'ennemi cinq bannières et trois mille fusils. Le couvent des Citernes, abandonné par les Vénitiens, fut rasé; les deux partis combattirent vaillamment pour la possesion des moulins de Canée, mais sans éprouver de grandes pertes (8 juillet — 4 djemazioul-akhir). La flotte ottomane stationnée dans le port de Canée, celle des Vénitiens dans le port de Suda, et renforcées toutes les deux par de nouyeaux vaisseaux, s'observèrent réciproquement, et mirent le blocus, la première sur les côtes de Suda,

la seconde sur celles de Canée. Après la reddition d'Apricorno et de Cladisso, les Turcs formèrent le siège de la place de Suda, mais ne firent pas de grands progrès. Le kiaya Mohammed et le seghban-baschi Mourad s'emparèrent du château de la petite île de Karabousa, située en face de Kizano, pourvurent cette dernière place de canons et de munitions, et entourèrent Apricorno d'un nouvern fossé (16 septembre 1646). Après la mort du serdar Sultanzadé Mohammed, le gouverneur de Canée et Housem-Pascha qui avait été nommé général en chef des troupes ottomanes en Candie, résolurent la conquête de Retimo. Retimo, l'ancienne Rhitymna, sur les côtes septentrionales de Crète, ville comme Canée et Suda, était une des principales de l'île; elle était défendue par des terrassemens de sable et quelques bastions, mais surtout par un château élevé sur un rocher qui se projette dans la mer; elle comptait dans ses murs cinquante églises et cent cinquante palais. Le 7 octobre 1646 (26 schaban 1056), les Ottomans ouvrirent les tranchées; le quatorzième jour du siège, ils donnèrent un assaut furieux, dans lequel le général vénitien Cornaro succomba en héros; le provéditeur Molino y reçut des blessures dont il mourut quelques jours après. Les habitans avaient pris la précaution, avant l'investissement de la place, d'envoyer dans l'intérieur de l'île leurs objets les plus précieux ou de les embarquer sur des vaisseaux, de sorte qu'ils trompèrent la cupidité des assiégeans; mais ceux-ci s'emparèrent dans le port d'un vaisseau sur lequel ils trouvèrent

cinq cents quintaux de poudre, trois cents quintaux de mèches à canon, cent quintaux de plomb, et plus de mille bombes et boulets. Le trente-neuvième jour du siége, une mine fit sauter la grande tour du château; profitant de cet avantage, les Ottomans donnèrent sur-le-champ un nouvel assaut; mais ils furent repoussés. Le lendemain matin, on vit flotter sur les remparts un drapeau blanc; des pourparlers furent entamés, à la suite desquels le serdar promit à la garnison une libre retraite axec tous ses biens, et mit en liberté un chef vénitien tombé en son pouvoir. Cent dix prisonniers, parmi lesquels dix capitaines, vingt officiers et dix jeunes filles, furent envoyés à Constantinople avec la nouvelle du triomphe remporté par les armes ottomanes, triomphe qui fut célébré par des fêtes, des illuminations et des feux d'artifice pendant trois jours et trois nuits. La cathédrale de Retimo fut consacrée à l'Islamisme sous le nom de mosquée du sultan Ibrahim, et les revenus de cinq villages furent assignés à son entretien. Le château de Milopotamo, dans les environs de Retimo, fut occupé par les Ottomans. On mit garnison dans les places d'Apricorno, Cladisso et Kisamo. La flotte du kapitan-pascha, forte de soixante galères, de deux galions et de dix-huit caïques, débarqua à Canée d'abondantes provisions et cent cinquante chevaux. A son retour de Canée en Morée, le kapitan-pascha rencontra à la hauteur de Négrepont un vaisseau de Venise; le combat qui s'engagea lui coûta la vie ainsi qu'au capitaine vénitien Thomas Morosini, Ibrahim ayait fait remettre au serdar

Housein un kastan de drap d'or et un sabre précieux; Housein envoya au Sultan cent bourses, c'est-à-dire cinquante mille piastres, et cinq mille piastres au grand-vizir; ce fut le premier argent que l'île de Crète rapporta au gouvernement turc.

Les historiens ottomans ne disent pas si les cent dix prisonniers envoyés de Retimo à Constantinople furent empalés ou attachés aux crochets de fer traitement infligé à ceux qui étaient arrivés dans la capitale après la conquête de Canée et la délivrance de Tenedos. A l'occasion des fiançailles solennelles du favori Fazli-Pascha avec la fille du Sultan, le grandvizir Salih fut nommé paranymphe, distinction qui lui occasiona une dépense de cinquante mille piastres. Les vizirs rivalisèrent entre eux de magnificence, et firent faire de splendides palmes de noce en or et en argent; ce fut pendant ces fêtes que le grand-écuyer destitué, gendre de la nourrice du Sultan, fut rétabli dans ses fonctions (11 mars 1646 — 23 moharrem 1056). Six semaines après, on célébra dans la mosquée du Sultan l'anniversaire de la naissance du Prophète (28 avril — 12 rebioul-ewwel). Le moufti s'était placé pour la cérémonie devant le maître-autel, ayant à sa droite les vizirs et à sa gauche les juges d'armée rangés dans l'ordre de leurs dignités et de l'ancienneté de leurs services, lorsque le Sultan ordonna de sa tribune à Behavi-Efendi qui n'était qu'au sixième rang de prendre le premier, occupé par Djindji-Khodja, et à celui-ci de changer de place avec Behayi-Efendi; nous rapportons ce fait qui pourrait paraître insignifiant,

parce que c'était un signe certain de la disgrâce de Djindji-Khodja. En effet, les plaintes réitérées qu'on avait portées sur sa honteuse vénalité avaient commencé à lui aliéner l'esprit du Sultan. Djindji-Khodja avait l'habitude de vendre les places de juge au taux de trois à quatre mille piastres; pour accroître encore la source de ses revenus, il destituait, avant qu'une année entière fût écoulée, les titulaires qui avaient acheté leur dignité à beaux deniers comptans, et, s'ils se plaignaient, il ne leur répondait qu'en les faisant rudement bâtonner. Le juge de Kaïssariyé, Ismaïl, avait payé sa place trois mille piastres, et avait été déposé après deux mois d'exercice de ses fonctions : il adressa des représentations à Djindji-Khodja qui lui rendit mille piastres; mais il insista sur la restitution des deux mille autres, disant que l'intérêt de la somme totale, qu'il estimait à huit cents piastres, c'est-à-dire à cent soixante pour cent, suffisait à payer ses deux mois de possession. L'affaire ayant été portée devant le moufti et le grand-vizir, Djindji-Khodja dut restituer les trois mille piastres; il fut obligé également de céder à la fille d'Ibrahim, Ghewehrsultan, le nouveau palais qu'il avait fait construire.

Sur les frontières de Perse, la ville de Wan fut ébranlée par un violent tremblement de terre. La tranquillité faillit être troublée à Erzeroum par un aventurier qui, prenant le nom du chef des rebelles Abaza, exécuté sous Mourad IV, prétendait avoir heureusement échappé au bourreau chargé de le mettre à mort, et avoir erré depuis en Afrique et en Arabie. Le gou-

Digitized by Google

verneur d'Erzeroum, voulant prévenir toute espèce de troubles, envoya la tête du prétendu Abaza à Constantinople. Comme on voulut s'assurer de la véracité des assertions de l'aventurier, l'imam d'Abaza, Mohammed Sindjari, fut appelé pour examiner la tête dans laquelle il ne put reconnaître les traits de son ancien maître, parce qu'elle était trop défigurée. Le bourreau Kara Ali, interrogé à ce sujet, répondit qu'on lui avait montré dans le coin d'un kœschk obscur un homme couché à plat ventre, qu'on lui avait dit être Abaza; qu'on lui avait donné l'ordre de l'étrangler et qu'il l'avait fait sans se soucier de voir sa figure. Enfin le diwan fit comparaître Doudjé, sandjak de Batschka, qui avait été chargé d'exécuter la sentence de mort d'Abaza; Doudjé tira de son sein l'ordre de Mourad IV, qui était encore en sa possession, et jura de s'y être exactement conformé.

A la suite d'un différend élevé entre les Cosaques et la Porte par le vizir Sefer-Aga, les Tatares avaient fait une irruption sur le territoire russe, et en étaient revenus avec plus de trois mille prisonniers, qu'ils avaient vendus à Perekop. Une armée russe s'étant avancée sur Azov pour tirer vengeance de cet affront, le defterdar-vizir Mousa-Pascha fut chargé de la défense de cette ville; vainqueur dans plusieurs combats, il envoya à Constantinople quatre cents prisonniers et huit cents têtes. Le gouverneur de Chypre, Kœse Ali, c'est-à-dire Ali à la barbe pointue, avait commis toutes sortes d'exactions dans son gouvernement, et si bien intercepté pendant huit mois toutes les communica-

tions des habitans avec le dehors, qu'aucune plainte sur son compte n'était parvenue à Constantinople; cependant la vérité s'étant fait jour jusqu'au diwan, il partit pour la capitale, où il sut, par des présens. désarmer la justice de ses juges, et conserver, par des sacrifices faits à propos, la plus grande partie du produit de ses rapines. A cette époque, le Sultan commença à vendre les places de gouverneurs et de vizirs. Après avoir conféré à Derwisch-Pascha le gouvernement d'Anatolie au prix de dix mille piastres, il lui en demanda encore vingt mille. Ces injustes prétentions eurent pour suite la révolte de Derwisch-Pascha, qui ravagea tout le Kermian, jusqu'à ce qu'Ibrahim lui eût fait remise des vingt mille piastres exigées, et eût échangé son gouvernement d'Anatolie contre celui de Silistra. Le naïb de Gallipoli avait imposé à son district mille piastres d'awariz (corvée) au lieu de quatre cents, au prélèvement desquelles il était autorisé par son ferman; l'imam du village d'Ischresli lui avant adressé des représentations à ce sujet, il le fit bàtonner. Mais les paysans s'assemblèrent en tumulte, tombèrent sur le naïb et sur ses agens, et l'auraient assommé à coups de bâton sans l'intervention des Ayans, ou principaux habitans du lieu.

L'année qui suivit la conquête de Retimo ne vit en Crète que la tentative infructueuse du siége de Candie, capitale de toute l'île, d'insignifiantes escarmouches, et la prise de possession par les Ottomans du château de Mirabello dans le voisinage de Giropetra. Le serdar protesta contre l'intention manifestée par le defterdar Schâban-Efendi de cadastrer l'île entière, disant qu'il était impolitique d'effrayer des sujets dont le dévouement était au moins problématique, par des mesures fiscales, avant que tout le pays eût reconnu la domination ottomane. Le kapitan-pascha Mousa, qui s'était rendu de Crète en Morée pour y lever de nouvelles troupes, fut bloqué dans le port de Napoli di Romania par l'escadre vénitienne, sous les ordres de Grimani, procurateur de S. Marco. Alibeg ayant porté à Constantinople la nouvelle de ce blocus et du mauvais état des galères ottomanes, le grand-vizir et le moufti résolurent de mettre l'embargo sur tous les vaisseaux des puissances chrétiennes qui se trouvaient dans les ports ottomans, sans égard pour les traités et les relations pacifiques qui liaient la Porte à ces puissances; ils envoyèrent en conséquence des fermans et des circulaires dans tous les ports et à tous les consuls. A Constantinople, tous les vaisseaux étrangers furent saisis, même ceux des Français, malgré les démarches de la France pour se porter médiatrice entre la Porte et Venise; mais, à Smyrne, ils s'échappèrent tous. Il fut question alors de détruire le port de Smyrne, par la raison qu'il était trop éloigné du centre du gouvernement pour qu'on pût y maîtriser toutes les démarches des Francs, et on proposa de faire de Constantinople le seul entrepôt du commerce étranger dans l'empire. Mais comme ce projet insensé trouva plus d'obstacles que de sympathies, on se contenta de déposer le kapitanpascha qui s'était laissé bloquer dans Napoli di Romania, et on donna sa place au gendre du Sultan, Fazli-Pascha; la flotte fut en même temps renforcée de trente galères, montées par quinze mille janissaires. A Khios, le kapitan-pascha fut rejoint par les vaisseaux francs confisqués, qui furent chargés du transport des troupes asiatiques. Après un combat sans résultats sérieux avec les flottes combinées de Venise, de Malte et de Rome, qui croisaient devant Khios, Fazli-Pascha aborda en Crète, où les troupes asiatiques et les pièces de campagne furent débarquées un peu au-dessous de Candie (28 septembre 1647 — 28 schâban 1057). Depuis l'ouverture des hostilités, les armes vénitiennes n'avaient guère été plus heureuses sur les frontières de Dalmatie qu'en Crète.

Le sandjak de Licca, Alibeg, se dirigea, à la tête de vingt mille hommes et avec sept pièces de canon, sur Novigrad, qui dans la guerre précédente avait opposé une si vaillante résistance aux Ottomans. Chemin faisant, il mit le siège devant Crapano; cette place fut secourue à temps par la galère la Padovana, qui faisait voile vers Cattaro. Les habitans de Macarsca et d'Iacinizza firent leur soumission à la république; mais Novigrad tomba entre les mains des Turcs. La ville de Rasanza, sur les bords de la mer, près de la frontière morlaque, brava les forces d'Alibeg: les habitans de Groucché forcèrent les Ottomans à la retraite. Le provéditeur Catorta négocia l'accession des Morlaques de Puncora au parti de Venise : ils promirent de faire cause commune avec la république, sitôt qu'on aurait rasé le château de Douare, qui les retenait sous la

domination turque. Le provéditeur s'empara de ce château, et les Morlaques vinrent lui prêter serment de fidélité à son entrée solennelle à Macarsca. En revanche, les villes de Novigrad, Vodizza, Rasanza, Torretta et Zara Vecchia se rangèrent du côté des Turcs. Les Vénitiens échouèrent dans une attaque contre Scardona: les Turcs furent battus sous les murs de Zemonico, assiégée par les troupes de la république. Zemonico, située à sept milles de Zara, avait été conquise par les Ottomans sous Sélim II, et avait depuis lors tenu en bride les habitans des frontières dalmates. Douradjbeg, fils d'Alibeg, perdit la vie dans la défense de cette place, que son père fut forcé de rendre aux Vénitiens. La chute de Zemonico entraîna celle de Polissano. Islam et Succovar. Les Vénitiens rasèrent Darlina, reprirent Novigrad, et s'emparèrent de Nadin, élevée sur une hauteur et entourée de forts remparts, au milieu desquels s'élevait une grande tour : ils la firent sauter après l'avoir abandonnée. Wrana, ancienne résidence d'un grand-prieur des Templiers, fut abandonnée par les Turcs, ainsi que Velino et Rachinizza.

Les Vénitiens tentèrent de surprendre Scardona et Salona, et menacèrent Klis et Knin; mais le nouveau gouverneur de Bosnie Tekkeli-Pascha, parti de Constantinople au mois de mars, arriva avec deux mille janissaires et deux mille sipahis, après avoir anéanti sur la route les hordes de brigands qui infestaient la contrée de Tschataldjé et d'Ostranitscha. Dans le courant du mois d'août, Tekkeli-Pascha parut avec toutes

ses forces devant Zemonico, qu'il assiégea pendant trois semaines; mais ayant perdu beaucoup de monde dans un assaut dont il ne retira aucun avantage, il dut se résoudre à la retraite (8 septembre 1647). Les Vénitiens s'emparèrent de Dernis, ville située entre Klis et Knin. A la première démonstration des troupes de la république vers le château de Knin que sa position sur un rocher et les deux fleuves qui l'entouraient faisaient regarder comme inexpugnable, la garnison ottomane s'enfuit honteusement à Cetina: huit cents bouches à feu, dont une avait été fondue en 1598 par l'archiduc Charles, et un arsenal bien approvisionné tombèrent entre les mains des vainqueurs. L'arsenal, le village, la forteresse furent brûlés, contrairement aux conseils du comte Scotto, qui partagea la gloire de cette campagne avec les généraux Sabino et Foscolo, et le gouverneur de Zara, baron de Degenfeld.

Pendant la guerre qui désolait la Crète et la Dalmatie, Ibrahim passait son temps à Constantinople dans la société des femmes, des astrologues et des conjurateurs de maladies. Comme dans ses promenades à pied ou à cheval, il avait plusieurs fois trouvé la route obstruée par des chariots, il ordonna expressément au grand-vizir d'interdire l'entrée de la capitale à toute espèce de voitures. Le 18 septembre 1647, le Sultan se rendant dans le quartier de Daoud-Pascha chez un imam qui avait la réputation de conjurer les maladies, il rencontra par hasard un chariot; furieux de voir ainsi ses ordres méconnus, il fit appeler sur-le-champ le grand-vizir, et le condamna im-

médiatement à mort, comme coupable de lèze-majesté. Salih-Pascha voulut en vain s'excuser. « Etranglez-» le! étranglez-le! » s'écria le Sultan; mais comme il n'y avait là ni bourreau ni cordon, Salih fut pendu dans la maison de l'imam avec une corde de puits. Ibrahim envoya le sceau de l'empire par le grandchambellan à l'ancien kapitan - pascha Mousa, et nomma kaïmakam Ahmed-Pascha, qui avait autrefois rempli les fonctions de maître des requêtes auprès du grand-vizir Kara Moustafa. Ahmed-Pascha, habile artisan d'intrigues, sut empêcher la nomination définitive du grand-vizir en gagnant le Sultan par un présent de trois cent mille piastres; dans l'espace de quatre jours, il fit tant et si bien, qu'il fut élevé luimême au grand-vizirat, et que Schahin fut envoyé après le grand-chambellan pour le ramener à Constantinople. Mais comme ce dernier ne put atteindre le but de sa mission, parce qu'il mourut en route de la peste, Mousa arriva bientôt dans la capitale avec le sceau impérial, et la ferme persuasion qu'il allait entrer dans l'exercice de sa dignité nouvelle; il fut cruellement détrompé, lorsqu'il dut remettre en plein diwan le sceau du Sultan à Ahmed-Pascha et se résigner à la place de second vizir. Mourtesa-Pascha, frère de Salih-Pascha, fut nommé gouverneur d'Ofen en remplacement de Moustafa-Pascha. On investit le grandchambellan des fonctions de grand-écuyer, occupées jusqu'alors par Mourtesa-Pascha. Le gouverneur de Kastemouni, Egri Tourak-Pascha, reçut une commission de tschaousch-baschi, à la grande satisfaction de ses ennemis, qui le virent ainsi descendre du grade de pascha à celui d'aga. Un porte-faix arabe, dont les larges épaules semblaient destinées à porter tous autres fardeaux que ceux de l'administration, fut nommé grand-chambellan. A peine était-il revêtu de cette dignité, que, prétextant sa descendance du Prophète, il mit un turban vert; son exemple fut suivi par l'aga des janissaires, l'aga des sipahis, et autres officiers, qui se firent ainsi émirs de leur droit privé. Ces changemens administratifs furent accompagnés d'extravagantes distributions de gouvernemens en faveur des femmes du harem. Les sandjaks de Boli et de Nicopolis, dont les revenus avaient été assignés à Sultanzadé Mohammed à titre d'argent d'orge, avaient été conférés après sa mort à la troisième et à la sixième Khasseki, comme argent de pantousle; la cinquième favorite obtint le sandjak de Hamid; et la septième, la plus chérie de toutes, le gouvernement de Damas. C'est ainsi qu'autrefois les épouses des rois de Perse et d'Égypte percevaient les revenus de certaines villes, qui leur étaient accordés sous le nom d'argent de pantoufle, de voile et de ceinture. Les favorites d'Ibrahim disposaient en outre des places les plus lucratives de l'empire en faveur des intendans de leurs maisons et des administrateurs de leurs gouvernemens. Dans cette cour efféminée, on regardait comme une des plus importantes affaires de l'empire le transport à Constantinople d'une quantité de neige suffisante pour les sorbets du seraï. Le juge de Brousa, Idris, qui s'occupait avec zèle d'approvisionner de neige le

palais impérial, s'aventura lui-même sur le mont Olympe, où il s'égara; on crut qu'il était resté enseveli sous une avalanche, et sa place fut donnée à un protégé de la blanchisseuse du harem. Idris étant revenu à Brousa ne put rentrer dans ses fonctions. La blanchisseuse du harem fut mariée par la suite à son protégé, et elle reçut d'Ibrahim le palais de l'ancien grand-vizir Moustafa, après la mort de la sultane qui l'avait en sa possession. Djâfer-Pascha, qui avait été fiancé à la plus jeune fille d'Ibrahim, étant mort, la main de la yeuve enfant fut donnée à Kenaan-Pascha, seigneur de l'étrier. Les sœurs du Sultan, Aïsché, Fatimé et Khanzadé, furent reléguées dans le seraï d'Andrinople. Ibrahim fit fabriquer pour la troisième sultane Khasseki un carrosse garni de pierres précieuses, qui fut exposé publiquement à Daoud-Pascha. Enfin, trouvant que les nombreuses esclaves de son harem et les sept sultanes favorites ne suffisaient pas à ses désirs, il se donna une huitième épouse, contrairement au kanoun qui interdit aux sultans ottomans un pareil luxe de femmes légitimes; kanoun qu'avaient cependant déjà violé Souleïman par son mariage avec Roxelane, et Osman II par le sien avec la fille du moufti. Le kislaraga et le grand-vizir, investis des pleins-pouvoirs d'Ibrahim, signèrent le contrat en son nom. Les fêtes du mariage furent célébrées à Daoud-Pascha: les vizirs fournirent chacun de riches palmes de noces et une belle esclave, faisant ainsi des présens à la fiancée et au fiancé.

Si on considère que le Sultan passait sa vie dans

les bras de ses femmes, on ne s'étonnera plus de voir l'administration de l'empire s'énerver, et la révolte. forte de la faiblesse du gouvernement, s'agiter dans les provinces. Haider-Oghli, voulant venger la mort de son père Mohammed, qui avait été surpris dans le cloître d'Ali-Baba et massacré avec tous les siens, donna le signal de la révolte dans le sandjak de Tekké. Le Sultan avait demandé au gouverneur de Siwas, Wardar Ali-Pascha, un présent de trente mille piastres pour les fêtes de son mariage, et avait exigé de lui en outre qu'il lui livrât la fiancée d'Ipschir-Pascha. Ali s'excusa de ne pouvoir se conformer aux ordres d'Ibrahim, alléguant d'une part le manque d'argent où il se trouvait, et d'autre part la défense faite par le Koran de livrer la fiancée d'un musulman à un autre. La Porte ne poussa pas plus loin cette affaire, et, pour rendre la sécurité au pascha rebelle, on lui envoya un diplôme qui le confirmait dans son gouvernement; mais Ali-Pascha, homme droit et aimant l'indépendance, résolut de soustraire son peuple à l'insupportable joug de la tyrannie ottomane. Ne pouvant souffrir plus long-temps la domination des femmes du harem, l'anarchie qui résultait dans l'empire du fréquent changement des gouverneurs, Wardar Ali et quelques beglerbegs se réunirent pour demander à Ibrahim de rendre un kattischérif, d'après lequel les hauts fonctionnaires civils et militaires ne seraient changés que tous les trois ans. Ali Wardar avait levé quelques troupes pour appuyer par un déploiement de forces la pétition adressée au Sultan; il

les retint quelque temps en bride, protégeant contre leurs violences les villes et les campagnes. Mais voyant que la désertion se glissait insensiblement dans les rangs de ses soldats, il les abandonna à leurs passions pillardes, et les désordres qu'ils commirent surpassèrent de beaucoup tous ceux qui auraient pu résulter des plus fréquentes mutations de gouverneurs. Ipschir-Pascha fut envoyé contre Wardar Ali. Bagdad n'était pas dans une situation plus tranquille que l'Anatolie. Le précédent grand-vizir Salih avait conféré le gouvernement de Bagdad à son trésorier Ibrahim. Après la mort de son protecteur, Ibrahim ferma les portes de la ville au nouveau gouverneur, Mousa-Pascha, qui venait le remplacer; mais, feignant de vouloir se soumettre aux ordres du Sultan, il attira Mousa-Pascha auprès de lui et le retint prisonnier. Dès que la nouvelle en arriva à Constantinople, le frère de Salih, Mourtesa-Pascha, fut nommé gouverneur de Bagdad. Il partit en même temps que le second écuyer, qui était porteur de la sentence de mort du rebelle Ibrahim. A peine Mourtesa-Pascha s'était-il mis en route pour son nouveau gouvernement; qu'on expédia après lui le khasseki Mourad pour rapporter sa tête à Constantinople. Mourad remplit sa mission à Diarbekr, et le second écuyer la sienne à Bagdad : la tête d'Ibrahim et celle du successeur qu'on lui avait désigné, Mourtesa-Pascha, arrivèrent en même temps à Constantinople, et furent jetées sur le seuil de la porte du palais impérial. Mousa-Pascha, délivré de sa captivité!par la mort d'Ibrahim, commença son administration en faisant exécuter quelques-uns des partisans de son prédécesseur; cette sanglante mesure amena la désertion d'un grand nombre d'autres, qui passèrent aux Persans. Un émissaire du rebelle Haïder-Oghli, qui, après avoir insurgé le gouvernement de Hamid, était venu à Constantinople en demander l'investiture à la Porte, fut puni de sa téméraire confiance et jeté dans les fers. Les gouverneurs d'Anatolie et de Karamanie recurent l'ordre de marcher contre Haïder-Oghli. Le kapitan-pascha, Fazli, gendre du Sultan, fut déposé de ses fonctions, pour l'exercice desquelles les circonstances exigeaient un homme de mer, et remplacé par le kiaya de l'arsenal, Himar-Oghli (fils de l'ane). De même qu'autrefois le corsaire calabrois, Ochiali, après avoir été nommé au commandement en chef des flottes ottomanes, avait fait changer son surnom d'Ouloudj en celui plus convenable de Kilidj (sabre), de même Himar-Oghli substitua au sien celui d'Ammar-Oghli (fils de l'homme bien élevé).

Une violente tempête conspira, avec le nouveau kapitan-pascha, contre les forces maritimes des Vénitiens dans l'Archipel: dix-huit galères et huit galions, parmi lesquels le vaisseau amiral, ayant à son bord le capitaine-général Grimani, périrent à Ipsara (9 mars 1648). La nouvelle de l'anéantissement de la flotte vénitienne arriva à Constantinople en même temps que cent têtes et soixante-dix prisonniers, qui furent apportés par Habibaga, le destructeur de Karabusa. En Crète, le serdar entama les opérations préliminaires

du siége de Candie, et les Vénitiens se remirent en possession de Mirabello. On avait retardé d'ouvrir les tranchées devant Candie, jusqu'à l'arrivée toujours espérée de la flotte qui devait apporter neuf mois de solde, des provisions de bouche et des munitions en abondance; mais on fut bien détrompé, lorsqu'Ali-Aga, montant le vaisseau amiral, aborda dans l'île avec la solde de trois mois, du drap pour un an, et sans provisions ni munitions suffisantes. Cependant, vers la fin d'avril, le serdar n'en fit pas moins mettre en batterie huit canons sur la colline située en face du lazareth. Le 5 mai 1648 (11 rebioul-akhir 1058), les tranchées furent ouvertes contre le grand boulevard de Saint-Démétrius, appelé dans les rapports turcs le Bastion-Blanc. Dans une sortie nocturne, les assiégés détruisirent une partie des ouvrages des Ottomans; cinq hommes déterminés pénétrèrent jusque dans la tente du serdar. Au nombre de ceux qui périrent dans cette mêlée se trouvait l'ingénieur Devert, qui s'était déjà distingué dans le siége de Canée (20 mai 1648 - 26 rebioul-akhir 1058). Les batteries établies par les Ottomans sur la hauteur de S. Lucia ouvrirent leur feu contre les boulevards de Gesu et de S. Maria; sur la gauche des lignes de circonvallation étaient postés les sandjaks de Kanghri et d'Adana, avec les troupes d'Anatolie et six gros canons; sur la droite étaient échelonnées les troupes de Roumilie avec six pièces de siège : le serdar était au centre. A une sortie qui eut lieu quatre semaines après, Housein-Pascha fut frappé à la mâchoire inférieure de deux balles, dont l'une la traversa de

part en part et l'autre resta dans les chairs. Sans faire attention à ses blessures, il lia son menton avec un mouchoir, et continua à animer de sa présence le courage de ses soldats jusqu'à ce qu'ils eussent repoussé les ennemis. On espérait que la flotte de Constantinople amènerait avec elle quatre cent soixante-dix mineurs; mais lorsque quelques vaisseaux envoyés en éclaireurs vinrent apporter la nouvelle que la flotte était bloquée dans les Dardanelles par les Vénitiens, le courage des assiégeans commença à faiblir. Le serdar fit tout ce qu'il put pour ranimer l'ardeur de ses troupes. Des brèches, faites par des mines récemment pratiquées, et la honteuse retraite du comte Livio Noris, qui abandonna sans coup-férir l'ouvrage extérieur de Corona Santa-Maria, livrèrent aux assaillans le fort de Gesu, six canons, cinq cents fusils, cent bombes et des étendards (3 juillet 1648 — 11 djemazioul-akhir 1058). Les Ottomans continuèrent leurs travaux souterrains; mais les assiégés reprirent courage, lorsqu'ils furent secourus par dix-sept galères et huit galions des trois religions de Rome, de Malte et de Florence, qui étaient aux yeux des Turcs ce qu'étaient pour les Européens les corsaires de Tunis, de Tripoli et d'Alger, Quatorze mines avaient fait explosion du côté des troupes de Roumilie, seize en avant des tranchées de celles d'Anatolie; cependant l'assaut général donné par le serdar fut vaillamment repoussé. De nombreux cavaliers turcs ne cessaient de battre le terrain autour des bastions de Sabionera, S. Demetrio, Crevacore, S. Andrea. Les assiégeans s'emparèrent du

bastion de Martinengo; mais ils durent ensuite l'abandonner. Les Vénitiens échouèrent dans une tentative sur le château de Milopotamo, tentative par laquelle ils avaient espéré forcer les ennemis à lever le siége; ils ne réussirent pas mieux dans une attaque contre Giropetra. Les districts d'Aya Basili et de Kisamo, qui s'étaient soumis aux Turcs, s'insurgèrent à la voix de leurs prêtres : la révolte fut apaisée par la force et les prêtres étranglés. Mais les troubles qui, à cette époque, éclatèrent à Constantinople, et qui rappelleront bientôt notre attention sur le centre de l'empire. apportèrent plus d'obstacles à la continuation du siége de Candie que tous les événemens fâcheux qui purent se passer dans l'île. Ces causes, et la négligence du kiava Weli, empêchèrent les armes ottomanes de faire dans le cours de cette année aucun progrès en Crète. Le rapport, dans lequel Housein-Pascha se plaignait à la Porte que la flotte ne lui eût pas encore amené les hommes et les munitions nécessaires, eut pour suite l'exécution du kapitan-pascha; le commandement supérieur des flottes ottomanes fut donné au commandant des Dardanelles, Woinok Ahmed-Pascha.

Si la victoire n'envoya pas à Constantinople la moisson de têtes vénitiennes qu'on pouvait attendre de la guerre, la cruauté de Mourad fit tomber en compensation celles de quelques gouverneurs et de plusieurs rebelles. Schaban-Pascha, accusé de n'avoir pas fourni des secours suffisans à la flotte et d'avoir opprimé ses administrés, fut exécuté par un khasseki des bostandjis. Le vizir Ibrahim Kowanoz, qui, chargé de faire une levée d'hommes dans l'Anatolie, avait gardé pour lui l'argent destiné à cette opération, fut jeté dans les Sept-Tours et condamné à mort. Les têtes des deux paschas qui se disputaient le gouvernement de Bagdad, celles de Sari Mohammed-Aga, de Tscholak Housein-Pascha, et du kapitan-pascha Ammarzadé, furent en même temps jetées devant la porte du serai. Les exécutions étaient ordonnées au gré de haines aveugles, sans distinction de coupables et d'innocens. C'est ainsi que le grand-vizir Ahmed-Pascha fit tuer tous les parens de son prédécesseur Salih. Après avoir fait mettre à mort le frère de Salih, Mourtesa-Pascha, en route pour Bagdad, il obtint l'exécution du second frère, Soulfikaraga, dont il avait préalablement confisqué tous les biens. Le fils de Salih, Mohammed-Pascha, gouverneur d'Erzeroum, n'avait pas encore senti la main toute-puissante de l'ennemi de sa famille; mais Ahmed-Pascha, déterminé à le perdre, le nomma gouverneur de Karss, et le chargea de réduire la garnison de cette ville, qui s'était constituée en pleine révolte. Mohammed-Pascha, pénétrant le projet du grand-vizir, ne se rendit pas à Karss, et se réfugia à Akseraï pour y attendre les événemens. Dans cette dernière place, il réunit autour de lui les gens de la maison de son oncle récemment exécuté, les anciens serviteurs de son père, gagna les lewends à sa cause, et se prépara ainsi à braver la vengeance qu'Ahmed-Pascha méditait contre lui. Par suite de la résistance des janissaires, il échoua dans son dessein de se renfermer dans Erzeroum, comme autre-

Digitized by Google

fois l'avait fait Abaza. Le moutesellim, ou commissaire chargé de prendre possession d'Erzeroum an nom du nouveau gouverneur, Gourdi Mohammed. craignant, s'il avouait hautement sa mission, d'être repoussé par Mohammed-Pascha, s'introduisit dans la forteresse sous le déguisement d'un marchand de légumes. Dans le premier diwan qui eut lieu, il lut. en présence de l'aga des janissaires, le kattischérif qui conférait le gouvernement d'Erzeroum à Gourdji-Mohammed. Mohammed-Pascha, à qui les janissaires n'étaient pas favorablés, fut force de se retirer. Il se rendit, par un hiver des plus rigoureux, d'abord à Koumakh, puis à Erzendjan, où il regut un courrier de Warder Ali-Pascha, gouverneur de Siwas. Ali luiannonçait qu'il s'était attiré la haine d'Ahmed-Pascha, pour n'avoir pas voulu envoyer au harem d'Ibrahim, Perikhan, fille de Maroukkhan, fluncée d'Ipsir-Pascha; que la sultane Walidé lui avait écrit des lettres, dans lesquelles elle lui conseillait de se rendre à Scutari avec des forces imposantes, et de demander les têtes du grand-vizir, du mousti, du khodja Djindji, du grand-juge d'armée Moulakkab, de l'aga Begtasch, du kiaya Tschelebi, de Moussliheddinaga et de Kara-Tschaousch; qu'il avait réuni sous ses drapeaux trois vizire et dix begs; enfin, il terminait en invitant Mohammed-Pascha à venir le joindre à Tokat, pour marcher ensuite sur Constantinople et tirer vengeance d'Ahmed-Pascha, Mohammed donna connaissance du mossage aux agas de ses lewends, qui s'écrièrent tout d'une voix : « Que le bonheur te suive! Marchons au» nom d'Allah! élançons-nous au combat comme des » aigles, ou descendons dans le cercueil! » Mohammedi fit lire immédiatement la première soura du Keran pour le succès de l'entreprise, et dirigea sa marche, conformément à l'invitation de Wardar-Ali. par le pont de Tschoban Kceprisi, par Schabin Karahistar et Ladik (Laodicea), vers Merzifoun, l'ancienne Phanemonitis, où Mohammed Ist et son fils Mourad In avaient fait bâtir des mosquées, des médresés, des bains et un khan. Il rencontra, dans cette ville, le khasseki Mourad et le haourouzdji-tschaousch, qui avaient été chargés de l'exécution de Mourteza-Paschu et qui retournaient avec sa tête à Constantinople. Entouré de ses gardes, Mohammed-Pascha leur demanda où ils avaient caché le kattischérif qui ordonnait la mort de son oncle, puisqu'il les avait fait visiter sur leur route, et qu'on n'avait rien trouvé sur eux que le diplome officiel en vertu duquel Mourteza était nommé kapitan-pascha. Ils avouèrent qu'ils avaient caché le ferman fatul dans un flacon de plomb suspendu aux arçons d'une selle, et s'excusèrent en disant qu'ils n'avaient été que les instrumens passifs de la volunté impériale. Mohammed-Pascha versa quelques larmes sur le sort du malheureux frère de son pere, et laissa partir le kliasseki Mourad et le haourouzdi-tschaousch. Prévoyant par l'exécution de son oncle le sort qui lui était réservé à lui-même, il s'empressa d'enrôler le plus grand nombre possible de seghbans et de saridjés (cavalerie et infanterie irrégulières), et d'envoyer son écuyer-tranchant à WardarAli, et son imam Ewlia à Mohammed Kæprilü-Pascha, administrateur du sandjak de la septième sultane favorite, pour concerter avec eux la conduite à tenir.

Ewlia ne réussit pas entièrement dans sa mission auprès de Kœprilü-Pascha, à qui la Porte avait ordonné de se préparer à marcher contre Wardar-Ali. Cependant il put lever quelques centaines de seghbans et de saridiés, qu'il amena à Merzifoun, où se trouvait encore son maître. Mohammed continua sa marche par le défilé de Direklibeli, les montagnes de Gümisch, le village de Bardaklibaba, vers Tschoroum et Tokat. A Tschoroum, le kapidji-baschi, accompagné de quarante kapidjis, vint apporter à Mohammed un diplôme qui le nommait beglerbeg du Diarbekr. La Porte, qui avait réussi à accomplir ses projets sanguinaires sur Mourtesa-Pascha, en endormant ses soupçons par sa nomination au gouvernement de Bagdad, avait espéré attirer Mohammed, son neveu, dans le piége par les mêmes moyens. Mais Mohammed, qui s'était préalablement entouré de trois cents seghbans, saridjés, gœnüllüs et pages, fit une réception peu rassurante au kapidji-baschi, tremblant à la vue de ce déploiement inattendu de forces, et ordonna qu'on liat les quarante kapidjis et qu'on leur administrât une forte bastonnade; mais il révoqua sa sentence sur l'intercession des principaux habitans de Tschoroum. Pendant la marche de Mohammed sur Angora, à travers des chemins couverts de neige, Ewlia s'égara, et tomba entre les mains des rebelles Haïderzadé et Katirdiizadé.

A Angora, un chambellan, envoyé par la Porte. remit au fils de Salih le diplôme d'investiture du gouvernement de Karss. Mais cette nouvelle tentative ne réussit pas mieux que la première, d'autant plus que Mohammed reçut en même temps une lettre dans laquelle Wardar-Ali l'engageait à se rendre en toute diligence à Tokat, et lui annonçait l'accession d'Ipschir-Pascha à leur cause commune, avec de nombreuses troupes. Mohammed-Pascha, qui était déjà renommé pour l'élégance de son style épistolaire du temps où son père n'était encore que defterdar de Mourad IV. écrivit à Wardar-Ali pour lui représenter les dangers de sa marche sur Constantinople et l'avertir de se méfier d'Ipschir-Pascha. Ipschir, lui disait-il, descendait de la race lâche et perfide des Abases; et à Eriwan, étant grand-écuyer du dernier Sultan, il avait fui avec trois cents hommes devant soixante-dix Persans. Il terminait en lui annoncant qu'il n'avait pu gagner les habitans d'Angora, et qu'il avait établi son camp, avec les trois paschas ses alliés, dans le bourg d'Astenosi et la vallée de Mourdadowa. Ewlia fut chargé de porter cette lettre à Wardar, qui se trouvait alors à Gourgezar. Admis à l'audience de Wardar, il déposa son poignard et son carquois, et, se prosternant à terre, il lui présenta la missive de son maître. « Sois le bien-venu, lui dit Ali; n'es-tu pas » Ewlia, qui en huit heures peut réciter le Koran par » cœur, et que feu le sultan Mourad avait mis au » nombre de ses pages? Quelles fonctions remplis-tu » maintenant auprès de mon fils Mohammed-Pascha?

» — Lorsqu'il a été nommé au gouvernement d'Erze-» roum, je l'ai accompagné comme premier mones-» zin : à Erzeroum, il m'a donné la place de secrén taire des douanes, et m'a envoyé trois fois en Perse » en gette qualité; maintenant, je suis son imam et » son plus intime confident, car il me connett de-» puis ma jounesse. » Warder lut la lettre. s'informa des forces de Mohammed, et regretta qu'il ne se fût pas emparé d'Angora. Le lendemain, il fit présent à Ewlia de cent ducats, d'un rosaire de corail, d'un kaftan de zibeline et d'une montre garnie de pierres précieuses. Le même jour, on apprit que Koeprilü Mohammed-Pascha, accompagné de sept hegs, avait occupé le défilé de Sarimsakli, et Housein, gouverneur d'Amassia, celui de Direklibeli. A cette mouvelle, Warder se dirigea wers le gué du Kizilirmak (Halvs), qu'il passa sans perdre un homme ni me bête de somme : il suivit la rive gauche du fleuve, traversa les villages d'Aïrak, de Dourdak, et passa à côté du tombeau de Hosam-Efendi et du couvent de Koum Baba. A Saouli, on vit paraître les échireurs des trois paschas envoyés par la Porte contre Wardar; sayoir: Kceprilü-Pascha, général en chef; Kour Houseïn, gouverneur d'Amassia, et Kara Sefer, beglerbeg de Diwrighi. Les deux armées se rencontrèrent à sept lieues an sud de Kanghri; les trois paschas, battus et faits prisonniers, furent dépouillés de leurs turbans et de leurs kaftans, et attachés la chaîne au cou aux pieux de la tente du vainqueur. « Eux. dit Ewlia, qui » avaient conduit leurs peuples comme des tronpeaux,

» furent truités à leur tour comme un vil bétail; les a seghbans et les saridiés ne cessaient de faire vol-» tiger leurs sabres autour des têtes des trois pa-» schas, qui s'attendaient à chaque instant à perdre la » vie. » Ewlia présenta ses félicitations à Wardar dans le village de Bozoghlan, situé non loin de Kanghri. Mais Ali, aveuelé par sa fortune, se livra aux rêves les plus ambitieux sur les nouvelles victoires qu'il ne ponvait manquer de remporter, lorsqu'il aurait opéré sa jonction avec Ipschir-Pascha, Koutschouk-Tschaousch et Schehnouwar Ghazi-Pascha, qu'il appeleit ses fils; il oublia les exhortations d'Evvlia aussi bien que les avis de Mohammed. Il congédia Ewlia, après lui avoir donné une hourse remplie d'argent, un cheval de race et un esclave géorgion, qui faisnient partie des dépouilles de Koprilu. Ewlia se rendit en trois jours auprès de son maitre, dans la vallée de Mourdadowa. Mohammed n'apprit pas sons chagrin l'aveuglement de l'homme aux intérêts duquel il avait associé les siens; il avait reçu lui-même un kattischérif, dicté par un esprit qui faisait supposer dans la politique ottomane une habileté contre laquelle devait nécessairement échouer l'impéritie de Wardar. Il montra à Ewilia cette lettre, qui lui avait été apportée par un favori du Sultan et Katib-Tschelebi, trésorier de l'agent de la Ponte Siawousch; elle était conque en ces termes: « Si tu veux conserver ta tête, tu marcheras » avec tes troupes, de concert avec tes frères Ipschir-» Paccha, Tschaousch-Pascha, Baki-Pascha, Keta ghadi-Pascha, Sidi Ahmed Paycha et Schehzouwar

» Ghazi-Pascha, contre le maudit rebelle Wardar Ali-» Pascha, pour t'emparer de tous ses biens et envoyer » sa tête à ma Sublime-Porte. Je t'ai nommé gouver-» neur d'Egypte; tu peux dès à présent, sans m'en-» voyer préalablement aucun présent, faire adminis-» trer en ton absence ton nouveau gouvernement par » celui de tes agas en qui tu auras le plus de confiance.» Mohammed renvoya Ewlia à Wardar avec cette lettre: Le kiaya de Wardar, Khalil, homme d'un grand sens, annonça à Ewlia qu'on avait adressé à son maître un kattischérif du contenu suivant : « Mon vizir. Lala » Wardar-Pascha, ta faute t'est pardonnée! Le fils du » defterdar. Mohammed-Pascha, levant l'étendard de » la révolte, a voulu s'établir d'abord à Erzeroum. » puis à Angora; mets-toi donc à sa poursuite; et » partout où tu le trouveras, tue-le et envoie-moi » sa tête. A ce prix, je te confère le gouvernement » d'Egypte pour lequel tu n'auras point à me faire de » présens. » C'est ainsi que la politique de la Porte, voulant armer les deux chefs rebelles l'un contre l'autre, leur promettait à tous deux le gouvernement d'Egypte en récompense de leur obéissance, et se réservait probablement d'attaquer ensuite celui qui se serait affaibli par sa victoire sur son allié. Le kiaya Khalil conduisit l'envoyé de Mohammed à son maître. Wardar-Pascha montra à Ewlia non-seulement le kattischérif du Sultan, mais encore plusieurs autres lettres de la sultane Walidé, du khodja Djindji, du grand-juge d'armée Moussliheddin Moulakkab, du moufti, de l'aga Begtasch et d'autres agas, qui l'engageaient à marcher sur Constantinople, pour mettre un terme à la corruption et aux désordres qui y régnaient.

Wardar-Pascha donna à Ewlia, comme indemnité de voyage, trois cents ducats, une montre, un rosaire de corail, un kaftan garni de zibeline, un sabre, un carquois et un arc, trois chevaux arabes, et quatre bêtes de somme avec leurs harnais. Ewlia était sur le point de partir, lorsqu'on aperçut l'avant-garde du corps d'armée d'Ipschir-Pascha. Wardar, dont on ne pouvait dessiller les yeux, dit à Ewlia: « Attends » encore; j'aurai sans doute plusieurs choses à écrire » après notre entretien : tu pourras aussi te charger » des lettres d'Ipschir. » Ewlia, qui avait déposé ses présens entre les mains du juge du village de Tscherkesch, monta sur une éminence et assista à l'arrivée d'Ipschir. On avait fait toutes sortes de préparatifs pour le recevoir, et le trop confiant Wardar alla lui-même à sa rencontre. Toute la plaine de Tscherkesch était couverte de chevaux. Les troupes d'Ipschir, après avoir traversé la petite rivière de Tscherkesch, tombèrent tout-à-coup sur le camp de Wardar aux cris de Allah! Allah! Un soldat du nom d'Yousouf jeta Wardar à bas de son cheval d'un coup de bâton et le garrotta. Après un combat de sept heures, l'avantage resta aux troupes d'Ipschir. Les trois paschas, que Wardar avait vaincus et enchaînés aux pieux de sa tente, furent délivrés et revêtus de kaftans d'honneur. Lorsque Wardar fut conduit en leur présence et devant Ipschir, il accabla ce dernier de reproches, « Est-oe ainai, s'écria-t-il, que tu me récom-» penses de n'avoir pas laissé outrager ta fenance? C'est » parce que j'ai voulu la garder à Tokat, maleré les » ordres du Sultan, que Keeprilü Mahammed. Kara » Safer et Housein-Pascha, cas misérables, out mar-» ché contre moi. Il y a long-temms que j'aurais fait » tomber leurs têtes, si je n'avais cru à tes maroles. » Pourquoi n'ai-je pas eu foi plutôt à celles du sace » Mohammed, qui voulait me prémunir centre ta nor-» fidie? Maintenant coupe-moi la tête et expose-da eni » bon te semblera. » Konrilü Mehammad chardin vainement à apaiser la fureur qui animait Warder et Ipschir l'un contre l'autre, Warder fut étennglé avec les principaux de ses officiers; les têtes des suppliciés furent empalées et en voyées à Constantinople. Envlia se présenta à Ipschir pour le féliciter de sa vietoire et lui demander ses lettres et ses ordres. Inschir se contenta de lui montrer le cadayre de Wardar, en lui dimut : « Ceci tient lieu de lettres et d'ardres. Vasten. à mains » que tu ne veuilles que ton cadavre suit conché à nôté » de celai-ci. — Je ne suis ni rebello ni sandjak, répliqua » Ewlig; je me sais point manier l'épée, et je ne mar-» che point avec des étendards dépleyés. » Cette réponse appela un sourire sur les lèvres d'Insulir. « Oue » faissis-tu donc, lui dit-il, amprès du fils du deferdar? » Pourquei n'es-tu pas resté chez son comm. Malek » Alemed-Pascha? --- Gracioux atigneur, je me mets n au service des nobles visirs, perce que cela me danme » ecosium de voyager; c'est mour ce motif que j'ai » suivi le file du defterder à Ergenoum. A le suite de

» ce voyage, j'ai été chargé d'une mission en Perse. » Puisque vous êtes nommé gouverneur de Syrie, je » désirerais remplir un emploi auprès de vous, afin de » vous accompagner en Syrie et de me rendre de là en » Arabie, s'il plaît à Dieu. — Tu ne viendres point » avec moi ; retourne auprès de Melek Ahmed-Pascha. » — Gracieux seigneur, vous m'êtes tous les trois alliés » à peu près au même degré, La mère de Mohammed-» Pascha, mon maître, est votre proche parente, à » vous et à la mère de Melek Ahmed-Pascha, et la » mère de Melek Ahmed-Pascha est sœur de la mienne. » toutes deux issues des Abases comme vous. — Voyez » donc comme il me fait le parent du defterdar pour » me réconcilier avec lui. » Ipschir, qui était trèsavare, ne donna à Ewlia pour présens qu'un cheval. ume tente et soixante-dix ducats, se montrant bien digne, par cette léginerie, de l'abjecte tribu des Abases de laquelle il descendait. Il remit à Ewlia une lettre, dans laquelle il invitait amicalement le fils du desterdar à se rendre à Constantinople. Ewlia retourna vers son maître Destersadé Mohammed, qui ne terda pas à se diriger par Ayasch, Begbazari, Torbali, Tarakli, Kiwé et l'épaisse forêt nommée Aghadi Denizi, c'està-dire mer d'arbres, sur Constantinople. L'envoi de la tête de Wardar avait provoqué, dans la capitale, des sentimens divers : les uns s'étaient réjouis de la mort d'un rebelle qui, suivant eux, méritait toutes portes de malédictions; les autres avaient regretté, dens la victime d'Ipschir, le seul homme capable de rétablir l'ordre dans l'empire. Ibrahim, qui ne se trouvait

pas suffisamment vengé du refus qu'avait fait Wardar de lui livrer la fiancée d'Ipschir, ordonna que l'épouse du malheureux supplicié serait liée à quatre pieux, la nuit à la lueur des flambeaux, et violée publiquement. Ce ne fut qu'avec peine qu'on pût lui faire révoquer cette honteuse sentence.

Le despotisme du harem, le luxe insensé et les débauches du Sultan, la tyrannie du grand-vizir, ne faisaient que croître de jour en jour. Ahmed-Pascha, descendant de Moustafa-Tschaousch, fils d'un prêtre grec, d'abord au service du reïs-efendi Koudret, était devenu, par la suite, maître des requêtes de Kara Moustafa. Après l'exécution de ce dernier, il avait été élevé aux fonctions d'intendant de la chambre : la faveur de la sultane favorite, dont il gérait les biens, le fit nommer successivement aga des sipahis, aga des ianissaires, defterdar, et enfin grand-vizir. Aspirant à l'honneur d'être gendre du Sultan, il divorça avec sa femme, fille de Khanedanzadé-Aga, son ancien protecteur, et la bannit, ainsi que sa mère, de la capitale, où plus tard cependant il leur permit de retourner. Le Sultan prit pour son harem la femme répudiée par Ahmed, et donna à celui-ci sa plus jeune fille Bibisultane en mariage. Les fêtes célébrées à cette occasion furent splendides; les festins durèrent pendant dix-huit jours dans le palais impérial. Ibrahim déploya dans les palmes de noces un luxe inoui; deux d'entre elles, hautes comme des minarets, tout incrustées d'or et d'argent, surpassaient en magnificence tout ce qu'Athénée nous dit des phallosphories égyptiennes. Le Sultan eut l'extravagante pensée de faire garnir de fourrures tout l'intérieur du palais d'Ibrahim-Pascha, sur l'hippodrome, pour la huitième favorite, Telli, la seule qui lui fût légitimement fiancée. Le grand-vizir et le defterdar Tschalidjizadé épuisèrent toutes les mesures fiscales. tous les moyens d'exaction, pour se procurer la quantité de fourrures suffisante; mais, comme on ne put y parvenir, on se contenta de garnir un seul kœschk du palais de fourrures de zibeline et de lynx. Lorsque le Sultan visita le kœschk, il trouva qu'en un endroit les deux peaux différentes, cousues l'une à l'autre, ne déguisaient pas assez bien la suture qui les joignait; ce seul défaut lui fit trouver le tout mauvais, et son mécontentement alla jusqu'à faire déposer et emprisonner le ministre des finances. Les femmes du harem exerçaient un tel empire sur Ibrahim, qu'une d'entre elles lui persuada de parer sa barbe avec des pierres précieuses et de se montrer ainsi en public; ce qui fut considéré comme du plus mauvais augure, parce que, d'après la tradition orientale, Pharaon seul avait adopté un tel ajustement. Pour satisfaire aux caprices de ses belles esclaves, Ibrahim ordonna que les boutiques seraient ouvertes toute la nuit à la lueur des flambeaux. de sorte que les marchands, qu'on ruinait déjà en leur prenant leurs marchandises sans les payer, durent éclairer le pillage organisé chez eux. Un jour, on vit sortir du vieux seraï un cavalier, qui parcourut tout le marché en criant de fermer à l'instant toutes les boutiques. On ferma non-seulement toutes les boutiques, mais encore les portes de Constantinople; et

dans le même instant, des crieurs publics viurent donner l'oudre de les rouveir. On ne sait à quelles causes attribuer une semblable mesure, qui fut probablement le fouis d'un caprice du Sultan ou d'une favorite.

Hirakina, frère du grand-vizir, avait été marié récemment à la favorite Khobyar (la belle amie), et reveta de la dignité de kiava ou ministre de l'intérieur. Plein de confiance dans l'amité fraternelle d'Ahmed et le crédit que lui dopmait son emploi, il se livra sans mesure à son penchant pour les liqueurs spiritueuses. Un jour, dans un état d'ivresse, il brisa une assiette sur la tête d'un bostandii qu'on avait chargé d'un message auprès de lui : il prit toutefois la précaution d'acheter son silence au prix d'une bourse d'argent. Mais le grand-vizir avant appris l'ivrognerie de son frère, le fit appeler, et, sans égard pour leur parenté, il ordenna qu'on lui administrat deux cents coups debâton sur la plante des pieds. Lorsque la sentence eut été exécutée, Ahmed, qui ne trouvait pas la correction suffisante, voulut faire fustiger Ibrahim; mais le grandchambellan intercéda pour le malheureux kisya, qui était à moitié mort, et s'offrit à recevoir la punition supplémentaire ordonnée par le grand-vizir. Ce ne fut qu'avec peine qu'Ahmed se laisea fléckir, et se contenta de déposer son frère. Ibrahim-resta un moisentier banni de la présence d'Ahmed, qui cependant se réconcilia avec lui sur les instances du juif Aaron, chef de la corporation des négocians, et lui donna le gouvernement de Bagdad, vacant par la destitution de Mousa-Pascha. Des dissensions éclatèrent en même

terine entre la culture Walide et la favorité Schekerhouli: celle-ci, dépouillée de tous ses biens, fat bannie en Mukie avet as confidente Harrida. fille de la nourrige de Sultan. Mais les douleurs de l'exil furent épargrafes à Mamida par une esclave fidèle : l'orsque les émismires chargés de l'enécution de l'ordre de banminiment se présentèrent, cutte esclave se fit passer peur sa maltresse, qui, grâte à cette ruse, put rester à Constantinople: Les deux confidens de Schekerbouli, Soulciman Besté et Ibrahim-Tschelebi, furent arrêtés et mis à la question, purce qu'on espérait leur arracher ainni la révélation du lieu où étaient cachés leurs trésors. On trouve chez eux cing cents bourses d'argent, une grande quantité de vêtemens précieux et deux cents houses. Souleiman Dedé ent la tête tranchée, et ibrahim-Tschelebi fut étranglé.

Fazii-Pascha essaya un combat inégal avec la puissance souveraine du grand-vizir. Lorsqu'il revint de
Roumlie pour prendre la place de second vizir dans
le diwan, il osa dire la vérité au Sultan sur le triste
état des frontières de Bosnie et les progrès des Vénitiuns en Dahmatie. En effet, après la levée du siège de
Schenico par Tekkeli-Pascha, plusieurs châteaux du
sandjak de Merka, et Klis même, ce boulevard de
l'empire sur les confins de la Dahmatie, étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. Le Sultan, étonné du
rapport de Fazii-Pascha, lui dit : «Comment cela se
» fait-it? Mont Lair, le grand-vizir, m'a assuré que les
» infidèles n'avaient pris qu'une église et quelques pa» lanques qui leur avaient appartent autrefois. Serais-

» tu capable de dire tout ceci à mon Lala en face?» Fazli, qui, suivant l'expression de l'historien ottoman. oublia cette parole du sage : L'émir ne fera rien pour toi si le vizir est ton ennemi, accepta la proposition du Sultan. Il fit, en présence d'Ibrahim et du grand-vizir, un rapport détaillé sur l'état de la Bosnie et de la Roumilie. Le grand-vizir nia tout; une altercation violente s'ensuivit. Fazli-Pascha reprocha à Ahmed sa vénalité et son trafic des places de l'empire; Ahmed accusa Fazli de mensonge et de calomnie. Celui-ci exposa comment son contradicteur cachait la vérité au Sultan; le grand-vizir riposta en disant qu'il ne fallait pas offenser les oreilles du gracieux Sultan par l'indiscrète annonce de fâcheuses nouvelles. Ibrahim approuva très-fort le système d'intelligent silence adopté par son grand-vizir; et lorsque la séance fut levée, il congédia Ahmed avec les termes les plus bienveillans. Quelque temps après, Fazli-Pascha reçut un khattischérif, qui lui ordonnait de prendre un commandement dans l'armée d'expédition contre l'île de Crète. Sur son refus, il fut renfermé pendant cinq jours entre les deux portes de la première et de la seconde cour du seraï, où le bourreau tranche la tête aux vizirs condamnés à mort, et où les ambassadeurs étrangers attendent l'audience du diwan : il n'en sortit qu'après avoir accepté le gouvernement d'Azov, et il dut partir immédiatement avec quatre galères. La Pologne et la Russie 1 avaient adressé des plaintes à la

[·] Arrivato qui un Internuntio di Polonia detto Gasuba Lituquo, il

Porte sur l'incursion des Tatares, à la suite de laquelle plus de quarante mille sujets des deux royaumes avaient été traînés en esclavage. Le tschaousch Djindji et l'ambassadeur tatare furent envoyés par Ibrahim au khan avec une lettre, dans laquelle il lui ordonnait de diriger les prisonniers faits au mépris de tous les traités sur Constantinople, pour qu'on procédat à leur mise en liberté. Le khan Islam-Ghiraï, lorsqu'on lui eut donné lecture du khattischérif impérial, dit ayec assurance: « Nous sommes les serviteurs du Padi-» schah. Les Russes ne désirent la paix qu'en appa-» rence, et seulement tant qu'ils sentent le poids de » nos armes victorieuses; mais, dès que nous les lais-» sons respirer, ils ravagent les rives d'Anatolie avec » leurs caïques. Nous avons plus d'une fois représenté » au diwan qu'il y avait ici deux châteaux abandonnés » qu'il serait prudent d'occuper; maintenant les Russes » s'en sont emparés, et ils ont élevé plus de vingt » petites palanques fortifiées. Si nous restons encore » tranquilles cette année, ils soumettront Akkermann » et la Moldavie tout entière. » Les deux députés retournèrent à Constantinople avec cette réponse. Le grand-vizir avait sévèrement défendu qu'on s'entretint dans la capitale des événemens maritimes : il voulait cacher au Sultan le blocus des Dardanelles par les Vénitiens, et lui avait affirmé que la flotte de la république avait mis à la voile pour retourner à Venise. Ipschir-Pascha adressa au diwan des rapports d'une

quale portò lettere dal Arcivescovo di Gnasna a la Porta, pregando che li Tatari sieno impediti di non andare in Polonia, 1 Sett. 1648.

. Digitized by Google

exactitude à peu près pareille sur l'Asie-Mineure, où le rebelle Haider-Oghli bravait tous les efforts des troupes ottomanes dans la contrée montagneuse de Sœggüd. Pour prouver ce qu'il avançait, il envoya à la Porte cent rayas, qu'il décora du titre de rebelles, et dont vingt furent pendus dans les rues de Constantinople et quatre-vingts autres enchaînés sur les galères. Ali-Tschelebi de Guzelhissar, que la violence avait forcé à suivre les drapeaux de Haïder-Oghli, et qui avait saisi la première occasion de se rendre au camp d'Ipschir, fut mal payé de sa fidélité. Le pascha le fit conduire chargé de chaînes à Constantinople, où on lui trancha la tête. L'exécution d'Ali-Tschelebi fut considérée, ainsi que toutes celles qui suivirent, comme légitimée par les dispositions de la loi; mais le barbare traitement qu'on infligea au cadavre du vizir Kowanoz-Ibrahim souleva des répugnances générales. Sur l'ordre exprès du Grand-Seigneur, le corps d'Ibrahim avait été attaché à la queue d'un cheval, traîné dans les rues de la ville depuis les Sept-Tours jusqu'au serai, et jeté devant la fontaine des exécutions, où il était resté pendant plus de dix jours.

Le grand-vizir, en vendant les places, avait organisé une espèce de brigandage dans l'administration, et la passion immodérée du Sultan pour les pelleteries était devenue l'occasion des exactions les plus cruelles. Ahmed avait pour complices de sa mauvaise gestion, son kiaya Arnaoud Ahmed, son maître des requêtes Schamizadé Mohammed, le grand-maréchal du palais Tourak, et le tschaousch des cérémonies,

Moustafa. Le goût exagéré d'Ahmed pour les constructions était en quelque sorte justifié par celui du Sultan pour les fourrures. Ahmed fit hâtir de somptueux palais dans le fort asiatique du Bosphore, à Indjirli, à Constantinople et à Tschekmedjé. Pour couvrir ces énormes dépenses, il dut faire un trafic effréné des dignités de l'empire.

Pendant que Housein-Pascha, serdar en Crète, conférait aux plus dignes les fiefs de cavalerie devenus vacans, le grand-vizir les vendait au plus offrant: c'est ainsi qu'il donna à Hamamdji-Pascha le gouvernement d'Erzeroum pour soixante-cing bourses, et qu'il vendit au fils de Paschamakdjizadé, au prix de dix-huit bourses, la promesse de le nommer juge de Salonique avec le rang de juge d'Andrinople. Le Sultan imposa de nouvelles taxes sous la dénomination de taxes de fourrure et d'ambre, afin de pouvoir satisfaire ses deux passions favorites. Quelque déraison-: nable que fût la manie d'Ibrahim pour les fourrures, elle le devint encore davantage, lorsqu'une devineresse d'Eyoub, qui passait les nuits à raconter des histoires aux femmes du harem, lui eut parlé d'un puissant Padischah des temps anciens, grand amateur de pelleteries, qui n'avait dans son palais que des habits, des coussins, des tapis et des tapisseries de zibeline. Dès lors l'idée fixe d'Ibrahim devint une véritable folie, et il envoya des circulaires à tous les gouverneurs pour qu'ils enssent à lui fournir des fourrures; ni oulémas, ni agas ne purent se soustraire à cette nouvelle mesure fiscale. Quelques-uns seulement 11*

eurent le courage de formuler le mécontentement général soulevé par cet impôt. Le juge de Galata, Mohammed-Tschelebi. couvert du froc des derwischs, se rendit auprès du grand-vizir, l'accabla de reproches, et insista pour être conduit auprès du Sultan. « Il ne peut m'arriver que de trois choses l'une, » dit-il: ou bien vous me tuerez, et je me félicite d'a-» vance d'être martyr; ou vous me bannirez de Con-» stantinople, ce qui ne me sera pas très-désagréable, » puisque depuis deux mois il y a ici des tremblemens » de terre: ou bien enfin vous me destituerez: mais je » vous ai épargné cette peine : j'ai installé un naib à » ma place, et j'ai changé mon habit et mon turban » de juge contre ce froc et ce bonnet de derwisch.» Le grand-vizir, redoutant des suites plus facheuses encore de la courageuse franchise du juge, dévora en silence son ressentiment. Un colonel des janissaires. Kara Mourad, à qui les cinq cents hommes de sa compagnie étaient aveuglément dévoués, fut sommé, à son arrivée de l'île de Crète, par le bakikouli ou messager du fisc, de donner, conformément à une décision du diwan, des fourrures de zibeline, de l'ambre et une certaine somme d'argent. Kara Mourad, furieux d'une telle demande, lui dit ; « Je ne suis revenu de Crète » qu'avec de la poudre et du plomb; je ne connais la » zibeline et l'ambre que par ouï-dire. Je n'ai point » d'argent, et, pour vous en donner, il faudrait que » j'en empruntasse. » Le Sultan, non content d'enfler ses revenus du produit de tant d'exactions, confisqua encore arbitrairement un grand nombre d'héritages;

toujours possédé du démon du luxe, il dépensa quarante mille piastres pour la construction d'une barque enrichie de pierreries, et il fit fabriquer des couronnes d'une grande valeur pour deux de ses favorites. Ibrahim et le grand-vizir oublièrent ce qu'ils devaient à la dignité de l'empire au point d'envoyer un bostandji au lieu d'un ambassadeur en titre au schah de Perse, pour lui demander deux éléphans, cinq cents pièces d'étoffe d'or et des fourrures. La sultane VValidé, qui conjura son fils de ne point s'attirer la haine universelle, fut exilée du seraï dans le jardin d'Iskender-Tschelebi.

Le 6 août 1648 (16 redjeb 1058), Ahmed-Pascha célébra les fiançailles de son fils Bakibeg avec une fille d'Ibrahim, âgée de huit ans, qui avait été promise en mariage au précédent grand-vizir Kara Moustafa-Pascha. Les fêtes eurent lieu près de la Porte des Canons, dans le jardin que le kiaya Kara avait été forcé de vendre à Ahmed; au nombre des invités furent les officiers les plus influens des janissaires, savoir : Kara Mourad, Moussliheddin, Begtasch et Kara-Tschaousch. Ahmed espérait les mettre à mort à la faveur de ces solennités: mais ils furent avertis dans la salle du festin du projet tramé contre eux, et ils purent se dérober au glaive du bourreau par une prompte fuite. Tous ces désordres étaient des signes plus certains d'une prochaine révolution dans l'Etat, que les conjonctions des planètes, les éclipses de soleil et les tremblemens de terre, qui arrivèrent à cette époque, et dont la superstition populaire tira les plus funestes présages.

Kara Mourad, Moussliheddin, Begtasch et Kara-

Tschaousch, à peine échappés au guet-apens du grandvizir, se rendirent à la mosquée du Centre ou des Janissaires; ils rassemblerent, dans la nuit du même jour, les officiers et les anciens des troupes, et réso-Iurent la déposition d'Ahmed-Pascha. Le prédicateur de la mosquée du sultan Mohammed fut envoyé au moufti; celui-ci, entrant dans les vues des agas, convogua tous les oulémas à une réunion solennelle, pour le lendemain, dans la mosquée de Mohammed II. Au point du jour, les agas occupaient les bancs du parvis de la mosquée, et devant eux se tenaient leurs troupes, les bras croisés sur la poitrine. Le moufti était assis dans l'intérieur, près du maîtreautel, et, à sa droite et à sa gauche, sur une double haie s'étendant du mihrab à la porte principale, étaient rangés les juges d'armée, les mollas et les mouderris, dans l'ordre de leurs dignités. Kara Mouradaga prit la parole, et fut d'avis qu'on pourrait s'arrêter à une décision, sans avoir préalablement obtenu l'assentiment des sipahis; mais, comme plusieurs des assistans firent remarquer qu'il s'agissait en cette circonstance d'intérêts généraux, on convoqua également les sipahis; après l'arrivée des chefs de cette milice, on fit dire à Ahmed de se rendre à la mosquée, pour se consulter avec les serviteurs de Dieu. Lorsqu'on vit entrer le tschaousch-baschi à la place d'Ahmed, on le recut avec ces paroles : « Va chez le vizir, » et demande-lui le sceau. » Le tschaousch baschi. n'osant pas rappeler les mutins à l'ordre, s'enfuit et ne reparut plus. Un khasseki vint de la part du Sultan

demander au mousti la cause de ces désordres. Le moufti se contenta de lui répondre : « Il faut que le » Padischah nous livre le grand-vizir; autrement nous » ne nous séparerons pas. » Le khasseki ayant voulu répliquer, courut le danger d'être haché en morceaux, et ne s'échappa des mains de ces furieux, qu'après avoir recu une blessure au menton. Kara-Tschaousch invita l'assemblée à se rendre à la mosquée du Centre, proposition qui fut adoptée. Le grand-juge Moussliheddin, l'un de ceux sur qui pesait le plus la haine populaire. manifesta l'intention de se montrer aux rebelles; mais le moufti lui conseilla de n'en rien faire, disant qu'il ne pourrait répondre des suites d'une pareille détermination. Il fut résolu, dans la mosquée du Centre, de déposer Ahmed-Pascha, et de donner sa place au vieux Mohammed-Pascha, qui, sipahi d'origine, avait été élevé, vingt ans auparavant, par son protecteur le defterdar Baki-Pascha, à la dignité d'aga des janissaires, avait ensuite administré plusieurs gouvernemens, avait rempli les fonctions de defterdar, sous le grand-vizirat de Kara Moustafa, et vivait depuis lors retiré dans son jardin, près de la Porte-Neuve, avec des derwischs mewlewis, dont la société lui avait valu le nom de Derwisch on Sofi Mohammed-Pascha. Lorsque Mohammed parut, la foule le salua du titre de grand-vizir et lui baisa la main: on députa en même temps un messager à Ibrahim pour lui faire part de la nomination de Mohammed. Ibrahim envoya, de son côté, Taoukdji Moustafa-Pascha, un de ses confidens, aux rebelles, pour leur promettre qu'après qu'ils se seraient dispersés, on leur accorderait leur demande, et inviter le moufti et le nouveau grandvizir à se rendre au seraï. La multitude s'opposa au départ du moufti et du grand-vizir; mais enfin ce dernier partit, comme entraîné par Taoukdji-Pascha. Lorsque Mohammed-Pascha arriva, le Sultan lui présenta le sceau de l'empire, et lui dit : « J'ai déposé » Ahmed - Pascha; mais comment pourrais - je le li-» vrer, puisqu'il est mon gendre? Je compte sur toi » pour sa délivrance. » Mohammed-Pascha, incapable de faire une réponse, se contenta de baiser les vêtemens d'Ibrahim; il fut revêtu d'un kaftan d'honneur. et, lorsqu'il prit congé du Sultan, le kapouaga et le khazinedar furent chargés de le reconduire. A son retour dans la mosquée, il rapporta à l'assemblée les paroles d'Ibrahim; mais on lui répondit d'une voix unanime: « Non, Dewletlü (c'est-à-dire, re-» vetu du pouvoir; c'est le titre officiel qu'on donne » aux vizirs), cela n'est pas possible!» Mohammed-Pascha dut, malgré lui, retourner auprès du Sultan, et il lui exposa, tremblant et les larmes aux yeux, les volontés de la foule. « Vieux chien! s'écria Ibrahim, » transporté de colère, tu as soulevé les troupes pour » devenir vizir; mais laisse faire, ton tour viendra!» Et en même temps il tomba sur lui à coups de poing. Sofi Mohammed, tout effrayé, retourna chez lui, et envoya le sceau de l'empire et le kaftan d'honneur au mousti, avec la prière d'agréer sa démission. Les deux agas, Begtasch et Moussliheddin, qui avaient le plus contribué à soulever les janissaires, coururent chez

Mohammed-Pascha, lui dirent qu'ils se chargeaient de mener à bien toute cette affaire, et le ramenèrent dans la mosquée.

Les rebelles occupèrent alors les portes de la ville, écrivirent à la sultane Walidé de veiller sur les jours des princes ses fils, et envoyèrent un émissaire au kapouaga et au bostandji-baschi, pour leur signifier qu'ils avaient résolu de mettre à mort Ahmed-Pascha, de déposer Ibrahim, et de mettre sur le trône un de ses fils. Le grand-écuyer Moustafà vint sommer les rebelles, au nom du Sultan, de se disperser, les menacant, s'ils s'y refusaient, de faire marcher contre eux une dizaine de mille hommes. Lorsqu'il demanda où était le grand-vizir gendre d'Ibrahim, un Albanais s'avança et lui dît : « Nous voulons que le Sultan nous » livre le vizir; s'il est Padischah comme il doit l'é-» tre, qu'il paraisse et tienne un diwan à pied, pour » que nous lui présentions notre requête; il faut qu'il » nous abandonne Ahmed-Pascha. N'a-t-il pas tué » Salih-Pascha, Wardar-Pascha, et tout récemment » encore Ibrahim-Pascha, dont le cadavre a pourri » pendant vingt jours devant la porte du palais? » Le vieux Moussliheddin prit ensuite la parole en ces termes: « Vois, aga! le Padischah a perdu le monde » par le brigandage et la tyrannie; les femmes règnent » en souveraines; le trésor ne peut plus suffire à leurs » caprices; les sujets sont ruinés; les infidèles ont pris » quarante châteaux en Bosnie, et tiennent les Darda-» nelles bloquées. Le Padischah ne t'a-t-il pas envoyé » pour prendre connaissance de l'état des choses?

» Pourquoi donc ne lui as-tu pas rapporté la vérité? » — Le Padischah n'en sait rien, répliqua le khazine-» dar, et cela parce que je n'ai pas osé lui dire la vé-» rité devant le vizir; mais exposez-moi votre requête. » et je la lui rapporterai fidèlement. » Moussliheddin lui posa trois demandes au nom de l'assemblée: premièrement, la suppression de la vénalité des charges; secondement, l'éloignement des sultanes favorites; troisièmement, la mort du grand-vizir. Le khazinedar se rendit avec ce message au seraï, où on avait armé les bostandjis et mis les canons en place. Le soir venu. les oulémas voulurent retourner chez eux; mais les agas leur firent les représentations suivantes: « Sei-» gneurs, si nous nous dispersons cette nuit, il nous sera » impossible de nous réunir demain matin; ne nous » séparons donc pas avant que l'ordre ait été rétabli » dans le monde, et passons ensemble la nuit dans la » mosquée. » Les oulémas se rendirent à ce conseil. Bien que ce jour fût celui du vendredi, on ne fit point la prière ordinaire; les oulémas furent distribués dans les diverses chambrées des janissaires et traités par eux.

Le grand-vizir Ahmed-Pascha n'était pas resté dans son jardin, près de la Porte des Canons, après le départ des paschas dont il avait projeté la mort; redoutant leurs vengeances, il s'était retiré dans son serai, avec son muhurdar (garde du sceau), son khazinedar (trésorier) et son telkhissdji (référendaire). Vers minuit, un officier de la quatre-vingt-unième compagnie des janissaires, un des confidens d'Ahmed,

vint lui annoncer la réunion des agas dans la mosquée du Centre. Ahmed-Pascha se leva aussitôt, fit sa prière. appela son muhurdar et son khazinedar, ordonna à ce dernier de faire charger sur un cheval six mille ducats qui se trouvaient dans son trésor, prit sur lui deux anneaux enrichis de diamans d'une valeur de dix mille piastres, une troisième bague garnie de rubis et un Koran, monta à cheval avec ses deux pages les plus intimes. Abdi et Khalil, et se rendit chez un de ses amis. Deli Burader. Le muhurdar et le khazinedar n'apprirent le lieu de sa retraite que par un mouhzir (huissier) qui était de garde au palais du grand-vizirat, et qui avait suivi les traces du fugitif. Le muhurdar et le khazinedar vinrent retrouver leur maître dans la maison de Deli Burader; celui-ci nia d'avoir recueilli la fortune errante de son ami; mais la prudence ne lui permit pas de garder plus long-temps Ahmed auprès de lui. Le malheureux grand-vizir s'enfuit chez Ahmed le Long; et, comme il ne s'y croyait pas encore en sûreté, il se réfugia dans le harem de Hadji Behram, ami perfide, qui trahit sa confiance et le livra à Sofi Mohammed-Pascha. Arraché par quarante hommes du lieu de sa retraite, il fut conduit devant le nouveau grand-vizir, qui se leva pour le recevoir et le pressa dans ses bras. Les deux rivaux s'assirent à côté l'un de l'autre, et Ahmed demanda à Mohammed la vie et la permission de faire un pélerinage à la Mecque. Sofi Mohammed chercha à le rassurer, en lui disant qu'on pourrait apaiser les troupes avec de l'argent; cependant il avait fait demander au moufti de décider du sort du

prisonnier par un fetwa. Ahmed, resté seul, plein d'épouvante, vida l'un sur l'autre plusieurs verres d'eau glacée. Il ne tarda pas à voir paraître le kiava de Mohammed-Pascha, Houseinaga de Pergame, qui lui baisa le bout de ses vêtemens, et lui demanda la liste de ses trésors, avec lesquels seuls on pourrait lui sauver la vie. Ahmed-Pascha prit une plume, et écrivit de sa propre main une note qui portait le montant de sa fortune à trois cents bourses. «Gracieux sei-» gneur, reprit le kiava avec un grand sang-froid; » cela ne suffit pas, il faut que vous abandonniez tout,» Ahmed ajouta un zéro au chiffre total; mais comme le kiaya trouvait que c'était encore trop peu, il tira de son sein une bourse de mille ducats, et ses deux pages durent donner chacun la bourse de trois mille ducats qu'ils portaient sur eux. « Prends cela, et fais-en pré-» sent au grand-vizir, notre maître,, » dit Ahmed; et il affirma en même temps qu'il ne possédait plus un denier. « Non, seigneur, lui dit le kiaya, votre père » ne peut accepter votre argent comme un présent, » mais seulement comme un moyen de satisfaire les » exigences de l'armée. » Houseïnaga étant sorti, Ahmed donna son turban à Abdi et se coucha à terre. ayant ses deux pages à ses pieds. Mais à peine fut-il endormi, qu'un messager vint le réveiller, en lui disant que les troupes le demandaient, et que le grand-vizir voulait plaider sa cause auprès d'elles (8 août 1648 — 18 redjeb 1058). Lorsqu'il eut descendu l'escalier, il se sentit pris sous le bras par quelqu'un; s'étant retourné aussitôt, il vit devant lui, non sans tressaillir,

le hourreau Kara Ali, qu'il avait si souvent employé. « Infidèle, fils de prostituée! s'écria-t-il. — Gracieux » seigneur! » lui répliqua Ali en lui baisant la poitrine avec un rire ironique. En même temps, Hammal Ali. aide du bourreau, prit Ahmed par le bras gauche, et tous deux le conduisirent à la porte de la ville. Là le bourreau arracha à Ahmed son turban, le terrassa d'un coup de poing, et lui serra autour du cou le cordon fatal : le cadavre de la victime fut placé sur un cheval et jeté sur l'hippodrome par ordre du grandvizir. Au lever du soleil, les oulémas et les agas des troupes traversèrent l'hippodrome, où ils virent les restes inanimés d'Ahmed, et se rendirent auprès de Sofi Mohammed, dans la mosquée du sultan Ahmed. Le grand-juge de Roumilie, aussi détesté pour ses débauches que pour sa vénalité, s'était mis en marche. revêtu de son costume officiel et suivi de ses huissiers coiffés de leurs turbans cylindriques, pour se joindre aux oulémas. Le grand-juge d'Anatolie, Memekzadé, auprès duquel il voulut conduire son cheval, piqua des deux et s'éloigna de lui; les autres oulémas firent de même, de sorte qu'il se trouva dans l'isolement. Abdoullah-Efendi lui conseilla vainement de ne pas persister à se montrer en public. Quelques-uns des plus ardens ennemis du grand-juge de Roumilie, qui chevauchaient à côté du moufti. lui dirent : « Gra-» cieux seigneur, ce maudit est là. — Qu'il s'en aille » sur-le-champ et ne reparaisse plus! » s'écria le moufti. Les oulémas, ayant compris à ces paroles la disgrâce du grand-juge, l'accablèrent d'injures. Lorsque Mouss-

liheddin descendit de cheval près des degrés de la mosquée, un jeune mouderris du nom de Monselli lui arracha son turban; un autre, Mesoud, lui asséna un coup de poing sur la tête nue, et un troisième, Kondsizadé, le renversa du banc de pierre sur lequel il était descendu de cheval. Mouselli cria aux troupes:. « Pourquoi restez-vous là oisifs? amis, frappez donc » ce maudit! » Et les soldats se précipitèrent aussitôt sur le juge, en lui donnant, les uns des coups de couteau, les autres des coups de crosse. La tête presque fendue et toute ensanglantée, le grand-juge se jeta à l'étrier du moufti qui venait d'arriver, implorant son secours, et souillant ses vêtemens blancs du sang de ses blessures. Abdourrahim aurait pu le sauver par un signe, un mot; mais il donna de l'éperon à son cheval, et le malheureux juge fut massacré par les soldats. Après lui avoir tranché la tête, on lui ôta son kaftan, et on étendit son cadavre la poitrine contre la terre; on ouvrit ses pantalons derrière le dos, et on y plaça sa tête toute dégouttante de sang, traitement ignominieux qu'on n'infligeait qu'aux chrétiens suppliciés; puis on jeta ses restes auprès de ceux du grand-vizir, sur l'hippodrome. Djindji-Khodja, qui n'était pas moins haï du peuple, fut sauvé de la fureur des soldats par son beau-père : il changea dans un coin de la mosquée son turban et son kastan d'état contre un turban de moindre dimension et un modeste surtout, et se sauva avec son kiaya, le tschaouch Moustafa, par une porte de derrière. Le moufti quitta ses vêtemens blancs, qui portaient les traces de l'asstasinat du juge d'armée, et en prit de violets. Les agas rejetèrent la faute du meurtre du juge sur les oulémas, et ils leur dirent avec raison: « Cela vient » de vous et non de nous. » Mouradaga sortit de la mosquée pour exhorter les troupes à se tenir tranquilles, et leur défendre, sous les peines les plus sévères, tout acte de violence. Grâce à cette énergique mesure, Kœse Ali, mouderris d'un des huit colléges de Mohammed II et ancien protégé du grand-vizir exécuté, eut la vie sauve, bien que ses ennemis lui eussent déjà crié en le voyant: « Maudit, que fais-tu » ici? Nous allons aussi te tuer! »

Le Bosnien Beyasi Hasan-Efendi, qui avait rempli antérieurement les fonctions de juge à la Mecque, fut envoyé au Sultan, pour lui dire que les troupes désiraient le voir; mais il ne réussit pas dans sa mission. Deux oulémas, Esaïd-Efendi, juge du Kaire, et Ouskhakizadé-Efendi, se rendirent auprès de la sultane Walidé, pour l'inviter à paraître à la mosquée, avec l'ainé des princes; ils étaient chargés de l'informer qu'on avait résolu la déposition du Sultan, l'installation de Mohammed sur le trône, et qu'un fetwa avait été rendu pour légitimer ces deux grandes décisions. La sultane Walidé répondit qu'aucun couronnement n'avait encore eu lieu dans la mosquée, et que les agas et les oulémas devraient se rendre au seraï. Le dernier juge de Médine, Sirekzadé Abdourrahman-Efendi, fut, député au bostandji-baschi, pour lui représenter que toute résistance serait inutile, et ne servirait qu'à amener le massacre des hommes sous ses ordres. Le bostandji-baschi exhorta ses subordonnés à se tenir tranquilles, et se rendit à la mosquée, où il garantit aux agas leur entrée pacifique dans le seraï. Cependant le Sultan avait rassemblé les pages et les bostandiis, et leur avait distribué des armes, en les encourageant à la défense du trône: mais au lieu d'acclamations enthousiastes, il n'entendit que cette réponse timide : « C'est » l'ordre de notre Padischah! » Le moufti, les kadiaskers, les agas Moussliheddin, Begtasch et Mourad, se transportèrent au seraï. La sultane Walidé parut devant eux avec un turban noir, un voile noir, et accompagnée d'un eunuque noir qui l'éventait. Les oulémas et les agas la saluèrent avec un respectueux silence, et elle leur parla ainsi : « Est-il juste de soulever de pareilles révoltes, et n'êtes-vous pas tous des esclaves de cette maison? » Le vieux Moussliheddin, touché jusqu'aux larmes de ces paroles, lui répondit : « Gracieuse maî-» tresse, vous avez raison; nous avons tous recu des » bienfaits de cette maison, et moi, entre autres, depuis » quatre-vingts ans. Mais c'est précisément notre re-» connaissance pour ces bienfaits qui nous défend » d'assister plus long-temps, avec une coupable indif-» férence, à la ruine de votre sublime maison et de » l'empire. Oh! plût à Dieu que je n'eusse jamais vu » de pareils jours! De quoi ai-je besoin maintenant? » ni d'argent ni de dignités. Gracieuse maîtresse, la » folie et l'injustice du Padischah ont mis le monde en » péril. Les infidèles ont pris quarante châteaux sur » les frontières de Bosnie, et ils bloquent les Darda-» nelles avec quatre-vingts vaisseaux, pendant que le

» Padischah ne pense qu'au plaisir, à la débauche et » à la vente des places. Vos légistes se sont rassemblés » et ont rendu un fetwa, qui déclare légitimes la dépo-» sition du padischah Ibrahim et l'installation du jeune » padischah Mohammed. Tant que cette mesure n'aura » pas été prise, la tranquillité ne pourra pas être ré-» tablie. Veuillez ne pas vous opposer à notre résolu-» tion; ce n'est pas contre nous, mais contre ces » nobles lois que vous feriez de la résistance. » La sultane Walidé était émue de compassion pour son fils. bien qu'elle eût des raisons de le craindre. Elle s'était attiré le mécontentement d'Ibrahim, en lui donnant de bons conseils; et, par suite des intrigues des sultanes favorites, elle avait été reléguée du seraï dans le jardin d'Iskender-Tschelebi, et se voyait menacée d'être envoyée en exil à Rhodes. Ibrahim avait plusieurs fois maltraité ses sœurs Aïsché, Fatima, Khanzadé, et sa nièce Kiazadé, et il avait été jusqu'à les forcer à servir de femmes de chambre aux favorites, à leur offrir le café et à leur présenter les aiguières. La sultane Walidé ne pouvait avoir oublié ces outrages faits à son propre sang; cependant elle proposa de laisser à Ibrahim l'exercice du souverain pouvoir, sous la tutelle des oulémas et des vizirs. Le moufti et Abdoulaziz-Efendi discutèrent long-temps l'avis ouvert par la sultane Walidé; mais enfin l'ancien grand-juge d'Anatolie, Hanefizadé, prit la parole : « Gracieuse souveraine, nous » sommes venus ici, pleins de confiance dans votre » sollicitude pour les serviteurs de Dieu. Vous n'êtes » pas seulement la mère du Sultan, mais encore la

» mère de tous les croyans; plus tôt vous mettrez fin à » ces difficultés, mieux cela vaudra. Les ennemis ont » l'avantage sur nos troupes; il n'y a point de bornes » au trafic des places; le Sultan, exclusivement occupé » à satisfaire ses passions, s'éloigne des sentiers de la » loi. L'appel à la prière, sur les minarets d'Aya-Sofia, » est couvert par le bruit des fifres et des trompettes. » des cymbales et des flûtes du serai. Personne ne peut » donner sans danger un conseil au Sultan: vous l'avez » éprouvé vous-même. Les marchés sont livrés au » pillage; les innocens sont mis à mort : les esclaves » favorites gouvernent le monde.» La sultane Walide essaya encore de lutter contre la volonté générale. « Tous ces maux, leur dit-elle, sont l'œuvre des mé-» chans; il faut les éloigner et mettre à leur place des » hommes bons et raisonnables. — A quoi cela servira-» t-il? répliqua Hanefizadé. N'a-t-il pas fait exécuter » des hommes bons et vaillans, tels que Kara Mous-» tafa et le conquérant de Canée, Yousouf-Pascha? » - Mais comment est-il possible de mettre sur le » trone un enfant de sept ans? objecta la sultane Wa-» lidé. — D'après la sentence de nos légistes, reprit » Manefi, un insensé ne doit pas régner, quel que soit » son age, mais bien plutôt un enfant doué de raison: » c'est là-dessus qu'est fondé notre fetwa. Avec un » souverain enfant, mais raisonnable, un sage vizir met » l'ordre dans le monde, tandis qu'un sultan insensé » ruine l'empire par le meurtre, la honte et la cor-" ruption."

Kara Tschelebizade adressa à son tour à la suffante

Walids quelques paroles, mais si inconvenantes, que l'historien de l'empire n'ose les reproduire: Aziz-Efendi lui-même semble en avoir eu honte; car, dans son histoire, il passe sous le plus profond silence cette scène, dans laquelle il avait joué un rôle si actif. «C'est bien, reprit la sultane Walidé; je vais chercher » mon petit-fils Mohammed, et lui mettre le turban.» D'enthousiastes aeclamations des agas et des oulémas saluèrent ces paroles. On éleva un trône devant la Porte de la Félicité, et le jeune prince, âgé de sept ans, sortit des appartemens intérieurs, entourê des agas de la cour (8 août 1648 -- 18 redieb 1058). Trois heures avant le coucher du soleil, le nouveau Sultan recut un baise-main les vizirs et les oulémas. Cependant tous les dignitaires ne purent pas être admis à cette cérémonie, de peur que l'enfant ne s'effrayat d'une trop grande foule. La sultane Walidé confia son petit-fils à la garde des bostandjis; et les vizirs et les oulémas, précédés du silihdar, du tschokadar et de bostandji-baschi, se rendirent auprès d'Ibrahim, pour tai annoncer sa déposition. « Mon Padischah, lui dit » Abdoulaziz-Efendi, d'après la décision des oulémas » et des principaux dignitaires, vous devez vous retirer · dans la vie privée. — Trattres! s'écria Ibrahim, ne » suis-je pas votre Padischah? Qu'est-ce que cela » signifie? - Non, reprit audacieusement Abdoulaziz-» Efendi; tu n'es point Padischah, puisque tu foules » aux pieds la justice et la foi, et que tu as ruiné le » monde. Tu as consumé ton temps dans les jeux & » la débauche; tu as dissipé les trésors de l'emplie 12*

» pour des inutilités : la corruption et la cruauté ont » gouverné le monde à ta place. » Ibrahim discuta long-temps avec le moufti, Aziz-Efendi, et les deux agas Moussliheddin et Begtasch, en répétant toujours: « Ne suis-je pas votre Padischah? Qu'est-ce que cela » signifie?» Les agas de la cour intérieure lui dirent : « Oui, vous êtes Padischah, vous ne devez vous re-» poser que pour quelques jours. — Mais pourquoi. » leur répondit Ibrahim, dois-je descendre du trône? » — Parce que, dit Aziz-Efendi, vous vous en êtes » rendundigne, en vous éloignant de la voie suivie » par vos aïeux.» Ibrahim accabla de reproches Aziz-Efendi, le moufti et les autres assistans, leur donnant à tous le nom de traîtres; puis, baissant sa main vers la terre, il leur dit : « C'est un enfant de cette » taille que vous voulez faire Padischah; mais com-» ment un pareil enfant pourra-t-il régner? Vous nom-» merez donc aussi ce vieillard (leur désignant Sofi-» Mohammed) Padischah? Mais un vizir peut-il-être » Padischah? Cet enfant n'est-il pas mon fils? » Abdoulaziz renouvela au Sultan les reproches qu'il lui avait déjà adressés, et s'en permit d'autres que l'historien de l'empire dit n'avoir pas eu le courage de reproduire par respect pour la majesté impériale; Aziz lui-même a rougi de les mentionner dans son histoire. Ibrahim apostropha alors l'aga des janissaires et le moufti, qui étaient ses créatures, et les accusa de , payer ses bienfaits par une monstrueuse ingratitude. Il rappela surtout au moufti que c'était à lui qu'il devait sa place. « Ce n'est pas toi, lui répondit Abdourrahim,

» qui m'as fait moufti, mais le Dieu tout-puissant. » Ibrahim leva les mains vers le ciel, priant et maudissant à la fois. Le silihdar et le tschokadar, lui prenant le bras, lui firent faire quelques pas en avant; mais il s'arrêta et continua à parler. Forcé de suivre ceux qui l'entraînaient, il adressa encore quelques paroles aux assistans; enfin, voyant toute résistance inutile, il croisa les bras et dit : « Ceci m'était écrit sur » le front; c'est l'ordre de Dieu. » Et il se laissa conduire à la prison des Moineaux, où on l'enferma dans deux chambres éclairées par un jour de souffrance: deux de ses favorites partagèrent sa captivité. C'est ainsi que le voluptueux Ibrahim, la veille encore l'idole du seraï, aujourd'hui l'objet de son mépris et de ses malédictions, expia cette longue débauche de son règne, par une déposition honteuse et une dure captivité.

Dix jours après l'emprisonnement d'Ibrahim, les sipahis élevèrent la voix en sa faveur, se plaignant qu'on l'eût violemment renversé du trône de son père, et qu'on eût investi du pouvoir impérial un enfant mineur. Le moufti Abdourrahim [1v], le grand-vizir Sofi Mohammed, les kadiaskers, l'aga des janissaires, Mouradaga et Kara-Tschaousch, craignant que le rétablissement des choses sur l'ancien pied ne fût fatal au salut de l'empire et à leur propre vie, résolurent la prompte exécution d'Ibrahim. Pour légitimer le meurtre projeté, on posa au moufti la question suivante: «Est-il permis de déposer et de mettre à mort » un padischah qui ne confère pas les dignités de la

» lui et du sabre à ceux qui en sont dignes, mais à » ceux qui les achètent à prix d'argent? » Le flatwa répondit laconiquement : « Oui. » Le moufti avait tané sa décision sur cette sentence du Kanoun : « S'il » y a deux khalifes, tuez en un! » terrible principe du droit de l'Islamiente, qui autorise non seulement l'exécution de tous les souverains déposés, mais encore de tous les princes qui peuvent paraître dangereux au Sultan régnant.

Lorsque le moufti, le grand-vizir, les kadiaskers et les agas se rendirent au serài pour mettre à mort Brahim, tous les serviteurs du palais s'enfuirent, aueun, d'eux ne voulant participer au meurtre qui zilait ze commettre (28 redjeb 1053 - 18 août 1648). La suite du grand-vizir et du moufti brisa les partes de la prison. Le bourreau Kara Ali, ne pouvant lui-même penser sans terreur au devoir terrible qui lai était imposé, se cacha. « Où est le bourreau, ce h. mandit? » s'écria Sofi-Mohammed. Kara Ali tombe à ses pieds en pleurant, et demanda qu'on le mit à mort lui-même, parce qu'il ne pouvait remplir son viffice, que la main lui tremblait et que ses genoux déchissaient sous lui. Mais le grand-visir lui appliqua sin coup de bâton sur la tête, en lui disant : « Viens, s maudit! » et il entra dans la prison avec le menfti, suivi de Kara Ali et de son aide Ali Hammal. Les kadiaskers et les agas assistèrent à l'exécution par la fenêtre qui éclairait la chambre d'Ibrahim. Le Sultan, revêtu d'un kuftan noir et d'un pantalon rouge que serrait une ceinture brodée, la tête couverte d'un simple bonnet, était assis lisent le Koren. Lorsqu'il vit le grand-vizir et le moufti accompagnés du bourreau aux offices duquel il ayait en si souvent regours, il s'écria, « N'y a-t-il donc aucun de ceux qui ont mangé mon » pain qui prenne pitié de moi et veuille me protéger? » Ces cruels veulent me tuer. Grâce! grâce! » Puis se tournant vers le moufti, il lui dit : « Vois, Abdour-» rahim! Yousouf-Pascha m'avait conseillé de te faire » exécuter comme un fauteur de troubles et un traître. » Je ne t'ai point tué, et tu veux me tuer maintenant! » Lis l'Ecriture sainte, le Koran, la parole de Dieu. » qui condamne les cruels et les injustes 1. » Les bourreaux ayant alors mis la main sur lui, il éclata en blasphêmes et en malédictions, invoquant la vengeance céleste contre le peuple turc, à cause de son infidélité à ses souverains; enfin, le cordon fatal mit fin à ses paroles et à sa vie. Le cadavre fut transporté dans la cour qui précède les appartemens intérieurs; et, après que le précepteur des princes et l'imam du seraï, Housein-Efendi de Damas, l'eurent lavé, on l'ensevelit dans le tombeau du sultan Moustafa, devant la porte d'Aya-Sofia. Les officiers de la grande et de la petite chambre [v] lurent le Koran sur son tombeau et y brûlèrent de l'aloës et de l'ambre, afin que son

¹ Naima, II, p. 170. Soubdet, f. 36. Fezliké, f. 114. [Housein Wedjihi, f. 38. Mohammed Khalifé, f. 14. Kara-Tschelebi Abdoulaziz-Efendi, Continuation de son Histoire universelle. Raouzatoul-ebrar, f. 13. Histoire d'Abdi-Pascha. Ewlia, I, f. 444. Osman-Efendi, Histoire des Sultans et Biographie du sultan Ibrahim, dans la Biographie d'Ouschakizadé. Biographie du sultan Ibrahim, par Osman-Efendizadé.

184 HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

ame bercée, suivant la superstition orientale, sur les nuages des parfums et les flots de la prière, pût s'envoler doucement au sein de l'éternelle lumière et de l'éternel repos.

LIVRE LI.

Le nouveau Sultan ceint le sabre dans la mosquée d'Eyoub. - Derwisch-Pascha est nommé grand-vizir. — La vieille et la jeune Walidé. — Exécution de Djindji-Khodja. - Présent d'avènement. - Organisation des chambrées des pages. - Emeute des sipahis. - Rébellion des pages. -Les sipahis anéantis par les janissaires. — Mort du chef de brigands Kara Haïderzadé. - Négociations du grand-vizir. - Débarquement de la flotte à Phocée. — Derwisch-Pascha est déposé et exécuté. — Élévation au grand-vizirat d'Inschir Moustafa-Pascha. — Ambassades d'Asie et d'Europe. - Renouvellement du traité avec Rakoczy et de la paix avec l'Autriche. - Révolte de Gourdji Nebi à Scutari. - Soulèvement des troupes en Crète. — Le serdar met de nouveau le siège devant Candie et est forcé de se retirer. — Luxe des vizirs et déposition d'Inschir Moustafa-Pascha. — Exécution de l'astronome de la cour Housein. — Evénemens en Crète, sur mer, dans les Dardanelles et en Bosnie. -Désastreuses mesures fiscales. — Troubles à Wan et à Aintab en Syrie. - Destitution des juges de Smyrne et de Salonik. - Conciliation des différends élevés entre le grand-vizir et les agas. — Luxe de table. — Corruption des mœurs. — Exécution du patriarche grec. — Défaite de la flotte ottomane. — Schisme entre les orthodoxes et les mystiques. — Le mousti Behayi est déposé et remplacé par Aziz-Efendi. - Meurtre de la vieille Walidé. - Rassemblemens tumultueux dans le seraï et la mosquée du Centre. - Exil du moufti; exécution des agas.

Mohammed, à l'époque où il monta sur le trône, avait atteint un âge qui, calculé d'après les calendriers chrétiens et musulmans, offrait ample matière à toutes sortes de prédictions cabalistiques ¹. Huit jours après

D'après les Musulmans, Mohammed était àgé de sept ans moins soixante-

mosquée d'Eyoub pour y ceindre le sabre (16 août 1648 — 26 redjeb 1058). Le grand-écuyer conduisait par la bride le cheval que montait le Sultan. Mohammed avait un habit jaune et un surtout de pourpre brodés d'or; à son turban, fait sur le modèle de ceux du sultan Sélim, étincelait une agrafe de diamans, de laquelle s'élançait un panache de plumes de héron.

Le lendemain du jour où les oulémas et les agas avaient installé Mohammed sur le trône, on avait enlevé de l'hippodrome les restes du grand-vizir Ahmed et du juge d'armée Moussliheddin. Un janissaire avait eu l'idée de vendre la chair d'Ahmed, à raison de dix aspres le morceau, comme un excellent spécifique contre les névralgies; le peuple accourut aussitôt avec des couteaux, et déchiqueta le cadavre du grand-vizir, ainsi que celui du grand-juge. C'est cette circonstance qui a fait donner à Ahmed, par tous les historiens ottomans, le surnom de Hezarpara, c'est-à-dire déchiré en mille morceaux. Il avait encore mérité ce surnom pendant sa vie, mais dans un autre sens, parce qu'il se multipliait mille et mille fois pour servir les caprices éternellement renaissans d'Ibrahim et des favorites. Il avait fait de sa maison une espèce d'entrepôt de toutes les marchandises nécessaires aux beseins et aux plaisirs du harem : on y voyait de grands sacs de satin remplis d'ambre, une grande quantité de mor-

onze jours, et, d'après les Européens, il avait six ans sept mois et sept jours. Naïma, II, f. 169, place son avènement au 28 redjeb, et Hadji Khalfa au 8: la dete véritable est le 18 redjeb.

ceaux d'alors de quarante à cinquante livres, et des hourses remplies de perles. Si une favorite lui faisait demander mille miskales de tissu d'or, il lui en envoyait quelques ballots; si une autre désirait de l'huile de rose, il lui en donnait un flacon de deux ou trois cents miskales. Ahmed-Pascha avait rassemblé plus de trente esclaves, musiciennes et danseuses, qu'il tenait en réserve pour les caprices éventuels du Sultan; mais, après sa mort, elles furent rendues à leurs propriétaires par Sofi-Mohammed.

Le jour de la cérémonie du couronnement à Eyoub, le grand-vizir Sofi-Mohammed, au lieu de se revêtir du kastan d'État, et de se coiffer du large turban des vizirs, en étosse rayée d'or, avait affecté de parastre en public avec le froc et le bonnet des derwischs mewlewis, asin d'annoncer clairement à tous que c'était un derwisch qui gouvernait l'empire; mais il n'avait de son ordre que les formes extérieures, et toullement l'esprit; car on n'est pas derwisch par l'habit seulement, mais par l'empire qu'on exerce sur ses passions.

Les esclaves et les sultanes favorites d'Ibrahim furent reléguées dans le vieux serai, conformément à l'ancien usage. Kœsem Mahpeiker (figure de lune), épouse favorite d'Ahmed, mère de Mourad IV et d'Ibrahim, aurait dû également quitter le palais impérial; mais comme elle avait élevé son petit-fils Mohammed sur le trône, elle fut appelée à régner en son nom. La jeune sultane Walidé Tarkhan, Russe de naissance, resta également dans le nouveau serai, mais sans

exercer la moindre influence sur les affaires de l'Etat. Sous Ibrahim, le crédit de la sultane Kœsem, bien que subordonné à celui des favorites, avait cependant fait apporter des modifications aux lois qui régissaient les mariages des sultanes. D'après le Kanoun, les sultanes fiancées aux paschas devaient quitter immédiatement le seraï, et leur entretien tombait à la charge de leurs époux. Kœsem obtint que les sultanes. qui, souvent, étaient fiancées à l'âge de deux ou trois ans. seraient élevées dans le serai jusqu'à ce qu'elles fussent nubiles, et que le trésor aurait à fournir les sommes destinées à leur entretien, sous le nom d'argent de pantoufle, de voile et de ceinture. Elle avait fait fixer son douaire de veuve à trois cent mille piastres. L'historien Abdoulaziz Karatschelebi-Efendi, qui, lors de la déposition d'Ibrahim, avait adressé à ce prince des paroles si injurieuses, et qui, à l'avènement de Mohammed IV, avait été nommé juge de Roumilie, nous apprend qu'il s'était attiré la haine de la sultane Walidé, par la franchise de ses remarques sur l'énormité du douaire, dont le chiffre était inoui dans l'histoire ottomane, et par son blâme énergique des prodigalités du harem. Selon lui, ce fut cette haine qui empêcha sa nomination à la dignité de moufti, devenue vacante par la mort du titulaire.

Le trésor était épuisé par les folles dépenses du harem, et cependant il devenait de plus en plus urgent de payer aux troupes le présent d'avènement. Dans ces circonstances critiques, la confiscation des biens de Ddjindji-Khodja vint heureusement suppléer à la pénurie du fisc. Le grand-vizir avait demandé au khodja deux cents bourses d'argent pour sa part de contribution au présent d'avenement, et lui avait fait promettre, par son beau-père Mohammed-Efendi, la retraite ordinairement accordée aux juges destitués. Djindji avait refusé de se rendre aux désirs de Sofi Mohammed: mais un jour qu'il était occupé chez lui à chercher quelques bourses de mauvaise monnaie, avec lesquelles il espérait se racheter de la nécessité de payer la somme demandée, il vit entrer le tschaousch-baschi Abdoulfettah, qui venait réclamer les deux cents bourses. Djindji-Khodja s'enfuit par une porte de derrière, sauta d'un mur haut de dix aunes sans se blesser. « tant étaient solides, dit l'historien de l'empire, les » membres de ce Turc aux gros os, » et se réfugia dans la maison de Tousoun-Tschaousch, où il se cacha sous une natte. Le tschaousch-baschi s'étant mis à sa poursuite et l'ayant découvert dans sa retraite, dit en riant : « Il s'est caché sous la natte pour conjurer les » esprits souterrains. » Djindji s'écria: « Misérables! » ne suis-je pas kadiasker et un des oulémas? » Mais le tschaousch-baschi dit à ses gens: « Fermez-lui la » bouche. » Djindji, maltraité par les tschaouschs, fut conduit devant le grand-vizir, qui l'engagea de nouveau à donner, de bonne volonté, les deux cents bourses. Comme il continuait à refuser avec obstination, Djindji fut jeté en prison, ainsi que son kiaya, et des perquisitions furent faites dans sa maison, pour l'inventaire et la confiscation de ses biens. D'après les registres sur lesquels Djindji inscrivait le produit des

places dont il trafiquait, il fut calculé que sa fortune dépassait le chiffre de trois cent mille piastres, Sofi-Mohammed ordonna à Kara Ali de placer devant Diindji le terrible appareil de la torture, et, au besoin, de le mettre à la question, pour obtenir de lui la révélation du lieu où étaient cachés ses trésors. Djindji confessa en pleurant et en se faisant arracher chaque aveu l'un après l'autre, qu'il avait en sa possession douze jarres pleines d'aspres neuves, et soixante-dix mille piastres d'ancienne et bonne monnaie, qui surent distribuées aux troupes, comme présent d'avènement. et eurent cours sous le nom de monnaie de Djindji-Khodja, jusqu'à ce que le trésor les cût fait fondre à son profit. On trouva chez Djindji plus de trois mille bourses en argent comptant, et la valeur de deux cents bourses en vaisselle d'or et d'argent; les meubles ne furent pas confisqués. Djindji avait illégalement perçu. sur les revenus des fondations pieuses de la Souleimamiyé, cinq cents aspres par jour, et son kiaya deux cents; ces sommes quotidiennes, évaluées à quisze mille piastres, à partir du jour du premier versement, furent restituées à la Souleimaniyé. Le grand-vizir fit demander au beau-père de Djindji quelle dot il avait donnée à sa fille, et lui en envoya le montant qui s'élevait à mille ducats. Après une détention d'un mois, Djindji reçut ordre de partir pour Ibrim en Nubie, avec le titre de sandjak. Ayant été atteint de la goutte à Mikhalidj, il obtint la permission d'y séjourner quelque temps: cette halte lui fut fatale. Il eut l'imprudence de donner libre carrière à sa langue, et de pro-

Tester de son innocence, comme quelques-uns de ses partisans à Constantinople, en blamant l'injuste décision qui le frappait. Ces paroles inconsidérées, et la crainte que le khan des Tatares, son protecteur, n'ob-Tint son rappel dans la capitale, provoquèrent son airet de mort. Lorsque le tschaousch Housein de Lemnos arriva à Mikhalidi, Djindji le reçut avec joie, croyant qu'il lui apportait l'heureuse nouvelle de son rappel. C'était bien en effet un rappel, dit l'historien ottoman, mais non pas à Constantinople; c'était le rappel de la poussière à la poussière, de l'esprit à l'esprit, le rappel à Dieu, d'après ces paroles du Koran: Nous venons de Dieu et nous retournons à Dieu [1]. Le trésor impérial dans lequel entrèrent les trois mille bourses de Djindji-Khodja fournit trois mille quatre-vingts bourses pour le présent d'avenement, et le trésor privé seulement mille : ce qui formait, à raison de cinq cents piastres par bourse, un total de deux millions quarante mille piastres; à raison de cent vingt aspres par piastre, un total de deux cent quarante-quatre millions huit cent mille piastres; à raison d'un ducat par cent vingt-cinq aspres, un total d'un million neuf cent cinquante-huit mille quatre cents ducats. Sur cette somme, les cinquante mille janissaires reçurent chacun trois mille aspres et un supplément de solde de sept aspres au plus; les sipahis, chacun mille aspres et un supplément de solde de cinq aspres au plus; les vingt-quatre officiers de la grande et de la petite chambre, chacun mille aspres du trésor intérieur, et mille autres du trésor extérieur.

Un mois après, on donna aux légistes la gratification en usage depuis Sélim II; mais les quarante, les derniers des mouderris, ne participèrent point aux largesses accoutumées.

C'était un usage établi, qu'à chaque avènement, un certain nombre des itschoghlans du seraï de Galata, de celui d'Ibrahim-Pascha et du seraï impérial, fussent incorporés dans les rangs des sipahis ou promus à d'autres places. Les nominations ordinaires n'ayant pas eu lieu, les itschoghlans du seraï de Galata ourdirent de secrètes intrigues. Mais avant de raconter ces intrigues et les troubles qui les suivirent, il est nécessaire de bien définir l'organisation des pages de la cour ottomane.

On comptait trois seraïs: un à Andrinople, un à Galata et un à Constantinople. Ce dernier avait été fondé par Ibrahim-Pascha, favori de Souleïman, et il était plus spécialement destiné aux enfans chrétiens enlevés à leurs parens en Bosnie et en Albanie. Les pages sortaient des trois seraïs pour entrer dans les corps des sipahis, ou dans les deux dernières des six chambres du palais impérial, appelées la grande et la petite chambre. Après avoir parcouru ces premiers degrés de la hiérarchie de la cour, ils étaient admis dans les quatre chambres des officiers attachés à la personne du Sultan ou remplissant d'autres fonctions



¹ Nassihatnamé, à la Bibliothèque I. R. de Vienne, nº 96. Statistique de Hezarfenn. Constitution et administration de l'Empire ottoman, II, p. 15-30. Mouradjea d'Ohsson, Tableau de l'Empire ottoman, VII, p. 34-44.

dans l'intérieur du palais. Les trois serais d'Andrinople, de Galata et de Constantinople, qui comptaient chacun trois cents pages, étaient donc de véritables écoles où l'on formait des élèves pour les carrières militaire et administrative. La grande et la petite chambre du serai étaient affectées aux pages aspirans : la première en comptait deux cents, et la seconde cent: dans les quatre chambres supérieures étaient répartis les officiers attachés à la personne du Sultan. La dernière de ces quatre chambres était celle des seferlis. c'est-à-dire des cavaliers, dont le chef s'appelait kiava, et qui avaient soin du linge du souverain; c'est aussi dans cette chambre qu'étaient relégués les chanteurs, danseurs, barbiers, étuvistes ou baigneurs du seraï. Le baschkoulloukdji lavait deux fois par semaine, dans un bassin d'argent, la mousseline du turban impérial, pendant que les seferlis chantaient des hymnes en chœur. La troisième chambre était celle du kilar (sommelier) ou plutôt du confiseur; car c'est là qu'on préparait et conservait les sucreries, les confitures, les sorbets et les sauces de toutes sortes. Les pages de cette chambre fournissaient les bougies pour les appartemens et la chapelle du seraï, et fabriquaient du taffetas ciré qu'ils donnaient par demi-aunes aux malheureux souffrans de blessures ou de plaies, afin que ceux-ci priassent pour le Sultan; enfin, ils pétrissaient les pastilles d'ambre et de musc (khourzé), les amulettes d'ambre et de musc (tenzou), qui sont considérées comme des talismans aphrodisiaques. Le chef de la troisième chambre, c'est-à-dire le sommelier ou

Digitized by Google

le confiseur, avait aussi la haute main sur tous les gens attachés aux cuisines impériales, qui étaient divisés en douze catégories: acheteurs de poulets, fabricans de bougies, cuisiniers, confiseurs, boulangers, laitiers, glaciers, etc., etc.

D'après un kanoun de Souleiman, ces divers employés ne devaient jamais être moins de treize cent cinquante. Le nombre des pages de cette chambre, qui ne dépassait pas quarante sous Souleïman, monta sous Ibrahim et Mohammed IV jusqu'à soixante-dix. C'est ainsi que le chiffre des pages de la chambre du trésor, fixé à quarante par Souleïman, s'éleva par la suite à cent quarante. Les principaux dignitaires de la chambre du trésor étaient le khazinedar (trésorier), son substitut le khaziné-kiayasi, le gœgüm-baschi, qui accompagne le Sultan dans toutes ses promenades avec un flacon d'eau glacée; l'anakhtaroghlan, ou gardien des clefs; le kiatib, écrivain du trésor; le tschantadji, qui suit le Sultan avec un sac de cuir plein de monnaies d'or et d'argent; le sorgodji-baschi, ou conservateur des diamans et des panaches de plumes de héron; le kapanitschadji, ou conservateur des kastans doublés de fourrures de renard noir et de zibeline. qui ne sont présentés au Sultan qu'imprégnés de parfums d'aloës et au milieu des chants des pages; le tabakeski, ou conservateur de la porcelaine; les bülbüldjis et toutoudjis, ou gardiens des rossignols et des perroquets; enfin les deux toufkendjis, qui tiennent prêts à offrir au Sultan dans ses excursions des fusils ornés de pierreries. C'était parmi les pages de cès

trois chambres qu'on choisissait les tschaouschs (messagers d'Etat), les mouteferrikas (fourriers de la cour), et les tschaschneghirs (écuyers-tranchans). Les chefs de la quatrième, de la troisième et de la deuxième chambre, passaient dans la première, composée de quarante titulaires, et ils n'en sortaient que pour être élevés aux places les plus éminentes de la cour et de l'empire. Les dix-sept principaux dignitaires des quarante, qui formaient la première chambre, tiraient leurs titres de leurs fonctions, et étaient appelés: écuyer (silihdar), porteur du manteau (tschokadar), teneur de l'étrier (rikabdar), conservateur du turban (dülbendaga), gardien des clefs (anakhtaroghlan), premier conservateur des nappes (peschghiraga), second conservateur des nappes (binischpeschghiraga), grand-porteur d'aiguière (ibrikdar), premier et second inspecteur (kœzé-baschi), grand-crieur de la prière (muezzin-baschi), secrétaire du Sultan (sirrkatib), premier valet-de-chambre (basch-tschokadar), l'officier chargé de rouler la mousseline autour du turban impérial (sarikdji-baschi), le grandcafetier (kawehdji-baschi), le grand-conservateur des fusils (toufenkdji-baschi) qui à la chasse présente les armes au Sultan, le grand-barbier (berber-baschi). Les sept derniers de ces dix-sept dignitaires et les cinq premiers des trente-trois sont nommés mabeïndjis (internonces), parce qu'ils font leur service dans cette partie du palais située entre le harem et les appartemens extérieurs. Les pages de la quatrième chambre ont dans leur département le linge; ceux de la troi-13*

sième, les confitures; ceux de la seconde, le trésor: ceux de la première sont employés auprès de la personne même du Sultan, et chargés de la garde de sa chambre à coucher attenant à la chapelle des Reliques (Khirkaï scherifé odasi), dans laquelle sont conservés le borda (manteau), l'étendard sacré, le sabre et l'arc du Prophète, les cimeterres des trois premiers khalifes et de plusieurs compagnons d'armes de Mohammed. Les pages de la première chambre recevaient primitivement vingt-cinq aspres de solde quotidienne, ceux de la seconde, dix, et ceux des quatre autres, huit seulement. Mourad IV éleva la paie journalière des premiers à trente aspres, celle des seconds à douze, et celle des quatre autres à dix. Chacune des six chambres avait douze anciens qui recevaient des sommes considérables sous le titre d'argent de ceinture, de kastan, de bonnet et de doublure. Le chef de toutes ces chambres de pages était le kapouaga, grandgouverneur du seraï, chef des eunuques blancs, sous les ordres duquel était le préfet du serai (serai agasi). Les itschoghlans des seraïs d'Andrinople et de Galata, ceux de la grande et de la petite chambre du seraï de Constantinople, étaient vêtus différemment des pages des quatre chambres supérieures : les premiers portaient des habits de drap et point de kaftans; les seconds des habits de soie et des kaftans; les uns et les autres n'avaient point la tête rasée ainsi qu'il est d'usage en Orient, mais ils avaient sur le sommet de la tête une touffe de cheveux qui tombait sur l'oreille; ils se conformaient en cela à la tradition d'après laquelle

Joseph aurait adopté ce mode de coiffure, lorsqu'il était esclave de Pharaon ¹. Telle était l'organisation des pages sous Ibrahim.

Les pages du serai de Galata donnèrent les premiers l'exemple de la révolte. Le jour de l'avenement d'Ibrahim, quelques-uns d'entre eux firent des démarches illégales auprès du grand-vizir, du moufti et des agas des troupes, pour obtenir de l'avancement. Dès que les pages de la grande et de la petite chambre du serai de Constantinople en eurent été instruits, ils voulurent réunir leurs efforts à ceux de leurs camarades des autres serais, et firent dans le même sens au kapouaga des représentations qui restèrent sans réponse. Une requête, qu'ils envoyèrent au grandvizir et au moufti par un khasseki, tomba entre les mains du préfet du seraï, qui la montra au kapouaga, en l'engageant à réprimer un tel désordre. Le kapouaga se rendit dans la grande chambre avec quatrevingts sülüflü-baltadjis (eunuques blancs), quarante à cinquante portiers du serai et recrues de janissaires. et parla ainsi aux pages: « Maudits! que signifie ce » tumulte? Je vous en punirai par des coups de bâton » sur la plante des pieds. » Ces paroles déchaînèrent la rébellion qui jusqu'alors avait été contenue par la crainte. Les pages se récrièrent sur l'injure de maudits, et se disputèrent vivement avec le kapouaga,

^{*} Allermassen sie probiren, dass Joseph, als er des Konigs Pharao in Ægypten Paggy gewesen, dergleichen Zopf getragen habe, wessentwegen die Paggy den Josephum für ihren Pir oder Heiligen und Patronen halten und ehren.

qu'ils auraient poignardé s'il ne s'était pas retiré à temps: puis ils se barricaderent et se consultèrent entre eux. Le kapouaga revint; mais n'ayant pu être introduit, il se contenta de leur crier à travers la porte: « Mes fils! je ne veux pas vous mettre les en-» traves ni vous donner des coups de bâton sur la » plante des pieds; laissez-moi seulement vous faire » administrer une correction apparente, afin que là » discipline soit satisfaite; autrement j'annoncerai votre » obstination au Padischah, qui vous mettra tous à » mort. » Pour toute réponse, il s'éleva ce cri unanime: « Retire-toi! » et le kapouaga dut obéir. Les pages se rassemblèrent dans la mosquée des Chambres, et rédigérent des lettres qu'ils envoyèrent aux agas des troupes. Le lendemain, le colonel et le kiaya des baltadis parurent de la part du kapouaga, pour exhorter les auteurs des troubles à rentrer dans l'ordre; il remplit quatre fois ce message, mais sans succès. Le grand-vizir, voyant que son intervention était devenue nécessaire, fit porter aux pages, par des chambellans, une lettre dans laquelle il leur promettait de faire au Baïram les promotions qu'ils désiraient. Le tumulte cessa; mais un page s'étant écrié: « Faites attention, camarades! voici le kapouaga qui » vient avec les bostandis! » les mutins, à peine apaisés, s'armèrent aussitôt de sabres, de fusils, d'arcs, de frondes, de marteaux et de bâtons, et se précipitèrent dans la cour. Ils répoussèrent à coups de pierres un aga qui se présenta à eux comme un nouvel aga des chambres; cependant le kapouaga par-

vint à ramener l'ordre par des paroles conciliatrices. Le chef de la troisième chambre (kilardji-baschi) et plus de quatre-vingts pages furent chassés du seraï; on promit aux autres de leur donner des emplois à l'époque du Baïram. La sultane Walidé, le grand-vizir et les agas pensèrent qu'il serait imprudent de faire des promotions en faveur de tous les pages à la fois; le quatrième jour du Baïram, ils incorporèrent deux cents d'entre eux dans les sipahis, en leur ordonnant toutefois de se préparer à partir pour la Syrie avec le gouverneur de Damas, Mourteza-Pascha. Mourteza-Pascha. Bosnien de naissance, avait été donné comme esclave sous le règne de Mourad IV à Mohammed-Pascha par le prince géorgien Maroul; admis dans le serai, il s'était élevé dans l'espace de vingt-trois ans à l'emploi le plus éminent de la première chambre, c'est-à-dire aux fonctions de silihdar. Le voyageur Ewlia l'accompagna en Syrie. Ewlia et Mourteza-Pascha avaient eu des rapports dans leur première jeunesse; voici comment ils renouèrent connaissance: peu de temps avant la chute de Djindji, Ewlia admitrait à Constantinople un palais nouvellement bâti, lorsqu'il s'entendit appeler, et reconnut dans Mourteza-Pascha, possesseur de ce palais, son ancien camarade d'école de Safranbourli, par lequel il fut accueilli avec les plus vives protestations d'amitié.

L'ancien maître d'Ewlia, le fils du defterdar Mohammed-Pascha, ayant appris à Nicomédie la déposition d'Ibrahim, était parti immédiatement pour Constantinople, et s'était présenté devant Sofi-Mohammed. Celui-ci lui demanda avec emportement pourquoi il ne s'était pas rendu à Karss dont le précédent grandvizir lui avait conféré le gouvernement. Mohammed-Pascha lui répondit que cette nomination n'était qu'un piége qu'on lui avait tendu. « Pars, lui cria Sofi-Mo-» hammed, ou je te tue. » Mohammed-Pascha, n'étant pas maître de sa colèré, mit la main sur son poignard, et lui dit : « Que Dieu te punisse, vieillard maudit! » Le grand-vizir, après être demeuré quelque temps impassible et silencieux, répliqua: « Pascha, si tu » veux être un serviteur fidèle, je ferai quelque chose » pour toi. Le Padischah te donne le sandjak de Ma-» latia à titre d'argent d'orge. — Dieu t'en récompense, » vizir, reprit Mohammed-Pascha; mais donne-moi » aussi la jouissance des impôts personnels, des impôts » extraordinaires (awariz), et des taxes des receveurs » du sandjak; ce sera me montrer toute ta faveur. — » Qu'il en soit ainsi! » dit le grand-vizir; et le fils du defterdar prit congé de lui en lui baisant la main.

La contagion de la rébellion ne s'arrêta pas aux pages et gagna aussi les sipahis, qui, mécontens du grand-vizir, Sofi-Mohammed, élevèrent de nouveau leurs anciennes prétentions, et demandèrent un supplément de paie pour leurs enfans (weledj.), les taxes de garçon (ghoulamiyé), et le droit d'être de service auprès de la Porte, priviléges dont ils avaient joui sous Mourad IV. Le grand-vizir, ancien sipahi lui-même, leur avait promis des promotions nouvelles pour le commencement de l'année suivante; mais toutes ces faveurs n'empêchèrent pas les mutins de se

rassembler à Scutari le 25 septembre (7 ramazan 1058). On peut trouver les causes de cette nouvelle mutinerie à la fois dans la vicieuse organisation des sipahis, et dans la conduite impolitique de Sofi-Mohammed. Les janissaires étaient bien mieux organisés que les sipahis: dans le premier de ces corps, outre l'aga, le koulkiaya, le seghban-baschi, le sagardji-baschi, le samsoundjibaschi, le tournadji-baschi, et d'autres officiers formant l'état-major, chaque régiment avait des chefs particuliers: le colonel (tschorbadji), le grand-cuisinier (aschdji-baschi), le grand-porteur d'eau (sakkabaschi), l'intendant des cuisines (wekilichardi), le capitaine (oda-baschi), l'enseigne (baïrakdar), l'ancien (bascheski), le premier garçon de cuisine (basch-karakoulloukdji). Dans les premiers temps, la division du pouvoir n'existait pas chez les sipahis avec un aussi grand nombre de ramifications; ils n'avaient qu'un aga, un kiaya et des tschaouschs, de sorte que dix à onze mille hommes étaient commandés par une quinzaine d'officiers. Le grand-vizir provoqua encore le mécontentement des sipahis par son orgueil et sa déviation des principes d'après lesquels il avait promis de gouverner. Les sottes flatteries de quelques oulémas lui persuadèrent que, sous un prince mineur, le grandvizir était le véritable sultan. Plein de cette pensée, il négligea les affaires du diwan, et se considéra comme investi du pouvoir souverain. Oublieux de la promesse qu'il avait faite de mettre un terme à la vénalité des places, il administra comme ses prédécesseurs, et exigea de l'argent de ceux qui avaient été gratuitement nommés gouverneurs à l'occasion de l'avenement de Mohammed.

La décision qu'on avait prise de restreindre à deux cents pages les promotions ordinaires, était loin d'avoir ramené l'ordre dans les trois serais. Le 24 octobre 1648 (6 schewal 1058), les pages du seraï de Galata, à qui l'inspecteur de la ville (schehr-emini) ne fournissait pas des vivres en quantité suffisante, échappèrent à leurs gardiens, et se rendirent à Constantinople devant le serai d'Ibrahim-Pascha, dont les pages fraternisèrent avec eux. L'aga des janissaires, accompagné de la garde de la ville, vint les exhorter à rentrer dans l'obéissance, mais il dut se retirer devant leurs démonstrations hostiles. Lorsque les pages de la grande et de la petite chambre du serai impérial, à qui ceux de Galataseraï avaient écrit pour les engager à faire cause commune avec eux, eurent appris ces événemens, ils se réunirent à leurs camarades; et tous ensemble occupèrent l'Eltschikhan ou le karavanseraï, dans lequel autrefois on emprisonnait les ambassadeurs chrétiens. Sur ces entrefaites, mille sipahis destitués, à qui le grand-vizir avait rendu leurs places, et qu'il avait destinés à faire partie de la garnison de Crète, se révoltèrent sur les insinuations d'un des leurs, nommé Bilklu-Mahmoud, c'est-à-dire Mahmoud à la moustache, et revinrent de Siliwri à Constantinople. Biiklü-Mahmoud se mit la tête des sipahis et des pages. Les circonstances devenant pressantes, les oulémas furent appelés au diwan, et l'ordre fut donné aux janissaires de se tenir dans leurs casernes,

armés et prets au combat. Dans l'après-midi du 24 octobre, les kadiaskers et les oulémas se rendirent deux fois chez Sofi-Mohammed. Deux kattischerifs avaient été promulgués dans la journée, et un khasseki était venu à cinq reprises différentes appeler le grand-vizir auprès du Sultan, ou plutôt auprès de la sultane Walidé. Le lendemain, Sofi-Mohammed et le moufti avant été invités de nouveau à paraître au diwan, ils s'excusèrent de ne point se conformer aux désirs de la sultane-mère, disant qu'ils ne pouvaient sortir que lorsque les troubles seraient apaisés. L'ancien juge de Brousa, Mousa-Efendi, fut député aux sipahis; mais ceux-ci, s'apercevant que le serai et le diwan tremblaient devant eux, redoublèrent d'audace, et demandèrent que le Sultan tint un diwan à pied, pour juger leurs différends avec le grand-vizir et le moufti, contre lesquels ils se portaient accusateurs. Quelques uns des principaux sipahis se rendirent auprès du vieil aga Moussliheddin, lui demandant une attestation légale, d'après laquelle il serait déclaré qu'ils n'avaient pris aucune part au meurtre du sultan Ibrahim, et qu'ils ne cherchaient point querelle aux janissaires. « J'en atteste Dieu, dit Moussliheddin, nous aussi nous » n'avons eu aucune part à ce meurtre; consultez là-» dessus le moufti et le vizir. » Le lendémain (26 octobre 1648 — 8 schewal 1058), les pages et les sipahis se rassemblèrent sur l'hippodrome, les oulémas et les grands dignitaires chez le grand-vizir. Les mutins, instruits du conciliabule qui se tenait chez Sofi-Mohammed, demanderent l'execution de tous ceux qui auraient pris part au meurtre du sultan Ibrahim. Le grand-vizir et le moufti se transportèrent alors dans les casernes des janissaires, et avisèrent aux moyens les plus énergiques de réprimer l'insurrection : l'assemblée prit connaissance d'un fetwa de mort rendu la veille contre les rebelles, et fondé sur leur persistance dans l'insoumission après une exhortation amicale et sur le texte du Koran : « S'ils se révoltent les » uns contre les autres, tuez-les, jusqu'à ce qu'ils » craignent l'ordre de Dieu. » Ce fetwa fut signé par le moufti, cinq grands-juges, le juge de Constantinople et son prédécesseur, et les grands mollas et mouderris. L'annonce de cette décision des légistes ne laissa pas d'apaiser les sipahis et les pages; on agit encore sur l'esprit de ces derniers, en leur accordant la demande qu'ils avaient faite d'être incorporés dans les sipahis, ou transférés des seraïs dans la grande et la petite chambre. Parmi les pages du seraï de Galata, qui passèrent à cette occasion dans la grande et la petite chambre, était Abdourrahman ou Abdi, que la faveur impériale éleva par la suite jusqu'à la dignité de nischandji-vizir, et qui écrivit l'histoire de son époque sur l'ordre du Sultan. Nous l'avons déjà cité quelquefois, mais il nous servira plus spécialement de guide pendant les trente-six années qui vont suivre.

Les troubles causés par les sipahis se seraient ainsi terminés, si le grand-vizir et le moufti, se contentant du retour des rebelles à Scutari, ne leur eussent pas demandé le lendemain de leur livrer leur chef Mahmoud, et n'eussent point envoyé des tschaouschs avec des ordres de bannissement à quelques oulémas compromis dans la dernière sédition (27 octobre 1648 — 9 schewal 1058). Ces oulémas, avertis à temps, s'enfuirent de leurs maisons, où les tschaouschs firent des perquisitions inutiles. Le feu de la révolte, que ces deux faits eussent été suffisans pour rallumer, fut encore attisé par une troisième cause: le kiaya du grand-vizir, faisant une ronde dans la ville, eut la malheureuse idée de faire décapiter trois sipahis qu'il trouva sur l'hippodrome, de jeter leurs têtes sur la place du marché, et de leur percer les pieds avec leurs propres lances. Cet acte de maladroite cruauté fit penser aux sipahis qu'on voulait les prendre et les exécuter les uns après les autres, mais les indigna moins cependant que les outrages auxquels on se porta sur les corps des malheureux suppliciés : car, d'après le Kanoun, les cadavres des janissaires et des sipahis ne doivent pas être jetés sur la place du marché, mais dans la mer, et un coup de canon annonce à la capitale et aux deux rives du Bosphore l'accomplissement de l'exécution. Lorsqu'on vit la fâcheuse influence exercée sur les sipahis par la violation du Kanoun, on s'empressa de faire disparaître les restes des trois sipahis, et de laver les pavés souillés de sang; mais il était trop tard. Le grand-vizir prit la précaution de faire fermer toutes les portes de Constantinople; mais les sipahis arrivant de Scutari brisèrent celle dite de l'Ecurie, et plantèrent l'étendard de la révolte sur l'hippodrome 1; ils y passèrent la nuit à la lueur d'un

¹ Naïma, II, f. 106. Relation de Panajotti. Naïma dit que quatre mille

grand nombre de torches, ce qui fit craindre aux habitans un incendie, car le vent soufflait avec violence. Les chefs des sipahis s'étaient flattés que les janissaires garderaient une stricte neutralité; mais, voyant que leurs espérances ne se réalisaient pas, ils résolurent de se fortifier, et de gagner quelques oulémas à leur cause, pour se rendre favorable l'opinion publique. Ils enrôlèrent sous leurs drapeaux un certain nombre de palefreniers des écuries impériales, et envoyèrent une députation à Ebousaïd, l'ancien moufti, et à Hanefi-Efendi, qui demeurait en face de la mosquée sur l'hippodrome. Ils voulurent à quatre reprises différentes enlever violemment Ebousaïd de sa maison et le nommer moufti; mais celui-ci leur déclara qu'il refusait d'accepter cette dignité, et se tira enfin de leurs mains en leur promettant que le lendemain matin il irait au seraï exposer leurs griefs au Sultan. Hanefi-Efendi, feignant d'entrer dans leurs sentimens, les paya de belles paroles, leur disant qu'ils se tinssent tranquilles pendant la nuit, et qu'au point du jour il se rendrait au milieu d'eux. C'est ainsi que les rebelles attendirent le lendemain, dans une fausse sécurité, rêvant de promotions et de distributions d'argent. Cependant le grand-vizir et le moufti s'étaient rendus dans la mosquée du Centre, où ils passèrent la nuit. Afin d'exciter les janissaires à faire leur devoir, le moufti donna dix mille aspres à la cinquantième orta qui montait la garde près de lui, et lui

janissaires attaquèrent deux mille sipahis, et que quatre-vingt-quatre des premiers et cent quatre-vingts des derniers restèrent sur la place.

promit une dotation de cinq cents aspres pour le régiment dont elle faisait partie. Au point du jour, les sipahis envoyèrent un de leurs anciens, Kara Abdoullah, au harem, pour exposer leurs plaintes à la Walidé; ils l'avaient déjà fait la veille, et on leur avait répondu par un kattischérif ainsi concu : « Je ne veux » pas que mes serviteurs, les janissaires et les sipahis, » soient ennemis les uns des autres; dispersez-vous, » et je destituerai le grand-vizir et le moufti. » Kara Abdoullah rapporta cette fois le kattischérif suivant : « Je ne veux pas que mes serviteurs tirent le sabre les » uns contre les autres; ils nommeront vizir celui qui » est le plus sage et le plus propre à ces hautes fonc-» tions. » Munie de ce kattischérif, une députation de sipahis se transporta à la mosquée du Centre. Sofi-Mohammed, qui se voyait abandonné par le Sultan, ou plutôt par la Walidé, répondit : « C'est l'ordre de mon » Padischah; si les agas des troupes le jugent conve-» nable, je rendrai le sceau de l'empire. » Mais les agas s'écrièrent avec emportement: « Nous ne voulons pas » que le vizir et le moufti soient tués, pas même des-» titués; que les sipahis se dispersent, ou bien nous » les tuerons tous, d'après le fetwa rendu contre » eux. » Les janissaires chargèrent un des leurs, le colonel du cinquième régiment des chameliers, de porter cette réponse aux rehelles; mais celui-ci, avant même d'arriver à l'hippodrome, fut attaqué et massacré par des sipahis. Il est à supposer que ce meurtre fut commis sur l'ordre du grand-vizir et par quelques-uns de ses gens déguisés en sipahis. En effet, il

eût été difficile de décider les janissaires à prendre les armes, tant que les sipahis n'auraient pas versé de sang, et cet acte de violence avait été évidemment calculé pour précipiter le dénouement.

A la nouvelle de cet assassinat, les janissaires ne pensèrent plus qu'à la vengeance; ils marchèrent contre les sipahis, précédés par les adjemoghlans et suivis par les oulémas et le grand-vizir. Le fils du moufti, juge de Galata, jeune homme aimé du peuple, se joignit aux janissaires avec vingt pages bien armés. Près du khan des ambassadeurs, en face de la colonne de Constantin (l'ancienne colonne de porphyre sur le Forum), les janissaires se divisèrent en deux détachemens, et débouchèrent par deux rues parallèles sur l'hippodrome, où les sipahis s'étaient retranchés. Avant d'en venir aux mains, on députa le prédicateur de la mosquée de Mohammed II, Weli-Efendi, et Kenaan-Pascha, pour exhorter les rebelles à la soumission; arrivés au parvis de la mosquée d'Ahmed, ils firent leur sommation, et n'obtinrent pour toute réponse que le cri : « Tuez-les! » Weli-Efendi réussit à s'enfuir; mais le porteur d'outre, le coureur de Kenaan-Pascha et le fils de l'ancien gouverneur de Kaffa, Islam-Pascha, furent mis en pièces. Alors les janissaires se portèrent d'Aya-Sofia sur l'hippodrome; repoussés par une attaque impétueuse des sipahis, ils auraient laché pied avec le kiaya et l'aga, si le vieux Moussliheddin, reprochant à l'aga sa lâcheté, n'eût ranimé leur courage qui faiblissait, et ne les eût ramenés sur l'hippodrome: ils tombèrent sur les rebelles avec une impétuosité irrésistible; les cadavres s'amoncelaient sous leurs coups, et sous le tranchant de leurs sabres infatigables tombaient en même temps les têtes blanchies des sipahis. et les têtes aux boucles noires des jeunes pages. Parmi ces derniers, retranchés dans le parvis de la mosquée, se trouvaient quelques excellens archers, et entre autres Makssoud, qui perca successivement sept janissaires de ses flèches, et fut ensuite massacré. Les chefs de la révolte, Houseïn-Kiaya et Karaaga, cherchèrent à s'é chapper, sous prétexte de faire leur prière dans la mosquée. Biiklü-Mahmoud avait eu la précaution de faire occuper par quelques sipahis une porte de la ville, qui lui offrit une fuite facile; il s'embarqua pour Scutari, avec ses gens, sur deux barques; mais une d'elles, trop chargée, sombra dans la traversée. Cependant le massacre des rebelles avait continué dans le parvis et l'intérieur de la mosquée; il y eut des sipahis et des pages tués jusque sur le maître-autel et sous la chaire; les fenêtres et les portes furent percées par les balles; les chefs, Thalaklü Ahmed, Ouroudjbeg, Binayi Mohammed-Efendi, furent mis à mort avec environ trois cents des leurs, parmi lesquels les cinquante palefreniers enrôlés récemment dans les rangs des sipahis. Une partie des vaincus se réfugia sur les minarets, d'où on entendit retentir, au lieu de l'appel à la prière: Dieu est grand! les cris Aman! Aman! c'est-à-dire Grâce! Grace! Moussliheddin promit la vie sauve aux supplians, et mit un terme au massacre 1. Les parens des

Naima, II, f. 190, cite un beau trait d'un janissaire, qui sauva la vie T. X.

morts vinrent sur le lieu du combat pour leur rendre les derniers devoirs; mais plus de deux cents cadavres. qui ne furent pas réclamés, furent jetés dans la mer, sans qu'un imam eût prononcé sur eux les prières funéraires. Cette circonstance donna lieu à une vive dispute entre les oulémas: un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels l'historien Hadji Khalfa, soutenaient le principe émis par le grand légiste Kouhistani; d'après ce principe, le combat détruit la révolte, et ceux qui meurent les armes à la main ne doivent pas être considérés comme rebelles; mais les partisans du grandvizir, et notamment le grand-juge et historien Karatschelebizadé Aziz-Efendi, furent d'avis contraire, et leur opinion l'emporta. Le grand-vizir et le moufti, qui avaient sauvé leur vie par leur victoire sur les insurgés, exhortèrent les janissaires à vivre désormais en paix avec leurs frères, les sipahis. Sofi-Mohammed, qui n'avait dû le grand-vizirat qu'à l'intervention des agas, et son maintien dans ce poste qu'à leurs secours, était condamné par cela même à subir leur tutelle, et à leur accorder tout ce qu'ils désiraient. Un grand nombre de sipahis rebelles furent rayés des listes, et leur solde confisquée; les autres furent forcés de renoncer au weled, ou supplément de solde pour leurs enfans, et on leur donna un nouveau kiaya. Kara-Kiaya et Pandourtschelebi, qui s'étaient enfuis, obtinrent, par l'influence de leurs amis, de n'être point condamnés à mort; mais ils furent destitués et eni-

à deux pages, et qui refusa l'argent qu'on lui envoya pour reconnaître cette noble action.

ployes en qualité de tschaousch et mouteferrika. Le fauteur des troubles, Biiklü-Mahmoud, fut atteint sur la route de Brousa et mis à mort par Osman-paschazadé Houseïnbeg, qui avait été envoyé à sa poursuite. Houseïnbeg reçut en récompense le gouvernement de Karamanie. Le grand-vizir, à qui on attribua l'honneur d'avoir apaisé la révolte, fut revêtu d'un kaftan d'honneur en présence du Sultan.

Pendant que les troubles militaires désolaient la capitale, la révolte se déchafuait dans les pays de l'Asie-Mineure. Haïderoghli et son suppôt Katirdíjoghli ravagèrent la contrée entre lighoun et Akschehr. Haïderoghli déclara ouvertement la guerre à Ahmed, sous prétexte qu'il avait acheté le gouvernement d'Anatolie au prix de trente mille piastres. Dans un combat, près de Karahissar, les rebelles furent vaincus; mais Ahmed-Pascha ayant campé, sans aucune précaution préalable, dans la vallée de Sandukli, Haïderoghli le surprit et le sit prisonnier. « Par pitié pour ton imbé-» cilité, lui dit son vainqueur, je te fais grâce de la » vie, toi qui, avec des lâches qui ne savent pas mon-» ter une colline, oses combattre contre des braves » qui jouent leurs têtes. Ne parais donc plus, accom-» pagné de gens dont tu ne peux te servir, devant les » yeux de ton ennemi, vainqueur dans ce pays. » Il le sit dépouiller; et, lui laissant seulement une calotte sur la tête, il lui ordonna de monter à cheval et de partir. A peine Ahmed-Pascha avait-il quitté le camp, que Katirdjioghli arriva; il accabla son capitaine de reproches sur sa pitié intempestive, se mit à la pour-14*

suite du pascha, qu'il massacra, et dont il enrôla les lewends sous ses drapeaux (1648-1058). Lorsqu'on apprit à Constantinople la fin malheureuse d'Ahmed, Mohammed-Pascha, fils de Bostandji Omer-Pascha, fut nommé gouverneur d'Anatolie, et des circulaires furent expédiées, dans lesquelles on promettait un sandjak à celui qui tuerait ou ferait prisonnier Haïderoghli. Les bandes rebelles n'en pillèrent pas moins les caravanes dans les défilés de l'Asie-Mineure. Après avoir saccagé plusieurs villes. Haïderoghli se porta sur Karahissar, capitale du sandjak de ce nom. Le colonel des janissaires, Isaaga, qui demeurait à Tschaï, village voisin de Karahissar, envoya à Constantinople un rapport, dans lequel il exhortait le grand-vizir et les agas à conférer une dignité à Haïderoghli, disant qu'il y avait un moins grand mal à donner des places à un rebelle qu'à laisser un pays en proie à ses dévastations. A la lecture de ce rapport, le vieux Moussliheddin s'écria : « Investir de fonctions publiques un re-» belle, est le plus grand et non le moindre des deux » maux. » Haideroghli mit Karahissar au pillage. Dès lors, le diwan ordonna au sandjakbeg de Hamid, Mohammed-Pascha, frère de Sinanzadé, écuyer de Mourad IV, de réunir toutes ses forces pour anéantir Haïderoghli. Mohammed-Pascha envoya l'Abase Hasan, en qualité de moutesellim, à Sparta, capitale du sandjak de Hamid. Après le sac de Karahissar, Haïderoghli s'était dirigé sur cette place, et avait sommé les habitans de lui payer une contribution de trois mille piastres; ceux-ci, pour lui donner une fausse sécurité,

lui promirent de se conformer à ses ordres. Pendant que Haïderoghli attendait sans défiance, dans une vallée près de Sparta, les piastres des habitans, l'Abase Hasan l'attaqua à l'improviste, le blessa dans la mélée et le fit prisonnier. Haïderoghli fut conduit par son vainqueur à Constantinople. Ewlia, qui autrefois, dans son voyage d'Erzeroum à Balikhissar, avait été pris par les bandes de Haïderoghli, et avait été relaché sans avoir subi la moindre injure, se trouvait à Scutari lorsque l'Abase Hasan y passa avec son prisonnier. Il raconte que Haïderoghli était traîné dans une litière attelée de deux chevaux; il avait, dit-il, la tête enveloppée d'un mouchoir de soie jaune; sa barbe était rousse; et, bien qu'il fût encore jeune et vigoureux, ses blessures lui donnaient un air souffrant. Ewlia. dont la mère était une Abase, rendit visite à Hasan et à Haïderoghli; il offrit à ce dernier, de la part de son vainqueur, la vie sauve, s'il voulait servir en Crète, sous Deli Housein-Pascha. Haïderoghli répondit qu'il accepterait volontiers cette offre, si ses blessures lui laissaient l'espoir de la guérison; mais le médecin qui le soignait déclara qu'elles étaient mortelles. Haïderoghli fut conduit devant le grand-vizir, qui, coiffé du bonnet des mewlewis, lui reprocha ses brigandages. « Mon gracieux seigneur, lui répondit le » rebelle, le petit du loup devient loup; chacun vend » comme il achète et suit l'exemple de son père; » c'est ainsi que j'ai mené la vie de brigand, comme » mon père Haïder le Noir. » Le grand-vizir lui ayant demandé où étaient cachés ses trésors, il lui répondit: " Mais c'est là une question du jugement derajer; » aurai-je donc versé tant de sang, brûlé tant de villes, » pour te confesser, l'une après l'autre, toutes mes » rapines? Hélas! voilà la nuit qui approche, je suis n né hier, et je dois mourir aujourd'hui : termine l'af-» faire au plus vite. — Volontiers, » lui répliqua le grand-vizir, et il donna au bourreau l'ordre de l'exécution. Haïderoghli fut placé sur un cheval et conduit à la porte de Parmakkapou, où il fut pendu. Abasa Hasan fut revêtu d'un kaftan d'honneur, et nommé pour deux ans, conformément à sa demande, turkmanagasi, c'est-à-dire chef des hordes turcomanes de l'Asie-Mineure. Les agas des odjaks s'étant plaint que cette dignité eût été donnée à un simple sipahi tel que Hasan, Sofi-Mohammed leur répondit : « Cet homme » nous a rendu de grands services; je maintiens ma » nomination; si l'on s'y refuse, qu'on donne le sceau » de l'empire à qui l'on voudra.»

Le grand-vizir, bien qu'il redoutat l'Influence de la sultane Walidé et des agas des troupes, n'abdiqua pas pour cela la toute-puissance que lui donnaient ses hautes fonctions. Le kapitan-pascha, Woïnak Ahmed, étant entré dans le port de Constantinople, par un temps orageux, perdit, devant Dolmabagdjé, une de ses galères, dont on réussit cependant à sauver l'équipage. La perte d'une galère en vue de la capitale et sous les yeux du Sultan et de la sultane Walidé, était plus dangereuse pour les ministres, que celle de nombreux vaisseaux dans des mers éloignées, parce qu'il était facile, dans ce cas, de la dissimuler et de l'ex-

cuser: d'un autre côté, le kapitan-pascha, époux de la sultane Aïsché, avait moins à redouter la colère du harem que le grand-vizir, qui ne tenait par aucun lien de parenté à la famille impériale. Sofi-Mohammed resta quelques jours confiné dans son palais par la crainte; mais cette retraite avant donné lieu au bruit de la nomination de Fazli-Pascha au grand-vizirat, il envoya dans le gouvernement de Temeswar le compéliteur que lui avait créé l'opinion publique; toutefois, voulant se concilier le harem, il fit présent du palais de Djindji à la sultane, épouse de Fazli-Pascha. Le grand-vizir fit comparaître devant lui l'intendant de la ville, Bowlewi Mohammed, récemment destitué, et lui demanda pourquoi, lorsqu'il avait recu l'ordre qui le déposait, il avait envoyé un sceau en or, au lieu de son sceau en cornaline. Bowlewi lui répondit : « Parce que le sceau en cornaline a été gravé » par le célèbre graveur Ahmedbeg; du reste, on ne » m'a demandé ce sceau que par haine contre moi; car » on n'a jamais agi ainsi pour mes prédécesseurs. » Bowlewi disait la vérité; mais, si l'on n'avait jamais exigé le sceau des intendans de la ville, c'était par dérogation aux règles de l'ancien kanoun, qui veut que tous les intendans, en résignant leurs fonctions, rendent leur sceau, pour le faire servir de contrôle aux comptes sur lesquels il a été apposé. Le grand-vizir répondit à Bowlewi avec colère : « Veux-tu donc m'ac-» cuser de mensonge, moi, qui ai blanchi dans le ser-» vice de l'empire? » Il ordonna en même temps la vérification des registres de l'intendant, et le fit mettre

provisoirement en prison; Bowlewi n'en sortit que trente-huit jours après, moyennant le sacrifice d'un million d'aspres. Ibrahim-Kiaya, frère du feu grandvizir Ahmed, à qui on avait demandé cent bourses, et qui n'en avait donné que quatre-vingts, fut incarcéré pour le paiement des vingt restantes. Le Bosnien Ahmed le Jaune, dont le frère Ouroudi avait été tué sur l'hippodrome, fut nommé gouverneur du Diarbekr, en remplacement de Melek Ahmed-Pascha. et envoyé quelque temps après en Égypte. Le sipahi Mohammed le Jaune, un des fauteurs des derniers troubles, fut jeté dans la mer. Le grand-vizir voulait faire exécuter le kiaya Housein, à cause de sa participation à la révolte; mais il lui accorda la vie; bien qu'à regret, sur l'intercession de l'aga des janissaires, Kara Mourad. Houseïn ayant reçu sa grâce, fut conduit devant Sofi-Mohammed, qui le questionna sur ses comptes. Au sortir de l'audience, Agazadé, kiaya du grand-vizir, voulut se saisir de la personne de Houseïn; mais celui-ci, homme déterminé, tira son poignard et lui dit: « Sot enfant, n'es-tu donc resté que » pour mettre la main sur moi? » Il blessa en même temps un des serviteurs du kiaya, qui voulait prêter main-forte à son maître; mais il succomba sous le nombre, fut étranglé, et son cadavre jeté dans la mer. Cette exécution indisposa l'aga des janissaires contre le grand-vizir, dont la puissance déclina dès lors devant la puissance ascendante des troupes. D'intelligence avec le moufti, il avait refusé la place de juge d'armée aux sollicitations du nakib. ou chef des émirs:

cependant il se vit forcé de lui accorder sa demande, sur les pressantes instances de l'aga des janissaires, Mourad. Haïderagazadé ayant obtenu, par l'influence de Mouradaga, la permission de revenir à Constantinople, le grand-vizir lui défendit de sortir de sa maison et de recevoir personne; mais, sur les réclamations des amis de Haïderzadé, il dut révoquer sa sentence. Les janissaires se livrèrent à de nombreux excès, que leur aga Mourad feignit de ne pas connaître, pour n'être pas obligé à une répression qui aurait pu n'être pas sans danger. A Constantinople, les janissaires enlevèrent des femmes; à Gallipoli, ils prirent d'assaut une maison de bains. Derwisch Mohammed-Pascha, gouverneur de Bosnie, qui, pour cause de maladie, avait demandé et obtenu sa retraite, par l'entremise de l'aga Begtasch, et la permission de se rendre à Constantinople, fut reçu d'une façon outrageante par le grand-vizir. Le chambellan Boyadji Hasan, ayant su s'insinuer dans l'amitié de Djindji Khalil-Pascha, sandjak d'Aïntab, l'un des anciens compagnons de Mohammed-Pascha, l'étrangla un jour qu'ils se trouvaient ensemble: cette exécution paraît n'avoir pas eu d'autre cause que la haine du grand-vizir. Tous ces faits témoignaient assez du peu d'intelligence qui existait entre les agas et Sofi-Mohammed; en effet, ce dernier songea à gagner à sa cause le moufti et les oulémas, à braver l'influence des agas et de la sultane Walidé elle-même. L'aga des janissaires, Mourad, qui aspirait au grand-vizirat, et Kara-Tschaousch qui ambitionnait les fonctions de Mourad, complotèrent,

avec la sultane Walidé, la chute du grand-vizir; ils s'assurèrent de la coopération de Moussliheddin, qui. ayant servi sous cinq sultans, avait vu vingt vizirs se succéder les uns aux autres; vieux renard, habile à tourner son manteau du côté d'où soufflait le vent. Ils attendirent, pour la réalisation de leur projet, une circonstance favorable, que leur présenta bientôt un accident arrivé à la flotte. Deli Housein ayant écrit de Crète qu'il avait été obligé de lever le siége, faute d'hommes et de munitions. Sofi-Mohammed convoqua un conseil extraordinaire, dans lequel quelquesuns émirent l'avis d'envoyer à son secours le kapitanpascha avec cent vaisseaux. Mais le grand-vizir combattit cette proposition, et dit: « Je n'en veux pes faire » équiper plus de quatre-vingts. » A quoi le kapitanpascha répliqua : « Et moi, je ne me mets pas en mer » avec moins de cent voiles, » Pendant qu'on discutait ainsi à la Porte du grand-vizir, les janissaires étaient sous les armes à la Porte de leur aga, signe non équivoque pour le peuple de la mésintelligence qui existait entre Sofi-Mohammed et l'aga des janissaires. Le 1er mai 1649 (18 rebioul-akhir 1059), la flotte sortit du port, forte seulement de six mahones et de soixantesix galères, et se dirigea vers Gallipoli, où la flotte vénitienne avait jeté l'ancre en face d'Adjaabad, audessous du village de Kerté. L'ancien gouverneur de Bosnie, Derwisch-Pascha, qui avait été nommé beglerbeg de Silistra, et s'était rendu de Constantinople à Gallipoli, dressa une hatterie qui força la flotte vénitienne à lever l'ancre et à se retirer sur les

côtes asiatiques, au-dessous du vieil Istambol (Alexandria Troas) (17 mai 1649 — 24 rebioul-akhir 1059). Le kapitan-pascha donna la chasse aux Vénitiens, s'adjoignit les vaisseaux du port de Fenika, et, après avoir relaché à Khios, alla livrer bataille à la flotte ennemie. stationnée en vue de l'ancienne Phocée. Il avait surtout placé ses espérances de victoire sur les vaisseaux montés par des janissaires; mais cette milice, peu accoutumée aux combats sur mer, se révolta dès le commencement de l'action contre son lieutenant-général, coupa les cables qui retenaient les vaisseaux à l'ancre et prit la fuite. Un navire ennemi qui sauta incendia quelques-uns de ceux du kapitan-pascha. Privé du secours de ses plus gros vaisseaux qui étaient à l'ancre dans le port de Mitylène, abandonné par les janissaires, le kapitan-pascha se retira, avec une forte perte en hommes et en galères, à Rhodes, d'où il fit voile pour Candie, après avoir été joint par dix-huit navires égyptiens, et par l'escadre barbaresque, composée de dix galères et de dix galions.

L'aga des janissaires et le silihdar insinuèrent à la Walidé que les malheurs de la flotte étaient arrivés par la faute du grand-vizir, qui n'avait pas équipé les cent vaisseaux reconnus nécessaires pour l'expédition, et avait soustrait cent bourses d'argent qui devaient être envoyées au kapitan-pascha. Sofi-Mohammed, sans défiance des intrigues tramées contre lui, avait convoqué les agas et les oulémas dans le serai, pour aviser avec eux, en présence du Sultan et de la Walidé, au moyen de réparer l'échec de la flotte. Le Sultan,

enfant de sept ans, assis sur son trône et ayant à sa droite la Sultane sa grand'mère, ouvrit le conseil par quelques mots que celle-ci lui avait appris, et reprocha au grand-vizir la perte des vaisseaux ottomans. Sofi-Mohammed présenta quelques excuses. Mais le Sultan, fronçant les sourcils, lui dit : « Tu n'es pas » digne d'être grand-vizir; rends le sceau. » Le grandvizir, surpris et effrayé, resta quelque temps silencieux et la tête baissée, et remit le sceau entre les mains du Sultan. Celui-ci le garda quelques instans, puis parcourant du regard l'assemblée, comme s'il voulait choisir quelqu'un parmi les assistans, il appela l'aga des janissaires, Kara Mourad: « Viens, aga, lui dit-il; » prends le sceau; je verrai ce que tu feras. » Après que Kara Mourad eut recu le sceau, baisé la main du jeune Sultan et pris la place du grand-vizir, la Walidé tint le discours suivant : « Malgré tous les trésors qui » ont été dépensés, on n'a acquis que de pauvres ré-» sultats. Quelquefois on a cherché à me tuer. J'ai » vécu sept règnes, Dieu en soit loué! et j'ai gou-» verné assez long-temps. Si je mourais, le monde ne » serait pas reconstruit de nouveau, et ne tomberait pas » non plus en ruines; on veut tantôt me tuer, tantôt » braver le Padischah. Est-il convenable, lorsque le » Padischah commande quelque chose, de lui dire en » raillant: Cher enfant, qui t'a appris cela? » Ce dernier trait était lancé contre le grand-juge Karatschelebizadé Aziz-Efendi, créature et soutien du grandvizir, qui avait répondu aux reproches du Sultan sur sa vénalité: «Cher enfant, qui t'a appris cela?»

Après le conseil, Kara Mourad, fier de sa nouvelle dignité, se rendit auprès de son prédécesseur, qui attendait son sort devant le kæschk, l'accabla de reproches sur la soustraction des cinquante mille piastres, et le confia à la garde du bostandji baschi. On apposa les scellés sur son palais, et on confisqua ses biens, produit des dépouilles d'un grand nombre de vizirs et de hauts dignitaires, et qui s'élevaient à la somme de vingt millions d'aspres. Le kiaya de Sofi Mohammed, Agazadé-Mohammed, fut détenu dans l'appartement des portiers du seraï. Le bruit s'étant répandu que l'ordre avait été donné d'arrêter aussi le moufti, tous les oulémas prirent la fuite; de sorte que ce haut fonctionnaire se trouva abandonné, et n'ayant auprès de lui que son écuyer et quelques-uns de ses gens. Lorsque les grands-juges passèrent près de la porte de fer du serai, le nouvel aga des janissaires, Kara-Tschaousch, leur cria: « Seigneurs, ouvrez donc » les yeux; ce qui est passé est passé; maintenant ne » pensez qu'à trouver des rameurs pour la flotte....» Six jours après l'emprisonnement du grand-vizir, le Sultan le bannit à Malghara, arrêt prédit, d'après les astrològues, par une éclipse de lune qui avait eu lieu sous le signe du sagittaire. Le kiaya de Sofi-Mohammed, Agazadé-Mohammed, et son defterdar, Schami Mourad-Efendi, furent étranglés et jetés dans la mer, après qu'on leur eut arraché par la torture l'aveu des trésors de leur maître. Le chambellan Telkhissi Mohammedaga fut chargé d'accompagner Sofi-Mohammed dans son exil; ses instructions lui prescrivaient

de l'exécuter sitôt que la Porte lui en enverrait l'ordre. L'ancien grand-vizir s'effraya d'abord du compagnon qu'on lui avait donné; mais Telkhissi Mohammed s'étant fait passer pour un mandataire de la Porte, chargé de faire le recouvrement des taxes des portiers du serai, il oublia ses craintes et lui donna sa confiance; il alla même jusqu'à lui dire dans un moment d'abandon: « J'ai commis la faute de prendre » pour kiava ce fou d'Agazadé; mais si je redeviens » grand-vizir, je donnerai cette place à un plus di-» gre. » Quelque temps après, Frenk Ahmed apporta la sentence de mort de l'ancien grand-vizir à Telkhissi Mohammed; le malheureux Sofi-Mohammed fut immédiatement étranglé. Les historiens ottomans contemporains ont laissé des jugemens contradictoires sur Sofi-Mohammed; Karatschelebizadé-Aziz et Wedjihi sont beaucoup moins sévères dans l'appréciation de son caractère, que Katib-Tschelebi, Hadji Khalfa et Scharihoul-Minarzadé. Cependant l'opinion de ces derniers paraît plus impartiale, si on considère par quelles mesures Sofi-Mohammed acquit une fortune de quinze millions d'aspres. Ce grand-vizir passa en général pour un homme dur et implacable; sa cupidité, qui, pendant qu'il était defterdar, avait été tenue en bride sous le grand-vizirat de Kara Monstafa, sommeilla quelque temps sous le froc des mewlewis, pour se réveiller et se donner pleine carrière lorsqu'il fut nommé grand-vizir. Toutes les fois qu'un plaignant venait exposer des griefs devant le diwan, il le condamnait à la bastonnade et confisquait ses biens, sans

examitier s'il était innocent ou non; immédiatement après cette sentence inhumaine, il se levait pour que personne n'intercédât en faveur du condamné, et se mettait en prières pendant que le malheureux subissait son supplice, cachant ainsi sa cruauté sous les semblans d'une hypocrite piété.

Dans la seconde année du règne de Mohammed, les ambassadeurs de plusieurs puissances européennes et asiatiques parurent à la Porte, non seulement pour offrir des félicitations au jeune Sultan sur son avenement, mais encore pour négocier le renouvellement des traités de paix. L'ambassadeur ouzbeg, Seid Abdoulmennan, présenta à Mohammed, en audience solennelle, cinq coupes, un sabre et un poignard enrichis de pierreries, vingt-sept ballots d'étoffes brodées d'or, dix chevaux de race, une nappe brochée d'or, et cinq housses brodées d'or. Le prince des Ouzbegs, Nezirkhan, qui était monté sur le trône à peu près dix ans auparavant, après la mort de l'imam Behadir Koulikhan, et qui avait été forcé d'abandonner le souverain pouvoir à son fils Abdoulazizkhan, avait envoyé Seïd Abdoulmennan à la Porte, avec la mission de demander les secours nécessaires pour reconquérir sa couronne. Nezirkhan, voulant se venger de son fils, avait déjà appelé à son aide l'empereur indien Djihanschah, et lui avait promis pour prix de ses services la cession d'une partie du Touran. Cependant lorsque Mir Mahall, fils de Djihanschah, s'approcha des confins de Boukhara à la tête de vingt à trente mille hommes, Nezirkhan, se repentant de s'être mis

ainsi à la merci des Indiens, implora l'assistance du schah de Perse contre ses alliés. Mais Abdoulaziz. fils de Nezir, chassa l'armée indienne après un combat de neuf jours; il écrivit à son père pour lui représenter qu'il était aussi dangereux d'appeler les Indiens que les Persans dans le pays au-delà de l'Oxus. Nezirkhan, prétant l'oreille à ce conseil, renonca à la demande faite auprès du schah de Perse, et se tourna du côté des Ottomans. Avec l'envoyé ouzbeg arriva à Constantinople l'ambassadeur du schah de Perse, le khan Mohammed, qui offrit deux éléphans au Sultan en audience solennelle (2 juin 1649 — 21 djemazioul-ewwel 1059). Le diwan notifia l'avènement de Mohammed à la Russie et à la Pologne; à cette occasion, les ambassadeurs russes, retenus captifs à Constantinople depuis trois ans, furent mis en liberté 1. Mais ni la Pologne ni la Russie n'envoyèrent d'ambassades de félicitations; cependant la Porte n'était point en guerre avec ces deux puissances, et même, peu de temps avant la déposition d'Ibrahim, le grand-chambellan s'était rendu auprès du khan des Tatares, sur la demande d'un ambassadeur polonais, pour réclamer les prisonniers faits par les Tatares à Korsoun. Venise, qui était en hostilité déclarée avec la Porte, voulut accréditer auprès du diwan, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, Luigi Contarini, qui venait de représenter la république au congrès de

[.] Li Ambassadori di Moscovia che per tre anni erano tenuti in guardia spediti li 3 (Nov. 1648) con ogni honore e lettere al G. Duca di Moscovia per la rinuovazion della pace buona corrispondenza.

Münster, et qui, dix ans auparavant, lors de la capture des vaisseaux pirates de l'Afrique dans les parages de Valona, exerçait les fonctions de baile à Constantinople; mais ce projet n'eut pas de suite. La proposition faite par le secrétaire Ballarino, de racheter Crète par la cession de Tine et de Parga, n'ayant pas été agréée, un aga recut la mission de demander au sénat l'évacuation de Candie; mais il échoua dans ses négociations. Un courrier envoyé à Venise dans le même but, par le baile, n'en revint qu'avec la proposition de la destruction de Canée et de Retimo. Toutes ces tentatives inutiles irritèrent le grand-vizir au point qu'il fit jeter le baile dans la Tour-Noire du château sur le Bosphore, et pendre le premier interprète vénitien Grillo, que ne purent sauver ses longs services auprès de la Porte, et son alliance avec le prince de Moldavie, Lupul. L'ambassade transylvanienne, composée du plénipotentiaire du fils de George Rakoczy, et des députés des trois peuples de la principauté (les Saxons, les Valaques et les Hongrois), paya le tribut annuel de quinze mille ducats pour la Transylvanie, et de vingt mille pour Kaschau; un traité fut conclu, d'après lequel le Sultan confirmait le fils de Rakoczy dans sa souveraineté, s'engageait à défendre la Transylvanie contre les incursions des Tatares, des voïévodes de Valachie et de Moldavie, et des paschas des frontières : il fut stipulé que les villages compris dans les circonscriptions de Gyula, Jenoë, Szolnok, Lewencz et Temeswar, tributaires de la Porte jusqu'à la révolte de Bathory, le deviendraient de

Digitized by Google

nouveau, et que George Rakoery no se mélerait point des affaires de Parakan et de Helmas. Le traité de paix avec l'Autriche, qui était sur le point d'expirer, avait été violé plus d'une fois, dans le cours des deux deraières années, par des courses sur les frontières de Styrie 1, la prise d'assaut de Gyarmath, l'attaque de Baah et d'autres tentatives, qui firent le sujet d'une active correspondance entre le président de la cour aulique et le gouverneur d'Ofen 2.

L'ancien résident Schmid de Schwarzenhorn partit de Vienne avec l'internonce Hassn, qui avait été chargé d'annoncer à la cour d'Autriche l'avènement de Mohammed. Les instructions de Schmid lui prescrivaient de renouveler pour vingt ans le traité de Sitvatorok, qui n'avait plus que trois ans à courir, de p'accorder qu'un présent de cent mille écus une fois payé, et de stipuler expressément que cette somme ne sereit pas annuelle, et ne recavrait pas le nom de tribut. Le vieux Soulfikar, le renégat hongrois, qui quarante années auparavant avait falsifié les document de la paix de Sitvatorok par l'omission de ces mots : une fois payé, fut chargé de la rédaction du nouveau traité, et assisté par le renégat polonais Bobovski, auteur de quelques traités estimés



r Rapport de G. Nicelas et de Rierre Zrin, à la date du 21 mai 1646. Canisienses Turcæ, a quo Regni Hungaria dieta incepta est, plus quam trigesies in insulam Murakosz hastiliter ferro igneque grassando irruperunt, plurimes captivos abdusers.

² Octel. rediv., p. 159. Nota delli danni e bostilità commesse in pregiudizio della pace dal C. Adam Forgacz Governatore di Neuhausel, mendata dal Perir Murierabassa di Buda N 28, Ott. 1647.

sur les vaages de l'Islamisme et les mœurs du seraï !; l'interprète impérial, Panajotti (Murusi), malade de la petite vérole, ne prit aucune part aux négociations. Le grand-vizir Kara Mourad, qui flottait irrésolu entre la paix et la guerre, fut déterminé à accepter les offres de l'empereur par le grand-juge Karatschelebizadé Abdoulaziz, qui fit valoir à l'appui de son opinion les hostilités avec Venise et les troubles de l'intérieur. Parmi les lettres de créance de Schmid, il y en avait une adressée au patriarche grec Parthenius, pour le remercier de son intervention dans les affaires de religion. Le 1^{er} juin 1649, la paix fut renouvelée pour vingt-deux ans. Le 22 du même mois, Schmid obtint son audience de congé. Le gendre du vieux Soulfikar, l'internonce Hasan, fut envoyé à l'empereur avec la retification du Sultan, et Schmid, qui l'accompagna à Vienne, revint à Constantinople avec celle de l'empercur. Tous les efforts de Panajotti, pour que, dans la lettre du Sultan à l'empereur, on changeat les Tv en Vous, furent inutiles; la chancellerie turque allégua que le Sultan paplant de lui à la première personne

Dans Hyde Systagmai. Tractatus Alberti Bebovit, Turcarum Imp.
Mohammedis IV, olim interpretts primarii, de Turcarum liturgia, peregrinatione Meccana, circumcisione, agrotorum visitatione, etc.
— Seral Enderun von Alberto Bobovio Leopolitano, welcher zur Zelt des strangulirten Kaisers S. Ibrahim auch des titt noch regierenden L. Mohamet daselbst für einen Paggy, der etliche Jar leng gedient, in italienischer Sprach beschrieben, nummero aber durch der R. K. M. des lab. Marobessioischen Regiments zu Fuss damais in den sieben Thürmen zu Constantinopoli gefangenen Quartiermaistern Nicolaum Breiner von Messkirchen aus Schwalen in die deutsche Sprach überselst f. C. 1667.

du singulier, et disant: moi, je, ne pouvait adresser la parole à l'empereur au pluriel. Panajotti ne put pas même faire maintenir dans cette lettre le titre de roi de Hongrie. Schmid fut plus heureux dans ses négociations tendant à établir des relations d'amitié entre la Porte et l'Espagne. Malgré l'opposition de l'ambassadeur français, le tschaousch Ahmed, juif portugais, connu autrefois sous le nom de docteur Alva, fut accrédité auprès de la cour de Madrid avec la mission d'annoncer l'avènement du nouveau Sultan; il fut reçu avec distinction, et à son départ on lui promit qu'on enverrait une ambassade à Constantinople.

Gourdji Nebi, c'est-à-dire le prophète géorgien, parent des deux frères, le vizir Gourdji Mohammed et le gouverneur d'Adana Djafer-Pascha, leva l'étendard de la révolte en Asie-Mineure, et marcha sur la capitale qu'il jeta dans la consternation: Gracié comme rebelle par Mourad IV, il avait depuis trafiqué des provinces de l'empire, et avait acheté du grand-vizir Ahmed-Pascha la voïévodie de Safed au prix de trente mille piastres: à l'avenement de Mohammed, il fut sommé pour la seconde fois de payer cette somme; il refusa, et se retira dans la contrée de Nikdé, où il se déclara le protecteur des sipahis persécutés. Le rebelle Katirdjioghli, qui avait brûlé Tschaï, près de Karahissar, et frappé Akhissar d'une contribution, réunit ses forces à celles de Gourdji Nebi. A Constantinople. Kara Mourad rassembla les janissaires et les sipahis, et leur lut une lettre que leur adressait Gourdji Nebi, et dans laquelle il demandait compte

du meurtre des sipahis et des pages, et du fetwa rendu à cette occasion, ce qui équivalait à provoquer la punition du grand-vizir et du moufti au nom de la loi. L'assemblée écouta cette lecture en silence: mais l'aga des janissaires. Karatschaousch, s'adressant' aux sipahis, leur reprocha d'avoir de secrètes intelligences avec les rebelles. Les sipahis se défendirent de cette accusation par l'organe de Rouznamedji et de Soulfikaraga, frère du grand-vizir Salih-Pascha, et voulurent jurer fidélité au Padischah sur le Koran. « ce glaive tranchant de Dieu. » Leurs agas dirent de leur côté qu'ils pouvaient bien répondre des sipahis qui étaient sous leurs ordres, mais non de ceux qui étaient en fuite. « Eh bien! voulez-vous marcher avec » nous contre les rebelles? leur dit l'aga des janis-» saires. — Nous marcherons avec vous, lui répon-» dirent-ils. — Allez donc, continua Kara-Tschaousch, » à Nicomédie où nous vous suivrons. — Non! s'égriè-» rent les sipahis tout d'une voix, cela ne peut être. » Si Gourdji Nebi ne se conformait pas à vos volon-» tés, vous nous accuseriez d'être de connivence avec: » lui; nous ne marcherons qu'à côté des janissaires. » Les janissaires, à qui on demanda s'ils voulaient partir, répondirent : « Nous irons partout où ira notre » aga. » On lut immédiatement un kattischérif, qui recommandait l'union aux janissaires et aux sipahis, et on fit circuler dans les rangs des oulémas, pour qu'ils y apposassent leurs signatures, des fetwas qui proscrivaient Gourdji Nebi et ses complices. Les deux fils de Karatschelebi, Abdoulaziz et Mahmoud, refu-

sèpont de signer, alléguant que les partisans de Gourdii devaient être préalablement entendus, et qu'il n'était pas juste de les condemner avant de les avoir sommés amicalement de mettre bas les armes; mais la plupart des oulémas donnèrent leur signature. Tapukdii-Pascha fut envoyé avec les sipahis et les janissaires à Nicomédie, où les rebelles, commandés nar Katirdiioghli, avaicat déjà établi leurs avant-postes (2 juillet 1649 - 21 djemazioul-akhir 1059). Katirdioghli adressa des paroles d'amitié aux preraiere janissaires qui débarquèrent sur le rivage, leur disant que ce n'était pas contre eux qu'il avait pris les armes; coux-ci fraternisèrent avec les insurgés, burent du café avec eux, et Taoukdji-Paseha se vit forcé de rétrograder. Lorsque cette nouvelle arriva à Constantinople, on nomme Haideregazadé serdar de l'expédition contre Gourdii Nebi. Le grand-vizir se rendit lui-même à Scutari avec six mille janissaires et quatre millé sipahis, et so retrancha sur les hauteurs de Boulghanriu. Dans cette circonstance, on employa même les adjemoghlans qui se plaignaient de leur visiveté; il ne resta à Constantinople que les otouraks et les kouroudis, c'est-à-dire les invalides et les vétérans des janissaires; défense fut faite aux bourgeois et aux paysans d'entrer avec des armes dans la ville. Dix mille pains étaient transportés tous les jours de la capitale à Scutari. Gourdji Nebi s'était avancé par Touzla et Maldepé jusqu'en face du camp des janissaires et des sipahis, qui ne désiraient rien moins qu'un combat (6 juillet 1649 - 25 djelmusicul-althir

1059). On lut wax sipals des étendards rouge et jaune un kattischerif alnsi concu: « Vous, sipahis, mes ser-» viteurs, obéissez à mon lala, le grand-vizir, et com-» liattez les rebuiles. Un misérable a enrôlé des cava-» liers et les a établis dans mon empire; a-t-il donc » le droit d'agir ainsi? Punissez-le. » Le bruit s'était répandu en effet que Gourdii voulait instituer des escadrons de sipahis. Le peu d'empressement que les janissaires mettaient à marcher à l'ennemi avait sa source dans certains bruits et certains soupcons qui n'étaient peut-être pas sans fondement. La sultane Walidé et le kislaraga avaient refusé de donner le saint élendard, que l'aga des janissaires avait fait demander par le nailt disant qu'on ne devait se servir de cette précieuse reliqué que contre les infidèles, et non contre les musulmens. Bien des gens prétendaient avoir vu deux khassekis de serai se rendre la nult dans le camp des rebelles, et on parlait vaguement d'anciens rapports établis entre le grand-vizir et Gourdji Nebi. Haïderagazadé apporta à Kara Mourad les propositions des insurgés; Gourdji Nebi ne demandait plus l'exécution, mais seulement la destitution du mousti, et assurait qu'il n'était venu qu'avec des intentions amicales (il se disculpait de toutes les accusations portées contre lui, et se faisait un mérite d'avoir attiré dans ses rangs le dangereux chef des rebelles, Katirdjioghli, qu'il avait ainsi, disait-il, rendu moins dangereux; enfin if demandait pour ses lieutenuns des sundjaks, et pour lui la dignité d'aga des Turcomans. Le grand-vizir était assez disposé à accé-

der à ces propositions; mais, au moment où la transaction entre Gourdji Nebi et Kara Mourad était sur le point de se conclure, la désertion d'un bez de Brousa qui passa à l'ennemi avec tous ses gens, vint donner gain de cause à l'opinion adverse, qui refusait tout accommodement avec les rebelles, et forcer le grand-vizir au combat. Les deux armées se rangèrent en bataille le 7 juillet 1649 (26 djemazioul-akhir 1059). Kara Mourad s'était posté sur les hauteurs de Boulghourlü avec les troupes de sa maison qui formaient l'aile gauche; Haïderagazadé était au centre; Les sipahis et les janissaires occupaient l'aile droite, dont l'extrémité s'appuyait à la mer; Taoukdji-Pascha: était à l'avant-garde avec les akindjis, près du puits de Kaïschbounari. Gourdji Nebi avait laissé son lieutenant-général à Nicomédie, et envoyé quatre cents hommes sous les ordres de Katirdjioghli, qui en vint aux mains avec Taoukdji-Pascha dans une foret. Plusieurs paschas et begs tombèrent du côté des Ottomans, et toute l'avant-garde de l'armée du grandvizir aurait été anéantie, si les vainqueurs avaient poursuivi les fuyards; mais Katirdjioghli et Gourdif-Nebi, craignant que Taoukdji-Pascha n'eût derrière lui les janissaires tout prêts à l'appuyer, se retirèrent: le soir sur Ghebisé, l'ancienne Libyssa: cette fausse opération donna aux troupes de l'avant-garde ottomane le temps de se rallier. Les soldats, dans l'espoir de la récompense ordinaire, apportèrent au camp: une foule de têtes; mais le grand-vizir ayant reconnu parmi elles celle de Kasim, un de ses serviteurs, dé-

fendit d'en apporter d'autres. A la suite de cet engagement, Gourdji Nebi se rendit à Nikdé, Katirdjioghli dans la contrée montagneuse de Sogoud, Kazaz Ahmed à Akschehr, et le grand-vizir à Constantinople. Les troupes des paschas avaient seules pris part au combat livré aux rebelles; les janissaires n'avaient pas remué. Aussi ceux qui demandaient l'abolition entière des sipahis et leur remplacement par des janissaires à cheval furent réduits au silence, et les sipahis gagnèrent dans l'opinion publique. Des fermans furent rendus, qui mirent de nouveau à prix les têtes de Gourdji Nebi, Katirdjioghli et Ahmed Kazaz. 1 La division vînt désunir les rebelles: Katirdjioghli reprocha à Gourdii Nebi de s'être retiré sans combat. Dans le village d'Ata, près de Modreni, il surprit le harem de Gourdji, abandonna à ses troupes deux cents des femmes qu'il y trouva, fit couper les cheveux à deux des plus belles filles de son rival, et les emmena avec lui à Sogoud déguisées en garçons. Kazaz Ahmèd fut pris à Akschehr, conduit à Constantinople, et pendu à la porte de Parmakkapou. Ishak. beg de Kirschehri, attaqua Gourdji à l'improviste, le défit et envoya sa tête dans la capitale. Cet exploit lui valut le gouvernement de Karamanie.

En Crète, les progrès des armes ottomanes avaient été arrêtés par la mort du kapitan-pascha et une mutinerie des soldats. Le kapitan-pascha, Ahmed de Hezargrad, qui, malgré les instances les plus pressantes du serdar Housein, s'était refusé à combattre, avait été frappé devant Suda d'un boulet de canon. Lorsqu'un

commissaire envoyé par le diwan vint annoncer aux troupes la nomination de Biiklu Moustafa à la dignité de kapitan-pascha, elles murmurèrent et déclarérent qu'elles ne mettraient pas le siège devant Candie, tant que les mineurs et les armuriers, si souvent demandés à la Porte, ne seraient pas arrivés. La rébellion fut secrètement fomentée par le seghban-baschi Mahanoud et le gouverneur de Roumilie Sournazen Moustafa-Pascha, qui étaient en hostilité avec le serdar, parce que celui ci s'était réservé, pour la durée de la campagne, l'investiture de toutes les places de cavalerie et de tous les flefs qui viendraient à vaquer. Les troupes révoltées brisèrent la tente de Housein, percèrent ses pages à coups de flèches, et se partagèrent le pillage de ses effets. Housein se précipita au milieu des rebelles le sabre à la main, frappant d'estoc et de taille. et coupa un janissaire en deux. Le gouverneur de Roumilie et le seghban-baschi, effrayés de la révolte qu'ils avaient allumée eux-mêmes, et qui semblait les menacer, cherchèrent à l'apaiser. Ils obtinrent des troupes, avec beaucoup de difficultés, la promesse de se tenir tranquilles jusqu'à ce que le diwan etit répondu à leur demande. Le serdar fut tiré d'embarras par la proposition que lui firent les capitaines de la flotte, de mettre à sa disposition les pionniers, les matelots, les lewends et les barbaresques pour commencer le siège. Housein rassembla les troupes; et leur parla ainsi : « Vous m'accusez d'être d'intelli-» gence avec les ennemis; vous voulez conquérir la » place; vous vous plaignéz du manque de pionniers » et de soldats. Vous avez maintenant des pionniers, » des soldats et des canons; voilà la place, voilà les » tranchées; faites votre devoir. » Les agas ne purent persister dans leur refus. Deux mille janissaires, quatre mille lewends, quatre mille rameurs, mirent le siège devant Candie, bien que la saison fût déjà assez avancée (30 août 1649 — 21 schâban 1059).

Dans le cours de ce second siège, qui dura deux mois, plus de soixante-dix mines firent explosion; les assiégeans perdirent plus de mille de leurs plus vaillans soldats, et les assiégés eurent à regretter la mort du gouverneur général, comte Colloredo, véritable chevalier chrétien dans le sens le plus noble du mot. L'attaque avait été principalement dirigée contre les ravelins de Bethleem et de Panigra et contre la demilune de Mocenigo, située entre ces deux ouvrages. Le seghban-baschi Mahmoud et le gouverneur de Roumilie, les secrets fauteurs des troubles, eurent, le premier, le pied emporté par un boulet de canon, blessure dont il mourut; le second, la main déchirée par un éclat de bombe. Sur ces entrefaites, Kær Houseïn était arrivé de Constantinople avec un kattischérif en réponse aux demandes des troupes, qui autorisait le retour de quinze cents janissaires. Pour réparer les vides que cette mesure devait faire dans l'armée d'expédition, on avait enrôlé, dans la capitale, trois mille janissaires et mille sipahis. A la nouvelle de l'arrivée de Koer Housein, les 14e, 16e, 19e, 38e, 51e et 53e régimens de janissaires désertèrent les tranchées, où leurs officiers seuls resterent. Le serdar Housein-

Pascha s'opposa de toutes ses forces, mais sans succès. à la funeste mesure décrétée par le kattischérif: il ne prévoyait que trop que le départ de quinze cents janissaires aurait pour conséquence inévitable celui de tous les autres. Le kattischérif avait été obtenu par les agas de la Porte, jaloux de la gloire guerrière de Housein-Pascha. Le serdar rassembla les officiers et les anciens de l'armée, et invoqua leur témoignage sur sa conduite. Ils furent unanimes à approuver la sagesse de ses mesures et sa persévérance, mais ils déclarèrent que les troupes ne voulaient pas rester davantage. Cette attestation, revêtue de la signature de tous les officiers, justifia aux yeux du diwan la levée du siége, et réduisit les ennemis du serdar au silence. Kœr Housein fut envoyé en Crète en qualité de seghban-baschi, et Haïderagazadé fut nommé kapitan-pascha en remplacement de Biiklü Mohammed-Pascha, avec lequel Housein-Pascha avait refusé de s'entendre. Le grand-vizir avait voulu éloigner Haïderagazadé, en lui conférant la dignité de grandamiral, parce qu'il le soupçonnait d'aspirer au grandvizirat. L'alaïbeg de Perserin, que les troupes avaient député à la Porte pour demander des renforts, revint avec une lettre dans laquelle le diwan annonçait la prochaine arrivée de quatre mille hommes, et donnait l'assurance que les vaisseaux des begs de l'arsenal et trois navires barbaresques ne tarderaient pas à opérer le transport des troupes. Mais il fut impossible de maintenir plus long-temps l'armée dans les tranchées, et le serdar se vit forcé de lever le siége et de rentrer dans ses quartiers d'hiver. Les troupes de Roumilie furent cantonnées, comme l'année précédente, près du pont; Hasan-Pascha campa, avec le contingent d'Anatolie, en face du lazaret, qu'il canonnait de temps en temps, et fit transporter dans ses campemens les matériaux nécessaires pour bâtir un château. Houseïn adressa à la Porte un rapport, dans lequel il exposa qu'il avait dû lever le siége pour les causes cidessus mentionnées. Il donna en même temps des renseignemens sur Candie, qu'il dépeignit comme une grande place défendue au nord par la mer, et des trois autres côtés par des fossés profonds et par douze ouvrages avancés, dont un, la demi-lune de Mocenigo, avait été pris par les Ottomans, puis reconquis par les assiégés.

Nous avons déjà dit plus haut que Gourdji Nebi et les rebelles avaient demandé à la Porte la destitution du moufti. Le grand-vizir n'était pas éloigné de cette mesure; mais il dut céder aux représentations des agas des troupes, de Moussliheddin et de Begtasch: ces derniers pensaient avec raison que, si le moufti était sacrifié aux rebelles, ceux-ci, fiers du succès et encouragés dans leurs prétentions, ne tarderaient pas à exiger aussi celle des agas et du grand-vizir lui-même. Cependant, lorsque Gourdji eut quitté Scutari, Kara Mourad destitua le moufti Abdourrahim; il le bannit d'abord dans une de ses métairies, mais bientôt après il le força de s'embarquer avec son fils, le jeune juge de Galata, pour un pélerinage à la Mecque (18 juillet 1649 — 8 redjeb 1059). Abdourrahim et son fils

s'étaient fait beaucoup d'ennemis, le premier par sa grossièreté, le second par son faste et sa cupidité. Plusieurs de ceux qui avaient acheté à prix d'argent les sentences du juge de Galata le citèrent devant le juge de Constantinople, Sanizadé, en restitution des sommes perçues. Mais le jour de comparution, le jeune juge, au lieu de se défendre, éclata en injures contre Sanizadé, qui lui dit : « Je ne comprenda pas » cela; l'argent doit être rendu. - Mes études me » suffisent, répliqua le fils du moufti, et je n'ai pas » besoin des leçons d'un Cynède. — Jeune seigneur, » reprit avec colère Sanizadé, les Cynèdes ont la cour » tume de renvoyer aux autres l'épithète qu'ils méri-» tent; c'est ainsi que vous faites, vous, jeune seigneur, » qui nourrissez vingt à trente beaux garçons. » La place de moufti, que le présomptueux grand-juge Karatschelebizadé Abdoulaziz - Efendi s'était flatté d'obtenir, fut donnée à Behayi-Efendi, bien que celui-ci, revêtu de la dignité de juge de Constantinople, ne fût que le huitième ouléma après son compétiteur. S'il en faut croire Karatschelebizadé, Behayi ne fut choisi que parce que ses facultés ayans été affaiblies par un usage immodéré de l'opium, la sultane Walidé et le grand-vizir espéraient disposer de lui à leur gré. Cette accusation dans la bouche d'un rival vaincu serait déjà suspecte; elle est du reste démentie par les faits. En effet, Behayi, pen après sa nomination, se brouilla avec le grand-vizir, parce qu'il ne voulut pas conférer des places importantes à des candidats indignes, tels que l'astronome de la

zour, et le protégé du kislaraga de la sultane Walidé. le professeur Bostandji, qui n'était connu que sous le nom de Housein l'Ane. Abdoulaziz chercha à exploiter cette circonstance pour renverser le moufti, st il aurait roussi, si le grand-vizir n'avait été retenu par la considération de conférer deux fois dans un mois la plus haute dignité législative. Mais, par haine pour Behavi-Efendi, Kara Mourad appuva la demande inouie que fit Karatschelebizadé d'être revetu du caractère de moufti, caractère que perdait même le moufti dépossédé. Le grand-vizir ne fit pas de rapport sur la requête de Karatschelebizadé; mais il dit au kislaraga de la sultane Walidé que, si le grand-juge de Roumilie demandait un titre, il ne s'opposerait pas à ce que sa demande lui fût accordée. Le grand-juge profita habilement du vent de la faveur qui soufflait dans ses voiles. Avant été admis à présenter au Sultan un traité de jurisprudence, il obtint de lui, par l'entremise du kislaraga de la sultane Walidé, le titre de moufti honoraire et le pas sur tous les autres oulémas, à l'exception du moufti titulaire (14 septembre 1649 — 7 ramazan 1059). Huit jours après, lorsque les vizirs et les grands-juges se rendirent, comme à l'ordinaire, au diwan, Kara-Tachelebizadé voulut prendre rang avant les vizirs. Mais le second vizir, Kenaan-Pascha, lui dit: «Efendi, » si tu es grand-juge, va-t'en plus bas te placer à côté » du juge d'Anatolie; si tu es moufti, tu n'as rien à » faire ici au milieu des vizirs; » et en même temps, il le repoussa en arrière. Les autres vizirs firent de

même, de sorte que le nouveau moufti honoraire fut rejeté jusqu'à la place de juge de Roumilie, à côté du juge d'Anatolie. La même chose arriva quatorze jours après, lors du Baïram, à la cérémonie du baise-main. Bevani-Efendi, revêtu du caractère du juge de Brousa, disputa dans cette solennité la préséance à l'ancien juge de la Mecque, Ismailzadé, bien que, d'après le Kanoun, les juges de la Mecque eussent le pas sur ceux de Brousa. Le moufti et les kadiaskers, connaissant les prétentions de Beyani-Efendi, ne l'avaient pas invité au baise-main; mais Beyani n'en vint pas moins, et une querelle s'éleva entre lui et Ismailzadé. Le grand-vizir intervint, et ordonna à Beyani de céder la place au juge de la Mecque, conformément au Kanoun. «Ainsi donc je dois m'en aller! s'écria pi-» teusement Beyani. — Oui, en enfer! » lui cria-t-on de toutes parts. Le 15 octobre 1649 (8 schewal 1059), Abdoulaziz fut destitué de sa place de grand-juge de Roumilie, probablement parce que son protecteur, le kislaraga, venait de mourir, et eut pour successeur le grand-juge d'Anatolie, Memekzadé, qui fut remplacé lui-même, dans la dignité que sa nouvelle promotion laissait vacante, par Kabakoulakzadé. De nouveaux conflits de préséance naquirent à cette occasion. Le grand-juge d'Anatolie, Kabakoulakzadé, ne voulut pas souffrir que celui de Roumilie, Memekzadé, qui avait toujours eu un rang inférieur au sien, prît le pas sur lui : il fut, pour cette raison, déposé au bout de dix jours et sa place donnée à Hozamzadé Abdourrahman.

Cependant les sipahis s'étaient révoltés contre leurs

agas, à cause des retards apportés au paiement de leur solde. Pour satisfaire à leurs exigences, on préleva en toute hâte l'awariz (impôt extraordinaire), et, contre la coutume suivie jusqu'alors, le nouveau defterdar Ibrahim fut chargé de la distribution des sommes échues. Le prédécesseur d'Ibrahim, Ismail-Pascha, avait été nommé vizir de la coupole, puis envoyé à Ténédos en qualité de gouverneur. Vers cette époque enrent lieu les noces de la fille du dernier Sultan Ibrahim, Kia-Sultane, avec Haïderagazadé Mohammed; le defterdar Ibrahim-Pascha remplit dans les fêtes du mariage les fonctions de paranymphe. Un mois après, furent célébrées les fêtes de la circoncision du Sultan et de ses trois frères. Après l'opération, l'appareil s'étant dérangé, le Sultan perdit encore du sang, et tomba en syncope; on bannit en Égypte le kislaraga Ibrahim, qu'on rendit responsable de cet accident, et on donna sa place à Mahmoudaga, de l'ancien seraï. Le kapouoghlan fut nommé aga de l'ancien seraï, et le baschaga, ou chef des eunuques de la Sultane Walidé, fut élevé à la dignité de kapouoghlan.

Le gouverneur de Bagdad, Mousa-Pascha, qui était venu à Constantinople dans l'espoir de renverser le grand-vizir, fut jeté dans les Sept-Tours et décapité. Boyouni-yarali Mohammed, ancien gouverneur d'Anatolie, qui, déclaré rebelle et banni comme tel, s'était rendu dans la capitale, sur les conseils du vieux Kœprilü, pour se mettre à la merci du Sultan, fut gracié de la vie. Katirdjioghli, ayant été battu par To-

Digitized by Google

pal Mohammed-Pascha, sandjakbeg de Hamid, s'était péfugié auprès d'Isaoghli, administrateur du district de Tachai, près de Karahissar. Isaoghli négocia auprès du grand-vizir la grace de Katirdjioghli, lui présentant peur considération déterminante qu'une rigueur obstinée forcerait le rebelle à se jeter dans les bras du schah de Perse. Kara Mourad répondit qu'il ne prendrait aucun engagement par écrit, mais que les vizirs et les agas pourraient le faire : ceux-ci en effet écrivirent à Katirdjioghli une lettre dans laquelle ils l'invitalent à la soumission; Katirdjioghli partit pour Constantinople. Le grand-vizir le présenta au Sultan en disant : « Ceci est le porc nommé Katirdjioghli, qui » vient se trainer à vos pieds dans la poussière, pour » demander grace. » Le Sultan donna à Katirdjioghli le sandjak de Begschehr, et à dix-huit de ses gens des places de sipahis. Katirdjioghli envoya un administrateur à Begschehr, et resta à Constantinople, où il étonna le grand-vizir et les agas par son habileté au jeu du djirid. Il visita le moufti et les kadiaskers, et leur raconta qu'à son audience, la vue redoutable du Padischah lui avait ôté tout courage, et qu'il serait tombé de lui-même à terre, si le grand-vizir ne lui avait pas ordonné de se prosterner. Un jour que Fazil Ahmed - Pascha lui montrait un plan en relief de Crète, sur lequel les montagnes et les ravins étaient parfaitement rendus, il s'écria plein du souvenir de son ancienne vie : « Les belles montagnes et les beaux n ravins pour une embuscade! — C'est vrai, lui ré-» pondit Fazil; mais il n'y a point là de caravanes. »

Les troubles avant été apaisés par l'exécution des rebelles ou les graces qu'on leur avait accordées. Constantinople commence à respirer plus librement: mais les vizirs se livrèrent au faste et à la débauche. surtout Kara Mourad, qui, originaire d'Albanie, et d'abord simple janissaire, n'était pas très-délicat sur le choix de ses plaisirs et de sa société. Le mouezzin du quartier de Sofiler, dans le voisinage des casernes. avait accès à toute heure chez le grand-vizir, était de tous ses festins, de toutes ses narties de cheval. Les débauches auxquelles Kara Mourad et son digne compagnon se livraient ensemble, allèrent si loin, que la sultane Walidé fit adresser au premier le kattischérif suivant: « T'ai-je fait vizir pour que tu passes ton temps dans » les jardins et dans les vignes? Occupe-toi des affaires » de l'empire, et que je n'entende plus parler de tes » départemens; autrement je te coupe la tête. » Le grand-vizir, irrité de ce message, dit au reïs-esendi Sidki: « Depuis quand ai-je négligé mes devoirs? Ce » sont là des calomnies de mes ennemis et de mes ri-» vaux. Envoie-moi le maître d'écriture du Sultan. » Ce maître d'écriture était le confident Beschiraga, récemment revenu de Médine, Kara Mourad lui reprocha d'être l'auteur du kattischérif impérial. Beschiraga jura qu'il ignorait et l'envoi de la lettre et son contenu: il avoua cependant que le Sultan lui avait souvent demandé la manière d'écrire les mots: Je te coupe la tete, comme étant la formule dont on faisait le plus fréquent usage pour les kattischérifs. Ces protestations ne désarmèrent point Kara Mourad, qui, voulant faire 16*

sentir sa colère au harem, défendit que Beschiraga continuat à apprendre l'écriture au jeune Mohammed, et à demeurer au seraï. Beschiraga fut', en conséquence, remplacé par un autre eunuque. Une belle main était une des principales conditions de la bonne éducation des princes. Sous Mohammed IV, la calligraphie atteignit son apogée; le plus célèbre calligraphe de cette époque est Kadzizadé, qui fut nommé juge de Brousa. La musique ne fut pas non plus sans compter quelques artistes distingués; les plus célèbres étaient Khaïli Hafiz, Solakzadé et Nassroullah Wakif Khalkhali. L'architecture fut également florissante: jamais la ville n'avait vu s'élever un aussi grand nombre de kœschks. Kara Mourad acheta le palais de Siawouschpaschazadé Moustafa-Pascha; et, sans considérer que c'était une fondation pieuse, il le fit reconstruire en entier, et abandonna le sien propre au kapitan-pascha.

La division se mit entre le grand-vizir et le koul-kiaya ou lieutenant-général des janissaires, et entraîna une mésintelligence semblable dans le harem: la vieille sultane Walidé prit parti pour le premier, et la jeune pour le second. Le koulkiaya avait destitué, contre la volonté de Kara Mourad, le desterdar Ibrahim, et avait donné sa place à Sournazen (joueur de flûte) Moustafa-Pascha. Un enlèvement de jeunes garçons, commis par Ibrahim au préjudice du koulkiaya, avait été l'origine de leur querelle. Dans une explication qu'ils eurent à ce sujet, le desterdar lui dit: « Je suis » l'administrateur des sinances impériales, et le vizirat

» est à mes pieds. — Et moi, répliqua le koulkiaya, » je suis kiaya des janissaires. Qu'est-ce que cela » signifie, de m'enlever mes serviteurs? Ma place n'a-» t-elle pas aussi son importance? » Le defterdar destitué et son successeur eurent une querelle en plein diwan: «Eh! ivrogne! dit le nouveau ministre des » finances à son prédécesseur, qu'as-tu fait des cent » millions d'aspres que tu as engloutis? - Eh! impu-» dent, répliqua Ibrahim, les finances ne sont pas » une flûte dont tu pourras jouer. » Ce ne fut qu'avec peine que le tschaouschbaschi put les séparer. A la suite de cette dispute, le Sultan envoya à Sournazen Moustafa-Pascha un kattischérif ainsi conçu: «Tu » dois faire une enquête sur les comptes de ton pré-» décesseur, et sur les sommes dont est redevable mon » lala, le grand-vizir.» Kara Mourad, voulant éloigner du centre des affaires le kiaya qu'il soupçonnait d'être l'auteur de cette mesure, lui conféra le gouvernement d'Ofen, avec le titre de vizir. Le koulkiaya refusa cette nomination, en disant: « Pourquoi irais-je » à Ofen, et qu'ai-je à faire du vizirat? » Le grandvizir, qui n'avait pu se débarrasser du koulkiaya par cette espèce d'exil honorifique, résolut de le faire tuer par ses pages au prochain exercice du djirid. Le koulkiaya en ayant été instruit par un des espions qu'il avait placés auprès de Kara Mourad, ne parut pas à l'exercice, et résolut, avec trois cents sipahis, ses cliens, de profiter du premier jour de diwan pour mettre à mort le grand-vizir. Il leur représenta que Topkhaneli Moustafaaga, que Kara Mourad avait appelé de Bagdad pour lui donner sa fille en mariage et lui préparer ainsi la voie à la place de kiaya, était un homme cruel, qui autrefois avait fait étrangler quelques milliers de leurs camarades. Kara Mourad, ayant appris le projet du koulkiaya, ne se rendit pas au diwan, et prétexta qu'il avait affaire à l'arsenal. Les sipahis portèrent plainte au grand-vizir contre le moufti; mais, d'après le conseil de l'accusé lui-même, Kara Mourad leur ferma la bouche en leur faisant distribuer quelques bourses d'argent. Le gouvernement de Bagdad, que le kiayabeg avait refusé, ainsi que celui d'Ofen, fut donné à Melek Ahmed-Pascha, époux de la sultane Kia, fille de Mourad IV. Le koulkiaya rassembla dans ses jardins les agas des troupes, l'aga des janissaires, Begtaschaga et Moussliheddin, et se consulta avec eux sur la déposition et l'exécution du grand-vizir. Begtaschaga s'opposa à ce qu'on résolut la mort de Kara Mourad, qui était son parent, et il lui écrivit sur-le-champ, pour lui conseiller de rendre volontairement le sceau de l'empire. Le grand-vizir, voyant bien qu'il ne pourrait pas résister plus longtemps à l'influence ennemie de la jeune sultane Walidé, protectrice du koulkiaya, écouta les avis de Begtaschaga; il se rendit chez le Sultan, et lui remit le sceau, en lui disant : « Mon glorieux roi et empe-» reur, il ne doit pas y avoir dans un empire quatre » grands-vizirs au lieu d'un. Voici le sceau; ne le » donne pas à un janissaire, de peur d'amener la » ruine du monde. » Le Sultan conféra le grandvizirat a Melek Ahmed-Pascha, qui le refusa d'abord,

mais qui finit par l'accepter sous la condition qu'aucun aga des troupes ne se mêlerait des affaires de l'État.

Kara Mourad fut envoyé à Ofen avec le titre de gouverneur-vizir. Sa déposition entraîna celle de ses protégés et de ses créatures. Le reïs-efendi Sidki, homme plein de science et habile aux affaires, célèbre par sa traduction turque du Moulteka, un des plus précieux ouvrages de la jurisprudence ottomane, qui, sous le vieil Eyoub, auquel il avait été adjoint par Ibrahim en qualité de secrétaire du diwan, gouverna l'Egypte, ainsi que sous Haïderagazadé, fut remplacé par Mewkoufateji Mohammed-Efendi. Boudakzadé. confident de Kara Mourad, fut destitué de la dignité de capitaine que lui avait conférée son protecteur, et jeté en prison, L'astronome de la cour, Housein, fut banni. Les historiens ottomans donnent quelques détails sur Housein, qui fut de tous les astronomes de la cour celui qui joua le plus grand rôle politique dans l'Etat. Elève du précédent astronome de la cour, Mohammed-Tschelebi, ses Ephémérides, dont quelques prédictions se réalisèrent, lui valurent la faveur du peuple et de Mourad IV, qui lui accorda des revenus considérables à titre d'argent d'orge. Ses Ephémérides de l'année de la mort de Mourad IV ayant désigné le jour du martyre de Housein par ces mots : Housein ha Mourad, c'est-à-dire mort de Housein contre sa volonté, on vit dans cette circonstance la prédiction de la mort prochaine de Mourad IV. Houseïn-Efendi prétendit avoir également prophétisé la mort d'Ibrahim, parce que, dans un passage de ses Ephémérides,

il pouvait, par le déplacement de quelques lettres, former ces mots: Mort d'Ibrahim. Des connaissances aussi positives de l'avenir lui donnèrent un haut crédit au serai; il obtint de la sultane Walidé, par l'entremise des baltadiis, ses anciens compagnons, la nomination de son ami Mourad à la place d'aga des janissaires et à celle de grand-vizir; dans la suite, usant de son crédit sur Mourad, il le fit consentir à la déposition du moufti Abdourrahim et à son remplacement par Behayi-Efendi. Comme il disposait à son gré des fonctions législatives, au point qu'il s'était fait adjuger à lui-même, simple janissaire dans l'origine, le rang de juge de Médine, il était l'objet de la haine de tous les oulémas. Il se mélait autant de l'administration intérieure de l'empire que des relations de la Porte avec les puissances étrangères. Il demanda à l'ambassadeur impérial, Schmid de Schwarzenhorn, des présens semblables à ceux qu'on donnait aux vizirs, alléguant que son influence n'était pas moindre que la leur; mais ayant essuyé un refus, il s'en vengea en faisant rédiger les lettres de récréance, de façon à ce que le Sultan, en s'adressant à l'empereur, lui parlat à la seconde personne du singulier. Il intervint entre les deux envoyés anglais, sir Thomas Bendish, et sir Sakville Crow, représentant, le premier le parlement, le second le roi, et se donnant chacun pour le seul ambassadeur véritable; il fit pencher la balance en faveur de sir Thomas Bendish, qu'il fit reconnaître comme plénipotentiaire du gouvernement britannique, et à qui il procura une audience du Sultan. Ce fut lui

qui régla toutes les affaires de la Porte avec la Pologne, la Transylvanie, la Moldavie, la Valachie, et ces diverses puissances surent reconnaître ses bons offices. Mais le savant astrologue sut aussi peu prévoir la destitution du grand-vizir, à qui il avait promis un ministère de quarante années, que sa propre disgrace. Banni d'abord à la Mecque, puis à Angora, on toléra cependant son séjour à Stenia, où il habitait la maison de son ami Ismaël, le secrétaire des silihdars. C'est de Stenia qu'il sollicita des femmes du harem, et surtout de la vieille sultane Walidé, son rappel à la cour. Une de ses lettres tomba entre les mains de ses ennemis. qui s'en firent une arme contre lui, et qui, en outre, trouvèrent dans ses éphémérides de l'année, par le déplacement et la combinaison de quelques lettres, ces mots: Mort de Mohammed; ce qui fut regardé comme la prédiction de la mort du Sultan, et suffit pour constituer un crime de lèse-majesté. Le mouftti Behayi-Efendi, créature de Housein, rendit, sur la demande qui lui en fut faite, un fetwa de mort contre son ancien protecteur; le bourreau fut chargé d'exécuter la sentence fatale. La nuit même du jour où le bourreau devait arriver, Housein ayant reconnu, en consultant ses Éphémérides, que le lendemain était un jour malheureux, fit préparer pour le matin une barque, et ordonna qu'on lui sellat des chevaux sur la côte asiatique du Bosphore. A peine était-il parti, que sa maison fut investie par le bourreau et ses gens; mais ceux-ci s'étant mis à sa poursuite, il fut atteint au moment où il abordait au château des Dardanelles; il fut étranglé et jeté dans la mer (24 separtembre 1650—28 ramazan 1060). Le lendemain, le président de la chambre des comptes, les desterdars, et le commissaire préposé au prélèvement des taxes sur les successions, procédèrent à la confiscation des biens de l'astronome; les frais ayant mangé plus de deux cents bourses, cent cinquante seulement révincent au trésor. Le grand-vizir, qui avait estimé que la fortune de Housein devait se monter à sept du huit cents bourses, fit jeter le commissaire en prison, et il ne le relàcha qu'après en avoir obtenu trente bourses.

Avant que nous tracions le récit des faits qui sienalèrent l'administration de Melek Amed-Pascha, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur la guerre soutenue par Venise contre la Porte, en Crète et en Dalmatie, et sur les expéditions des flottes ottomanes. Le diwan ordonna d'élever trois châteaux en Crête devant Candie, le premier en face du lazaret, le second dans le voisinage du fortin de Castro, le troisième sur le lieu de débarquement des troupes; la somme de deux cent cinquante mille piastres, reconnue nécessaire pour ces diverses constructions, devait être prise sur les revenus de l'île. On représenta inutilement que les possessions ottomanes en Crète ne rapportaient réellement pas plus de trente mille piastres, puisque le reste était absorbé par l'entretien de l'armée; il n'en fallut pas moins jeter les fondemens du château qui devait être bâti à l'endroit du débarquement, et on rassembla à cet effet deux cents tailleurs de pierre de Retimo, et cent einquante chaufourniers (27 avril

1650 — 25 rebioul-akhir 1060). Le serdar fit construire des bains et une mosquée avec neuf coupoles; le second château fut élevé à quatre mille pas du premier. La nouvelle de ces travaux arriva à Constantinople avec celle de la perte de S. Todero, que le général vénitien Mocenigo avait surpris, et dont il avait confié la garde au comte Pompeo Strasoldo. Après l'achèvement des édifices commencés, le serdar songea à s'emparer du château d'Istina (probablement l'ancienne Setia), situé à l'est de Candie, et autrefois le onzième des évêchés de l'île: Habibaga avait déjà pris possession de la contrée d'Istina. La garnison de Candie, renforcée de cent vingt-cinq cavaliers et de huit cents Dalmates, avait fait une sortie, dans laquelle Habiba était tombé devant le fort de Giropetra, ce qui avait retardé l'entreprise contre Istina; mais, vers la fin d'août, on en vint aux mains sous les murs de ce château: les Ottomans tuèrent aux Vénitiens vingt officiers et un général, et firent cinq cents prisonniers (29 août 1650 — 2 ramazan 1060). Haïderagazadé, nommé quelques mois auparavant kapitanpascha, en remplacement de Biiklu Moustafa, était sorti au mois de mai du port de Constantinople; mais il avait du s'arrêter aux bouches des Dardanelles, qui étaient fermées par la flotte vénitienne.

Les sipahis qui étaient revenus de Crète à Constantinople demandèrent avec insistance à la Porte le paiement de leur solde; le diwan leur proposa des bons à valoir sur les revenus de cette île; mais cent cinquante seulement souscrivirent à cet arrangement,

et les autres continuèrent à assiéger les vizirs de leurs réclamations. Ces infatigables pétitionnaires furent envoyés, sous les ordres de l'eunuque Abdourrahman, à la défense des Dardanelles; on expédia en même temps en Asie-Mineure des tschaouschs chargés de rassembler les feudataires et les sipahis de la contrée; ces nouvelles levées étaient destinées à appuyer les opérations des autres corps d'armée contre les Vénitiens. Le kapitan-pascha et Abdourrahman écrivirent à la Porte qu'il leur était impossible de contenir dans l'obéissance les janissaires de la flotte, qui ravageaient les deux rives du Bosphore; ils mandèrent en outre qu'ils étaient bloqués par l'escadre ennemie, composée de trente-deux galions, sept galères et deux mahones. A l'arrivée de ce rapport, le diwan agita la question de savoir s'il ne faudrait pas protéger l'entrée des Dardanelles par de nouveaux châteaux, dont l'un serait bâti sur le promontoire d'Yenischehr, et l'autre sur la pointe de Baba Yousouf, de l'autre côté du rivage. La sultane Walidé chargea Feridounaga de l'inspection des lieux; mais celui-ci ayant jugé que, par suite de l'éloignement des deux promontoires, le feu croisé des deux châteaux qui devaient y être élevés ne pourrait interdire l'accès des Dardanelles, on se contenta d'élever une batterie à Soghandéré, pour protéger les mouvemens des troupes de terre. Le grand-vizir envoya des ordres dans tous les arsenaux de la Mer-Noire, pour la construction de vingt-neuf galions; il recommanda d'employer du bois sec, parce qu'on avait remarqué que les navires faits de

bois nouvellement coupé étaient sujets à se fendre. Les frais de ces nouveaux armemens devaient être fournis par Trébizonde, Sinope et Gonia; des circulaires enjoignirent à tous les juges de l'empire de doubler, pour cette année, la quotité de la taxe appelée impôt du camp. Vers l'automne, on enrôla, pour trois ans de service en Crète, mille sipahis, auxquels on donna soixante aspres de gratification. Le nouveau kapitanpascha, Hozamzadé Ali, pascha de Rhodes, après · avoir pris à bord ces mille sipahis, quatre régimens de janissaires et quatre mille ouloufedjis de l'aile droite et de l'aile gauche, sortit des Dardanelles par un temps. orageux, qui avait forcé la flotte vénitienne à la retraite; et, se dirigeant par Khios sur la Crète, il aborda, après une semaine de navigation, dans le port d'Aya Kassra. On voulut lui donner, en récompense de l'habileté avec laquelle il avait conduit les renforts dans l'île, le titre de pascha à trois queues ou de vizir; mais ne pouvant ou ne voulant pas donner les quatre cent mille piastres par lesquelles s'achetait le vizirat, il refusa l'honneur qui lui était offert. Le kiaya des sipahis, Aliwerdi, qui, dans les combats livrés en Crète, avait fait, de sa propre main, plus de soixante prisonniers, avait eu quinze chevaux tués sous lui, et avait perdu l'usage de ses mains par suite de ses blessures, s'était rendu à Constantinople, muni d'un rapport, dans lequel le serdar, rappelant tous ses services, demandait à la Porte pour lui une pension quotidienne de trente aspres; ce ne fut qu'avec peine que le courageux kiaya obtint un supplément de solde de cinq

aspres, tandis que les janissaires en retraita avaignt quarante à cinquante aspres de revenu journalier. Les deux gouverneurs de Bosnie et de l'Herzégovine. Hasan-Pascha et Hadji Memekzadé, se défendirent avec succès contre les Vénitiens. Hasan-Pascha eut l'habileté d'attirer dans ses rangs un rebelle, originaire de Tekké, nommé Deli Mahmoud, qui s'était emparé du village de Kontisch, près de Galaziza, dans le district de Tschelebibazari, et qui était l'effroi de toute la contrée: il l'employa avec utilité pour faire des incursions sur le territoire ennemi et en ramener des prisonniers. Hasan-Pascha ayant été déposé sans raison par la Porte. et le desterdar de Prevesa, Mohammed-Pascha, ayant été nommé à sa place, une révolte éclata à Seraï, capitale de la Bosnie. Mohammed-Pascha avait ordonné à la ville d'armer un certain nombre d'arquebusiers: les habitans, après avoir réuni, par voie de cotisation, une somme de cinq mille aspres, fournirent quelques seghbans. Le pascha, mécontent, leur demanda de l'argent; mais les saridjés, profitant de cette mésintelligence, et n'étant pas fàchés d'exciter des troubles auxquels ils ne pouvaient que gagner, tirèrent sur les habitans. Mohammed-Pascha et le juge de la ville se renvoyèrent réciproquement la faute de la révolte. Quelques begs, qui avaient désiré jouir de plus de liberté que ne leur en laissait l'administration de Mohammed-Pascha, prirent occasion de ce conflit pour l'accuser auprès de la Porte, et ils ne cessèrent d'intriguer par leurs agens, que lorsqu'ils eurent obtenu sa déposition.

Molek Ahmed, d'une tribu des Abases, était entré à l'âge de trois ans, avec sa sœur de lait, dans le harem du sultan Mourad IV. Sa sœur, mariée depuis au chef de la corporation des orfèvres de Constantinople, fut la mère d'Ewlia; lui-même, surnommé Melek, c'està-dire l'ange, à cause de sa beauté, s'éleva successivament à la dignité de page, de silihdar et de gouverneur de Haleb, Diarbekr et Bagdad. Melek Ahmed-Pascha, de retour à Constantinople, était sur le point de partir de nouveau pour Bagdad, lorsqu'il obtint, par l'influence de la vieille sultane Walidé et de son épouse, la sultane Kia, la plus haute dignité de l'empire. Melek Ahmed était un homme généreux, bon, incorruptible, mais incapable de diriger le gouvernail de l'État par un pareil temps d'orages politiques. On trouve une preuve éclatante de sa loyauté et de son incapacité à la fois dans les mesures qu'il prit pour réparer l'épuisement du trésor; ces mesures furent plus nuisibles qu'utiles à l'empire, et firent perdre à leur auteur la confiance et les sympathies de la capitale et des provinces, et par suite sa place. Il faut citer en première ligne le bedek timar, contribution extraordinaire dont il frappa tous les fiefs, qui ne dévorait pas moins de la moitié des revenus, et dont le prélèvement fut la première cause des troubles d'Asie et de la révolte des feudataires en Crète. Melek Ahmed ne montra pas moins d'honnêteté de vues et d'incapacité, lorsqu'il voulut utiliser pour le trésor la vénalité des places, abus qu'il désespérait d'extirper. Il ordonna que les emplois fussent vendus au profit de l'État, et institua

une chambre des comptes particulière pour l'enregistrement des sommes provenant de ce trafic, qui fut ainsi déclaré légitime par le gouvernement lui-même, mais qui ne rapporta pas le dixième de ce qu'on avait espéré. Le grand-vizir n'excita pas de médiocres alarmes dans le diwan, lorsqu'il fit une proposition tendant à ce que tous les vizirs renoncassent pendant deux ans aux revenus qu'ils percevaient sur les biens de la couronne (khass), afin de faciliter le paiement des troupes au trésor, qui avait déjà perçu et dépensé les impôts des deux années suivantes. Les vizirs furent consternés d'un projet qui s'attaquait directement à leurs bourses, et Gourdii-Pascha dit à Melek Ahmed: « Croit-on que ce morceau de pain soit trop pour nos » services? Il vous est facile de parler ainsi, à vous, » grand-vizir; si vous vendez un emploi cinquante » bourses, il y en a vingt pour vous : peu vous im-» porte de renoncer aux revenus des khass; mais son-» gez que ce sont ces revenus qui nous font vivre, » nous autres vizirs. » Yousouf-Pascha, le second vizir, s'exprima ainsi: « Mon khass me rapporte un » million d'aspres, et cette somme, jointe au présent » du Baïram, ne suffit pas à mes dépenses; mais » n'auriez-vous pas aussi par hasard l'intention d'é-» lever nos frais en même temps que vous abaissez » nos revenus? » Le troisième vizir, Kenaan, garda le silence lorsque ce fut à son tour de parler. Melek Ahmed lui demanda son avis, et Begtaschaga, levant la main, lui dit de parler sans ménagemens et en toute liberté. « C'est bien , dit Kenaan. La solde des ja» nissaires se monte à huit cent mille piastres par an: » mais les janissaires n'en recoivent que cinq cent » mille; les agas prennent pour eux-mêmes les trois » cent mille autres : ce sont les agas qui doivent sur-» pléer au manque d'argent pour la solde des troupes. » Si on confisque les vingt à trente bourses qui suf-» fisent à peine à l'entretien de chaque vizir et de sa » famille, le trésor en sera-t-il beaucoup plus riche?» Les agas ne laissèrent pas de s'alarmer de l'allusion faite à leurs traitemens, et Beschiktasch dit d'un ton timide et conciliant : « Je n'ai pour tout revenu » que mes quatre cents aspres de solde journalière. » La proposition du grand-vizir n'eut point de suites. et le fardeau dont les vizirs n'avaient pas voulu se charger retomba sur les oulémas, les scheikhs, les veuves et les orphelins pensionnés par l'Etat. Le defterdar Emir-Pascha proposa de mettre arrêt sur les soixante-dix millions d'aspres formant le total annuel des pensions, et de les affecter à couvrir le déficit du trésor. La sultane Walidé, dont nous avons pu apprécier la noble et intelligente politique, sous le règne de son époux Ahmed, convoqua les vizirs, et leur dit: « Vous voulez ôter leur pain à trente mille » pensionnaires; sur qui donc retomberont leurs ma-» lédictions? » Sarikiatib (le jeune écrivain), qui, depuis la chute de son patron, l'astronome de la cour, avait conservé la même influence, et qui était le provocateur ordinaire de toutes les mesures acerbes, ne craignit pas de répondre à la sultane Walidé: « Chère » ame, depuis que le monde existe, il est inoui que des

» places fortes aient été conquises par les prières des » mollas et des derwischs. Si vous demandez : qui a » gagné cette bateille, pris cette forteresse? on vous » répond : Ibrahim-Pascha l'Ivrogne, ou tel autre » pascha que de soit. Les malédictions des pauvres et » des derwischs sont aussi impuissantes que leurs » prières, et j'assume volontiers sur moi leurs moffen-» sives imprécations. » Ainsi on résolut la confiscation pour un an de tontes les pensions dues par l'État. Mals cet expédient n'avant pas eu des résultats satisfaisans, Melek Ahmed montra de nouveau la preuve de sa nullité financière, en recourant à la désastreuse mesure de l'altération des monnaies. Il fit frapper à Balgrade de mauvaises aspres, dont la valeur réelle n'était environ que le tiers de la valour nominative; de sorte qu'au lieu de cinquante, il en fallait cent soixante pour faire un ducat hongrois. Maintenant nous allons raconter les tristes conséquences qu'entraina un aussi déplorable système d'administration.

Le chambellan Omer, fils de Nassoch-Paschazadé, chargé du prélèvement du beden-timar dans les provinces asiatiques, se déchargen en partie de sa mission sur l'alaibeg de Kastemouni, qui est l'art de soulever autant de mécontentemens qu'Ouzoun Yousouf, à qui on avait confié la même opération en Roumilie: leurs nombreuses exactions provoquèrent plaintes sur plaintes de la part des pays opprimés. Vers le même temps, de graves nouvelles arrivèrent des frontières orientales de l'empire : doune mille Persons, campés sur les bords de la petite rivière de Kouché, près de

Houtveisé, interceptaient toutes les communications de Wan; dans la ville elle-même, l'aga des janissaires de la garnison, Sinan, avait refuse obeissance au pascha Mohammed-Emir, qui s'était illégalement emparé de la forteresse; et Housein, partisan de ce dernier, avait refusé de laisser entrer dans le château qu'il commandait le nouveau gouverneur, Ibrahim-Pascha. nomme par la Porte. Les deux partis se renforcérent par des alliances avec les plus puissantes tribus kurdés du voisitiage: Houseinaga réunit à ses forces celles de la tribu Hakari, et Sinan attira dans son parti le ber des Kurdes de Klioschab, qui avaient pille plusieurs Caravanés persanes et effevé quinze mille pièces de Betuil aux villages d'Asunik, Ardjisch, Akhlatli et à Addiljouwaz, appartenant à la juridiction de Wan. Mohammed Emir-Pascha, renfermé avec les siens dans la forteresse, foudroya la ville. Mais la Porte Envoya Djindji Mohammedaga à Wan, avec mission de mettre fin à un aussi facheux état de choses. De Bidlis, où l'emir Aziz avait été enfermé par son fils Seinel. Dilitidji Mohammed negocia la paix entre les fleux tribus des Khoschabs et des Hakaris. Il obtint, bar l'entremise de Houseïnaga, que Mohammed-Emir solitit de la forteresse. Ce dernier retourna à Constantinople, où il ne fut aucunement inquiété, tandis que Houselnaga et quelques autres de ses adhérens y furent exécutés. Le beg des Khoschabs n'observa pas long-temps la paix qu'il avait jurée, et fit un traité avec le rebelle Tschomar. Ayant levé sept cents lewends dans la contrée d'Aintab, Tschomar s'était

violemment opposé au prélèvement de l'impôt des Turcomans par l'aga que la Porte avait nommé à cet effet. Le naïb ou substitut du juge de la tribu turcomane s'étant mis en route pour Constantinople avec six mille piastres, montant de l'impôt sur les produits du sol, Tschomar l'attaqua et le tua; il s'empara des six mille piastres, mais il ne toucha point aux autres valeurs de la caravane, qui s'élevaient à plus de vingt mille piastres.

Lors de la marche des rebelles Gourdii Nebi et Katirdjioghli sur Scutari, Tschomar se trouvait dans leurs rangs; par la suite, ayant passé sous les drapeaux des Druses, il eut le commandement en chef dans tous les combats que leur livra Mourtesa-Pascha, gouverneur de Syrie. Sous Ipschir-Pascha, successeur de Mourtesa-Pascha, la guerre avec les Druses prit un caractère plus sérieux. Le voïévode Topkapoulü Moustafa, chargé de percevoir en Syrie pour les agas de Constantinople les revenus des fermages de Saïda et de Baïrout, n'avait pas voulu livrer à l'émir Melhem, de la tribu de Maam, son parent Alibeg. Sur ce refus, Melhem prit les armes, conclut une alliance avec l'émir des Arabes du Désert, Ozaf, issu de la tribu d'Abourisch, et offrit la bataille à Ipschir-Pascha, qui, dans la mêlée, fut blessé par le scheikh druse Schahin. Les paschas de Diarbekr et de Haleb reçurent l'ordre d'appuyer Ipschir-Pascha; mais Melhem ayant réussi à corrompre les agas à Constantinople, Ipschir se trouva abandonné à ses seules ressources. Le voïévode Topkapoulü Moustafa, s'étant rendu auprès de Mel-

hem pour tenter les voies de la conciliation, obtint de lui, à titre de dommages-intérêts en faveur d'Ipschir-Pascha, plus de dix mille piastres; cependant il ne donna à Ipschir que quelques chevaux, et garda la somme pour les agas (décembre 1650 — silhidjé 1060). Bientôt après, Melhem se plaignit à la Porte qu'Ipschir cût exigé de lui quatre-vingt mille piastres au lieu de huit mille qu'il était autorisé à demander, et que n'en ayant obtenu que trente mille, il prétât des secours contre lui à son compétiteur Ahmeddinoghli. Par suite de la protection que Begtasch, le plus puissant des agas, accordait à Melhem, Ipschir dut échanger son gouvernement de Damas contre celui de Haleb, et eut pour successeur Mostari-Pascha dans l'administration de la première de ces provinces. Il ne faut pas confondre Melhem, émir des Druses, avec Melhem, mathématicien et historien, qui mourut dans cette même année 1650.

A Smyrne, une révolte éclata, parce qu'Ibrahim-Pascha, conformément aux ordres de la Porte, avait fait fermer tous les magasins, pour empêcher l'exportation des blés en faveur des Vénitiens. Le juge de Smyrne se rendit chez le pascha, à la tête des principaux habitans de la ville; mais cette conférence n'amena que des injures réciproques; Ibrahim adressa un rapport au diwan pour demander satisfaction, et le grand-vizir sollicita du moufti et obtint, après quelques difficultés, la destitution du juge. C'est ainsi que l'inspecteur des finances, Djouhoud Yahya, avait également provoqué la déposition du juge de Salonique,

Mohammed Tachelebi; il s'était fait donner en outre la place de chambellan et les revenus de Djindjin Mohammed, qui avait été envoyé à VV an et que ses anciens services ne purent protéger contre cette injuste décision.

De graves dissensions ne tardèrent pas à éclater entre le grand-vizir et les agas. Melek Ahmed avant intercepté un billet que le desterdar Sournazen avait adressé au harem, et dans lequel il demandait le grand-vizirat, avait déposé l'audacieux solliciteur. Les agas attribuèrent cette disgrace de leur favori au reisefendi, Mewkoufatdji, et au kiaya du grand-vizir, Mohammed de Diarbekr. Un des six lieutenans-généraux des janissaires, l'ignorant samsoundjibaschi, avait vu chez le reïs-efendi un calendrier, qu'il avait pris pour des tables cabalistiques; il excita le mécontentement des agas en leur disant que le reïs-efendi s'occupait d'astrologie. Le bruit s'étant répandu que Melek-Ahmed avait l'intention de déposer prochainement l'aga et le kiaya des janissaires, ce corps refusa de toucher à sa soupe. Les agas, qui alors traitaient toutes les affaires au milieu des festins, se réunirent dans un grand repas chez le kiayabeg, pour aviser au moyen de conjurer les mesures qui se préparaient; mais des amis officieux du grand-vizir désavouèrent en son nom les fausses rumeurs qu'on avait fait courir (13 octobre 1650 — 17 schewal 1060). Le lendemain, Malek Ahmed assura lui-même à l'aga et au kiaya des janissaires qu'il ne songeait nullement à les destituer de leurs emplois. Le jour suivant, le

koulkiaya (premier lieutenant-général des janissaires) donna une fête à laquelle le grand-vizir et le kiayabeg (ministre de l'intérieur) assistèrent, violation inouïe jusqu'alors de l'étiquette ottomane : les mésintelligences furent noyées dans des flots de vin. Le desterdar Sournazen fut exilé à Andrinople, bien qu'il ent cherché à détourner le colère du grand-vizir, en disant que le billet intercepté n'était qu'une intrigue de sea ennemis.

Jamais le luxe de la table n'avait été porté si loin qu'à cette époque. Ce que nous raconte Ewlia des cuisines de son premier mattre, le desterzadé Mohammed-Pascha, le Lucullus et l'Apicius des Ottomans, peut nous donner une idée des mœurs culinaires de ce temps. Mohammed-Pascha avait une nombreuse vaisselle d'argent et de porcelaine, et de riches nappes brodées d'argent et d'or; ses cuisinlers étaient au nombre de quarante, et, lorsqu'il voyageait, vingt d'entre eux le précédaient avec le quartier-maître, et les vingt autres restaient attachés à sa personne. Le transport des bagages de ces quarante cuisiniers n'employait pas moins de vingt valets, cinq garçons d'écurie et dix dresseurs de tentes; il y avait sept cuisiniers principaux, dont chacun avait une tente particulière: les appointemens du cuisinier en chef montaient à une piestre par jour.

Le faste des paschas marchait de pair avec la corruption des oulémas et des juges. Plusieurs procès seandaleux ne montrèrent que trop la vénalité des jugemens des légistes. Des querelles religieuses entre

les mystiques et les orthodoxes amenèrent un événement qui ne fut pas sans influence sur la marche des affaires; nous voulons parler de la déposition du moufti Behayi-Efendi, petit-fils de Seadeddin. Les orthodoxes avaient pris le nom des théologiens Khazikhan et Birgheli, dont ils avaient adopté les doctrines; les mystiques étaient désignés sous le nom de Sofis ou sous celui d'Ewliayis, du nom du scheikh Ewlia. Un scheikh arabe qui, pour se soustraire aux suites d'un meurtre qu'il avait commis, s'était enfui de Damas à Constantinople, et qui avait été attaché à la medresé d'Aya-Sofia, en qualité d'instituteur primaire, fut l'organe et le soutien des orthodoxes; il avait obtenu, au moyen des partisans qu'il avait su se faire parmi les jardiniers, les confiseurs et les pages du serai, d'élever une chaire dans la Khassoda, ou première chambre impériale, pour y faire des prédications. Une douzaine des plus célèbres scheïkhs et prédicateurs des mosquées adhérèrent à ses principes, vomirent des imprécations du haut de toutes les chaires contre les sofis ou ewliayis, et flétrirent surtout la coutume qu'avaient les derwischs mewlewis et khalwetis, de danser au son des flûtes. Le moufti, qui s'était déclaré le protecteur de ces deux ordres monastiques, était exécré par les orthodoxes, dont il s'était déjà attiré la haine, en déclarant légitime l'usage du tabac à fumer et du café, qui avait été défendu, non seulement par des fetwas, mais encore par des ordonnances impériales [11]. Les partisans du moufti étaient le koulkiaya Tschelebi et les autres agas des troupes; mais tons les adversaires du tabac

et du café, ou les gens sans goût, comme les appelle l'historiographe de l'empire, soutenaient le scheïkh Onstouwani et ses adhérens. Les adversaires du moufti obtinrent du grand-vizir un ordre qui interdisait les danses et les chants des derwischs; armés de cet ordre, ils se rendirent au cloître des khalwetis, près de la Porte de Fer, et rouèrent de coups de bâton les moines qu'ils trouvèrent se livrant à leur exercice favori. Le samsoundji, disciple du défunt scheïkh Omer, empêcha qu'un semblable traitement ne fût infligé aux derwischs du cloître Ekmek, et se tint prêt à les défendre l'épée à la main, avec quinze hommes de sa garde; bravant même les orthodoxes, il ôta son kastan et se mit à danser en leur présence. Sur les instances du samsoundji et du koulkiaya, le grandvizir rendit une ordonnance qui défendait de troubler à l'avenir les danses des derwischs : cette nouvelle décision annula en conséquence la précédente. Les orthodoxes se tinrent tranquilles pendant quelque temps; mais ils mirent bientôt tout en mouvement pour obtenir du moufti un fetwa dans l'esprit de ceux qu'avaient rendus Kemal-Paschazadé et Ebousououd contre les pratiques des derwischs. N'ayant pas réussi dans leurs démarches, ils laissèrent éclater librement leur haine contre le moufti; leur organe et leur chef, le scheikh Oustouwani, eut l'audace d'écrire au scheikh Abdourrahim-Tschelebi, supérieur d'un des couvens voués à leur pieuse exécration : « Puisque tu te livres » à la danse et à la musique, il est nécessaire que nous » débarrassions le monde de toi; nous envahirons ton

» couvent, et te mettrons à mort toi et les tiens. Après » avoir rasé le cloître, nous creuserons le sol à la » profondeur de quelques aunes et jetterons la terre » dans la mer, parce que toute prière faite sur un sol » qui n'aurait pas été ainsi purifié resterait sans effet. » Abdourrahim-Tschelebi porta ce billet au moufti. qui, violemment irrité d'une pareille audace, écrivit à Oustouwani: «Toi, Oustouwani, aussitôt la présente » reçue, parais devant moi; autrement il t'arrivera » malheur. » Oustouwani, redoutant les conséquences de sa conduite, pria le grand-vizir d'apaiser le moufti : le reïs-efendi fut chargé de cette négociation. Dans son entrevue avec le reïs-efendi, le moufti, voulant détourner le sujet de la conversation, sit quelques allusions piquantes à la vénalité de certains fonctionnaires et au trafic des places; puis il ajouta: « Ces » danses des sofis sont sanctionnées par le temps; les » plus grands monarques, les plus illustres grands-» vizirs les ont tolérées, et des mouftis plus savans » que moi les ont autorisées par des fetwas. Personne » n'a jamais osé donner des coups de bâton aux sofis: » maintenant une troupe de misérables circonvient le » jeune Sultan, sur la tête duquel elle amasse les malé-» dictions des pauvres et des pieux. Ou une sévère pu-» nition sera infligée à Oustouwani, ou je lui couperai » moi-même la barbe et l'enverrai aux galères. » Le juge de Constantinople, Ezaad-Efendi, fut chargé par le mousti de convoquer isolément chaque scheikh du parti opposé, et de leur désendre d'injurier en chaire les sofis, de même que de troubler à l'avenir leurs pieux

exercices. Le moufti fut encore fortifié dans sa résolution par son cousin Ebousaid (comme lui petit-fils de Seadeddin), qui lui reprocha que, sous son administration, on eût osé traiter avec autant d'injustice les scheikhs et les derwischs, aux prières desquels leur famille avait dû sa prospérité. Les derwischs trouvèrent de fervens défenseurs en Sakizzadé Mohammed, qui prêcha en leur fayeur à la mosquée de Mohammed II, et dans la personne du scheikh Erdehelizadé, qui jouissait d'une immense considération auprès du peuple. Le fanatisme des orthodoxes dut, paur le moment, renoncer à ses poursuites.

Privés de la libre manifestation de leurs haines religieuses, les orthodoxes travaillèrent secrètement à la ruine du protecteur de leurs adversaires, le moufti Behavi. Ils furent aidés puissamment dans l'exécution de leur projet par l'aga Begtasch, qui était l'ennemi déclaré du tabac, et qu'ils n'eurent pas de peine à gagner, et par le grand-juge Karatschelebizadé-Efendi, qui, ambitionnant depuis long-temps la dignité de moufti, fit jouer tous les ressorts de l'intrigue contre celui qui en était en possession. Aziz avait inscrit sur un registre toutes les nominations irrégulières faites par Behavi aux places de juge et de mouderris; par l'entramise de l'aga Begtasch, il dénonça au Sultan et à la sultane Walidé ces opérations illégales, et demanda à remplacer le moufti. Mais la sultane Walidé, persuadée qu'Aziz nourrissait une haine mortelle contre elle et l'empire, refusa de lui accorder sa demande. Ce que les menées d'Anix-Efendi et des ortho-

doxes n'avaient pu faire, la conduite imprudente de Behayi, à l'égard du consul anglais de Smyrne, le fit. Déjà Behayi s'était attiré le mécontentement des agas et du grand-vizir, lorsqu'il avait refusé d'adhérer à la déposition du kapitan-pascha, sollicitée par les ministres des puissances européennes; il avait déclaré que l'adoption d'une pareille mesure était une trahison envers l'Etat, et une injustice achetée à prix d'or par les ambassadeurs chrétiens. A cette époque, le juge de Smyrne envoya une plainte au diwan contre le consul anglais, qui avait demandé, conformément aux traités, qu'un procès, avant pour objet une valeur de plus de deux cent mille aspres, fût jugé à Constantinople. Le grand-vizir, dans le but de tendre un piége au moufti, toujours prêt à se compromettre par ses emportemens, lui renvoya l'affaire, prétextant qu'il en avait de plus sérieuses à expédier. Behavi, qui ne manqua pas de s'irriter des prétentions du consul, bien qu'elles fussent légitimes, appela l'ambassadeur anglais, et fit en sa présence cette fougueuse sortie : « Ces maudits ambassadeurs, et surtout ceux d'An-» gleterre, ont le caractère opiniatre. Les Anglais ne » veulent jamais se départir d'un mot qu'ils ont avancé, » et ils s'y refuseraient même au péril de leur vie; la » grossièreté est une nécessité de leur nature. » L'ambassadeur répondit avec dignité qu'il ne pouvait destituer le consul, ainsi que le désirait le moufti. A ces mots prononcés d'un ton ferme, Behavi éclata en injures : «Infidèle maudit! s'écria-t-il. Comment pouvez-» vous invoquer les traités, vous qui trahissez sans

» cesse votre foi et vos souverains? Ne savons-nous » pas que vous fournissez aux Vénitiens du blé et des » vaisseaux? » L'ambassadeur répondit avec beaucoup de sang-froid: « Nous louons nos vaisseaux à qui nous » les paie, et à vous comme aux Vénitiens, si vous vou-» lez les fréter; cela n'est point contraire à nos traités. » - Il faut que le grand-vizir emprisonne ce maudit, » s'écria le moufti. — Mais tu n'as pas le pouvoir de le » faire, » lui répondit l'ambassadeur. La dispute alla s'échauffant de plus en plus; enfin le moufti, hors de lui, appela ses gens et leur dit: « Otez ce maudit de » ma présence. » L'ambassadeur fut poussé hors de la salle à coups de poing et enfermé dans l'écurie. Les agas, alarmés de voir traiter ainsi le représentant d'une puissance étrangère, se rassemblèrent dans la maison du kiayabeg, et envoyèrent le mouderris Altiparmak Ibrahim-Tschelebi au moufti, pour l'engager à mettre l'ambassadeur en liberté. Mais Behavi recut le messager avec ces paroles : « Pourquoi les agas, » ces drôles, se mêlent-ils de cette affaire? » Le mouderris revint sans avoir pu réussir dans sa mission. Sarikatib, confident intime du kiayabeg, se rendit aussi chez le moufti. « Efendi, lui dit-il, pense que » depuis longues années nous avons la guerre avec » ces misérables armateurs de Venise, sans pouvoir » les soumettre. Quels malheurs donc n'entraînerait » pas une rupture avec l'Angleterre, dont le roi est le » plus puissant de tous ceux du pays des Francs, par » ses trésors, ses armées et ses vaisseaux. — Secré-» taire-efendi, lui répondit le moufti, si ces maudits

» observaient les traités, ils n'appuieralent pas nos en-» nemis. — Mais quel moufti, lui repliqua Sarikatib, » a jamais retenu captif un ambassadeur dans sa mai-» son? » Behavi, piqué au vif par ce dernier trait et autres semblables, lui dit : « Vois donc enfin ce que » veulent les agas, ces misérables. Ils ruinent le monde s par la corruption; comment sera-t-il possible que » les lois aient leur cours? » Le grand-juge Koudzizadé, qui arriva en ce moment pour intercéder aussi en faveur de l'ambassadeur, eut sa part d'outrages. ia Tu es vraiment un merveilleux juge d'armée, lui » dit Behayi. Pourquoi vas-tu au diwan où siegent » de semblables droles, protecteurs des infidèles? A » dater de demain, je n'y thettrai plus les pieds. » Sarikatib rapporta tous ces discours aux agas en les bredant encore au gré de son imagination. Le lendemain (2 mai 1651 — 11 djemazioul-ewwei 1061), les agas se donnèrent rendez-vous dans le palais d'Ibrahim, sur l'hippodrome, sous prétexte de se réutilir pour aller visiter les vaisseaux récemment construits dans les chantiers de la Mer-Noire et arrivés dans le port. Ils demandèrent au grand-vizir la destitution de Beliayi, et rédigérent dans ce sens une supplique qu'ils etivoyèrent au serai. La réponse de la sultane Walide fut négative. Loin de se laisser influencer par ce refus, ils déclarèrent qu'ils ne quitteraient la place que lorsqu'on aurait fait droit à leurs réclamations en déposant Behayl. Le serai cependant recula devant tine manifestation aussi énergique: le grand-juge Karatschelebizadé Aziz-Efendi fut appelé au palais impérial et

revêtu de la dignité de motifii. Cette promotion fut due non à l'absence d'autres capacités législatives, ainsi que le remarque Aziz Efendi, dans son histoire, avec un crateil mel dissintule, mais à l'influence du puissant Begtsschaga, qui avait toule la confiance de la sultane Walide, Ginquante tschaouschs et vingt chamhellens accompagnèrent Aziz-Efendi au seraï: A l'entrée de l'allée des cyprès, il fut reçu par le grandatuverneur de la cour (kapouaga), le grand-trésorier (khasinedar-basehi), le grand-sommelier (kilardji-baschi), et le préfet du seraï (seraïagasi); conduit dans l'appartement du kapouaga, il y fut revêtu d'un kaftant de ribeline, puis emmené en présence du Sultah, tiui lui fit don d'une tabatière d'or. A l'issue de l'audiende, les sinquente tschaouschs et les vingt chambellans l'escortèrent jusque chez lui. Sa promotion lui attira bien des félicitations, mais aussi quelques épigrantmes, dans lesquelles on l'appelait le moufti ambassadeur, parce qu'il n'avait dû sa place qu'à l'emprisonnement de l'ambassadeur anglais. Moins avide d'artient que d'honneurs, le nouveau moufti renonce auta revenus des districts de Mikhalidj et de Kermasti, perque jusqu'alors par ses prédécesseurs à titre d'argent d'orge. Aziz-Esendi insista pour que l'on remit en usage la solemnité du baise-main du moufti au diwan, totabée en déstrétude depuis quarante ans, solemnité à l'occasion de laquelle le moufti était revêtu d'in kaftan d'honneur en présence du Sultan.

Behayi dut s'emblarquer pour Gallipoli, d'où il fat emithe transfiré à Lampsaque. Il habita, pendant son

¢

.

exil, le palais de Fethi Tschelebizadé Mohammed-Efendi, dans le village de Birgosch.

Ouatre mois après la déposition du moufti et six semaines après la défaite de la flotte ottomane à Naxos. le grand-vizir Melek Ahmed-Pascha fut destitué par suite du mécontentement qu'avaient excité ses mesures financières. La piastre était reçue à cette époque par le trésor à raison de quatre-vingts aspres; Melek Ahmed songea à altérer cette monnaie comme il l'avait fait pour les aspres, et de façon à gagner trois cents bourses par mille. Il fit frapper à Belgrade, en Bosnie et en Albanie, de mauvaises piastres, qu'il força les négocians d'accepter au taux de cent dix-huit aspres; cette opération rapporta cent vingt mille ducats, qu'il échangea, par l'entremise des juifs, contre deux cent quarante mille couronnes, pour fournir à la solde des troupes. Les bourses de mauvaise monnaie furent mises en circulation, et le prévôt des marchands convoqua les corporations des métiers pour les contraindre à se conformer à la nouvelle décision fiscale du grand-vizir. Les chefs des corporations. irrités d'un acte aussi vexatoire, se rendirent chez Melek Ahmed, et lui demandèrent justice; celui-ci les traita tous d'infidèles, et, pour nous servir de l'expression de l'historien de l'empire, les envoya au diable: « Que Dieu nous en préserve! s'écrièrent-ils, » nous n'acceptons pas vos imprécations; nous som-» mes de bons musulmans. » Repoussés par Melek Ahmed, ils allèrent porter leurs plaintes chez le moufti Aziz, qui refusa de se mêler d'une semblable affaire :

« Comment! lui dit le sellier Ramazandedé qui por-» tait la parole au nom des corporations, tu t'es levé » pour tuer le sultan Ibrahim et son grand-vizir, et » maintenant tu refuses de te mêler de nos affaires! » Lève-toi et marche devant nous chez le Sultan: au-» trement il arrivera ce qui doit arriver. » Aziz tenta vainement de les apaiser, en leur promettant d'écrire à Melek Ahmed; il chercha à s'éloigner sous prétexte de faire les ablutions nécessaires avant la prière; mais ils le retinrent au milieu d'eux, le placèrent sur un cheval, et le conduisirent ainsi au seraï. Des crieurs parcoururent la ville en criant : « Peuple de Moham-» med, l'injustice est déchaînée; le sabre nous menace, » fermez vos boutiques. » Toutes les boutiques furent en effet fermées, et plus de cinquante mille marchands se joignirent au cortége du moufti. Ils envahirent les deux premières cours du serai jusqu'à la porte de la Félicité, en demandant justice. Le Sultan étant monté sur le trône dressé devant la Porte de la Félicité, les chefs des corporations lui exposèrent qu'ils avaient supporté quarante taxes dans le cours de l'année, et qu'on voulait en outre leur imposer de la mauvaise monnaie. Le Sultan leur répondit : « Cela ne doit pas » être; ce n'est pas ma volonté qu'on vous traite avec » injustice. » Un khasseki fut immédiatement envoyé au grand-vizir pour lui ordonner de paraître en présence du Sultan. Mais Melek Ahmed, n'osant pas affronter les haines de la multitude, se contenta d'adresser au seraï un rapport dans lequel il justifiait sa conduite; son messager faillit être mis en pièces. Le

monfti se présenta à la foule assemblée, avec un kattischérif qui abrogeait tous les impâts, à l'exception de ceux institués par le kanoun de Souleiman. Il leur remit l'ordonnance royale, et leur dit : a Maintenant » dispersez-vous. » Les chefs des corporations, après l'avoir recue, se consultèrent entre eux; puis, se jetant de la noussière et de la cendre sur les cheveux, ils s'écrièrent : « Mon Padischah! l'injustice a ruiné le » monde; seize personnes t'empêchent de régner li-» brement, et dévorent les revenus du trésor: nous » devons signaler surtout les agas Kara-Tschaousch » et Begtasch, le samsoundji, le secrétaire, le frère » fou, etc., etc.; tant que leurs têtes ne seront pas » tombées, nous ne sortirons pas d'ici. » A la nouvelle de la révolte des marchands, les agas avaient consigné leurs troupes dans les casernes. Le Sultan, ou plutôt la sultane Walidé, voyant la nécessité de faire quelques concessions, résolut de destituer le grand-vizir. Quelques membres du harem, dévoués aux intérêts des agas, proposèrent l'aga des janissaires Kara-Tschaousch pour successeur à Melek, et la sultane Walidé le fit appeler en effet pour lui conférer le grandvizirat; mais plein de défiance, Kara-Tschaousch répondit: « Je ne me rendrai pas au serai, tant qu'on » ne m'aura pas remis le sceau de l'empire entre les » mains. » Le Sultan, s'étant consulté avec ses officiers les plus intimes, donna, d'après leur avis, et surtout d'après celui de l'eunuque noir Souleimanaga, le sceau de l'empire à Siavousch-Pascha. Origi-Baire de la tribu des Abases et esclave du fameux rebelle Abaza', Siawousch-Pascha avait été incorporé dans les rangs des pages du serai, et s'était élevé jusqu'à la dignité de silihdar; nommé kapitan-pascha dix ans auparavant, il avait été destitué, parce qu'il avait échoué dans sa première expédition ayant pour but la conquête d'Azov: il avait été envoyé à Ofen en qualité de gouverneur, et avait siégé depuis dans le diwan en qualité de vizir de la coupole. Le nouveau grand-vizir et le moufti se présentèrent aux mécontens, et les exhortèrent à rentrer chez eux, en leur disant que le lendemain le diwan prendrait les mesures les plus conformes à leurs intérêts et à leurs désirs. Ces paroles conciliatrices amenèrent la dispersion de la foule. Sur l'ordre de la sultane Walidé. Siawousch-Pascha et le moufti se rendirent aux casernes pour inviter les agas à la tranquillité. Beztasch accueillit les exhortations du grand-vizir avec une arrogance sans égale: « Pascha, mon frère! lui » dit-il, vois; tu t'es mal conduit; pourquoi as-tu ac-» capté le sceau impérial, et qui t'a fait grand-vizir? » - Mon Padischah, répondit Siawousch, bien que » je ne lui en eusse pas adressé la demande; j'ai re-» fusé deux fois la dignité qu'il voulait m'offrir. — » Bien! réplique Begtasch; que Dieu t'en récom-» pense; mais si tu ne prends pas conseil de nous, tu » ne pourras venir à bout de rien. - J'obéis aux orn dres de mon Padischah. Votre cou et le mien ne » doivent pas être épais et inflexibles, mais minees et » dociles. » La fermeté du grand-vizir triompha de la résistance des agas; les janissaires se résignèrent à

18*

l'ordre, et le lendemain ils prirent les armes pour réprimer une nouvelle révolte des marchands. Le préfet de police se posta avec ses troupes à l'entrée des rues qui conduisent au serai, pour en défendre l'accès aux mutins. Un rebelle qui voulut se frayer un passage jusqu'au palais impérial, parce que, disait-il. il avait juré de se séparer trois fois de sa femme plutôt que de ne pas pénétrer auprès du Sultan, eut la main coupée; quelques autres furent tués. Des crieurs parcourant les rues en proclamant l'ordre d'ouvrir toutes les boutiques, furent chassés à coups de pierres; mais le grand-vizir et le mousti parvinrent enfin à persuader aux marchands de se tenir tranquilles et de vaquer à leur commerce comme par le passé. Toutefois cette trève n'était qu'apparente; les marchands n'en gardèrent pas moins un secret levain de haine contre les agas qui les avaient réduits à rentrer dans l'obéissance, et ceux-ci se promirent aussi de se venger des marchands qui avaient demandé leur tête. Ainsi fut terminée, provisoirement du moins, la première révolte des corporations dont l'histoire ottomane fasse mention.

Jusqu'alors les agas des troupes avaient vécu en parfaite intelligence avec le harem, et la vieille sultane Walidé avait toujours visiblement agi sous les inspirations de Begtaschaga. La nomination d'un nouveau grand-vizir sans l'assentiment des janissaires révéla le secret d'une lutte dans le harem, et la prépondérance d'une nouvelle puissance sur la sultane Walidé qui jusqu'alors avait tenu les rênes de l'État. Cette

nouvelle influence qui s'élevait dans le seraï était celle de la jeune sultane Walidé Tarkhan, mère du Sultan, ou plutôt celle de l'eunuque noir Souleïmanaga, qui, aidé du concours des dignitaires de la cour intérieure, arracha la souveraineté à la vieille sultane Walidé, et entra en lutte avec les agas. Dix jours après la déposition de Melek Ahmed, les deux partis de la vieille et de la jeune sultane Walidé, qui se menacaient depuis long-temps, en vinrent à une rupture ouverte (2 septembre 1651 — 16 ramazan 1061). Que la vieille sultane Walidé ait cherché à fomenter la révolte parmi les janissaires, et les ait sollicités à demander les têtes des principaux appuis de la jeune sultane Walidé, c'est-à-dire du grand-gouverneur de la cour, Souleiman, du précepteur du sultan, Rihan, et d'Ismail, ou du moins qu'elle les ait engagés à persister dans cette résolution, en supposant qu'elle n'en ait pas été la première instigatrice, c'est ce qui résulte clairement du témoignage unanime des historiens; mais il est beaucoup moins certain que, pour mettre un terme au règne de Tarkhan et de son parti, elle ait projeté l'assassinat de son petit-fils Mohammed, et l'installation de Souleïman, frère du Sultan régnant, qu'elle aurait choisi, parce que sa mère était une femme facile à dominer. Cette accusation, qui n'est fondée sur aucune preuve, ne saurait s'accorder avec les éloges donnés par tous les historiens aux grandes et généreuses qualités de Kæsem, qui en effet ne signala sa domination sous quatre sultans, son époux Mourad, ses fils Mourad et Ibrahim, et son

petit-fils Mohammed, que par des bienfaits et de nobles entreprises. Aucun historien ne la rend responsable de la déposition et de l'exécution d'Ibrahim. qu'elle ne put empêcher : mais lors même qu'elle eat cherché dans sa vieillesse à ressaisir la direction des affaires par un changement de souverain, il serait encore à prouver que le plan de l'empoisonnement de Mohammed ne doit pas être attribué aux chefs de son parti, au premier page de la Porte, Ali, et au kiretschi-baschi. L'esclave Meleki, qui avait été mise dans le secret du projet de l'empoisonnement. du jeune Sultan au moyen d'un sorbet qu'aurait préparé le confiseur Oweisaga, trahit, dit-on, le complot à la jeune sultane Walidé Tarkhan, confidence qui dut faire naître dans l'esprit de celle-ci la pensée du meurtre de Kœsem. Quoi qu'il en soit, si la vieille sultane Walidé ne concut pas elle-même le dessein d'exciter une révolte dans les janissaires pour se débarrasser des hauts dignitaires qui soutenaient sa rivale, elle le favorisa du moins, et chercha, de toutes ses forces, de concert avec Begtasch, à le réaliser. Les agas des janissaires, qui quelques jours auparavant avaient fait au grand-vizir Slawousch la funeste proposition d'enrôler dix mille hommes de troupes nouvelles, se rassemblèrent dans les casernes, et envoyèrent au diwan des députés chargés de demander le bannissement en Égypte des trois eunuques, conseillers de la jeune sultane Walidé. Cependant le serai apprit par ses espions les conciliabules des agas et l'objet de leur délibération. Les pages

étaient déjà couchés, mais les eunuques veillaient encore auprès de la personne du Sultan. L'eunuque Souleiman, instruit du danger qui menacait sa vie et celle de ses adhérens, jura aussitot avec quaterze autres eunuques la mort de la vieille sultane Walide. qui fut rendue responsable de la pétition des troupes. Il arma cent vingt eunuques blancs (sülflübaltadji) entièrement dévoués à sa cause, et alla crier à la fenêtre de la première chambre des pages : « Vous » dormez, pendant que les janissaires envahissent le » serai pour nous mettre tous à mort. D'intelligence » avec la vieille sultane Walidé, ils veulent étrangler » le Padischah, et mettre Begtasch sur le trone en en » faisant l'époux de la vieille. » Les pages se leverent en tumulte, et, après avoir pris des armes, se précipitèrent dans la cour, où ils trouverent leurs compagnons des autres chambres, qui avaient été éveillés de la même manière. Les pages de la première chambre étaient d'autant plus disposés à combattre les janissaires, qu'ils haissaient depuis long-temps l'aga pour leur avoir fermé la carrière de l'avancement, en conférant à des étrangers les places qui leur revenaient. Mais le kassoda-baschi, ou chef de cette chambre, était un fervent partisan de la vieille sultane Walidé: il exhorta les pages soumis à ses ordres à ne pas contribuer au tumulte; par malheur il avait entre les mains un bâton avec lequel il leur falsait signe de rentrer dans leurs appartemens. A la lucur incertaine des torches, ils interprétèrent le gesté du kassoda-basehi comme une menace, somberem sur lui

et le mirent en pièces. Satisfait de cet acte sanglant, qui lui donnait pour ainsi dire les arrhes de la réhellion des pages, Souleïman se mit à leur tête, et les conduisit aux appartemens de la sultane Walidé que défendaient trois cents eunuques. Le premier page de la Porte tombe sous le sabre des assaillans: les autres sont frappés plus ou moins grièvement ou prennent la fuite, et la troupe de Souleïman se précipite dans l'antichambre de l'appartement de la sultane Walidé. Kœsem attendait les janissaires. Aussi lorsqu'elle entendit le tumulte, elle cria du dedans : « Sont-ils » venus? — Oui, ils sont venus, répondit Souleiman-» aga; seulement sortez. » Alors elle reconnut quels étaient ceux qui étaient arrivés; elle s'enfuit dans son appartement le plus reculé et se cacha dans une armoire. Pendant que les eunuques et les pages se ruaient avec Souleïmanaga à la poursuite de la sultane Walidé, une fidèle esclave se jeta sur leur passage, en disant : « Je suis la sultane Walidé. — Ce n'est pas » elle! » s'écrièrent les eunuques, et ils l'écartèrent à coups de poing. Les portes furent enfoncées, les armoires brisées et l'infortunée sultane arrachée de sa retraite. Elle répandit, mais vainement, à pleines mains l'or et les bijoux qu'elle avait pris sur elle; un baltadji du nom de Mohammed coupa les cordons d'un rideau et on l'étrangla. D'une complexion vigoureuse et sanguine, elle lutta long-temps contre la mort, et des torrens de sang, jaillissant de son nez et de ses oreilles, souillèrent les vêtemens de ses bourreaux.

Le grand-vizir Siawousch prenait du café avec le

reis-efendi et les deux juges d'armée, lorsque le samsoundji-baschi vint lui annoncer que les janissaires demandaient les têtes des trois eunuques, et l'invitaient lui-même à se rendre au milieu d'eux. Siawousch se montrait incertain sur la conduite qu'il avait à tenir ; le reïs efendi lui conseilla d'accepter l'entrevue proposée par les agas, conseil qu'il expia plus tard cruellement. Le grand-vizir adressa à Mohammed un rapport sur la demande des janissaires, et courut au seraï; comme partout régnaient le meurtre et le désordre, il retourna immédiatement à son palais, sans attendre la décision du Sultan; mais Mohammed lui expédia un messager pour lui ordonner de se rendre en toute hâte auprès de lui. Arrivé au seraï, il apprit de Souleïmanaga les détails de la mort de la sultane Walidé, et fut conduit devant le jeune Sultan, qui lui dit: « Mon lala, tu sais » tout; sers-moi fidèlement, afin que les traîtres aient » leur récompense. » Siawousch fit la ronde du serai, et trouva quelques portes secrètes qui étaient restées ouvertes par les ordres de la sultane Walidé, pour que les janissaires pussent pénétrer dans le palais. Le bostandjibaschi, qui avait suivi les instructions de Kœsem, et le kiretdjibaschi, furent étranglés. Au point du jour, les oulémas furent appelés auprès du Sultan. Mohammed était assis sur un trône élevé devant la salle du diwan; il avait à sa droite le grandvizir, et était entouré par les pages, les chambellans, les bostandjis et les baltadjis, l'épée nue à la main : à côté de Siawousch était l'eunuque noir Souleimanaga, auteur du meurtre nocturne de la sultane Walidé. Hanefizadé, un des anciens des ouléthas, qui s'était présenté en kaftan blanc dans l'espoir d'être révêtu de la dignité de moufit, fit la proposition de déployer l'étendard du Prophète et de réunir tous les bons musulmans autour de cette relique vénérée.

Un grand nombre d'oulémas et le moufii, qui avaient long-temps hésité sur la question de savoir s'ils se rendraient à l'invitation que le Sultan leur avait faite de paraître au serai, ou s'ils se joindraient aux janissaires, s'étaient enfin arrêtés à ce dernier parti: de concert avec les agas qui s'étaient rassemblés la nuit à la porte de leur général et avaient retenu prisonniers les deux juges d'armée, auxquels ils avaient demandé une entrevue, ils prirént la résolution de s'établir dans la mosquée du Centre, fover de la révolte. Lorsque l'aga des janissaires monta à cheval, il exhorta ses troupes à secouer le joug dès eunuques et à venger la mort de la sultane Walidé. et il termina en disant : « Nous ne voulons que l'ex-» piation du meurtre de la Walidé! » A ces mots. tine voix s'éleva : « Es-tu donc l'héritier de la Wa-» lidé?... » et le profond silence avec lequel fut accueillie cette audacieuse apostrophe témoigna assez que les janissaires n'approuvaient pas les projets de leurs chefs. Plusieurs oulémas, qui avaient été sollicités par les agas à se ranger du côté de la révolte, s'étalent excusés, quelques-uns en alléguant qu'ils n'étalent que juges honoraires, les autres en prétextant d'autres motifs. La plupart des légistes s'étalent rendus au serai, où on agita la question de saveir

quel serait le successeur du moufti rebelle. Souleiz managa, et tout le parti de la sultane Walide Tarkhan, votèrent pour Ebousaid, le grand-vizir pour l'ancien mouîti Behayi. Les adversaires de Behayi firent valoir pour son exclusion ses emportemens et son intempérance de langue. Mais Ebousaid n'ayant pas parti à la première sommation qui lui fut adressée, Blawousch rédigea sur-le-champ deux diplômes, dont l'un conférait à Hanefizadé la dignité de moufti, et l'autre à Bakizadé-Efendi celle de grand-juge de Roumilie; mais Bakizade avant refuse l'honneur qu'on lui offrait, Khodjazadé Mesoud fut nommé à sa place. Cependant Ebousaid, fils du moufti Esaad et petit-fils du moufti Seadeddin, s'était rendu au serai sur une seconde invitation de Souleimanaga, Sans s'inquiéter en rien des mesures qu'avaient pu provoquer ses hésitations, il prit le pas sur Hanefizadé qui, dans le sentiment de son impuissance, retourna à sa place accoutumée. Ebousaïd fut admis à baiser la main au Sultan en qualité de moufti; Hanefizadé fut nommé juge de Roumilie, Khodjazadé juge d'Anatolie. Mais lorsqu'on redemanda à Hanefizadé son diplôme de moufti, il réfusa de le donner, sous prétexte qu'il l'avait déjà envoyé chez lui. Bakizadé était très-disposé à rendre sa commission de grand-juge; mais il la retint lorsqu'il apprit qu'Hanefizadé n'avait pas livré la sienne. Par ordre impérial, les crieurs appelèrent de toutes les tours de la ville le peuple autour de l'étendard du Prophète: les habitans se rallièrent en foule sous le signe sacré, et furent suivis des sipahis, des djebedjis et des janissaires des vieilles casernes, qui avaient déserté la cause des janissaires des casernes nouvelles. L'arrivée de ces renforts ranima le courage des défenseurs du trône: Sur le conseil d'Ebousaïd, le Sultan écrivit aux rebelles rassemblés dans la mosquée du Centre le kattischérif suivant : « Vous, agas des janissaires, toi, leur » général en chef, toi, le lieutenant-général (koulkiaya), » et toi, Begtaschaga, paraissez devant moi dans le » diwan, ou bien il vous arrivera ce que de droit. ». Kara-Tschaousch répondit au porteur du kattischérif: « Nous ne sortirons point d'ici, nous ne sommes point » des rebelles; mais si on nous attaque, nous sau-» rons nous défendre. » Cependant l'ordre du Sultan ébranla le courage des agas et entraîna la retraite de leurs partisans. Les janissaires se portèrent en masse au seraï, et les oulémas quittèrent les uns après les autres la mosquée, dans le parvis de laquelle siégeaient les agas. Begtasch fit apporter des sacs d'or et d'argent, espérant ainsi lutter contre l'esprit de défection qui s'était glissé chez les janissaires; mais les sacs restèrent intacts. Le koulkiaya lui reprocha d'avoir ruiné leur cause par son avarice, et de ne s'être résigné au sacrifice de quelques bourses que lorsqu'il n'était plus temps. Les oulémas s'étaient tous rendus au seraï ou chez eux; le moufti dépossédé, Aziz, s'était retiré dans les jardins de Psamatia. Un tel abandon avait jeté la consternation parmi les chefs de la révolte. Les agas et le koulkiaya écrivirent secrètement des lettres de soumission au grand-vizir et à Souleïmanaga. Sur les conseils d'Ebousaïd, on accepta leurs ouvertures, et

la question entre les révoltés et le gouvernement, qui paraissait ne pouvoir être tranchée que par l'épée, eut. pour le moment du moins, une solution pacifique. Le grand-vizir manifesta d'abord l'intention d'élever le silihdar à la dignité d'aga des janissaires; mais le moufti Ebousaid lui représenta que les janissaires pourraient s'alarmer si leur aga n'était pas choisi dans leurs rangs. En conséquence, le seghban-baschi Housein fut nommé aga, et les places des trois lieutenans-généraux, c'est-à-dire du koulkiaya, du seghban-baschi et du samsoundji-baschi, furent conférées également à des officiers pris parmi les janissaires. Le grand-vizir songea à reléguer l'aga déposé. Kara-Tschaousch, dans le gouvernement de Temeswar; l'ancien koulkiaya, le principal auteur des troubles, dans celui de Bosnie, et Begtaschaga dans le sandjak de Brousa. Les trois agas recurent des mains de Mohammed-Pascha Bouyouni-yarali leurs diplômes et les baisèrent respectueusement. Le grand-vizir et le moufti restèrent encore au seraï par prudence, et le nouvel aga et son kiaya organisèrent des patrouilles dans la ville. C'est ainsi qu'on triompha de la résistance des agas avant même le coucher du soleil. Le soir du même jour, vingt-quatre heures après que la vieille sultane Walidé eut envoyé l'ordre aux janissaires de se rendre au palais impérial, son cadavre, accompagné de toute la cour, fut transporté au vieux seraï, puis, après les ablutions d'usage, déposé auprès du tombeau de son époux Ahmed, dans la mosquée bâtie par ce Sultan. Kœsem était une femme d'un grand caractère et d'un

noble cœur; elle donnait la destination la plus louable aux revenus de ses fiefs de Menmen, Sila, Asas, Klis en Asie et Azdin en Europe (dont chaeun rapportait cinquante mille couronnes); elle bâțit un grand khan appelé encore aujourd'hui khan de la sultane Walidé, une mosquée à Scutari, à laquelle elle a laissé son nom, une autre à Constantinople, qui fut terminée par la mère de Mohammed IV; elle construisit en Egypte un aqueduc destiné à conduire l'eau du Nil dans le cloître des Khalwetis du Kaire; elle employait de fortes sommes à l'entretien des payvres de la Mecque, à la délivrance des débiteurs insolvables, et pensionnait des veuves et des orphelins. Elle ne se fiait pas à ses administrateurs pour la distribution de ses bienfaits, et elle allait chercher elle-même dans les hôpitaux et les prisons les souffrances et les infortunes qui avaient des droits à sa pitié; elle récompensait par la liberté les femmes, ses esclaves, qui l'avaient bien servie, et les mariait à des officiers du seraï. Sa libéralité ne se bornait pas à enrichir les femmes et les hommes de sa cour; elle s'étendait encore sur de pauvres filles qu'elle dotait. Cette bienfaisance est prouvée non seulement par les témoignages de l'historien Mohammed Khalifé, mais encore par celui de Scharihoul Minarzadé, qui cependant reproche à la sultane Walidé d'avoir rempli son trésor particulier au détriment du trésor public. Après la mort de Kæsem, ca trouva dans son khan vingt caisses pleines de ducats; parmi les objets dont se composait sa garde-robe, en remarqua deux mille sept cents châles d'une valour de cinquante mille piastres. La sultane Walidé traitait ses gens avec la plus grande douceur; les pages, qui d'ordinaire ont à subir l'arrogance et les voies de fait des eunuques, n'étaient de garde dans sa maison que cinq jours de la semaine et étaient libres les deux autres. Tant de générosité et de grandeur d'ame ne permettent guère d'admettre qu'elle ait projeté le meurtre de son petit-fils, ainsi que le veulent quelques historiens; mais, si elle eut connaissance d'un tel plan, et qu'elle y ait donné un consentement implicite, elle a eu cela de commun avec d'autres grands souverains, que, vertueuse sous tous les autres points, elle n'a été criminelle que par ambition.

Les agas et leurs adhérens, qu'on avait condamnés à une espèce d'exil honorifique, ne tardérent pas à être mis à mort, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Begtasch, qui s'était caché dans la ville au lieu de se rendre à son gouvernement de Brousa, n'échappa pas aux recherches de Boyadji-Hasan : celui-ci voulait le placer sur un âne, pour l'exposer à la risée publique; mais Hamza-Tschaouseh lui ayant représenté qu'il s'attirerait par là le mécontentement des janissaires. il se contenta de faire monter Begtasch sur un cheval décrépit et de le conduire ainsi au serai, à travers les huées et les voies de fait de la populace. Sous la porte du palais impérial. Begtasch rencontra l'eunuque Mohammed, le hourreau de la sultane Walidé, qui lui dit : « Traitre, que t'ai-je fait pour que tu aies de-» mandé ma tête? » L'aga fronça les sourcils et se contenta de lui répendre : « Misérable meurtrier,

» sors de ma présence! » Begtasch fut étranglé par ordre du Sultan, son cadavre jeté à la mer et ses biens confisqués; on trouva dans sa maison, au-dessous d'un bassin supporté par une voûte de maconnerie. deux chaudrons remplis de ducats et de bijoux. Kara-Tschaousch s'était mis en marche pour Temeswar. aussitôt après sa nomination; mais il fut atteint à Borghas par Boyadji-Hasan, envoyé à sa poursuite. Conduit en présence de Mohammed IV, qui lui reprocha sa trahison, il trembla et pleura; le bostandji-baschi lui dit avec ironie : « Aga, tu aurais dû t'y prendre » à l'avance pour pleurer; maintenant il est trop » tard! » et il donna le signal de son exécution. Kara-Tschaousch fut enseveli dans la mosquée d'Émir-Boukhara (14 septembre 1651 — 28 ramazan 1061). Le koulkiaya, qui était parti également pour son gouvernement de Bosnie, apprit à Malghara la mort de Kara-Tschaousch, et put dès-lors prévoir le sort qu'on lui réservait. Le vizir Desterzadé Mohammed-Pascha, qui se trouvait alors dans la contrée de Malghara, reçut la mission d'arrêter et de faire exécuter le koulkiaya. Celui-ci se rendit à Feredjik; mais le ferman qui ordonnait son emprisonnement ayant été proclamé dans cette ville, il s'enfuit à Orkhanssou; là il fut joint par le porteur de la sentence de mort. Scheikhoghli, qui le traqua avec les paysans de la contrée. Plein de bravoure, le koulkiaya se défendit contre les assaillans jusqu'à la dernière flèche de son carquois; mais lorsque, vaincu par le nombre, il fut emmené en présence de Desterdar-Paschazadé, qui

s'était rendu de Karasounyenidjé à Orkhanssou, et qu'il fut livré au bourreau, il mourut noblement et avec courage. Sa tête fut envoyée à Constantinople et jetée devant la porte du seraï. La confiscation de sa fortune ne produisit que sept cents bourses d'argent : plus de mille furent dévorées par les formalités judiciaires; mais plus tard on trouva encore quatre millions d'aspres qui avaient été inscrits sur ses livres. Le moufti Aziz, qui, mal inspiré, avait pris le parti des janissaires dans les derniers troubles, fut enlevé de sa maison à Psamatia, et conduit à Khios, où il devait passer le reste de ses jours dans l'exil. Le lendemain de la soumission des agas, le président de la chambre des comptes, Sarikatib, fameux par ses saillies, fut jeté en prison et eut ses biens confisqués. Il avait obtenu ses hautes fonctions par l'influence des agas; mais, lorsque leur puissance déclina, sous le grand-vizir Siawousch, il trahit à celui-ci leurs secrets complots. En récompense de cette trahison, Siawousch lui pardonna ses anciennes liaisons avec les agas; mais Sarikatib fut victime d'une plaisanterie qu'il avait faite antérieurement. Les agas lui ayant demandé un jour : «D'où viens-tu, Sarikatib?» il avait répondu : «Du » marché des esclaves, » désignant ainsi le diwan, dont les vizirs étaient pour la plupart esclaves d'origine. Siawousch, qui était lui-même un esclave abase, ayant été instruit du propos de Sarikatib, ordonna aussitôt son exécution. Sarikatib n'attendit pas la mort qu'on lui préparait, et se tua avec son poignard. Deli Burader, qui n'avait point d'emplois, mais qui avait

19

sucrestis, à la faveur de la corruption générale, le courtage et le trufic des pluces, rachetu sa vie moyennant un présent au grand-vizir, de cent vingt bourses et d'une ceinture de la valeur de deux mille ducats. Le ress-esendi Mewkousatdii sut disgracié, et sa place donnée au maître des requêtes Schami Housein-Efendi. L'ancien grand-vizir Melek Ahmed-Pascha fut nommé gouverneur de Silistra; Ghoddé Mohammed fut appelé à Constantinople pour rendre compte de son administration. Parmi les biens d'Omeraga, kiava de Begtaschaga, on trouva quatre-vingts kaltans garnis de fourrures de zibeline, et quarante esclaves dont chacune avait un vêtement garni de pierreries. L'ouléma Koudzizadé, qui avait suivi avec le moufti Aziz le parti des janissulres, fut puni par l'exil. L'intercession du mouti Ebousaid sauva le chef des emirs Sirekzade Abdourrahmen et le Bosnien Altiparmak Ibrahim-Techetebi du bannissement et de la prison. Le grandvizir rappela à Constantinople l'ancien moufti Behavi, auquel il savait gré de n'avoir point, sous Melek Ahmed-Pascha, consenti à son exil.

La baisse du prix des viandes vint répandre l'aisance et le contentement parmi le peuple. Les agas avaient autrefois fermé plusieurs marchés, pour avoir le monopole de la vente des moutons, et avaient fait anonter l'okka de viande de huit à dix aspres. L'okka retomba à huit aspres après la défaite des agas, mais il s'éleva de nouveau à dix, et le grand-vizir, rendunt responsable de ce renchérissement les deux intendans du marché aux moutons, leur fit administrer à cha-

cun deux cents coups de bâton sur la plante des pieds. Le jour de la fête du Baïram, les troupes reçurent leur solde; par suite de la régularité avec laquelle furent effectués les paiemens, on trouva dans le trésor public un excédant de cinquante mille piastres, formant le total des sommes que les agas avaient coutume de s'adjuger (17 septembre 1651 — 1er schewal 1061). Kislaraga Ibrahim, qui, en faisant l'opération de la circoncision à Mohammed, lui avait causé une syncope par la perte d'une trop grande quantité de sang, et qui, pour cette raison, avait été exilé en Egypte, fut condamné à mort, sous prétexte qu'il avait eu l'intention de tuer le Sultan. Le confiseur du serai, soupconné vaguement d'avoir youlu empoisonner Mohammed par un sorbet préparé à cet effet, fut banni; le kiaya du baltadji et quelqueș-uns de ses subordonnés furent éloignés du palais impérial; le kislaraga Mohammed fut déposé, et sa place donnée à l'auteur du meurtre de la sultane Walidé, à l'eunuque Souleimanaga, qui recut dans un diwan solennel les félicitations des grands fonctionnaires de l'Etat.

LIVRE LII.

Le grand-vizir Siawousch est déposé. — Relations diplomatiques avec Venise, l'Espagne et l'Autriche. - Révolte de Hasan et d'Ipschir-Pascha. — Violation du kanoun des sipahis. — Mesoud-Efendi se pose l'adversaire du grand-vizir Gourdji. — Élévation au grand-vizirat et mesures financières d'Ahmed Tarkhoundji. - Destitution du kislaraga et du mousti. — Tremblement de terre. — Le khan des Tatares. — Exécution de Tarkhoundji. — Administration de Derwisch-Pascha. — Série de confiscations et d'exécutions. — Influence du harem. — Ambassades indienne et polonaise. — Courses du khan des Tatares dans la Moldavie. — Les côtes de la Mer-Noire ravagées par les Cosaques et les janissaires. - Le kislaraga abuse de sa puissance. - Mort de Bessaraba et d'Islam-Ghiral. - Mines d'émeraudes. - Ipschir, devenu grandvizir, refuse de se rendre à Constantinople. --- Mort de Derwisch-Mohammed. — Ipschir entre à Constantinople en qualité de grand-vizir. — Mourad et Souleiman sont successivement promus au grand-vizirat. — Troubles en Asie et en Afrique. — Ambassades indienne et polonaise. — Diplomatie ottomane. - Le patriarche grec Gioannichio. - Bataille des Dardanelles. — Les Vénitiens s'emparent de Ténédos et de Lemnos. — Le moufti Mesoud est déposé et exécuté. — Les amis de Kœprilu obtiennent l'éloignement de Melek Ahmed-Pascha et du grand-vizir, -Kœprilü est nommé grand-vizir.

Le grand-vizir Siawousch voulait user largement de la toute-puissance que lui conférait sa place; mais l'esprit de domination du kislaraga Souleïman se refusa à subir une influence rivale de la sienne. Cependant Souleïman se résigna pendant quelque temps à donner à ses ordres la forme de prières; mais, lors-

que le grand-vizir voulut emprisonner le desterdar Emir-Pascha et confisquer ses biens, il lui fit dire en termes impérieux de renoncer à son dessein. En recevant un tel message, Siawousch ne put s'empêcher de s'écrier : « Ce n'est pas un grand-vizirat qu'un sem-» blable esclavage sous des eunuques noirs. » Des gens officieux accusèrent Siawousch auprès du kislaraga d'avoir soustrait plus de cinq cents bourses dans la confiscation des biens des agas. Des lettres écrites par le grand-vizir à Ipschir-Pascha, dans le but de lui demander sa coopération pour rétablir le gouvernement dans son indépendance première, tombérent entre les mains de Souleiman; celui-ci montra ces lettres à la sultane Walidé et au Sultan, demanda la destitution de Siawousch et proposa pour son successeur un vieillard de quatre-vingt-dix ans, Gourdji-Pascha, sous l'administration duquel il espérait pouvoir agir à sa guise. La sultane Walidé consulta son kiaya, le vieil architecte Kasim, homme de sens et d'expérience, sur la capacité de Gourdji-Mohammed. Kasim lui répondit : « Siawousch a mille fois plus de » mérite que l'imbécile Gourdji; si on veut changer » de grand-vizir, il faut choisir un homme de vues » élevées et d'un jugement droit et solide. » Kasim pensait que la sultane Walidé lui demanderait s'il connaissait un tel homme, et il se proposait de lui désigner Mohammed Kæprilü; mais la question espérée ne lui fut pas faite. Un témoin de cet entretien en rapporta tous les détails au kislaraga et à Siawousch; si les paroles de Kasim ne lui nuisirent pas auprès du grand-vizir, elles n'étaient pas de nature à lui concilier l'esprit du futur successeur de celui-ci. Siawousch s'étant rendu au serai, où il avait été appelé. fut sommé par le kislaraga de rendre le sceau de l'empire; il refusa de le remettre en d'autres mains que celles du Sultan; mais Souleïman le lui atrache par la violence, et l'envoya lui-même en prison. La sultane Walidé n'accorda pas à la haine du kislaraga la sentence de mort de Siawousch : elle se contenta de feire confisquer ses biens et de l'envoyer en exil à Maighara. Le premier acte de l'administration de Geurdji fut de conférer le gouvernement de Damas à son frère Djäfer, vieillard aussi incapable que lui-même (30 octobre 1651 — 15 silkidé 1061). Boyouni-yarali Mohammed-Pascha, qui avait des droits incontestables à ce gouvernement, pour lequel il s'était porté candidat, reprocha, en termes violens, à Gourdji, l'incapacité de son frère. « Je te ferai couper la tête, » fut toute la réponse de Gourdji. « Tu ne peux pas me » faire couper la tête, lui répondit Boyouni-yarali. Tu » devrais rougir de paraître devant le peuple, mais tu » n'en es pas capable; si tu avais le sentiment de la » honte, tu n'aurais pas nommé un idiot comme ton » frère gouverneur de Damas. » Cette sortie valut à Boyouni-yarali d'être exilé à Malghara. Avec la nouvelle administration commencèrent de nouvelles exactions. Gourdji exigea de Ghoddé, kiaya de Melek Ahmed-Pascha, ancien grand-vizir, mille bourses d'argent; six cents étaient à prendre sur la fortune de Melek Ahmed, et quatre cents sur celle de son kiaya.

Deli Burader, qui, sous Siawousch, avait racheté sa vie au prix de cinquante bourses, paya d'une somme égale sa réintégration dans sa dignité de voïévode des Bohémiens. Tarkhoundji Ahmed-Pascha, un des vizirs les plus considérés, et précédemment gouverneur d'Egypte, fut jeté dans les Sept-Tours, parce qu'on espérait qu'un pareil traitement le ferait consentir à livrer les cent hourses qu'on lui avait demandées. Boyadji-Hasan, qui avait été chargé de porter à Kara-Tschaousch sa sentence de mort, fut hanni à Gyula, sous prétexte qu'il avait distrait cent hourses des sommes appartenant à l'aga des janissaires exécuté. Un sort semblable était réservé au vizir Kœprilü Mohammed, que Kasim avait désigné à la sultane Walidé comme l'homme le plus digne d'être graud-vizir.

La sultane Walidé, n'osant rien décider par ellemême, proposa au kislaraga d'adjoindre Mohammed Kæprilü à Gourdji Mohammed pour l'expédition des affaires. Gourdji, qui commença alors à redouter le mérite de Kæprilü, l'exila à Güstendil, et, accusant faussement Kasim de s'être vendu à Kæprilü pour cinq cents bourses, il le fit incarcérer dans les Septrours, puis bannir en Chypre [1]. L'aga des janissaires Housein, à qui sa faiblesse avait valu le surnom de momie, fut déposé, et sa place donnée à Souleiman, seigneur de l'étrier. Le bouffon du kislaraga, Moustafa de Galata, fut nommé second écuyer, et bientôt après grand-chambellen. L'ancien reïs-efendi, Mewkoufatdji Mohammed, bien que protégé du khodja Rihan, et quoique s'occupant exclusivement

de la traduction du Moulteka, fut exilé à Mitylène, sous prétexte qu'il faisait intriguer son fils pour le retour de Melek Ahmed-Pascha aux affaires: Moustafaaga, inspecteur des chambres et intendant de la sultane Kia, dut pareillement partir pour Magnésie. Le grand-vizir ne fut pas moins rigoureux envers Mewkoufati-Paschazadé, fils de Hadji-Pascha, jeune homme fier de ses richesses et de ses aïeux, et dont le luxe éclipsait celui de tous les vizirs [11]. Sari-Ali, quarante-neuf jours après sa promotion à la dignité de desterdar, donna sa démission, parce qu'il ne jouissait pas d'assez de liberté dans sa gestion administrative; il eut pour successeur Emir-Pascha. Le koulkiaya, le petit Kasim, qui avait proposé sous main le tarkhoundji Sournazen-Pascha pour grand-vizir, fut déposé et banni; Ghebedjiaga, que Gourdji disait être le plus vieux après lui de tous les janissaires, fut nommé koulkiava, c'est-à-dire premier lieutenantgénéral de cette milice. Comme Gourdii chassait de Constantinople tous ceux dans lesquels il pouvait voir des concurrens au grand-vizirat, quelques plaisans lui donnèrent le surnom de Pilule du Sultan.

Dans l'année du grand-vizirat de Gourdji, l'histoire ottomane signale comme un événement extraordinaire l'échange d'une ambassade entre le schah de Perse et le roi de Pologne (1651). Le baile vénitien, retenu prisonnier, entama des négociations pour terminer la guerre entre la Porte et la république; après la délivrance et le départ du baile pour Venise, les négociations furent continuées par l'ambassadeur fran-

cais La Haye 1. Le Ragusain Allegretti, que l'Espagne avait accrédité auprès de la Porte pour reconnaître l'envoi du mouteferrika Ahmed, demanda au diwan; comme condition essentielle d'une ambassade espapagnole, la promesse que le représentant du roi catholique aurait la préséance sur tous les autres ambassadeurs, qu'on lui donnerait droit de protection sur les églises catholiques et les lieux saints, qu'on lui permettrait d'enrôler six mille hommes en Albanie et six mille sur le littoral barbaresque, et qu'on laisserait entre ses mains la négociation de la paix avec Venise. Le Sultan, dans sa réponse au roi d'Espagne, ne fit que lui renouveler l'assurance des sentimens d'amitié que le mouteferrika avait été déjà chargé de lui exprimer, et sollicita de lui l'envoi d'un ambassadeur?; mais, comme il ne parlait pas de remplir aucune des conditions stipulées, la cour de Madrid n'accéda pas à sa demande. Le 12 avril 1652, un ambassadeur transylvanien, Jean Boris, apporta à Constantinople la nouvelle de la maladie mortelle du prince Rakoczy, et offrit au diwan pour présent des couteaux et des tentes. Cinq semaines après l'arrivée de Jean Boris, Sekel Mosès, prétendant au trône de Transylvanie, mourut dans le château des Sept-Tours, où il avait si long-temps langui (24 mai 1652). L'ambassadeur français La Haye demanda au diwan des passeports pour

Les Rapports de l'ambassadeur français au doge de Venise, des années 1650 et 1651, se trouvent parmi les Actes vénitiens des Archives I. R.

² Cette lettre, datée du 12 redjeb 1060 (11 juillet 1650), se trouve dans l'*Inscha* du reïs-efendi Mohammed, n° 39.

l'ambassadeur entraordinaire de Venise. Capello, ani était en marche pour la capitale; le grand-vizir lui demanda s'il apportait les clefs de Candie. Mais comme Capello ne venait pas abdiquer officiellement la possession de cette ville entre les mains du diwan, it fat recu sans aucune des cérémonies accoutamées, puis retenu prisonnier à Andrinople (20 janvier 1653). La rigueur du traitement infligé à l'ambassadeur vénitien fit ressortir davantage la solennité de la réception de l'ambassadeur impérial Schmid de Schwarzenhorn. qui, un an après avoir obtenu le renouvellement de la paix de Sitvatorok, apporta la ratification de son mattre et des présens d'une valeur de cent mille florins 1. Le secrétaire de Schmid était Jean Metzger, juriste de Breysach, qui a laissé une description du voyage de l'ambassade 2. La suite de Schmid se composait de quarante-deux personnes. Panajotti remplit les fonc-

² On trouve, dans les Archives I. R., la réponse de Mohammed IV à la lettre de l'empereur, dans laquelle il notifie le départ de l'ambassadeur Schmid (29 schaban 1060 — 27 août 1650); la ratification de la paix de Constantinople remise par Hasan-Pascha, le 20 décembre 1650; la lettre de créance de Hasan, adressée par le grand-vizir Mourad-Pascha à Ferdinand III.

² Itinerarium oder Raissbeschreibung von Wien in Oestreich nach Constantinopel, darin werden beschrieben die durchgeraiste Lander, Stælte, Vestungen, Schlasser, Markt und Dærffer und deren inwohnenden Vælkher, arth und Tracht, auch die Audientzen, visitationes der Pothschafter sambt anderen viehlt denkwürdigen Sachen, in drey unterschidliche Theil ausgetheilt und mit etlichen abgerissenen Figuren geziert, beschrieben und zusammengetragen durch Johann Georg Metzger von Breusach Juris Utriusque Studiosum a. 1650. (Hinéraire de Vienne à Constantinople, par Breusach.)

tions de premier interprète! Le grand-vizir dit & Schmid, dans son audience de congé, que ces pêcheurs et ces vitriers, les Vénitiens, auraient dû dans leur intérêt rechercher la médiation de l'empereur plutôt que celle du roi de France. Dans la ratification turque, le Sultan adressait, comme par le passé, la parole à l'empereur à la seconde personne du singulier, mais il ajoutait à tous ses titres celui de roi de Hongrie, titre dont l'omission dans le précédent traité fut rejetée par la Porte sur l'ancien reïs-esendi. L'interprète de la cour, d'Asquier, fut envoyé à deux reprises à Ofen, pour s'assurer que le document turc adressé au pascha d'Ofen avait été convenablement reotifié; le pascha ne put se résoudre à briser le sceau. et il lui jura par sa barbe, ses oreilles et sa tête, que tout était dans l'ordre. Schmid obtint du Sultan un diplôme qui plaçait sous la protection spéciale de la Porte les ecclésiastiques de Jérusalem; après le départ de Schmid, Reninger reçut du diwan les fermans nécessaires pour mettre à exécution les dispositions du diplôme. On nomma de part et d'autre une commission pour régler la démarcation des frontières 2; mais, avant qu'elle eût pu rien décider, trois mille

Deux ans après, Panajotti épousa une jeune fille grecque de la famillé des Cantacuzène.

Plenipotenza della Porta al Vezir Muradp. di Buda per conto della commissione dei confini. — Tradozione della Plenipotenza del G. Signore per conto del Capigibaschi Jusufbeg destinate commissario alla trattazione nei confini. Febr. 1652. — Instructio pro Commissariis super iis, quæ in proxime futura commissione in pago Szonensi ratione pagorum deditiorum observare debent. 13 Mai 1651.

Turcs firent une incursion dans la contrée de Raab, et deux mille akindjis se portèrent sur Copranicz, et revinrent trainant après eux un grand nombre de prisonniers et de bestiaux. Metzger se rendit auprès du pascha d'Ofen pour se plaindre de ces désordres; mais celui-ci lui répondit que la faute en était à Forgacz, qui le premier avait conduit une expédition contre Parakhan. Toutefois cette course n'avait été qu'une représaille d'une autre que les Turcs avaient faite antérieurement, et dans laquelle ils avaient incendié dix-sept villages. Mais toutes ces violations des traités étaient loin d'être provoquées par la Porte, qui, occupée de la guerre avec Venise et des troubles de la capitale, ne désirait rien tant que le maintien de la paix sur les frontières de Hongrie.

La révolte d'Abaza Hasan en Asie-Mineure jeta une vive consternation dans la capitale. Abaza avait été récompensé des services qu'il avait rendus à la Porte contre Kara Haïder, par la voïévodie des Turcomans d'Anatolie; mais les agas, de concert avec Ghoddé-Kiaya, l'avaient destitué pendant la période de leur toute-puissance, et l'avaient remplacé par un ancien capitaine de rebelles, Ak-Ali. Après avoir en vain demandé justice au diwan, Abaza Hasan organisa une rébellion dans l'Asie-Mineure, pilla entre Kerendé et Boli un convoi de chameaux et de chevaux appartenant à Begtaschaga et représentant une valeur de trente mille piastres, coupa le nez et les oreilles aux janissaires qui tombèrent entre ses mains à Ifkani dans le sandjak de Kastemouni, et attira sous ses drapeaux

un ancien rebelle nommé Kouleoghli. Mais Kouleoghli ne préta pas long-temps son appui à son nouveau chef; blessé dans un combat par Souleïman de Boli, il fut conduit à Constantinople; lorsqu'il comparut devant le grand-vizir, il s'efforça de se justifier. en disant qu'il n'avait point brûlé de villes, point pillé de caravanes, mais qu'il avait seulement combattu contre l'injustice; malgré toutes ses protestations, il fut pendu. Deli Hasan Benli arbora, au nom de la Porte, les étendards sur le rivage de Scutari, pour annoncer une expédition contre Abaza. Mais pendant la nuit ses soldats désertèrent pour se joindre aux rebelles, et le lendemain matin les habitans de la ville lui demandèrent avec ironie : « Hasan, que » sont devenues tes queues de chevaux? » Ipschir-Pascha, avant recu l'ordre de marcher contre Abaza. mit toute la mollesse possible dans ses opérations, par un reste de son ancienne amitié pour le rebelle. Le grand-vizir lui retira en conséquence le commandement des troupes, et l'envoya à Bagdad en remplacement de l'ancien gouverneur qui avait été tué par ses soldats; il donna le commandement en chef de l'expédition contre Abaza à l'ancien rebelle Katirdjioghli, gouverneur de Karamanie. Abaza, qui se trouvait à Sila, l'ancienne Zela, célèbre par le temple de la déesse Anaïtis, alla à la rencontre de Katirdjioghli, le défit, et le força de se retirer à Koniah. Vers cette époque, le Kurde Merdaseni Mirza-Pascha, qui, pendant la guerre de la Porte avec le schah, avait dispersé cent Persans à la tête de sept Kurdes de sa tribu, qui

depuis avait long-temps sollicité un emplot à Constantinople sans pouvoir en obtenir, et s'était trouvé dans la nécessité de vendre sa cafetière pour avoir du pain. partit pour l'Asie-Mineure avec Nesimi-Efendi, l'ancien desterdar de Karamanie, et le sipahi Yegenbeg. Le grand-vizir, craignant que leur intention ne fût de se joindre à Abaza, envoya à leur poursuite le pascha de Wan, déposé, Emin Mohammed, le beg d'Okhri et quelques agas, avec des troupes. Les fugitifs furent atteints à Leské; en vain Merdasení affirma qu'ils se rendaient tous trois chez eux, puisque le chemin du camp ne passait pas par Lefké, mais par Sahandja; les agas voulurent s'assurer de leur personne. Merdaseni Mirza perça un de ses adversaires d'un si vigoureux coup de lance que le fer sanglant sortit long d'une coudée de la poitrine du blessé; mais dans sa fuite il s'embourba avec son cheval dans un marais, et fut fait prisonnier avec Nesimi et Yegenbeg: tous trois furent exécutés à Maldepé. Leurs têtes jetées devant le serai ne firent qu'exciter le mécontentement du peuple, qui murmura hautement de ce triple meurtre. Cependant Ipschir, au lieu de se rendre à son gouvernement de Bagdad, s'était réuni à Abaza. Les deux chess pénétrèrent de force dans Angora; le gouverneur, Gourd Abdoullah, fut mis à mort pour avoir fait exécuter autrefois le juge Kedroghli, qui avait refusé de donner entrée dans la ville aux chevaux de Begtaschaga. Les janissaires de la place rachetérent leur vie pour la somme de quinze mille piastres. Ipschir et Abaza envoyèrent des circulaires

à Eskischehr et dans la contrée environnante, pour appeler les habitans sons leurs bannières; ils adressèrent au Sultan une lettre dans laquelle ils lui demandaient les têtes de Begtasch, de Kara-Tschaousch, du koulkiaya, de Ghoddé-Kiaya, de Sarikatib, de Deli Burader, du samsoundji Omer et du maître des requêtes Ghassayi. Lorsque, par suite de la révolte des agas, six des huit têtes exigées par les rebelles fureat tombées, le grand-vizir Siawousch et le moufti Ebousaïd se consultèrent sur le parti à prendre à l'égard d'Ipschir et d'Abaza Hasan. Siawousch voulait ouvrir des négociations avec eux par l'intermédiaire d'un ouléma; mais le moufti s'y refusa. Le telkhidji (porteur des rapports du grand-vizir au Sultan) et un khasseki furent envoyés aux rebelles avec un kattischérif impérial. Dans cette lettre, le Sultan leur disait que le consentement donné par la Porte aux exécutions qu'ils avaient demandées, devait leur être garant de l'empressement qu'on mettrait à satisfaire leurs autres désirs, et il promettait même à Inschir le scezu de l'empire, s'il voulait venir le chercher à Constantinople. Le diwan chargea en même temps le beglerbeg d'Anatolie Mohammed-Pascha, le silihdar Parmaksif Housein, et le samsoundii Moustata, de mégocier la paix avec les deux chefs rebelles; mais le moufui refusa de nouveau de faire accompaguer les plénipotentinires par un ouléma. Cependant Ipeckir-Pascha s'était mis an marche pour Brousa; à cette nouvelle, Derwisch-Pascha, qui venait d'être nommé gouverneur d'Annélie, s'embarqua sussitôt à

Gallipoli, et vint se jeter dans la ville menacée avec quinze régimens de janissaires. Ipschir reçut à Eskischehr les députés ottomans dans un diwan solennel; en échange de leur soumission, Abaza et Ipschir obtinrent, le premier le titre de voïévode des Turcomans, le second le gouvernement de Haleb qu'il désirait, pour satisfaire sa vieille haine contre les Druses. Le traité de paix signé par le moufti tomba-par la suite entre les mains de Mohammed Kœprilü-Pascha; Kœprilü se servit plus tard des signatures apposées sur ce document par les rebelles pour les perdre. En témoignage de sa soumission, Ipschir-Pascha envoya au diwan une somme de quarante mille écus, qui, pendant les années précédentes, avait été prélevée sur les wakfs appartenant au kislaraga, et qui, après être restée déposée à Kaïssariyé, entra définitivement dans le trésor du kislaraga Souleïman.

La mesure par laquelle on enrôla deux mille sipahis pour un service de trois ans en Crète, en leur donnant une solde de six aspres par jour, c'est-à-dire l'ancienne paie des six escadrons des gardes-du-corps du Sultan, constitua une grave violation du kanoun des troupes. D'après le droit militaire ottoman, les places de sipahis ne devaient être accordées qu'à des janissaires ayant bien mérité de l'Etat, et à des pages du seraï. L'assimilation de nouvelles recrues aux janissaires était donc une innovation destructive des règles consacrées par le temps. Cent vingt pages sortirent du seraï avec le titre de sipahis et une solde de six aspres par jour, sous les ordres du silihdar Mous-

selljaga, que le tout-puissant kislaraga était bien aise d'éloigner de la personne du Sultan. Gourdji Mohammed s'inquiéta aussi peu de cette violation du kanoun, que de l'échec éprouvé par les Ottomans à Mostar, sur les frontières de Bosnie, échec qui leur coûta une perte de trois cents braves, et à la suite duquel trois cents fuyards périrent de froid dans les montagnes.

Le kapitan-pascha recut l'ordre de sortir de Constantinople avec quarante vaisseaux, pour faire sa tournée annuelle dans l'Archipel; des mouhassils (commissaires chargés du prélèvement des taxes) et des mokaddems (préposés à la presse des matelots) levèrent les hommes et l'argent nécessaires à l'expédition. Lorsque le kapitan-pascha fut arrivé à l'embouchure des Dardanelles, il adressa un rapport au grand-vizir, pour lui annoncer qu'une flotte vénitienne de dixhuit vaisseaux, stationnée devant la vieille Stamboul (Alexandria Troas), lui barrait le passage; ayant reçu pour toute réponse un ordre pressant de continuer sa route, il sortit des Dardanelles à la faveur d'une nuit obscure, après avoir fait éteindre toutes les lanternes de ses navires. Il ne put accomplir son projet d'une descente à Tiné, et fut forcé de faire voile vers Khios par la flotte vénitienne, qui, lui donnant la chasse, perdit dans un orage deux galères et trois mahones. Le kapitan-pascha Ali fut destitué pour n'avoir fait aucune entreprise importante; conduit chargé de chaînes à Constantinople, il fut condamné à une amende de cent bourses, et sa place donnée à Derwisch Mohammed-Pascha.

Digitized by Google

Loschir-Pascha, à son arrivée à Haleb, reçut de riches présens des habitans; il conclut entre les janissaires et les sipalifs une alliance qui fut jurée sur le Koran par les uns et par les autres. Convaince de la nécessité d'une réforme dans l'administration, il fit le projet d'un nouveau code gouvernemental, d'après lequel les emplois ne devraient être donnés à l'avenir qu'aux plus dignes et non aux plus offrans, la vénalité punie de poines sévères, et les gouverneurs et juges changés seulement tous les trois ans. Ipschir empêcha Omer-Pascha de prendre possession de son gouvernement de Tripoli; puis il écrivit des circulaires aux paschas ses voisins, pour leur faire savoir qu'au printemps suivant il enverrait ses chevaux dans les paturages de Meràsch. Katirdjioghli accabla d'injures le messager qui lui apporta une de ces circulaires, et lui dit d'annoncer à son maître qu'il l'attendrait dans les défilés avec six mille hommes pour l'anéantir. Katirdil n'avait pas appris à adoucir, dans ses anciennes rébellions, son caractère naturellement féroce et emporté: les habitans de Larenda avant refusé de lui livrer une veuve anciennement esclave du serai, qu'il avait demandée pour un de ses sipahis, il assiégea leur ville et enleva la femme, objet de cette guerre. Le grandvizir, à qui le mousti manifestait un jour son étonnement de lui voir tolérer les déportemens de Katirdji, lui répondit : « Je me suis réservé ce fils de prosti-» tuée pour de plus mauvais temps et de meilleurs » services, » voulant dire par la qu'il le destinait à combattre Ipschir.

Des troubles de toute sorte et les fautes de l'administration avaient appauvri le trésor d'Egypte. Sous le gouvernement de Haideragazadé Mohammed, l'Egypte tomba dans une complète anarchie, par suite des révoltes des begs Kanssou et Memi. Le second successeur de Haïderagazadé, l'Albanais Ahmed: Pascha, surnommé Tarkhoundii, soupconné de posséder d'immenses richesses; fut sommé de verser dans les caisses publiques cent cinquante bourses; il promit bien de payer cette somme, mais il ne tint point sa parole. Le grand-vizir et le kadiasker de Roumilie ayant déclaré dans un conseil qu'Ahmed-Pascha ne devait point se soustraire au paiement des cent cinquante bourses réclamées, le kadiasker d'Anatolie, Mesoudi homme franc et hardi, demanda par quelle raison; Hanefi lui répondit : « Parce que l'esclave et ce qu'il » possède appartiennent au Sultan. — Cette sentence » de la tradition, lui répliqua Mesoud, ne saurait trou-» ver d'application dans une instruction judiciáire. » Tarkhoundji Ahmed, à son arrivée dans la capitale; n'en fut pas moins jeté dans les Sept-Tours, et vingt des personnes de sa suite envoyées au bagne. Quelque temps après, le Sultan assembla en sa présence tous les vizirs présens à Constantinople, pour se consulter avec eux sur les affaires d'Egypte; la sultans Walidé assista aux délibérations derrière la fenêtre grillée: le grand-vizir proposa de conférer le gouvernement d'Egypte à vie, mais Mesoud combattit victorieusement la mesure en discussion et démontra

[:] Tarkhoun, dracunculus hortensis.

que son adoption devrait avoir pour conséquence l'indépendance de cette province dans un temps plus ou moins éloigné. Il en vint ensuite à une discussion trèsanimée, avec Gourdji, sur les statuts des marchés. Gourdji avait coutume d'invoquer son âge toutes les fois qu'il ne savait quelle raison donner: la sultane Walidé, fatiguée de le voir revenir sans cesse à ce singulier mode d'argumentation, lui cria derrière le rideau qui la dérobait aux regards: « Mon père, il » n'est pas question de barbe grise ou noire, mais » d'un bon jugement et de vues droites. » Mesoud, comptant sur la protection du Sultan et de la sultane Walidé, discuta avec sévérité tous les raisonnemens du grand-vizir, et en prouva la vanité, de sorte qu'il gagna en considération et ruina le crédit de son adversaire. Il fut impossible dès-lors de fermer les yeux à l'évidence et de ne pas reconnaître la nécessité du remplacement de Gourdji. Le kislaraga, le moufti et le chef des écuries, conseillèrent le rappel de Siawousch. Mesoud représenta à la sultane Walidé que la toute-puissance tomberait entre les mains de ces trois hauts dignitaires, si on conférait le grandvizirat à une de leurs créatures; en conséquence, il proposa son ami Tarkhoundji Ahmed-Pascha, qui, depuis peu sorti des Sept-Tours, se trouvait alors à Salonique, et obtint pour lui la permission de revenir dans la capitale. L'arrivée imprévue de Tarkhoundji Ahmed inspira bien quelques soupçons à Gourdji-Mohammed; mais il se tranquillisa, lorsque le Sultan rendit un kattischérif qui nommait Tarkhoundji conducteur de la caravane portant le présent annuel à la Mecque (19 juin 1652 — 12 redjeb 1062). Dans le diwan tenu le même jour dans le kœschk du rivaze, Mesoud entama une nouvelle discussion avec le grand-vizir, à qui il reprocha son ignorance des affaires de la mer. Pendant ce conseil, le chef de la chambre intérieure apporta à Gourdii un kattischérif du Sultan. « Je ne puis pas le lire, dit Gourdii; » qu'on appelle le reis-efendi. » Le moufti lut l'ordre impérial, qui était ainsi conçu: « Toi, mon vizir, » rends le sceau. » Le vieillard de quatre-vingt-quinze ans, tout tremblant d'émotion, ne put dénouer le cordon auguel tenait le sceau; le khassoda-baschi s'en chargea pour lui. Le grand-vizir se mit alors à parler de son âge et de ses services; mais il obtint pour toute réponse des injures de Mesoud, qui le traita de vieillard imbécile. Le khassoda-baschi invita l'assemblée à se rendre auprès du Sultan; Gourdii voulut suivre les autres dignitaires, mais le bostandjibaschi, lui mettant la main sur la poitrine, l'en empêcha, et lui ôta son turban de cérémonie. Les membres du diwan trouvèrent le Sultan assis sur son trône; la sultane Walidé assistait à cette scène derrière le rideau. Mohammed ouvrit la délibération en disant : « Qui nommerons-nous vizir? » Le moufti fit un long discours et termina en concluant que le choix du grand-vizir dépendait du Sultan. Mesoud demanda que l'assemblée se retirât pour se livrer à l'examen d'une affaire aussi grave; lorsque l'assemblée revint en présence de Mohammed, le moufti émit l'avis de

confier le seeau au serdar des troupes ottomanes en Crète, Housein, et de nommer provisoirement un kaïmakam. « Je nomme kaïmakam, dit Mohammed, mon » lala Ahmed-Pascha. » Mesoud demanda encore que l'assemblée pût se retirer une seconde fois; dans la conférence que les membres du diwan eurent entre eux, le desterdar-pascha et l'aga des janissaires combattirent l'élévation de Housein au grand-vizirat, disant : « Si Houseïn-Pascha est nommé grand-vizir, il » faudra envoyer en Crète au moins dix mille hom-» mes et dix millions d'aspres. » Au retour des conseillers de la couronne dans l'appartement impérial, Hanefi-Efendi, en sa qualité de juge d'armée, soumit à Mohammed les objections qu'on avait éleyées contre la nomination de Housein. Alors la sultane Walidé prit la parole derrière le rideau, et, s'adressant à l'aga des janissaires et aux agas des six escadrons de sipakis, elle appuya les raisonnemens par lesquels on avait écarté la candidature du serdar de l'armée de Crète. Les conseillers du Sultan durent délibérer de nouveau entre eux pour s'entendre sur un autre choix. Il s'établit une longue discussion, jusqu'à ce qu'enfin l'opinion de Mesoud eût été adoptée : «Trois choses, » dit Mesoud, sont exigées du grand-vizir, l'équipe-» ment de la flotte, la continuation de l'expédition de » Crète, le prélèvement des sommes nécessaires à la » solde des troupes. Mais, en supposant que Housein-» Pascha fût grand-vizir, le kaïmakam aurait à pour-» voir, en son absence, à l'exécution de ces mesures. » Si donc le kaïmakam prenait l'engagement de satis-

» faire à ces trois conditions, pourquoi ne lui denne-» rait-on pas le sceau? » Tous furent de son avis. Ahmed, à qui on demanda : « Prenez-vous ces trois » choses sur vous? » répondit affirmativement. L'assemblée étant revenue auprès du Sultan, Ahmed déclara de nouveau qu'il acceptait le grand-vizirat aux conditions prescrites. Mohammed lui remit le sceau. et on récita la prière appelée Fatiha. « Fais attention, » lui dit le Sultan, que tous les grands-vizirs ne sont » pas quittes de ledrs fautes par leur destitution; si tn » administres mal, je te ferai couper la tête. » Ahmed se prosternant à terre demanda qu'on lui donnat l'assurance, premièrement : que personne ne s'opposerait à l'accomplissement de ses mesures fiscales, et qu'il serait libre de prendre de l'argent où bon lui semblerait; secondement, qu'il gouvernerait avec une puissance sans bornes et sans l'intervention de qui que ce fut dans son administration. Le Sultan lui fit cette double promesse en deux kattischérifs spéciaux. Le nouveau grand-vizir se rendit à sa maison, où il reçut les félicitations des vizirs, du moufti et des kadiaskers. « Puisque Dieu, leur dit-il, m'a placé, moi indigne, » dans ces hautes fonctions, je rétablirai l'ordre dans » l'empire, ou je mourrai à la peine. » On vit généralement un facheux augure dans ces dernières paroles.

Tarkhoundji Ahmed, Albanais de naissance, qui entré au serai comme page en était sorti comme sipahi, avait accompagné en cette qualité Mousa-Pascha en Egypte, et l'avait suivi plus tard à Ofen et à Constantinople avec le titre de kiava. Après avoir rempli les

fonctions de lieutenant auprès du grand-vizir Ahmed-Pascha Hezarpara, dont le peuple déchiqueta le cadavre morceau par morceau, après la défaite des sipahis sur l'hippodrome, il sauva sa tête, grâce à la protection du moufti Abdourrahim. Plus tard, gouverneur du Diarbekr et de l'Egypte, il avait laissé partout la réputation d'un homme incorruptible et inexorable. Ses premiers actes, dès qu'il fut grand-vizir, eurent pour but de fortifier encore la croyance générale à cet égard. Pendant la nuit, il fit étrangler, dans les prisons, des malfaiteurs, dont les cadavres furent jetés dans les rues par son ordre, parés de chemises et de ceintures brodées, afin que le peuple crût que les suppliciés étaient des hommes riches et puissans : il voulait par là inspirer aux grands une crainte salutaire etannoncer aux faibles l'avènement d'une justice impartiale. Il examina les comptes des cuisines, de l'arsenal et d'autres services publics, faisant partout des réductions sur les dépenses. Le jour où il recut les félicitations des oulémas et hauts dignitaires, le moufti lui ayant présenté l'inspecteur des douanes, il demanda à ce dernier s'il n'était pas aussi inspecteur des cuisines et des marchés de viande. Sur sa réponse affirmative, il fronça les sourcils, et lui dit : « Pourquoi » la ville est-elle approvisionnée de si mauvais mou-» tons, lorsque sur la route de Salonique j'ai vu de » tous côtés de beaux troupeaux de moutons bien gras. » et qu'à chacune de mes questions sur le propriétaire » de ces troupaux on répondait qu'ils appartenaient » à l'inspecteur des douanes? — Gracieux seigneur,

» répondit celui-ci, les bouchers s'inquiètent peu de » vendre à la ville des moutons maigres ou gras. — » Maudit, répliqua le grand-vizir; tu donneras les » moutons gras à aussi bon marché que les maigres, » ou je te tuerai. » Le moufti intercéda en faveur de l'inspecteur des douanes, et le grand-vizir, apaisé en apparence, consentit à lui donner sa main à baiser. «C'est bien, lui dit-il; à l'avenir tu feras mieux » ton service; mais pour le moment tu paieras trois » cents bourses d'argent. — C'est impossible, s'é-» cria l'inspecteur, je ne les possède pas. » Mais Tarkhoundji souriant amèrement': « Je sais, s'écria-t-il, » par qui tu espères faire appuyer tes excuses. Je ne » les possède pas, dis-tu, te fiant sur la protection » d'amis puissans. Misérable! les jours de la corrup-» tion sont passés; tu verseras les trois cents bourses » au trésor, ou je te ferai attacher écartelé aux portes » de la ville. » Puis s'adressant aux chambellans présens: « Vous êtes, leur dit-il, les seigneurs de l'étrier » impérial; mais vous êtes devenus de débauchés sol-» dats de fortune; je vous confirme dans vos fonctions, » mais soyez sur vos gardes. » Il blessa tous les grands par les reproches indirects qu'il adressa à leur corruption, et par la déclaration officielle qu'il leur fit de leur impuissance future. Il frappa de nullité toutes les nominations faites par Gourdji, et aurait persévéré dans ce système, si le Sultan ne lui eût adressé un kattischérif du contenu suivant: « Tu ne dois pas des-» tituer les dignitaires avant l'expiration de la durée » légitime de leurs fonctions. » Tarkhoundji Ahmed frappa d'un impôt (irsaliyé) tous les gouverneurs et tous les emplois de l'Etat; lui-même se taxa à vingt mille piastres. C'est ainsi qu'il parvint à augmenter de sept cent mille piastres les revenus publics. Il impesa également chaque moulin d'une piastre (ce qui devait rapporter au trésor plus de cent mille piastres), et chaque maison de deux piastres. Mais le prélèvement de ces deux derniers impôts rencontra de grands obstacles; les sipahis disaient : « Comment paierons-nous » l'impôt de nos moulins, lorsqu'on ne nous paie pas » notre solde? » Si on eût persisté dans cette mesure, une révolte aurait infailliblement éclaté à Constantinople, à Galata et à Scutari, et on dut par conséquent y renoncer. Quelques autres ordonnances rendues par le grand-vizir furent purement illusoires. C'est ainsi qu'il abaissa le prix des bougies de vingt à dix-huit aspres: mais les fabricans obtinrent, par la protection de Saadizadé-Efendi, que l'okka, qui était d'après les réglemens de police de quatre cents dragmes, fût fixé à l'avenir, pour la vente des bougies, à trois cent quarante dragmes; cette diminution du poids correspondait à la diminution du prix, ce qui ne changes rien par conséquent à l'état primitif des choses. Tous les efforts du grand-vizir pour enrichir le trésor étant restés inutiles, un grand conseil fut tenu en présence du Sultan dans le but d'établir l'état des dépenses et des recettes (17 février 1653 — 19 rebioul-ewwel 1063). On présenta le bilan de plusieurs années, et on trouva que dix ans auparavant les recettes excédaient de beaucoup les dépenses, que sous le grand-visir Kara

Moustefa-Pascha les chiffres des uns et des autres se balançaient; mais que depuis lors les dépenses avaient suivi une progression croissante. A l'époque où nous sommes arrivés, les revenus du trésor étaient de deux milliards quatre cent millions d'aspres, et les dépenses dépassaient cette somme de cent vingt millions [111]. Une discussion diffuse s'établit qui n'arriva à aucune conclusion, parce que personne ne voulait ou ne pouvait indiquer les moyens de faire des économies. L'historien Hadji Khalfa, qui assistait à ce conseil, en prit occasion d'écrire son hvre intitulé Règle de conduite, dans lequel il fit la statistique financière de plusieurs années, et exposa tous les vices de l'administration. Mais, comme personne n'aurait eu le courage d'appliquer les remèdes qu'il indiquait, il ne donna pas de publicité à son ouvrage. Trois ans après, il le présența au moufti Hozamzadé, qui lui-même le remit au Sultan avec la recommandation de le lire.

Les précautions prises par Tarkhoundji, pour s'assurer une administration libre d'entraves, avaient annoncé au kislaraga Souleïman la fin de sa puissance. Souleïmanaga songea dès lors à se préparer à une retraite tranquille en Egypte, ce dernier asile des grands eunuques disgraciés; il mit tout en œuvre pour obtenir du grand-vizir la nomination de son protégé Mohammed de Galata au gouvernement d'Egypte. Mais Tarkhoundji lui refusa cette demande, aussi bien que la réintégration de Houseïn dans sa dignité de secrétaire des janissaires. Souleïman, humilié de voir ainsi son crédit ruiné, en manifesta grossièrement son dépit à la

sultane Walidé, lorsqu'il refusa pour les noces de la sultane Aatiké (veuve de Kenaan-Pascha) les kaftans et les bourses d'usage, en lui-disant: « Je n'ai ni or » ni fourrures. » Il gagna à cette imprudente sortie d'être banni en Egypte et remplacé par l'aga du vieux seraï. La destitution de Souleïmanaga ne tarda pas à être suivie de celle du moufti. Ce ne furent pas les nominations irrégulières qu'il avait faites et dont son adversaire déclaré, le grand-juge Mesoud, donna la liste au Sultan et au grand-vizir, mais bien ses propres emportemens qui provoquèrent sa disgrâce. Incapable de maîtriser la violence de ses passions, il lui arriva un jour d'accabler d'injures et de coups l'ancien juge de Kaffa, Esaad-Efendi, à qui il donna des soufflets et arracha la barbe, au grand scandale des assistans indignés de se voir ainsi injuriés dans la personne de leur doyen, appelé en cette qualité Reïs oul oulema, c'est-à-dire le chef des oulemas. Tous les efforts de Tarkhoundji pour apaiser cette affaire furent inutiles. Le moufti, appuyé par le grand-vizir, chercha vainement à prévenir les suites de sa conduite par de faux rapports. Vingt des principaux oulémas et deux cents autres membres du corps des légistes se réunirent dans la maison de Mahmoud Karatschelebizadé, pour se rendre en masse au seraï. A la première nouvelle de ce rassemblement, les janissaires et les sipahis leur offrirent d'appuyer leurs demandes les armes à la main; les diverses corporations leur proposèrent de se joindre à eux, tous ayant la secrète pensée d'exploiter la révolte à leur profit. Les oulémas refusèrent l'assistance des troupes et des corps de métiers, mais ils ne purent empêcher que les boutiques ne fussent fermées, et qu'une grande foule ne les suivit au seraï. A moitié chemin du palais impérial, ils virent arriver un bostandji en dolman rouge et avec une ceinture d'or, qui, descendant de cheval, vint baiser l'étrier de Mahmoud-Efendi, et lui présenta un kattischérif ainsi concu : « Très-honorés sei-» gneurs de la loi! vous êtes les légistes de mon em-» pire, et je ne souffre pas qu'on vous offense; j'ai » accordé des faveurs à chacun de vous. Au reçu de » ce kattischérif, retournez donc tous chez vous; pré-» sentez vos griefs par écrit, et ayez patience pendant » quelques jours, je satisferai vos désirs; mais gardez-» vous d'agir contrairement à cette noble lettre. Je » vous donne le salut. » Les oulémas obéirent, et retournèrent avec le bostandji dans la maison de Mahmoud-Efendi; ils rédigèrent une longue plainte pleine d'accusations vraies et fausses contre le moufti qui fut destitué trois jours après. Behayi fut élevé pour la seconde fois à la plus haute dignité de la loi. Il profita de son nouveau pouvoir pour rendre la liberté et conférer le sandjak d'Okhri au voïévode des Turcomans, Abasa Hasan, qui quelque temps auparavant avait été jeté dans les Sept-Tours, par suite des plaintes portées contre lui (17 août 1652 - 12 ramazan 1062). Les sipahis faillirent se révolter à cause du meurtre d'un des leurs par un janissaire. Demandant le sang pour le sang, ils jetèrent des pierres à leurs officiers, et, conduits par les chefs de la rébellion; Djindji Yousouf et Arab Selim; ils se fendirent à Scutari. Mais les légistes ayant déclaré que le meurtre pourrait être expié par une amende; la plupart des sipahis rentrèrent dans le devoir. Abandonnés de leurs complices, Yousouf et Sélim s'enfuirent; le premier fut atteint à Eskischehr et étranglé; le second parvint heureusement à Haleb.

Sous le moufti Behavi se renouvela la querelle des mystiques et des orthodoxes. Un certain Gourd Mohammed, un écrivain kurde et un savant tatare connu sous le nom d'imam des Tatares, attaquèrent le Catéchisme de Birgheli, œuvre fondamentale de la théologie des orthodoxes. Le prédécesseur de Behayi avait fermé la bouche à Gourd Mohammed par de sages admonitions et un don de vingi ducats. L'imain tatare, dont les orthodoxes demandaient l'exécution, se rendit chez Behavi, et lui dit que si on le condamnate à mort pour satisfaire les désirs de ses entientis, il se conformerait en cela à la volonté divine, mais qu'il était prêt à soutenir par l'argumentation son opinion contre les opinions dissidentes. Il charges un âne de quatrité d'ouvrages dogmatiques, et les transporta dans la mosquée du sultan Mohammed; là, retranché derrière ce formidable rempart d'érudition, il provoqua ses adversaires à l'attaque, leur criant que c'était là le champ de bataille. Les orthodoxes, au lieu de chercher des raisonnemens qui pussent êtré victorieux de ceux de l'imam des Tatares, trouvèrent beaucoup plus commode de représenter au Sultan que la négation des doctrines du Catéchisme de Birgheli était un

outrage à la religion, et qu'il était nécessaire de donper prodre au moufil Behavi de détruire tous les livres faits contre ce palladium de l'orthodoxie. En conséquence, le Sultan convoqua les oulémas à une assemblée, dans laquelle on condamna toute attaqué contre le Catéchisme, et on signifia à l'imam des Tatares de respecter à l'avenir, sous les peines les plus graves, les livres élémentaires de la théologie (11 janvier 1653 - 11 safer 1063). L'esprit d'intolérance ne se borna pas à ces manifestations : le Sultan avant apercu de son kæschk deux personnes qui fumaient, voulut les faire exécuter: mais le moufli ayant intercédé pour eux, il se borna à les faire batonner et à renouveler les ordonnances contre le tabac. Vers le même temps, un violent tremblement de terre se fit sentir dans l'Asie-Mineure : un grande quantité d'édifices s'écroulèrent à Tyr, Nazli, Ghewschak, Denizli, Sultanhissari, et écrasèrent beaucoup d'habitans dans leur chute; à Guzelhissar, la moitié de la ville fut renversée, et trois mille hommes ensevelis sous les décombres (23 février 1653 - 25 rebioulewwel 1063). Pendant quarante jours, la terre trembla. et des sources d'eau noire jaillirent, « comme si » le sol, dit l'historien de l'empire, frissonnat des » crimes de ses habitans, et qu'une large plaie s'y fût » ouverte par suité des injustices des hommes. »

Les événements qui à cette époque sollicitèrent le plus l'attention de la capitale, furent la guerre avec Venise, et les hostilités des Cosaques révoltés sous les ordres de leur hetman Khmielnichi contre la

Pologne. Les Cosagues avaient récemment inquiété les bords orientaux et occidentaux de la Mer-Noire. Ils avaient abordé avec quinze barques à Baldiik. au-dessus de Warna, pillé et incendié la contrée. Leurs dévastations à Missiwri, Terkof, Lehile, déterminèrent le grand-vizir à envoyer à l'embouchure du Bosphore les vétérans des janissaires pour la garde des côtes. Les Cosaques avaient débarqué à Akkerman et emmené en esclavage un certain nombre d'habitans; mais à l'approche de Schehbaz-Pascha avec un grand vaisseau et quatre galères, ils tuèrent tous leurs prisonniers et se préparèrent au combat sous le promontoire d'Istefan. Leurs seize caïques entourèrent Schehbaz-Pascha abandonné par les vaisseaux des janissaires. Schehbaz-Pascha, avant réussi à couler à fond deux des caïques, parvint à s'échapper; lorsqu'arrivé à Sinope, il voulut faire pendre Mohammed, capitaine des galères, qui avait pris la fuite, le colonel des janissaires de la ville s'y opposa, parce que Mohammed faisait partie du corps des janissaires. De retour à Constantinople, Schehbaz-Pascha porta plainte contre Mohammed; le grand-vizir fit pendre le capitaine devant la porte de la salle du diwan de l'amirauté, et jeter en prison Schehbaz-Pascha luimême. Dans le courant du mois de décembre 1652 (moharrem 1063), le moufti reçut de Khmielnicki, hetman des cosaques du Dnieper 1, révoltés contre la



ces Cosaques s'appellent Zaporogues, des chutes d'eau du Dnieper. Les Turcs leur donnent le nom de *Cosaques du roseau jaune*, à cause d'un marais, entre le Dnieper et le Bog, appelé les *Eaux jaunes*.

Pologne, une lettre dans laquelle il lui offrait de mettre au service de la Porte quarante mille Cosaques sur les trois cent mille qu'il commandait; Khmielnicki, qui avait été prisonnier des Ottomans, non seulement était familiarisé avec le turc, mais encore avait profondément étudié le Koran, de sorte qu'on pensait qu'il était à moitié musulman, et même qu'il l'était tout-à-fait au fond. Peu après avoir écrit au moufti, il envoya à la Porte quatre ambassadeurs chargés de demander son investiture d'après les usages turcs, et la possession d'une partie de la Moldavie. Admis à l'audience du Sultan, les plénipotentiaires de Khmielnicki furent revêtus de kaftans d'honneur, et recurent le tambour et l'étendard pour leur maître et un diplôme d'installation, dans lequel cependant il n'était fait mention que des pays occupés par les Cosaques, et nullement d'une cession de territoire de la Moldavie. Ils remirent en même temps au diwan une lettre que le khan des Tatares avait adressée au juge d'Ismail, et dont ce dernier leur avait donné communication : le khan des Tatares avait proposé un de ses protégés pour la place d'administrateur des wakfs d'Ismaïl; mais le nouveau kislaraga l'avait conférée au baltadji Mourad. Le khan, irrité de l'injure faite à sa créature, avait écrit au juge d'Ismaïl: « Éloigne l'administrateur nommé par le kislaraga, » ou bien je vous tue, l'administrateur et toi. » Le grandvizir lut cette lettre et la mit dans son sein, sans rien dire. Quelque temps apparavant, le chef des émirs avait été envoyé au khan avec un sabre et un kaftan

Digitized by Google

par le nouveau grand-vizir. A son retour, il rapporta à Tarkhoundji Ahmed que le khan avait mis de côté le sabre sans le regarder, qu'il n'aveit passé que son bras gauche dans le kaftan dont il avait laissé pendre la manche droite à terre, qu'il l'avait accablé de reproches parce que deux de ses esclaves fugitifs avaient été déclarés libres à Constantinople sur l'intervention d'un ambassadeur étranger, et enfin qu'il avait déclaré que, puisqu'on vendait ses esclaves, il n'en enverrait point au Sultan.

Le grand-vizir, qui s'était attiré l'inimitié du khan des Tatares, de tous les grands, et surtout des familiers du Sultan, par ses mesures administratives, suscita encore contre lui la haine du kapitan-pascha Derwisch Mohammed. Dans l'automne de l'année précédente, Derwisch Mohammed était entré à Constantinople avec une pompe dont on n'avait pas eu d'exemple depuis le grand-vizirat d'Ahmed-Pascha: on avait remarqué dans la suite de Derwisch deux mille cavaliers et fantassins et sept mille chevaux au moins; c'était là le fruit de ses concussions à Silistra, à Brousa et dans l'Anatolie. Tarkhoundii Ahmed employait principalement l'argent qu'il avait disponible à payer la solde des sipahis, et négligeait le service de mer; le kapitan-pascha lui en fit plusieurs fois des reproches assez vifs; un jour surtout qu'il discutait dans l'arsenal avec lui et le defterdar Sournazen sur les affaires de l'Etat : « Il faut absolument » que tu me donnes de l'argent, dit Derwisch à Tar-» khoundji. — Nous ne pouvous en tirer des pierres. »

répliqua le defterdar. La dispute s'enflamma, et le defterdar finit par dire au kapitan-pascha qu'il était vizir comme lui, mais qu'il n'avait pas, comme lui, été chef de rebelles et n'avait pas désolé le monde par ses exactions. « Moi, un rebelle! s'écria le kapitan; moi, » qui, sous feu Mourad IV, ai rendu Bagdad à l'Isla-» misme! » Mais, suffoqué par la colère, il ne put continuer. Le grand-vizir ayant voulu intervenir. Derwisch Mohammed décharges sur lui sa fureur, et lui reprocha d'avoir voulu se jouer de lui, en ajournant toujours le paiement des sommes promises : il lui signifia qu'il ne prendrait plus à l'avenir de traites sur le trésor, et qu'il fallait lui compter trois cents bourses d'argent comptant. Cette querelle fut rapportée au Sultan par des tiers avec des détails qui en exagérèrent encore la gravité. Mohammed fit comparaître devant lui le grand-vizir et le kapitan-pascha. Celui-ci prouva qu'il n'avait pas reçu la valeur de vingt bourses en numéraire : celui-là répondit que les traites équivalaient à de l'argent comptant, et que d'ailleurs, en attendant l'époque de leur échéance, le kapitan-pascha, homme très-riche, pouvait se charger lui-même de la solde des troupes. Toutes ces explications déplurent au Sultan, qui songea dès lors à déposer Tarkhoundji Ahmed. Mais les ennemis du grand-vizir, craignant la possibilité de son retour aux affaires après sa disgrâce, ne pouvaient être satisfaits que par sa mort : ils insinuèrent au Sultan que, si Tarkhoundji était en état d'hostilité avec le kapitan-pascha, c'était parce qu'il n'avait pas pu le gagner au projet d'une révolution dynastique en 214

faveur du prince Souleiman. Ils se servirent de l'ancien aga des janissaires, Souleïman-Pascha, pour affermir encore Mohammed dans ses soupcons. Exploitant la simplicité de Souleïman, ils lui persuadèrent qu'il serait élevé au grand-vizirat, s'il affirmait au Sultan la réalité du projet par eux imaginé. L'intrigue réussit parfaitement, et Mohammed résolut définitivement de se débarrasser de Tarkhoundji Ahmed; cependant, pour lui donner une fausse sécurité, il lui envoya cinq jours avant le Newrouz (commencement du printemps) un kattischérif plein de louanges sur son admimistration, un kaftan de zibeline et un poignard enrichi de pierreries. Le grand-vizir, à qui l'astronome de la cour n'avait rien promis de bon pour l'époque du Newrouz, dit aux assistans qui le félicitaient de ces nouvelles preuves de la faveur impériale : « In-» sensés, que vous connaissez peu les chemins des » grâces et des disgrâces des souverains! Tout cela n'est » que le présage de mon exécution. » Le juge d'armée Hozamzadé lui ayant reproché de se prophétiser ainsi à lui-même son malheur, il lui repondit: « Efendi, » pour servir le Padischah, j'ai mis tout le monde » contre moi, et je n'ai pas réfléchi que résister à tous. » c'est se dévouer à sa ruine; je moissonne mainte-» nant le fruit de ce que j'ai semé. » Trois jours après. dans le dernier diwan qui précéda le Newrouz, le grand-vizir prit congé de tous les fonctionnaires présens, comme s'il ne devait plus les revoir, parce que, la nuit précédente, son sommeil avait été troublé par des rêves pénibles. A la fête du Newrouz, il envoya les

présens d'usage en semblable circonstance au Sultan. qui manifesta sa haute satisfaction au messager. S'étant un peu rassuré, parce que l'arrivée du Newrouz n'avait été suivie d'aucun fâcheux événement. Tarkhoundji se rendit au seraï pour y expédier quelques affaires. Mais il recut presque aussitôt une lettre, qui lui ordonnait de paraître en présence du Sultan. Il fit immédiatement les ablutions et les prières des mourans, et dit : « Mes ennemis aussi ne vivront pas » long-temps, s'il plaît à Dieu. » Chemin faisant, il demanda à son maître des requêtes qui l'accompagnait, s'il était prêt à mourir; celui-ci lui répondit qu'il l'était en effet; mais il le pria de ne pas prononcer des mots de si mauvais présage. Lorsque le Sultan le fit introduire en sa présence, il l'accabla de reproches: « Mon Padischah, lui dit Tarkhoundji, tu me » fais mourir injustement. Au dernier jour, mes deux » mains tomberont lourdement sur ta tête. » Sur un signe de Mohammed, le bostandji-baschi étrangla le malheureux vizir; son cadavre fut jeté devant la porte de fer du seraï (20 mars 1653 — 20 rebioul-akhir · 1063). La fille de Tarkhoundji, veuve de Mousa-Pascha, obtint la permission de faire enlever les restes inanimés de son père, qui furent inhumés à Scutari.

Le kapitan-pascha Derwisch Mohammed, élevé à la dignité de grand-vizir, signala son entrée aux affaires par d'odieuses mesures fiscales et quelques exécutions. Bien qu'il eût surtout à cœur de tirer vengaance du defterdar Sournazen qui l'avait si gravement injurié, il fut obligé de le maintenir dans ses

fonctions pendant deux mois, tant étaient grands les embarras du trésor et la disette de financiers habiles : cependant, ce terme expiré, il le destitua et le remplaca par le baschbakikouli (garçon de la chancellerie) Moustafa, à qui il donna le titre de beglerbeg. Sournazen fut nommé desterdar de Temeswar, et son prédécesweur dans cet emploi, Emir-Pascha, envoyé avec la même qualité à Karáscha. L'ancien reis-efendi Mewkoufatdji et son gendre Boulewizadé furent promus aux fonctions de présidens de la chambre des comptes. Souleiman-Pascha qui avait espéré le grandvizirat en récompense de sa complicité avec les ennemis de Tarkhoundji Ahmed, det se résigner au sandjak de Malatia en Crète. Le seghban-baschi, à qui Derwisch Mohammed, n'étant encore que kapitan-pascha, avait vainement demandé un cheval arabe, s'empressa de prévenir les suites de son refus, en envoyant au nouveau grand-vizir le cheval désiré et meuf autres avec leurs harnais. Mais Derwisch ne voulut pas accepter ce présent d'une générosité tardive et intéressée, et relégua le seghban-baschi dans le sandjak d'Okhri. Un écuyer-tranchant, Hongrois d'origine, qui, chargé de porter un message à Vienne, avait à son retour bâtonné le juge de Karinabad pour n'avoir pas voulu lai permettre, lors de son premier voyage, des exactions Mustes, fut condamné à mort par un fetwa du moufil, et cette sentence fut ratifiée par le grand-vizir; mais le silihdar s'entremit auprès du Sultan en faveur de l'écuyer-tranchant, ancien page du seraï, et obtint que la peine de mort fût commuée en une amende de cinq cents pinstres. Le grand-vizir ne pardonna pas au sifihadar d'avoir fait gracier un homme dont il avait sanctionné la condamnation. Quelque temps après, le silihdar ayant voulu quitter le service intérieur du palais pour l'échanger contre le titre de vizir, le grand-vizir lui objecta que les silihdars ne devaient sortir du serai qu'en qualité de fourriers ou d'écuyers-tranchans, et que l'honneur du vizirat ne pouvait être accordé qu'à de grands services.

Le kiaya du dernier grand-vizir, Mouminaga, qui avait été jeté en prison, espéra, mais en vain, se racheter de sa captivité en payant quatre-vingt-dix bourses qu'on lui demanda; malgré l'intervention de son beau-père Siawousch-Pascha, il ne put obtenir sa liberté, parce qu'il avait pour ennemi dans le serai Schaban Khalifé, l'ancien cafetier du Sultan, Schaban Khalifé avait voulu, sous le grand-vizirat de Tarkhoundii Ahmed, prendre sa retraite avec une pension de cent trente aspres par jour; le kiaya Moumin lui avait dit d'abord seul à seul, puis en présence de Tarkhoundji, qu'il pouvait se contenter de quatre-vingts aspres de revenu quotidien, puisque le kiaya du baltadji n'en avait pas demandé davantage. Schaban en avait appelé à la sultane Walidé et au kislaraga. Mais le grand-vizir avait rectifié la décision de son kiaya, qui devait expier plus tard sa stricte observation des lois de l'empire par la perte de toute sa fortune. Le pascha d'Adana, à qui sa cruauté avait valu te surnon d'Ibrahim le Cruel, et qui avait voulu mettre à mort le juge de la ville, fut massacré par les habitans.

Cependant Ipschir gardait toujours dans son gouvernement de Haleb une attitude menaçante. Ce tyran hypocrite cachait sa cruauté sous des apparences de sainteté; il jeunait les lundis et les mardis, mais il faisait mourir les prisonniers de faim. Il passait une partie de la nuit en prières, mais il employait toute la journée à pressurer le peuple; selon l'expression de l'historien de l'empire, il ne prenait point de café, mais il buvait le vin de l'iniquité; il ne fumait point de tabac, mais il s'enivrait des vapeurs qui s'exhalaient du sang de ses victimes; il voulait être le pôle des saints, et il était l'axe de la tyrannie. Il répondit à la lettre d'invitation du grand-vizir en termes qui feignaient la soumission, et il eut soin en même temps de renforcer ses troupes. Le neveu du célèbre scheïkh d'Ourmia, exécuté par les ordres de Mourad, le scheikh Mahmoud, surnommé Sâtschlü, c'est-à-dire le Poilu, arriva vers cette époque à Constantinople où il s'acquit une grande célébrité par ses exercices pieux et par ses satires contre le gouvernement. Il prêcha publiquement que tous les maux de l'empire venaient de la part que la sultane Walidé prenait à l'administration; que tant qu'elle ne serait pas bannie du serai, le gouvernement resterait frappé d'impuissance; enfin qu'on devrait la reléguer dans le vieux seraï ou la marier à un des paschas des provinces. La proposition d'une innovation telle que le mariage d'une sultane Walidé jeta toute la ville en émoi. Le chef des émirs se consulta avec le grand-vizir sur le moyen de mettre un terme aux déportemens du scheikh Mahmoud, sans cependant blesser les préingés populaires sur l'inviolabilité d'un aussi haut personnage. On le fit passer pour fou, et on l'enferma chargé de chaînes dans l'hospice des aliénés de la mosquée du sultan Souleiman; mais étant parvenu à rassembler autour de lui ses amis et ses partisans, il leur déclara qu'il n'avait été jeté dans les fers que pour avoir dit la vérité; le diwan résolut dès-lors de se débarrasser de lui, en l'exilant dans le lieu de sa naissance. En Morée, le beglerbeg Gourd Ali et le chambellan Yousouf le Long, envoyé à Tripolizza en qualité de collecteur d'impôts, firent exécuter un certain Khalilaga et son frère qui s'étaient opposés à leur installation dans le pays. Un second frère de Khalilaga se plaignit à la Porte de la cruauté d'Yousouf le Long et des violences des saridjés. Yousouf fut incarcéré, puis relâché sur la promesse qu'il fit de payer cent trente bourses. De nouvelles plaintes s'étant élevées contre lui, il se prit à dire: « On me représente comme » un cruel oppresseur; mais si je ne l'avais pas été. » comment aurais-je pu prélever quatre cent mille » aspres pendant mon administration? » Le grandvizir, à qui ce propos fut rapporté, fit étrangler Yousouf; il perdit ainsi les cent trente bourses que celui-ci lui avait promises, et sa décision frustra les plaignans des dommages-intérêts qu'ils pouvaient espérer; mais tout le monde approuva une sentence aussi méritée. L'assentiment public sanctionna aussi l'exécution du cruel Boyadji Housein, qui, après avoir fait l'office du bourreau sur la personne des agas condamnés à mort par la Porte, avait été nommé sandjak de Gyula,

commissaire du présent envoyé annuellement à la Mecque, et avait commis les exactions les plus criantes. Boyadji Housein avait coutume d'enchaîner les uns aux autres avec des anneaux autour du cou tous ceux qui ne pouvaient pas payer. Un jour, un de ces malheureux ainsi lié avait expiré; leur gardien demanda à Housein la clef pour ouvrir l'anneau, et débarraser les prisonniers de leur compagnon mort : « Qu'ils trat-» nent le cadavre avec eux, dit Housein; la mauvaise » odeur les fera payer plus vite. » Plus humain que son maître, le gardien coupa la tête du cadavre qu'il put ainsi dégager de ses fers. Boyadil Housein aurait poussé bien plus loim ses cruautés si un jeune garcon, à qui il avait confisqué le fief de son père, n'eût trouvé le moyen de se rendre à Scutari, et de présenter au Sultan, un jour qu'il allait à la mosquée, une requête en restitution de ses biens; cette affaire eut pour suite la condamnation à mort du coupable. Le sandjak de Kastemouni, Kara Schatir, fut également exécuté à Constantinople pour cause de concussions; l'ancien samsoundji-baschi, Turk Omeraga, qui avalt été l'organe des agas révoltés et qui depuis s'était tenu caché, ayant eu l'imprudence de quitter sa retraite, fut étranglé en présence du grand-vizir. Mais aucune de ces exécutions n'eut autant de retentissement que celle de l'eunuque blanc Abdourrahman, l'ancien kapouaga. Abdourrahman avait serré de sa propre main le fatal cordon autour du cou du sultan Ibrahim, et avait été, après l'avènement de Mohammed, envoyé en Egypte en qualité de gouverneur; à son arrivée, il avait maltraité son prédécesseur dans l'administration de cette province, Tarkhoundji Ahmed, qui, devenu grandvizir, le rappela à Constantinople pour lui faire expier ses injures. Abdourrahman ayant gagné du temps et retardé son voyage sous différens prétextes, n'avait pas encore dépassé Konia, lorsqu'il apprit la chute de Tarkhoendii. Plein de sécurité, il se rendit dès-lors en toute hate à Constantinople où il fit offrir au Sultan cinquante bourses pour l'achat du grand-vizirat. Derwisch Mohammed, instruit des intrigues d'Abdourrahman, exigea de lui le paiement de deux mille bourses dues au fisc par le trésor d'Egypte, et dressa un rapport dans lequel il l'accusait d'avoir été le bourreau d'Ibrahim, de garder l'habit ensanglanté de ce sultan comme un trophée de son crime, et d'avoir voulu corrompre Sa Majesté impériale par un présent de ving cents bourses; il écrivit à la sultane Walidé une lettre conçue dans le même sens et obtint en réponse cet ordre formel : «Sitôt que les registres d'Egypte » seront arrivés, tu le tueras. » Derwisch adressa à Mohammed on autre rapport dans lequel il lui faisait observer qu'Abdourrahman étant vizir, ne pouvait, d'après les dispositions du Kanoun, recevoir sa punition que dans le serai. Ainsi mourat un des plus puissans ennuques dont parle l'histoire de l'empire.

Si te pouvoir des eunuques avait été anéanti dans le harem par l'exécution d'Abdourrahman et l'éloiguement de Souleimanaga, il n'en était pas ainsi de la domination des femmes. La nourrice du Sultan, qui avait été mariée, par sa protectrice la vieille sultane Walidé, au grand-cafetier Schâban, et l'esclave Antar, également une des anciennes favorites de la sultane Walidé, et épouse du beglerbeg d'Erzeroum, Mourteza-Pascha, pour qui elle obtint le gouvernement de Bagdad, menacèrent de faire revivre l'influence expirante du harem.

L'annonce de la prochaine arrivée de Hasan Abaza à Constantinople détermina la révolte et la désertion de trois cents janissaires, anciens rebelles, à Scutari; mais ils furent surpris dans la nuit par Schaban, aga de l'étendard rouge: leur chef Yousouf fut pris et amené devant le grand-vizir, qui donna l'ordre de l'étrangler (30 août 1653 - 6 schewal 1063). Mourad-Pascha, l'ancien grand-vizir, remplacé par Kenaan-Pascha dans le gouvernement d'Ofen, où il avait été envoyé après sa déposition, fut nommé kapitan-pascha, et revêtu par Derwisch Mohammed d'un kaftan d'honneur. L'ancien kapitan-pascha, Hozamzadé Ali, qui, depuis sa défaite de l'année précédente, vivait dans la retraite à Patras, fut fait prisonnier par le jeune sandjak de Karli, condamné à une amende de deux cents bourses et jeté dans les Sept-Tours; par la suite, on lui rendit la liberté et ses biens. Abdi-Pascha faillit être mis à mort pour ses exactions, qui surpassaient de beaucoup celles du cruel Yousouf, récemment exécuté; mais, par l'influence de son protecteur le defterdar Morali, il obtint la suppression de toute enquête sur sa conduite, et fut nommé commissaire impérial auprès du gouverneur d'Ofen, avec la mission de prélever deux cents bourses sur la fortune de l'ancien defterdar Sournazen, nommé gouverneur de Temeswar. L'aga des janissaires, Souleïmanaga, qui avait coopéré à la chute de Tarkhoundji, dans l'espérance d'hériter du grand-vizirat, et qui avait reçu l'ordre de se rendre en Crète, mourut en route à Malvoisie; tous ses biens revinrent au fisc.

A cette époque, le Sultan relégua son frère Souleiman au seraï, dans l'appartement des Jardins des Buis. qui fut affecté dès lors au séjour des princes héréditaires. Jusqu'à Mohammed III, les héritiers présomptifs avaient été envoyés en qualité de gouverneurs dans certaines provinces de l'Asie-Mineure. Depuis, on leur avait bien conféré des sandjaks, mais ils en touchaient seulement les revenus, et les faisaient administrer par un moutesellim. A dater de Mohammed III. les fils et les frères du Sultan furent privés non seulement de tous titres et emplois, mais encore de leur liberté, et assimilés à des prisonniers d'État. Mohammed prit également une autre mesure, qui interdisait le cumul de plusieurs bénéfices par une seule et même personne. Par suite de cette décision et de la mort de plusieurs oulémas, un grand nombre de dignités législatives devinrent vacantes, et de nouvelles promotions furent faites. Au nombre des légistes morts, nous devons mentionner Aredi Moustafa-Efendi, précepteur de Hadji Khalfa; Beyazizadé, qui avait fait appliquer pour la première fois dans l'Islamisme, depuis la mort du Prophète, la peine de la lapidation pour cause d'adultère; le grand-juge Karatschelebizadé Mahmoud-Efendi, frère d'Aziz-Efendi, et constructeur de plusieurs mosquées et medresés; et enfin le moufti Behayi, homme plein de science, et qui ne partageait pas le fanatisme de ses coreligionnaires. Ebousaïd, petit-fils du grand-khodja Seadeddin, succéda à Behayi dans la plus haute dignité de la loi.

L'année 1653, la capitale vit le spectacle extraordinaire de l'entrée d'un ambassadeur du schah des Indes, Djihan. Les anciennes relations qui avaient existé entre les sultans ottomans et les schahs indiens. avaient été renouvelées par différentes circonstances; sous le règne de Souleïman, le prince de Dehli avait cherché un refuge à la Sublime-Porte, et le prince de Goudjourat avait sollicité son appui par une ambassade; sous Mourad IV, le prince mogol Baïsankor-Mirza était venu se mettre sous la protection du gouvernement ottoman, et Djihanschah avait envoyé une ambassade que Mourad avait reçue à Mossoul, lors de son expédition contre Bagdad. Mourad avait répondu à l'ambassade de Djihanschah par une lettre qui avait blessé profondément la cour de Dehli par l'omission de certaines formules; au commencement du règne d'Ibrahim, sous le grand-vizirat de Kara Moustafa, le Grand-Mogol avait écrit à la Porte une lettre dans laquelle il se plaignait des formes employées à son égard, et faisait un tableau pompeux de sa puissance et de ses Etats.

Trois ans auparavant, un Turc, partant pour un voyage dans les Indes, avait été chargé pour le schah d'une lettre dans laquelle la Porte lui notifiait l'avènement de Mohammed; le 11 février 1653, ce même Turc revint à Constantinople, accompagné de l'am-

bassadeur indien Seïd Hadji Mohammed, qui apportait avec lui des présens d'une valeur de trente mille piastres. Le jour de son audience, Seid Hadii-Mohammed présenta au Sultan une lettre dans laquelle le schah s'étendait beaucoup sur les derniers troubles des Ouzbegs, auxquels la mort de Nezirkhan et la domination incontestée de son fils Abdoulaziz avaient mis fin. Mohammed remit à Seid Hadji, pour Dihanschah, une lettre, un poignard garni d'émeraudes, vinzt belles esclaves et un cheval dont la selle et les brides étaient estimées quatre-vingt-dix bourses. L'ambassadeur recut pour lui-même de riches fourrures, un cheval et six mille ducats. Seïd Hadji s'étant montré plein de distinction et de savoir dans les fêtes que lui donnèrent les vizirs et le moufti. les oulémas se consultèrent entre eux pour décider à qui on confierait l'honneur de représenter la civilisation ottomane à la cour du schah. Mais les raisons pour lesquelles ils s'efforcèrent de faire prévaloir un choix illustre furent vaincues par des raisons d'économie: Soulfikar, frère du défunt grand-vizir Salih, homme grossier et sans étude, offrit de se charger de l'ambassade à ses frais, et obtint ainsi la préférence sur tous ses concurrens. Seid Hadji Mohammed, qui n'avait pas en de peine à s'apercevoir de l'imbécilité de Soulfikar [IV], aurait bien voulu se débarrasser d'un semblable compagnon de voyage. Il représenta aux vizirs qu'il devait traverser les Etats de l'imam de l'Yémen qui n'était pas en bonne intelligence avec la Porte, et que par conséquent Soulfikar ne pouvait

faire route avec lui. On ne sentit pas ou on ne voulut pas sentir le véritable motif de cette objection, et il fut résolu que l'ambassadeur ottoman accompagnerait celui des Indes jusqu'à la Mecque, et qu'il continuerait ensuite son voyage par mer. Le 29 mars 1654 (10 diemazioul-ewwel 1064), arriva à Constantinople l'ambassadeur polonais, Nicolas de Grzymata Bieganowski, dont la mission avait été provoquée par la paix conclue l'année précédente entre la Pologne et le khan des Tatares. Trois semaines après, parurent des députés cosaques avec une suite de dix personnes. Ils venaient demander la protection de la Porte, et proposer un tribut annuel de quarante mille ducats, lorsque leur guerre avec la Pologne serait terminée et qu'on leur aurait fait abandon de la Podolie; ils furent conduits à l'audience du Sultan avec l'ambassadeur polonais qui se plaignit d'être confondu avec eux. Le grand-vizir dépouilla les Cosaques de leurs peaux de mouton, et leur fit revêtir des kaftans d'honneur; les deux députés reçurent chacun un kapanidja de drap rouge doublé d'étoffe d'argent; les deux sécrétaires, un de damas rouge, et les dix personnes de leur suite, des kaftans de drap de même couleur. Le voïévode de Valachie, Mathias Bessaraba, avait battu le voïévode de Moldavie, Lupul, et le gendre de celui-ci, Timothée Khmielnicki, qu'il avait fait fusiller à Suczawa; il avait établi le Logothète Gœrgize dans la principauté de Moldavie, et acheté de la Porte la confirmation de l'investiture de son protégé au prix de vingt mille ducats; les réclamations du fils de l'ancien prince de Moldavie, alors à Constantinople, avaient été vaines. Le gouverneur de Silistra, Siawousch-Pascha, avait fait la plaisanterie de vendre à Bessaraba deux faux Radoul, le premier à raison de huit mille piastres, le second à raison de cinq mille.

Le khan des Tatares ayant appris, par son confident Seferaga qu'il avait envoyé à Khmielnicki, que le roi de Pologne était campé à Bar avec une armée nombreuse, dans laquelle les Allemands seuls formaient un effectif de vingt mille hommes, résolut d'envahir le territoire ennemi. Cinq jours après son départ de Bagdjeseraï, le khan arriva à Frengkerman, sur les frontières de son royaume (25 septembre 1653 — 3 silkidé 1063). Il prit un jour de repos, et atteignit, à la marche suivante, le Dnieper ou, comme les Tatares l'appellent, la rivière des Ouzes; le lendemain, il campa sur les rives du Bog, nommé par les Turcs l'Eau-Blanche. En cet endroit, il fut joint par Bekiraga, qui lui apportait de la part du Sultan un sabre et un kaftan d'honneur [v]. Après s'être établi à Szarogrod, il envoya ses hordes ravager tout le pays jusqu'à Bar et Caminieck. Les historiens signalent un grand nombre de combats, dans lesquels les Polonais et les Tatares furent tour à tour vainqueurs et vaincus. A Orynin, les Tatares battirent un corps polonais commandé par Telezynski; mais à Zynkowce, ils furent défaits par les Polonais et les Hongrois sous les ordres de Ssemberg et de Mikiessa. Chohola eut l'avantage sur les Tatares dans une rencontre à Szmankowce, et Potocki, palatin de Braklaw,

Digitized by Google

22

T. X.

battit l'ememi au gué de Smotrzyca. Jean Sapicha repoussa les Tatares de Barszczowa, et Klodninski fit nne pointe avec deux mille cavaliers jusqu'à Kudrence, où se trouvait le khan. Cependant le manque de fourrage et l'approche de l'hiver déterminèrent les deux partis à la cessation des hostilités. Le khan envoya au général de l'armée polonaise son atalik ou vizir, Seferaga. Le roi de Pologne chargea à son tour Woynikowiczy d'une mission pour le khan des Tatares; mais, ne le voyant pas revenir trois jours après son départ, il tomba à l'improviste sur l'ennemi (4 décembre 1653). Woynikowiczy reparut le 8 décembre, accompagné d'Osmanaga, qui venait demander au roi la nomination de plénipotentiaires pour la conclusion de la paix. Le 16 décembre 1653 (25 moharrem 1064), les plénipotentiaires polonais, Stanislas Lanckoranski, palatin de Brussice, George Lubomirski, grand-maréchal, et Etienne Korycinski, grand-chancelier de la couronne, et les commissaires du khan, l'atalik et le scherinbeg, accompagnés de dix agas, se réunirent dans la plaine de Caminieck. Cette entrevue n'ayant amené aucun résultat, le roi attaqua de nouveau les Tatares, et le jour suivant la paix fut conclue, sous la condition que la Pologne paierait tous les ans au khan une somme déterminée, et lui donnerait deux ôtages, qui seraient échangés annuellement contre deux autres amenés par les ambassadeurs chargés du présent. Le fils du général polonais et d'un voïévode furent donnés en ôtage aux Tatares. Le khan partit immédiatement d'Ussiatin, et se vit forcé d'accorder le pillage de la

contrée à ses troupes, qui se plaignaient de revenir de leur campagne sans butin. La vieille Constantinow fut surprise et saccagée. Ce fut dans cette ville que le khan fut rejoint par Seferaga, accompagné de son fils, Islamaga, et par un corps d'armée qui avait ravagé tout le pays, depuis les rives du Dniester jusqu'à celles du Sireth. La Porte ordonna de nouveau à Rakoczy, qui était d'intelligence avec Etienne Gærgizé, protégé de Bessaraba, de ne point s'immiscer dans les affaires des Cosaques et des Tatares, et de se borner à prévenir leurs incursions en Moldavie, en Valachie et en Transylvanie.

Le 20 mars 1654 (1er djemazioul-ewwel 1064), le pascha de Bosnie, Fazli, envoya à Constantinople deux cents têtes et deux cents vingt prisonniers, comme trophées de sa victoire sur les Vénitiens, lors de leur entreprise contre Knin. L'équipement si nécessaire de la flotte ottomane fut retardé par l'avarice du kiava de l'arsenal et la mésintelligence qui régnait entre le grand-vizir et le kapitan-pascha; mais la présence de l'escadre des Barbaresques de Tunis et de Tripoli fit hater les préparatifs. Les begs de ces deux villes obtinrent plusieurs audiences du Sultan qui leur fit un accueil gracieux et leur distribua de l'argent. Le kiaya de l'arsenal avait gardé une partie des agrès qu'il avait à leur livrer et des bourses dont le Sultan leur avait fait présent; mais il fut obligé à restitution. On tint plusieurs conseils chez le kapitan-pascha sur l'ordre de bataille à adopter, et on décida que, conformément au Kanoun, les vaisseaux de Tunis et de

Digitized by Google

Tripoli formeraient l'aile droite et l'aile gauche, que le vaisseau-amiral resterait au centre, et ne se mêlerait du combat qu'à la dernière extrémité. Après la distribution ordinaire de kaftans aux officiers. le kapitan-pascha réunit la flotte à Beschiktasch, près du tombeau de Barberousse, et se dirigea vers les Sept-Tours, mais il n'y mouilla pas pour passer la nuit, selon l'usage; malgré les représentations du kiaya, il fit voile immédiatement pour Gallipoli. L'ancien kapitan-pascha Ali, sorti du port avec trois galères, s'était heureusement frayé un chemin à travers les vaisseaux vénitiens qui bloquaient les Dardanelles, et avait abordé à Ténédos où les navires d'Egypte et ceux des begs de l'Archipel s'étaient rassemblés. La flotte turque comptait en tout quarante-cinq galères, six mahones, vingt-deux brigantins; la flotte vénitienne, seulement seize vaisseaux, huit galères et deux galéasses. Cinq jours après être partie de Beschiktasch, la flotte ottomane attaqua celle de Venise, à l'embouchure de l'Hellespont (13 mai 1654 — 25 djemazioul-akhir 1064). Le kapitan-pascha Mourad, vêtu comme un simple matelot, tenant à la main un arc et des flèches, quitta le vaisseau amiral, monta une frégate, et parcourut toutes les lignes, portant du secours partout où besoin était, et perçant l'ennemi de ses flèches. Le combat dura six heures : la galère capitane des Vénitiens et un de leurs plus grands vaisseaux furent brûlés, deux autres coulés à fond. La république perdit dans cette affaire trois mille hommes, et Francesco Morosini, capitaine-général du

golfe Adriatique; les historiens vénitiens font monter la perte des Turcs au double de la leur; mais les historiens ottomans n'accusent que cinq cents morts. Le kapitan-pascha envoya son kiaya à Constantinople, pour annoncer sa victoire et demander des munitions et des troupes. Il ne tarda pas à recevoir cinq cents janissaires, cinquante.canonniers, cinq cents armuriers, et trente à quarante bourses qui devaient être partagées entre les soldats et subvenir aux nécessités les plus pressantes. Il fit voile pour Tiné qu'il ravagea pendant deux jours, puis pour Milo où stationnait la flotte vénitienne. Les vaisseaux de la république sortirent du port pendant la nuit, et, le lendemain matin, les deux flottes passèrent l'une à côté de l'autre en échangeant quelques boulets, sans que la violence du vent ou une crainte réciproque leur eussent permis un engagement sérieux. Sidi Ahmed-Pascha fut poussé par les vents contraires à Malvasia, mais il rejoignit bientôt le kapitan-pascha qui s'était rendu par Khios à Phocée. On renonça au projet d'une expédition contre Cerigo et Céphalonie, et on résolut le pillage de la riche ville de Tiné. Le kapitan-pascha ordonna de nouveau à son kiaya de se rendre à Constantinople pour demander des provisions et des renforts (12 juillet 1654 — 26 schaban 1064). Le grandvizir donna audience au kiaya, et lui dit : « Nas-tu pas » honte d'avoir quitté la flotte pour une affaire qui ne » nécessitait que l'envoi d'un tschaousch, et de venir » nous adresser de nouvelles demandes, lorsque nous » avons fait tout ce qu'il fallait faire?... » Le kiaya

effrayé renonça aux négociations dont il avait été chargé. Après avoir radoubé la flotte à Phocée, le kapitan-pascha se dirigea sur Salonique, Imbros, Skyros et Khios, où il congédia les vaisseaux des Etats barbaresques; il parcourut tout l'Archipel jusqu'à Crète, revint par Rhodes à Smyrne, où il célébra le Baïram; ayant levé l'ancre de nouveau, il prit quelques corsaires et vaisseaux marchands, et fit son entrée triomphale à Constantinople. Admis à l'audience du Sultan, il lui offrit cinq cents esclaves, qui formaient le cinquième des prisonniers faits dans cette campagne, et il fut revêtu de trois kaftans d'honneur. Il demanda et obtint que tous ses gens fussent confirmés dans leurs places pour l'année suivante.

Pendant que la flotte croisait dans l'Archipel, on avait recu la nouvelle à Constantinople que les Cosaques avaient opéré une descente à Eregliet à Baltschik sur la rive gauche et la rive droite de la Mer-Noire. Comme on ne pouvait disposer dans ce moment d'aucun vaisseau de guerre, quelques navires de Scutarifurent équipés à la hâte, remplis de janissaires et mis sous le commandement du sandjakbeg Kiayasi Mahmoud. Le gouverneur de Silistra, Siawousch-Pascha, avait battu les Cosaques qui avaient abordé à Baltachik et leur avait pris une caïque. L'escadre, montée par les janissaires, descendit à Eregli et y commit de tels désordres que les habitans regrettèrent tout haut les Cosaques; au retour, un vaisséau sombra, et avec lui toute une compagnie de janissaires. Mahmoud-Pascha vint mouiller à la porte du seraï, au milieu des salves

de l'artillerie, et les malheureux habitans des côtes, qu'il avait dépouillés et qui étaient venus porter plainte à Constantinople contre ses déprédations, durent assister à son triomphe,

Les événemens que les historiens ottomans rangent. à défaut d'autre dénomination, sous le titre d'Événemens divers, ne sont qu'une suite non interrompue d'iniquités et de massacres. L'aga de Kassandra, Kaïkdii Mohammedaga, coupable d'être trop riche, fut exécuté sous prétexte qu'il avait amassé ses trésors, dans un commerce illicite de blé avec les Vénitiens. Pour complaire à l'ancien rebelle Ahaza Hasan, le grand-vizir fit étrangler Deli, sipahi de Siwas, et Omerbegzadé Mohammed de Haleb. Trois chefs de brigands, Deli Souleïman, Deli Mohammed, et un capitaine de saridjés, qui, l'année précédente, avait volé vingt mille piastres à une caravane, se rendirent auprès du beglerbeg de Roumilie, Haïderagazadé Mohammed, qui faisait paître ses chevaux à Malvasia, et lui demandèrent son appui; mais Mohammed les chargea de chaînes et les dirigea sur Constantinople où ils furent décapités. Le gouverneur d'Égypte, Mohammed-Pascha, s'excusa de n'avoir pas fourni des vaisseaux supplémentaires à la flotte, en accusant le juge du Kaire, Molla Abdoullah, d'avoir détourné l'argent destiné à l'équipement de l'escadre qu'il devait envoyer. Le juge invoqua, pour sa justification, le témoignage de tout le pays; mais sa place n'en fut pas moins conférée à Ebousououdzadé qui avait acheté la faveur du grand-vizir en lui faisant présent de riches harnais.

La puissance du kislaraga Beïram n'avait pas atteint un degré moins élevé que celle de son prédécesseur Souleiman; le desterdar Morali sit offrir au Sultan par son entremise six cents bourses, à condition qu'il serait nommé au grand-vizirat. Beïramaga dénonça à Derwisch Mohammed l'intrigue qui se tramait contre lui. Derwisch appela en sa présence le defterdar, qui jura que cette accusation était l'œuvre de ses ennemis, et qui échappa pour cette fois aux suites méritées de sa conduite. Quelque temps après, le kislaraga faillit perdre sa place pour avoir voulu user de son pouvoir même contre le Sultan et la sultane Walidé. Le jour du Baïram, Mohammed, siégeant sur le trône dressé dans des appartemens intérieurs, assistait, d'après l'ancien usage, aux jeux des pages, et son jeune esprit s'amusait beaucoup à ce spectacle. Le précepteur du Sultan, le vieil eunuque Rihan, avertit le kislaraga de faire cesser les jeux, afin d'arracher le Sultan à la société de ses pages, parmi lesquels il pouvait trouver un favori disposé à s'arroger dans le harem une influence souveraine. Le kislaraga, appréciant la sagesse de ce conseil, se plaça près du trône et fit signe à Mohammed d'un air impérieux de rentrer dans ses appartemens. « Mon Lala, lui dit le Sultan, nos aïeux » avaient coutume de passer le jour du Baïram dans la » chambre des pages, pour leur donner occasion de » déployer leur habileté; quant à nous, nous y trou-» vons du plaisir. » Le kislaraga se rendit en murmurant auprès de la sultane Walidé: « Pourquoi, lui » dit-il, le Padischah passe-t-il la nuit avec ses pages?

» Ne savez-vous donc pas qu'il y a de ces jeunes gens » qui aspirent à être ses confidens, pour l'arracher à » votre domination? --- Aga, lui répondit la sultane Wa-» lidé, mon jeune lion est encore un innocent enfant. » qui prend plaisir à ces jeux; laisse-le veiller jusqu'à » minuit. » Beïramaga se rendant immédiatement dans la Khossoda, se prosterna à terre et dit au Sultan: « Ou'il vous plaise d'entrer ici, la sultane Walidé le » veut ainsi. » Mohammed, accoutumé à obéir à sa mère, descendit de son trône en dévorant sa colère: mais les pages, que cette brusque interruption de leurs exercices frustrait du présent ordinaire, entourèrent le kislaraga et l'accablèrent d'injures; un d'eux même tira son poignard contre lui; Beïram n'échappa qu'avec peine à la mort, et se retira protégé par les baltadjis. Les pages cherchèrent à gagner à leur cause les janissaires et les sipahis qui déjà au dernier jour de solde, mécontens de la qualité inférieure de la monnaie, avaient refusé de toucher à leur soupe, et avaient pillé la maison du defterdar: ils leur écrivirent des lettres pour les engager à ne pas supporter plus long-temps la domination des eunuques. Les sipahis avaient été récemment entraînés à quelques désordres par la sévérité dont avait usé l'aga des janissaires, Kenaan-Pascha, envers les fumeurs et les marchands de tabac. L'aga avait ordonné de fermer les tabagies et de briser les pipes qui s'y trouvaient; mais les sipahis avaient battu ses gens et avaient dit : « Laissez-nous fumer » tranquillement, si vous ne voulez pas que de cette » fumée s'élance la flamme de la révolte. » Les sipahis

envoyèrent des émissaires aux pages pour s'assurer si les lettres qu'ils avaient reçues étaient bien effectivement d'eux; le grand-vizir et le moufti Ebousaïd furent immédiatement instruits de cette démarche par leurs espions. Ebousaïd représenta à la sultane Walidé combien il serait dangereux de céder en pareille circonstance aux menaces des pages; d'un autre côté, il apaisa les ressentimens de ceux-ci, de sorte que cette affaire, qui aurait pu avoir des suites graves, fut arrangée sans plus de difficultés; celui qui avait tiré le poignard et quelques-uns des plus remuans furent expulsés du seraï.

Dans le cours de cette année, le trésor s'enrichit de l'immense fortune d'un des plus riches begs d'Egypte; Ali de Djirdjé touchait annuellement une somme de cinq cents bourses sur cinquante villages, et louait tous les jours quatre mille ânes pour l'exploitation des mines d'émeraudes sur les bords de la Mer-Rouge dont les revenus s'élevaient par an à mille bourses; bien que plus de la moitié des biens d'Ali eussent été dévorés par les officiers du fisc et les kalenders, une somme énorme rentra cependant dans la caisse de l'État.

Le 30 septembre 1654 (18 silkidé 1064), un météore enflammé, qui avait la forme d'une lance, vint effrayer les habitans de la capitale : les uns en tirèrent le pronostic de l'accroissement, les autres de la cessation de la peste; mais la plupart donnèrent une interprétation plus lugubre à l'apparition céleste, et prédirent que non seulement la peste, mais encore que la famine sévirait contre l'empire. Sept cents

bourses, provenant de la succession de Mathias Bessaraba, que les historiens nomment le Porc, connu sous le titre de voïévode de Valackie, facilitèrent au trésor le paiement des troupes (8 avril 1654). Trois mois après (juillet 1654), mourut le khan de Crimée, Islam-Ghirai: son frère Mohammed, qui autrefois avait été revêtu de la dignité de khan, fut rappelé de Rhodes par le Sultan, et investi de la souveraineté de la péninsule. A son passage à Tarapia, il fut reçu par le directeur des douanes qui lui donna un festin splendide. Il allait s'embarquer de nouveau, lorsqu'il apprit que des barques de Cosaques tenaient la mer pour l'enlever, et il jugea plus prudent de continuer son voyage par terre. Le Sultan, dont le trésor s'était enflé des successions du beg d'Égypte et du prince de Valachie, fit présent à Derwisch Mohammed de l'ancien palais du grand-vizir Khalil, situé près d'Alaïkœschk; cette helle résidence, qu'il meubla à ses frais, est restée depuis lors, pendant un espace de cent soixante-douze ans, la haute Porte du grand-vizirat.

La corruption viciait toutes les branches de l'administration, et avait attaqué même le corps des oulémas. Les deux juges d'Anatolie et de Roumilie, Memekzadé et Imamzadé, avaient dépassé de beaucoup toutes les exactions de leurs prédécesseurs : ils avaient coutume de vendre les places qui étaient à leur nomination, sous prétexte que le titulaire était mort; et si celui-ci réclamait contre une pareille injustice, ils lui faisaient de helles promesses qu'ils ne réalisaient jamais. Un jour de diwan, lorsque toutes

les affaires furent expédiées, le mewkoufatdji Kara Abdoullah, dont la haine contre les deux juges d'armée était bien connue, leva les mains pour annoncer qu'il voulait prendre la parole, et commença un panégyrique d'Imamzadé. Le grand-vizir, l'interrompant, lui demanda pour quels motifs il louait ainsi le grandjuge d'Anatolie. « Gracieux seigneur, lui dit le caus-» tique Abdoullah, un de mes esclaves avait une fièvre » intermittente que ne pouvaient guérir ni remèdes, » ni conjurations talismaniques; enfin, j'invoquai » contre la fièvre tous les péchés du grand-juge d'A-» natolie, et la fièvre quitta aussitôt le jeune enfant. » Tout le diwan se prit à rire. « Mais pourquoi, dit le » grand-vizir, n'as-tu pas songé, pour cette conjura-» tion, au grand-juge de Roumilie? - Gracieux sei-» gneur, répondit Kara Abdoullah, je n'utilise pas » celui-là pour si peu de chose; je me le réserve tout » au moins pour un cas de peste.» En présence d'un mépris si ouvertement manifesté, les deux grandsjuges ne pouvaient plus long-temps être maintenus dans leurs dignités; ils furent destitués et remplacés par Sanizadé et Koudsizadé. D'autres juges, également déposés, refusèrent d'accepter les sommes qui leur furent assignées à titre d'argent d'orge, et se répandirent en invectives contre le moufti. Le juge d'Andrinople, à qui on avait retiré ses fonctions, écrivit au moufti une lettre dans laquelle il lui reprochait en termes amers sa corruption et ses injustices. Une douzaine de légistes, mécontens d'avoir perdu leurs places, rédigèrent une pétition ayant pour but la desti-

tution du moufti, et l'envoyèrent au harem. Le Sultan reçut en même temps une requête non signée pleine d'accusations et de plaintes violentes, où tous les vices de l'administration étaient énergiquement flétris. Mohammed, alarmé du tableau que cet écrit avait déroulé sous ses yeux, convoqua une assemblée générale des oulémas, à laquelle les juges d'Anatolie et de Roumilie déposés devaient assister. Le moufti et les grands-juges firent en sorte que ceux des oulémas dont la simplicité n'était point à craindre fussent admis à l'audience, et tinrent hors du diwan ceux qui étaient capables d'exposer leurs griefs, en leur promettant qu'ils entreraient lorsque leur tour serait venu. Le pamphlet non signé fut lu en présence de l'assemblée, et le moufti fit un long discours pour le réfuter. Le grand-vizir prit ensuite la parole, et termina par un vers persan dont le sens est qu'il n'v a rien de sacré pour la calomnie, et que, si les envieux sans pudeur trouvaient créance, il leur serait facile de ravir à Marie l'honneur de sa pureté. Làdessus les juges d'armée parlèrent avec éloges des services de son excellence le grand-vizir et de sa révérence le moufti, et attestèrent que le chef des émirs, homme généralement estimé pour la droiture de son caractère, avait déclaré le pamphlet calomnieux. Les vieux juges en retraite, opinant de la tête comme des chèvres [vi], dirent : « Nous sommes du » même avis. » Le moufti prit de nouveau la parole, pour prouver que cet écrit était l'œuvre des grandsjuges déposés et d'autres juges qui avaient refusé leur

argent d'orge comme insuffisant, et il conclut au bannissement des deux auteurs du scandale, Memekzadé et Esirizadé. Deux kattischérifs furent rendus dans ce sens, et l'assemblée congédiée. Cependant les juges qui étaient restés devant la porte du serai, en attendant leur tour d'être introduits, et qui avaient préparé des discours contre le moufti et les grands-juges d'armée, virent le grand-vizir, le moufti et les grandsjuges s'avancer à cheval, accompagnés de toute leur suite. Derwisch Mohammed et le moufti, chevauchant l'un à côté de l'autre, parlaient à haute voix de la sagesse et de la justice dont le Sultan venaîte de donner d'éclatantes preuves, et le bruit de leurs gens couvrit les murmures des juges irrités de la mystification qu'ils avaient subie. Les deux anciens juges d'armée, et deux de leurs adhérens qui passaient pour les auteurs du pamphlet, furent bannis. Après son discours dans le diwan, le grand-vizir avait été saisi d'un malaise qu'il avait encore aggravé en s'asseyant dans la cour sur un banc de marbre. Le lendemain matin, il fut pris de frissons dans la salle du conseil, et, à son retour chez lui, frappé d'une attaque d'apoplexie qui lui paralysa tout un côté du corps. A cette nouvelle, le Sultan revint de Scutari à Constantinople, et envoya son premier médecin à Derwisch Mohammed pour s'informer de sa santé (12 octobre 1654 -30 silkidé 1064). Il devenait nécessaire de donner un successeur au grand-vizir; cependant Mohammed ajourna sa déposition jusqu'au petit Baïram (tombant dans dix jours), pour ne point perdre les présens que le plus haut dignitaire de l'empire devait lui offrir dans cette solennité. On parla quelque temps au serai d'une visite que le Sultan se proposait de rendre en personne à Derwisch Mohammed; ce qui mit celui-ci dans la nécessité de préparer de nouveaux présens pour reconnaître dignement un semblable honneur. Ce bruit ne se confirma pas, et le grand-vizir recut un billet ainsi concu: « Mon père, dis-nous, au » nom de Dieu, si ta maladie peut être guérie ou non. » Les affaires de l'empire ne souffrent point de délai; » si tu peux guérir, tu conserveras le grand-vízirat » toute ta vie: sinon, fais-le moi savoir. » Derwisch Mohammed répondit : « Très-glorieux, très-gracieux » empereur et roi, je me trouve sain de corps et d'es-» prit; seulement, je ne puis pas remuer mon bras et » mon pied. Quelques médecins pensent que c'est une » paralysie; mais d'autres, plus habiles, sont d'avis » que je puis être rendu entièrement à la santé : c'est à » mon Padischah à ordonner ce que bon lui semblera.» Le médecin en chef de la cour, questionné par la sultane Walidé et le Sultan, répondit que la maladie de Derwisch était incurable. On songea donc à choisir un nouveau grand-vizir. Des quatre grands-vizirs destitués, Mourad, Melek Ahmed, Siawousch, Gourdji, le dernier, vieillard de quatre-vingt-seize ans, était par son âge même frappé de déchéance, pour ainsi dire, et les trois autres, ainsi que le defterdar Morali et le gouverneur de Haleb Ipschir, avaient chacun leurs partisans et leurs adversaires dans le seraï. Le moufti était pour Siawousch. Mais dans un diwan où

on agita la question de savoir quel serait le successeur de Derwisch, un favori de Mohammed ayant nommé Siawousch comme candidat, la sultane Walidé dit derrière le rideau : « Siawousch ambitionne » une puissance supérieure à celle de mon jeune lion; » il est trop orgueilleux pour le servir. » Le kislaraga et les autres eunuques, qui n'aimaient pas Siawousch, parlèrent dans le même sens. » La sultane Walidé, le defterdar Morali et les eunuques donnèrent leur voix à Melek Ahmed; mais les ennemis de ce dernier insinuèrent habilement qu'il avait dit qu'un grand-vizir ne pourrait gouverner avec un pouvoir souverain tant que les meurtriers de la vieille sultane Walidé seraient encore en vie ou en possession d'emplois; ils firent ainsi échouer sa candidature. Le parti des chambres intérieures, qui aurait voulu pour grandvizir un dignitaire sorti des rangs des pages, opina pour Ipschir-Pascha, à qui la main de la sultane Aïsché avait été promise; le chef des pages, l'aga Merdjan, s'efforça de gagner les eunuques à la cause d'Ipschir par de belles promesses. Le Sultan et la sultane Walidé flottaient donc irrésolus entre Ipschir et Mourad. Le grand-vizir ayant appris toutes ces délibérations, et voulant prévenir la nomination du kapitan Mourad qu'il haïssait, envoya le sceau à Mohammed, en lui recommandant de le donner à Ipschir. C'est ainsi que le grand-vizirat fut accordé à Ipschir, le plus indigne de tous ceux qui aspiraient à cette haute dignité.

Le grand-écuyer, accompagné seulement de six personnes, et la tête couverte d'un bonnet de capi-

taine de bostandiis, bien qu'il fût vizir de la coupole, apporta le sceau de l'empire à Ipschir, dans son gouvernement de Haleb. A l'arrivée du grand-écuyer, Ipschir se leva, alla à sa rencontre, baisa le noble sceau, puis s'assit, et, fronçant les sourcils, il dit avec colère au grand-écuyer : « Puisque c'est l'ancienne » coutume, que l'on apporte le sceau aux grands-vi-» zirs avec une suite de quarante kapidjis revêtus » d'habits et de bonnets d'étoffe d'or, d'où vient, mi-» sérable palefrenier, que tu viens en ma présence » seulement avec quelques-uns des tiens et sans la » parure convenable? » Le grand-écuyer, tremblant de tous ses membres à une pareille réception, ne put répliquer un mot. « Dis-moi la vérité, continua » Ipschir; comment t'es-tu fait confier la mission de » m'apporter le sceau, et combien as-tu donné pour » cela? » Le grand-écuyer, tout interdit, balbutia qu'il avait acheté cette faveur quatre cents bourses. « Tu es » heureux de m'avoir dit la vérité, répliqua Ipschir; » j'en avais été instruit avant ton arrivée. Et com-» bien as-tu payé la dignité de grand-écuyer? — » Vingt bourses, » répondit son malheureux interlocuteur. Ipschir lui ordonna de s'asseóir au dernier rang après tous ses agas, ne lui adressa plus la parole et ne lui permit pas de retourner à Constantinople. Il écrivit au Sultan que les troubles qui désolaient le pays exigeaient sa présence, et qu'il ne partirait que lorsqu'il aurait rétabli l'ordre. Cette réponse souleva une rumeur générale à Constantinople, et provoqua le repentir de ceux qui avaient conseillé le

choix d'un tel grand-vizir. Un khasseki fut expédié à Ipschir avec un kattischérif qui lui ordonnait de partir sur-le-champ; les amis du nouveau grand-vizir lui envoyèrent, par la voie du courrier impérial, des lettres concues dans le même sens. A l'arrivée du khasseki, Ipschir lut le kattischérif en plein diwan. puis s'adressant au messager : « Écoute, bostandji, » lui dit-il: vous me prenez à Constantinople pour un » des vôtres! vous croyez que je serai le docile ser-» viteur des courtisans qui conduisent les affaires, et » que je m'assiérai ou que je me lèverai selon qu'ils » me diront de me lever ou de m'asseoir. La Syrie, » l'Egypte, l'Anatolie, sont pleines de troubles; pour-» quoi irais-je à Constantinople avant que tous ces pays » scient rentrés dans l'ordre. Lorsque j'aurai réor-» ganisé l'Asie, je me rendrai aussitôt dans la capitale, » pour mettre un terme à la corruption qui fait des » places de l'empire un honteux trafic. » Il congédia ainsi le khasseki, qui alla voir le grand-écuyer et lui demanda s'il n'avait pas de lettres à lui donner pour Constantinople. « Combien de têtes ai-je donc à per-» dre, lui répliqua celui-ci, pour que j'en joue une » sur une lettre! Va et raconte ce que tu as vu. » Ipschir adressa des circulaires à tous les staibers, sandjakbegs, officiers des janissaires et des sipahis des contrées environnantes, pour leur ordonner de se réunir au commencement du printemps à Koniah, et y tenir conseil sur les mesures les plus propres à détraire la corruption dans l'empire et à rétablir la justice. Il accorda aux sipahis des taxes de gançon, et

rogla la solde des janissaires d'après le kanoun : il fina le maximum de la valeur du ducat et de la piastre à cent vingt et à quatre-vingts aspres. Toute l'Asie était dans l'attente de grands événemens, et considérait Ipschir comme un Mehdi (Messie), qui devait fonder un nouvel ordre de choses et asseoir l'empire sur des bases plus solides. Le rapport du khasseki alarme le cour et la ville. Il était devenu manifeste pour tout le monde que le grand-vizir refusalt obéissance au Sultan et serait bientôt en état de révolte ouverte. On fit surtont peser la responsabilité du choix d'Ipschir sur le moufti et l'eunuque Merdian. L'ancien reis-esendi Mewkoulatdii, devenu président de la chambre des comptes, proposa à Melek Ahmed, qui avait été élevé à la dignité de kaïmakam, de tirer du Trésor deux cent cinquente bourses pour parer aux nécessités les plus pressantes, et d'envoyer à tous les gouverneurs des provinces des circulaires dans lesquelles il mettrait Ipschir au han de l'empire comme rebelle. Melek Ahmed-Pascha n'eut pas le courage de tenter ce coup audacieux; il craignit qu'on ne l'accusat d'aspireg au grand-vizirat. Sur les conseils de la sultane Welide, Merdianaga, accompagné de vingt baltadjis, fut député à Inschir pour le prier de hâter son retour. An commencement du mois de décembre 1654, ce dernier était parti de Haleb pour Antioche, révoquant partout sur son passège les amodiations accordées par le defterdar Morali, et conférant à ses créatures les gonvernemens déjà vendus par la Porte. C'est ainsi qu'il donna au fils de Tayar-Paschale gouvernement de Haleb, movennant huit mille ducats pour le Sultan, et deux mille ducats d'argent de voile pour la sultane Walidé, tandis que ce même gouvernement avait été vendu à un autre au prix de mille bourses, et que le Sultan avait reçu, à l'occasion de ce marché, un présent de cent mille piastres. Ipschir avait appelé près de lui ses meilleurs amis, Abasa-Hasan, l'ancien rebelle, Gourd-Ali, Begzadé-Ali, et s'était dirigé à petites journées sur Antioche, où il destitua les juges contre lesquels s'élevaient des plaintes, et jugea lui même des procès. Il déposa le beglerbeg de Damas, Defterzadé Mohammed, et donna sa place à un de ses protégés, le jeune Tscherkesse Schehzouwarzadé, qu'il éleva en même temps au rang de vizir. A son arrivée à Adana, il jeta en prison le gouverneur Mahmoud, à cause de quelques griefs que les habitans de la ville avaient contre lui, et infligea le même traitement au desterdar de Karamanie, qu'il sit décapiter plus tard. Le grand-écuyer, ayant obtenu d'Ipschir sa liberté, se rendit à Constantinople, où les dignitaires des finances, le defterdar Morali, le directeur des douanes Hasanaga, et son kiaya Deli Burader. qui avaient spéculé sur les fermages, étaient trèsalarmés des mesures d'Ipschir. Le defterdar Morali se proposa pour le grand-vizirat, et prit sur lui d'anéantir Ipschir, si on voulait le nommer serdar et confier le commandement de l'avant-garde à Katirdjioghli. La proposition fut soumise au Sultan et à la sultane Walidé; mais le kapitan-pascha, pensant que la nomination de Morali serait plus nuisible à l'em-

pire que le maintien d'Ipschir dans son poste, s'opposa à la conclusion de cette affaire. Le jour de son entrée à Koniah, Ipschir fit trancher la tête à un beg kurde et à Kara Hasan, kiava de l'ancien pascha de Damas. Il continua sa route par Ladik et Boulawadin. et reçut à Tschobanli, au-delà de Karahissar, Souleïmanaga, que l'état-major des janissaires lui avait dépêché pour le féliciter de sa nomination ; contrairement aux usages, il lui fit présent d'un kastan d'honneur et de deux cents bourses. Aux environs de Koutahiyé, le vieux Kœprilü Mohammed-Pascha vint à la rencontre d'Ipschir, qui l'accueillit gracieusement, l'investit du gouvernement de Tripoli et l'emmena avec lui à Nicée. Dans cette ville, Kœprilü se sépara de ses fils Ahmed et Moustafabeg, et se mit en route pour Tripoli; mais ce gouvernement avait déjà été conféré par le Sultan, de sorte que Kæprilü Mohammed dut y renoncer.

Cependant Derwisch Mohammed était mort à Constantinople des suites de son attaque d'apoplexie. Il fut enterré dans le parvis de la mosquée d'Ali-Pascha; sa succession fit entrer dans les caisses du trésor quatre-vingt-quinze mille ducats et huit cents bourses de piastres. Derwisch Mohammed était Tcherkesse de naissance; sa taille était haute et imposante; il portait une moustache monstrueuse qui lui tombait des deux côtés de la figure jusqu'aux reins; amasteur du luxe, il fournissait à ses dépenses moins par ses exactions que par une exploitation habile de sa fortune; premier gouverneur de Bagdad après la

priso de cotte ville par les Ottomans, il fut chargé de le repeuplor et de faire revivre le prospérité de le contrée dévastée par la guerre. Son commerce avec les Indes par Bassra lui rapportait plus de mille boursee par an ; il achetait à vil prix aux pasteurs persons de Schehrzor des moutons qu'il vendait à Bagdad dans ses boucheries avec un grand bénéfice. Il spéculait d'une facon apalogue sur les grains. Il faisait venir luimême de Haleb le drap nécessaire aux vêtemens des gens de sa maison; comme ses marchandises n'acquittaient aucun frais de douanes, il n'y avait point de négociant qui pût entrer en concurrence avec lui. Le Tigre avant inondé une portion du territoire de son gouvernement, il tira parti de ce malheur en convortissant en melonnière tout le territoire qui avait été envahi par les eaux. Il prétait son argent à cinq pour cent, et se montra toute sa vie plus marchand qu'il ne convient à un homme politique.

A Constantinople, la question de l'arrivée d'Ipschir-Pascha absorbait tous les esprits; on se demandait s'il viendrait ou s'il ne viendrait pas, et le cas échéant de son entrée dans la capitale, quels seraient ceux qu'il mettrait à contribution, déposerait, bannirait ou tuerait. Le Sultan demanda au moufti s'il ne serait pas convenable d'interdire toute conversation publique à ce sujet, et de punir ceux qui porteraient l'attention du peuple sur les fâcheuses suites de la nomination d'Ipschir. Le moufti répondit avec raison que toute ordonnance ayant un pareil but serait illusoire, et l'historiographe de l'empire ajoute: « Vraiment! cette

» parole est aussi prudente que sage!» Le kiava d'Ipschir et le président de la chancellerie des registres. (rousnamedji) furent envoyés en Asie à la rencontre du grand-vizir. Le reïs-efendi Schamizadé obtint un kattischérif qui lui ordonnait, par'considération pour la nécessité de sa présence à la Suhlime-Porte, d'attendre l'arrivée d'Ipschir à Scutari et de le receyoir, assisté du tschaouschbaschi. Cependant Ipschir s'était dirigé sur Ishakli où il fit une réception gracieuse à son ancien ennemi Katirdjioghli, sandjak de Hamid, en faveur de qui le kapitan-pascha Mourad avait intercédé. Katirdjioghli se rendit seul dans la tente du grand-vizir, se jeta à ses pieds, déposa à terre son casque et son sabre, et dit : « Gracieux vizir, je suis toa esclave qui » avoue sa faute et qui est accouru pour te servir; » voici le sabre, voici mon cou; à toi appartient ma » condamnation ou mon pardon. » Ipschir, dont l'orgueil était flatté de l'abaissement d'un ancien rival. l'accueillit avec bienveillance, lui rendit son casque et son sabre, et le fit revêtir d'un kaftan d'honneur. Lorsqu'Ipschir fut arrivé à Nicomédie, l'anxiété de la capitale fut au comble, et tous les esprits furent plongés dans les alternatives de la crainte et de l'espérance. Le Sultan ayant convoqué un conseil auquel assistaient le moufti, le kaïmakam et le kapitan-pascha, déclara sa résolution de retirer le sceau de l'empire à Ipschir qui s'était rendu coupable de désobéissance, et de le donner au defterdar dont il avait pu apprécier la fidélité. Mourad-Pascha fut d'avis de ne rien précipiter et d'attendre l'arrivée du grand-vizir, disant

qu'alors toutes les difficultés s'aplaniraient. Le Sultan. après avoir fixé des veux le moufti et le kaïmakam, leur demanda: «Qu'en dites-vous?» Tous deux, surpris par cette question, ne surent rien répondre, sinon: « C'est au Padischah à ordonner. » Le kislaraga et leseunuques, amis du defterdar et ennemis de Mourad-Pascha, interprétant le silence du moufti et du kaïmakam comme la preuve de dispositions favorables pour leur protégé, dirent au Sultan : « Mon Padischah, » n'écoutez pas Mourad, cet oppresseur qui a participé » à la mort de votre père Ibrahim. » Ces paroles soulevèrent une discussion violente entre le kapitan-pascha et les eunuques; le Sultan mit fin à la dispute en levant la séance. Hors de la salle du conseil, les eunuques tombèrent sur Mourad, l'accablèrent d'injures et de coups, et le menaçant de leurs poignards, ils criaient au baltadji qui se trouvait près de lui : « Tue-le! » Le kapitan, homme vigoureux et déterminé, tira son poignard et se fit jour jusqu'à la porte du seraï, où il fut aussitôt entouré des gens de sa suite. Il s'en alla en criant: «Bientôt vous recevrez votre récompense, » pour avoir trompé le Padischah; il me convient de » dire la vérité; le Sultan fera ensuite ce qui lui plaira.» Les bostandjis, ignorant la cause de tout ce tumulte, voulurent s'emparer de la personne de Mourad; un d'entre eux même avait déjà levé une hache sur sa tête, lorsque le bostandji-baschi arrivant détourna heureusement le coup. Telle était alors la liberté de discussion dans les diwans présidés par le Sultan. Le khodja Rihanaga, l'ami intime et le protecteur d'Ipschir, lui fut

envoyé avec un kattischérif conçu en termes flatteurs et un riche kaftan pour le tranquilliser sur les derniers événemens. Ipschir recut Rihanaga avec de grandes démonstrations de respect et d'amitié et s'entretint familièrement avec lui : « Vois, aga! lui dit-il, je sais » que cédant aux suggestions de quelques traîtres, le » Padischah a résolu de me mettre à mort; mais me » confiant à Dieu, je veux servir la foi et l'empire; puis » ils feront ce qu'ils voudront. » Rihan jura, en employant les trois formules : Pour Dieu! par Dieu! avec Dieu! que le Sultan et la sultane Walidé étaient les amis d'Ipschir. Le grand-vizir appela auprès de lui le tschaousch-baschi et le reis-efendi que cet ordre imprévu mit dans un singulier embarras, parce qu'ils avaient obtenu du Sultan un kattischérif qui leur ordonnait de ne pas sortir de la capitale. «Il est impossible » que vous restiez, » leur dit Mourad-Pascha à qui ils demandèrent conseil. Ils se mirent en route bien malgré eux, et furent suivis le jour d'après par le directeur des douanes Hasan et le secrétaire des sipahis Kalender Mohammed-Efendi. qui portaient avec eux de riches présens. Le directeur des douanes, dans sa première appréhension des rigueurs d'Ipschir, offrit à Abasa Hasan son seraï de Scutari, à Gourd Mohammed et à Begzadé Ali une bourse de deux cent cinquante ducats et d'autres objets de luxe, afin d'obtenir par leur intercession une favorable réception de leur maître. Aligœz Mohammed, inspecteur des registres de la chambre et kiaya de Mourad-Pascha, pensa qu'il serait bien reçu par égard pour son protecteur, sans

avoir besoin de faire des présens, Mais Ipechir ne daigna pas lui accorder une parole ni un regard, et le fit traiter par un de ses officiers. Il destitua le tachaousch baschi et donna sa dignité au kiaya de la gultane Aïsché sa fiancée; il déposa également tous les agas de la cavalerie et les remplaca par ses créatures. A son arrivée dans la tente du grand-vizir, le reis-esendi ne recut pas l'ordre de s'asseoir, et il fut congédié après une froide réception, sans avoir été revêtu d'un kastan d'honneur, de sorte qu'il ne put plus douter de sa prochaine destitution. Ipschir s'étant avancé jusqu'à Maldepé, le lieutenant-général avertit les jamissaires de se tenir prêts le lendemain pour l'entrée du grand-vizir; mais il reçut un billet de la sultane Walidé qui défendeit qu'aucun janissaire se rendit à Scutari. Cet ordre. qui excita un étonnement général, avait été provoqué par les circonstances suivantes. Le Sultan avait invité Inschir à faire son entrée à Constantinople sans pompe et sans suite, et celui-ci lui avait répondu qu'il voulait déployer la magnificence due à son rang; les janissaires en ayant été instruits et pensant que la résolution du grand-vizir cachait quelque entreprise contre eux, résolurent de se tenir sous les armes dans leurs casernes: le hillet de la sultane Walidé n'avait en d'autre but que de prévenir toute collision. L'aga des janissaires, les quatre lieutenans-généraux, le kiaya, le sagardjibaschi et le tournakdji-baschi, accompagnés de volontaires, allèrent à la rencontre du grand-vizir, qui était parti de Maldepé; le moufti, les vizirs, les grands-juges l'attendirent à Scutari. Ipschir fit son entrée dans cette

ville avec une grande pompe. En tête du cortége étalent les chembellans et l'état-major des janissaires : venaient ensuite les deux juges d'ermée, les vizirs, le moufti en habits blanos, et le grand-vizir lui-même tout vêtu de pourpre : derrière lui s'avançaient ses confidens, Hasan Abasa, Gourd Mohammed, Begzadé Ali et d'autres chefs de rebelles, portant des bonnets d'étoffe d'or. Inschir descendit à Scutari au palais de sa fiancée la sultane Aïsché, où on lui avait préparé un riche festin. Lorsqu'il se fut assis, avant à sa droite le moufti et à sa gauche le kaïmakam Ahmed, il présenta au premier les anciens rebelles ses compagnons. Le moufti, homme sage, sut dire à chacun d'eux quelque chose d'agréable, mais à double sens. « La distinction avec » laquelle vous traitez ces faucons impériaux, ces braves compagnons, dit-il à Ipschir, garantit leur vail-» lance. » Deux jours après, le grand-vizir fit son entrée dans la capitale par la porte d'Andrinople. Soigante-trois oulémas ouvraient le cortége; à leur suite venaient les deux juges d'armée, le desterdarpascha avec les chefs des chancelleries et des chambres, le kapitan-pascha et le kaïmakam; enfin le grandvizir et le moufti marchaient l'un à côté de l'autre, d'après le kanoun qui assigne, dans les cérémonies, aux dignitaires de l'armée les places de gauche, et aux oulémas celles de droite. Derrière le grand-vizir venaient les sipabis, les janissaires, les saridjés et les lewends, Arrivé à son palais, Ipschir congédia les oulémas. Le lendemain, il célébra ses noces avec sa flancée, la sultane Aïsché.

Les premiers actes de l'administration du grandvizir furent les destitutions de ses ennemis et la confiscation de leurs biens. Dans la nuit même de son arrivée, il déposa et emprisonna le defterdar Morali, auguel il reprochait avec raison d'avoir aspiré au grand-vizirat; il envoya en Morée Gourd Ahmed-Pascha pour confisquer les biens du desterdar. Il fit appeler Aliaga, kiaya du défunt grand-vizir Derwisch-Mohammed, homme connu pour sa droiture et sa probité, et voulut le revêtir d'un kaftan d'honneur: «Gracieux seigneur, lui dit Ali, avant que je revête le » kaftan, dites-moi dans quel but, afin que je sache si » je suis propre à la place dont vous avez l'intention » de m'investir. » Mais Ipschir le força de mettre le kaftan, et lui dit : « Sa majesté le Padischah te fait def-» terdar. » Aliaga se jeta aux pieds du grand-vizir, le conjurant, au nom de Dieu et du Prophète, de lui retirer cet emploi pour lequel il n'avait pas, disait-il, la capacité nécessaire. Mais Ipschir, fronçant les sourcils, s'écria: « Puisque Sa Majesté t'a jugé digne de » cette place, l'intelligence pour la remplir ne te man-» quera pas. » Le kaïmakam Melek Ahmed s'était attiré la haine d'Ipschir pour plus d'un motif. Il avait fait perdre dans le temps à Abasa Hasan sa dignité d'aga des Turcomans, s'était récemment porté candidat pour le grand-vizirat, et, ne pouvant obtenir ces hautes fonctions pour lui-même, il avait cherché à les faire conférer au desterdar Morali; il ne s'était pas tenu dans les bornes de la prudence pendant son administration en qualité de kaïmakam, et avait expédié non seulement les affaires courantes, mais encore celles qu'il aurait dû réserver au grand-vizir. Ses amis lui ayant conseillé une conduite plus sage, il leur avait répondu : « N'ai-je pas été, moi aussi, » grand-vizir? Ce qui déplaira à mon collègue Ipschir. » il le changera; dois-je donc rester les mains dans » mes poches, comme un mannequin placé dans un » jardin pour servir d'épouvantail aux oiseaux? » Le grand-vizir fit appeler Melek Ahmed-Pascha, lui déclara qu'il l'avait nommé gouverneur de Wan, et lui ordonna de partir immédiatement pour sa nouvelle destination. Il ne lui permit pas même de retourner chez lui pour faire ses adieux à sa femme, Kia-Sultane: il craignait, non sans raison, que celle-ci n'obtint du Sultan la continuation du séjour de son mari à Constantinople. Melek Ahmed-Pascha se rendit sans retard à Scutari, pour commencer son voyage. Mewkoufatdji et le reïs-efendi, tous deux confidens de Melek Ahmed, furent déposés et jetés dans les Sept-Tours; Sidki-Efendi fut nommé aux fonctions de reïs-efendi, qu'il avait déjà exercées antérieurement. Deli Burader, son frère, percenteur des taxes sur les Bohémiens, et Ghodé-Kiaya (ministre de l'intérieur sous le grandvizirat de Melek Ahmed), furent incarcérés. Ipschir s'aliéna tous les esprits, tant par sa rigueur que par la non réalisation de la promesse qu'il avait faite d'améliorer la monnaie; il est vrai que la piastre était au cours normal de quatre-vingts aspres; mais elle n'avait pas cette valeur, parce qu'il entrait dans sa cornposition autant de cuivre que d'argent. La sultane

Walide avait fait rendre par le Sultan un katthecherif qui défendait à Ipschir d'attenter à la vie du defterder Morali; Ipschir en obtint un autre qui bumnissait le defterdar à Chypre. Morali se mit en route accompagné de six tschaouschs, qui le dépouilièrent de sa pelisse de zibeline et lui mirent une jaquette usée. Dans le ravia des quatre gués de la petite rivière Draco; un paysan qui le reconnut voulut lui donner son surtout, mais les tschaouschs s'y opposèrent, en disent qu'il n'était pas besoin de couvrir un corps qui serait bientôt couvert par la terre. En effet, Melek fut bientôt atteint par quatre courriers que le grand-vizir avait envoyés à sa poursuite avec un ordre de mort. A l'arrivée de ces sinistres messagers, ne doutant pas du sort qui lui était réservé, il remit aux tschaouschs, en souvenir, son koran enrichi d'or et d'autres objets précieux, afin qu'ils ne tombassent pas entre les meins du bourreau; puis, l'ordre sanguinaire fut exécuté. La muit de sa destitution, Morali aveit fait porter chez un homme de confiance deux sacs qui, à en juger par leur pesanteur, devaient contenir de l'argent; sur les révélations des porteurs, le détenteur ayant été découvert, il rendit les sacs dans lesquels on trouva deux pupitres contenant chacun vingt-cinq mille pitatres. Après l'éloignement de Melek Ahmed-Pasche, ses disax confidens intimes, Mewkoufatdji et Ghodé-Kiaya, furent embarqués pour l'Asic, d'où ils devaient être conduits par quatre lewends en exil en Chypre. Un aga d'Anatolie, ancien employé de Ghodé-Kiaya, qui vint à lour rencontre en avant de Nicée avec vingt esvaliers, leur proposa de les mettre en liberté, en masshorant leurs gardiens. Mewkoufatdii refusa d'y consentir maleré toutes les instances de Ghodé-Kisya, Le lendemain ils furent rejoints par des courriers porteurs de leur sentence de mort, et exécutés 1. Au moment où arriva l'ordre fatal, Mewkoufatdji dit à son compagnen d'infertune : « Voilà qu'Ipschir me » cite devant le tribunal de Dieu, afin de vider mon » presès. » Ghodé s'épuisant en injures contre Ipschir, Mewkonfatdii l'interrompit: « Ne blasphème pas, lui » aussi nous suivra, assassiné comme nous; mais ce n me sera pas là toute sa punition. Que Dieu l'envoje » dans l'autre monde comme un infidèle. » Le reisesendi Schemizadé, condamné à paver au trésor cent quatre-vincis hourses, vendit ses biens pour subvenir à cette amende; grâce à l'intercession des nombreux amis qu'il s'était faits au temps de sa faveur, il obtint d'avoir la vie sauve, bien que la calomnie eut rapporté à Inschir que le desterdar Morali avait dit en mourant: « C'est au reis-efendi que je dois mon maln heur; c'est lui qui m'a donné la pensée d'aspirer au » grand-vizirat. » Schamizadé recut l'ordre de faire un pélerinage à la Mecque; mais, saisissant le prétexte d'une attaque de goutte, il n'alla pas plus loin que Soutari, où il resta caché. A l'époque du Newrouz (équinoxe du printemps), Ipschir offrit au Sultan trois chevaux d'une rare beauté dont les harnais étincelsient de pierreries, et qui étaient chargés de sabres et de

r Natima dit une feis à Niece; puis, d'après Wedjihi, à Hersch, où il dit qu'on voyait encore leurs tensheaus.

masses d'armes d'or fin; des ballots de châles et de belles étoffes, et un chariot chargé de cent bourses pleines de ducats; il fit en outre à la sultane Walidé des présens d'une valeur de vingt bourses; mais le silihdar et les autres favoris, qui, dans une semblable circonstance, avaient leur part des largesses du grand-vizir, en furent pour leurs frais d'espérances, ainsi que l'avaient prédit les astrologues '.

La fortune d'Ipschir fut renversée par ces mêmes sipahis, saridjés et seghbans, qui l'avaient élevée. Ses confidens, Sidi-Pascha, Gourd Mohammed et Tayaroghli, auxquels il avait conféré des voïévodies dans l'Asie-Mineure, pressurèrent le pays par des exactions de toutes sortes. Une foule de plaignans se rendirent de ces contrées à Constantinople; il faut ajouter. d'un autre côté, que le mécontentement des sipahis était arrivé à son comble, parce que la réalisation des promesses que leur avait faites Ipschir de leur accorder le ghoulamyié et le weledj, et de leur distribuer des emplois, était rendue impossible par la pénurie du trésor public. Les sipahis exposèrent leurs griefs au grand-vizir; et cette démarche étant restée sans résultat, ils écrivirent aux janissaires pour les engager à faire cause commune avec eux. La lettre fut lue dans la mosquée du Centre; mais les représentations du

reunis dans la septième constellation, ce qui prédit aux grands fonctionnaires la fin des choses (intiha) et des malheurs. Saturne était dans la douzième constellation; la Vierge et Mars dans la troisième, signe insfaillible de la chute des grandes familles.

prédicateur Housein et des officiers des janissaires empêchèrent la conclusion de l'alliance sollicitée. Les sipahis eurent alors recours à Abasa Hasan, à Gourd Mohammed et aux autres amis d'Ipschir, afin d'obtenir par leur intercession la réalisation des promesses qui leur avaient été faites. Ipschir répondit aux négociateurs que quelques sipahis avaient mal interprété ses paroles : que le Sultan n'avait pas voulu consentir à leurs demandes, et avait donné ordre de les arrêter; mais que lui, Ipschir, les avait pris sous sa protection: il termina en leur disant de patienter jusqu'au départ de la flotte, et qu'alors il s'occuperait de faire justice à leurs réclamations. Abasa Hasan et ses compagnons furent alarmés de cette réponse, qui leur dévoilait assez clairement, à travers toutes ses circonlocutions, le plan formé par Ipschir de se défaire des rebelles les plus remuans. Cependant Ipschir avait accordé des places de sipahis à quelques soldats des provinces, et les avait fait embarquer pour la Crète, sous la conduite de Katirdjioghli. Il provoqua non seulement le mécontentement des sipahis, mais encore la haine du kapitan-pascha Mourad, dont il cherchait à se débarrasser. Il poussa avec activité les préparatifs de la flotte, afin d'éloigner cet homme dont la présence lui pesait. Un jour qu'il se trouvait dans l'arsenal, il se prit à dire : « Il faut que la flotte » parte cette semaine même; c'est la volonté formelle » du Padischah. » Mourad répondit qu'il lui serait impossible de mettre à la voile, tant qu'il n'aurait pas reçu les quatre cents bourses nécessaires à l'entier

Digitized by Google

24

armement des vaisseaux. «Mon collègue, lui dit In-» schir, du temps de votre grand-vizirat, yous ayez » emprunté au trésor quatre cents bourses : votre re-» connaissance est encore parmi les papiers du Padi-» schah. Plus d'une fois il m'a donné l'ordre de vous » redemander cette somme; mais je ne l'ai pas fait par » égard pour vous, et de peur que vous n'en eus-» siez besoin pour l'équipement de la flotte. Mainte-» nant je ne puis attendre davantage: fournissez donc » vous-même les quatre cents bourses.» Mourad répondit qu'il avait payé depuis long-temps cette dette, sans avoir osé en demander quittance; mais Ipschir refusa absolument de donner à Mourad la somme demandée. Le kapitan-pascha, voyant que le grandvizir avait résolu sa perte, feignit de se rendre à ses raisons, et donna l'assurance du prochain départ de la flotte. En effet, il poursuivit les armemens avec activité, sans négliger de faire jouer tous les leviers qu'il avait en main pour la ruine de son ennemi. Il fit venir chez lui Gourd Mohammed pendant la nuit, et le gagna à ses projets, ainsi que les agas des sipahis et Schaban Khalifé, époux de la Meleki, si influente sur la sultane Walidé. Le bruit courut dans la ville qu'Ipschir voulait rassembler les milices des provinces et les sipahis en Asie, pour anéantir avec leur secours. la puissance des janissaires, et qu'il faisait lui-même tous ses préparatifs pour passer le Bosphore : c'était Mourad qui faisait répandre ces rumeurs pour soulever les janissaires. Gourd Mohammed révéla aux sipahis mécontens, qui s'étaient retirés à Scutari, le

projet du renversement du grand-vizir, et se rendit avec cinq cents d'entre eux sur l'hippodrome, cet ancien théâtre de troubles depuis les empereurs byzantins (8 mai 1655 — 2 redjeb 1065). Les émissaires envoyés aux janissaires revinrent à l'hippodrome aven quelques officiers de cette milice, qui feignaient de ne les suivre que par force; les deux plus anciens agas des deux corps s'embrassèrent en présence de la foule, ce qui équivalait à la conclusion d'une alliance entre eux; aussitôt de toutes parts des voix s'élevèrent contre la corruption qui régnait dans les provinces et dans la capitale. Sur la lecture d'un grand nombre de fetwas rendus par les légistes des gouvernemens de l'Asie-Mineure, au sujet de l'oppression sous laquelle ils gémissaient, les rebelles résolurent de se faire justice par eux-mêmes. Sous la conduite de Gourd Mohammed, ils se transportèrent chez le moufti, pour lui demander sa coopération. Le moufti fit toutes les promesses qu'on exigea de lui, et informa aussitôt Inschir de la révolte qui se préparait. Inschir fit un rapport au Sultan, et lui demanda son assistance. Mohammed envoya le grand-chambellan aux rehelles. pour les inviter à se disperser et à présenter leur requête dans les formes légales. « C'est au Padischah à » ordonner, répondit Gourd Mohammed; notre péti-» tion pour la mort du grand-vizir est prête. » D'après les dispositions de Mourad, l'ame de tous ces mouvemens, les janissaires hébergèrent cette nuit les sipahis dans leurs casernes: les canonniers et les armuriers, qui n'avaient point pris part aux révoltes 24*

précédentes, mais qui cette fois s'étaient joints aux mécontens, restèrent sur l'hippodrome. Le lendemain 10 mai (4 redjeb), le Sultan, cédant aux conseils de Mourad, quitta le palais de l'Arsenal et rentra au seraï; deux jours après, toute la ville était dans la plus grande agitation. Une troupe de mécontens des provinces asia-· tiques portant sur leurs têtes des flambeaux allumés, les seghbans, les saridjés, les sipahis et les janissaires, se réunirent sur l'hippodrome; une pétition fut rédigée, dans laquelle on demandait les têtes du grand-vizir et des kiayas. L'aga des janissaires, Kenaan-Pascha, vint exhorter les rebelles, au nom du Sultan, à se disperser, leur promettant qu'Ipschir serait destitué. Mais la foule lui cria : « Oppresseur, n'est-ce pas toi » qui as conféré tant de places qui n'étaient pas va-» cantes, et enlevé ainsi leur pain à grand nombre » de braves jeunes gens? » Assailli de toutes parts, ce ne fut qu'avec peine que Kenaan-Pascha, mettant son cheval au galop, put se réfugier au seraï. Le bruit s'étant répandu que le moufti voulait rendre un fetwa contre les sipahis et les janissaires, la fureur de ceux-ci ne fit qu'en augmenter. Le grand-vizir et le moufti s'étaient réfugiés au seraï; à peine eurent-ils quitté leurs maisons, qu'elles furent assiégées par les rebelles; on pilla chez Ipschir plus de quatre cents mille ducats, et chez le moufti les livres et objets précieux amassés pendant trois générations dans la famille du grand-khodja Seadeddin. L'aveugle colère de la multitude ne respecta rien et brisa tout ce qu'elle trouva sur son passage. Lorsque la nouvelle du pil-

lage des palais du moufti et du grand-vizir arriva au seraï, le Sultan demanda aux assistans : « Que faire? » Les oulémas et les vizirs se turent; alors, sur un signe de Mourad qui sans quitter la cour avait organisé la révolte, et dont on ignorait la secrète intelligence avec les insurgés, le lieutenant-général des janissaires Ketschedjioghli s'avança et dit au Sultan: « Tes es-» claves sont contens de toi; mais ils ne veulent pas » de ton lala, » et il désigna le grand-vizir. « Et qui » repoussent-ils encore? demanda Mohammed. — Le » moufti, » répliqua Ketschedjioghli. Le prédicateur du seraï, Weli, ajouta un nouveau poids aux paroles du lieutenant des janissaires, en disant : « Tant que » le grand-vizir et le moufti ne seront pas mis à mort, » les troupes ne se disperseront pas. » Ipschir, voyant l'impossibilité de se maintenir dans son poste, se prosterna aux pieds du Sultan et lui remit le sceau: Mohammed conféra immédiatement le grand-vizirat à Mourad, et nomma Hosamzadé Abdourrahman moufti. La déposition du grand-vizir et du moufti n'ayant pas satisfait les troupes, le Sultan résolut la mort de ces deux dignitaires; mais tous les oulémas, sur les exhortations du chef des émirs Sirekzadé, s'opposèrent à l'exécution du moufti. Mohammed donna l'ordre d'étrangler Ipschir et de jeter son cadavre devant le palais.

Lorsque la tête d'Ipschir eut été portée sur l'hippodrome, un tonnerre d'applaudissemens éclata dans la foule assemblée; on se la passa de main en main, puis on la ficha au bout d'une perche. Les sipahis et les janissuires ne s'étant pas encore dispersés le léndemain ét demandant d'autres têtes, deux oulemas, Boulewi et Issnieti, vincent les prier, au nom du Sultan, du grandvizir et du moufti, de rentrer dans l'obelssance, et leur promirent la réalisation des profinesses qu'ils avaient recues. Ces promesses, faites par Ipschilt, et renouvelées par Mourad-Pascha, étaient le rétablissement du weledj et du ghoulamiyé en faveur des fils des sibahis, et le rappel des sipalits rayés des rôles (tschalik). Une convention avant été conclue à cet effet et le Fatilia récité, Gourd Mohammed s'embarqua avec les sipalis pour Scutati; les janissaires, les canonniers et les atmuriers se retirerent dans leurs casernes. Hasari Abasa, qui était resté à Scutari avec quelques milliers de seghbans et de saridjes, avait refusé toutes les propositions que lui avait adressées Gourd Mohammed de faire cause commune avec les rebelles: mais la moltié de ses gens avait suivi les sipahis, de sorte qu'il n'avait pu retettir auprès de lui qu'un millier d'hommes. Après l'exécution d'Ipschir, Gourd Mohammed vou-Int exhibiter Abasa Hasan à renoucer à une fidélité qui désormais n'avait plus d'objet! mais Hasan lui cracha au visage, en lui disant : « Que ton visage soit » violet! » c'est-à-dire : Puisses-tu être étranglé! Abasa Hasan se retira avec le reste de ses lewends dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, pour venger la mort d'Ipschir. L'exécution des promesses failes aux sipahis et la destitution des fonctionnaires nommés par le précedent grand-vizir, creerent mille embarras à Mourad-Pascha. Par suite de la réintégration des sipahis

qui avalent été rayés des rôles et de l'enrôlement des enfans de sipahis comme candidats aux places vacantes, l'effectif de l'armée régulière réduit par Tarkhoundil Ahmed à deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf sipahis et cinquante mille janissaires, fut élevée à cinq mille sipahis et quatre-vingt mille jamissaires, à la solde desquels le trésor ne pouvait pas suffire. Les révocations et les installations contradictoires des gouverneurs de provinces, qui se succédaient depuis quelque temps avec une rapidité effrayante, ne contribuèrent pas peu à accroître le désordre des finances. Mourad exerçait à peine depuis trois mois les fonctions de grand-vizir, qu'il s'aperçut de l'impossibilité de se maintenir plus long-temps au gouvernail de l'État, à moins de votsloir y risquer sa tête. Il demanda donc son admission à la retraite et la permission de faire un pélerinage à la Mecque. Le grand-viziret fut conféré à Souleiman-Pascha, époux de la sultane Aïsché, Arménien de naissance, qui, sous Mourad IV, était entré en qualité de page dans le serai, s'était élevé sous Ipschir jusqu'à la dignité de silihdar, avait été depuis nommé gouverneur de province, et qui enfin, avant sa promotion à la plus haute dignité de l'empire, siégeait dans le diwan en qualité de vizir de la coupole. Mourad, dans le cours de son voyage pour la Mecque, mourut de la fièvre chaude à Payas, où il fut enterré. Les suites des troubles de la capitale ne tardèrent pas à réagir sur tout l'empire. Gourd Mohammed, qui avait obtenu de Mourad-Pascha la dignité d'aga des Turcomans, s'opposa, à Koniali, à l'installation du gouverneur de Karamanie, Sidi Ahmed-Pascha, qui était en relation d'amitié avec Abasa Hasan. Le grand-vizir Souleïman-Pascha, voulant prévenir toute espèce de troubles, rendit la voïévodie des Turcomans à Abasa qui, à la tête de ses lewends, s'était déclaré le vengeur du sang d'Ipschir; et il conféra à Sidi Ahmed-Pascha le gouvernement de Haleb. Abasa Hasan, ayant appris la nomination de Sidi Ahmed et craignant les conséquences d'une rupture de leur amitié, s'était rendu à Haleb: là, faisant aux habitans un sombre tableau de la tyrannie de leur futur gouverneur, il les avait déterminés à lui fermer leurs portes. Sidi Ahmed assiégea donc en vain la ville et dut se retirer pour prendre possession du gouvernement de Siwas qu'on lui avait accordé sur ces entrefaites. A la nouvelle de la retraite de Sidi Ahmed, Gourd Mohammed avait envoyé son kiaya en toute hâte à Tripoli, et lui-même montant à cheval était parti à franc étrier pour Constantinople. A son passage à Adana, il fut jeté en prison et décapité par les ordres du vieux gouverneur Djâfer qui envoya sa tête à la capitale, ainsi que celle de Djindji Mohammed, autre chef de rebelles. Les ravages qu'Abasa Hasan exerçait en Syrie à la tête de douze mille saridiés, de concert avec Sidi Ahmed-Pascha, inspirèrent au diwan la résolution de les mettre tous les deux au ban de l'empire; mais Souleiman-Pascha trouva plus prudent de confirmer Abasa dans sa dignité d'aga des Turcomans, de donner à Sidi Ahmed le rang de vizir, et de leur confier l'occupation et la défense des Dardanelles. A Bassra, la tribu arabe

d'Efrasiab s'était révoltée contre Mourteza, pascha de Bagdad. Sur les invitations des deux émirs, Ahmed et Fetti, seigneurs de Bassra, Mourteza s'était rendu dans leur ville; mais n'ayant pas trouvé suffisans les riches présens que les habitans lui avaient apportés, il avait pillé le marché des négocians arabes et indiens; et, comme il lui fallait des coupables sur qui faire peser la responsabilité de ce crime, il avait mis à mort les deux émirs. Cependant les Arabes le chassèrent de Bassra, et ce fut à peine s'il put se sauver seul et sans suite à Bagdad. Nommé gouverneur de Haleb, Mourteza parcourut la province, suivi d'une troupe de soixante-dix Bohémiennes et danseuses, et se livra à toutes sortes d'exactions. Les habitans de Haleb se rassemblèrent dans la grande mosquée pour rédiger une supplique dans laquelle ils exposeraient leurs griefs, et l'envoyer au Sultan. Ils furent presque aussitôt entourés par les seghbans et les saridjés du pascha, qui, sans respect pour la sainteté du lieu, massacrèrent plus de cinq cents d'entre eux.

D'autres troubles éclatèrent vers la même époque en Égypte et dans l'Éthiopie. Les habitans de Suakin, après avoir tué deux moutesellims de Moustafa-Pascha, qui avait acheté son gouvernement pour soixante bourses, et lui avoir livré à lui-même un combat dans lequel il avait été battu, avaient été réduits par les troupes que le pascha d'Égypte, Khasseki Mohammed, surnommé Abounour (père de la lumière), avait envoyées contre eux sous les ordres de Boschnak Ahmedbeg; mais le maintien de la tranquillité en

Éthiopie exigent l'envoi de la garmson du Kaire. Les agas des troupes égyptiennes refusèrent de partir, sous prétexte qu'ils étaient chargés exclusivement de la garde du pays et des caravanes; et que t'était aux agas des eunuques, dont trente alors se trouvaient au Kaire, à se constituer les défenseurs des intérêts de l'Éthiopie. De là des querelles et des combats entre les agas des soldats et les agas des eunuques; plusieurs des premiers furent assassinés par trahison ou tués dans une lutte ouverte, et un certain nombre des seconds furent envoyés en exil à Ibrim. L'ancien kislaraga Taschyalar et Mesoudaga s'enfuirent à Constantinople, portèrent plainte contre le pascha, et obtiment une sentence de mort contre lui.

Le mauvais état des finances, que l'altération de la monnaie ne faisait qu'aggraver, mit bientôt le grand-vizir Souleïman-Pascha dans les mêmes embarras que son prédécesseur. Bien que la piastre fût reçue par le trésor, d'après le cours légal, à raison de quatre-vingts aspres, et l'écu du lion à raison de soixante-dix aspres seulement, le mécontentement n'en était pas moins général dans la nation; car la monnaie nouvellement frappée contenait, ainsi que nous l'avons dit, plus de coivre que d'argent. Cette monnaie, connue sous le nom de monnaie bohémienne 1 ou des tavernes, ne fut plus acceptée à son taux nominal, mais seulement d'après son poids 2. Le sage Ali, qui, sous Ipschir, avait

Ischingané meikhané akdjesi.

² L'auteur du Nassihatnamé se plaint déjà de la détérioration de la monnaie sous le règne d'Ibrühim, et dit : « La piastre contient neuf drachmes

refusé la place de defterdar, et avait été forcé de l'accepter, donna sa démission, et son exemple fut suivi par le grand-vizir lui-même. L'architecte Kasim recommanda à Souleiman le vieux Kæprilü pour son súccesseur, comme il l'avait déjà désigné dans une autre circonstance au choix de la sultane Walidé. Souleiman lui répondit : « Comment un homme sans fortune » comme Kœprilu pourrait-il aujourd'hui gouverner » l'empire? » C'est ainsi que le grand-vizir pensait que l'argent était une puissance plus grande qu'un caractère juste et ferme. Sur le conseil des eunuques. confidens de la sultane Walidé, le sceau impérial fut envoye en Crète au serdar Housein qui depuis dix ans faisait la guerre aux Vénitiens; en attendant son arrivée, le kapitan-pascha Sournazen Moustafa fut chargé de l'expédition des affaires en qualité de kaïmakam.

Cependant les sourds mécontentemens des troupes, long-temps comprimés, finirent par faire explosion. Quelques centaines de janissaires revenus de Candie, ayant à réclamer un quartier de leur solde, parcoururent la ville en criant que pendant la sainte guerre ils avaient eu des pierres pour oreillers et la terre pour matelas; le koulkiaya s'efforça de les faire rentrer dans l'ordre et les menaça de la prison. Mais le noyau des mutins se grossit des sipahis qui avaient à se plaindre des retards apportés au paiement de leur solde, et dont les chefs étaient Méhter Hasan, Schamli

[»] et demie d'argent; si la drachme d'argent, au lieu de ne donner que huit » aspres, donnait dix aspres, la piastre avait cours de quatre-vingt-quinze » âsprés; maintenant, elle est montée à cent vingt-cinq aspres. »

Mohammed et Karakasch Mohammed. Les rebelles s'assemblèrent sur l'hippodrome au lever du soleil, et envoyèrent un message au seraï, pour demander un diwan à pied. Le Sultan, espérant que quelques concessions apaiseraient l'insurrection, déposa l'aga des janissaires, et fit quelques autres changemens dans l'état-major de cette milice; mais ces mesures n'obtinrent aucun résultat : le feu de la révolte était attisé sous main par plusieurs grands, et nommément par le kaïmakam qui espérait arriver au grand-vizirat à la faveur des désordres qu'il aurait provoqués. Le vieux nischandji, qui se présenta aux rebelles de la part du Sultan, ne put les ramener à l'obéissance; le vizir Taoukdjibaschi et le grand-juge Boulewi ne furent pas plus heureux le lendemain. Les rebelles persistant encore le troisième jour dans leur demande d'un diwan à pied, Mohammed leur députa le mewkoufatdji Kara-Abdoullah, qui s'était offert pour négociateur, et qui fut massacré par une troupe de sipahis. Evitant de céder aux exigences de la multitude, le Sultan convoqua un diwan à pied, non pas dans le seraï devant la Porte de la Félicité, comme cela s'était pratiqué en d'autres occasions, mais auprès de l'Alaïkœschk, situé à l'angle du palais impérial du côté de la ville; c'était de la fenêtre grillée de ce kœschk que le Sultan avait l'habitude d'assister aux fêtes publiques. Les mutins se rassemblèrent au pied de l'Alaïkœschk; le Sultan se plaça dans l'intérieur derrière la fenêtre grillée. Un cri général du dehors ayant demandé que la fenètre fût ouverte, Mohammed y con-

sentit et parut aux regards des troupes, ayant à sa droite le moufti, à sa gauche le kaïmakam, et derrière lui le chef des eunuques blancs (kislaraga) et le chef des eunuques noirs (kapouaga); mais la foule ayant exigé que ces dignitaires se retirassent, afin que le Sultan pût parler d'après ses propres inspirations et non d'après les leurs, le moufti et le kaïmakam s'éloignèrent et les deux eunuques s'accroupirent derrière le parapet de la fenêtre pour souffler à Mohammed ses réponses. Le juge Hasan s'avança, et fit une longue diatribe contre les abus de l'administration, le trafic des places, les anticipations du fisc sur les revenus des fermages, les éternels retards apportés au paiement de la solde, la domination des eunuques et l'altération des monnaies : il termina en disant qu'on ne pourrait remédier à tous ces maux que lorsqu'on aurait fait tomber trente têtes, dont il présenta la liste. Du kæschk un cordon fut descendu, auquel on suspendit cette liste de proscription; Mehter Hasan prit dans un sac une poignée d'aspres rouges pour servir de pièces de conviction. Le Sultan fit à Mehter Hasan les réponses dilatoires que lui dictèrent les eunuques, et le kaïmakam, s'avancant vers la fenêtre, dit à la foule au nom de Mohammed: « Mes serviteurs, les » personnes dont les noms sont portés sur cette liste » auront leurs biens confisqués et seront bannies; ne » demandez donc pas leur vie. » Cette condescendance fut inutile, et la voix tumultueuse des rebelles cria au kaïmakam: « Nous ne voulons pas davan-» tage de toi. » Le jeune Sultan, effrayé par ces vociférations, donna immédiatement l'ordre de l'exécution des deux eunuques ses conseillers intimes; ils furent étranglés et précipités au bas du kœschk. Trois autres eunuques, le chef de la chambre intérieure des pages, le grand-trésorier, le khodja du Sultan Belad. portés sur la liste comme le kapouaga et le kislaraga. étaient parvenus à s'évader du seraï et à s'enfuir à Scutari. Le Sultan intercéda vainement auprès des Febelles pour obtenir leur vie; ils furent étranglés, et leurs cadayres, ainsi que ceux des deux chefs des eunuques, traînés sur l'hippodrome et suspendus au platane de cette place. L'inspecteur des douanes Hasan, qui avait falsifié la monnaie à Brousa, le grand-maréchal de la cour, la puissante favorite Meleki et son mari, Schâban Khalifé, furent également victimes de cette rébellion.

Bien qu'il eût déjà envoyé le sceau de l'empire au général en chef de l'armée ottomane en Crète, Mohammed conféra le grand-vizirat au kaïmakam Moustafa-Pascha, auteur secret des derniers troubles. Les rebelles, mécontens de cette promotion, crièrent à Moustafa: « Ne nous as-tu donc révoltés que pour » devenir grand-vizir. » Roum Hasan fut chargé par les janissaires et les sipahis de représenter au Sultan que Sournazen Moustafa ne pouvait remplir les hautes fonctions qui lui avaient été confiées, et qu'un autre plus capable devait être nommé à sa place. En conséquence, quatre heures après son élévation au grand-vizirat, Moustafa-Pascha fut déposé et eut pour successeur le seçond vizir Siawousch; Memekzadé obtint

la dignité de moufti, et fut remplacé trois heures après par Mesoud-Efendi. Le platane auquel étaient pendus les corps des suppliciés resta pendant long-temps la terreur des hauts dignitaires de l'empire; les événemens que nous venons de raconter sont désignés dans l'histoire ottomane sous le nom d'événemens du platane [vii]. C'est sous cet arbre historique que cent soixante-onze ans plus tard le sultan Mahmoud, après avoir détruit les janissaires, devait faire amonceler leurs têtes.

Ce ne fut que le 8 mars 1656 (12 djemazioul-ewwel-1066), que les rebelles se dispersèrent sur la promesse qu'on leur fit de trancher toutes les têtes inscrites sur la liste fatale. Le changement de tous les hauts dignitaires établit l'administration sur de nouvelles hases. Le nouveau moufti, Mesoud Khodjazadé, parut au baise-main du Sultan, portant, au lieu des vêtemens d'hermine attribués à sa dignité, un kapanidja, kaftan d'honneur des vizirs. Cette innovation déplut généralement, et on fit à cette occasion l'application du proverbe turc qu'on cite dans toutes les circonstances extraordinaires: « Je ne crains pas l'éléphant, mais » la girafe 1. » Le defterdar Halidjizadé Mohammed, jeté dans les Sept-Tours pour sa participation supposée à l'altération de la monnaie, avait été mis à mort et son cadavre jeté devant la porte de la prison. Le successeur de Halidjizadé, Kara Gœz, dut, cinq jours après sa nomination, abandonner son emploi au def-

¹ Filden Korkmam we lakin zournapadan korkarüm. Histoire d'Aziz-Efendi, f. 29. Naima, II, p. 560.

terdarzadé Mohammed-Pascha, et fut incarcéré. Les maisons du directeur des douanes, de l'inspecteur de l'arsenal, de Deli Burader-Moustafa et de l'architecte Moustafa, furent mises sous scellé, et leurs biens confisqués. Les janissaires ayant découvert le kiayabeg Osman dans la maison où il s'était réfugié, l'étranglèrent et pendirent son cadavre au platane. L'ancien kapitan-pascha Sournazen Mohammed, à la place duquel le Sultan avait nommé le gendre de Halidjizadé Moustafa, et le précédent grand-vizir, Souleïman-Pascha, reçurent l'ordre de se rendre, le premier dans son gouvernement d'Erzeroum, le second en Bosnie. Siawousch, que l'ancien grand-vizir Gourdji Mohammed avait voulu faire exécuter, se contenta pour toute vengeance de nommer son ancien ennemi gouverneur de Chypre. Le moufti déposé, Memekzadé, le chef des émirs, Sirekzadé, furent bannis à Modania, port de Brousa. Ebousaïd, qui, exilé déjà une fois, avait obtenu, par l'influence de la favorite de la sultane Walidé, Meleki, de revenir à Constantinople, dut retourner à Gallipoli. Mesoud-Efendi retira à Aziz-Efendi sa place de juge de Khios et lui donna celle de juge de Modania, dont les revenus étaient de beaucoup inférieurs. Il avait espéré qu'Aziz, par son refus de se souméttre à cette injuste mesure, lui donnerait occasion de sévir contre lui: mais Aziz sut déjouer ses calculs en subissant ce qu'il ne pouvait empêcher. Le nouveau grand-vizir Siawousch, dix jours après sa nomination, était arrivé de Silistra à Constantinople. Malade de la goutte, dont il devait mourir an bout d'un mois, il donne cependant un libre cours à sa haine contre le nouveau defterder Mohammed-Pascha; il l'accusa auprès du Sultan de n'avoir point versé au trésor le dixième des sommes provenant de la confiscation des biens des dignitaires exécutés ou proscrits, prévarication qui, disait-il, méritait la peine de mort. Le moufti, ennemi personnel de Mohammed, rendit un fetwa dans ce sens; la vieille mère du defterdar, veuve du grand-vizir, supplia en vain Mesoud de ne pas prononcer la condamnation de son fils; elle n'obtint pour toute réponse que ces mots qui avaient le mérite de la franchise, sinon celui de l'équité: « Hé, femme! ton fils qui s'imagine être sage » et vertueux, n'est juste envers personne : son désir » de domination nous permet à peine d'occuper nos » places; il faut qu'il meure. » La nuit où le desterdar fut exécuté, le grand-vizir mourut d'une attaque de goutte; par une étrange simultanéité, la mort réunit dans le tombeau le bourreau et la victime: les funérailles du desterdar furent célébrées dans la mosquée de Souleïman, celles de Siawousch dans la mosquée d'Ahmed. D'après les suggestions de Mesoud, qui voulait s'arroger la direction des affaires sous un grandvizir d'une autorité purement nominale, le Sultan envoya le sceau à Mohammed, gouverneur de Syrie, originaire de Djanik dans le pays des Turcomans; Mohammed s'était distingué sous Khalil-Pascha dans la guerre de Perse, d'où il revint avec quarante blessures, dont l'une au cou lui valut le surnom de Mohammed au cou courbé; élevé par la suite à la dignité

Digitized by Google

de kiaya du grand-vizir Kara Moustafa, gouverneur de Karamanie, et appelé aux hautes fonctions du vizirat pour les services qu'il avait rendus à la Porte lorsqu'Ipschir faisait trembler la capitale, il avait été nommé successivement gouverneur de Kanischa et de Damas. Immédiatement après la promotion de Mohammed au grand-vizirat, le kaïmakam-pascha Yousouf, secondé par le reïs-efendi Schamizadé et le defterdar Sarikatib. chercha à purger la ville des rebelles qui, depuis les événemens du Platane, parcouraient la ville par bandes menaçantes, et, prétendant s'immiscer dans toutes les affaires, prenaient le nom de seigneurs de l'hippodrome par opposition aux seigneurs des cours intérieure et extérieure. Avec le secours de Kara Hasan, scheïkh qui possédait la confiance des janissaires et qui proposa Ketschedjioghli 1 pour kiaya de cette milice, le kaïmakam, le moufti, le defterdar et le reïs-efendi intriguèrent si habilement, qu'en amenant les rebelles à leurs fins, ils parurent au contraire leur céder; c'est ainsi qu'ils se laissèrent forcer par eux en apparence à arborer l'étendard sacré pour une prétendue expédition contre Sidi Ahmed-Pascha. Les troupes ayant été ainsi rassemblées dans ce but imaginaire, les chefs de la révolte, Roum Hasan, Schamli Mohammed, Jamakali et Kara Osman, furent saisis, et leurs têtes jetées devant les portes du seraï, pour effrayer leurs

^{*} Naïma donne tout l'entretien du kaïmakam avec le scheïkh, qui justifiait toute rébellion, d'après la sentence de la tradition : La tekrehou el fiten feinneha hassadol-mounafikin, c'est-à-dire : « Ne craignez pas les > troubles, car ils vous permettent de moissonner les hypocrites. >

partisans, dont la dispersion rendit la tranquillité à Constantinople (8 mai 1656 — 14 redjeb 1066).

Huit jours après l'exécution des fauteurs des troubles, l'ambassadeur indien Kaïmbeg fut introduit dansla capitale par deux cent soixante kapidiis. Recu par le Sultan en audience, il lui offrit un sabre et un poignard enrichis de gros diamans, et lui posa trois demandes: 1º l'envoi d'un corps d'armée pour aider leschah à reconquérir. Kandahar, qu'un siècle auparavant Houmayounschah avait abandonnée, après la mort de son père Baber, à schah Tahmasp, en reconnaissance des secours qu'il en avait reçus contre son frère, ville qui, à la mort de schah Abbas, avait été prise par les Indiens et reprise depuis par les Persans; 2º la concession aux pélerins indiens d'un édifice à la Mecque, où ils pussent faire leurs prières; 3º l'envoi à Ahmedabad d'un architecte pour la construction du dôme de Nourmahall, qui fait encore aujourd'hui l'orgueil de l'architecture indienne. De ces trois demandes, la dernière seule fut accordée, de sorte que le magnifique dôme de Nourmahall fut moins l'œuvre de l'art indien que de l'art turc ou grec. La Porte reconnut l'ambassade de Kaïmbeg en accréditant auprès du schah Maanzadé Housein, fils du célèbre et infortuné prince des Druses Fakhreddin. Distingué par ses talens naturels et ses connaissances, Maanzadé Housein avait rempli au serai, dans sa jeunesse, les fonctions de kiaya du trésor et de secrétaire du cabinet, et avait depuis été nommé chambellan. Témoin oculaire des événemens du Platane, il nous en

à laissé une relation, devenue la source où a puisé son ami, l'historien Scharihoul Minarzadé. Les présens du Sultan pour le schah consistaient en une agrafe d'émeraude surmontée d'un panache de héron, en quatre chevaux arabes, dont trois avaient des housses d'étoffe d'or et le quatrième des harnais enrichis de pierreries. Kaïmbeg prit à son retour la route de Bassra par Haleb; Maanzadé se rendit, peu de temps après. par Diarbekr à Bassra, où tous les deux s'embarquèrent pour les Indes. L'arrivée de l'ambassadeur indien dans la capitale avait coïncidé avec celle d'envoyés cosaques et polonais, dont la mission avait pour but de provoquer la Porte à des hostilités contre la Pologne. Immédiatement après la paix de Zbaraw, Nicolas Bieganowski, porte-enseigne du palatinat de Lemberg, était venu à Constantinople chercher les ratifications du traité. La pauvreté modeste de Bieganowski avait été éclipsée par l'orgueilleuse magnificence du prince Zbarawski, le dernier plénipotentiaire polonais; cependant son ambassade fut plus remarquable que toutes les autres, par la présence de Jean Sobieski, le futur roi de Pologne, qui, sous un nom étranger, était venu étudier les mœurs et le caractère du peuple dont les défaites devaient plus tard être ses plus beaux titres de gloire. A l'époque où nous sommes arrivés, Albert Raziouski entra dans la ville avec une suite de trente personnes. Admis à l'audience du Sultan, il le remercia d'avoir envoyé en Pologne, l'année précédente, un ambassadeur (Moustafaaga que le roi de Suède avait enlevé en route); il demanda que la Porte

donnat ordre au khan des Tatares, aux voïévodes de Moldavie, de Valachie, de Transylvanie, de secourir les polonais dans l'occurrence. A Raziouski succédèrent Nabianski et Bienenski, chargés comme leurs prédécesseurs d'indisposer le diwan contre la Russie et la Suède 1. Le Sultan, de son côté, se montra sourd aux négociations du roi de Suède, qui déjà avait poussé Rakoczy à faire une pointe sur le territoire polonais, et qui voulait engager la Porte dans une guerre avec la Pologne. Marius Jaskolski, qui trois ans auparavant avait apporté la ratification du traité de Zbaraw au khan des Tatares, fut envoyé à Constantinople avec la mission de se plaindre des courses de Rakoczy; mais Rakoczy, cédant aux inspirations de sa mère, fit arrêter Jaskolski par quelques-uns de ses gens déguisés en brigands, lui prit ses instructions et ne le rendit à la liberté que sur les menaces du gouverneur de Silistra. Recu avec bienveillance à Constantinople, Jaskolski obtint la promesse de la punition de Rakoczy. L'ambassadeur vénitien Capello

Litteræ Regis Poloniæ ad Imperatorem Turcarum, 25 decemb. 1656. On y remarque ce passage: Redux ab urbe Constantinopoli Nabianski noster ad S. V. ablegatus, sub idem vero tempus incidit adventus in aulam nostram Generosi Mustafaaga S. V. anno præterite ad Nos ablegati, quem hostes nostri nefarie interceptum centra jus gentium magno dolore hucusque detinebant. Hic vero litteras S. V. minime exhibuit, nempe a Suecis præreptas — nuno ad Serenitatem Vestram nostrum ablegatum generosum Bienenski, qui conspirationem hostium nostrorum Suecorum et Moscorum et aliorum S. V. referet ac simul ab Eadem subsidia rebus nostris contra perfidiam dictorum hosqua implorabit.

languissait toujours dans la prison d'Andrinople; à sa place, le secrétaire Bellarino entama, d'intelligence avec l'envoyé français de La Haye, des négociations pour la restitution de Candie, mais on ne lui fit d'autre réponse que celle-ci, savoir : qu'on ne pouvait rendre Candie, parce que les mosquées qu'on y avait bâties l'avaient consacrée irrévocablement à l'Islamisme. Ce fut à M. de La Haye que le grand-vizir Derwisch Mohammed-Pascha dit, au sujet de la notification de la conquête d'Arras par le roi de France, qu'il importait peu au Grand-Seigneur que les chiens dévorassent les porcs, ou que les porcs dévorassent les chiens; cette réponse, qui peut nous faire apprécier la courtoisie de la diplomatie ottomane à cette époque, se rapportait à ce passage de la tradition : Dieu a donné au chien la puissance sur le porc. Ce même esprit de fanatisme intolérant se faisait remarquer chez les oulémas partisans de la doctrine orthodoxe, à la tête desquels se trouvait l'ambitieux Aziz-Efendi, l'ancien moufti.

Aziz-Efendi raconte, dans son histoire, qu'après avoir été déposé de la dignité de moufti, et pendant son exil en Chypre, le juge du magasin des sucreries fut condamné à mort pour avoir soutenu l'énorme impiété que la doctrine de Jésus était préférable à celle de Mohammed, et que sur la place de l'exécution il fut percé à coups de poignard par le peuple; il se vante de s'être rué lui-même sur ce malheureux qui perdait son sang par mille blessures, de lui avoir ravi ce qui lui restait de vie par un dernier coup de poignard, et

d'avoir ainsi conquis les mérites de la sainte guerre. Ouinze ans après cet acte méritoire, Aziz-Efendi se trouvait de nouveau en exil à Brousa; il arriva que, sur la place du marché, un marchand dit à un acheteur : « N'as-tu pas honte, devant le Prophète, de » m'offrir un prix si bas? — Que le diable emporte le » Prophète! » répondit l'acheteur. Saisi pour ce blasphème, il fut conduit devant le juge de la ville, homme plein d'humanité et de tolérance, qui le déclara atteint de folie pour le soustraire aux conséquences dangereuses de son imprudence, et le fit incarcérer; mais le fanatique Aziz n'eut pas de repos que le blasphémateur n'eût été pendu, et il se glorifia d'avoir ainsi vengé l'honneur du Prophète. Le patriarche grec Gioannichio ne pouvait attendre de bons traitemens du grandvizir, qui partageait assez les farouches préjugés de ses coreligionnaires pour faire à M. de La Haye sa célèbre réponse. Gioannichio avait acheté à prix d'or la destitution de son prédécesseur Parthenius, et avait provoqué son supplice en l'accusant d'être de connivence avec la Russie. Derwisch Mohammed condamna Gioannichio à mort, uniquement parce qu'un nouveau candidat s'était présenté, qui lui avait offert pour le siége du patriarchat une plus forte somme; mais les métropolitains intercédèrent pour Gioannichio, et le grand-vizir lui laissa la vie. Déposé quelque temps après, Gioannichio se réfugia à l'armée des Vénitiens,

I « J'ai eu le bonheur d'envoyer l'hérétique, par une blessure qui lui » perçait la poitrine, dans la poussière du malheur, et de précipiter son same maudite dans l'enfer. » Aziz-Efendi, f. 52.

auxquels il rendit les plus grands services en soulevant les Grecs contre le Sultan.

Le kapitan-pascha Moustafa avait acheté le gouvernement d'Egypte au prix de quatre cents bourses. Le nouveau grand-amiral Kenaan-Pascha était sorti de Constantinople, le 26 juin 1656 (4 ramazan 1066), avec une flotte de guarante-cinq galères, vingt-sept navires, sept mahones; cinq jours plus tard, il déboucha des Dardanelles en présence de la flotte vénitienne. Deux des plus gros vaisseaux turcs, appelés par les Vénitiens Sukanes 1, attaquèrent deux vaisseaux vénitiens, le David et le Goliath, pendant que les autres sortaient du détroit. Le David et le Goliath succombèrent sous le feu des deux navires ottomans, ainsi que le vaisseau que montait Lazaro Mocenigo, et sur lequel il s'était élancé le premier à l'attaque de l'ennemi. Mocenigo eut un œil crevé, le capitaine-général Marcello perdit la vie; mais la flotte turque fut complètement battue. Plus de soixante-dix vaisseaux furent contés à fond ou tombérent entre les mains des Vénitiens; quatorze galères, sur l'une desquelles se trouvait le kapitan-pascha, parvinrent seules à s'échapper *

Peut-être parce que quelques-uns avaient été construits aux frais de la sultane Walidé.

² Nama, II, p. 571, et Abdi. Valiero au contraire dit: Trente navires, huit mahones, cinquante galères, quarante galiotes. Voyez Brusoni, l. XIII. Lettera di ragguaglio del combattimento tra l'armata veneta e la Turca a' Dardanelli sotto la direzione delle I. e Ecc. S. Capitan delle Navi Lazaro Mocenigo, seguito li 21. Giugno 1605 Venetia. 4 feuilles. — Lettera di ragguaglio della vitteria navale conseguita a' Dardanelli dall' armata della Serenis. Republica di Venetia sotte ti comande del

(6 juillet 1656 — 14 ramazan 1066) : c'était la défaite la plus grave que les Ottomans eussent éprouvée depuis la bataille de Lepanto.

Le 1er août, Mocenigo fit son entrée triomphale à Venise, avec trois cent soixanto prisonniers, et traînant après lui les pavillons de la flotte vaincue. Les Vénitiens, qui l'année précédente avaient réussi à surprendre Volo (l'ancienne Démétrias), espéraient se rendre maîtres aussi facilement de Malvasia, appelée par les Turcs Mengesché et Benesché. Une escadre de la république assiégea Malvasia, que le kapitanpascha délivra, à l'aide de grosses pièces d'artillerie qu'il avait fait venir de Napoli di Romania. La flotte vénitienne, restée devant les Dardanelles, poursuivit ses victoires, et sit successivement la conquête de Ténédos [viii], Samothrace et Lemnos (13 juillet 1656 ---21 ramazan 1066). A Constantinople, on regretta plus Lemnos, à cause de la terre sigillée qu'on en retirait, que Ténédos, bien que cette dernière île eût des salines très-productives. Le château-fort de Lemnos s'était rendu le neuvième jour du siège; cent cinquante mille moutons, et, sans compter d'autres richesses, soixante-dix mille écus appartenant au commandant des janissaires, devinrent la proie des Vénitiens. La nouvelle de la perte de Ténédos et de Lemnos fut portée à Constantinople peu après l'arrivée du nouveau grand-vizir Mohammed; les ennemis de ce dernier se prévalurent de cet échec des armes ottomanes

già Illmo. et Ecc. S. Lorenzo Marcello Capitan general del Mar contra l'armata Turchesca Adi 26 Zugno 1656 in Parma. pour demander sa destitution. Pendant que Mohammed se rendait de Damas à Constantinople, le moufti Mesoud, trouvant trop d'indépendance dans le kaimakam Yousouf, le fit destituer, et nommer à sa place Haïderagazadé. L'aga des janissaires, Mahmoud, fut exécuté sous prétexte qu'il s'était attribué la plus grande partie de la fortune du kiava des janissaires pendu au platane. Le rebelle Sidi Ahmed-Pascha. contre lequel les seigneurs de l'hippodrome avaient voulu faire une expédition, accepta le pardon qui lui fut offert, et se rendit à Constantinople, où il reçut l'investiture du gouvernement de Silistra. Le grandvizir Mohammed, à son passage à Haleb, avait conféré à Abasa Hasan le gouvernement de Diarbekr, et la voïévodie des Turcomans au kiaya d'Abasa. Il y avait à peine quatorze jours que Mohammed était arrivé à Constantinople, lorsque le moufti, se voyant décu dans son espérance de gouverner à son gré ce vieillard nonagénaire, chercha à le renverser; mais en travaillant à la chute de Mohammed, il prépara la sienne propre. De concert avec Haïderagazadé, le koulkiaya Ketschedjioghli, et le kiaya de la sultane mère du prince Souleiman, il fit le projet de détrôner le Sultan, projet pour la réussite duquel il fallait, avant tout, éloigner le grand-vizir; mais celui-ci, ayant été instruit du complot, le dénonça à la sultane Walidé. Le moufti ne fut pas admis à la première séance du diwan qui eut lieu, et on l'embarqua pour Brousa, d'où il devait être dirigé sur Diarbekr; sa place fut donnée à Hanefi, qui se l'était orgueilleusement arrogée pour quelques instans dans le diwan en présence du Sultan, lors de la révolte des eunuques et des agas. Le juge de Brousa, Sadreddinzadé Rouhalla, ennemi de Mesoud, accusa ce dernier auprès de la Porte d'enrôler des seghbans pour l'accompagner à Diarbekr, et de retarder son voyage. Le Sultan lui envoya un kattischérif qui lui ordonnait de mettre à mort Mesoud, soit qu'il fût parti, soit qu'il fût encore dans la ville. Le soir même du jour où il recut le kattischérif, Sadreddinzadé fit entourer par des chasseurs l'habitation de Mesoud, et le surprit dans un kæschk, où il mangeait des fruits au clair de la lune. Mesoud, homme plein de courage, s'élança le sabre à la main sur les assaillans, mais il finit par succomber sous la supériorité du nombre. C'est le second moufti ottoman mort de mort violente. Les musulmans et les chrétiens allèrent le lendemain visiter son cadavre, les premiers pour gagner les mérites de la prière des martyrs, les seconds pour bénir la justice divine d'avoir frappé celui qui avait détruit trois de leurs églises.

L'exécution de Mesoud fut suivie à Constantinople de celle de l'ancien kaïmakam Haïderagazadé, du kiaya de la Sultane, mère de Souleïman, qui avait trempé dans le complot ayant pour but d'opérer une révolution dynastique, et du kiaya Karatschelebizadé Mohammed. Grâce aux démarches du scheikh Karahasanzadé Houseïn qui pria la sultane VValidé d'intercéder en sa faveur, le koulkiaya Ketschedji vit commuer la peine de mort prononcée contre lui, en un

bannisement dans sa métairie de Mikhalidi. Melek Ahmed-Pascha, grand-vizir déposé, de retour de son gouvernement de Wan, fut éloigné parce qu'on le soupgonnaît d'avoir participé aux derniers troubles. et nommé gouverneur de Silistra. A Wan, il avait remporté plusieurs victoires sur les Kurdes de la contrée, et notamment sur le khan de Bidlis Abdal. qui lui avait refusé obéissance, et dont le palais lui fournit pour butin non seulement une riche vaisselle d'argent et des meubles précieux, mais encore une belle collection de manuscrits persans. Le fils d'Abdal avait été revêtu du titre de khan, en remplacement de son père (juillet 1655 — ramazan 1065). Il avait fait prisonniers sept begs kurdes, et avait investi sept autres au nom de la Porte du gouvernement de leurs districts. Ewlia avait été envoyé par Melek Ahmed eu khan de Roumie, pour lui demander la restitution de troupeaux enlevés au khan de Demboli, et le sommer de mettre en liberté le frère de Mourtesa-Pascha. Profitant de cette mission, Ewlia avait visité les tombeaux des saints de la contrée, et aussi celui des chefs des rebelles Tschomarbaschi, qui avaient marché sur Constantinople avec Katirdjioghli, et qui, entrés au service du khan de Bidlis, étaient tombés en braves dans un combat contre les Kurdes Hakiari. Un jour que le Sultan vint visiter l'arsenal, le grand-vizir lui donna le spectacle des exécutions de l'intendant de l'arsenal, accusé de malversations, du secrétaire des hostandjis et du Turcoman Hadji Ahmed qui avait participé aux événemens du Platane.

Ces rigueurs, par lesquelles Mohammed au cou courbé signala le commencement de son administration, n'étaient pas de nature à apaiser le mécontentement général qui régnait par suite de la défaite de la flotte devant les Dardanelles, et de la perte de Lemnos et de Ténédos. Mais, pour montrer aux habitans que l'apparition de l'escadre vénitienne aux bouches du Bosphore ne lui causait aucune crainte, il fit blanchir à neuf les murs de la ville, et abattre, pour cause d'embellissement, les vieilles maisons situées entre la Porte des Ecuries et les Sept-Tours. Le blocus de l'Hellespont par les Vénitiens fit renchérir les vivres; l'okka de riz monta à cent cinquante aspres, et le prix de toutes les denrées suivit une progression proportionnée. Pour aviser aux moyens de remédier à cet état de choses, le Sultan quitta son palais de Scutari, et se rendit à Constantinople où il convoqua un conseil extraordinaire (2 septembre 1656 — 12 silkidé 1066). Le grand-vizir et ses amis proposèrent de conférèr le gouvernement d'Anatolie et de Karamanie, comme autrefois les sandjaks d'Aidin et de Saroukhan, à un gouverneur, avec l'obligation de veiller à la garde de Smyrne, Khios et Kos; ils émirent également le vœu qu'à l'avenir on ne construisit dans l'arsenal que des galères et point de vaisseaux. Le trésor du serai et les fortunes particulières des grands fournirent, sous le titre d'impôts pour la guerre, quelques faibles sommes s'élevant à peine à cent mille piastres.

L'économie qu'on attendait de la réunion de plusieurs gouvernemens sur une seule tête, ne donna pas

de grands résultats. Le grand-vizir conféra les sandiaks d'Aidin et de Saroukhan à un de ses confidens, homme faible et incapable d'une bonne administration, et les gouvernemens d'Anatolie et de Karamanie à une autre de ses créatures; il chargea du prélèvement des munitions de bouche et de l'enrôlement des troupes nouvelles quelques chambellans très-accessibles à la corruption. Toutes ces nominations eurent des suites fàcheuses pour la tranquillité de l'empire. Le Sultan ayant convoqué un second diwan huit jours après, dit au grand-vizir : « Je veux moi-même entrer en cam-» pagne; fais donc tous les armemens nécessaires. » Mais Mohammed, croisant les mains comme un suppliant, répondit : «Très-glorieux, très-gracieux Pa-» dischah, que Dieu vous donne une longue vie et un » long règne! Par le désordre qui règne et l'absence » complète de discipline qui a désorganisé l'armée, il » est difficile de faire la guerre; il faut que le trésor » de l'empire coopère aux dépenses des armemens » pour une somme de vingt mille bourses. » Le Sultan, mécontent de ces objections, se tut et leva la séance. Le khasinedar de la sultane Walidé. Solak Mohammed, le khodja Mohammed-Efendi, l'ancien reïs-efendi Schamizadé et l'architecte Kasim, avaient songé à exploiter le mécontentement provoqué par la perte de Ténédos et de Lemnos, et à faire retirer le sceau à Egri Mohammed pour amener l'élévation de Mohammed Kœprilü au grand-vizirat. Pendant son voyage de Syrie à Constantinople, le grand-vizir avait reçu avec distinction Kœprilü à son pasge à Eskischehr, et l'avait emmené avec lui dans la capitale; mais ayant appris par le silihdar le complot qui se tramait, il nomma Kæprilü pascha de Tripoli, et lui ordonna de partir immédiatement pour son nouveau gouvernement.

Les amis de Kœprilü, pensant qu'il n'était pas encore temps d'avouer leurs desseins, firent une manœuvre habile; ils obtinrent, par l'intermédiaire de la sultane Walidé, la nomination du silihdar en qualité de beglerbeg de Damas et le rappel du vizir Khasseki Mohammed, administrateur de ce gouvernement. Cette double mesure donna naissance au bruit que Khasseki Mohammed était destiné au grand-vizirat, de sorte que l'attention d'Egri Mohammed, sollicitée par cette nouvelle rivalité, se détourna de Kœprilü. Le silihdar, protecteur d'Egri Mohammed auprès du Sultan, se trouvait ainsi éloigné; mais Kæprilü avait encore à triompher d'un ennemi puissant, l'aga des janissaires. Cependant, par suite d'intrigues adroitement conduites, l'aga fut destitué et remplacé par l'écuyer Sohrab, partisan de Kæprilü. Le jour même où l'aga fut déposé, Kæprilü fut secrètement conduit par le kislaraga chez la sultane Walidé, qui lui demanda s'il ne craignait pas de se charger du grand-vizirat; il mit pour conditions à son consentement : 1° que tous ses rapports, sans distinction, seraient approuvés'; 2º qu'il serait entièrement libre de conférer les emplois à qui bon lui semblerait¹; 3° qu'aucun vizir, grand dignitaire

z Elafat tetewellüd minesch-sehifaat.

ou favori, ne lutterait avec lui d'influence; 4° qu'aucune calomnie contre sa personne ne trouverait crédit auprès du Sultan. A ces conditions, avec le secours de Dieu et la bénédiction de la sultane VValidé, il prendrait en main, disait-il, les rênes de l'empire. La sultane VValidé lui promit qu'il serait fait suivant ses désirs, invoquant, pour la consécration de sa promesse, le nom du Très-Haut.

Le lendemain [1x] (15 septembre 1656 - 26 silkidé 1066), deux heures avant la prière publique du vendredi, le grand-vizir et Kæprilü furent appelés au seraï. Le Sultan, après avoir reproché à Bayouni Egri Mohammed, les fautes de son administration et lui avoir redemandé le sceau, l'abandonna aux mains du bostandji-baschi pour être conduit en prison; puis il donna l'ordre d'introduire dans la salle du trône Kœprilü, à qui il dit: «Sous les conditions que tu as » posées et à l'observation desquelles je m'engage, je » te fais mon vizir; je verrai comment tu me serviras: » mes meilleurs souhaits sont avec toi. » Kæprilü se prosterna à terre et remercia le Sultan. L'astronome de la cour avait déclaré que le moment le plus favorable pour l'investiture de Kœprilü était celui de la prière de midi, au moment où les cris Dieu est grand retentissent du haut des minarets. D'après les prescriptions de l'Islamisme, la prière de midi ne doit pas se faire au moment où le soleil entre dans le méridien, mais seulement quelques minutes après, parce que, s'il faut en croire la tradition des prophètes, tous les jours à l'heure du midi astronomique, le diable prend le

soleil entre ses cornes et s'en affuble orgueilleusement comme de la couronne de dominateur du monde, mais il le rend lorsqu'il entend l'appel à la prière *Dieu est grand*. C'est ainsi, disent les historiens ottomans, que les démons de l'ambition, de la volupté et de la révolte avaient atteint le zénith du midi sous les règnes du cruel Mourad, du débauché Ibrahim et sous la minorité de Mohammed; après cette désastreuse période, un baptême de sang devait retremper les forces languissantes de l'empire, et un homme apparaître, qui arracha au démon de la révolte la couronne de la domination.

PIN DIT TOWE DIVIÈME.

Digitized by Google

NOTES

ET ÉCLAIRCISSEMENS.

J

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

DU DIXIÈME VOLUME.

LIVRE XLIX.

I. - PAGE 10.

Questenberg, dans une lettre datée de Ratisbonne, du 24 novembre 1640, s'exprime ainsi sur le choix d'un internonce: « Das ist die rechte manier, so vor diesem auch ob-» servirt, zu den türggen zu schicken ainen teutschen und » pro informatione demselben einen Ungarn zuzugeben. Auf » ainen Ungarn wird gleich soviel aufgehen als ainen teut-» schen, und bei der Pforten wird es kein Ansehn haben, » weil sie den Ungarn abhold ihnen alles Uible imputiren. » Die turggen in diesem Concept lassen ist guet, und wird » dadurch evitiret ne contracta cum iis nimia familiaritas » nobis sit noxia, wie man zu des Botschkaii Zeiten gesehen » - und ist in der reconciliation das Schwerste gewesen, » die Turggen und Ungarn propter nimiam conglutinationem » von einander zu bringen. Der Isdenzy ist sonst ain stiller » verstændiger mann, ain solcher aber, so man schicken soll, » muss jovialisch sein und affabel, splendido und bedarf » keiner so grossen cognition der negotiorum, weil doch der » Resident Alles thuen muess — auf diese weise kann der

» Isdenzy wol adjungirt werden, dawider wolte ich kein Be» denken haben; mocht alsdann philosophiren wann und wie
» er wolte stoice und peripatettee. Er ist mein und ich sein
» alter Bekannter, hatt in doch allein nit rathen kænnen
» propter ipslus ingenlum.—Ich gebrauch als Kur das Decoc» tum der Franzosen, ist heut der 12 Tag, das ich kainen lufft
» an mich lasse, befind mich Gott Lob wol, allein das stin» kete Holzwasser und hain anderes Getrenk zu geniessen ist
» mir aine grosse Mortification. »

II. - PAGE 20.

Ewlia I., f. 297. Ewlia, p. 249, cite à l'occasion du premier siège les tribus tatares suivantes : 1. Les grands Noghaïs; 2. les petits Noghaïs; 3. les Schidak Noghaïs; 4. les Minmit Noghaïs; 5. les Schirinlis; 6. les Manssourlis; 7. les Sebhounlis; 8. les Mankaths; 3. les Makhdjiwanlis; 10. les Tschekeschkés; 11. les Arbatlis; 12. les Arlis, c'est-à-dire ceux de Perekop; 13. les Olanlis; 14. les Badraklis; 15. les Arlanbeg His; 16. les Tschoban Ilis; 17. les Dewi Ilis; 16. les Newrouz Ilis; 19. les Soudaklis; 20. les Savaille; 21. les Kerontelis; 22. les Arkenlis; 23. les Dairlis; 24. les Sedjwanlis. Le même auteur décrit, f. 294, le passage de la flotte par le détroit de Taman entre les deux promonteires Kelesedjik et Tschoutschka (Sotschko), ainsi que le grand port de Boyalissira (Bolschoi), situé au-dessous d'Azov; la s'arrêta le beglerbeg de Kaffa avec les troupes tscherkesses des tribus Schighak, Schanad, Mamschoukh, Takafar, Bozoudak, Poultkai, Khatokai, Besni, Kabartai; il parle de Tutares goitreux et à teint jaune, habitant à Bourebal entre Anov et Orkapoù (Perekop); il passa ensuite la rivière Donskala (bras du Don), qu'il appelle Soud, et le Monith (Mounis).

III. - PAGE 22.

"Mourousehal entre Philippopolis et Talatbazardjik (voy.

l'Atlas, Roumilie). Feigius, dans l'ouvrage intitulé Adlerschwung, p. 515, donne d'après Jean Lachewitz, interpréte impérial, le chronogramme qui se trouve inscrit sur le pont de Nissa. Plusieurs voyageurs écrivent par erreur Moustafa-Pascha Palanks, au lieu de Mousa-Pascha.

IV. - PAGE 24. .

« S. Ibraim d'alta statura, corpulento, mostra di esser di » natura mansueto, inclinata alla quiete; lo maneggia come » vole il G. Vesir Mustafapascia, nation albanese, homo » (quantunque non sappi ne legger ne scriver) di buon spi- » rito, fiero e di gran cuore, habile a qualsivoglia maneggio » grande; non mancano nemici ad uno dei quali (il Pascia di » Temeswar) ha procurato la morte contra la volonta della "Regina madre. » Schmid, Rapport de 1641. Le même rapport dit sur l'état de la flotte : « La flotta sotto il commando di » Usunpy Ali (Ouzoun Pialé) Corsario vecchi composta di 44 » gallere, 36 Caramursali, 81 Sciaiche nel mar nero, a Rodi » 25 Gallere. »

V. - PAGE 37.

Le Nassihatnamé (Livre du Conseil), écrit par un des vizirs d'Ibrahim dans la première sanée de son règne (1050—1640), c'est-à-dire à l'époque oû Derwisch Mohammed-Pascha était gouverneur de Bagdad (V. Niebuhr, dans la Liste des gouverneurs de Bagdad, t. I, p. 252), est une des sources statistiques les plus précieuses. La Bibl. I. R., nº 96, possède quelques extraits de cet ouvrage relatifs à l'état de la cour de cette époque, des hauts fonctionnaires d'Etat et de l'armée.— Les listes des régimens des sipahis et des janissaires, des tschaousehs, des moutsferrikas, étaient déposées entre les mains du secrétaire du cabinet du Sultan; il gardait également les registres des finances, ceux de la capitation (kharadj), des impôts extruordinaires (awaris), des fermes (moukatas) des Turcomans, des

chambres des comptes (mouhasebé) de l'Egypte et ceux de la flotte. L'auteur conseille au Sultan de puiser dans ces douze registres la connaissance véritable de l'état de ses forces, et dans le Kanoun celle des institutions de son empire. I. La cour. A la tête de cette branche de l'administration intérieure se trouvait le grand-maître de la cour; il avait sous ses ordres les six chambres des pages, parmi lesquels ceux de la première chambre (khassoda) recevaient une solde de trente aspres par jour, ceux de la seconde chambre (khaziné) douze aspres; ceux de la troisième chambre (kilar), de la quatrième (sefer), de la cinquième (bouyoukoda ou la grande chambre), et de la sixième (koutschoukoda ou petite chambre) n'avaient que dix aspres par jour. Le nombre des pages de la première chambre était fixé à quarante; ils avaient pour chef le premier valet de chambre (khassodabaschi); le chef de la seconde chambre s'appelait gœgūnbaschi ou porteur de l'aiguière, et après lui l'anakhtaroghlan ou page porteur des cless; le chef de la troisième chambre était le peschghirbaschi ou gardien de la nappe; celui de la quatrième s'appelait tschamaschirbaschi ou maître de la lessive. Ceux-ci étaient appelés aux places vacantes de la première chambre; les chefs des deux dernières chambres (la grande et la petite) entrèrent successivement dans les places vacantes de la quatrième, de la troisième et de la deuxième chambres. Outre les six chambres du seraï, il y avait trois chambres des pages dans les seraïs de Galata, d'Ibrahim-Pascha et d'Andrinople; les élèves de ces trois chambres passaient de là dans la petite, puis dans la grande chambre du serai impérial. Chaque chambre comptait douze anciens qui recevaient annuellement deux mille trois cents aspres à titre d'argent de vêtement (tschatma), mille six cents aspres à titre d'argent de broderie, mille six cents aspres à titre d'argent de ceinture et d'autres sommes pour plusieurs autres articles, en total dix mille six cents aspres. Le nombre des pages de la grande chambre était de deux cents, celui de la petite chambre de cent, et celui de chaque chambre. des trois serais extérieurs de trois cents. Le kilardji-baschi ou

le chef de la troisième chambre avait sous ses ordres les cuisiniers et les confiseurs; celui de la seconde chambre était khazindar-baschi ou maître de garde-robe; la grande et la petite chambres reconnaissaient pour chef le kiaya du seraï; mais celui-ci ne jouissait point de la prérogative de s'adresser directement au Sultan; il était obligé de remettre ses rapports au grand-maître de la cour. II. Des troupes. La moindre solde des janissaires était de trois aspres; il y avait cent soixante-une chambrées de janissaires; la chambrée était de trois cents à cinq cents hommes; le corps entier formait donc un total de soixante à soixante-dix mille soldats. Les officiers composant l'étatmajor étaient : 1. l'aga ; 2. le kiayabeg; 3. le seghban-baschi; 4. le sagardji-baschi; 5. le samssoundji-baschi; 6. le tournadjibaschi; 7. le baschtschaousch. Les registres des janissaires se trouvaient entre les mains de leur secrétaire ou inspecteur (yenitscheri efendisi). Les rayas et les habitans de la ville ne ponyaient pas être inscrits comme janissaires; huit mille janissaires se relevaient tous les trois ans avec la dénomination de nœbetdji (sentinelles), dans la garde des forteresses frontières. Ici (p. 33), le Nassihatnamé donne la liste des gouverneurs dans cette période de l'empire. Les mouteferrikas ou fourriers de la cour, au nombre de trois à quatre cents, et employés comme courriers de la cour ou à d'autres missions, étaient en partie soldés, en partie feudataires; les premiers recevaient une paie de cinquante à cent aspres par jour. Les pages des quatre premières chambres sortaient en qualité de mouteferrikas; ils devançaient le Sultan, mais celui-ci ne leur adressait jamais la parole. Les tschaouschs, dont le nombre ne dépassait pas non plus celui de trois à quatre cents, étaient également ou feudataires ou soldés; ces derniers recevaient une paie journalière de quarante à soixante aspres et étaient choisis parmi les gardes des jardins impériaux, qui s'étaient distingués. Le Sultan observait envers eux le même silence. Les écuyers, au nombre de quarante ou cinquante, et recevant une paie de quarante aspres par jour, servaient à table les jours de diwan. La vénerie

se composait du premier chasseur aux vautours (techakirthibaschi), du premier fauconnier (toughandji-baschi), du premier chasseur à l'épervier (atmadji-baschi), du chef de la vénerie (aw agasi). La chasse étant considérée comme un exercice préparatoire à la guerre, les dénominations de gardien des chions (seghban), gardien des fureteurs (sagardii), gardien des dogues (samssoundji), gardien des grues (tournadji), passèrent à l'état-major des janissaires. La cavalerie régulière ou la garde à cheval du Sultan et de l'étendard sacré consistait en six divisions commandées par autant d'agas : 1. les sipahis ou les trois cents compagnies de l'étendard rouge; 2. les silibdars ou les deux cent soixante compagnies de l'étendard jaune; 3. les cent vingt compagnies de l'étendard vert; 4. les cent compagnies de l'étendard bleu; 5. les cent compagnies de l'étendard rouge et jaune; 6. les cent compagnies de l'étendard blanc et vert, en tout neuf cent quatre-vingts compagnies qui formaient un total de vingt à trente mille hommes, la compagnie étant composée de vingt à trente hommes lorsqu'elle était au complet; mais d'ordinaire il n'y avait sous les armes que treize mille hommes. Les sipahis marchaient à droite du Sultan, les silihdars à sa gauche; ces deux corps se relevaient alternativement dans la garde de la tente impériale. La garde du corps des archers (solaks) formait un total de quatre cents hommes; et celle des lanciers (peïks) n'était que de cent trente hommes. Dans les marches, ces derniers devançaient les premiers. Les chevaux de main avec les palèfreniers (serradis) marchaient dans les rangs des solaks. Le grand-écuyer avait la haute inspection des chevaux, le second écuyer celle des voitures et des chariots; il était surtout affecté au service de la sultane Walidé. A cette époque la piastre contenait neuf drachmes et demie d'argent, la drachme dix aspres, par conséquent la piastre quatre-vingt-quinze aspres; mais à l'époque où l'auteur écrivait, la piastre avait cours de cent vingt-cinq aspres parce qu'ils étaient forts petits et ne portaient pas tous leur poids. III. Des impéts. L'impôt sur les maisens (avariz) était de trois cents aspres par maison, qui étaient prélevés par un percepteur; on comptait dans tout l'empire cent vingt mille maisons imposées d'awariz; vingt mille étaient alors déjà tombées en ruines (tschourouk), les cent mille autres rapportaient au fisc trente millions d'aspres. IV. Des juges. Les juges dans la Roumilie et dans l'Anatolie furent souvent changés; les premisrs, ainsi que le voulait la loi, en Europe, les seconds en Asie; mais ils ne furent jamais en cette qualité envoyés d'Asie en Europe, ou d'Europe en Asie. Le nombre des juges dans l'Anatolie se montait à mille sept cents; leur nomination dépendait de la proposition du grand-juge d'Anatolie; aucun des juges subordonnés ne pouvait être destitué avant deux années; ceux qui portaient le titre honorifique de molla jouissaient d'un revenu journalier de trois cents à cinq cents aspres. Leur destitution dépendait de la volonté du mousti ainsi que leur nomination. Il en était de même des mouderris. On comptait dans la Roumilie sept cents juges qui, joints à ceux d'Anatolie, présentèrent un total de deux mille quatre cents juridictions. V. La flotte consistait en quarante à cinquante galères armées et équipées par les begs des îles et des côtes de l'Archipel; en temps de guerre, le Sultan ajouta à ce nombre quarante à cinquante autres galères. A l'occasion du baisemain du kapitan-pascha, l'auteur donna au Sultan quelques règles sur la dignité et l'ordre à observer dans ce cérémonial, en disant qu'il ne pouvait pas être instruit de toutes ces choses, puisqu'il était monté sur le trône à l'âge de dix-huit ans. Mais c'était une erreur, car Ibrahim à son avenement avait vingt-quatre ans. VI. Des flefs. Le revenu annuel d'un fief de vingt mille aspres faisait un siamet complet; un fief de trois mille aspres s'appelait timar; le fief rapportant un revenu de vingt à cent mille aspres était désigné sous le nom de hissa (la part). La capitation se montait à deux cent quatre-vingt-cinq aspres par tête. VII. Réglemens sur les prix du marché. L'okka de viande de mouton était fixé à dix aspres, le kilo de froment à soixante aspres; le kilo de riz à cinquante aspres; l'okka de chair de

brebis à douze aspres; le pain d'un poids de cent cinquante drachmes à un aspre. Le kilo de froment avait vingt okkas; le kilo d'orge dix okkas; l'okka quatre cents drachmes; la drachme était calculée au poids de seize grains de blé. VIII. Fournitures en nature envoyées annuellement d'Egypte. Pour les offices du harem, quatre cents pains, c'est-à-dire quarante-cinq mille okkas de sucre, qui étaient distribués parmi les cuisiniers et les confiseurs; trente-six mille kilos de riz, du café, des fines épices, etc. Après avoir donné quelques règles sur l'administration du trésor, sur la monnaie et sur les réclamations en dommages et intérêts de l'empire envers les puissances étrangères, l'auteur revient à la réclamation d'un demi-million de ducats adressée aux Vénitiens sous le règne de Mourad IV.

VI. - PAGE 61.

La lettre du Sultan au czar Alexis Mikhailowicz se trouve dans l'Inscha de l'Académie orientale de Vienne, n° 8, ainsi que celle du grand-vizir, n° 18. Le second ambassadeur y porte d'abord le nom d'Alkarie, ensuite d'Alakona. La même lettre se trouve dans l'Inscha du reïs-esendi Mohammed, n° 41, la lettre de créance d'Arslan, n° 8, et sa lettre de récréance, n° 17.

Traduction littérale de la lettre de récréance de deux ambassadeurs russes.

« Gloire des plus grands des princes chrétiens, élu des grands du peuple du Messie, conciliateur des affaires de la communauté nazaréenne qui traîne à sa suite la queue de l'autorité et de la magnificence, possesseur des preuves de la gloire et de la puissance, czar des pays de toutes les Russies et chef de ses peuples, notre grand ami, Alexis Mikhaïlowicz, que sa fin soit heureuse! Vous saurez au reçu de ce noble chiffre impérial: Notre sublime et heureuse Porte est toujours, par la grâce de Dieu le tout-puissant, et par la haute faveur de notre pro-

phète Mohammed Moustafa, qui est le chef de tous les prophètes, et que nous vénérons en lui adressant nos plus ferventes prières, le refuge des padischahs et l'asile des khosroës de tous les pays. Vos ambassadeurs, vos honorés serviteurs, Istian Wassilori et le desterdar Darol Karie, que leur fin soit heureuse ! après avoir envoyé leurs agens pour confirmer à notre Sublime-Porte les articles de votre amitié et consolider les règles d'une union sincère, sont arrivés avec vos lettres: leur contenu, qui nous a été communiqué par nos honorés ministres et nos vizirs éprouvés placés au pied de notre heureux trône, a été ajouté à nos sciences qui embrassent le monde, de sorte que nous connaissons parfaitement l'état des choses dont elles parlent. Votre père (Mikhaël Romanof), le précédent czar, avait envoyé des ambassadeurs à notre heureuse Porte pour confirmer et renouveler l'amitié que nous entretenions avec lui; mais avant qu'ils eussent atteint nos frontières bien gardées, le czar a quitté les choses de ce monde pour l'éternité sur l'ordre de Dieu le tout-puissant. Suivant sa dernière volonté, vous avez été appelé à la domination de Moscou et de la Russie, et afin de continuer les rapports d'amitié qui ont existé entre votre prédécesseur et notre bienheureuse Porte, vous avez envoyé près de Notre Majesté les deux ambassadeurs susdits, chargés de nous remettre vos présens et vos lettres. Conformément à notre amitié pour vous, ils ont été admis en notre présence impériale, et ont essuyé leurs fronts au pied de notre trône qui est le refuge du khalisat. Les présens envoyés par vous ont été gracieusement acceptés, et les porteurs distingués par de magnifiques vêtemens dhonneur; pour vous féliciter de votre avenement, nous avons envoyé, accompagné de votre ambassadeur, un des mouteferrikas bien mérités de notre sublime et heureuse Porte, cet asile du bonheur, l'homme le plus glorieux parmi les hommes glorieux et estimés, celui qui réunit en lui les plus hautes qualités et vertus, le mouteferrika N. N. Lorsqu'il sera arrivé près de vous avec cette lettre impériale qui vous garantit le

benheur et vous assure mes grâces, il souvient que, fighte à la sincérité concentrée dans votre nature, et à l'amour et à l'attachement qui distinguent votre cour, vous remplissiez, de la manière que vous nous dites dans votre lettre, les devoirs de l'amitié et du bon voisinage qui a existé depuis des sidoles entre la sublime maison des Ottomans, reposent sur des bases solides, et notre auguste famille resplandissante de mejeaté, et vos aïeux; il convient ausei que vous vous efferclez de maintenir d'une manière digne de nos deux cours les conditions de la paix qui garantissent la prospérité de nes Etats. Du côté des pays de Russie, personne ne doit causer le moindre dommage à quelque lieu que se soit, ni par mer du côté d'Aroy, hi dans la Mer-Noire; le prétexte que ses dommages auraient été causés par les Cosaques, et en général tout autre prétente me pourra être admis; vous devez envoyer en temps nécessaite à Sa Hantesso le khan de Crimée, Islam-Ghiraï (que ses nobles qualitée se transmettent à la postérité!), le tribut que les esars de Moscou lui ont payé dans tous les temps. De notite esté, nons avons envoyé l'ordre au bhan susdit et aux commandans de Kaffa et d'Ator de ne permettre audune excursion done les terres moscovites, et de maintenir en bon ordre leure subbrdonnés. De jour en jour on verra les heureux effets de la bonne emitió qui existe entre les depx Etats. >

Traduction de la réponse du cear Alesis Mithatlowics au Sultan.

« À l'heureux et très-puissant Padischale de l'Islamisme! — Il a existé de tout temps entré vous et nos aïeux, les esars de Russie et mon père, une amitié sincère et jamais d'intimitié. Notre père, de son côté, n'a pas négligé d'envoyer à Constitution ple une ambassade chargée de vous remettre des lettres d'amitié, en les accompagnent de présens convensibles. Votre lettre impériale, qui nous informe de l'arrivée et de l'acceptation de nos présens, nous a été remise, ainsi que vos présens, par

le monteferrike Arslanaga; ces présens ent causé une grande igie à notre pare, et il les a reçus, ainsi que votre lettre impériale, avec les honneurs dus. A l'éposne du grand-vizirat de Moustafa-Pascha, celui-ci adressa à notre père, le czar Mikbaël Kodozbegi (Romanof), une lettre qui lui fut envoyée par Lupul, alors voïévode de Moldavie, et remise par le boyar Istafi (?). avec une lettre du même voiévode. Le grand-vizir nous fit connaître dans cette lettre les armemens qu'il avait ordonnés popr chasser les Cosagnes d'Azov; le moiévode, dans sa lettre à notre père le car Mikhaël, l'engages de retires les Cosagues de cette ville. Le voiévode, se pesant médiateur, promit que l'heureux empereur, de son côté, les maintiendrait (les Tatares) si bien en bride, qu'ils ne nouveaient occasioner le moindre demmage eux pays de Russie. Les conventions ayant été arrêtées einsi, notre père envoya, fidèle à l'ancienne amitié, un hoyar count pour chasser d'Azov les malfaiteurs (eschkia), les Cosaques; mais ils lui refusèrent obéssence, arrêtèrent le bayar et le mirent en prison. A cette neuvelle, notre père promit aux Coseques, outre les bienfaits dont ils jonispaient déjè, de plus grands encore; il leur écrivit des lettres en termes menagans, et les détermina de toutes ces menières à sortir de la forteresse. Ce service rendu par notre père n'était que la genséquence de son amitié pour S. M. le puissant Padisphah; copendant on n'a pas encore vu le résultat des premegees faites dans la réponse da voïévede Lupul, qui nous est parvenue ici. Le khan de Crimée, Islam-Chiraikhan, le kalgha Noureddin, quelques miszas et l'armés des Noghais. ont oublié le serment qu'ils ent prêté sur le Koran, sinsi que les admonitions de S. M. le plus heureux des Padischahs, de ne causer aucun dommage à nos pays. Il a envoyé son frère le noureddin Ghazi-Ghiraï, avec l'armée de Crimée et des Noghaïs, contre les châteaux-forts et les villages de nos frontières, amené un grand nombre de prisonniers et verse des flots de sang. Pleins de confiance que l'amitié entre nos deux Etats sera observée comme du temps de notre père, nous

avons négligé de garder nos provinces de ce côté, et la suite en a été le meurtre et la captivité d'un grand nombre de nos sujets. La lettre impériale, apportée par Arslanaga, nous disait que l'ordre avait été donné au khan des Tatares, de ne plus inquiéter à l'avenir nos pays. En effet, Arslanaga, dans une assemblée avec nos premiers boyars, s'étant exprime de cette façon, nous, pleins de confiance dans ses paroles, nous négligeames d'envoyer des troupes sur nos frontières. En parlant des Cosaques, il faut se rappeler qu'ils demeurent dans des pays bien éloignés de nous, et que c'est un ramassis de malfaiteurs qui ont fui nos Etats pour se soustraire à la punition due à leurs crimes. Tout le mal qu'ils font ne se fait point en notre nom. Néanmoins nous leur avons de nouveau envoyé les ordres les plus sévères de ne point inquiéter les pays de S. M. le Padischah de l'Islamisme, notre grand ami, de ne point parcourir la Mer-Noire ou d'attaquer la forteresse d'Azov. Afin d'éloigner ces incursions de nos provinces, nous avons envoyé quelques boyars avec dès troupes pour garder nos frontières; ils ont ordre de ne causer aucun dommage aux pays situés sur la Mer-Noire, appartenant à S. M. l'heureux Padischah; mais depuis les événemens dont nous parlons, nous ne pouvons plus avoir aucune foi dans la fidélité du khan des Tatares. En écrivant cette lettre, nous avons eu pour but de garder précieusement l'amitié qui de tout temps a existé entre les padischahs de l'Islamisme et les czars de Russie, et de faire connaître nos intentions à S. M. Si elle est décidée à garder cette ancienne amitié, à notre tour nous la garderons inviolablement. Mais quelle que soit votre résolution, vous devez nous la faire connaître, afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Nous vous engageons à envoyer des ordres sevères au khan des Tatares pour qu'il remette en liberté les prisonniers et qu'il restitue l'argent qu'il a emporté au milieu de la paix depuis mon règne et pendant celui de notre père. S. M. l'heureux Padischah nous ayant adressé autrefois une lettre impériale, nous avons envoyé aussi de notre

côté nos ambassadeurs de confiance Istian (?) et Wassili (?), avec des lettres pleines d'expressions de notre amitié et des présens convenables. Nous vous prions de ne pas arrêter nos ambassadeurs, et de vouloir nous les renvoyer avec une bonne et heureuse réponse. Notre ami le grand-vizir parlera de nos affaires avec S. M. le très-puissant Padischah. Veuillez mettre le sceau à votre amitié et expédier nos affaires, et nous serons prêts à vous rendre les mêmes services.

Lettre du grand-vizir au Czar de Russie.

Gloire des plus grands des princes chrétiens, élu des grands du peuple du Messie, conciliateur des affaires de la communauté nazaréenne qui traîne à sa suite la queue de l'autorité et de la magnificence, possesseur des preuves de la gloire et de la puissance, notre auguste et grand ami, czar des pays de toutes les Russies et chef de ses peuples, Alexis Mikhaïlowicz, que sa fin soit heureuse et qu'il marche de sa seule volonté dans le chemin du salut! En vous faisant connaître nos sentimens et en vous assurant de notre amitié, nous vous prions d'ajouter foi à nos paroles sincères, qui sont le fruit de l'amitié et des sentimens bienveillans que vous avez témoignés au plus puissant et au plus heureux des padischahs et des schehinschahs; en conséquence, nous vous faisons connaître amicalement ce qui suit : Par la grâce de Dieu le tout-puissant, par les heureux miracles de notre prophète Mohammed Moustafa, la Sublime-Porte de S. M. le plus grand des sultans de son temps, le plus auguste des khakans de tous les pays, le plus heureux, le plus glorieux et le plus puissant des padischahs de ce monde, le schehinschah plein de puissance céleste, est devenue le lieu où se rendent les khosroës et les empereurs pour le baise-main. Vos ambassadeurs envoyés naguère à cette Sublime-Porte pour affermir les bases de votre amour et de votre amitié et pour consolider nos bonnes relations, le modèle des princes chrétiens, Etienne Wassili et le desterdar Alakona (?) (que leur fin soit

27

heureuse!) sont arrivés ici et ont été invités, conformément au Kanoun ottoman et à l'ancien usage, au diwan impérial après avoir été revêtus d'habits d'honneur. Ils se sont prosternés au pied du trône de S. M., le plus heureux, le plus glorieux et le plus puissant padischah, qui est le refuge du monde (que Dien l'honore toujours et augmente sa puissance!) Ils ont remis entre ses mains les lettres envoyées par vous et votre père, et lui ont exposé les affaires dont vous les avez chargés verbalement; puis ils ont été reconduits dans leur demeure avec les honneurs dus à leur rang. Après avoir rempli leur mission, vos ambassadeurs ont de nouveau été revêtus d'habits d'honneur et renvoyés avec des lettres de félicitations pour votre avènement. Mais au moment de se mettre en route, nous recûmes la nouvelle que des troupes se rassemblaient sur vos frontières et que, contrairement à la paix, les Cosaques du Don, les malfaiteurs, se réunissaient à Tscherkeskerman dans le voisinage d'Azov. Quelques milliers de Cosaques à picd et à cheval, marchant sous vos drapeaux, après avoir donné plusieurs assauts à la ville d'Azov, furent repoussés dans une sortie de la garnison musulmane. Cette dernière leur livra de grands combats; dans chacun de ces combats quelques mille Cosaques ont été passés au fil de l'épée par la grâce de Dieu, le maître du monde, sous le règne vengeur de S. M. notre très-heureux, très-puissant et très-glorieux Padischah; un grand nombre d'entre eux ont été saits prisonniers et envoyés avec les drapeaux pris sur l'ennemi à la Sublime-Porte. Ceux que le sabre avait épargnés se sont réfugiés à Tscherkeskerman. Dans cet état de choses, nous avons retenu, par ordre impérial, votre ambassadeur pour connaître à fond tout ce qui s'est passé. Vous venez d'envoyer de nouveau un courrier au plus heureux et au plus glorieux des padischahs qui est le refuge du monde; vos affaires ont été longuement discutées. Vous nous avez fait savoir que, pour arranger vos affaires, nous eussions à interposer notre médiation et témoigner notre amitié par des services réels; en conséquence, mon ami, nous avons

exposé devant l'étrier impérial l'état de vos affaires et la posta tion des choses d'une manière conforme à l'honneur des deux empires et aux conventions de notre alliance. On ne vous ca2 chera donc pas que la paix et l'amitié avec la Sublime-Porte et le très-hedreux et très-glorieux Padischah demandent, pour être fortes et solides; l'accomplissement de plusieurs choses: D'abord que vous empéchiez les Cosaques de faire des courses dans la Mer-Noire et de porter leurs ravages à quelque lieu que cé soit de nos provinces bien gardées; ensuite que vous continuiez à payer le tribut d'usage au khan de Crimée sans aucune résistance. En retour nous obligerons le khan des Tatares à se tenir tranquille; nous lui défendrons d'envoyer des troupés contre Moscow; et de notre côté nous ne causerons aucun dommage aux villages qui vous appartiennent. Mais aussi longtemps que les malfaiteurs, les Cosaques, s'assembleront et se fortisieront dans le château de Tscherkeskerman, dans le voisinage d'Azov, et commettront une foule d'actions mauvaises et contraires à la paix, de notre côté, nous ne négligerons certainement pas de favoriser les incursions du khan de Crimée. Nous avons conféré à ce sujet avec votre ambassadeur, accrédité auprès de la Sublime-Porte, et comme la chose la plus utile pour les deux cours serait de raser ce château, nous vous avons, mon ami, réexpédié en toute hâte votre courrier. A son arrivée vous devez vous occuper de cette affaire avec toute la sincérité et la loyauté qui sont la base de votre caractère ; vous disperserez les Cosaques qui se trouvent dans le fort de Tscherkeskerman, et vous nivellerez ce château à la terre, afin que ce côté d'Azov et les bords de la Mer-Noire soient en sureté et que la paix puisse avoir son plein effet. Conformément aux conventions arrêtées avec vos ambassadeurs, nous avons envoyé en toute diligence un ordre impérial au khan, pour lui enjoindre de ne faire aucune incursion dans les pays de Russie jusqu'à l'arrivée de votre réponse à cette lettre bienveillante. En conséquence, aussi long-temps que le château de Tscherkeskerman restera rasé, que les Cosaques ne reparattront pas à Azov, que leurs 27*

caïques ne parcourront pas la Mer-Noire, que vous paierez exactement au khan le tribut d'usage et que vous maintiendrez avec sincérité l'amitié qui nous unit, son excellence le khan sera, conformément à votre volonté, empêchée de faire des incursions sur votre territoire. La Sublime-Porte de S. M. notre heureux et puissant Padischah observera fidèlement la paix et la bonne harmonic à un degré tel qu'elle excitera la jalousie des autres princes et monarques, et assurera la tranquillité des serviteurs de Dieu. Nous avons chargé votre courrier de vous transmettre verbalement quelques autres détails, et nous espérons que vous nous enverrez promptement par ce même courrier la réponse à ce sujet ainsi que sur cette lettre.

VII. - PAGE 67 1.

Les documens sur lesquels les Grecs s'appuyaient étaient la lettre de franchise délivrée, lors de la conquête, aux moines de Jérusalem par Omer Ben Khattab, et le traité que Mohammed est supposé avoir donné aux moines du mont Sinaï. Le premier document se trouve en arabe et en allemand dans les Mines d'Orient, t. V, p. 67; Tychsen, dans une dissertation (Comment. Soc. Gætting, XV, p. 152), a exposé les raisons à faire valoir contre l'authenticité du second. Cependant ces deux documens étant considérés à Constantinople comme authentiques, la traduction turque du texte arabe, bien qu'elle ne soit pas exacte, est d'une grande valeur historique et politique. Il existe de ce dernier document trois traductions (Schnurrer, Bibl. arab., nº 390, 391, 392, édit. arabe et latine). Celle que nous donnons ici a été faite d'après la traduction turque du texte arabe, dont l'ambassadeur russe Italinsky s'est procuré une copie. L'original de cette traduction a été déposé à la Bibliothèque asiatique de Paris, comme un document très-important pour l'histoire des églises chrétiennes dans la Turquie,

r Cette note, oubliée dans le texte, trouve sa place, p. 67, l. 5, après ces mots : « que le Prophète lui-même leur en avait assuré la possession. »



d'autant plus que, nous le répétons, les Ottomans le considérent comme authentique.

« Nous faisons connaître par ce qui suit la raison qui a dicté » ce document. Quelques chrétiens et moines, qui depuis long-» temps se sont établis sur la montagne, ont comparu devant » les juges de la noble loi du Prophète (que le salut soit avec » lui!) et ont parlé de cette manière : Jadis vous nous avez » délivré un document valable et n'étant entaché d'aucune » faute ou erreur, déclarant que les pélerins se rendirent déjà » à l'époque de l'ignorance (le temps avant Mohammed) au » mont Sinaï, situé dans cette juridiction, qu'ils passèrent dans » la vallée sainte, et qu'ils gravirent la montagne où s'arrêta » l'orateur de Dieu (Moïse). Mais depuis, nous avons délibéré » et pris en considération que, afin de pouvoir donner une » réponse catégorique aux partisans de l'époque et de les tenir » éloignés (de notre retraite), il nous fallait posséder un autre » document judiciaire. Le pacte du Prophète et le document » dont il est question, et que Mohammed Ben Abdoullah, l'en-» voyé de Dieu, a donné à nos aïeux et à nos pères, à nos imams » et à nos supérieurs pour qu'ils l'observent, ont été gardés et » religieusement maintenus depuis cette époque jusqu'à nos » jours par les khalises légitimes (que Dieu les comble tous de » ses grâces!), et par les sultans précédens (que Dieu orne leurs » tombeaux de lumière!). Parmi les sultans ottomans qui ont » pris connaissance des ordres du Prophète remis entre nos » mains, nous citerons d'abord le sultan Sélim-Schah qui, en » plantant ses drapeaux victorieux, s'est fait connaître comme » conquérant de Syrie et d'Egypte, comme exterminateur des » rebelles tscherkesses, comme briseur des têtes des Khosroës, » et comme serviteur des deux saintes villes de l'Islamisme: » ensuite, son fils, le plus grand des sultans, le khakan le plus » vénéré, le sultan des sultans combattant dans la guerre sainte, » le père des conquêtes, le sultan Souleïmankhan (que sa tombe » soit embaumée de musc!); mais c'est surtout ce derpier pa-» dischah, le refuge du monde, dont le gouvernement l'a placé

» à côté des anges, le sultan des Arabes et des Persans, le » second Salomon, le dixième souverain du trêne attaman, le » roi des rois, le fils des fils d'Adam, l'ambre de Dieu sur la » terre, qui a lu les ordres remis à nous par seu le sultan Sélim » (que Dieu honore ses victoires et augmente sa puissance!). » En conséquence, nous avons donné ce document répétant » les nobles ordres ci-dessus mentioanés; le diplôme a été joint » aux protocoles, après en avoir donné copie pour servir de titre » de conviction en cas de besoin, et asin d'obliger ceux que cela » concerne à agir conformément à la lettre du noble traité. »

On apporta la copie du traité du Prophète dont l'original se trouve dans le trésor impérial, ainsi que celles des nobles erdonnances, dont nous donnons ici la traduction en ture après nous être convaincus par leur comparaison de leur authenticité avec la noble loi. « Nous faisons connaître par la » présente à tous, ce que dit la bouche bienheureuse du pro-» phète Mahmoud, fils d'Abdoullah, le prophète de Dieu, celui » qui fait la joie de tous les hommes de préférence à tous les » autres prophètes, et qui en vertu du verset : « Dieu est la » seule sagesse, le seul adoré, » procure au serviteur de Dieu » sécurité et repos. Il a écrit ces lignes pour servir de traité au peuple chrétien, et à chacun de leur nation, qu'il soit loin ou » proche, doué du langage ou muet, connu ou inconnu. Celui de ses sujets qui violerait les obligations contenues dans ce • traité violerait le traité de Dieu, s'opposerait à ses ordres, se • jouerait de la foi, et s'attirerait (que Dieu l'en préserve!) la » malédiction, qu'il fût sultan ou mendiant.

» Si un moine ou un voyageur fixe son séjour ou le lieu de v ses prières sur une montagne, ou dans une vallée, dans une v caverne ou dans un endroit habité, dans une plaine ou près v de la route, ces refuges, je le jure par mon ame, jouiront d'une parfaite sécurité; je suis le gardien et le conservateur de v leurs biens, meubles et immeubles, envers tout mon peuple, vear ils sont mes sujets (rayiet) et mes obligés (eblizimmet).

» Nous défendons la perception de la capitation et de tout

- a autre impôt; et l'on ne pourra les y contraindre en aucune » façon.
- » Leurs juges, moines et anachorètes, conserveront la posi-» tion dont ils ont joui par le passé.
- » On ne pourra interdire à leurs voyageurs d'exécuter leur » pélerinage.
- » Celui qui désobéira à ces ordres aura violé les ordres de » Dieu et se sera opposé au Prophète.
- » Il est défendu de prélever sur leurs juges et leurs religieux » une capitation ou autre impôt.
- » Ceux d'entre eux qui persévèrent sincèrement dans leurs
 » devoirs de sujets sont sous ma protection (simmet) et joui» ront d'une sécurité parfaite en quelque lieu que ce soit, sur
 » terre et sur mer, dans l'est et dans l'ouest.
 - » Il est également désendu de prélever sur les ermites, qui » font leurs actes de dévotion dans les montagnes, le karadj ou » le dixième de leurs récoltes. Les Musulmans ne doivent les » inquiéter en aucune façon; leurs productions servent uni-» quement à leur entretien.
 - » A l'époque où les palmiers mûrissent, les habitans de la » contrée seront tenus de leur fournir six muids (kadah) de » vin de palmier; ils ne pourront pas être contraints à rejoin, dre l'armée pour faire la guerre et à payer la capitation.
 - Ceux qui, en qualité de marchands, sont tenus à la capita tion, ne paieront pas plus de douze dirhems; tout autre
 impôt sur leurs têtes est défendu.
 - » En vertu du texte: Ne vous querellez pas avec ceux qui » obéissent à la loi, tous les musulmans sont tenus à les traiter » de la meilleure manière; et s'ils ont à se plaindre, leurs » griess doivent être levés par tous les moyens possibles.
 - » Personne ne doit les empêcher de saire leurs prières dans » leurs églises, de suivre les lois de leur religion et de recon-» struire leurs églises.
 - » Celui qui contrevient à ce traité signé au nom de Dieu se » constituc rebelle contre les ordres de Dieu.

- » Ce traité les dispense de porter des armes; cependant, en » cas de guerre, ils doivent plutôt combattre dans les rangs » des musulmans que contre eux.
- » Ce traité doit être observé jusqu'à la fin du monde, et » personne ne doit le violer. »

Ont assisté comme témoins les disciples et les compagnons du Prophète dont les noms suivent: Mewlana Omer, Mewlana Mahmoud, Mewlana Moustafa et autres: Ali Ben Ebi, Thalib, Eboubekr Ben Ebi Kakafa, Omar Ibnol Khattab, Osman Ibn Osman, Eboud-Dorda, Ebou Houreiré, Abdoullah Ibn Mesoud, Abbas Ben Abdaol Motaleb, Fadhl Ibn Abbas, Sobeir Ibn Awané, Thalha Ben Abdollah, Saad Ben Maaf, Saad Ben Abbas, Thabet Ibn Nefis, Ebou Hanifé Ibn Obeid, Hadji Ben Obeid, Moazim Ben Korcischi, Haret Ben Thabit, Abdol Kaïm Ben Hasan, Abdollah Ben Amrou Ben Aass, Aazib Ibn Yas (que Dicu les comble tous de ses grâces!).

Ce traité fut écrit par Ali Ibn Thalib, dans la mosquée du Prophète, la seconde année de l'hégire, le 3 moharrem (7 juillet) et déposé dans le trésor. L'original est écrit sur quatorze feuilles in-4º de cuir de Taïf, de couleur verte, et couvertes d'ornemens en or. La traduction en fut faite au mois de djemazioul-ewwel 977 (fin novembre 1569); elle est munic du sceau du grand-molla Mohammed-Esendi, et sut déposée dans le trésor impérial. A ces nobles commandemens (du Sultan) cidessus mentionnés, et dont chacun est muni du chiffre impérial, nous ajoutons l'ordre que, puisque ces moines, qui habitent le mont Sinaï et celui des Prières (Horch?) sans cesse visités par les pélerins et les voyageurs, ne manquent jamais de remplir à leur égard les devoirs de l'hospitalité, et puisqu'ils donnent des secours et tiennent société aux Bédouins errans dans les vallées et les déserts, aux grands et aux petits, aux hommes et aux femmes, et assistent les malades, personne d'entre eux ne doit les inquiéter; il est désendu en outre aux Arabes de pénétrer dans leur couvent. Ces ordres et ces commandemens doivent être exécutés conformément au verset :

Obéissez à Dieu, au Prophète et à vos supérieurs. Le document qui contient les ordres ci-dessus a été écrit sur leur demande, comme l'exigeait le temps, et remis entre leurs mains, pour s'en servir en cas de besoin. Ecrit le 1° schâban 1048 après l'hégire (la migration du Prophète, de celui dans la personne duquel se réunissent l'honneur et la noblesse.)

LIVRE L.

I. — Page 94.

L'histoire de la conquête de l'île de Crète par les Arabes n'a pu être traitée ici avec plus de détail. Toutesois, comme les principaux événemens de cette conquête ont été presque entièrement ignorés des historiens européens, au point que Meursius ne les connaissait que par quelques passages des Byzantins, nous croyons devoir citer ici ce que Hadji Khalfa (Histoire des Guerres maritimes, f. 62 et 63) raconte comme appendice à l'histoire de la guerre de Crète. On lit, dans le Raoudhoul Moaatar fi Akhbar il aktar, c'est-à-dire Jardin embaumé des connaissances du pays, par Ebou Abdoullah Ben Mohammed le Himyarite, né en goo de l'hégire (1494), qu'à l'époque où Abdoullah Ben Saad était gouverneur d'Egypte, l'île de Crète fut conquise pour la première fois par les Arubes. Lorsque, plus tard, sous les Ommiades d'Espagne, du temps de Hakim Ben Hischam, la guerre civile éclata à Cordoue parmi les Beni Rabdh (Ribdh ou Robdh, les 'Ραψιται des Byzantins), dix mille d'entre eux émigrèrent pour Alexandrie, où ils s'établirent pour quelque temps, sous la conduite de leur chef, Omar Ben Isa; ils conquirent l'île de Crètc, qu'ils conserverent jusqu'en l'année 350 (961). D'après le Noudjoum ez-zahiret fi akhbar Missr-el-Kahiret, c'est-à-dire les Étoiles levant dans les connaissances de Kahiret, par

Djemaleddin Yousouf Ben Schahin, mort en 893 (1487). l'événement Rabdh désigne la révolte du peuple de Cordous contre la tyrannie de Hakim. Vainqueur, Hakim bannit ses adversaires. Ceux-ci furent envoyés de l'Egypte, en 219 (825), par le gouverneur égyptien des Abassides, Abdoullah Ben Tahir Sofari, dans l'intention de s'en débarrasser, dans l'île de Crète, où leurs descendans vivent encore. Nowaïri raconte, dans le Nihayetol edeb, que cette île avait été soumise pour la première fois, depuis la naissance de l'Islamisme, par Hafare, celui qui a découvert la mer, et qui avait construit la tour des Arabes, dans l'île de Rhodes (tour de S. Nicolas): qu'en l'année 192 (710), lors de la conquête de l'Andalousie, plusieurs de ses villes avaient été soumises; que Hamid Ben Manssour, général de Raschid, s'était emparé de plusieurs autres places; qu'aux temps de Mamoun l'Andalou, Omar Ben Habib avait imposé d'autres villes et villages, et qu'il les avait laissés en héritage à ses descendans, jusqu'à ce que les exilés de Cordoue, par Hakim Ben Hischam, eussent conquis toute l'île. A l'époque où ces conquérans ravagèrent, avec une flotte de quarante navires, les îles de l'Archipel, l'empereur Romanus envoya une ambassade à Abdoulaziz Ben Habib, alors souverain de l'île, pour lui proposer de renoncer à la piraterie et d'accepter un tribut annuel; puis, prétextant une année malheureuse, il demanda la permission d'envoyer cinq cents jumens dans les prairies de Crète, dont les poulains mâles appartiendraient à l'empereur. Ayant reçu cette permission, le grand-domestique débarqua, surprit la ville un jour de fète, tua le prince et envoya ses trésors à Constantinople. L'empereur ordonna de passer par les armes tous les guerriers arabes, et de n'épargner que les habitans. Cet événement eut lieu en l'année 345 (956). Le grand-demestique obéit aux ordres de son maître; cependant il envoya cent des habitans à Constantinople, où ils furent bien accueillis et revêtus d'habits d'honneur: l'année suivante, presque tous, espérant le même traitement, partirent pour la capitale; mais à peine arrivés, ils furent jetés en prison, et n'obtinrent leur liberté qu'après avoir embrassé le christianisme. Revenus dans l'île, ils ne purent rentrer dans leurs maisons, avant que leurs familles eussent également abjuré la foi musulmane. C'est ainsi que toute l'île fut convertie au christianisme.

I bis. - PAGE 95.

Refutatio Cretæ, quam D. Bonifacius Marchio Montisferrati fecit communi Venetiarum de insula Creta et de centum millibus yperperorum et feudo et Thessalia civitate. (Libro Dei patti, I, fol. 184.)

« In nomine Domini Nostri Jesu Christi anno ab incarna-» tione ejus millesimo ducentesimo quarto, tempore Inocentii » Papæ, Romanorum Imperatore non existente, die duode-» cimo ineunte mense Augusti actum in suburbio Andrino-» politanae civitatis Ind. VII. Manifestum facio ego quidem » Dominus Bonifacius Montisferrati marchio, quodammodo » in antea cum meis heredibus refutationem et finem facio » vobis namque Domino meo Sanuto et Domino Ravano de » Verona recipientibus procuratorio nomine pro Domino » Henrico Dandulo D. G. Venetiarum, Dalmat. atque » Chroatiæ duce, et pro suis successoribus, nec non et pro omnibus hominibus Venetiarum de toto hoc unde ipsos requisivi, et requirere potui per quodvis ingenium juste » quoque vel injuste. Videlicet de insula Cretæ, quæ mihi » data vel promissa sive concessa fuit per Alexium Impera-* torem filium Isaachi quondam defuncti Imperatoris et de * centum millibus yperperorum, qui mihi fuerint promissi » per præscriptum Imperatorem et de toto feudo, quod et » Manuel quondam defunctus Imperator dedit patri meo, » fratri meo, et de toto quod ad dicendum habui vel habeo s per me vel per aliam personam hominum Thessalica ci-

» vitate et ejus pertinentiis intus et foris, nec non etiam • de omnibus possessionibus spiritualibus et temporalibus, » quas ipsi habent vel habituri sunt de cætero in Imperio » Constantinopolitano tam a parte Orientis, quam a parte » Occidentis et per omnia et in omnibus de suprascriptis » omnibus me foris facio cum omni jurisdictione et in Vestra » plenissima potestate relinquo ad faciendum inde quidquid » vestræ fuerit voluntatis, promittens nunquam per me nec » per aliam personam hominem contra omnia supra scripta » iturum. Verum quia ut præscriptum est de omnibus supra-» scriptis Vobis refutationem feci et finem, Vos ad præsens » mihi dare debetis mille marcas argenti et tantas possessiones » a parte Occidentis, quarum reditus sint decem millium » yperperorum nostrorum juxta æstimationem unius mei » amici et alterius vestri annuatim, quas si ejusdem posses-• siones per prædictum Dominum ducem et successores suos » et homines Venet. temere et habere debeo in perpetuum. » Servitalia tamen Imperatoris facere debeo et Imperio quæ » fuerint assignata secundum quod in pacto communi conti-» netur. Quas vero possessiones ut dictum et per prædictum » Dominum Ducam et successores suos et homines Venetia-» rum libere et absolute possidere debeo in perpetuum de » herede in heredem tam in masculo, quam in fœmina ad » faciendum inde quidquid meæ fuerit voluntatis, salvo tamen » jure et servitio Imperatoris. Sciendum quoque est, quod » juramento teneor astrictus præfato Domino Ducæ et homi-» nibus Venetiarum in perpetuum per me et meos homines » ad omnes possessiones et honorificentias manu tenendas et » defendendas, quas ipsi habent vel antea habituri sint in » toto Imperio Romaniæ tam ah una parte, quam ah alia ad » honorem et utilitatem hominum Venetiarum auxilium » præparare contra omnes homines, qui ipsos ex parte vel » ex toto de supra scriptis omnibus possessionibus et honori-» sicentiis molestare aut expellere voluerint, salva tamen • Imperatoris fidelitate; et quod postquam subscriptas pos» sessiones et argentum habuero instrumentum per manum » publicam confectum fieri et dari Vobis faciant, in quo con-» tineatur quod dictas possessiones et argentum habuero » juxta ordinem superius dictum et omnes homines, qui » ipsas possessiones per me habebunt suum præstabunt jura-» mentum. Si igitur contra hanc manifestionis, promissionis » cartulam ego vel aliqui supra scriptum ordinem dictas » possessiones habebunt ire temptaverimus, componere de-» heamus cum nostris hæredibus vobis et vestris successori-• bus præfactis mille marcas argenti et insuper dictas pos-» sessiones sine omni contradictione in vobis debeant deve-» nire et insuper prædictus Dominus Bonifacius Marchio » Montisferrati juravit ad Sancta Dei Evangilia omnia, quæ » hic superius leguntur summa habere et tenere in perpe-» tuum ut legitur superius. Prædictus Dominus M. Bonifa-» cius scribere præcepit omnia, quæ superius leguntur. » Testes ad hæc rogati fuerunt Dominus Bonacursus de Fri-» gnano, Dominus Henr. de Ficido, Dominus Pegorazius de » Verona, Dominus Gibertus de Verona, Jacobus Gregorius, » ego Petrus Constantinopolitanus presbyter et notarius vidi » in matre testificatus sum in filia; et ego Bonamicus sacri » palatii et de Curia notarius omnia quæ superius leguntur » manu mea scripsi. •

Carta augmentationis militiarum Cretæ. (Libro Dei patti, III, fol. 139).

» In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi » anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo secundo » mense Junii indictione decima. Rivoalti post concessionem » Tarvisii, quam cum Judicibus et Sapientibus Consilii po-» pulique Venetiarum collaudatione de insula Creta, Mili-» tibus et Sergentibus, qui in ea scripti sunt, fecisse dig-» noscimus currente anno Domini millesimo ducentesimo » undecimo mense Septembris, Indictione quinta decima » Rivoalti dividentes inter ipsos milites, qui debebant esse » centum et triginta duo, et dictos pedites, qui esse debebant » quadraginta et octo, Insula eandem in militias ducentas, » his ex ipsa Insula exceptatis, quæ in nostro communi re-» tinuimus, sicut plenius in concessione legitur memorata. » Nos Petrus Ziani Dei gratia Venetiarum, Dalmatiæ atque » Chroatiæ dux et quartæ partis ac dimidiæ totius Imperii » Romaniæ Dominator, unacum Judicibus et Sapientibus • consilii populique Venetiarum collaudatione. Intellecta » voluntate Ducis et Militum et Sergentium de Creta pro no-» bis preces effusas ab corum missis viris nobilibus, videlicet » Marino Contareno et Petro Quirino, etiam ab Andrea Pantaleo et Pancratio Faletro post eos ad nostram presen-» tiam destinatis, quatenus dictarum militiarum ducentarum » deberemus numerum argumentare ex his videlicet, quæ » paulo inferius specificabimus; quæ antedicti Missi pro-» ducta militibus servientibus Cretæ propter ipsam augmen-» tationem in nobis resignarunt et testificarunt pro nostro » libito ordinanda, ut per ipsum numerum militum et pedi-» tum augmentatum Insula eadem magis esset secura, Conce-» dentes concedimus cum nostris successoribus quæ damus » et transactamus Vobis viris Militibus et peditibus, quorum » nomina inferius scripta sunt, et vestris et eorum hæredibus » in perpetuum prout inferius dilucidabitur a parte Castrum » Milopotami cum suis pertinentiis onmibus; castrum boni Reparii cum omnibus suis pertinentiis cum quinque turmis, » quarum una est Milopotamo, alia est Rivus, tertia est Cale-» mona, de qua Græci habent duas militias, quæ in hoc esse » nec computari debent, quarta vero turma est Catosiurato, » et quinta est Aponosiurato. His videlicet computatis in 60 » militiis inter militias et sergentarias computatis sergenta-» riis sex pro una militia; de quibus militiis 60 Tu Nicolas » Grillon de confinio Sancti Heustachii habere debes duas » militias, et habes de habere communis nostri pro eis libras » Venetiarum octingentas. Et Tu Petre Genturio de confinie

Sanctæ Trinitatis habere debes duas militias et tres Ser-» gentarias super una, quarum balistarius unus debet resi-» dere, et habes pro eisdem de habere nostri communis » libras Venetiarum mille. Tu vero Michael Superantio de » confinio S. Angeli habere debes militias duas et tres Sere gentarias, in quarum una balistarius unus debet stare; et » habes de habere nostri communis pro eisdem libras Venetiarum mille. Tu vero Bartiobuo Bono de confinio Sanctæ Mariæ For. habere debes militias duas et Sergentarias tres, » in quarum una stabit unus balistarius et habes pro eadem » de habere nostri communis libras Venetiarum mille. Et 5 Tu Domine Mudaxo de confinio S. Joannis decollati habere » debes duas militias et sergentarias tres, in quarum una » stabit balistarius unus, et habes pro eisdem de habere • communis Venetiarum libras Venetiarum mille. Nam vo-» lumus clarius dilucidari quantas militias et quot denarios » proinde tam Vos milites supradicti, quam vos milites et » pedites inferius specificati receperitis. Ne oblivioni tra-» datur, quoniam que scriptura non enotentur de facili ab humana mente ut certius dinoscitur solent multoties sabi. Et Tu Bartholomee Gradonico de confinio S. Bartholomei » habere debes unam militiam et sergentarias tres, in qua-» rum una stare debet unus balistarius et habes pro eisdem » de habere nostri communis libras Venetiarum sexcentas. » Et Tu Pancrati Tancligo de confinio S. Justinæ habere » debes unam militiam et sergentarias tres, in quarum dua-» bus stabunt in eodem modo duo balistarii, et habes pro 🌣 eisdem de habere communis Venetiarum libras Venetiarum » sexcentas. Et Tu Aurie Pasqualigo de confino S. Juliani » habere debes unam militiam et sergentarias tres, in quarum » una stabit balistarius unus, et habes de communis habere » libras Venetiarum sexcentas. Tu vero Joannes Paradiso » de confinio S. Jeremiæ habere debes militias duas et ser-» gentarias tres, in quarum una tenere debes unum balista-» rium et habes de communis habere libras Venetiarum

» mille. Tu vero Jacobe Zancherle de confinio S. Juliani » habere debes militias duas et habes pro eis de habere » communis libras Venet. octingentas. Et Tu Basiliole Ba-» silio de confinio S. Joannis Crisostomi habere debes mi-» litiam unam et habes de habere communis pro eis libras » Venet. octingentas. Et Tu Juliane Zambarole de confinio » S. Marini habere debes militias duas et sergentarias tres, » in quarum una stare debet unus balistarius et habes pro » eisdem de habere communis libras Venetiarum sexcentas. Tu vero Rumule Grilione de confinio S. Heustachii habere » debes militiam unam et sergentarias tres, in quarum una » residere debet unus balistarius et habes pro eisdem libras » Venetiarum sexcentas. Et Tu Marine de Eguilo de con-» finio S. Mariæ Intanico habere debes militiam unam et » sergentarias tres, in una quarum stare debent duo balista-» rii, et habes de habere communis pro eisdem libras Venes tiarum sexcentas. Et Tu Marie Damosino de confinio » S. Cassani habere debes militiam unam, et habes de habere ommunis lib. Venet. trecentas et septuaginta quinque. » Præterea Tu Jacobe Fuscareno de confinio Sancti Pauli » habere debes militiam unam et sergentarias tres, in una » quarum existere debet unus balistarius, et habes de habere » communis Venetiarum libras Venet. sexcentas pro eodem. » Et Tu Laurenti Natalis de confinio Sanctæ Margeritæ ha-» bere debes militiam unam, et habes de habere communis » Venetiarum libras Venet. trecentas et viginti quinque. Et » Tu Marce Manocesco de confinio Sancti Barnabæ habere » debes militiam unam, et habes de habere communis » Venet. libras Venet. trecentas quinquaginta pro eisdem. » Et Tu Jacobe Nicola de confinio Sancti Simeonis apostoli » habere debes militiam unam, et habes de habere communis » Venetiarum libras Venetiarum trecentas et quinquaginta » pro eisdem. Tu vero Andrea Istyo de confinio Sanctæ Jus-» tiniæ habere debes militiam unam et sergentarias tres, in » quarum duabus existere debent duo balistarii, et habes

» pro eisdem de habere communis libras Venetiarum sex-» centas. Et Tu Marce Flaybane de confinio S. Basilii habere » debes militiam unam, et habes de communis habere pro » eis libras Venetiarum trecentas et quinquaginta. Leonar-» dus da Vinea de confinio S. Gervasii habere debet militiam » unam, et habet de communis habere libras Venet. trecentas » viginti quinque. Et Tu Marce Pino de confinio S. Panta-» leonis habere debes militiam unam, et habes de habere » communis libras trecentas et viginti quinque pro eis. Et » Tu Marce Simiteculo de confinio S. Cassani habere debes » militiam unam, et habes de habere communis pro ea libras » Venet. trecentas et viginti quinque. Et Tu Joannes Tarvi-» sano de confinio S. Barnabæ habere debes militiam unam, » et habes de communis habere pro ea libras Venet. trecentas » et viginti quinque. Et Michael Gradonico de confinio » S. Marinæ habere debes militiam unam, et habes de com-» munis habere libras Venet. trecentas et viginti quinque » pro ea. Et Tu Angele Signole de confinio S. Riphaelis » (Raphaelis) habere debes militiam unam, et habes de com-» munis habere libras Venet. trecentas et viginti quinque. » Et Tu Domine Dantuba de Capl. habere debes militiam » unam, et habes de communis habere libras Venet. tre-» centas et viginti quinque. Et Tu Leonarde Patavine de » confinio S. Pantaleonis habere debes militiam unam, et » habes de communis habere libras Venet. trecentas et quin-» quaginta. Et Tu Margarite Fuscari de confinio S. Fuscæ » habere debes militiam unam, et habes de communis ha-» bere libras Venet. trecentas et viginti quinque. Et Tu » Michael Agtanto de confinio S. Agnetis habere debes mili-» tiam unam et habes pro ea libras Venet. trecentas de com-» munis habere. Vos vero Joannes Contarene de confinio » S. Geminiani et Viviani Draparie de confinio S. Sylvestri » et Aldigerie Tarvisano de confinio S. Hermacore et Boni-» faccie de Enicis de confinio S. Raphaelis et Buje Sarto de confinio S. Cassani atque Ardizonus Zonus de civitate T. X. 28

» Venetias. Cum itaque a nobis ordinatum sit, quo Civitas » fieri in dicta terra Puncta de Spata et dicto Capitaneo et » Consiliariis injunximus et commissimus, quod civitatem » Chaneæ reædificare vel aliam civitatem in dicta terra » Punctæ de Spata de novo construere et ædificare, in loco, » quo ipsi Capitaneo et ejus Consiliariis vel eidem Capitaneo » et uni ex suis Consiliariis placuerit et bonum et utile vide-» bitur, debeant accipiendo ante partem in circuito dictæ » civitatis terram per tria milliaria de numero dictarum mi-» litiarum qo medutas (?) cujus terræ debet esse communis » Venetiarum et aliam medietatem debet Capitaneus cum » suis Consiliariis vel uno eorum dividere, partiri inter præ-» dictas militias oo consignando vobis militibus et sergentibus » partes vestras; scilicet rationem go militiarum, quas qui-» dem partes et in civitate et extra quæ vobis fuerint consi-» gnatæ, et nunc vobis damus et concedimus. Et sciendum » est quod sicut commissimus dicto Capitaneo et ejus Consi-» liariis debet idem cum suis Consiliariis vel altero eorum » accipere ante partem in civitate pro communi plateas pro » domo et domibus communis et infra magistra et ecclesia » seu ecclesiis et munitionibus ædificandis sicut eidem Capi-» taneo et suis Consiliariis vel ipso Capitaneo et uni ex ipsis » consiliariis bonum videbitur et muros dictæ civitatis facient » Capitaneus et Consiliarii ædificari et pro ipsis ædificandis » et foveis civitatis seu aliis munitionibus faciendis rusticos » dictarum partium habere et angarizare debet, scilicet unum » rusticum pro qualibet militia sicut idem Capitaneus et » unus illorum voluerint. Jurisdictionem vero civitatis et » totius districtus Punctæ de Spata et hujus Capitaneus ut » superius designatum et determinatum est, regalia, com-» mercia, datia, exactiones et cætera dictus Capitaneus et » Consiliarii ordinare debent sicut eodem Capitaneo et ejus » Consiliariis vel ipsi Capitaneo et uni ex ipsis Consiliariis » videbitur, quæ omnia debent esse communis Venetiarum, » et Judei similiter debent esse communis Venetiarum, et

» portus maris et Arsana et portæ civitatis et introitus de-» bent esse similiter communis Venetiarum. Item prædicti » Capitaneus et Consiliarii debent accipere de omnibus su-» prascriptis nonaginta Cavallariis a centum tulanis infra » communita pro utilitate dictæ terræ de circa civitate ante » partem pro communi sicut ipsi Capitaneo et suis Consilia-» riis vel eidem Capitaneo et uni ex Consiliariis bonum ap-» paruerit. Item potestatem habet dictus Capitaneus similiter » cum Consiliariis suis vel alteri eorum franchandi usque » quinquaginta personas pro utilitate, in quo numero com-» putari debent illi, quibus concessæ fuerint suprascriptæ » 15 Cavallariæ communis vel pars ipsarum. Vos autem mi-» lites, quibus concessæ sunt dictæ militiæ, tenemini et estis » astricti vinculo juramenti vobiscum a Venetis Cretam du-» cere et portare et habere et tenere duos equos pro qualibet De Cavallaria, videlicet de pretio librarum octuaginta dena-» riorum Venet. ad minus, et alium de pretio librarum » quinquaginta ad minus, qui equi debent esse de tempore » trium annorum et inde superius, tenemini infra mensem » unum et dimidium, postquam Cretam intraveritis, tertium » equum habere pro qualibet Cavallaria, nisi dictum equum » tertium pro Cavallaria qualibet a Venetiis conduxeritis » Cretam ad præsens, quod sit pretio librarum viginti » quinque ad minus. Item quilibet vestrum conducere ha-» bere et tenere debet unum sergentem convenientem et » bonum equitem armatum ferro et omnes scutiferos bene » armatos ferro, et de omnibus aliis armis convenientibus » pro qualibet Cavallaria et pro utilitate istorum scutife-» rorum debet habere unusquisque vestrum balistas duas de » eorum bene redatas, ex quibus scutiferis debent esse ad » minus duo sufficientes pro balista, qui scutiferi debent esse » Latini et a 20 annis superius et a 50 inferius; et quilibet » vestrum debet esse bene accinctus ferro et armis omnibus » convenientibus militi, et debetis habere equum unum » bene guarnitum de cohopertura ferrea vel zuppe pro qua-

» libet Cavallaria, et quilibet miles ex vobis, qui duas militias habetis, insuper debet habere et tenere unum bonum » socium et convenientem. Vos autem sergentes inferius » scripti, qui mediam militiam habetis pro quolibet similiter » tenemini et estis astricti vinculo Sacramenti vobiscum e » Venetiis Cretam conducere et portare et habere et tenere » lequum unum pretio librarum quinquaginta ad minus, et » scutiferos duos et tenemini infra mensem unum et dimi-» dium, postquam Cretam intraveritis, unum alium equum » habere et tenere, qui sit pretio librarum viginti quinque » ad minus, et quilibet vestrum debet esse bene armatus » ferro et omnibus aliis armis convenientibus. Et sic Vos » milites et sergentes debetis ire et stare ad servitium nos-» trum et communis Venetiarum et insula Creta in dictis » partibus Punctæ de Spata ad acquirendum terram ipsam » Domino concedente. Et hæc omnia, quæ dicta sunt, debent » fieri et observari a vobis militibus et sergentibus a die » primo quo Cretam junxeritis usque ad annos duos com-» pletos, quibus duobus annis completis abinde tenemini » servire, guarnire, habere et tenere vestras Cavallarias se-» cundum formam concessionis, et capitularis tam obedientiæ • quam aliorum quæ sunt et ordinata sunt tempore presenti » in Creta pro militiis militum de Creta et facto ipsorum » militum. Vos autem a Nobis et Communi Venetiarum pro » duobus prædictis annis pro soldo et salario vestro pro qua-» libet Cavallaria debetis habere libras septingentas denario-» rum Venetorum, de quibus hic in Rivoalto recepistis ad » præsens libras quatrocentas pro unaquaque Cavallaria, et » apud Cretam debetis recipere et habere alias libras trecen-» tas de habere communis Venetiarum in principio secundi » anni pro qualibet Cavallaria. Sciendum est quod nullus » miles habere debet plus de duabus cavallariis ullo tem-» pore, aliquo modo vel ingenio, ut aliqua parentella non » potest habere, nec debet ultra quatuor Cavallarias de ista » terra Punctæ de Spata. Item ordinatum et firmatum est

s quod pro mutue quod aliquis vestrum militum et Sergen-» tum acceperitis pro dicto facto, non sit ullo modo obligatæ » dictæ militiæ et sergentariæ, nec creditores pro ipsis de-» bitis possint nec debent ullo tempore regressum habere » super ipsis militiis et sergentariis vel arnesiis ipsarum, nec » ipsas militias vel sergentarias vel partem ipsarum vel ar-» nesia possint habere dictorum debitorum occasione aliquo » modo vel ingenio. Item ordinatum est et firmatum per vos » milites et sergentes de denariis quos receperitis hic in Ri-» voalto a Nobis et nostro communis pro soldo et salario » vestro et de libris quatuorcentis, quas ponere debetis pro » qualibet Cavallaria antequam exeatis de Venetiis; debeatis » facere rationem cum Nobilibus viris, qui præsunt de nostro » nunquam consilii mandato ipsius negotii et omnes dena-» rios ipsos, vel illos, qui ex prædictis denariis vobis super-» fuerint, ab expensis debetis ponere et assignare in manibus predictorum Nobilium, qui denarii debet dari et assignari » in manibus Capitanei nostri, quem mittimus ad dictas h partes Punctæ de Spata cum præsenti exercitu, et idem » Capitaneus denarios quas receperit vobis militibus et ser-» gentibus, quibus fuerint denarii, vel nuntiis certis debet » reddere et consignare apud Cretam postquam ibi junxe-» ritis quandocumque sibi postulati fuerint infra octavum » diem, et vos tenemini ipsos denarios expendere pro utili-» tate istius facti pro acquisitione dictæ terræ infra duos annos » prædictos si fuerit opportunum, nec ipsos denarios dare vel » ponere vel expendere debetis in aliis factis infra dictum » terminum duorum annorum, nisi terra fuit acquisita. Ve-» rum quandocumque terra acquisita fuerit infra tempus » predictorum duorum annorum, liceat vobis facere quid » volueritis de ipsis denariis, et sic estis astricti juramento • faciendi et observandi. Item jurastis quidem ad Evangelia Sancta Dei bona fide sine fraude attendere et observare » omnia præcepta nostra quæcunque. Nos Dux Venetiarum » vel successores nostri pro majori parte nostri consilii » Vobis fecerimus pro facto insulæ Cretæ aut fieri fecerimus, » et ea que Capitaneus vel alius Rector seu Rectores cum » suo consilio, qui fuerint per tempora antepositi in terra » ipsa, per Nos Ducem et successores nostros et majorem » partem nostri Consilii pro factis ipsius insulæ Vobis fecerit, » et dabitis operam et fortium (effort?), ut alii Veneti, qui » partem habebunt in pertinentiis supradictis in Creta consi-» mile faciant juramentum ad justitias et rationes complen-» das. Fortium dabitis capitaneo, Rectori vel Rectoribus, » qui ibidem fuerint pro tempore pro nobis et communi » Venetiarum. Insuper autem Nobis et successoribus nostris » estis vinculo fidelitatis adstricti, et salvare, custodire, ma-» nutenere et defendere insulam supradictam contra omnem » hominem ad honorem nostrum et successorum nostrorum • et Venetiarum, et sic debebuntur adstringere filii Vestri » vel successores post decessum Vestrum infra unum annum » si ætatem habuerint, et si ætatem non habuerint, debebunt » dimittere hominem in loco usque dum pervenerit ad æta-» tem improvidentis a Capitanei vel Rectoris suique consilii, » qui ibidem erunt pro tempore pro nobis et communi Ve-» netiarum. Illi videlicet, unde heredes vel successores, qui » illas vestras militias et sergentarias mediæ militiæ habe-» bunt, et illi in quibus erunt alienatæ, quas nec vendere » nec alienare debetis, nisi Venetis et eis etiam non sine con-» sensu Capitanei vel Rectoris et sui Consilii, qui ibidem » erunt pro tempore pro nobis et communi Venetiarum, et » in loco unde alium dimittere vel constituere non debetis » sine consensu Capitanei vel Rectoris suique consilii, qui » erunt ibidem pro tempore pro nobis et communi Venetia-» rum. Hi sunt milites, quibus concessimus militias supra-» dictas septuaginta quinque. (Suivent les noms.) Et isti in-» frascripti sunt Sergentes, quibus concessæ sunt Sergenta-» rice mediam militiam pro quolibet. (Suivent les noms.) » Post has autem et Indictione suprascriptis die quinto de-» cimo intrante suprascripto mense Maji Nos Dux similiter » dedimus et concessimus Vobis Gervasio Sajornino de Seto
» Samuele et Marco Ægidi de Seto Cassiono duas militias,
» scilicet unam unicuique vestrum, quæ quidem militiæ
» prius a nobis fuerunt concessæ suprascripto Justiniano.
» Justiniano, quas post modum in vestris manibus refutavit,
» pro quibus militibus Nobis promissionem et Sacramentum
» fecistis, et suprascripti milites nobis fecerunt pro militiis
» suis suprascriptis. Fin. fol. 157 T. III. »

II. - Page 95.

Littera de pace Alexii Kalergii. (T. IV, f. 310.)

« Excellentissimo domino eorum, Domino Petro Grado-» nico Venetiarum, Dalmatiæ atque Chroatiæ inclyto Duci » et domino quartæ partis et dimidiæ totius Imperii Romaniæ, » Vitalis Michael ducha Cretæ et ejus consilium cum omni » reverentia et subjectione se ipsos. Noverit Vestra Magnifi-» centia per præsentes, quos in principio nostri Regiminis » fuit visum nobis conveniens pro meliori negotio superse-» dere et non incipere aliquem tractatum cum Alexio Ca-» lergio ad hoc, ut ab eo aliquis incipietur tractatus, qui » elapsis dichus aliquibus de pacis tractata fecit per per-» sonas interpositas nos requiri, et nos per easdem personas » sibi fecimus respondere, quod si vellet cessare ab incon-» venientibus petitionibus, et haberet voluntatem faciendi » illud quod conveniret pro honore dominationis Vestræ et • bono statu Cretensis insulæ, dominatio faceret sibi illud » quod esset conveniens, ipse vero misit petendo talia, qui-» bus non esset præbendus auditus, et nos supersedimus de » negocio usque ad unum mensem, ostendendo nos nihil » curare de negocio, et ipse occasione cujusdam Burgensis » vestri capti ab hominibus de Monovasia et transmissi ad » eum Alexium pro concambino faciendo pro quibusdam » hominibus de Monovasia, quos in carcere invenieramus, » Cretæ misit litteras suas Nobili viro Joanni Cornario, con

» tinentes, quod si permitteremus eum et nobilem virum » Andream Cornarium ire ad eum, volebat ordinare de » dicto concambino et tractare ac loqui cum eis. Dictus vero » Joannes præsentavit nobis litteras suas, et nos vidimus éas et per ipsarum tenorem non apparuit nobis quod ire de-» beret, immo commisimus eis quod non deberent sibi mit-» tere respondendo nisi super facto concambii, et ipse » Alexius misit eidem Joanni scribendo, quod volebat facere » illud quod conveniebat pro honore vestro et bono terræ, » et tunc permisimus eos ire, sed commisimus eis, quod » deberent deducere de petitionibus suis juxta corum posse, » et si non deducentur tot quot videbitur in quod negotium » possit deduci ad effectum, quod non deberent inde audere » aliquid, ipsi vero iverunt et redeuntes tulerunt nobis in-» scriptis ultra cambium ea quæ Alexius postulabat, in qui-» bus scriptis multa dimiserat de his quæ primitus postu-» labat. Et nos ex deliberatione consilii duodecim ordinato-» rum ad hoc juxta nostri mandati formam deducendo etiam » per nos multa de his que petebat fecimus sibi scribi per » eosdem nobiles Joannem et Andream Cornario ea, quæ , » sibi facere poteramus. Et dictus Alexius venit ad rixam » pro dicto concambio et misit pro nobilibus supradictis. » Nos autem permisimus eos ire, qui non sine longa ver-» borum serie, immo cum multo et laborioso tractatu verbo-» rum et multorum sermonum ratiocinio fuerunt concordes » de omnibus excepto de episcopatibus et stando pluribus » diebus et videndo quod negotium remanebat consideratum » periculo utriusque capitis et totius insulæ et etiam consi-» derato honore vestro et bono statu Venetiarum ac securi-» tate Insulæ habita deliberatione consilii diebus pluribus » super hoc apparuit nobis et supradicto consilio non dimit-• tere negotium pro ipsis episcopatibus, et id de ipsis fecimus » quod continetur in rescripto dicti tractatus, quod Magni-» ficentiæ Vestræ mittimus præsentibus interclusum, et ipse » Alexius venit iterato ad rixam pro dicto concambio, et nos

» misimus dictos nobiles pro firmando tractatum prædictum, » qui die Lunz quarto exeunte Aprilis iverant ad eum, et ea » que tractaverant fuerunt per eos ex parte nostra et per » eundem Alexium sacramento firmata, et ut sciat Magnifi-» centia Vestra tractatum totum et omnia quæ firmavimus » cum Alexio memorata per reformationem status Cretensis » Însulæ de voluntate et consensu nobilium duodecim præ-» dictorum Exc. Vest. denotamus ea in supradicto scripto. » Noscendo pro tantæ universalitatis et specialitatis lætitia in » insula Creta ex hujusmodi pace provenit, quod vix exprimi » posset litteris vel sermone, nam dictus Alexius cum multa » verborum et juramentorum promittit se fidelitatem Vestram » et pacem omnibus inviolabiliter perpetuo servaturum, et » esse semper ad Vestrum servitium et honorem. Nos enim » speramus in domino, quod dirigemus et ponemus ad tale » punctum Insulam vestram; quod perseverabit in longa » pace et quod incolæ ejusdem insulæ dante domino sibi » sentient advenisse statum prosperum et tranquillum. Et » cum in dicto rescripto contineatur, quod non debeat tenere equas, sed pro decem quas habet debet mittere Magnifi-» centiæ Vestræ litteras suas pro ipsis tenendis et eis fieri de-» beat infra annum unum quod nobis miseritis injungendo » de quibus volentes nos dare sibi ronxinos decem pro res-» tauratione; non potuimus de ipsis cum longo tractatu ver-» borum ad aliud pervenire. Vos autem tanquam dominus de » hoc facietis quod convenire videbitur Excellentiæ Vestræ, » nos tamen non consulimus, quod equæ prædictæ remaneant » in insula ullo modo; credimus tamen quod erit conveniens » atque bonum super restauratione dictarum equarum dig-» nemini sibi facere illam provisionem, quæ Magnificentiæ · Vestræ videbitur convenire. De sollicitudine vero dicto-» rum nobilium, quam habuerunt in tractatu prædicto non » scribimus vobis per ordinem, quoniam longum esset, sed » hoc sub brevitate describimus, quod ita operati fuerunt, ac » si fuisset negotium totum suum, et si ipsi non fuissent, non » potuisset pacis negotium percompleri, propter quod eos » habere dignetur Vestra Magnificentia commendatos. »

« Hæc est forma pacis firmatæ cum Alexio Kalergio, quæ » debet in publicam formam reduci. - Non Vitalis Michael » de mandato Domini Ducis Venetiarum Ducha Cretæ cum » nostris consiliariis et successoribus nostris notum facimus » universim tam Latinis quam Græcis præsentibus et futuris » præsentem paginam inspecturis, quod recepimus te Nobi-» lem virum Alexium Kalergium ad fidelitatem prædicti do-» mini ducis et nostram et fecimus generalem remissionem » bonam puram fidelem et sine fraude tibi et omnibus, qui » sunt ad præsens in insula Cretensi, ac Michaeli Curratio » et omnibus aliis rebellibus cujuscunque conditionis sint » de omnibus offensionibus factis tam tempore pacis quam » guerræ. Imprimis omnium damus et concedimus tibi omnia » feuda que habebas in principio hujus guerre ante tuam • rebellationem cum omnibus suis habentiis et pertinentiis » ac villanis. Item damus et concedimus tibi militias quatuor » a Scalis Strumbuli ultra versus ponentem cum terra de » Megapotamo et accipere debeas quascunque volueris a » scalis de Prinangulo citra versus Levantem, mandamus et » concedimus tibi militias de Strumbulo et Chorio ministerio » sicut olim tenebat eas, Georgius Chartarius, et tamen sol-» ventem pro ipsis illis qui eas habebunt yperperorum duo » millia vel quicquid fuerint æstimatum. Item damus et con-» cedimus tibi militias duas pro eo pretio quo fuerint esti-» matæ, unam quarum possis accipere quum volueris in » Chisamo vel in Arva cum hac conditione, quod tu possis » eam dare cuicumque volueris ex rebellibus non reservando » extra aliquid in te nec pro tuis hæredibus, et alteram » possis accipere quæcumque volueris a scalis de Prinanculo » citra versus Levantem. Item damus et concedimus tibi » militias quinque, quas possis accipere a rebellibus et dare » cuicumque placuerit tibi, solvendo yperperos centum pro » qualibet, non accipiendo de ipsis ultra militiam unam a » Dimitrio Valasto, et si accipies aliquam et ipsis in Chisamo » vel in Narna, quod non possis ex eis aliquid tenere pro te » nec pro tuis hæredibus. Item volumus quod possis emere » quolibet anno cum tuis hæredibus equos quindecim ab » armis vel ronzinos ad voluntatem tuam, et si non posses » eos habere ad emendatum, quod Signoria teneatur dari » facere tibi et tuis hæredibus quolibet anno pro justo pretio » equos decem ab armis si sibi tot deficerent a numero dic-» torum quindecim de illis qui sunt extra varnitionem. » Item volumus quod habeas libertatem dandi feuda et » equos, quæ et quos tibi superius concessimus cuicunque » volueris. Item damus et concedimus tibi omnia monasteria » communis, quæ sunt ultra Scalas Stromboli versus ponen-» tem pro eo affictu', qui solvebatur ex eis ante inceptionem » præsentis guerræ. Item de Episcopatu Atiniensi vacante » Pastore ad præsens, quem petis pro uno Episcopo Græco » quod Signoria faciet suum posse quod Archiepiscopus det » tibi secundum tenorem litterarum suarum alioquin quod » tu et tui hæredes et tui debeatis facere cum Archiepiscopo » Episcopis et Clericis quidquid volueritis, quod Signoria et » Laici non intromittent se in hoc. Item quod alios episco-» patus, scilicet Milipotami et Calamosi, quos tu petis ad » affictum pro yperperis 350 annuatim videlicet possessiones » ipsorum episcopatum dominatio faciet tibi dare ad affictum » ad anuos quinque et inde in antea tenebitur Signoria facere » posse suum ad faciendum tibi dari eos ad affictum ad 5 an-» nos usque ad annos quinquaginta octo, et si non posset » eos tibi dari facere ad affictum, quod Signoria vel Laicus » aliquis non intromittet se, sed tu eum tuis hæredibus et » cum tuis facias cum Archiepiscopis cum Episcopis et Cle-» ricis sicut volueris. Item quod tu et omnes rebelles possitis » facere parentellas cum Latinis. Item quod tu et tui hæredes » non teneamini intrare in civitates vel in castella vel alia » loca, quo vellet vos vocare facere Signoria si nolueritis, » sed debeatis mittere nuntios vestros ad dandum et audien» dum et recipiendum rationem. Item volumus, qued habere » debeas monasteria omnia Patriarchatus ad affictum sol-» vendo annuatim pro afficțu corum yperperos decem ultra n illud quod solvebatur ex eis pro quolibet. Item volumus, • quod omnes Franci a tempore pacti Domini Marci Dandulo » olim duchæ Cretensis usque ad diem primum quo rebel-» lasti debeant esse franci, et qui non fecerunt renovare suas · cartas franquitatum ex justo impedimento, quod Signoria » debeat eos facere francos, si debent esse franchi de jure. » Item volumus facere tibi francos centum de rebellibus de • feudis, que stant ultra scalas et de villanis communis de » quibus volumus quod possis accipere decem rebelles de » feudis, quæ sunt citra scalas. Item volumus quod possis » tenere jumenta, sive equas pro illis decem, quas tu habes, » possis mittere Venetias litteras tuas et id quod dominus Dux » mittet dicendo vel scribendo facere debeas infra unum » annum, et și elapso termino dominus Dux non concesserit , tibi, quod possis eas tenere, mittere debeas eas inconti-» nenter extra Insulam. Item volumus quod qui est Arcon-» dus debeat esse Arcondus, et qui est Arcondopolus debeat » esse Arcondopolus, et qui est Latinus debeat esse Latinus, » et qui est Vasmulus debeat esse Vasmulus, et qui est La-» tinus debeat esse Latinus et haberi Latinus. Item quod » Papates et diaconi et filii Papatum, qui non sunt possessi » pro villanis, non sint villani volumus, quod non debeant » dari pro villanis, qui non sunt capita a viginti supra et » debeaut scribi nominatim. Item volumus, quod tu cum » aliis rebellibus dare debeas obsides viginti in manihus Si-» gnoriæ, annis duobus et possint cambiari sive commutari » pro aliis tam honis ut erunt illi, qui erunt dati prius. Tu » vero jurasti fidelitatem Domino nostro duci Venetiarum. » nobis et successoribus nostris et habere amicos Venetia-» rum pro amicis et inimicos Venetiarum pro inimicis. Hæc » omnia rata et firma volumus observari donec Doming » Nostro Venetiarum, nobis et successoribus nostris obe» diens fueris et fidelis, et observabis que superius dicta

III. - PAGE 115.

Rapport de Panajotti, dans les Archives de la ville. Greifenklau occupait déjà en l'année 1634, conjointement avec Arnold Klarstein, la place de legatus adjunctus; en 1635, il fut nommé résident de l'empereur en Prusse; en 1636, il fut envoyé en mission secrète à Stralsund; en 1638, il se trouvait à Varsovie, auprès de Mansfeld, où il occupait une place confidentielle; en 1639, il fut envoyé à Dantzig, avec mission de demander en mariage une princesse polonaise pour l'archiduc d'Inspruk; en 1642, les affaires des protestans l'appelèrent à Oppeln; en 1643, il fut envoyé à Ofen avec Zelepcheny; en 1644, il partit pour Constantinople avec le baron de Czernin. Voyez les Mémoires de Greifenklau, dans les Archives I. R.

IV. - PAGE 181.

Rapport de Panajotti (Murusi). Dans aucun rapport d'ambassade d'Autriche ou de Venise, pas plus que dans les historiens ottomans qui, tous, ont donné des détails sur cette révolution, on ne trouve un mot sur les causes de la vengeance du moufti dont parle Rycaut, et, d'après lui, tous les historiens européens; savoir : que le Sultan avait demandé la fille du moufti pour femme, et que, sur le refus du père, il lui avait fait désense de paraître à la cour; que, par l'entremise de Schekerpara, il avait voulu persuader à la jeune fille de se rendre à ses désirs, et que n'ayant pu réussir, il l'avait fait enlever de force. Mais tout cela n'est qu'un conte, qui probablement a pris naissance par une répétition des mêmes faits arrivés à l'occasion du mariage d'Osman II avec la fille du moufti. Les historiens ottomans, qui rapportent avec détail une foule d'anecdotes scandaleuses

sur le harem d'Ibrahim, auraient sans doute parlé de cette circonstance.

V. - PAGE 183.

Le mot arabe khalifé signifie, non-seulement un successeur, mais aussi un aide. Les Turcs le prononcent khalfa; de là le nom de Hadji Khalfa, qui était un aide dans les chancelleries impériales.

LIVRE LI.

I. - PAGE 191.

Naïma, II, p. 176, cite le vers arabe:

Bebahr reft we na tschiz schüd Felek güft khanedan ki o niz schüd,

c'est-à-dire: « Il tomba dans la mer du néant et fut appelé par » la mort; le ciel riait de la chute du misérable, et dit: — Celui-» ci aussi a cessé d'exister. » — Puis le vers arabe:

Djenne lehou ed-derhou kitalel-feta fe ya dikkehou inn aakal ed-dehrou,

c'est-à-dire: « Le monde pensa qu'il n'était plus en vie — cette » fois le monde fit preuve d'intelligence. »

II. - PAGE 264.

Les biographies de Behayi (celle d'Ouschakizadé est la 118mº) renferment ce set unique qu'il est impossible de traduire, à cause du jeu de mots. Il s'agit de savoir si Kahwé doit être écrit avec un H aigu (Ha) ou avec un H doux (He). Voici la ques-

tion telle qu'elle fut formulée : « Si Seïd et Amrou se disputent pour savoir s'il faut écrire le mot Kahwé avec un Ha
» ou un He; si le premier cite en faveur de son opinion le lo» gogriphe connu, qui dit que dans le mot Kahwé se trouvait
» le mot Hakk, c'est-à-dire la vérité (Hakk écrit avec un Ha),
» et si le second invoque pour son opinion le vers persan:

An sieh rou ki nami o kahæé, Maanioun-naoum katiousch-schehwé,

c'est-à-dire: « Ce nègre appelé Kahwé, qui détruit le sommeil » et rend l'homme impropre à la copulation (schehwé, qui » rime avec kahwé, est écrit par un He). Que faut-il décider? » Le savant moufti rendit son fetwa dans ce vers: « Ote les cosses, » le grain restera; tu es libre d'écrire l'un ou l'autre. » Le juge d'armée, Kabakoulak, écrivit aussi un Traité sur la permission accordée par la loi de fumer du tabac. Comme Behayi est également auteur d'un diwan turc, sa biographie se trouve aussi parmi celles des poëtes, dans l'Anthologie de Seïd-Riza (la 19^{me}), et dans Safayi (la 32^{me}).

LIVRE LII.

I. — Page 295.

Naïma, II, p. 333 et 334. Il cite ici le proverbe arabe: « Lcs » hommes sincères courent de grands dangers, » et l'autre proverbe qu'on prétend être dû à Platon: « Si tu sers quelqu'un » qui soit indépendant et d'un caractère ferme, montre-lui ta » bienveillance, en dépit de ceux qui l'entourent; mais si tu » sers un homme faible, dont les opinions se règlent sur celles » des autres, abandonne-le à l'approbation de sa suite. »

II. — Page 296.

Les réflexions que l'historien de l'empire fait à cette occasion (p. 336) prouvent que l'orgueil nobiliaire existe là même où,

29

comme en Turquie, il n'existe pas de noblesse héréditaire. Naïma cite contre cet orgueil les vers du poëte persan Saïb:

An na kesan ki fakhr edjdad mikounend Tschoun seg be oustoukhan dili khod schad mükünend,

c'est-à-dire: « Des hommes sans valeur, qui ne veulent briller » que par leurs aïeux, sont des chiens qui se réjouissent de » ronger les os des morts. »

III. - PAGE 315.

Mémoire statistique présenté par Ahmed Tarkhoundji au Sultan, à la date de 1062 (1652). La capitation (djiziyé), l'impôt sur les maisons (awariz), les fermages (moukataat) et autres revenus publics, rapportaient la somme de 500,711,492 aspres. Sur cette somme, on dépensa:

Pour solde des janissaires dans la capitale et dans les pro-	aspres.
vinces Pour solde des adjemoghlans, des bostandjis et des bal-	167,785,292
tadjis.	16,187,720
Total	183,971,012
Pour solde des sipahis dans la capitale et dans les provinces.	130,686,160
Pour solde des djebedjis	11,215,424
Pour solde des toparabadjis	1,219,484
Pour solde des employés dans les euisines et les écuries im-	, ,
périales	11,079,684
Pour solde des ouvriers, des dresseurs de tentes et des por-	
teurs d'eau du diwan	5,038,365
Pour solde des kapidjis de la Sublime-Porte	7,626,932
Pour solde des seigneurs de l'étrier, des mouteferrikas, des	1,020,000
tschaschneghirs (échansons), des écrivains du diwan,	
des gardiens du trésor, des architectes et des gardes-	
du-corps	22,415,388
Pour les sultanes, les pages et les agas du harem	12,848,000
Solde pour les employés de l'arsenal	6,727,823
Tötal	392.828.272



Feuvence de zibeline pour le dimen, kastans d'or et d'argent, argent dit de ceinture pour l'île de Crète, y compris les sommes dépensées en draps, soies, velours, mousseline	,
et linge	23,000,000
Pour les cuisines, sommes délivrées au chef Pour entretien, vétemens, bois et autres hesoins des pages	8,600,000
des serais de Galata et d'Ibrahim-Pascha	6,626,392
de la flotte	14,405,280
la nouvelle organisation, au grand-écuyer	8,063,712
Bois acheté pour le seraï impérial, non compris l'odjakik	3,297,000
Sommes dépensées pour les besoins de l'artillerie, et dépenses	
extraordinaires pour les forteresses des frensfères	16,090,000
Argent donné aux janissaires en garnison pour schat de fa-	- ,
rine au lieu d'achat de viande	7,000,000
Pour farine envoyée aux troupes dans l'île de Crète	3,310,000
Pour vêtemens d'été et d'hiver des agas de la cour intérieure.	4,231,440
C'est-à-dise en selde et sufres dépenten, par an	418,461,096
Achat de viande pour les cuisines impériales.	43,000, 000
Dépenses en confitures et sucreries	12,000,000
Dépenses pour les seraïs de Galata et d'Ibrahim-Pascha,	•
argent donné à l'inspecteur de la ville, en vertu du droit	
des registres	8,000,000
Orge pour l'écurie du Sultan.	1,516,288
Bois pour le neuveau seraï	905,000
Pour dépenses des esravanes à la Mecque et Médine	7,142,268
Pensions des silihdars, sipahis, oulémas et prédicateurs	
blanchis au service	31,128,030
Solde des garnisons	61,782,701
Sommes données au khan de Crimée, aux begs des Tacher-	
kesses et de l'Archipet	16,956,710
Sommes dépensées en draps, linge et en doublures pour les	
jentissaires	90,506,004
Pour viande fournie aux junissaires de Constantineple,	7,544,364
Pour l'entretien des baltadjis et autres serviteurs dans le sera!	
d'Andrinople,	1,313,052
	470,045,004

Report	179,642,624
Aux employés de la trésorerie de Diarbekr	578,000
Pour fabrication de poudre	1,328,010
Pour le fodola (pain des janissaires) fourni à la Porte	700,909
Pour viande et linge fournis aux bostandjis	499,300
Dépenses faites pour les plantations de riz de la couronne,	
pour les moutins, les salines, la réparation des ponts,	
des mosquées et des aqueducs	8,588,617
Total	191,337,460

Ainsi la Porte avait une dépense annuelle directe de 478,362,096 aspres, et une dépense indirecte de 191,337,460, qui forme un total de 669,699,556 aspres. Si l'on distrait de cette somme les revenus de 500,711,492 aspres, on trouve une différence de 168,988,064 aspres, et non pas 175,393,885, comme le dit, par une faute de calcul, Ahmed Tarkhoundji.

D'après le même tableau statistique, l'empire comptait alors 29,590 sipahis et 55,000 janissaires.

D'après le Destouroul-amel li isslahil-hilel, c'est-à-dire Règle de conduite pour une meilleure gestion, traité statistique, publié par Katibtschelebi Hadji Khalfa, lors de la réunion du conseil assemblé pour remédier aux embarras financiers, le total de tous les hommes soldés par l'Etat était, sous le règne de Souleiman, en 970 (1562), 41,429, qui absorbaient annuellement la somme de 122,300,000 aspres; — sous Mourad III, en 907 (1588), 64,425 hommes, recevant une solde de 178,200,000 aspres; -en 1004 (1595), 81,870 hommes, recevant une solde de 251,200,000 aspres; — en 1018 (1600), 91,202 hommes, recevant une solde de 380,000,000 d'aspres; - sous les règnes d'Osman et de Moustafa, le nombre des personnes soldées montait à 100,000; à la fin du règne de Mourad IV, les grands-vizirs Mohammed, Beïram et Kara Moustafa-Pascha, le diminuèrent de moitié; de sorte qu'en l'année 1050 (1643), il n'y eut plus que 59,257 hommes soldes, recevant la somme de 263,100,000 aspres.

Revenus et dépenses.

· .	Revenus.	Dépenses.
En 972 (1564),	183,000,000	189,600,000 aspres.
En 1000 (1591),	193,400,000	163,400,000
En 1008 (1597),	300,000,000	900,000,000

Jusqu'au règne du sultan Mourad, les dépenses excédaient les revenus de 600,000,000 d'aspres; elles furent diminuées, en 1053 (1643), de 55,000 yūks (charges de cheval). A l'avènement d'Ibrahim, les révenus étaient de 361,800,000 aspres, les dépenses de 550,000,000; en 1060 (1649), les revenus étaient de 532,000,000 aspres, et les dépenses de 687,200,000; maintenant les dépenses excédaient les revenus de 160,000,000 d'aspres.

D'après la statistique de Hezarfenn, il y avait :

	Solde.
48,613	126,400,000 aspres.
64,425	178,200,000
80,870	251,200,000
91,202	380,000,000
	64,425 80,870

Sous Osman II et Moustafa, l'effectif de l'armée était de 100,000 hommes; elle fut réduite de près de moitié par les grands-vizirs Mohammed, Beïram, Kara Moustafa-Pascha; de sorte qu'en l'année 1050 (1640) il n'y eut plus que 59,257 hommes, recevant une solde de 263,100,000 aspres; en l'année 1080 (1669), l'état des troupes soldées était remonté à 94,979 et à 308,693,568 aspres.

Revenus et dépenses.

	Revenus.	Dépenses.
En 972 (1564),	183,000,000	189,600,000 aspres.
En 1000 (1591),	193,400,000	160,400,000
En 1006 (1597),	300,000,000	900,000,000

Depuis l'avenement de Mohammed IV, l'état des finances était ainsi fixé:

	Revenus.	Dépenses.
En 2058 (7648),	361,800,000	550,000,000 aspres.
En 1059 (1649),	361,800,000	550,000,000
En 1060 (1950),	532,900,000	687;200,090
En 1080 (1669),	181,270,828	590,604,360

V. - PAGE 337.

Long-temps avant l'impression du texte, j'ai prié le conseiller d'Etat Frahn de rectifier les noms des villes de Pologne. que Naima (II, p. 432) défigure jusqu'à les rendre méconnaissables, C'est ainsi qu'il écrit Ilbadir pour Lemberg, appelée d'ordinaire par les historiens orientaux Ilba (Lwow); la ville de Vieux-Constantinow en Volhynie, 25 lieues N. E. de Kaminiec, lat. N. O. 49° 55' 21", long. 44° 52' 30", est transformée en Kartcostantin. Diwan Getschedi (Gué du Diwan) a son nom de l'île Tawan, qui, dans Sacra Lega de Bizozeri (Milan, 1700, II. p. 273), est appelée Isola di Tawan. Frenkman, au lieu de Frenk-Kerman, dont il est souvent parlé dans l'histoire de la Crimée (Es sebi es seyaré); Kirk-Altindji, au lieu de Kizi-Aftindji; Sanwrau, au lieu de Sadiran, village situé au confluent de la petite rivière Surejinka et du Rog, en Podelie. Demowka dans Senkowski, nar erreur Dimakie; Khatchenlika, au lieu de Tachatachanik, en polonais Czaczanik, situé en effet sur un lac, comme le dit Naïma. Le nom des deux palanques de Markowka, bourg situé au N. E. de Tschatschanik, et de Sawtschintzjel, ent été mutilés en Maskosska et Sukuscheki; la rivière actuellement de Markowka. et appelée par Naïma Bublidja, tombe dans le Dniester. Charmoy croit qu'il faut lire Ilnidjé, nom d'un autre bras de la Markowka, et non pas Jelanetz; Rossaw, autre petite rivière qui se jette dans la Markowka, et non mas Quen Le nom d'Efenatifick doit être la, anivent Charmoy, Morefa, petite rivière qui se jette dans le Dniester. Le village de Ban-

ditschawa ou la petite ville de Tschernetzy s'appelle en turc Karabatak. La route de Kodjmar (Naïma, p. 433) peut signifier la route du cabaretier (Kartschmar signifiant en russe un cabaretier), peut-être aussi ce n'est qu'une abréviation du nom de Kamorgorod, petite ville située sur la Markowka. Au lieu de Danko, lisez Sanko, nom turc de la petite ville podolienne de Zinkow, à 13 lieues de Kaminiec. Uzitscha n'est autre que Zwaniec, en face de Chocim; Kart, le Vieux-Constantinow. Wislatin paraît être Ussiatin, qui était au pouvoir des Tatares, et non pas Felstin, comme le croit Charmoy; le nom de Zbaraw, où avait été signée la dernière paix avec la Pologne, a été transformé en Erisad. Bassad est probablement la forme turque du mot russe possad, qui correspond au mot ture warousch, ou faubourg d'une forteresse. Il faut lire Dubno, petite ville en Volhynie, au lieu de Doubna. Il n'a pas été possible de déterminer la rivière Dischno, car la Disna tombe dans la Duna; Charmoy croit que Naïma parle de la rivière d'Horin, qui arrose le bourg de Wischnewetz, appelé par les Tatares Wischnew. La route de Djourna-Islah n'est autre que la route appelée en polonais Czarnaia Slah; le Sir de Naïma est probablement la rivière de Ster, près Beresteczko et Luko, ou la Stry, qui se jette près de Zydaczew dans le Dniester. Charmoy croit que c'est la Ster, et ajoute que les noms Mankit, Sindjoun, Karadji, Schirin et Orak appartiennent à des tribus tatares. Voyez du reste : Version française littérale des pages 432 et suiv. du t. II de Naïma, par le professeur Charmoy, et: Traduction française de la version polonaise des pages 432 et suiv. de Naïma, faite par M. Senkowski, dans ses Collectanea, publiés à Varsopie, 1824, t. I, p. 205 à 216.

VI. - PAGE 349.

Akhfesch ketschisi kibi, c'est-à-dire comme la chèvre d'Akhfesch. Ce proverbe arabe est tiré d'une anecdote du célèbre grammairien arabe Akhfesch, mort en 315 (927), qui, toutes les fois qu'il donnait des leçons sur la grammaire et la syntaxe, avait à ses côtés une chèvre dont l'habitude était de faire des signes affirmatifs avec la tête à chaque parole de son maître. C'est pourquoi les Arabes, les Turcs et les Persans appellent l'imitatorum servum pecus, les chèvres d'Akhfesch.

VII. - PAGE 383.

Naïma, II, p. 559, cite, à l'occasion de l'événement du Platane, les vers par lesquels un poëte turc compare assez heureusement cet arbre au grand et fabuleux arbre indien Wakwak, dont les fruits n'étaient autre que des têtes humaines, qui, chaque fois que le vent les agitait, criaient wak-wak. Cet arbre est décrit dans l'Histoire d'Amé que, imprimée à Constantinople, comme un produit du sol des Indes-Occidentales.

VIII. — PAGE 393.

On trouve dans le sixième vol. des Libri dei patti (Arch. I. R.) sept documens qui jettent un nouveau jour sur l'histoire de Ténédos, à la fin du quatorzième siècle (1381-1384). Comme il n'en est fait presque aucune mention dans les histoires de Venise, et qu'ils sont fort curieux, nous croyons devoir en donner ici quelques extraits. Le traité de paix, signé le 8 août 1381 à Turin, entre Venise et Gênes, sert de base à tous ces documens. Dans ce traité on stipulait que l'île de Ténédos serait remise, dans l'espace de deux mois et demi par Venise, au comte de Savoie; que toutes les villes, châteaux, palais, villas et maisons, et tout autre bâtiment, scraient rasés par le comte aux frais de Venise. On convint d'une amende de 150,000 florins d'or, qui devaient être déposés en bourses remplies de pierres fines ayant cette valeur, dans l'espace de cinquante jours, dans une ou deux des villes libres de Bologne, Florence, Pise et Ancône, et qui ne devaient être rendus qu'après l'exécution du traité. Les Vénitiens choisirent Florence, et déjà, le douzième jour après la ratification, on nomma, à Florence, des syndics pour la réception du gage stipulé.

- I. Instrumentum provisionis factæ per Commune Florentiæ, quod per Dominos Priores possint constitui Syndici ad recipiendum depositum pro facto Tenedi. Anno 1381, 20 Aug. (Tom. VI, fol. 262.)
- . In Dei nomine amen. Anno ab incarnatione Domini » Nostri Jesu Christi millesimo trecentesimo octuagesimo » primo Ind. IV. die 20 Aug. consilio Domini Capitanei et » populi Florentini mandato nobilis et potentis militis Do-» mini Joannis de Acorimbonis de Sugubio Florentiæ ho-» norabilis Capitanei præconia convocatione campanæque so-» nitu in palatio populi Florentini more solito congregato; » et die vigesima tertia dicti mensis Augusti in consilio Do-» mini Potestatis et Communis Florentiæ mandato nobilis » et potentis viri Joannis Corazia de Marchionibus montis » Stæ. Mariæ civitatis et communis Florentiæ honorabilis Po-» testatis præconia convocatione campanæque sonitu in pa-» latio dicti populi more solito congregato; et per ipsa jam » dicta consilia ut præmíttitur in sufficientibus numeris con-» gregato præsentibus volentibus et consentientibus Magnificis » viris Dominis Prioribus artium et vexillifero justitiæ populi » et communis Florentiæ et observatis solennitatibus observari » debitis et requisitis secundum formam ordinum dicti populi » et communis totaliter approbata admissa et accepta fuit infra » scripta provisio (mandat) facta et edita super infra scriptis » omnibus et singulis per dictos Dominos Priores et vexillife-» rum et Confalonerios societatum populi ad duodecim bonos » viros communis Florentiæ secundum formam et exigentiam · ordinum dicti communis et infra proxime et immediate anno » data et scripta. Et quod in his et super his omnibus et sin-» gulis infra scriptis providetur, observetur, firmetur et fiat et » firmum et stabilitum esse intelligatur et sit in omnibus et per » omnia prout et secundum quod in proxime et immediate » in ipsa provisione legitur, et habetur. Cujus quidem provi-» sionis tenor talis est videlicet. » (Suit le mandat.)

II. Instrumentum contentationis factæ per regimen Florentiæ quod depositum fundum per commune Venetiarum pro facto Tenedi postquam factum fuerit, vel claves consignatæ liberæ dimittantur Dno. Duci Venetiarum Anno 1381. Ind. IV., die 3 Aug. (Tom. VI, fol. 265.)

Ce document contient la nomination des commissaires.

III. Instrumentum syndicatus seu Syndicorum constitutorum per Dominos Priores artium, vexilliferum justitia et communis Florentia et Confalonerios societatum populi et duodecim bonos viros communis Florentia ad recipiendum a Dno. Duce et communi Venetiarum depositum ordinatum pro facto Tenedi anno 1381 23. Aug. (Tom. VI, fol. 268.)

Ce document contient la déclaration des chess des corps et métiers, du porte-drapeau de la justice, et de la communauté de Florence, des gonsalonieri, des sociétés populaires et des douze préposés de la communauté, qu'ils acceptaient le gage déposé par Venise, sous les conditions du traité.

IV. Instrumentum confessionis Syndicorum communis Florentiae de receptione depositi pro demoliendo Tenedum anno 1381 6. Sept. (Tom. VI, p. 273.)

Ge document est le reçu des bourses des joyaux (localia jaspidum, margaritarum, gemmarum, lapidum præciosorum et perlorum, in auro et argento ligatorum) remises aux syndics, dans l'église de Saint-Marc à Venise. La cession de Ténédos n'eut pas lieu dans l'espace de temps voulu, parce que le gouverneur de l'île, Zanachi Mudatio, s'y opposa les armes à la main, de sorte que les Vénitiens se virent forcés de l'assiéger par terre et par mer pendant plusieurs mois. Après être rentrée sous l'obéissance de la république, l'île resta encore deux ans au pouvoir des Vénitiens. Enfin, le 4 juin 1383, le doge Veniero délivra à Leonardo Dendolo et Petro Aymo de nouvenux pleins-pouvoirs pour convenir de la démolition de tous les édifices dans l'île de Ténédos, avec le dege de Gênes ou ses

plénipatentimes. Cette nouvelle convention fut signée à Gênes le 31 août 1383. Le 14 novembre de la même année, le procunateur génois, Andreolo Marescalchi, se fit délivrer, par le notaine impérial, un écrit par lequel celui-ci déclara que Marescalchi avait fait raser, en vertu de la convention signée entre Venise et Gênes, tous les bâtimens, et ce fut alors qu'on délivre à Gênes, à la date du 7 juillet 1384, le document suivant.

V. Instrumentum confessionis factæ per syndicum Januæ de totali diruptione Tenedi. (Libro dei patti, T. IV, fol. 118.)

« In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis. Amen. Anno » nativitatis Domini nostri Jesu Christi 1384 ind. VII. die 12 » mensis Februarii. Divinæ Majestatis acceptat intuitus omnes-» que mandanæ leges gestientes jure regi clamant, atque de-» cus regentium suarum orbem exigit ut pacta et promissio-» nes potissime Sacramento contrahentium roboratæ adim-» pleantur juxta posse, ut exinde debita executione subsequuta » animi partium conquiescant. Hinc est, quod cum in pace » olim inter Serenis. Regalem Hung. Majestatem et domina-» tienem et commune Januensium et Patriarcham Aquilegien-» sem et dominum Paduæ colligatos et sequaces suos ex una » parte et dominum ducem et commune Venetiarum et subdi-» tos et fideles ejus ex altera proxime celebrata continuatur » capitulum sive articulus hujus tenoris videlicet. Item fuit » actum inter dictas partes nominibus antedictis quod insula » de Tenedon cum omnibus et singulis castris, burgis, villis, · locis, domibus, adificiis et habitationibus in eadera insula existentibus oum ipsorum juribus et pertinentiis infra menses » duos cum dimidio prozime venturos in manibus præfati do-* mini Sabaudiæ Comitis seu ejus certi vel certorum nuntiorum » per Venetos libere relaxentur et expediantur tenendo per » eum vel ejus nuntios sumptibus communibus partium præ-» dictarum. Qui siquidem dominus comes Sabaudiæ de cadem » insula, castris, burgis et aliis ipsorum pertinentiis per se vel

alium seu alios certos nuntios possit facere prout suæ fuerit » voluntatis. Acto tamen et in pactum expressum deducto pa-» riter et convento inter præfatos Dominos Sabaudiæ Comitem » et Ambaxiatores Januæ etiam de consensu et conscientia » dictorum syndicorum et Ambaxiatorum Venetorum, quod » omnia castra, ædificia, burgos, domos et habitationes quæ-» cunque dictæ insulæ quandocunque placuerit, ipsis Domino Duci et communitati Januensium ipse Dominus Sabaudiæ » comes dirui et demoliri a summo usque deorsum totaliter » facere teneatur sumptibus tamen dicti communis Januæ » sic et taliter quod nunquam reedificari nec habitari valeat » ipse locus. Quam quidem relaxionem et expeditionem dictæ » insulæ Tenedi et omnium prædictorum per præsatum Domi-» num ducem et commune Venetiarum eidem Domino comiti » Sabaudiæ libere et realiter ut præmittitur facere infra tempus » prædictum solemniter promittunt dicti Syndici et Procura-» tores præfati Domini ducis et communis Venetiarum syndi-» cario nomine ipsorum supradictis syndicis et procuratoribus » domini ducis et communis Januensium syndicario nomine » ipsorum recipientibus et facere et observare sub pœna flo-» renorum centum quinquaginta millium boni auri et justi » ponderis, pro qua pœna infra dies quinquaginta proxime » venturos promittunt deponere penes unam ex communitati-» bus Bononiæ, Florentiæ, Pisarum et Anchonæ vel penes » duas ipsarum communitatum tot localia, quot que existima-» buntur valere dicta florenorum centum quinquaginta millia. » Quæ quidem localia penes unam vel ducis ex dictis commu-» nitatibus stare debeant usque ad dictum tempus quo dicta restitutio Tenedi præfato domino Sabaudiæ comiti fieri debet • ut supra. Et si dicta restitutio infra dictum tempus et ter-» minum facta fuerit debeant dicta localia præfatis Domino » Duci et communi Venetiarum, vel eorum certo nuntio libere » et integre restitui atque reddi. Si vero infra dictum tempus » et terminum dicta relaxatio et expeditio prædictorum Insulæ » et locorum facta non fuerit ut præfertur et casu dicta localia

» prædictis Domino Duci et communi Januæ libere per dictum » vel dictos depositarios debeant expediri et tradi et pœnæ » prædictæ cedere in solutum. Quæ quidem communitas vel » communitates penes quam vel quas dicta depositio fiat, vel » debeat vel debeant ad prædicta se obligare solemniter cum » promissionibus et juramentis quod prædicta faciet et adim-» plebit non obstantibus quibuscunque repræsaliis, compensa-» tionibus, quæstionibus, querelis et cæteris vigore quorum » restitutio prædictorum localium ut præmittitur communi » Januæ facienda posset aliqualiter impediri. Et tradita eodem » Domino Comiti aut ejus certis nuntiis vel nuntio possessione » dictæ insulæ de Tenedon, castrorumque, burgorum et per-» tinentiarum suarum dictæ partes teneantur et debeant earum » expensis communibus tota ipsarum partium potentia prote-» gere et desensare dictum Dominum Comitem et alios ibidem » ejus nomine deputandos ab omnibus et contra omnes qui » dictam insulam, castra, burgos vel pertinentias aut ibidem » pro dicto Domino Comite habitantes invaderent seu alios » offendere præsumerent quovis modo, et ipsa dominatio et » commune Venctiarum propter contradictionem Nobilis » viri Zanachi Mudatio tunc pro dicta dominatione et com-» muni Venetiarum Præsidis dicti Castri et loci Tenedi prodi-» torie ipsi suo dominio et communi Venetiarum rebellantis » nequisset contenta in dicto capitulo sive articulo sicut ordi-» natum existiterat adimplere. Et propterea per exercitum • ipsius dominationi et communi Venetiarum navalem et ter-» restrem ipse locus Tenedi mensibus pluribus gravi obsidione » et duris impugnationibus debellatus tandem conversus ad » cor se ipsi suo dominio et communi Venetiarum subdidisset, » posteaque exinde nova pacta et conventiones dependentes » ab articulo seu capitulo suprascripto inter ipsas domina-» tiones et communia Venetiarum et Januæ fuissent subsequutæ » sicut in instrumento infrascripto distinctius continetur, cujus » tenor sequitur et est talis. In nomine Sanctæ et Individuæ » Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti et totius curiæ

» cœlestis. Amen. Cum in pace novissime facta inter Illustrem » et Magnificum dominum ducem et Commune Venetiarum » ex una parte, et Illustrem et Magnificum dominum dom. » ducem Januensium et populi desensorem consilium Antia-» norum et commune Januæ ex altera parte per solemnes Am-» baxiatores et Syndicos partium prædictarum, de qua apparet » publicis instrumentis ejusdem tenoris scriptis et rogatis per » nos notarios infrascriptos MCCCLXXXI. die 8. mens. Aug. » contineatur inter cæteros articulos continentiæ subsequentis. . Item fuit actum inter dictas partes nominibus antedietis, » quod Insula de Tenedo cum omnibus et singulis castris, » burgis, villis, domibus, ædificiis et habitationibus in eadem » insula existentibus cum ipsorum juribus et pertinentiis infra » menses duos cum dimidio proxime venturos in manibus » præsati domini Sabaudiæ Comitis seu ejus certi vel certorum » nuntiorum per Venctos libere relaxentur et expediantur » tenenda per eum vel ejus nuntios sumptibus communibus » partium prædictarum. Qui siquidem dominus Comes Sabau-» diæ de eadem insula castris, burgis, et aliis ipsorum perti-» nentiis per se et alium seu alios certos ejus nuntios possit » facere prout suæ fuerit voluntatis. Acto tamen et in pactum » expressum deducto pariter et convento inter præsatos domi-» nos Sabaudiæ Comitem et Ambaxiatores Januensium etiam » de consensu et conscientia dictorum Syndicorum et Am-» baxiatorum Venetorum, quod omnia castra, ædificia, burgos, » domos et habitationes quæcunque dictæ insulæ quandocunque » placuerit dictis domino Duci et communi Januæ, Ipse do-» minus Sabaudiæ Comes dirui et demoliri a summo usque » deorsum totaliter facere teneatur sumptibus tamen communis » Januæ. Sic etiam et taliter quod nunquam reædificari nec » habitari valeat ipse locus. Quam quidem relaxionem et expe-» ditionem dictæ insulæ Tenedo et omnium prædictorum per » præfatum dominum ducem et commune Venetiarum eidem » Domino Comiti libere et realiter ut præmittitur facere infra » tempus prædictum solemniter promittunt dieti Syndici et

» procuratores prafati domini duois et communis Venetia-» rum syndicario nomine ipsorum supradictis syndicis et pro-» curatoribus domini ducis et communis Janua syndicario » nomine ipsorum recipientibus, et facere et observare sub » pœna florenorum centum quinquaginta millium boni auri » et justi ponderis pro qua pœna infra dies quinquaginta » proxime venturos promittunt deponere penes unam ex com-» munitatibus Bononiæ, Florentiæ, Pisarum et Anchonæ, vel » penes duas ipsarum communitatum tot localia quod existi-» mabuntur valere dieta florenorum centum quinquaginta » millia. Que quidem localia penes unam vel duas ex dictis » communitatibus stare debeant usque ad dictum tempus quo » dicta restitutio Tenedi prestato domino Sabaudie comiti fieri » debet ut supra. Et si dicta restitutio infra dictum tempus et » terminum facta fuerit debent dicta localia præfatis Domino » Duci et communi Venetiarum vel corum certo nuntio libere net integre restitui atque reddi, si vero infra dictum tempus » et terminum dicta relaxatio et expeditio prædictorum insulæ et locarum facta non fuerit ut præfertur co casu dicta localia » prædictis Domino Duci et communi Januæ libere per dictum » vel dictos depositarios debeant expediri et tradi et poene - prædictæ cedere in solutum. Quæ quidem communitas vel » communitates penes quam vel quas dicta depositio fieri de-» beat vel debeant ad prædicta se obligare solemniter cum » promissionibus et juramentis quod prædicta faciet et adim-» plebit non obstantibus quibuslibet repræsalils, compensatiou nibus, quastionibus et querelis et cæteris vigore quorum » restitutio prædictorum localium ut præmittitur communi » Januæ facienda posset aliqualiter impediri. Et tradita eodem » domino Comiti aut ejus certis nuntiis vel nuntio possessione » dictæ insulæ de Tenedon castrorumque burgorum et perti-» nentiarum suarum dictæ partes teneantur et debeant earum » expensis communibus tota ipsarum partium potentia prote-» gere et desensare dictum dominum Comitem et alios ibidem » ejus nomine deputandos ab omnibus et contra omnes, qui

» dictam insulam, castra, burgos vel pertinentias, aut ibidem » pro dicto domino Comite habitantes invaderent seu alios » offendere præsumerent quovis modo. » Prout superius sint » notata, cumque pro parte dictorum Illustris ac Magnifici » domini domini Ducis et communis Venetiarum usque ad » præsentem non sit facta executio contentorum in dicto arti-» culo, que executio predictorum remansit ut asseritur pro » parte præfatorum Illustris et Magnifici dueis et communis » Venetiarum propter impedimentum præstitum Zanachium » Mudatio civem Venetiarum, tunc Castellanum dicti loci, seu » Insulæ Tenedi pro dictis Illustri ac Magnifico domino duce » et commune Venetiarum qui tamquam proditor, ut dicitur, » dictam insulam et castra rebellavit et tenuit violenter contra » voluntatem dictorum Illustris et Magnifici domini ducis et » communis Venetiarum usque ad tempus recuperationis factæ » per ipsum Illustrem ac Magnificum dominum dominum » ducem et commune Venetiarum; et cum cupiant præfati » Illustris et Magnificus dominus Dux et commune Venetia-» rum omnia et singula contenta in dicto articulo dictæ pacis » penitus adimplere et executioni mandare. La propter nobiles » et egregii viri Dominus Laurentius Dandulo, miles et pro-» curator Sancti Marci, et Dominus Petrus Aymo, Ambaxia-» tores et Syndici Illustris ac Magnifici Domini Domini An-» tonii Veniero dei gratia Venetiarum Ducis et communis » Venctiarum, habentes ad infra scripta et alia plenum et » sufficiens mandatum ut constat publico instrumento scripto manu Leonardi de Anzolellis de Venetiis Imperiali autoritate » notarii et ducatus Venet. scribæ millesimo trecentesimo qc-» tuagesimo tertio ind. VI. die 4 mensis Junii cujus tenor de » verbo ad verbum est inferius insertus. Pro implemento et » efficaci observatione dicti articuli et contentorum in ipso » amputatis dispendiis et dilationibus que possent evenire et » omni circuitu rejecto non obstantibus contentis in dicto » articulo dictæ pacis sponte et ex certa scientia non vi, non » dolo, nec aliquo juris vel facti errore ducti, promiserunt » solemniter dictis Syndicario et ambaxiatorio nomine et no-» mine et vice dictorum Illustris ac Magnifici domini Ducis et » communis Venetiarum et omnium et singulorum Venetorum » et districtualium communis Venet. Illustri et Magnifico do-» mino domino Leonardo de Muntaldo Dei gratia Januensium • duci et suo honorabili consilio dominorum Antianorum ac » officiis provisionis et monetæ communis Januæ quorum no-» mina sunt ut infra. Primo nomina Antianorum qui inter-» fuere: Janonus de Bosco loco Prioris, Petrus Marescalchus, » Matheus Maruffus, Angelus de S. Blasio, Stephanus Mo-» randus de Bergalio, Oppecinus de Cazana, Antonius de » Senanga, Petrus Cazanno, Antonius de Cortyna; Bartholo-» mæus Borano de Vultuo, Dexerinus de Sancta Agnese, Al-» bertus Pordonus de Pulcifera et Bartholomæus de Casali » quondam Pambelli. Nomina officialium provisionis qui in-» terfuerunt, sunt hæc, videlicet: Franciscus de Ancona Prior, » Thomas de Illionibus, Frid. de Pajanis, Jacobus Calatius, » Damianus Pezanus, et nomina officialium de moneta, qui in-» terfuerunt sunt hæc, videlicet : Nicolaus Becarius Prior, » Franciscus Embriacus, Daniel de Centurionibus, Antonius » de Nuce, Stephanus Cataneus, Petrus Cazanus et Thomas » Spinula, et ad cautellam nobis jam dictis dotariis infrascriptis » tamquam publicis personis officio publico stipulantibus et » recipientibus nomine et vice communis Januæ dirui destrui » et demolire facere a summo usque deorsum expensis propriis » sumptibus et laboribus ipsorum Illustris et Magnifici domini » ducis et communis Venet. infra menses sex proxime venturos » emnia et singula Castra, ædificia, burgos, domos et habita-» tiones quascunque dictæ insulæ Tenedi, reservato et firmo » manente prout in capitulo dictæ pacis superius inserto dis-» ponitur perpetuo habitari vel reædificari non valeat ipse lo-» cus. Et versa vice præfati Illustris et Magnificus Dominus » Dominus Dux Januarum et populi defensor, consilium An-» tianorum, et dicta officia provisionis et monetæ nomine et vice ommunis Januæ acceptantes provisiones prædictas eis ut 3o T. X.

» præfertur solemniter factas. Promiserunt solemniter nomine » et vice dicti communis Januæ et omnium et singulorum Ja-» nuensium et districtualium suorum dictis syndicis et Am-» baxiatoribus dictorum Illustris et Magnifici domini domini » ducis et communis Venet. et ad cautellam nobis jam dictis » notariis infrascriptis tamquam publicis personis officio pu-» blico stipulantibus et recipientibus nomine et vice præsato-» rum Illustris et Magnifici Domini Domini Ducis et communis » Venet. syndicum ad dictum locum et insulam Tenedi mittere » cum pleno et sufficienti mandato qui intersit demolitioni et » diruptioni omnium prædictorum et de quibus supra fit men-» tio et qui syndicus dieta demolitione et diruptione facta » prædictorum et impletis supra promissis opere et effectu et » infra tempus prædictum confiteatur et confiteri debeat per-» sonæ legitimæ si quæ fuerit nomine et vice dictorum Illustris » et Magnifici Domini Ducis et communis Venet. dictam deme-» litionem et diruptionem prædictorum in dicto articulo con-» tentorum factam fuisse, et ipsa contenta in dicto articule » executioni mandata pro parte dictorum Illustris et Magnifici » Domini Ducis et communis Venet. per publicam instrumen-» tum inde conficiendum cum solemnitate, cautellis et chu-» sulis opportunis. Et quod postquam omnia et singula in præ-» senti instrumento per dietos syndicos et Ambaxiatores pro-» missa ut supra fuerunt opere adimpleta infra dietum tempus » et omnia et singula dicta castra, ædificia, burgi, domus et » habitationes quæcunque dictæ insulæ dirupta, demolita et » destructa prout superius et expressum et de prædictis obser-» vatis et adimpletis notitiam certam et indubitatam habuerint » præfati Illustris et Magnificus dux Januarum et Consilium et » officia prædicta communis Januæ prædictum publicum in-» strumentum rogandum et conficiendum de dictis demoli-» tione et diruptione a dicto Syndico ad dictam insulam ut » præmittitur transmittendo vel alio modo legitimo ipsi illus-» tris et magnificus Dominus Dux Januarum consilium Antia-» norum et officia provisionis et manetæ nomine et vice dietæ

» communis Janua quietabunt et liberabunt et absolvent bra-» dietos illustrem et magnificum dominum ducem et commune » Venet. per publicum instrumentum cum solemnitatibus, cau-» tellis et elausulis opportunis et consuetis a quibuscunque ob-» ligationibus quibus dicti illustris et magnificus Dominus » Dux et commune Venet. Veneti et districtuales sui fuissent » vel forent obligati vel astricti quantum est duntaxat pro dicto » articulo Tenedi superius inserto et pro pœna seu pœnis ad-» jecta vel adjectis pro dicto capitulo cum omnibus accessoriis » et seguellis suis ad dictum capitulum Tenedi pertinentibus. » Et instrumentum sive instrumenta absolutionis, quietationis » et liberationis prædictorum eisdem fieri facient et mandabunt. » Nec non absolvent, quietabunt et liberabunt habita notitie » et indubitata scientia de diruptione et demolitione prædictie » præmissorum ut supra per publicum instrumentum confi-» ciendum ut supra vel alio modo legitimo commune Florentia » et omnes et singulos Florentinos et districtuales communis » Florentiz ab omnibus et singulis obligationibus et confessio-» nibus depositorum, quibus dictum commune Florentia, Flo-» rentini et districtuales sui fuissent vel forent obligati vel » astricti dicto communi Januæ in observatione vel pro cheer-» vatione dicti articuli Tenedi superius inserti et vigore et » juxta seriem et tenorem publicorum instrumentorum inde e confectorum et ab omnibus pœnis in quas propter dictos con-» tractus vel occasione corum vel contentorum in eis quomo-» dolibet incurrissent et ipsa instrumenta cassabunt et annulla-» hunt nec non omnes promissiones, obligationes et conven-» tiones postea initas ac factas inter dictum commune Janue et a Ambaxiatores communis Florentiæ, nomine et vice dicti · communis Florentiæ et per ipsum commune Florentiæ apa » probatas; de quibus promissionibus, obligationibus et con-» ventionibus apparet publicis instrumentis ejusdem teneria » scriptis manu quondam Baldefalis de Pineto notarii et tune » dicti communis Januæ Cancellarii et Michælis Bonajuncta » de Sancto Geminiano civis Florentini notarii publici A. Do-

» mini a nativitate cjusdem 1383 ind. V. secundum cursum et » ritum Januæ et A. D. ab ejusdem incarnatione 1382 ind VI. » secundum cursum et ritum civitatis Florentiæ die 21. Januarii » cassabunt et annullabunt. Et ipsum commune Florentiæ ab » ipsis absolvent et liberabunt et revocabunt et removebunt » omnes et singulas novitates factas Florentinis et communi Florentiæ seu contra eos occasione non factæ executionis » contentorum in dicto articulo dictæ pacis. Et solvent et resti-» tuent dictis Florentinis et communi Florentiz omnia et sin-• gula intromissa seu sequestrata de bonis ipsorum Florenti-» norum seu districtualium suorum per ipsos illustrem et ma-» gnificum Dominum Ducem Januæ et consilium Antianorum » et commune Januæ seu de ipsorum mandato occasione præ-» dicta; ac omnia et singula data, soluta, vel obligata dicta » occasione per dictum commune Florentiæ Florentinos et dis-» trictuales suos vel alium seu alios pro eis dicto communi Ja-» nuæ in scriptis banchorum seu bonis compararum, seu alio • quovis modo, quæ ascendunt ad summam florenorum quin-» quaginta millium salvo jure calculi reddent et restituent. Ac • etiam omnia et singula danda et solvenda vel obliganda dicta • occasione si dari, solvi et obligari contigerit dicto communi Januæ per dictos Florentinos vel alium seu alios pro eis usque » ad tempus habitæ certæ et indubitatæ notitiæ de diruptione » et demolitione pro dictis ut supra dictis communi Florentiæ » Florentinis et districtualibus suis, illis videlicet quibus debe-» bunt restitui aut facient aut curabunt cum effectu quod dicti • Florentini et commune Florentiæ erunt conventi. Et ex nunc » prout ex tunc diruptis et demolitis dictis castris, ædificiis, bur-» gis, domibus et habitationibus quibuscunque dictæ insulæ » Tenedi et infra tempus supradictum et omnibus et singulis » suprapromissis impletis opere et effectu et non aliter nec alio » modo. Et de ipsis diruptionibus et demolitionibus et imple-» mentis habita indubitata et certa scientia ut supra per dictos » illustrem et magnificum dominum Ducem Januarum et suum » consilium dictus illustris et magnificus dominus Dux Janua• rum et consilium Antianorum et officia provisionis et monetæ » prædicta quietant, liberant et absolvunt dictos syndicos et » Ambaxiatores recipientes nomine et vice dictorum illustris et » magnifici domini Ducis et communis Venet. Venetorum et » districtualium suorum et nos infra scriptos notarios tamquam » publicas personas recipientes nomine et vice dictorum com-» munis Florentiæ Florentinos et districtuales dicti communis » Florentiæ de omnibus et singulis supradictis. Acto expresse • et solemniter inter dictas partes convento in principio, me-» dio et fine præsentis instrumenti, et qualibet parte ipsius » quod illustris et magnificus Dominus Dux et commune Venet. » non impleverint supra dicta promissa per dictos suos syn-» dicos et ambaxiatores et infra tempus ut supra præfixum seu » non fecerint infra dictum tempus dirui et demoliri supra-» dicta prout superius est expressum. Ipsi illustris et magni-» ficus dominus Dux et com. Venet. Veneti et districtuales » dicti communis non possint se juvare in aliquo beneficio seu » jure, quod eis quæsitum diceretur vigore præsentis instru-» menti nec ubi possint aliquibus contentis in præsenti instru-» mento. Et simili modo si præfati illustris et magnificus do-» minus Dux Januæ et suum consilium (Antianorum) et officia » prædictæ provisionis et monetæ nomine et vice communis » Januæ non impleverint et observaverint quæ promiserunt » ut supra non possint se juvare in aliquo beneficio seu jure » quod eis diceretur quæsitum vigore præsentis instrumenti, » nec uti aliquibus in præsenti instrumento contentis. Sed » quoad partem que non observaverint ut supra et respectu » ipsius partis non observantis præsens instrumentum et omnia » et singula in ipso contenta in quantum favorem partis non · observantis concernere videretur pro infectis habeantur pra-» senti instrumento et omnibus contentis in eo firmis manenti-» bus quoad partem observantem et in favorem îpsius et contra » ipsam partem quæ in observatione deficeret seu defecisse » videretur. Quæ omnia et singula supra dicta et infra scripta » dictæ partes, nominibus quibus supra solemniter promiserunt sibi invicem et vicissim solemnibus stipulationibus, hinc 4 inda intervenientibus et nobis notariis infrascriptis ut pu-* blicis personis officio publico stipulantibus et recipientibus nominibus, quibus supra firma et rata habere et tenere, at-* tendere et observare et adimplere omnis juris vel facti excep-» tione remota, et in nullo contrafacere vel contravenire alie qua satione, modo, causa vel ingenio, quæ dici vel excogi-* tari possint de jure vel de facto sub ypotheca et obligatione » amnium bonorum prædictorum communium et partium præ-* dictarum præsentium et futurarum et refectione damnorum a interesso et expansarum litis et extra. Renuntiantes excep-» tioni doli, conditioni sine causa, vel ex injusta causa, in a factum actioni et omni alio jure legum et statutorum auxilio » et beneficio et cuilibet legi dicenti generalem renuntiatio-» nem non valere quibus dictæ partes vel altera carum contra a prædicta vel eorum aliquod possent aliqualiter se tueri. » Mandantes dictæ partes de prædictis fieri et confici debere » publica instrumenta ejusdem continentiæ et tenoris per Bonioannem de Brixariis civem Venetlarum notarium et scri-» bam dictorum dominorum Ambaxiatorum et per me Anto-» tonium de Credentia notarium et dictorum magnifici domini » Ducis et Consilii et communis Januæ Cancellarium infra-* scriptum. Tenor autem syndicatus prædictorum dominorum * Ambaxiatorum et Syndicorum Illustris et Magnifici domini · ducis et communis Venetiarum sequitur in hac forma. In Christi nomine Amen. A. nat. eiusdem 1383 ind. VI. die Jovis 4. Junii. Illustris et excelsus dominus dominus Ant. · Venerius dei gratia dux Venetiarum una cum suis consiliis # minori, rogatorum, quadraginta et zontæ ad infrascripta et » alia exercenda specialiter deputatus ad sonum campanæ et » voce præconia more solito vocatis et congregatis. Et ipsa » Consilia una cum ipso domino duce unanimiter et concorw diter nomine discrepante per se et successores suos nomine » et vice communis Venetiarum omnibus modis jure et forma » et exusa quibus melius potuere feverunt, constituerunt, creas verunt et ordinaverunt suos et dicti communis Venetiarum » Syndicos, actores, procuratores legitimos et negotiorum ges-» tores et quidquid amplius esse et dici possunt. Nobiles et sapientes viros dominos Leonardum Dandulo militem pros curatorem Sancti Marci, et Petrum Aymo honorabiles cives » et Ambaxiatores suos absentes tamquam præsentes et utrumø que eorum in solidum ita quod occupatio, conditio potior ngn existat; sed quod ipsi vel alter eorum inceperint, alter w possit prosequi et finire in omnibus corum et communis Ve-» netiarum causis, litibus, controversiis et querelis civilibus et riminalibus, præsentibus et futuris specialiter ad tractan-» dum, conveniendum, paciscendum, transigendum, ac trac-* tatus, conventiones, pacta et transactiones iniendum, fas ciendum et firmandum cum excelso Illustri domino domino » Leonardo de Montaldo Dei gratia duce Januensium eiusque » nobili consilio seu syndicis, tractationibus et sapientibus • deputatis seu deputandis per magnificentiam suam tam super » facto insulæ Tenedi et castrorum, burgorum, fortaliciorum, ret locorum ipsius insulæ Tenedi quam super omnibus et » singulis capitulis insertis et contentis in contractu pacis fir-» matæ et Deo auctore perpetuo duraturæ inter Ambaxiatores • et Syndicos præfatorum domini Ducis et communis Januæ » seu agentes pro eis ex una parte, et Ambaxiatores et Syn-» dicos prælibatorum domini Ducis et communis Venet. seu » agentes pro eis ex altera A. Domini 1831 die 8. Augusti in » Taurino, quam etiam super connexis pertinentibus et de-» pendentibus et ipsa pace, quam etiam super aliis quibuscun-» que rebus et negotiis quæ dictis syndicis vel alteri eorum » videbuntur. Et ad faciendum et recipiendum finem, remis-» sionem et liberationem et pactum de ulterius non petendo » cartas et instrumenta quæcunque rogandum, faciendum et » recipiendum cum illis pactis, conventionibus, terminis, pro-» missionibus, obligationibus, stipulationibus, juramenti præ-» stationibus, pœnarum adjectionibus, renuntiationibus, cau-» tellis et clausulis opportunis tam de jure, quam ex consue» tudine, et quæ dictis syndicis vel alteri eorum videbuntur et » ad obligandum bona communis Venet. et in animabus præ-» fati domini Ducis et singularium personarum communis » Venet. jurandum. Et generaliter ad omnia alia et singula perendum, faciendum, procurandum et firmandum, quæ » in prædictis et singulis et in dependentibus et connexis et » prorsus extraneis necessaria fuerint et opportuna, etiam si » talia forent, quæ mandatum exigerent speciale, et quæ ipsi-» met constituentes facere possent si interessent, dantes et con-• cedentes dictis eorum syndicis et procuratoribus et utrique » eorum in solidum in prædictis et circa prædicta et in depen-• dentibus et connexis et prorsus extraneis plenum liberum et » generale non datum ac etiam speciale ubi exigetur cum » plena, libera et generali administratione et potestate. Ac » promittentes firma rata et grata perpetuo habere, tenere » attendere et observare omnia et singula quæ dieti eorum » syndici et procuratores vel alter eorum in prædictis et sin-» gulis et dependentibus et connexis et prorsus extraneis pro-» mittenda et facienda duxerint, et firmanda, et non contrafa-» cere vel venire sub obligatione et ypotheca omnium bono-» rum communis Venet., mobilium et immobilium præsentium » et futurorum. Actum Venetiis in palatio Ducali Præsentibus » nobili et sapienti viro Domino Raphayno de Caresinis no-» bili Cancellario communi Venet. ac providis et circumspectis • viris Ser. Joanne Vido, Ser. Petro quondam, Ser. Jacopini » de Rubeis, Ser. Giulelmo quondam, Ser. Philippi notarii et » Ser. Giulelmo a Vincentiis omnibus ducatus Venet, notariis • testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis et aliis. In » præmissorum autem fidem et evidentiam pleniorem præsatus » inclytus dominus Dux præsens instrumentum syndicatus fieri » mandavit et bulla sua plumbea pendente muniri. Ego Leo-» nardus de Anzolellis de Venctiis Imperiali autoritate notarius » et ducatus Venet. scriba suprascriptis omnibus et singulis » præsens fui et ea de mandato præsati inclyti domini Ducis » scripsi et publicavi rogatus. Acta sunt prædicta Januæ in " Sala superiori magna palatii Ducalis communis Januæ Anno » Dominicæ Nativitatis millesimo trecentesimo octuagesimo » tertio indictione quinta secundum cursum Januæ, sexta vero » secundum cursum Venet. die Jovis XIII. Augusti in vespe-» ris. Præsentibus Joanne de Centurionibus quondam Ruffi, » Battista Lomelino filio Neapoleonis, Quirado Salvægo quon-» dam Georiii, Serleone Locavelium civibus Januæ, Conrado » Marzano et Raphaele de Gresio notariis et Communi Januæ » cancellariis testibus ad prædicta vocatis specialiter et rogatis. » Ego Antonius de Credentia quondam Conradi publicus Im-» periali auctoritate notarius et præfatorum magnifici domini » Ducis Januarum Consilii Antianorum et communis Januæ » Cancellarius prædictis omnibus præsens fui et una cum su-» prascripto Bonioanne de Brixariis prædictum instrumentum » rogatus composui et scripsi tamen aliis variis agilibus occu-» patus per alium extrahi feci, extractumque vidi, legi, correxi » et diligenter auscultavi una cum dicto Bonioanne cum au-» tentico et originali scripto manu mea et quia utrumque con-» cordare inveni me subscripsi meumque signum apposui con-» suetum pro pleniore robore et testimonio præmissarum. Un-» decumque Dominus Dux seu dominatio et Commune Venet. » nitentes semper sequi suorum prædecessorum vestigia vo-» lentes carere possetenus fide cuilibet de promissis legerunt, » miserunt et specialiter constituerunt egregios et sapientes » viros Dominum Philippum Pisani suum honorabilem Capi-• tanum Gulphi, Dominumque Joannem Memo honorabilem » suum Capitanum Tenedi suprascripti, atque Antonium Dar-» duyno honorabilem suum provisorem ibidem in unum Col-» legium cui ipse dominus Dux, dominatio et commune Venet. » commiserit, injunxerit et mandaverit prædicta omnia et sin-» gula contenta et promissa in instrumento et conventione » supradictis adimplenda et effectualiter exequenda sicut su-» perius clarius sunt expressa. Quæ omnia et singula ipsi tres » domini collegii suprascripti diligentia solerti et continuato » labore non parvo tantum procuraverint, instituerint et sollia citaverint circa ipsa sibi commissa quod ad finalem effectunt z et complementum debitum suum sant deducta. Ita et taliter n quod de castris, burgis, ædificiis, domibus, habitationibus » quibuscumque, que constructa, sita et fundata sunt in hac n insula Tenedi suprascripta prout ut sicuti fieri debet et juxta » formam et continentiam promissionis præfatæ nihil restat n quad non sit diruptum, demolitum, funditus eversum et to-» taliter devastatum a summo usque deorsum sicut clare conn spexit diruique vidit oculata fide providus et discretus vir » Dominus Andreolus Mareschalcus certus nuntius et syndicus n sui domini Ducis et communis Januæ ad hoc missus et per » ipsum dominum ducem et commune Januæ specialiter desti-» natus et sicut omnibus aliis prædicta cernentibus est noton rium et publice manifestum. Ideireo nune idem Dominus » Andreolus Mareschalcus tamquam Syndicus, actor, pro-» curator et certus nuntius Illustris et Magnifici domini do-» mini Leonardi de Montaldo Dei gratia Ducis Januz et po-» puli defensoris sicque consilii XV Sapientium Antianorum, » ac officiorum provisionis et monetæ communis Januæ sicut » patet publico Instrumento quod et cautellam inferius inse-» retur per quod ipse syndicus et procurator habet plenum » et speciale ac generale mandatum ad hæc omnia et alia peran genda sicut in eodem instrumento plenius legitur continer? » et vice et nomine syndicario et procuratorio prædicti sui » domini Ducis et communitatis Januæ et successorum suorum u sponte et ex certa scientia et non errore vel alia caussa ductus » sed nisi tantum ad veritatis confirmationem et certitudinem » rei gestæ estimans, confidens et contentans prædicta omnia » et singula que de dejectione, demolitione et destructione » Tenedi et suorum castrorum, arcis, burgorum, domorum et * aliorum ædificiorum et habitationum insulæ prædictæ su-» perius sunt narrata esse sic vera et publice manisesta clare * discernens et oculata fide conspiciens dejectionum ruinam » et destructionem corumdem totaliter factam esse et secun-» dum continentiam et formam promissionis et conventionis

» prædictæ superius memorata esse complecta opere et effec# s tualiter consummata. Volensque suæ conscienciæ debitum s exsolvere et dictorum sui domini Ducis et communi Januæ » intentionem sicut et sibi injunctum et expresse commissum » per formam sui syndicatus prædicti inferius annotandi sponte » confessus fuit et fecit prædictis egregiis et potentibus viris » domino Philippo Pisani et Joanni Memo atque Antonio Dar-» duyno scilicet collegii Tenedi suprascripto ibidem præsen-* tibus et vice ét nomine illustris et excelsi domini domini * Antonii Venerio Dei gratia inclyti Ducis Venet. ejusque » consilii, communis fidelium et subditorum suorum et succes-* sorum corum requirentibus, acceptantibus et recipientibus et ad cautellam nobis notariis infrascriptis tamquam in pu-» blicis personis officio suo stipulantibus et recipientibus nomine et vice dictorum domini ducis et communis et fidelium » Venet. et successorum suorum certam et indubitatam con-* fessionem de prædictis diruptionibus, destructionibus et de-* molitionibus omnium castri, arcis, burgorum, domorum, » ædificiorum et habitationum quæcunque dictæ insulæ Tenedi » prædicti jam dejectorum et dejectarum et totaliter destruc-» torum jussu et mandato præfati domini domini Antonii Ve-» nerio Dei gratia Ducis, consilii et communis Venet. seu præ-» dictorum egregiorum virorum collegii sui Tenedi suprascripti suorum nuntiorum constitutorum ad prædicta quæ » jam sunt adimpleta opere et effectualiter consummata secun-» dum formam et continentiam promissionis præfatæ, quia » nihil restat de prædictis que ipsa dominatio et commune » Venet. tenetur facere præfatæ dominationi et communi Ja-» nuensium per tenorem et vigorem promissionis memoratæ » de dicta destructione et dejectione Tenedi et suorum omnium » castri, burgorum, domorum et habitationum suarum et tos tius insulæ suæ quod non sit infra tempus et terminum sex » mensium in dicto promissionis instrumento superius anno-» tato contenta totaliter adimpletum. Quam confessionem et » omnia et singula suprascripta et in hoc contractu inserta

» promisit solemniter idem Dominus Andreolus Syndicus actor • et procurator suprascriptus, syndicario, actorio et procura-» torio nomine antedicto et solemni stipulatione interventa » convenit, perpetua, firma, rata atque grata habere et tenere » et in nullo contrasacere vel contravenire per se vel alium » seu alios aliqua ratione, caussa, modo, colore, forma vel » ingenio, quæ dici vel excogitari possit de jure vel de facto » sub pœna contenta in capitulo seu articulo pacis præfatæ » superius annotatæ, quæ pæna totiens committatur et exigi » possit, quotiens contrafactum suerit prædictis seu aliquibus » præmissorum et refectione omnium damnorum interesse et • expansarum litis et extra quæ pæna soluta vel non, et ipsis » damnis expensis et interesse refectis et exsarcitis vel non et · » semel, vel pluries nihilominus præsens confessionis instru-» mentum et omnia et singula in ipso contenta in sua perpetua » maneant firmitate, pro quibus omnibus sic perpetualiter · observandis, idem Syndicus nomine suprascripto obligavit » omnia bona dicti communis Januæ et subditorum suorum » præsentia et futura. Renuntians ad cautellam idem syndicus » et procurator nomine antedicto exceptioni doli, conditioni » sine caussa vel ex injusta causa, in factum actioni, exceptio-» nique per quam possit dici præsentem contractum non sic » vel aliter celebratum fore, et omni alii legum auxilio ac » omnibus exceptionibus et legibus tam communibus quam » municipalibus, consuetudinibus et ordinamentis cujuscun-» que regionis, provinciæ, civitatis, terræ et loci, legique cui-» libet dicenti generalem renunciationem non valere et gene-» raliter omnibus aliis exceptionibus et singulariter cunctis et » singulis auxiliis, juvaminibus, beneficiis et favoribus univer-» sis per quos quas vel quæ posset prædictis vel alicui prædic-» torum objici modo quolibet excipi vel opponi. Mandans » etiam denique mihi notario infrascripto et aliis infrascriptis » notariis simul mecum de hoc instrumento semel et pluries » ad sensum cujuslibet sapientis dicti domini Ducis et com-» munis Venet. dictando et non mutata tamen sententia perfi-

» ciendo, rogatus quatenus de his faciam unum et plura con-» sona instrumenta quotiens vel ipsi a prædictis partibus et » earum quolibet requisitus. Tenor vero syndicatus ipsius do-» mini Andreoli sequitur in hæc verba: In nomine Domini » Amen. Illustris et Magnificus dominus dux Leonardus de » Montaldo Dei gratia Dux Januensium et populi defensor in » præsentia, consilio, voluntate et consensu sui consilii XV » Sapientium, Antianorum, et officiorum provisionis et mo-» netæ communis Januæ, et dicta consilium Antianorum, et officia provisionis et monetæ in præsentia, auctoritate et de-» creto præsati illustris et magnifici domini domini ducis. In » quibus consilio et officio interfuerunt legitimi et sufficientes » numeri ipsorum Consiliariorum et officialium et quorum An-» tianorum nomina sunt hæc: Dominus Benedictus et Viali » jurisperitus, Prior, Petrus Marescalchus, Mathæus Maruffus, » Janonus de Bosco, Angelus de S. Blasio, Stephanus Mo-» randus de Bargalio, Petrus Chozanus, Bartholomæus Bezanus » de Vulturio, Dexerinus de Sancta Agnete, Jacobus de Cam-» pofregoso, Bartholomæus de Casali, Obertus Bordonus de » Sancto Petro Arenæ, Oppecinus de Cazana tabernarius et » Antonius de Castagna magister Anthelmi. Et nomina officia-» lium provisionis qui interfuerunt sunt hæc: Franciscus de Ancona Prior, Thomas de Illionibus, Jacobus Callatius de » Struppa, Fagnanus Pezonus et Antonius Justinianus olim » longus. Ac officialium de Moneta communis qui interfue-» runt nomina sunt hæc: Andreolus de Vevaldis Prior, An-» tonius de Olleda Spetiarius, Johannes de Travi, Gregorius » Squarzaficus, Raphael de Reza, Illarius Lecavallum et An-» saldus Justinianus, nomine et vice communis Januæ et pro • ipso communi omnia via, jure, modo et forma, quibus me-» lius potuerunt et possunt ex potestate et Baglia eisdem Illus-» tri et Magnifico domino domino Duci Consilio et officiis » concessa et attributa conjunctim vel divisim fecerunt, con-» stituerunt, creaverunt et ordinaverunt eorum nomine et vice ommunis Januæ et dicti communis Januæ ad insulam de

» Tenedon partium Romaniæ et ad petendum et requirendum n a Dominis Capitaneo et officialibus Illustris et Magnifici » domini domini Ducis et communis Venet, diruptionem et » demolitionem omnium castrorum, ædificiorum, burgorum, » domorum et habitationum quarumcunque sitorum et sitan rum in dicta insula de Tenedon prout et sicut sieri debet et » præsatus illustris et magnificus dominus dominus Dux et » commune Venet. seu nobiles et sapientes viri domini Leonardus Dandulo Miles et Petrus Aymo Syndici et procura-» tores præfati illustris et Magnifici domini domini Dueis et » communis Venet. ipsis Illustri et magnifico domino domino » Duci Januæ consiliis et officiis nomine et vice communis » Janua recipientibus solemniter facere promiserunt secundum • formam duorum publicorum instrumentorum eiusdem te . » noris scriptorum et rogatorum, unius videlicet manu Boni-» vanis de Brisciariis comm. Venet. notarii, et alterius manu » Antonii de Credentia notarii et Cancellarii communis Januz, » Anno 1383 die XIII. mensis præsentis Augusti. Et ad inte-» ressendum et existendum præsenti demolitioni et diruptioni » dicti castri Tenedi et omnium et singulorum prædictorum . de quibus in dictis instrumentis fit mentio. Et ad confitendum » personæ legitimo nomine et vice præfatorum illustris et ma-» gnifici domini domini Ducis et communis Venet. dictam de-» molitionem et diruptionem prædicterum locorum in dictis » instrumentis contentorum factam fuisse et ipsa omnia et sin-» gula in dictis instrumentis contenta et promissa per præfatos , illustrem ac magnificum dominum dominum Ducem et com-» mune Venet. seu pro ejus parte et mandato extitisse execu-» tioni mandata, eo casu quo ipsa demolitio et diruptio facta » fuerit et executioni mandata et impleta in dictis instrumentis » contenta opere et effectu et infra tempora in ipsis instru-» mentis contenta. Et ad ficri faciendum de prædictis publicum ninstrumentum cum solemnitatibus, cautellis et clausulis opa portunis. Et demum generaliter ad omnia et singula facien-» dum, confitendum, promittendum et exigendum que Sypa dicus inserum illustris et magnifici domini domini Ducis » Janua et consilii ex forma dictorum instrumentorum facere » tenebatur et debebat, et prout in ipsis instrumentis fit men-. tio. Dantes dicto nomine et concedentes dicto syndico, as-» tori, et procuratori in prædictis et circa prædicta et in qui-» buseunque dependentibus, incidentibus, emergentibus, ac-» cessoriis et connexis prædictis et a prædictis et cuilibet et p quolibet prædictorum, plenum, liberum et generale manda-» tum cum plena, libera et generali administratione. Promit-» tentes dieto nomine mihi notario infrascripto tamquam pu-» blicæ personæ officio publico stipulanti et recipienti nomine » et vice omnium et singulorum, quorum interest, intererit vel » interesse poterit se dicto nomine perpetuo habituros ratum, » gratum et firmum quidquid et quantum per dictum Syndi-» cum et procuratorem ipsorum in prædictis et circa prædicta » et dependentibus, incidentibus, emergentibus, accessoriis et · connexis prædictis et a prædictis et cuilibet et quolibet et » prædictorum actum, gestum, factum sive procuratum fuerit » sub ypotheca et obligatione bonorum dicti communis Janua » præsentium et futurorum illorum scilicet quæ ex forma sta-» tutorum, regularum et ordinamenterum communis Janua » obligari non 'prohibentur. Et voluerunt dicto nomine præ-» sens mandatum durare debere usque ad menses octo proxi-" mos venturos. Actum Januæ in Terracia Palatii ducalis com-» munis Januæ ubi dicti communis consilia celebrantur. Anno » Domini nativitatis 1383 ind. V. secundum cursum Januæ » die ultima Augusti paulo post tertiam, præsentibus testibus » ad hæc vocatis et rogatis: Conruado Mazano et Petro de Ba-» gralio notariis et Cancellarii communis Januæ, et Antonio » de Credentia notario, et cancellario dicti communis Janua, Ego Raphael de Quasso de Moneta Imperiali autoritate no-» tarius et Cancellarius communis Januæ prædictis omnibus » interfui, et rogatus scripsi licet per alium extrahi facerim » negociis publicis dicti communis Januse occupatus. Acta » sunt prædicta apud ipsum portum Tenedi ja loco ubi solchat

» esse Magacenum communis deputatum Admirato dicti por-• tus pro rebus communis servandis; præsentibus discretis viris • Ser. Francesco Sacro filio, Ser. Leonardi Tacho, Burgence » Peyre, Ser. Lanfrancho Burlengo quondam Nicolai habita-» tore Metellini ambobus Januensibus, Sapientibusque viris » Magistro Valense de Mantua, filio magistri Bartholomæi de • Viscontis Physico, magistro Diolayto, Cirurgico filio ma-» gistri, Nicolai di Rangonibus de Brixia et Præsbytero Blaxio » de Artusio Capellano Beneficiato ecclesiæ S. Nicolai de Ve-» netiis, omnibus tribus salariatis suprascripti domini Philippi » Pisani Capitanei Gulphi et aliis testibus ad hæc voeatis spe-» cialiter et rogatis. Signi notarii locus hic cadit. - Ego » Joannes Ferrarese de Pola Imperiali autoritate notarius et Judex ordinarius nunc Cancellarius Tenedi prædictis omni-• bus præsens fui, et una cum providis viris Ser. Joannis de » Dobratis de Feltro, et Ser. Dominico del Griso de insula • Cancellario suprascripti domini Capitanei Gulphi notariis • rogatis composui et in sex cartis supradictis insimul conjunctis » cum hoc præsenti meo signo unitis scripsi et publicavi meis-» que signo eodem notariatus et nomine solitis pro pleniore • testimonio et fide præmissorum omnium roboravi. •

VI. Instrumentum protestationis factæ per Syndicum et Procuratorem domini ducis et communis Januæ super demolitione et diruptione castri Tenedi. (Tom. IV. fol. 116.)

• In nomine Domini nostri Jesu Christi Amen. Anno nati
vitatis ejusdem millesimo trecentesimo octuagesimo quarto

ind. VII. die 14 mensis Nov. Tenedi. Accedens ad præsen
tiam egregiorum et potentium virorum Domini Joannis

Memo honorabilis Capitanei Tenedi, domini Pisani hono
rabilis Capitanei Culphi et domini Antonii Darduin hono
rabilis Provisoris Tenedi quibus per ducalem Venetiarum

dominationem executio instrumentorum est commissa. Pru
dens et discretus vir dominus Andreolus Marescalchus civis

» Januæ tamquam Syndicus, nuntius, actor et procurator il-» lustris ac magnifici domini domini Leonardi de Montaldo » Dei gratia ducis Januensium et populi defensoris et eius . Consilii ac sui communis Januæ prædicti specialiter ad in-» frascripta et alia peragenda constitutus prout legitur et ca-» vetur quidem publico instrumento ritu Januæ completo et roborato signo et manu Raphaelis de Quascho de Monelia » auctoritate notarii et communis Januæ Cancellarii anno præ-» senti indictione secundum cursum Januz quinta die vero » ultima mensis Augusti a me infrascripto notario viso et lecto » dixit cum protestatione, quod ex parte præfati sui domini » ducis, consilii et communis Januæ se huc contulit et veniens » Tenedi ad hæc infrascripta per illustrem et magnificum dominum Antonium Venerio Dei gratia ducem ejusque con-» silium et communis Venetiarum specialiter deputatus dirup-» tionem, demolitionem et diruitionem ficri omnium cestro-» rum, ædificiorum, burgorum, domorum et habitationum sitorum et sitarum in prædicta insula de Tenedon prout et » sicut fieri decet. Et præfatus Illustris dominus dominus dux et commune Venet. sui nobiles et sapientes viri dominus Leonardus Dandullo miles et Petrus Aymo Syndici et procu-» ratores ipsorum domini domini ducis et communia Venet. » ipsis illustri et magnifico domino domino duci Januensium » consilio et communi Januæ facere solemniter promiserunt » secundum formam duorum publicorum instrumentorum » ejusdem tenoris scriptorum alterius videlicet manu Boniva-» nis de Brisciariis civis Venetiarum notarii, alterius vero » manu Antonii de Credentia notarii et Cancellarii communis Januæ prædicti præsenti anno die decimo tertio mensis Au-» gusti. Addens quod ista de causa ipse dominus Andreolus Manescalchus syndicario et procuratorio nomine supra-» scripto venerat huc ad interessendum et existendum præsenti » diruptioni, demolitioni, diruitioni et devastationi dicti cas-» tri Tenedi et omnium et singulorum prædictorum de quibus . in dictis instrumentis fit mentio. Et concludens obtulit quan-31 т. х.

» docunque omnia prædicta et singula contenta in prædictis » instrumentis erunt completa et executioni mandata secun-» dum formam et continentiam dictorum instrumentorum se-» paratum legitimo confiteri nomine et vice præfatorum illus-» tris et magnifici domini domini sui ducis prælibati et com-» munis Januæ coram quacunque legitima persona nomine et » vice memoratorum illustris et magnifici domini domini du-» cis et communis Venet, recipiente dictam demolitionem et » diruptionem prædictorum locorum in ipsis instrumentis con-» tentorum factam fore et ipsa omnia et singula in dictis in-» strumentis contenta et promissa per sæpe dictum illustrem » et magnificum dominum dominum ducem et commune Ve-» net. seu syndicos et procuratores suos præscriptos ut supra » tangitur sive pro ipsa parte et mandato extitisse executioni » mandata et adimpleta eo casu, quo ipsa demolitio et dirup-» tio facta fuerit et executioni mandata et adimpleta in dictis » instrumentis contenta et inde facere seu fieri, rogare publi-» cum instrumentum cum solemni cautella et clausulis oppor-» tunis. Et generaliter alia quæque facere in prædictis et circa » prædicta quæ potest et debet et tenetur de jure pro comple-» mento omnium prædictorum. Rogans denique syndicario et » procuratorio nomine suprascripto me suprascriptum nota-» rium quatenus de prædictis conficiam instrumentum in for-» mam publicam redigendum quoties a me fuerit requisitum. » Actum in castro Tenedi in domo scilicet habitationis supra-» scripti domini Capitanei dicti loci. Præsentibus discretis vi-» ris Ser. Antonio Dobrato cive et notario Venet. Ser. Marco » Zapaco socio prædicti domini Capitanei dicti loci Tenedi et » aliis pluribus testibus adhibitis et rogatis. - Signi Notarii » locus hic cadit. Ego Joannes Ferrarese di Pola Imperiali » autoritate notarius Cancellarius Tenedi dictis interfui et » præsens rogatus. »

VII. Copia instrumenti quietationis, liberationis et absolutionis facta per dominum Ducem et commune Janua domino Duci et communi Venet. de demolitione et diruptione castri Tenedi, et commune Florentia et Florentini. (Tom. VI, fol. 161.)

« In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis Patris filii et » Spiritus Sancti ac totius curiæ cælestis. Amen. Cum in con-» tractu seu instrumento alias celebrato et facto anno Domini * nativitatis millesimo trecentesimo octuagesimo tertio ind. V. » secundum cursum Januæ, VI. vero secundum cursum Ve-» netiarum die 13. Aug. in vesperis, inter illustrem et ma-» gnificum dominum dominum Leonardum de Montaldo Dei » gratia tunc ducem Januensium et populi defensorem; consi-» hum Antianorum et officia provisionis et monetæ communis » Januæ, nomine et vice dicti communis Januæ ex una parte. » et nobiles et egregios viros dominos Leonardum Dandulo » militem et procuratorem Sancti Marci et Petrum Aymo Am-» baxiatores et Syndicos illustris et magnifici domini domini » Amtonii Venerio eadem gratia Venet. ducis et communis » Venetiarum ex parte altera, super observatione articuli » mentionem facientis de insula de Tenedon contenti in pace » novissime facta inter magnificum tunc dominum ducem Ja-» nuensium, consilium Antianorum et commune Januæ ex » una parte, et magnificum dominum ducem et commune Vewnet. ex altera parte per solemnes ambaxiatores partium præ-» dictarum in millesimo trecentesimo octuagesimo primo die 8. " mensis Aug. cujus articuli quidem tenor per omnia talis est: » Item fuit actum. » (Ici est inséré dans son entier l'article de la paix de Turin, comme plus haut, page 462; puis le document continue ainsi): « Inter cætera contineatur quod egregii et no-» biles viri domini Leonardus Dandulo miles et Procurator » Sancti Marci et Petrus Aymo Ambaxiatores et Syndici supra » dicti illustris et magnifici domini domini Antonii Venerio dei » gratia Venet. ducis et communis Venet. habentes ad infra-31*

» scripta et alia plenum et sufficiens mandatum pro implemento » et efficaci observatione dicti articuli dictæ pacis et contento-» rum in ipso amputatis dispendiis et dilationibus quæ possent » evenire, et omni circuitu rejecto non obstantibus contentis in » dicto articulo dictæ pacis sponte et ex certa scientia non vi. » non dolo, nec aliquo juris vel facti errore ducti promiserunt » solemniter dictis Syndicario et Ambaxiatorio nominibus et • nomine et vice dictorum illustris et magnifici domini domini » Ducis et communis Venetiarum et omnium et singulorum » Venetorum et districtualium communis Venet. illustri et • magnifico domino Leonardo de Montaldo Dei gratia tunc » Januensium duci et populi desensori et suo honorabili con-» silio dominorum Antianorum, ac officiis provisionis et mo-» netæ commune Januæ dirui, destrui et demoliri facere et » cum usque deorsum expensis propriis sumptibus et labori-» bus ipsorum illustris et magnifici domini domini Ducis et » communis Venet. infra menses sex proxime secuturos omnia » et singula castra, ædificia, burgos, domos et habitationes » quascunque dictæ insulæ Tenedi, reservato et firmo ma-» nente prout in capitulo dictæ pacis superius inserto dispo-» nitur perpetuo habitari vel reædificari non valeat ipse locus, » et vice versa præfati illustris et magnificus dominus dominus » dux Januensium et populi desensor consilium Antianorum » et dicta officia provisionis et monetæ nomine et vice commu-» nis Januæ acceptantes provisiones prædictas eis ut præfertur » solemniter factas, promiscrunt solemniter nomine et vice » dictæ communis Januæ et omnium et singulorum Januen-» sium et districtualium suorum dictis syndicis et Ambaxiato-» toribus dictorum illustris et magnifici domini domini ducis et » communis Venet. eorum nominibus et vice stipulantibus et recipientihus, « (Ici le document répète les clauses mentionnées page 465, etc.) « erunt contenti. Prout in ipso instrumento ple-» nius et distinctius continetur. Et cum pro parte præfatorum » illustris et magnifici domini domini Ducis et commune Venet. » omnia et singula in prædicto instrumento promissa per dictos

» syndicos et Ambaxiatores suos, ut dictum est, fuerint infra » dictum tempus et spatium sex mensium in instrumento præ-» dicto præfixorum effecta et ab opere observata et adimpleta. » Et omnia et singula castra, ædificia, burgi, domus et habita-» tiones quæcunque dictæ insulæ Tenedi dirupta, demolita et » destructa fuerunt expensis sumptibus propriis et laboribus -» præfatorum domini ducis et communis Venet. et de prædic-» tis demolitione et diruptione ac de omnibus et singulis su-» pradictis observantiis et adimpletis ut dictum et præsati il-» lustris et magnificus dominus dominus dux Januensium et » consilium Antianorum et officia provisionis et monetæ præ-» dicti communis Januæ nomine et vice dicti communis Ja-» nuæ habuerint certam notitiam et indubitatam scientiam » tunc per publicum instrumentum confessionis factæ per pro-» vidum dominum Andreolum Manescalchum Syndicum præ-» fatorum illustris et magnifici domini domini Ducis, consilii » Antianorum et communis Januæ missum per eos ad dictam » insulam Tenedi, qui syndicus interfuit demolitioni, dirup-» tioni et destructioni prædictis, per quod instrumentum con-» fessionis prædictus dominus Andreolus Syndicus confessus » fuit egregiis et sapientibus viris dominis Philippo Pisani » tunc Capitaneo Gulphi, Joanni Memo olim Capitaneo Te-» nedi et Antonio Adurno, tunc provisori ibidem pro præfatis » illustri domino Duce et communi Venet, ut personis legiti-» mis per antedictos illustrem dominum dominum Ducem et » commune Venetiarum in unum collegium deputatis ad exe-» cutionem et pro executione omnium prædictorum dictas de-» molitionem, diruptionem et destructionem prædictorum in » dicto instrumento contentorum factas fuisse infra tempus » prædictum et ipsa omnia contenta in dicto instrumento et » articulo fuisse observata, adimpleta et executioni mandata » pro parte dictorum illustris et magnifici domini domini Du-» cis et communis Venet. prout in ipso instrumento confes-» sionis latius continetur facto anno nativ. Domini 1384 ind. » VII. die XII. Februarii manu Joannis Ferraresi de Pola

» imperiali autoritate notarii, et judicis ordinarii, quam » etiam per relationem prædicti domini Andreoli Syndici ad » ipsa exequenda specialiter transmissi oretenus et viva voce » factam. Cumque illustris et magnificus dominus dominus » Antonius Adurnus Dei gratia dux Januensium consilium » Antianorum et officium de moneta communis Janua vacante » officio provisionis nomine et vice dicti communis Januze » post factam certam et indubitatam scientiam et notitiam de » omnibus et singulis suprascriptis liberaverint, quietaverint » et absolverint commune Florentiæ et omnes et singulos Flo-» rentinos cives et districtuales prædicti communis Florentiæ ab » omnibus et singulis in dicto instrumento de quo supra fit mentio contentis ac removerint et revocaverint omnes et » singulas novitates factas Florentinis et communi Florentia » seu contra eos occasione de qua supra fit mentio. Et solve-» rint, dederint, et restituerint eisdem Florentinis et communi » Florentiz omnia et singula eisdem dari, solvi et restitui » promissa secundum quod in dicto instrumento superius » enarrato plenius continetur de quibus quidem liberationi-» bus, quietationibus, absolutionibus, revocationibus, remom tionibus, solutionibus, et restitutionibus et qualibet earum » discreti viri Ser. Dominicus Silvester notarius et Sanctus » Jacobi Lipi cives Florentini, syndici et procuratores magni-» ficorum et notentium dominorum Priorum artium, vexilli-» feri justitiæ, populi et communis Florentiæ ac dicti commu-» nis Florentiæ habentes ad infrascripta et alia plenum suffi-» ciens mandatum ex forma publici instrumenti syndicatus n rogati per Vivianum quondam Nerii de Samhusso givem » Florentiæ anno Domini incarn. 1384 ind. VII. die XVII. n mensis Junii secundum ritum Florentiæ et extracti in pu-» blicam formam per Ditium filium quondam Ser. Scarfagni » notarios publicos notario nomine suprascripto et nomine et » vice dicti communis Florentiz ac omnium et singulorum » Florentinorum civium et districtualium suorum se a præsa-» ție illustri et magnifico domino domino duce Januensium, u consilio Antianorum et officio prædicto de moneta commu-» nis Januæ ac a dicto communi Januæ dixerunt et vocaverunt » fore bene contentos in præsentia mei notarii et testium in-» frascriptorum prout et sieut in instrumento dictorum finis et » liberationis hodie per ipsos syndicos factæ dicto communis » Januæ continetur; præsente discreto viro Ser. Bonivane » Syndico communis Venet. infrascripto contradicente et ins-» tante protestationi factæ prædictis syndicis ante compositio-» nem dicti instrumenti quietationis. Qui Ser. Dominicus et » Symon Syndici supradicti dictæ protestationi contradixe-» runt, in quantum faclat contra commune Florentiæ et dixe-» runt prædicta ad dictum Ser. Bonivanem non pertinere nec » alium ad illa habere mandatum. Ea propter hac præsenti » die VII. Julii præfatus illustris et magnificus dominus domi-» nus Antonius Adurnus Dei gratia Januensium dux et populi » defensor in præsentia, consilio, voluntate et communi sui » consilii XV. Sapientium Antianorum civitatis Januæ, et of-» ficia de moneta communis, vacante officio provisionis et » dicta consilia Antianorum et officium de moneta in præsen-» tia, auctoritate et decreto præfati magnifici domini domini » Ducis, in quo consilio Antianorum interfuit legitimus et » sufficiens numerus ipsorum Antianorum et illorum qui in-» terfuerunt nomina sunt hæc: Dominus Mathæus de Illioni-» bus juris peritus loco Prioris, Martinus de campo Fregosæ, » Luchinus de Cornilia notarius, Beneventus de Casa nova, » Ludisius Cassanellus de Bisanico, Clemens de Promontorio, » Joannes de Languasco, Joannes Mulus Caligarius, Petrus » de Persio et Joannes de Frenante pater; et indicto officio de » moneta communis interfuit plenus et totalis numerus ipso-» rum officialium, quorum nomina sunt hæc: Antonius Noy-» tarinus Bancharius Prior, Antonius de Oleda Spetiarius, » Joannes de Travi, Bariconus Spinula, Raphael de Resa no-» tarius, Acrovinus de Nigro, Lanfrancus Calvus, et Joannes » de Mari quondam Vallacravi pro infrascriptis et aliis nego-» tiis exercendis insimul congregati habentes omnem potesta» tem et Bayliam quam habet ipsum commune Januæ supra et » infra scripta faciendi, tractandi, gerendi, et administrandi » certificati et habentes certam notitiam et indubitatam scien-» tiam ac confitentes, recognoscentes et asserentes per hoc pu-» blicum instrumentum se certam notitiam et indubitatam » scientiam ex præmissis habuísse de demolitione et diruptione » omnium in dicto articulo et instrumento contentorum et de » observatione omnium et singulorum per præfatos syndicos » et ambaziatores prædictorum illustris et magnifici domini . domini Ducis et communis Venetiarum ut superius dictum » est nomine et vice communis Januæ et pro ipso communi » Januæ per se et coram successores pro implemento et ob-» servatione omnium promissorum per eos ut dictum est facere » solemniter illustri et magnifico domino domino Antonio Ve-» nerio eidem Dei gratia Duci Venet. licet absenti et com-» muni Venet, coram provido Bonivane de Brisciariis notario » et syndico prædictorum domini Ducis et communis Venet., » ibi præsenti pro præsato illustre et magnifico domino domino » Duce et communi Venet, et nomine et vice ipsius domini » Ducis et successorum suorum et communis Venet, ac om-» nium et scriptorum Venetorum et districtualium suorum et » omnium et singulorum quorum interest recipienti quietatio-» nem, liberationem et absolutionem plenariam de omnibus et » singulis ad quæ præsati illustris et magnificus dominus do-» minus Dux et commune Venetiarum seu Veneti et distric-» tuales seu forent, seu hactenus fuissent prædictis illustri et » magnifico domino domino duce Januæ consilio Antiano-· rum et prædictis officiis provisionis et monetæ communis » Januæ nomine dicti communis seu dicto communi Janua » tam nomine et occasione prædicti articuli Tenedi superius » inserti, quam nomine et occasione instrumenti prælibati pro » adimplemento et executione ipsius articuli celebrati ut su-» pradictum et omnium et singulorum contentorum in eis ac » nomine et occasione cujuslibet pænæ vel pænarum adjectæ » sive adjectarum in dicto articulo Tenedi cum omnibus et » singulis accessoriis et sequellis suis ad dictum articulum per-» tinentibus quomodolibet obligati vel astricti. Absolventes ct » liberantes prædictum Bonivanem Syndicum prædictorum » domini ducis et communis Venet. nomine Syndicario su-» prascripto ac nomine et vice prædictorum domini ducis et » communis Venet. et omnium et singulorum quorum inte-» rest per legitimam stipulationem prædictam et acceptatio-» nem subsequentem legitime interpositas ab omnibus et sin-» gulis supradictis et aliis quibuscumque in quibus præfatus » dominus Dux et commune Venet. seu Veneti districtuales » et subditi sic eidem domino duci Januensium consilio An-» tianorum et officiis prædictis provisionis et monetæ commu-» nis Januæ nomine dicti communis et prædicto communi Ja-» nuæ hactenus fuissent vel deinceps forent quomodolibet ob-» ligati nominibus et occasione superius expressatis et quali-» bet earum quantum videlicet pro facto dicti articuli Tenedi » tantum nec non cassantes, irritantes, annullantes, et revo-» cantes omnia et singula instrumenta, contractus, confessio-» nes et scripturas quaslibet per quas appareret vel apparere » posset præfatum dominum ducem et commune Venet. seu » Venetos et districtuales suos fore vel hactenus fuisse præfato » domino duci Januensium consilio et officiis prædictis com-» munis Januæ nomine et vice dicti communis et dicto com-» muni Januæ modo aliquo obligatos nominibus et occasione antedictis et qualibet earum, et ipsa instrumenta, contrac-• tus, confessiones et scripturas quaslibet pro vanis, cassis, ir-» ritis, revocatis et cancellatis ex nunc haberi volentes et man-» dantes ita quod nullius sint efficaciæ vel vigoris. Quæ omnia » et singula suprascripta præfatus magnificus dominus domi-» nus dux: Januensium consilium Antianorum et officia præ-» dicta nomine et vice communis Januæ solemniter promise-» runt per se et successores suos præfato Bonivani Syndico pro-» libati magnifici domini domini ducis et communis Venetia-» rum et cautellam mihi notario et cancellario infrascripto » officio publico nomine et vice prædictorum domini Ducis et

» communis Venet. ac Venetorum et districtualium suorum et » omnium et singulorum quorum interest stipulanti et reci-» pienti firma, rata et grata habere et tenere et perpetuo ob-» servare inviolabiliter et non contrafacere vel venire aliqua » ratione vel caussa que dici vel excogitari potest modo aliquo » vel ingenio de jure vel de facto sub obligatione et vpotecha » omnium et singulorum bonorum prædicti communis Januæ » præsentium et futurorum. Renuntiantes cuilibet exceptioni » ac juri legum decretorum et statutorum factorum et feren-» dorum auxilio et beneficio. Et maxime cuilibet legi dicenti » renuntiationem generalem non valere quibus contra præ-» dicta vel aliquod prædictorum venire vellent vel possent. » per ullum ingenium seu modum de quibus omnibus et sin-» gulis supradictis præfati illustris et magnificus dominus do-» minus Dux Januensium consilio Antianorum et officiis de » moneta communis Januæ nomine dicti communis per me » notarium et Cancellarium infrascriptum mandaverunt fieri » publicum instrumentum pro observatione omnium præmis-» sorum. Datum Januæ in sala magna superiori Palacii ducalis » communis Januæ anno domini nativ. 1384 ind. VI. se-» cundum cursum Januæ die VII. mensis Julii post tertias » præsentibus testibus vocatis specialiter et rogatis sapientibus » viris domino Gregorio de Gisulfis, juris perito, domino » Joanne de Innocentibus juris perito et Conrado Mazum, » Raphæle de Quascho, Petro de Bergaglia notariis et Can-» cellariis communis Januæ et pluribus aliis. Signi Notarii lo-» cus hic cadit. -- Ego Antonius de Credentia quondam Con-» radi publicus imperiali autoritate notarius et præfati magni-» fici domini domini Ducis et consilii ac communis Japuze » Cancellarius præscriptis interfui et mandato ipsorum magni-» fici domini Ducis Consilio et officio de moneta ac a præfate » discreto viro Ser. Bonivane syndico supradicto rogatus præ-» sens instrumentum composui, tradidi et scripsi, tamen aliis » variis agendis publicis impeditus per alimm extrahi feci et » extractum vidi, legi et correxi et diligenter suscultavi, et

- » quia cum meo autentico concordare inveni me subscripsi et
- » meum signum instrumentis apposui consuetum. »

IX. - PAGE 400.

Naïma et l'Histoire des Vizirs par Osmanzadé fixent le jour de la nomination de Kæprilü au 25 silkidé; le premier ajoute un vendredi. Mais le 25 silkidé était un jeudi. D'ailleurs Naïma se contredit lui-même lorsqu'il dit avec raison que le vendredi suivant était le 3 silhidjé. Il arrive fréquemment que les indications turques et chréticnnes ne diffèrent que d'un jour; cette différence provient de ce qu'ils calculent le commencement du jour, non comme nous de la première heure après minuit, mais de la disparution du soleil sous l'horizon. Cela explique pourquoi les historiens ottomans fixent la mort de Mourad au 16 schewal 1049 (9 février 1640), tandis que Schmidt, dans son Rapport, donne le 8 février, etc.

FIN DES NOTES DU TOME DIXIÈME.

•

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME DIXIÈME.

LIVRE XLIX.

Pages.

Rapports de l'homme et de la femme dans l'Orient. - Ibrahim annonce son avenement aux puissances de l'Europe, et renouvelle les anciennes capitulations avec la Pologne. Venise et l'Autriche. — Ambassadeurs russe, polonais, ragusain, transylvanien et persan. - Naissance de plusieurs princes. - Incendie, tremblement de terre. - Refonte des monnaies. -Cadastre. - Prise d'Azov. - Exécution du favori de Mourad. - Naissance de deux princes. - Punition de quelques rebelles et brigands. — Rébellion du fils de Nassouh-Pascha: son exécution. — Gouverneurs d'Egypte. — Exécution de Soulfikar et de Faïk-Pascha. — Triumvirat de Sultanzadé Mohammed. du silihdar et du précepteur du Sultan. - Exécution du grandvizir Kara Moustafa-Pascha. — Arrivée du nouveau grand-vizir. - Exécution du kapitan-pascha Pialé et de Narkhdji Hasan. - Kasim le Fou. - Fête de la nativité du Prophète. - Construction d'un palais pour Djindji-Khodja et Schekerbouli. ---Voyage du Sultan à Andrinople. — Destitution de Mohammed-Ghiral et nomination d'Islam-Ghiral. - Rapports diplomatiques avec la Pologne, la Russie et la Transylvanie. - Guerre de Rakoczy. - Messages à Constantinople et Ofen. - Ambassade du baron de Czernin.

4_69

LIVRE L.

Débauches d'Ibrahim. — Le kislaraga est jeté en prison. — Padre Ottomano, — Description et histoire de l'île de Crète. — Prise

Pages,

de S. Todero et de Canée. — Événemens à Constantinople. — Le grand-vizir est déposé. — Exécution du kapitan-pascha. - Changement de plusieurs églises en mosquées. - Ambassadeurs de France et d'Angleterre. - Le résident impérial Greifenklau. — Conduite du grand-vizir envers les princes d'Imirette, de Mingrelie, de Moldavie, de Transylvanie, le khan des Tatares, la Pologue et la Russie, - Khattischérif mémorable. — Le serdar Mohammed meurt en Crète, où les armées ottomanes font la conquête de Retimo. - Noces de Fazli-Pascha. — Anniversaire de la naissance du Prophète. — Disgrace de Djindji-Khodja. - Trafic des places de juge et de gouverneur. - Le faux Abaza. - Troubles en Crimée, en Chypre, dans l'Anatolie et à Gallipoli. - Le grand-vizir Salih. - Règne du harem et noces d'Ibrahim. - Rebelles de Hamid. de Siwas et de Bagdad. - Siége de Candie. - Exécution d'Ammargadé. - Warder - Pascha bat Kreprilt - Pasche, et tombe victime de la politique de la Porte. - Chute de Klis. -Plaintes: de la Bologne et de la Russie contre le khan des Tatares. — Impôts de fourrures de zibeline et d'ambre. — Éloignement de la sultane Walidé. — Signes astrologiques et tremblement de terre. — Les janissaires et les oulémas se ressemblent dans la mosquée du Centre, et demandent la destitution du grand-vizir. - Ahmed-Pascha est étranglé. - Déposition. emprisonnement et execution d'Ibrahim.

69-184

LIVEE LI.

Le nouveau Sultan ceint le sabre dans la mosquée d'Eyoub. —
Derwisch-Pascha est nommé grand-vizir. — La vieille et la
jeune Walidé. — Exécution de Djindji-Khodja. — Présent d'avènement. — Organisation des chambrées des pages. — Emeute
des sipahis. — Rébellien des pages. — Les sipahis réduits par
les janissaires. — Mort du chef de brigands Kara Haiderzadé.
— Négociations du grand-vizir. — Débarquement de la flotte
à Phocée. — Derwisch-Pascha est déposé et exécuté. — Élévation au grand-vizirat d'Ipschir Moustafa-Pascha. — Ambassades d'Asie et d'Europe. — Renouvellement du traité avec
Rakoczy et de la paix avec l'Autriche. — Révolte de Gourdji
Nebi à Scutari. — Soulèvement des troupes en Crète. — Le
serdar met de nouveau le siège devant Candie et est forcé de
se retirer. — Luxe des vizirs et déposition d'spechir Moustafa-

Pascha. — Exécution de l'astronome de la cour Houseïn. — Evénemens en Crète, sur mer, dans les Dardanelles et en Bosnie. — Désastreuses mesures fiscales. — Troubles à Wan et à Aintab en Syrie. — Destitution des juges de Smyrne et de Selanik. — Conciliation des différends élevés entre le grandvizir et les agas. — Luxe de table. — Corruption des mœurs. — Exécution du patriarche grec. — Défaite de la flotte ottomane. — Schisme entre les orthodoxes et les mystiques. — Le mousti Behayi est déposé et remplacé par Aziz-Esendi. — Meurtre de la vieille Walidé. — Rassemblemens tumultueux dans le serai et la mosquée du Centre. — Exil du mousti; exécution des agas.

185-291

LIVRE LII.

Le grand-vizir Siawousch est déposé. — Relations diplomatiques avec Venise, l'Espagne et l'Autriche. - Révolte de Hasan et d'Ipschir-Pascha. — Violation du kanoun des sipahis. — Mesoud-Efendi se pose l'adversaire du grand-vizir Gourdji. -Élévation au grand-vizirat et mesures financières d'Ahmed Tarkhoundji. - Destitution du kislaraga et du moufti. -Tremblement de terre. — Le khan des Tatares. — Exécution de Tarkhoundii. - Administration de Derwisch-Pascha. -Série de confiscations et d'exécutions. — Influence du harem. - Ambassades indienne et polonaise. - Courses du khan des Tatares dans la Moldavie. - Les côtes de la Mer-Noire ravagées par les Cosaques et les janissaires. — Le kislaraga abuse de sa puissance. — Mort de Bessaraba et d'Islam-Ghiraï. — Mines d'émeraudes. — Ipschir, devenu grand-vizir, refuse de se rendre à Constantinople. - Mort de Derwisch-Mohammed. - Ipschir entre à Constantinople en qualité de grand-vizir. -Mourad et Souleïman sont successivement promus au grandvizirat. — Troubles en Asie et en Afrique. — Ambassades indienne et polonaise. - Diplomatie ottomane. - Le patriarche grec Gioannichio. — Bataille des Dardanelles. — Les Vénitiens s'emparent de Ténédos et de Lemnos. — Le moufti Mesoud est déposé et exécuté. — Les amis de Kæprilü obtiennent l'éloignement de Melek Ahmed-Pascha et du grand-vizir. -Kæprilü est nommé grand-vizir.

292-401

FIN DE LA TABLE DU TONE DIXIÈME,

Digitized by Google ...







